Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

DES

FRANÇAIS

PAR

J. C. L. SIMONDE DE SISMONDI

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT DE FRANCE, DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE SAINT PÉTERSBOURG, DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES DE PRUSSE, DE L'ACADÉMIE ET DE LA SOCIÉTÉ DES ARTS DE GENÈVE, ETC.

7

BRUXELLES.

MELINE, CANS ET COMP., LIBRAIRES-ÉDITEURS.

LIVOURNE. MÊME MAISON. | LEIPZIG. J. P. MELINE.

1849

XVIII.A
2-6
BIBLIOTECA NAZIONALE VITT. EM. NUELE
1
15 -G
19
ROMA

HISTOIRE

DES FRANÇAIS

Digitized by Google

HISTOIRE

DES

FRANÇAIS

PAR

J. C. L. SIMONDE DE SISMONDI

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT DE FRANCE, DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE SAINT-PÉTERSBOURG
DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES DE PRUSSE,
DE L'ACADÉMIE ET DE LA SOCIÉTÉ DES ARTS DE GENÈVE, ETC., ETC.

7

BRUXELLES.

MELINE, CANS ET COMP., LIBRAIRES-ÉDITEURS

LIVOURNE. | LEIPZIG.
MÊME MAISON. | J. P. MELINE.

1849

HISTOIRE

DES FRANÇAIS

CINQUIÈME PARTIE (SUITE).

LA FRANCE DEPUIS L'AVÉNEMENT DE PHILIPPE DE VALOIS JUSQU'A LA MORT DE CHARLES VI. 1328-1442.

CHAPITRE XX.

Charles VI entreprend de gouverner par lui-même ; il conclut une trêve de trois ans avec l'Angleterre ; il visite ses provinces et réforme quelques abus ; mais son goût effréné pour le plaisir, et l'inconséquence de sa conduite et de ses projets ne laissent point renaître la prospérité publique. — 1389-1392.

Le renvoi des oncles du roi et le renouvellement de l'administration répandirent la joie parmi le peuple. La France était fatiguée de tant de dilapidations, de tant d'incapacité, de tant de misérables intrigues. Décimée, ruinée, humiliée, elle se plaisait à rejeter sur ceux qui avaient entouré le roi, qui avaient égaré sa jeunesse, la responsabilité de tout le sang qu'elle avait versé, de tous les trésors qu'elle avait dissipés, de tous les outrages qu'elle avait reçus. Elle sentait que tout changement serait pour elle un avantage ; mais elle se flattait que celui qui commençait lui donnerait quelque chose de plus qu'un soulagement momentané ; elle se livrait à l'espoir que sa voix serait enfin entendue, que ses intérêts seraient enfin consultés.

(1389). Neuf années s'étaient déjà écoulées depuis que Charles VI était monté sur le trône, et les efforts qui avaient été demandés aux

Français, pendant cet espace de temps, étaient si prodigieux, qu'on aurait pu croire qu'ils devaient suffire pour subjuguer l'Europe; la nation était humiliée en les comparant avec les résultats qu'elle avait obtenus. Dans un temps où les autres puissances mettaient rarement plus de cinq ou six mille hommes sous les armes, il n'y avait presque pas eu d'année où Charles VI n'en eût fait marcher cent mille. Sa première grande expédition avait été celle de 1382 contre les Flamands. Cette fois, son armée avait remporté à Rosebeke une grande victoire ; mais, au lieu de poursuivre les vaincus et de terminer la guerre, les Français s'étaient retournés contre la France ; ils n'avaient désarmé, ils n'avaient dépouillé que les Parisiens. Une seconde armée, non moins puissante, avait, en 1383, repris Bruckbourg, sur les Anglais; mais c'était à quoi s'étaient bornés ses exploits, et ils étaient restés tellement au-dessous de l'attente universelle, qu'on avait cru voir de la trahison dans l'issue de cette campagne. La puissante armée que le duc d'Anjou avait conduite à Naples, et qui avait d'abord fait trembler toute l'Italie, avait été presque absolument détruite, en 1384, par la maladie et la misère. Celle que l'amiral de Vienne avait débarquée en Écosse, en 1383, avait éprouvé à peu près le même sort; celle que, la même année, le roi avait conduite en Flandre, loin de pouvoir soumettre les Gantois, avait été congédiée, pour qu'elle ne mît pas obstacle à la négociation par laquelle on achetait leur réconciliation, en leur accordant tous les droits pour lesquels ils avaient combattu. L'armée et la flotte rassemblées à l'Écluse, en 1386, pour porter la guerrre en Angleterre, avaient été licenciées sans qu'on essayât seulement d'en faire usage. Les deux armées rassemblées dans le même but, en 1387, à Tréguier et à Harfleur, s'étaient débandées au moment de l'arrestation du connétable : l'armée enfin qui avait porté la guerre en Gueldre, en 1388, revenait honteuse de ses souffrances et de ses pertes, dans une expédition contre un petit prince, auquel elle avait laissé tous les honneurs du combat.

Les ducs de Bourgogne et de Berri, qui avaient si mal dirigé les opérations militaires, n'avaient pas montré plus d'habileté dans l'administration civile, ou plutôt ils n'y avaient pas même songé : la justice, les finances, la sûreté publique, l'entretien des places fortes, des routes, l'instruction de la jeunesse, tout était laissé à l'abandon, tout était dans un désordre épouvantable : le gouvernement ne faisait plus sentir son action que par sa rapacité, par la perception d'impôts immodérés, et qui n'étaient plus consentis par les états; par la levée des

tailles, qui se répétaient sans règle et sans mesure jusqu'à trois et quatre fois par l'année. En même temps des brigands qui se disaient soldats de l'Angleterre, mais qui ne recevaient des Anglais ni solde ni secours, et qui n'obéissaient point à leurs ordres, occupaient au cœur du royaume des forteresses que personne ne songeait à leur reprendre, et d'où ils mettaient tout le pays à contribution.

Autant les ducs étaient devenus odieux par leur rapacité, par leur pernicieuse jalousie l'un de l'autre, et par leur incapacité, autant le peuple s'empressait d'accorder sa confiance et son amour au jeune roi. La figure de Charles VI prévenait en sa faveur; sa taille, au-dessus de la moyenne, était bien proportionnée, et annonçait de la force et de l'agilité; ses yeux étaient vifs, sa chevelure blonde, sa physionomie agréable. Il avait de la prévenance dans les manières; il ne refusait d'audience à personne; il conversait familièrement avec les moindres gens, les appelant par leur nom, et son affabilité lui gagnait le cœur de tous ceux qui l'approchaient. En même temps son extrême adresse dans tous les exercices du corps était regardée comme une preuve de son aptitude à la guerre : de bonne heure il avait montré la passion des combats; il était brave; il avait besoin d'activité; il recherchait les émotions violentes, les spectacles nouveaux : on lui avait persuadé que la plus grande gloire des rois était celle qu'ils pouvaient gagner sur le le champ de bataille, et les peuples étaient assez insensés pour partager ce préjugé avec les princes, pour mettre la bravoure au-dessus de toutes les autres vertus, et pour estimer les conquêtes plus que la prospérité.[1]

La formation du nouveau conseil augmenta les espérances universelles : on vit avec plaisir que le roi gardait auprès de lui le duc de Bourbon, son oncle maternel, qui, par une conduite adroite et conciliante, s'était conservé l'affection de tout le monde, et auquel, jusqu'à la fin de sa vie, on attribua de grands talents, quoiqu'il n'en eût jamais montré dans sa conduite. Les ministres de Charles V jouissaient plus encore de la faveur populaire : on avait oublié tout ce qu'on avait souffert sous le règne de ce roi, pour ne se souvenir que de ses grands résultats, et le surnom de Sage lui était confirmé par le contraste même qu'avait fait, avec son administration, celle qui était venue après lui. Les serviteurs de Charles V, écartés par les oncles du roi, s'étaient rapprochés du peuple : ils avaient mieux jugé les abus depuis qu'ils n'en profitaient plus; ils avaient conçu des

[1] Religieux de Saint-Denis, l. VIII, c. 11, p. 159.

projets de réforme ; ils en avaient proposé à leur jeune maître, et c'était au désir manifesté par eux de faire le bien qu'ils devaient leur nouveau crédit. Bureau de la Rivière, Pierre de Vilaines, dit *le Bègue*, Jean le Mercier, sire de Noviant ou de Nogent, et Jean de Montagu, qui tous avaient servi sous Charles V, firent les fonctions de ministres d'État. Noviant et Montagu furent en particulier chargés de l'administration des finances. Oudart des Moulins fut nommé premier président du parlement ; Arnaud de Corbie fut chancelier de France ; Jean Juvénal des Ursins, jurisconsulte, père de l'archevêque de Reims, auquel nous devons l'histoire de ce règne, fut pourvu de la place de prévôt des marchands. Cette place avait été supprimée lors de la sédition des maillottins : Charles VI fit une chose agréable au peuple en la rétablissant, encore qu'il s'attribuât à lui-même la nomination du prévôt, au lieu de la laisser au corps des marchands, et qu'il ne lui rendît point le conseil des échevins, magistrature également populaire, dont ce chef de la bourgeoisie avait été autrefois entouré. Mais si le public se livrait à l'espérance en voyant les nouveaux choix, il éprouvait plus de joie encore, en apprenant les destitutions ; une foule de créatures du duc de Bourgogne étaient renvoyées : c'étaient des hommes qui ne s'étaient distingués que par leur rapacité et leur impudence ; les malédictions du peuple les accompagnèrent dans leur retraite [1].

Le nouveau conseil de Charles VI se montra digne de la confiance qu'il inspirait, en s'occupant immédiatement de rendre la paix à la France. Il fit sentir au roi qu'il n'y avait aucune possibilité de rétablir la sûreté dans les provinces ou l'ordre dans les finances, si la guerre harassante contre l'Angleterre, qui durait depuis si longtemps, et qui n'avait amené aucun résultat avantageux, n'était pas tout au moins suspendue. Il paraît que les nouveaux ministres, dès qu'ils commencèrent à approcher de l'oreille du roi, firent usage de l'accès qu'ils obtenaient auprès de lui, avant même d'être en place, pour le disposer à une négociation avec l'Angleterre, et que le premier acte de l'administration qui écarta les ducs de Berri et de Bourgogne, fut de demander à Richard II un sauf-conduit pour l'évêque de Bayeux, le chancelier, et les sires de Sault, de Rambure et de Disque, qui iraient lui porter des propositions de paix ; car ce sauf-conduit fut accordé dès le 16 novembre 1388 [2]. Le 26 du même mois, Richard nomma,

[1] Religieux de Saint-Denis, l. VIII, c. 12, p. 161. — Juvénal des Ursins, p. 69.
[2] Rymer, t. VII, p. 608.

de son côté, l'évêque de Durham, Guillaume de Beauchamp, capitaine de Calais, et d'autres commissaires, pour traiter avec eux [1]. Le petit village de Lelinghen, entre Calais et Boulogne, déjà illustré par quelques autres négociations, fut choisi pour le lieu des conférences [2]. De nouveaux sauf-conduits furent accordés le 5 février et le 4 mars 1389, aux ambassadeurs de France et d'Angleterre, et il paraît que c'est dans le mois de mars que s'ouvrit entre eux le congrès [3].

La paix n'était pas moins désirable pour l'Angleterre que pour la France. Le duc de Glocester, oncle du roi Richard II, qui s'était mis à la tête du parti qui avait chassé le duc d'Irlande, ayant assemblé un parlement, qu'on surnomma *l'Impitoyable*, accusa, devant la chambre des pairs, les anciens favoris de son neveu, l'archevêque d'York, le duc d'Irlande, le comte de Suffolk, sir Robert Tresilian, et sir Nicolas Brembre : il fut secondé par les comtes de Derby, d'Arundel, de Warwick et de Nottingham. Le parlement, qui dura du mois de février au 4 juin 1388, mit en oubli les formes protectrices de la justice, pour satisfaire les haines populaires. Tresilian, Brembre, sir Simon Burley, furent pendus; le comte de Suffolk, le duc d'Irlande, et plusieurs autres également contumaces, furent exilés, et leurs biens confisqués; aussi les violences du parti vainqueur, qui avait dépouillé le roi de tout pouvoir, préparaient déjà une réaction, en excitant la pitié du peuple [4]. Ces commotions prolongées avaient affaibli l'Angleterre, et l'avaient laissée exposée aux attaques de ses ennemis extérieurs. Le comte de Douglas, à la tête d'une armée écossaise, avait envahi les comtés du nord; Percy, surnommé *Hotspur*, fils du comte de Northumberland, était venu à sa rencontre; une grande bataille avait été livrée entre eux à Otterbourn, le 19 août 1388. Quoique Douglas y eût été tué, son armée était demeurée victorieuse. Percy avec plus de mille de ses compagnons d'armes, avait été fait prisonnier; plus de dix-huit cents avaient été tués; plus de mille étaient demeurés blessés [5].

[1] Rymer, p. 610.
[2] Froissart, t. XI, c. 134, p. 491.
[3] Rymer, t. VII, p. 614.
[4] Thom. Walsingham, Hist. Angl., p. 334. — Ypodigma Neustriæ, p. 542. — Knyghton, p. 2677-2706. — Rapin Thoyras, Hist. d'Angl., t. III, l. X, p. 314. — Hume's Hist. of England, Ch. XVII, t. IV, p. 21.
[5] Froissart, t. XI, c. 120, p. 420.

Dans de telles circonstances, le duc de Glocester, et l'aristocatrie qui était demeurée maîtresse du pouvoir, devaient désirer la paix avec la France ; mais, comme l'accusation principale qu'elle avait fait peser sur les favoris du roi, était d'avoir négligé la défense des possessions de la couronne sur le continent, elle se trouvait dans l'impossibilité d'abandonner des prétentions qui flattaient l'orgueil du peuple anglais. Les négociateurs reconnurent bientôt l'impossibilité de conclure un traité de paix. Les Écossais, de leur côté, entravaient la conclusion d'une trêve ; ils croyaient le moment favorable pour se venger de l'Angleterre, et ils voulaient poursuivre des hostilités qui leur avaient si bien réussi. Enfin, le 18 juin 1389, leur opposition fut surmontée ; une trêve générale par terre et par mer fut signée, et tous les alliés des deux couronnes y furent compris ; elle devait durer trente-huit mois, ou jusqu'au 16 août 1392 : elle laissait chacun en possession de ce qu'il occupait, et des conservateurs de la trêve étaient nommés dans chaque province, pour en faire observer les conditions et punir les contravenants [1].

Les ministres de Charles VI avaient eu soin en même temps d'entretenir la bonne harmonie avec les autres voisins de la France. Le roi des Romains Wenceslas, était peu redoutable : cependant, comme l'expédition de Gueldre aurait pu troubler la paix avec l'Empire, le sire de Coucy lui avait été envoyé pour protester que Charles VI, tout en poursuivant la réparation d'une insulte qui lui avait été faite par le duc de Gueldre, n'avait eu aucune intention de troubler les relations de bon voisinage entre la France et l'Allemagne, et il avait rapporté de Wenceslas des assurances d'amitié et de bienveillance [2]. D'autre part, la paix que le roi de Castille venait de conclure avec le duc de Lancaster pouvait faire craindre un changement dans sa politique et un rapprochement avec l'Angleterre. L'amiral Jean de Vienne lui fut envoyé pour resserrer les liens qui l'avaient attaché ainsi que son père à la France et le roi de Castille donna de nouvelles garanties de sa reconnaissance et de son amitié [3].

Les conseillers de Charles VI lui représentèrent encore qu'il y avait une autre paix qu'il lui convenait de conclure pour gagner l'affection de son peuple et la protection du ciel : c'était celle de l'Église : elle

[1] Rymer, t VII. p. 622-630.
[2] Froissart, t. XI, c. 112, p. 341, et c. 114, p. 357.
[3] *Ibid.*, c. 126, p. 451, et c. 130, p. 469.

était troublée en même temps, disaient-ils, par l'hérésie et par le schisme. Un docteur de théologie, de l'ordre des dominicains, nommé Jean de Monçon, prêchant sur le péché originel, avait affirmé que cette tache étant inhérente à toutes les créatures humaines, dès le moment de leur conception, et n'ayant été lavée que par la rédemption de Jésus-Christ, sa propre mère, la vierge Marie, avait été conçue dans le péché. Ce n'était qu'un exemple qu'il donnait, une application qui semblait incontestable de la doctrine professée par l'Église. Mais la faculté de théologie de l'université de Paris, la Sorbonne, ressentait contre les franciscains et les dominicains une jalousie qui l'avait souvent engagée dans des querelles violentes avec eux ; elle releva l'affirmation de Monçon comme un outrage qu'il avait proféré contre la mère du Christ ; elle déclara que le sacrifice de Jésus avait effacé d'avance la tache du péché originel, non-seulement de sa propre naissance, mais aussi de la naissance de sa mère. Cette exemption du sort commun de l'humanité, qui fut signalée au public sous le nom de l'*Immaculée Conception*, sembla un hommage nouveau rendu à la Vierge. Plus on avait de dévotion pour elle, et plus on s'empressait de la croire, de la professer pure dès avant sa naissance. La querelle, quoique à peu près inintelligible, devint populaire, et les passions s'en emparèrent. Le docteur Monçon, effrayé de la fermentation qu'il excitait, fut réduit à s'enfuir à Avignon. La doctrine qu'il avait professée était encore regardée comme orthodoxe à la cour du pape [1]. D'autre part, l'ordre entier des dominicains, en possession des tribunaux de l'inquisition, et se regardant comme spécialement chargé de la défense de la foi, frémissait à l'idée qu'un de ses docteurs les plus habiles était accusé d'hérésie, pour une doctrine que, jusqu'alors, ils avaient tous également professée. Soixante et dix des docteurs les plus célèbres de l'ordre s'engagèrent à défendre les opinions de Monçon : quarante mille écus en or furent envoyés à Avignon pour soutenir sa cause. La Sorbonne, de son côté, fit partir pour Avignon ses plus fameux théologiens, afin de poursuivre Monçon, et de faire condamner les opinions qu'il avait professées [2]. Le pape était fort embarrassé ; il ne voulait aliéner ni l'un ni l'autre des deux corps puissants dans l'Église qui se trouvaient aux prises ; et dans l'espoir de pouvoir éviter de prononcer, il fit évader de nuit Jean de Monçon, qui se réfugia en Aragon.

[1] Religieux de Saint-Denis, l. VII, c. 5, p. 138.
[2] *Ibid.*, c. 2, p. 145.

Mais la Sorbonne était bien résolue à ne pas se contenter d'une demi-victoire ; elle profita de la fermentation populaire que cette question avait excitée pour agir sur le roi : celui-ci, qui n'avait pas encore vingt et un ans accomplis, et dont l'ignorance était extrême, non pas seulement sur ces questions, qui échappent à l'intelligence humaine, mais sur toutes les connaissances qui exigent quelque étude ou quelque application, n'hésitait pas à croire cependant que son autorité pouvait décider tout aussi bien les questions de foi que les affaires de gouvernement. Son confesseur, l'évêque d'Évreux, partageait les opinions de Monçon ; les inquisiteurs de la foi et tout l'ordre des dominicains les maintenaient ; le pape lui-même leur était favorable ; mais, malgré leur autorité réunie, le jeune Charles VI voulut que la sainte Vierge eût été conçue sans la tache du péché originel : il fit mettre en prison tous ceux qui niaient l'immaculée conception. Clément VII, toujours en crainte d'être sacrifié à son rival Urbain VI, et dont l'autorité ne reposait que sur la protection que lui accordait la cour de France, n'osa plus résister. Il condamna, par une bulle, Jean de Monçon et tous ses adhérents, et il laissa le roi ordonner la fête de l'immaculée conception dans tout son royaume, et contraindre son propre confesseur, ainsi que tous les dominicains plus fameux, à se rétracter devant lui et toute sa cour ; après quoi ils furent chassés de tous leurs emplois. L'ordre lui-même fut en entier humilié ; les chaires de théologie de l'université de Paris furent interdites aux dominicains ; ils furent rangés après les autres ordres mendiants, aux processions publiques, et il fut déclaré que le confesseur du roi ne serait plus tiré de leur corps [1].

Pour achever de rendre la paix à l'Église, il aurait fallu encore abolir le schisme, et le jeune roi y aurait travaillé avec joie ; mais cette affaire ne dépendait point, comme l'autre, de sa volonté et de son absolue puissance ; il y fallait le concours de souverains indépendants et jaloux de la France. Cependant les conseillers du roi, qui désiraient lui faire connaître et parcourir les provinces pour y raffermir l'autorité royale, profitèrent de son envie de travailler à la paix de l'Église, pour lui proposer d'aller visiter le pape Clément VII à Avignon : le projet fut agréé, et son exécution renvoyée à l'automne suivant.

Les conseillers du roi croyaient avoir beaucoup fait en le forçant à

[1] Religieux de Saint-Denis, l. VIII, c. 14, p. 164. — Vitæ Roman. Pontif. Scr. It., t. III, p. II, p. 750 — Raynaldi, Annal. eccles., 1387, § 14. Il n'indique point de décision finale de l'Église sur cette question.

donner quelque attention aux affaires publiques, à écouter des projets de réforme et d'amélioration; mais ils ne pouvaient longtemps lutter contre son caractère, contre sa passion désordonnée pour le plaisir, que l'âge rendait peut être plus excusable, mais que l'habitude déjà enracinée de s'abandonner à tous ses caprices, et de ne reconnaître aucun obstacle, pouvait aussi rendre plus pernicieuse. Tous ceux qui approchaient le roi, tous ceux qui voulaient lui plaire, ou gagner du crédit sur son esprit, s'efforçaient, à l'envi l'un de l'autre, de lui persuader que la gloire des rois tenait à leur magnificence, et que, loin de violer aucun devoir, il faisait le bonheur de sa cour et de de son peuple en passant sa vie dans les fêtes et les plaisirs. Débarrassé de la surveillance de ses deux oncles, et pouvant puiser, sans retenue, dans son trésor, bientôt il ne songea plus qu'à de brillants amusements.

Il résolut d'abord de conférer l'ordre de chevalerie à ses deux cousins Louis et Charles, fils du duc d'Anjou, dont l'aîné était destiné à porter le titre de roi de Sicile. Cette fête devait être célébrée à Saint-Denis le 1er mai 1389. Comme aucun édifice n'était assez grand pour contenir la foule des chevaliers et des dames que Charles VI fit inviter en même temps en France, en Angleterre et en Allemagne, il fit construire auprès de l'abbaye une salle en charpente, de cent quatre-vingt-douze pieds de long, de trente-six de large, qu'il fit revêtir des plus riches tapisseries. Cette salle fut destinée aux festins, tandis que la reine, les principales dames de France, les princes du sang, et les grands officiers de la couronne furent logés dans l'abbaye, et que tous les hôtes invités à la fête furent répartis chez les bourgeois. En dehors des murs, un champ clos fut préparé pour les tournois; il fut entouré de galeries pour les dames, et de tourelles pour les juges des combats.

Le 1er mai, le roi arriva à Saint-Denis : peu après, il fut suivi par un nombreux cortége, en tête duquel s'avançaient à cheval les deux jeunes princes d'Anjou, dans l'équipage le plus modeste, revêtus seulement d'une tunique gris-brun, qui leur descendait jusqu'aux talons, tandis que la reine leur mère, les princes du sang, les ducs, les comtes, les suivaient dans toute la pompe de leur rang. Toutes les cérémonies qui, d'après les romanciers, étaient pratiquées en armant les chevaliers errants, furent répétées avec une scrupuleuse exactitude. Les jeunes chevaliers passèrent par le bain, la veillée des armes, l'accolade, le don du baudrier et des éperons; le tout entremêlé de prières de messes et de bénédictions religieuses. Le tournoi commença le 3 mai : vingt-

deux chevaliers choisis par le roi, les plus beaux et les plus braves de la cour, furent conduits par les dames dans le champ clos : ce furent elles encore qui décernèrent le prix à deux d'entre eux. Le lendemain, le champ fut abandonné à leurs écuyers; le troisième jour, chevaliers et écuyers combattirent pêle-mêle; les nuits étaient consacrées à des bals et à des festins, et les cloîtres de l'abbaye de Saint-Denis étaient abandonnés à la joie la plus licencieuse : un bal masqué, qui termina la fête, permit surtout de satisfaire les passions excitées par tant de jours de plaisirs. La plupart des dames et des demoiselles de la cour n'échappèrent point, dans ces lieux consacrés par la religion, aux séductions du vice [1].

A peine ces réjouissances étaient terminées, que le roi les fit suivre par une cérémonie toute contraire. Comme s'il était fatigué de plaisirs, il déclara vouloir voir une pompe funèbre : il demanda que la cour rassemblée à Saint-Denis rendît, avant de se séparer, les derniers honneurs au connétable Bertrand Du Guesclin, qui était mort depuis neuf ans, ou deux mois avant qu'il montât lui-même sur le trône. Une chapelle ardente avait été préparée dans l'église de Saint-Denis, pendant que les réjouisssances duraient encore. Le connétable qui avait succédé à Du Guesclin, Olivier de Clisson, mena le deuil, accompagné par les deux maréchaux de France. Les jeunes princes du sang, qui partageaient tous les plaisirs du roi, et qui tenaient le premier rang à la cour depuis la retraite de ses oncles, remplirent aussi les premières fonctions à cette cérémonie funèbre. C'étaient son frère Louis, duc de Touraine, et ses cousins Jean, comte de Nevers, fils du duc de Bourgogne; Pierre, comte de Mortain, frère du roi de Navarre, et Henri de Bar. Du Guesclin avait mérité et les honneurs rendus à sa mémoire, et le panégyrique prononcé devant la cour par l'évêque d'Auxerre; mais Charles était moins occupé d'honorer la cendre d'un grand capitaine que de varier les pompes de sa cour, et de faire succéder une cérémonie dispendieuse à une autre [2].

Charles VI n'avait point donné à ses conseillers le temps de mettre quelque ordre dans ses finances; et, après les fêtes du mois de mai, son trésor se trouvait épuisé. Cependant on lui parlait toujours de la magnificence royale, de la libéralité, première vertu des rois aux yeux des courtisans; et pour mériter ces éloges, il répandait d'une main

[1] Religieux de Saint-Denis, l. IX, c. 1 et 2, p. 167.— Juvénal des Ursins, p. 73.
[2] *Ibid.*, c. 3, p. 171.

prodigue l'argent à mesure qu'il entrait dans son épargne. Les gens de la chambre des comptes lui adressèrent des remontrances; ils notèrent sur leurs registres les dons immodérés pour les recouvrer un jour; ils résolurent de faire fondre l'argent qui rentrait au trésor, pour qu'il ne fût pas si facile de le dissiper [1]. Ils obtinrent même une ordonnance, en date du 15 août, qui défendait au parlement d'obtempérer aux ordres injustes qu'il pourrait recevoir du roi [2]; mais le jeune homme, dans la fougue de ses passions et l'intempérance du pouvoir absolu, ne se soumettait pas longtemps aux règles que lui-même s'était prescrites.

Le roi soupirait après quelque fête nouvelle : tout à coup il se souvint que la reine sa femme n'avait point fait à Paris une première entrée solennelle. Il y avait déjà quatre ans qu'il l'avait épousée, et dès lors elle avait vécu le plus souvent dans la capitale, dont elle n'avait cessé de passer et de repasser les portes : mais il estima qu'il dépendait du pouvoir royal de faire que la première entrée ne vînt qu'après toutes les autres. Charles VI ordonna que cette première entrée se ferait le 22 août suivant : il voulait qu'elle passât en magnificence tout ce que la France avait encore vu, et il questionna la vieille reine Blanche de Navarre, veuve de Philippe VI, pour apprendre d'elle tout le cérémonial des entrées de reines dont elle avait été témoin. La ville de Paris fut ensuite invitée à faire preuve de son zèle et de sa loyauté par la magnificence des spectacles qu'elle offrirait à Isabeau de Bavière, et par celle de ses présents. En effet, douze cents bourgeois de Paris à cheval, vêtus de robes rouges et vertes, bordaient la route de la ville de Saint-Denis à Paris : la rue Saint-Denis était toute couverte de draps de soie et tendue de tapisseries de hautes-lisses. A la première porte Saint-Denis, au couvent de la Trinité, à la seconde porte Saint-Denis, au pont de Notre-Dame, au Châtelet, des échafauds étaient dressés, et des spectacles divers, de la nature des mystères, qui commencèrent vers ce temps-là à être représentés pour l'amusement ou l'édification du peuple, furent offerts à la reine et à son cortége : le brillant des costumes, l'habileté des machinistes, la magnificence des présents que les bourgeois faisaient à la reine à chaque station, indiquaient le progrès des arts, tandis que l'invention et la poésie des mystères joués sur les

[1] Religieux de Saint-Denis, l. IX, c. 5, p. 173. — Juvénal des Ursins, p. 74.
[2] Ordonn. de France, t. VII, p. 290.

échafauds, semblent encore bien plates et bien gauches [1]. Les présents qui furent offerts à la reine, en joyaux et en argenterie, furent supposés valoir plus de 60,000 écus d'or. Le roi ne pouvant faire partie du cortége, et voulant cependant voir tout le spectacle, engagea Charles de Savoisy, grand maître d'hôtel de la reine, à se déguiser avec lui, et à le prendre en croupe sur son cheval : il rit beaucoup de la manière dont il fut repoussé et maltraité à coups de verges par les sergents, au Châtelet, comme la reine y passait [2].

Le mariage du duc de Touraine donna lieu à d'autres fêtes encore. Une sœur de Charles V avait épousé, comme nous l'avons vu, Jean-Galeas Visconti, seigneur de Milan et de presque toute la Lombardie. Jean Galeas, pour resserrer ses liens avec la maison de France, offrit la fille qu'il avait eue de cette princesse, Valentine Visconti, à son cousin germain, Louis de Touraine, frère du roi. Le seigneur de Milan était un des plus riches et des plus magnifiques princes de l'Europe ; il était disposé à bien payer l'honneur de cette alliance. Il promit de donner à son gendre pour dot, la ville d'Asti et son comté, avec un revenu annuel de 30,000 florins. Le contrat fut signé le 28 janvier 1387 [3]. Mais comme les deux époux étaient encore fort jeunes, ce fut seulement le 25 juin 1389 que Jean Galeas fit partir sa fille de Milan, pour aller rejoindre son époux. Celui-ci, né le 13 mars 1371, avait un peu plus de dix-huit ans. Les joyaux, les habits somptueux, les trésors de tout genre que Valentine avait reçus de son père, surpassaient en richesse ce qu'aucune princesse avait jamais apporté à aucun roi [4]. La nouvelle duchesse de Touraine était arrivée à la cour avant les fêtes que donna la ville de Paris pour l'entrée d'Isabeau de Bavière ; elle avait tenu un des rangs les plus distingués dans le cortége, et elle avait eu

[1] On en peut juger par ces quatre vers, que prononcèrent deux anges, qui parurent descendre du ciel pour couronner la reine.

Dame enclose entre fleurs de lis,
Roïne êtes vous de Paris,
De France et de tout le pays.
Nous en r'allons en Paradis.

Froissart, t. XII, p. IV, c. 1, p. 12.

[2] Froissart, t. XII, p. IV, c. 1, p. 1-30. — Religieux de Saint-Denis, l. IX, c. 5, p. 175. — Juvénal des Ursins, p. 75.

[3] Benvenuto da San Giorgio, Ist. del Monferrato, t. XXIII, p. 612, rapporte le contrat.

[4] Annal. Médiol. Script. Ital., t. XVI, c. 151, p. 806.

sa part dans les riches présents de la ville. Charles VI ne voulait pas perdre cependant une occasion d'étaler sa magnificence : il ordonna que d'autres fêtes fussent célébrées pour son mariage, il choisit la ville de Melun pour les donner ; il y conduisit la reine et toute sa cour, au grand regret des Parisiens, à qui on avait fait espérer que la famille royale ne quitterait point la capitale. Les noces du duc d'Orléans et de Valentine Visconti furent en effet célébrées à Melun, le 17 septembre, avec une magnificence digne de la richesse de l'épousée [1].

Dès le 2 septembre, le roi était sorti de Paris pour entreprendre le grand voyage dans les provinces du midi, que les ministres, avec tant d'instances, lui avaient demandé de faire. Il était jeune, actif, empressé de voir des choses nouvelles : il partit de Melun après les fêtes du mariage de son frère, comptant bien que ce voyage serait pour lui une occasion de varier ses plaisirs ; il était accompagné par les ducs de Touraine et de Bourbon, par la principale noblesse du royaume, et par environ quatre cents hommes d'armes. Il arriva d'abord à Mehun-sur-Yèvre, en Berri, où le duc de Berri le reçut et lui donna des fêtes. Ce prince, alors âgé de soixante ans, avait épousé, le 6 juin de cette année, Jeanne, héritière du comte de Boulogne, et nièce du comte de Foix, qui n'avait pas plus de douze ans [2], et ce mariage avait donné occasion d'imposer de nouvelles taxes sur les peuples.

Bureau de la Rivière, et Jean le Mercier, sire de Noviant, qui avaient eu la principale part à décider le roi à ce voyage, mettaient une grande importance à ce qu'il n'y fût pas accompagné par le duc de Berri ; car c'était principalement les abus de son administration qu'ils se proposaient de réformer. Avant que Charles VI partit de Paris, des députés du Languedoc et de Guienne avaient obtenu de lui une audience secrète : ils s'étaient jetés à ses genoux, et l'avaient supplié de venir juger, par ses yeux, de l'état misérable auquel son oncle avait réduit leurs provinces, et de les sauver d'une tyrannie qu'ils ne pouvaient pas supporter plus longtemps : déjà plus de quarante mille de leurs concitoyens, assurèrent-ils, s'étaient réfugiés en Aragon, où ils mendiaient leur pain, pour échapper aux collecteurs de tailles du duc de Berri [3]. Le roi promit qu'il ne se laisserait point accompagner par ses

[1] Religieux de Saint-Denis, l. IX, c. 5. p. 174.
[2] *Ibid.*,, c. 4, p. 172. — Froissart, t. XI, c. 133, p. 490. c. 4, p. 37.
[3] *Ibid.*, c. 6, p. 176. J. Juvénal des Ursins, p. 72-74. — Froissart. t. XII, p. IV,

deux oncles au delà d'Avignon. A Lyon, il fut rejoint par le duc de Bourgogne et par Amé VII, surnommé *le Comte rouge de Savoie*, l'un des princes de cette époque qui se piquaient le plus de chevalerie, et qui avaient le plus le goût du plaisir. Le roi, les quatre ducs de Berri, Bourgogne, Bourbon et Touraine; les fils du duc d'Anjou et tous les autres princes, avec leur brillant cortége, firent leur entrée à Avignon le 30 octobre [1].

L'un des objets qu'on avait présentés à Charles VI, comme but de son voyage, était de travailler à l'extinction du schisme, et la circonstance paraissait le favoriser, car, peu de jours auparavant, le 18 octobre, Urbain VI était mort à Rome. Clément VII, dès qu'il en reçut la nouvelle, engagea Charles VI à écrire aux cardinaux de l'obédience d'Urbain, les sollicitant de se réunir à Clément VII, qui leur conserverait toutes leurs dignités, et de mettre ainsi un terme à la division de l'Église [2]. Mais ç'aurait été, pour ces cardinaux, confesser qu'ils avaient été jusqu'alors schismatiques, et rentrer par grâce au milieu de leurs rivaux, qui se défiaient d'eux, ou lieu de demeurer les maîtres : aussi se pressèrent-ils de passer à une élection nouvelle avant d'avoir le temps de recevoir les sollicitations des autres princes qu'ils redoutaient : ils étaient au nombre de quatorze. Le 2 novembre, ils élurent pour pape Pierre Tommacelli, cardinal de Naples, âgé de quarante cinq ans seulement, qui prit le nom de Boniface IX. Celui-ci rappela au sacré collége les quatre cardinaux qui en avaient été chassés par son fougueux prédécesseur [3].

Un autre objet de l'arrivée de Charles VI à Avignon était de faire couronner, par Clément VII, son cousin Louis II d'Anjou, comme roi de Sicile. Les circonstances commençaient à se montrer favorables à ce jeune prince, et la Provence s'était déjà déclarée pour lui. Pendant que Charles III de Duraz vivait encore, les villes d'Arles et de Marseille avaient seules embrassé le parti des Angevins, tandis que Raimond de Turenne, gentilhomme du pays, et Spinola, lieutenant envoyé par Charles, avaient fait reconnaître ce dernier par l'Union d'Aix, confé-

[1] Hist. du Languedoc, t. IV, l. XXXIII, c. 37, p. 393, et note 31, p. 588, où l'auteur cherche à concilier les contradictions des contemporains sur ce voyage. — Vitæ Rom. Pont., t. III, p. II, p. 751. — Guichenon, Hist. de Savoie, t. II, p. 12.

[2] Froissart, t. XII, c. 10, p. 97.

[3] Vita Rom. Pont. Scr. It., t. III, p. II, p. 751. — Raynaldi Annal eccles., 1389, § 10-12.

dération qui comprenait tout le reste de la Provence. Arles avait même été surprise et pillée, le 24 juillet 1385, par des tuchins qui avaient arboré les drapeaux de Durazzo, mais qui avaient abandonné ensuite leur conquête, en sorte que Marie et ses deux fils les princes d'Anjou avaient pu entrer à leur tour dans cette ville le 10 décembre 1385, et confirmer ses priviléges. L'expédition de Charles de Duraz en Hongrie, et sa mort en 1386, firent perdre la Provence à sa maison. Spinola, à cette nouvelle, quitta Aix, où il était le maître, pour retourner à Naples; les barons de son parti perdirent courage; plusieurs commencèrent à traiter avec Marie et ses fils, qui s'étaient établis à Avignon; et, avant la fin de l'année 1387, l'Union d'Aix ayant obtenu la confirmation des priviléges de la Provence, avait elle-même reconnu les Angevins [1].

Ce n'était pas en Provence seulement que le parti angevin reprenait le dessus : dans le royaume de Naples on était également disposé à préférer le gouvernement qu'on n'avait point encore éprouvé, à celui dont on ressentait l'incapacité et les vices. Ladislas, fils de Charles III, avait été déclaré roi de Naples à l'âge de dix ans, et sa mère Marguerite avait pris le titre de régente; mais, dès le mois de juillet 1386, elle avait été obligée de s'enfuir à Gaëte avec son fils, la ville de Naples s'étant soulevée contre elle, et ayant proclamé Louis II d'Anjou, sous la régence de la reine Marie [2]. Cette royauté ne procurait, il est vrai, à Louis II, alors âgé de douze ans, ni argent, ni soldats, ni obéissance. Cependant on jugeait en France que ce jeune prince devait se rendre aux vœux d'un peuple qui l'appelait, et la reine Marie, après l'avoir fait couronner par le pape, et l'avoir marié à Yolande, fille de Jean Ier, roi d'Aragon, afin de lui procurer l'assistance de la marine puissante des Catalans, annonçait qu'elle l'enverrait l'année suivante en Italie. Clément VII couronna Louis II d'Anjou le 1er novembre, sous le titre de roi de Sicile; car c'était ainsi qu'on désignait toujours le roi de Naples, encore que la Sicile eût un autre roi [3]. Le jeune Louis passa ensuite à Barcelone, où il fut marié, dans l'hiver, à la fille du roi d'Aragon [4]; mais tous ces événements n'avaient paru à Charles VI que des occasions de fêtes et de réjouissances. « Le roi de France, dit

[1] Bouche, Hist. de Provence, t. II, p. 409-412.
[2] Giornali Napolitani, Scr. Ital., t. XXI, p. 1055.
[3] Rom. Pont. Vitæ, t. III, p. II, p. 751.
[4] Froissart, t. XII, c. 3, p. 33.

» Froissart, le duc de Touraine son frère, et le comte de Savoie, qui » étoient jeunes et légers d'esprit, quoiqu'ils fussent logés de lez le » pape et les cardinaux, ne se pouvoient tenir ni ne vouloient aussi, » que toute la nuit ils ne fussent en danses, en caroles et en ébatte- » ments, avec les dames et les damoiselles d'Avignon; et leur admi- » nistroit leurs réviaulx (réjouissances) le comte de Genève, lequel » étoit frère du pape. Se fit et donna le roi de France moult de lar- » gesses et de dons aux dames et damoiselles d'Avignon, tant que » toutes s'en louoient [1]. »

Charles VI prit congé à Villeneuve d'Avignon, de ses deux oncles les ducs de Berri et de Bourgogne, qu'il renvoya dans leurs gouvernements, malgré l'envie qu'ils témoignaient de l'accompagner. Il avait laissé la reine à l'hôtel de Beauté, près de Paris, et son absence lui accordait plus de liberté pour la galanterie. Les diverses stations qu'il fit à Montpellier, à Béziers, à Carcassonne, à Toulouse, semblaient n'avoir pas d'autre objet. Il y passait son temps uniquement occupé de bals et de fêtes, et en partant de chaque ville il distribuait d'abondantes largesses aux dames et demoiselles qui avaient pris la part la plus active à ses divertissements, ou qui s'étaient montrées le plus complaisantes [2]. La législation même a conservé un monument de ses goûts et de ses habitudes. On trouve une ordonnance qu'il accorda, au mois de décembre 1389, *aux filles de joie du bordel de Toulouse, nommé la grande abbaye*, pour qu'elles eussent à se réjouir de son joyeux avénement dans leur ville; il les dispensait de porter le costume qui, jusqu'alors, par l'ordre des capitouls, les avait caractérisées, et qui les avait signalées au mépris, même aux insultes du peuple, et il enjoignait à tous ses officiers de prendre soin qu'à l'avenir elles ne fussent plus molestées [3].

Le voyage du roi semblait n'être qu'un carnaval sans fin; cependant, au milieu de ses plaisirs, il ne se refusa point à entendre les plaintes qui lui étaient portées de toutes parts contre le duc de Berri et ses agents en Languedoc. « Le duc d'Anjou et le duc de Berri, lui disoit- » on, chacun à son tour ont malement pillé et robé la province; où » ces deux ducs ont eu la puissance de mettre la main, ils n'y ont rien » laissé, mais tout levé et emporté; et trouverez les gens si pauvres

[1] Froissart, t. XII, c. 4, p. 45.
[2] *Ibid.*, p. 49, 51, 66, 70.
[3] Ordonn. de France, t. VII, p. 327.

» que ceux qui souloient être riches et puissants, ont à peine de quoi » faire ouvrer ni labourer leurs vignes et leurs terres. C'est grand » pitié de voir eux, leurs femmes et leurs enfants ; car ils avoient tous » les ans cinq ou six tailles sur les bras, et étoient rançonnés au tiers, » au quart, ou au douzième du leur, ou à la fois du tout, et ne pou- » voit être une taille payée quand une autre leur sourdoit sur les » bras... Encore le duc d'Anjou trouva le pays gras, dru et plein, et » le prenoit sur les riches hommes qui bien avoient puissance de » payer ; mais le duc de Berri n'a nully épargné ni pauvre ni riche, » et a tout moissonné et cueilli devant lui [1].

Le sire de Bétizac de Béziers, trésorier du duc de Berri, avait été l'agent de toutes ces cruelles vexations. Depuis Avignon, il avait constamment chevauché à côté du roi avec les gens de son conseil [2]. Le duc de Berri, n'ayant point eu la permission de suivre son neveu, lui avait du moins donné son trésorier, pour que sa présence intimidât ceux qui voudraient porter plainte ; mais, même sous ses yeux, et malgré ses rires moqueurs, beaucoup de malheureux osèrent présenter au roi des suppliques contre lui.

Ces plaintes universelles appuyées par les sires de la Rivière et de Noviant, déterminèrent enfin Charles VI à faire arrêter Bétizac, et à faire saisir ses papiers. Il fut alors reconnu que depuis qu'il gouvernait la province pour le duc de Berri, il y avait levé plus de trois millions de francs. Bétizac ne le nia point ; mais il produisit les quittances du duc et des gardes de son épargne, qui prouvaient que tout cet argent avait passé entre les mains de son maître. Dès qu'on sut dans la province que Bétizac était arrêté, ceux qui, jusqu'alors, n'avaient osé parler, firent, à leur tour, entendre leurs plaintes. « Les aucuns se » plaignoient que Bétizac les avoit déshérités sans cause et sans rai- » son ; les autres se plaignoient de force qu'il leur avoit faite de leurs » femmes ou de leurs filles. » Mais, d'autre part, le duc de Berri, instruit du procès entamé contre son trésorier, avait envoyé au roi les sires de Nantouillet et Pierre de Mespin, chevaliers, « qui apportoient » lettres de créance, et avouoient, de par le duc de Berri, tout ce que » Bétizac avoit fait du temps passé, et le redemandoient. »

Les juges étaient fort embarrassés : la plupart regardaient les ordres du duc de Berri comme justifiant pleinement son agent ; d'autres, en

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

[1] Froissart, c. 4. p. 51.
[2] *Ibid.*, t. XII, c. 6, p. 70.

plus petit nombre, disaient que comme c'était lui qui voyait la misère du peuple, c'était à lui à avertir le duc de Berri de l'iniquité de ses ordres, ou même à les dénoncer au roi. Ils semblaient pressentir déjà un principe bien important pour les peuples, c'est qu'aucun mandat d'un supérieur ne justifie la tyrannie, et que celui qui exécute un crime est toujours criminel, encore que ce crime lui ait été ordonné par l'autorité de qui il dépend; car il n'a dû s'engager à l'obéissance que pour les choses honnêtes. « Bétizac, disoient-ils, a fait tant de » crueuses levées, et appauvri tant de peuples, pour accomplir le dé- » sir de monseigneur de Berri, que le sang humain du pauvre peuple » s'en plaint, et crie hautement, et qu'il a desservi mort [1]. » S'il avait été condamné sur ce principe, les agents du pouvoir auraient appris peut-être une fois qu'il existe une responsabilité réelle pour les crimes : il est toujours difficile d'atteindre les grands coupables, même dans les gouvernements les mieux organisés; leur puissance, leur crédit les défendent, leur richesse fait disparaître les preuves qui devaient s'élever contre eux, et la compassion qui s'attache aux grandes infortunes les garantit encore quand ils sont démasqués. Mais après tout ce n'est pas du sang des coupables que les peuples ont besoin, c'est plutôt d'une terreur salutaire qui empêche l'exécution des crimes; et si tous les subalternes savaient qu'ils n'échapperont jamais au châtiment, en donnant la preuve qu'ils n'ont agi que d'après les ordres positifs de leurs supérieurs; si tous les misérables qui se résignent à l'infamie pour le compte de leurs maîtres savaient qu'ils seront un jour atteints par la vindicte publique, lors même que leurs maîtres y échapperaient, les crimes politiques deviendraient impossibles à commettre.

Mais aucun gouvernement ne se soucie de permettre aux subalternes d'examiner les ordres de leurs supérieurs; les ministres mêmes de Charles VI, qui poursuivaient Bétizac et qui voulaient son supplice, regardaient la responsabilité dont se chargeait le duc de Berri comme suffisante pour le sauver. Ils préférèrent arriver à leur but par une perfidie; de faux amis s'introduisirent auprès de Bétizac, et lui annonçant que ses juges étaient sur le point de le condamner à mort, ils lui persuadèrent qu'il n'y avait de salut pour lui qu'autant qu'il déclinerait la justice criminelle, pour se soumettre à la justice ecclésiastique de l'inquisition : il suffisait pour cela, lui disaient-ils, de confesser

[1] Froissart, t. XII, c. 7, p. 74.

quelque hérésie ; il serait aussitôt remis aux inquisiteurs, et d'après le crédit dont le duc de Berri son maître jouissait auprès de Clément VII, il lui serait bien facile d'obtenir ensuite sa grâce. Bétizac fut la dupe de ce perfide conseil; il fit appeler ses juges, il leur déclara qu'il se croyait obligé, pour la décharge de sa conscience, de s'accuser à eux d'erreurs qu'il prétendit avoir entretenues sur la Trinité. Aussitôt ceux-ci, qui étaient prévenus, le conduisirent à l'official de l'évêque, devant qui il répéta à haute voix, et en présence du peuple, les mêmes aveux. L'official, qui était également entré dans ce complot, prononça sans hésiter qu'en conséquence de cet aveu, il le livrait au bras séculier. « Bétizac fut, de sa main, rendu et remis en la main du bailli de » Béziers, qui gouvernoit pour le roi le temporel, lequel bailli sans » nul délai le fit amener en la place devant le palais, et fut si hâté Bé- » tizac qu'il n'eût pas le temps de lui répondre avant qu'il vît en la » place le feu, et se trouvât en la main du bourreau. » C'était le 22 décembre 1389 ; Charles VI était logé dans le palais, et des fenêtres de sa chambre il aurait pu voir le supplice. En vain Bétizac demanda alors à être ouï de nouveau ; en vain il voulut rétracter la confession qu'on lui avait perfidement suggérée, on ne tint pas compte de ses paroles, il fut pendu et brûlé aux acclamations du peuple [1].

(1390.) Les conseillers du roi cherchaient cependant à profiter de son séjour dans le midi pour rétablir quelque ordre dans ces provinces : tandis qu'ils lui faisaient recevoir en grande pompe à Toulouse l'hommage des feudataires du Languedoc, des comtes d'Astarac et de Lille-Jourdain, des vicomtes de Gimoëz, de Bruniquel, de Caraman, de Monclar, et enfin, le 5 janvier 1390, du plus illustre et du plus puissant des feudataires du midi, de Gaston Phœbus, comte de Foix, ils s'occupaient dans les mêmes provinces d'affaires plus importantes. D'abord ils avaient engagé les états de Languedoc à accorder au roi un subside de cinq francs par feu, sous prétexte de la guerre d'Angleterre [2]. Ensuite ils travaillaient à forcer à la soumission ou à la retraite les aventuriers qui, maîtres de châteaux-forts où ils déployaient les étendards d'Angleterre, avaient continué si longtemps à ravager le pays. Ceux qui ne voulaient pas confesser qu'ils n'étaient que des brigands, et s'exposer aux châtiments de la justice, évacuaient les uns après les

[1] Froissart, c. 7 p. 83. — Religieux de Saint-Denis, l. IX, c. 8, p. 178. — Juvénal des Ursins, p. 77. — Hist. du Languedoc, l. XXXIII, c. 38, p. 395.

[2] Hist. du Languedoc, l. XXXIII, p. 396 et 398.

autres les petits forts qu'ils avaient occupés, parce qu'ils ne pouvaient s'y maintenir trois ans à leurs frais, tout en observant la trêve; d'autres, qui jetaient le masque, étaient successivement forcés dans leurs retraites et envoyés au supplice. Il n'y en eut point dont le châtiment causât plus de joie que celui des brigands de Ventadour en Limousin, qui pendant quinze ans avaient fait trembler toute cette province [1]. Enfin les conseillers de Charles VI déterminèrent ce prince à signer, le 28 janvier, une ordonnance par laquelle il destituait ou suspendait du moins son oncle le duc de Berri, de son gouvernement de Languedoc et de Guienne, nommant Ferry Cassinel archevêque de Reims, et les chevaliers Pierre de Chevreuse et Jean d'Estouteville, pour prendre le gouvernement de ces deux provinces sous le titre de réformateurs généraux [2].

Quant à Charles VI, il ne songeait guère qu'à rendre visite tour à tour à chacun des grands seigneurs de son royaume. Il avait été frappé de la magnificence de Gaston Phœbus, comte de Foix, qui en venant lui rendre l'hommage de son comté avait été suivi par plus de deux cents chevaliers, revêtus d'habits à sa livrée et d'armures splendides. Ce comte, âgé de soixante ans, et régnant depuis 1343, l'emportait encore sur toute la cour par sa bonne mine et son adresse dans les exercices chevaleresques; en même temps il était célébré par tous les poëtes, les troubadours et les conteurs d'histoires comme le plus grand prince de son temps, d'autant qu'il était le plus magnifique dans ses présents [3]. Charles VI, au milieu de janvier, alla lui rendre sa visite à Mazères, première ville de comté de Foix, où des présents splendides furent échangés entre eux, et répandus parmi les courtisans [4]. Les ministres de Charles VI avaient en même temps conclu avec Gaston Phœbus un traité pour sa succession. Ce prince avait autrefois fait périr son fils unique, qu'il soupçonnait d'avoir voulu l'empoisonner à la suggestion du roi de Navarre; il s'était d'autre part brouillé avec le vicomte de Castelbon, son neveu et son héritier naturel [5]. Il était donc très-disposé à sacrifier les intérêts de ses successeurs pour un avantage personnel et immédiat. Il s'engagea, pour un traité signé le 5 janvier, à

[1] Froissart, t. XII, c. 11, p. 103.
[2] Ordonn. de France, t. VII, p. 328.
[3] Froissart, t. IX, c. 2, p. 221, seq.
[4] *Ibid.*, t. XII, c. 8, p. 84.
[5] *Ibid.*, t. IX. c. 13, p. 312. — Religieux de Saint-Denis, l. IX, c. 9, p. 180.

laisser à sa mort sa succession à la couronne, en échange contre cent mille francs payés immédiatement, et la jouissance viagère du comté de Bigorre [1].

De Mazères, Charles VI revint par Narbonne à Béziers, où il avait donné rendez-vous au roi d'Aragon ; mais ce dernier ne put s'y trouver. Bernard d'Armagnac, qui venait de vendre pour 60,000 francs son comté de Charolais au duc de Bourgogne, avait employé cet argent à solder tous les aventuriers que la trêve laissait désœuvrés dans le midi, et en formant une redoutable compagnie d'aventure, il l'avait conduite en Aragon, pour y vivre de pillage, en attendant que quelque souverain la prît à sa solde [2]. Charles VI, averti que le roi d'Aragon ne pouvait s'éloigner de son pays dans ces circontances, se rendit par Montpellier à Avignon, où il arriva la 24 janvier, et où il resta encore quatre ou cinq jours auprès du pape. Le 31 janvier il fit son entrée à Lyon, et le 7 février à Dijon. C'était le tour du duc de Bourgogne d'étaler sa magnificence ; du 7 au 13 le clos de Saint-Étienne, disposé pour des joutes et des tournois, fut le théâtre des pompes les plus brillantes, dirigées par le prince le plus prodigue et le plus vaniteux de ce siècle. A l'éclat de ses fêtes le duc Philippe joignit encore la richesse de ses présents de chevaux, de pierres précieuses et d'ouvrages d'orfévrerie, dont il combla à leur départ le roi et toute sa cour [3]. Il est probable que ce fut de Dijon seulement que le roi et le duc de Touraine son frère revinrent à Paris, à franc étrier, chacun avec un compagnon seulement ; ils avaient gagé cinq mille francs à qui devancerait d'autre ; le duc de Touraine arriva le premier [4].

Après que les conseillers du roi l'eurent rejoint à Paris, ils l'engagèrent à terminer l'affaire commencée pour la réforme du Languedoc, en retirant à son oncle, le duc de Berri, le gouvernement de cette province. Le sire de Harpedane, neveu d'Olivier de Clisson, fut envoyé au duc pour lui porter cette nouvelle, et lui demander de faire publier, dans les vingt-deux villes de cette province, l'ordre de reconnaître les trois commissaires nommés par le roi. A cette proposition le duc de

[1] Hist. du Languedoc, l. XXXIII, c. 41, p. 397.

[2] Plancher, Hist. de Bourgogne, t. III, l. XIV, p. 118. — Hist. du Languedoc, t. IV, l. XXXIII. c. 43, p. 398.

[3] Froissart, t. XII, c. 4, p. 43.

[4] *Ibid.*, c. 9, p. 95, raconte cette gageure comme ayant été faite à Montpellier ; mais l'historien de Languedoc prouve qu'il y a erreur dans ce récit.

Berri entra dans une si violente colère, il proféra tant de menaces contre le connétable de Clisson et tous ceux qu'il soupçonnait d'avoir conseillé le roi, que Harpedane repartit sans prendre congé de lui [1]. Peu de semaines après, Ferry Cassinel, archevêque de Reims, président de la commission nommée pour remplacer le duc et administrer le Languedoc, mourut le 26 mai, d'un poison qui lui fut donné à Nîmes. On n'avait point oublié qu'un an auparavant le cardinal de Laon avait péri de la même manière, après avoir fait écarter le même duc de Berri du gouvernement du royaume; que six ans auparavant le comte de Flandre avait été tué de sa main. Les princes, qui ne regardaient la justice que comme un droit de vie et de mort sur leurs subordonnés, ne se faisaient en général aucun scrupule d'infliger ce qu'ils regardaient comme des châtiments à ceux qui les avaient offensés, sans employer pour cela le ministère des juges et des bourreaux, et sans croire excéder leurs droits; cependant, à cause surtout qu'il s'agissait d'un prélat, on s'efforça de rejeter le soupçon de ce dernier empoisonnement sur les dominicains, qui regardaient l'archevêque comme leur principal adversaire dans l'affaire de l'immaculée conception [2].

Pour rétablir plus d'ordre dans les finances du royaume, les conseillers de Charles VI lui firent rendre à Paris, le 11 avril, une ordonnance par laquelle il instituait quatre conseillers généraux des finances, auxquels il subordonnait tous les percepteurs de toutes les contributions, tandis qu'il les soustrayait à la juridiction des tribunaux [3]. L'intention de ceux qui exerçaient alors le pouvoir n'était pas de donner à la nation ou à la justice plus de garantie que n'en avaient donné leurs prédécesseurs; ils désiraient seulement ne pas être volés par les subalternes, et augmenter le pouvoir du roi, dont ils étaient momentanément les dépositaires : au reste, quoique leurs actes nous soient conservés dans le recueil des ordonnances, où ceux de chaque année occupent de 60 à 80 pages in-folio, il est difficile d'y démêler leur caractère et leurs vues. Sans cesse pressés, dérangés, contrariés par les caprices du roi ou sa passion pour les plaisirs, s'ils avaient formé un plan de gouvernement, il ne leur était point possible de le suivre. Leurs ordonnances ne se composent que de confirmations d'anciennes

[1] Religieux de Saint-Denis. l. X, c. 1, p. 185. — Juvénal des Ursins. p. 79.

[2] *Ibid.*. c. 7, p. 178, et l. X, c. 1, p. 185. — Gallia Christiana, t. I, p. 533. — Hist. du Languedoc. l. XXXIII, c. 45, p. 599.

[3] Ordonn. de France, t. VII, p. 336.

chartes, d'anciens priviléges à des couvents, des églises, des communes; de sanctions données aux règlements établis par des corps de métiers dans différentes villes ; de lois sur les monnaies, toujours vexatoires; de décisions sur la juridiction de la chambre des comptes et des généraux des finances; d'exemptions enfin du droit de prise, accordées à quelques communes autour de Paris, en sorte que malgré tant d'abolitions formelles et générales, ce droit royal de pillage était toujours exercé [1]. On ne peut parcourir ces ordonnances sans conclure qu'un pays qui n'avait pas d'autre législation n'était pas gouverné : il recevait des ordres, parce que les maîtres ont des caprices, mais il n'obéissait pas à des lois, car les lois supposent des règles et des principes ; elles doivent être fondées sur autre chose que le bon plaisir. Les seules provinces d'Artois, de Boulonnais, et du comté de Saint-Pol, demeuraient en dehors de ce chaos ; chaque année, en vertu de leurs priviléges, elles assemblaient leurs trois états, et elles étaient consultées sur la levée des impositions : seules elles étaient soumises à la loi et non au caprice ; et chaque année cette loi se retrouve au milieu des ordonnances [2], tandis que tout le reste du royaume éprouvait tellement les abus du despotisme que le roi lui-même en souffrait. Aussi pour mettre quelque borne à sa propre prodigalité, il interdit, le 10 avril 1391, à ses gens des comptes de bonifier à ses receveurs généraux et particuliers des aides, tout ce qu'ils auraient payé à lui-même, ou sur son ordre, pour quelque cause que ce fût, à moins que cet ordre n'eût été vérifié par l'un de ses trois conseillers généraux [3].

Tandis que les conseillers du roi cherchaient à rétablir tout au moins de l'ordre dans les finances, et de la subordination dans le royaume, Charles VI, avec la jeune noblesse qui l'entourait, ne songeait qu'à se montrer bon chevalier. La seule instruction et du monarque et de toute sa cour, était puisée dans les romans de chevalerie ; quelques uns les lisaient, le plus grand nombre se les faisaient raconter ; tous soupiraient après des aventures qui missent à leur portée la gloire et la richesse, ou qui changeassent un peu la monotonie d'une vie désœuvrée: tous auraient volontiers couru les bois comme les Roland et les Olivier, qu'on leur avait appris à admirer. Aussi accueillirent-ils avec transport les demandes d'Antoniotto Adorno, doge de Gênes, qui, engagé

[1] Entre autres, t. VII, p. 375 et 377 des Ordonnances.
[2] Ordonn. de France, t. VII, p. 403-404.
[3] *Ibid.*, p. 411.

depuis deux ans dans une guerre contre le roi de Tunis, avait envoyé une ambassade en France pour implorer quelque secours [1]. L'Orient et l'Afrique paraissaient encore aux chevaliers français des pays pleins de prodiges, où ils devaient rencontrer à chaque pas les plus brillantes et les plus glorieuses aventures; des pays où prospéraient encore le commerce et les arts, et d'où ils pourraient rapporter de riches étoffes, des épices, de l'or et des perles à pleines mains; des pays enfin où ils pourraient sans scrupule satisfaire leur cruauté et leur luxure, et où tout le mal qu'ils feraient aux infidèles leur serait compté comme ayant avancé d'autant leur salut. Aussi, dit Froissart : « Quand les pre-
» mières nouvelles vinrent en France de cette entreprise, et en l'hôtel
» du roi, vous devez savoir que les seigneurs et les chevaliers et
» écuyers, qui se désiroient à avancer, en furent moult réjouis; et fut
» dit aux embassadeurs de Gênes, que point ne s'en retourneroient
» arrière sans être secourus; car leur requête pour aider la foi chré-
» tienne à augmenter, étoit raisonnable [2]. » Le duc de Touraine voulait se mettre à la tête de cette expédition; et ce fut à grand'peine qu'on l'en dissuada, à cause de sa grande jeunesse. Le duc de Bourbon, oncle du roi, partageant l'ardeur des plus jeunes, quoiqu'il eût alors cinquante-quatre ans, s'offrit ensuite pour chef de cette espèce croisade. Aussitôt le dauphin d'Auvergne, le sire de Coucy, la Trémouille, l'amiral Jean de Vienne, le comte d'Eu, les sires de Bar, de Harcourt, d'Antoing, et jusqu'à quatorze cents chevaliers et écuyers, s'engagèrent à le suivre. Un bâtard du duc de Lancaster vint aussi, d'Angleterre, avec beaucoup de chevaliers et d'écuyers, se ranger sous ses drapeaux.

Toute cette brillante chevalerie s'embarqua à Gênes vers la fin de juin : on comptait cent vingt galères et deux cents vaisseaux de transport dans la flotte génoise, qui vint prendre terre le 22 juillet devant Carthage [3]. Cette ville était bien fortifiée, et pourvue d'une bonne garnison; une armée nombreuse était en même temps rassemblée à Tunis, mais les Sarrasins étaient résolus à ne point livrer de bataille, bien assurés que la chaleur et la sécheresse ne tarderaient pas à nuire aux Français bien plus que leurs armes. Les Français demeurèrent soixante

[1] Georgii Stellæ Ann. Genuens, t. XVII, p. 1128. — Petri Bizarri Sen. Pop. q. Genuens. Hist., l. VII, p. 154.
[2] Froissart, t. XII, c. 13, p. 177.
[3] *Ibid.*, c. 13, p. 235.

et un jours devant les murs de Carthage ; ils livrèrent quatre assauts à cette cité, et furent toujours repoussés [1]. Ils attaquèrent aussi l'armée du roi de Tunis, et se vantèrent de l'avoir défaite, parcequ'elle leur abandonna le champ de bataille ; cependant ils avaient perdu soixante chevaliers, et un grand nombre de guerriers de moindre importance, dans cet engagement ; plusieurs étaient demeurés morts sans blessures, sur le champ de bataille, accablés seulement par la chaleur, la poussière et le poids de leurs armes. Après beaucoup de pertes et de souffrances, les assiégeants reconnurent enfin qu'ils n'étaient pas beaucoup plus avancés qu'au commencement du siége ; l'équinoxe approchait, qui rendait la mer dangereuse, la saison des fièvres d'automne commençait, et était plus redoutable encore. L'on résolut enfin de lever le siége : la flotte ramena sans accident le duc de Bourbon et les chevaliers français à Gênes, d'où ils revinrent en France. La croisade n'avait eu aucun résultat, mais comparée avec toutes les précédentes, son issue était heureuse, car elle n'avait été marquée par aucun désastre [2].

Loin cependant que le roi fût dégoûté des croisades, par le peu de succès de celle du duc de Bourbon, il répétait souvent : « Si nous pou-
» vons tant faire que la paix soit en l'Église, et entre nous et les An-
» glais, nous ferons volontiers un voyage à puissance par delà, pour
» exhausser la foi chrétienne, et confondre les incrédules, et acquitter
» les âmes de nos prédécesseurs, le roi Philippe de bonne mémoire,
» et le roi Jean notre tayon (grand-père), car tous deux l'un après
» l'autre ils prirent la croix, pour aller outre-mer en la sainte terre [3]. »
Mais les créatures du Clément VII, qui entouraient le roi, lui persuadèrent que pour réussir dans une croisade, il fallait auparavant rendre la paix à l'Église, et recommencer par aller *à puissance de gendarmes vers Rome* , pour détruire l'antipape Boniface. Ce n'était point le sentiment de l'Université de Paris ; elle jugeait avec justesse que l'un des antipapes n'était pas moins digne de blâme que l'autre, et que c'était par la persuasion qu'il fallait les amener à une cession mutuelle, non par la violence ; elle venait tout récemment d'éprouver son crédit sur l'esprit du roi, en lui faisant décider une question de dogme en oppo-

[1] Froissart, p. 269.
[2] *Ibid.*, t. XII, c. 17, p. 299. — Religieux de Saint-Denis, l. X, c. 2, p. 186. — Juvénal des Ursins, p. 80 — Pet. Bizarri, p. 159. — Georgii Stellæ Annal. Genuens., p. 1129.
[3] *Ibid.*, c. 17, p. 310.

sition avec le vœu du pape, de l'inquisition, et de son propre confesseur, et elle crut pouvoir hasarder aussi son avis sur une question beaucoup plus simple ; mais Charles VI ne croyait pas qu'un schisme pût se terminer mieux qu'à beaux coups de lance ; il tança vertement l'Université, pour avoir osé lui donner des conseils peu favorables à Clément VII [1]. En même temps il annonça qu'au mois de mars suivant il se mettrait en marche avec son frère, à la tête de quatre mille lances, tandis qu'il ordonna aux grands du royaume de rassembler pour la même expédition, savoir : le duc de Berri, deux mille lances; le duc de Bourgogne, deux mille ; le connétable, deux mille ; le duc de Bourbon, mille; Saint-Pol et Coucy, mille, et le duc de Bretagne, deux mille. Le dernier ne fit que rire de cet ordre, bien sûr qu'avant le moment de l'exécution, quelque nouveau projet détournerait le jeune monarque de celui qu'il venait de former [2].

Charles VI parut en effet oublier l'année suivante l'expédition à laquelle il avait songé contre l'Italie, et peut-être Jean-Galeas Visconti, dont le pays aurait été dévasté par le passage de l'armée française, employa-t-il, pour l'en détourner, le crédit de son gendre, le duc de Touraine. Cependant d'autres guerriers français recommençaient à combattre en Italie ; le cousin germain du roi, Louis II d'Anjou, avait mis à la voile de Marseille, le 20 juillet 1390, sur une flotte de vingt et une galères et fustes, pour Naples, où il prit terre le 14 août. Charles VI, après l'avoir fait couronner par le pape, paraissait n'avoir plus songé à le placer sur le trône ; on ne voit point que la France lui ait donné aucun secours, et l'on ne trouve dans les historiens français aucun détail sur son expédition. C'était Marie de Bretagne sa mère qui avait tout fait ; elle avait pressuré l'Anjou, son apanage, pour mettre son fils en état de former son armée ; car les princes apanagés se gouvernaient déjà comme des souverains indépendants, et faisaient pour leur compte la guerre ou la paix, sans se soucier des intérêts généraux de l'État. Marie de Bretagne avait ensuite rançonné la Provence avec non moins de rigueur, pour en tirer de l'argent et des soldats; elle n'avait plus tenu aucun compte des concessions qu'elle avait faites à l'union d'Aix, ou des priviléges de la Provence qu'elle avait elle-même confirmés ; Raymond Roger comte de Beaufort et vicomte de Turenne, qui avait été chef du parti de Durazzo, voulut s'opposer à ses exactions,

[1] Religieux de Saint-Denis, l. X, c. 9, p. 198. — Juvénal des Ursins, p. 84.
[2] Froissart, t. XII, c. 17, p. 313.

elle confisqua ses biens, et le poussa ainsi à reprendre les armes. La guerre entre les deux factions d'Anjou et de Durazzo recommença en Provence avec plus de fureur que jamais [1], tandis que Louis II d'Anjou allait s'engager à Naples dans une autre guerre civile entre les mêmes partis. Il était accompagné par le cardinal de Tournon, légat du pape Clément VII, par Robert d'Artois, comte d'Eu, qui mourut à cette guerre, par Louis de Savoie, et par un grand nombre de gentilshommes, qui avaient regardé cette expédition comme non moins chevaleresque que celle d'Afrique, et comme plus lucrative [2]. Le jeune Louis d'Anjou, qui n'avait alors pas plus de quatorze ans, fut reçu à Naples avec enthousiasme, par la noblesse et la bourgeoisie qui, depuis quatre ans, s'étaient déclarées pour lui : mais tous les forts qui entouraient la capitale étaient entre les mains des partisans de Ladislas son adversaire, qui n'était pas plus âgé que lui. Cependant le parti angevin commença aussitôt à attaquer Saint-Elmo et Pozzuolo, dont il se rendit maître avant la fin de l'année, et Castel-Nuovo dont le siége se prolongea plus longtemps [3].

(1391.) L'année suivante, pendant que la guerre de Naples se continuait avec mollesse, entre les grands seigneurs du pays, qui n'arboraient les drapeaux d'Anjou et de Durazzo que pour satisfaire leurs inimitiés privées, et qu'elle devenait ainsi toujours plus étrangère à la France, une autre armée française passait les Alpes sous le commandement de Jean III, comte d'Armagnac ; mais celle-ci, loin de servir les projets de Charles VI, était plutôt destinée à les contrarier. Les ducs de Berri et de Bourgogne l'avaient formée, non point il est vrai pour demeurer sous leurs ordres, mais comme compagnie d'aventure, qu'ils avaient engagée au service de la république florentine pour attaquer Jean-Galeas Visconti seigneur de Milan.

Les ducs de Berri et de Bourgogne éprouvaient l'irritation la plus violente contre les nouveaux conseillers du roi, qui les avaient exclus du pouvoir ; ils les regardaient comme des parvenus insolents, et ils les nommaient les *marmousets*. Ils voyaient cependant que cette nouvelle administration s'affermissait, et ils avaient tout lieu de craindre qu'eux-mêmes ne fussent réduits, pendant le reste du règne de leur neveu, à leurs apanages ; il devenait donc important de mettre un

[1] Bouche, Hist. de Provence, t. II, p. 414.
[2] Vitæ Rom. Pontif., t. III, p. II, p. 732.
[3] Giornali Napoletani, t. XXI, Scr. Ital., p. 1059-1060.

terme aux brigandages auxquels les provinces qu'on leur abandonnait encore avaient été si longtemps livrées, et de faire taire en même temps les plaintes du peuple. Ils agirent avec vigueur pour faire sortir de leurs repaires tous les soldats aventuriers qui désolaient l'Auvergne, le Rouergue, le Quercy, le Limousin, le Périgord, l'Agénois et l'Angoumois; ils ne leur laissèrent d'autre ressource que de s'engager avec le comte d'Armagnac, auquel ils avancèrent des sommes considérables, afin de le mettre en état de les enrôler. Armagnac, qui avait d'autre part reçu cinquante mille florins des ambassadeurs florentins, réussit à rassembler ainsi quinze mille hommes d'armes; c'était le reste de ces bandes terribles qui avaient si longtemps désolé la France. Après avoir, à leur tête, traversé le Dauphiné et le Gapençois, il entra en Italie, et se trouva sur la droite du Pô au commencement de juillet [1].

Le motif des ducs de Berri et de Bourgogne en équipant l'armée du comte d'Armagnac, n'était pas seulement de se débarrasser des brigands qui ruinaient leurs provinces; ils étaient bien aises aussi de causer de l'embarras au beau-père du duc de Touraine, frère du roi, qu'ils regardaient comme le chef et le protecteur de la nouvelle administration. Bureau de la Rivière, et le Mercier, sire de Noviant, étaient les deux secrétaires du roi qui entendaient le mieux les affaires, et qui faisaient marcher le gouvernement; mais le connétable de Clisson et le duc de Touraine étaient les chefs ostensibles de cette association *des marmousets*, qui avait osé écarter les oncles du roi de ses conseils. Le connétable, par la vigueur de son caractère, sa réputation militaire, et son crédit sur les soldats, rattachait la nation au nouveau gouvernement; le duc de Touraine y rattachait le roi, dont il partageait tous les plaisirs, et sur lequel son crédit augmentait tous les jours. Les ducs de Berri et de Bourgogne haïssaient le connétable : « Et la haine parfaite, dit Froissart, venoit de par la duchesse de » Bourgogne, laquelle étoit et fut dame de haut courage, et ne pouvoit » aimer ce connétable de France, car le duc de Bretagne lui étoit trop » prochain de lignage; et tout ce que son père le comte de Flandre » avoit aimé, elle aimoit, et ce qu'il avoit haï elle haïssoit; et de cette » condition fut elle [2]. »

La jalousie des deux ducs contre leur neveu n'était pas moins vive. Il logeait alors avec le roi, à l'hôtel de Saint-Paul, et Valentine Visconti

[1] Froissart, t. XII, c. 20, p. 324.
[2] *Ibid*, c. 21, p. 353.

sa femme venait de lui donner, le 26 mai 1391, un premier fils; Charles VI son frère, pour lui en témoigner sa joie, lui avait promis en augmentation d'apanage le duché d'Orléans, dont il paraît qu'il commença dès lors à porter le titre quoiqu'il n'en ait été investi que le 4 juin 1392 [1]. En même temps, ce duc venait d'employer 400,000 fr. de la dot de sa femme à acheter l'héritage du comte Guy de Blois, qui avait perdu son fils unique, et par cette acquisition, il réunissait de plus vastes domaines qu'aucun autre des princes du sang.

L'armée du comte d'Armagnac était destinée à renverser la souveraineté de ce Visconti, seigneur de Milan, dont l'argent venait enfler les trésors et la puissance du nouveau duc d'Orléans. Jean-Galeas Visconti avait privé de la souveraineté et de la vie son oncle Bernabos, dont le fils Charles, destiné à lui succéder, avait épousé la fille du comte d'Armagnac. La république florentine, en butte aux intrigues et aux attaques, de Jean-Galeas, s'était engagée à aider Charles Visconti, et son beau-père le comte d'Armagnac, à reconquérir la seigneurie de son père; le général des Florentins, l'aventurier anglais Jean Hawkwood, devait, avec une armée de mille six cents cuirassiers, rencontrer Armagnac au-dessous de Pavie, et déjà le seigneur de Milan se trouvait dans un grand danger [2]. Mais Armagnac partageait l'insolence présomptueuse de la chevalerie française, qui méprisait les soldats de toutes les autres nations, et qui, les surpassant peut-être en bravoure, ne les égalait point en art militaire. Sans égard pour le plan de campagne qui avait été tracé de concert avec les Florentins, il voulut aller provoquer ses ennemis jusqu'aux portes d'Alexandrie, où Jacques del Verme commandait deux mille lances et quatre mille fantassins du seigneur de Milan. Afin de l'engager à sortir de la forteresse, il s'avança, le 25 juillet, sous les murs de la ville avec une partie seulement de sa cavalerie, et il lui fit mettre pied à terre, selon la manœuvre plus souvent usitée dans les combats entre les Français et les Anglais. Jacques del Verme, qui avait bien reconnu sa force, l'entoura, le sépara de ses chevaux, le fatigua par de fausses attaques, l'épuisa en le faisant marcher tantôt à droite, tantôt à gauche, et souffrir tout le jour de la chaleur et de la poussière, et il finit par détruire ou faire prisonnier tout ce corps d'armée. Armagnac, qui, pendant le combat, avait bu immodérément

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XI, c. 1. p. 202. — Froissart, t. XIII, c. 25, p. 20; note, p. 77. — Ordonn. de France, t. VII, p. 467.

[2] Hist. des Répub. ital., c. 34, t. VII, p. 326.

d'une eau très-fraîche, fut frappé d'une apoplexie qui le livra sans défense à ses ennemis ; il mourut la nuit même où il fut conduit Alexandrie. Le reste de son armée, à la nouvelle de ce désastre, commença sa retraite pour regagner les frontières de France ; mais de toutes parts les paysans que ces brigands enrégimentés avaient maltraités, se jetèrent sur eux en les voyant reculer, et ils en tuèrent le plus grand nombre; ceux qui parvinrent jusqu'aux rives du Rhône et de la Saône n'obtinrent point la permission de les repasser pour rentrer en France, en sorte que ces aventuriers, qui si longtemps avaient fait la terreur du midi, furent presque tous détruits [1].

De nouvelles causes étaient ainsi survenues pour ajouter à l'aigreur contre les oncles du roi et son frère ; mais ni les uns ni les autres ne songeaient à en venir à une brouillerie ouverte : d'ailleurs, le roi continuait à parler en maître, toutes les fois qu'on réussissait à fixer son attention et à le distraire de ses plaisirs, et personne n'aurait eu la hardiesse de disputer son autorité dès qu'il essayait de l'exercer. Couronné et émancipé avant que son éducation fût presque commencée, son ignorance était extrême, et son inapplication, son incapacité pour le travail, ne lui permettait que très-rarement de s'informer des affaires, ou d'avoir à leur égard une volonté quelconque. Sa superstition était égale à son ignorance. Il arriva une fois, au mois de juillet 1390, que cette superstition fut utile au peuple. Comme il venait d'ordonner de nouvelles tailles pour subvenir aux dépenses toujours croissantes de ses fêtes, une trombe fondit sur le parc et le château de Saint-Germain en Laye, où se trouvaient alors le roi, la reine et toute la cour : la violence des vents, qui brisèrent tous les vitrages, celle des tonnerres, des torrents d'eau, l'obscurité profonde dans laquelle on se trouva plongé au moment même où le prêtre disait la messe devant la reine, glacèrent de terreur tous les assistants, et surtout Isabeau de Bavière, qui était grosse : elle y vit un signe de Dieu qui menaçait de punir le roi pour avoir tant tourmenté le peuple, et elle obtint de lui, par ses instances, qu'il renoncerait à la taille qu'il avait ordonnée [2]. Mais, en général, les vagues terreurs des rois sont un fléau pour les peuples. Le bruit se répandit peu après qu'un complot avait été formé pour empoisonner les puits et les fontaines, et faire périr ainsi tout

[1] Froissart, t. XII, c. 20, p. 324-348. — Religieux de saint-Denis, l. XI, c. 3, p. 205. — Piero Minerbetti, Storia fiorent., c. 18, p. 260.

[2] Religieux de Saint-Denis, l. X, c. 6, p. 196. — Juvénal des Ursins, p. 83.

ensemble le roi et le royaume. On ajoutait que la poudre empoisonnée qui devait corrompre les fleuves et les ruisseaux, comme les moindres sources, était faite de chair de pendus, détrempée dans du sang de crapaud. Comme les moines dominicains avaient nié l'immaculée conception de la Vierge, on trouva tout simple qu'ils eussent formé aussi le projet d'empoisonner, en une fois, toute la France. On fit arrêter un grand nombre de mendiants, qu'on assura être porteurs de petites boîtes contenant le prétendu poison, et on les soumit à des tortures si rigoureuses, qu'on leur fit avouer tout ce qu'on voulut. Le religieux de Saint-Denis, bénédictin, et jaloux des dominicains ou jacobins, comme on les appelait en France, affirme que les prévenus déclarèrent que les auteurs du complot portaient un manteau noir sur une robe blanche; mais, quoique ce fût le costume des dominicains, les juges ne voulurent pas les condamner, et ils envoyèrent les mendiants seuls au supplice [1].

Une des conséquences de l'ignorance profonde et de la superstition qui régnaient à la cour était la ferme croyance du roi et de son frère à la magie et aux sorciers. Il est à peu près prouvé que le duc d'Orléans, trop occupé des plaisirs de la vie pour songer beaucoup aux châtiments dénoncés contre la violation des lois de la religion, se laissa engager par des imposteurs à de fréquentes pratiques de sorcellerie, dont on lui faisait espérer, tantôt des succès auprès des femmes qu'il courtisait, tantôt une puissance future, et quelquefois la couronne de France. Il avait admis dans son intimité la plus parfaite, Pierre de Craon, seigneur puissant dans l'Anjou et la Bretagne, et proche parent du duc de Bretagne; Craon avait été auparavant un des serviteurs confidentiels du duc d'Anjou, et il était resté dépositaire d'une partie des trésors de ce duc dans son expédition d'Italie, mais il avait abusé de cette confiance pour s'approprier cet argent à la mort de son maître. Tout à coup le roi et le duc d'Orléans, qui avaient pardonné à Craon cette infidélité très-notoire, lui firent déclarer en un même jour qu'ils n'avaient plus besoin de ses services, et lui firent fermer la porte de leurs hôtels. Froissart dit s'être assuré que le vrai motif de leur colère fut que Craon avait révélé à la duchesse d'Orléans les galanteries de son mari : il est plus vraisemblable encore que le connétable de Clisson, ayant découvert la correspondance secrète que Craon entretenait avec

[1] Religieux de Saint-Denis, l. X, c. 5, p. 195.

le duc de Bretagne, et par lui avec les deux oncles du roi, voulut éloigner cet ennemi domestique. Mais Craon répandit partout qu'il avait offensé le duc d'Orléans seulement par les efforts qu'il avait faits pour le détourner de la compagnie de ses magiciens, qu'il lui avait dénoncés comme des imposteurs, ou comme des impies, et les habitudes du duc d'Orléans avaient eu assez de publicité pour que cette allégation obtînt une croyance presque universelle [1].

Le sire Craon se retira en Bretagne, où la guerre s'était déjà rallumée entre le connétable et le duc. La haine des ducs de Berri et de Bourgogne, qui s'étaient intimement liés au duc de Bretagne contre Clisson et tous ceux qui entouraient le roi, acquérait aussi une nouvelle violence : cependant ce n'était pas à force ouverte qu'ils pouvaient espérer de les éloigner. Le sire de Craon leur fit espérer qu'il trouverait d'autres moyens de les débarrasser du connétable, et en même temps ils jugèrent convenable d'arrêter les hostilités qui irritaient le roi contre le duc de Bretagne, et qui exposaient ce dernier à être déclaré ennemi du royaume. Les ducs de Berri et de Bourgogne, que le roi continuait à traiter avec beaucoup d'égards, quoiqu'il ne les consultât plus sur le gouvernement, se chargèrent d'effectuer une réconciliation ; ils engagèrent Charles VI à donner rendez-vous, à Tours, au duc de Bretagne, et à se mettre lui-même en route, le 10 novembre 1391, pour cette ville.

Avant que le duc de Bretagne se rendît à Tours, où il ne se mettait pas sans défiance entre les mains des amis du connétable, le roi devait terminer, dans cette ville, un autre différend qui pouvait aussi allumer une guerre dans le midi : dix-neuf mois environ après qu'il eut rendu visite à Gaston Phœbus, comte de Foix, ce prince était mort, le 12 août 1391, à l'hôpital d'Érion, à deux lieues d'Orthez : il n'avait auprès de lui d'autre parent qu'un de ses bâtards, nommé Yvain ; celui-ci partit à l'instant même pour le chef-lieu du Béarn, avec l'espérance de s'emparer du trésor du comte, montant, à ce que l'on assurait, à un million de florins, lequel était conservé dans le château d'Orthez ; mais les bourgeois de la ville ne voulurent pas le lui permettre. Les Béarnais désiraient maintenir l'ancienne indépendance de leur principauté, et en voir passer l'héritage, en conséquence, au vicomte de Castelbon, neveu de Gaston Phœbus, avec lequel il s'était brouillé, et qu'il avait forcé à

[1] Froissart, t. XII, c. 21, p. 351. — Religieux de Saint-Denis, l. XII, c. 1, p. 214. — Juvénal des Ursins, p. 88.

se réfugier en Espagne. Les habitants du comté de Foix préféraient, au contraire, que leur comté fût réuni à la couronne, selon le traité fait tout récemment avec Charles VI [1]. Les uns et les autres réclamaient quelque portion de l'héritage pour les bâtards du dernier comte, et ils demandaient surtout que leurs intérêts fussent réglés d'une manière légale, et non par les armes. Les états de Béarn s'assemblèrent aussitôt, ils rappelèrent d'Espagne Matthieu de Foix, vicomte de Castelbon, qui n'était âgé que de quinze ou seize ans; en même temps, ils envoyèrent des députés à Tours, qui promirent au duc de Berri une gratification de 30,000 fr., s'il parvenait à faire rendre à ce jeune homme l'héritage de son oncle. Dès lors les ducs de Berri et de Bourgogne en firent leur affaire; et quoique Clisson, Nogent et la Rivière voulussent mettre à exécution le traité qu'ils avaient négocié avec Gaston, par lequel ses droits avaient été achetés à un prix très-élevé, Charles VI ne résista point aux instances de ses oncles : le 20 décembre, il donna à Tours une ordonnance par laquelle il annulait l'engagement de Gaston Phœbus, et transmettait l'héritage de Foix et de Béarn à Matthieu de Foix, vicomte de Castelbon [2].

(1392.) Le crédit que Charles avait accordé à ses oncles dans cette affaire, malgré les sollicitations de Clisson et de ses conseillers habituels, contribua peut-être à persuader au duc de Bretagne qu'il ne courait aucun danger à se présenter à la cour sous leur garantie. Après de longues hésitations, il remonta la Loire sur cinq vaisseaux garnis de canons, sur lesquels ils avait embarqué toute sa suite, composée de prélats et de barons de Bretagne, et de quinze cents chevaliers ou écuyers; il arriva ainsi à Tours vers la fin de décembre [3]. Le duc était accusé de n'avoir point exécuté l'arrêt du parlement qui le condamnait à rembourser à Clisson ses 100,000 fr., et à restituer au comte de Penthièvre trois places de l'héritage de sa mère; en même temps on lui reprochait d'usurper les droits de la souveraineté, en faisant battre la monnaie d'or et d'argent à son image, et en exigeant de ses vassaux un serment de fidélité envers et contre tous, sans excepter le roi de France. Celui-ci était fort irrité contre lui; il voulait rompre

[1] Froissart, t. XII, c. 23, p. 362.

[2] *Ibid.*, t. XIII, c. 24, p. 12, et c. 26, p. 28. Les États de Béarn reconnurent Matthieu, à Orthez, le 5 juillet 1393. Note à Froissart, t. XIII, p. 30. — Hist. du Languedoc, t. IV, l. XXXII, c. 52, p. 403.

[3] Hist. de Bret. de Lobineau, l. XIV, c. 10, p. 476.

les conférences, qui se prolongèrent pendant presque tout le mois de janvier 1392, il le parlait d'attaquer au printemps suivant la Bretagne par les armes, et d'en faire la conquête. Une bataille engagée dans un jeu de paume, entre les Bretons de la suite du duc et les gens du roi, pouvait être le commencement d'une rupture qu'on croyait à la veille d'éclater. Le duc d'Orléans et le comte Philippe d'Eu coururent au lieu du combat pour l'apaiser. Cependant les ducs de Berri et de Bourgogne, le sire de Coucy, Saint-Pol, la Trémouille et le chancelier de France, représentèrrnt au roi, avec tant d'instance, combien il serait fâcheux de rejeter le duc de Bretagne dans le parti anglais, au moment où la trêve avec Richard II était près d'expirer, et où de nouvelles conférences devaient s'ouvrir à Amiens, pour la renouveler ou la changer en un traité de paix [1], que le roi consentit enfin à recevoir en grâce le duc de Bretagne. Le traité qui le réconciliait au roi fut signé à Tours le 26 janvier 1392. Il fut convenu que le fils aîné du duc de Bretagne épouserait une fille du roi, née l'année précédente; que la juridiction du parlement de Paris sur la Bretagne, l'empreinte de la monnaie et les serments des vassaux du duc seraient réglés conformément aux anciens usages, qui seraient l'objet d'une enquête; que le comte de Penthièvre, fils de Charles de Blois et gendre de Clisson, renoncerait à porter les armes de Bretagne, qu'il confirmerait le traité de Guérande, et ferait hommage au duc; que celui-ci, de son côté, lui rendrait les fiefs qu'il lui avait saisis, qu'il se réconcilierait au connétable, et qu'il prendrait des termes et fournirait des cautions pour acquitter ce qu'il lui restait devoir. Toute la partie de ce traité qui pouvait s'exécuter immédiatement ayant été en effet accomplie, le duc prit congé du roi et de ses oncles, et repartit pour la Bretagne, tandis que Charles VI, avec sa cour, revint à Paris [2].

[1] Froissart, t. XIII, c. 24, p. 19.

[2] Hist. de Bret. du P. Lobineau, l. XIV, p. 478. — Froissart, t. XIII, c. 24, p. 20. — Religieux de Saint-Denis, l. XI, c. 5, p. 207. — Juvénal des Ursins, p. 86. — Daru, Hist. de Bret., t. II, l. V, p. 200.

CHAPITRE XXI.

Premiers symptômes du dérangement de la raison de Charles VI. Sa maladie à Amiens. Tentative d'assassinat sur Clisson. Folie du roi. Le duc de Bourgogne s'empare du gouvernement. Prolongement de la trêve avec l'Angleterre. Mort de Clément VII. — 1392-1394.

(1392.) Le roi Charles VI avait accompli, le 3 décembre 1391, sa vingt-troisième année. Élevé en roi, et régnant déjà depuis onze ans, il s'était accoutumé à voir tout céder à sa volonté, depuis le moment où il avait pu reconnaître qu'il en avait une. Jamais il n'avait eu besoin de calculer les obstacles qui pouvaient s'opposer à l'accomplissement de ses désirs, de se contenir, de se dominer soi-même, de se demander même si ses caprices étaient dans les bornes des choses possibles. Il ne pouvait savoir ce que c'était que persuader, que convaincre, qu'apprécier le caractère des autres hommes : on l'avait accoutumé à mettre sa gloire à ce qu'aucune hésitation en lui-même ne précédât ses ordres, à ce qu'aucune délibération chez les autres ne pût le suivre. Il n'est pas besoin d'approcher les rois, il suffit d'étudier tous les hommes exerçant sur les hommes un pouvoir dont ils ne doivent point rendre compte, tous les maîtres, non pas seulement avec leurs esclaves, mais avec leurs domestiques, avec leurs apprentis, avec leurs ouvriers, pour savoir que ce qui offense le plus c'est l'examen par le raisonnement des ordres qu'ils donnent. *Je vous entends raisonner*, *je crois*, répètent-ils souvent avec colère, sans songer seulement à l'abnégation d'entendement qu'ils exigent par cette phrase si usuelle. Celui qui impose l'obéissance, depuis le père ou le maître dans sa plus plus humble demeure, jusqu'au chef de l'État dans son palais, s'indigne, quand celui qui doit l'exercer fait usage de son intelligence. Il veut que la seule manifestation de son choix, de son caprice, rende superflue, chez l'homme, dépendant, toute délibération, toute réflexion, comme toute résistance.

Cependant celui qui ne veut pas qu'on raisonne avec lui, perd bientôt l'habitude de raisonner avec les autres et pour les autres. Il ne sent point la nécessité de penser fortement, d'examiner une question sous toutes ses faces, de discuter des objections, à moins que la satisfaction de ses désirs ne soit soumise à la décision d'hommes ses égaux, ou tout au moins indépendants de lui, qu'il faille persuader ou convaincre au lieu de leur commander, et sur lesquels il ne puisse agir qu'en développant son intelligence. C'est bien rarement, bien faiblement, que cette nécessité d'étudier et soi-même, et les autres, et les choses, pour arriver à ses fins, se fait sentir à un roi, même lorsqu'il a eu le bonheur de monter tard sur le trône, et que, durant son éducation et sa dépendance de l'autorité paternelle, il a senti le besoin de consulter d'autres volontés que les siennes. Assez de flatteurs, assez de courtisans, prenant les devants, et comptant qu'il les en récompensera un jour, s'empressent de lui adoucir, pendant sa dépendance temporaire, toute obéissance qui pourrait lui être pénible. Ils pensent pour lui; ils combinent pour lui; ils lui dissimulent toutes les oppositions; ils lui aplanissent tous les obstacles; ils lui dérobent la connaissance de tout le blâme qu'il a pu encourir; ils le dispensent enfin du seul exercice de ses pouvoirs intellectuels qui doivent l'élever au-dessus de la brute.

Mais un roi absolu dès l'âge de douze ans, comme le fut Charles VI, en raison de son émancipation; un roi absolu dès l'âge de treize ans et un jour, comme les lois françaises voulaient que le fût tout monarque qui montait si jeune sur le trône; un roi qui n'a jamais connu le besoin, jamais connu la crainte et le respect, jamais connu la dépendance; qui n'a jamais exercé la persuasion, qui n'a jamais été appelé ou à comprendre ce qui lui semblait obscur, ou à l'expliquer aux autres; qui a mis sa gloire dans la promptitude de ses décisions et dans leur inflexibilité, on doit l'admirer s'il lui arrive de réfléchir, car rien, dans ce qui l'entoure, ne lui en a fait sentir la nécessité. Son cerveau est faible, comme est faible la main qui n'a jamais été exercée, comme est faible le pied qui n'a jamais marché; et ce cerveau si faible est livré à l'action destructive de la passion qui trouble le plus la raison humaine, de la vanité, ou de l'orgueil que chacun s'empresse de nourrir en lui. Beaucoup de causes diverses peuvent offusquer notre entendement; mais aucune ne paraît le pervertir aussi foncièrement que la vanité : c'est dans tous les fous la passion dominante; encore qu'une tout autre

cause les ait réduits à ce malheureux état, c'est presque toujours la vanité ou l'orgueil qui détermine chacun de leurs accès de folie; ils sont tourmentés du besoin d'étonner, de fixer l'attention des autres : presque toujours ils se calment quand ils sont bien convaincus qu'ils ne seront point vus ou entendus, qu'ils n'exciteront aucune attention.

Charles VI avait, depuis trois ans, repris des mains de ses oncles l'administration de l'État, et déclaré qu'il ne gouvernerait plus que d'après sa seule volonté, lorsque la maladie mentale que toute son éducation était faite pour développer, se manifesta en lui assez fortement pour que ses conseillers, si intéressés à la dissimuler, ne pussent plus en dérober la connaissance à ceux qui, à cause de cette maladie même, allaient leur enlever le pouvoir.

Le jeune roi n'avait été soumis à aucune discipline; il n'avait été formé par aucune étude; il ne savait rien que ce que la conversation des cours lui avait appris. Cette conversation suffit pour donner un vernis léger d'idées et de notions communes; elle forme l'élégance des manières; elle accoutume à ce mélange de noblesse et d'affabilité qu'on remarquait dans Charles VI, et qui fit donner au roi dont le règne fut le plus long fléau qu'ait éprouvé la France, le surnom ridicule de *Bien Aimé*. D'autre part, aucune connaissance positive, ou de science, ou d'administration, ou de politique, ou de religion, ou de morale, n'avait été développée en lui. Il excellait dans les exercices du corps, parce qu'il avait trouvé du plaisir à se donner cette éducation chevaleresque, et que sa vanité en était flattée; il leur consacrait tout le temps qu'il ne donnait pas à la recherche de plaisirs plus vifs encore; mais il se livrait à ceux-ci sans aucune retenue, et ce n'étaient pas seulement les mascarades, les bals et les festins dans lesquels il passait les jours et les nuits. Marié, dès l'âge de dix-sept ans, à une jeune femme remarquable par sa beauté; père à vingt-trois ans de quatre enfants, dont le dernier, le dauphin Charles naquit le 6 février 1392 [1], il n'était point fidèle à sa jeune épouse; au contraire, soit dans ses voyages, soit à Paris, sa galanterie s'aderssait à toutes les jolies femmes, et l'on peut supposer qu'un monarque jeune, beau et prodigue d'argent, ne rencontrait guère de cruelles, son incontinence fut en effet une cause ajoutée à toutes les autres qui le prédisposaient à la folie.

Ce fut peu de semaines après les conférences de Tours, et la signa-

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XI, c. 6, p. 210.

ture du traité avec le duc de Bretagne, que Charles éprouva le premier accès, dont les traces soient parvenues jusqu'à nous, de sa funeste maladie. La cour s'était empressée de quitter Tours; car le terme approchait où elle devait se trouver à Amiens, pour une conférence avec les deux oncles du roi d'Angleterre. On était convenu d'y traiter de la paix entre les deux royaumes [1]. Charles VI s'y rendit, en effet, dès le mois de février 1392, peu après les couches de sa femme.

L'Europe retentissait alors du récit des victoires d'Amurat Ier, sur le roi de Hongrie et sur le roi d'Arménie, Léon, qu'on avait vu à la cour de France, où il était venu implorer des secours. Charles VI désirait ardemment se mesurer avec Amurat, et il aurait voulu à tout prix faire la paix avec ses voisins, pour être libre de conduire une croisade dans le Levant [2]. Ce n'était pas par des motifs si chevaleresques que Richard II désirait également la paix. Plus adonné à la mollesse que son rival; épuisant ses finances dans les festins, employant trois cents serviteurs dans sa cuisine, et entretenant tous les jours dix mille personnes dans son palais [3], il désirait la paix pour éviter les dépenses de la guerre et réserver plus d'argent pour les seuls plaisirs dont il fit cas. D'autre part, en France, la nation tout entière soupirait après la paix, pour mettre un terme à la fois aux humiliations publiques et aux souffrances privées qu'elle avait éprouvées dans cette longue lutte. Le conseil du roi la désirait, comme seul moyen de rétablir l'ordre dans les finances; les oncles du roi ne voulaient aussi, parce qu'ils n'aimaient ni les dépenses auxquelles la guerre les avait obligés, ni le danger. En Angleterre, au contraire, la nation désirait toujours la guerre. Les Anglais n'avaient jamais vu l'ennemi chez eux; ils n'avaient point éprouvé les ravages des armées, et parmi eux beaucoup de soldats étaient revenus enrichis par le pillage des pays étrangers. Le peuple, encore gonflé d'orgueil par les victoires d'Édouard III, ou ne voulait point de paix ou ne la voulait qu'aux conditions les plus avantageuses.

Richard II pouvait cependant parler de nouveau à peu près en maître. Après avoir, en 1389, accompli sa vingt et unième année, il avait profité de la pitié que ressentent presque toujours les peuples pour les rois, dès qu'ils leur voient éprouver quelque gêne ou quelque humiliation; et, se sentant appuyé par l'opinion publique, il avait dé-

[1] Froissart, t. XIII, c. 24, p. 20.
[2] *Ibid.*, c. 27, p. 42.
[3] Rapin Thoyras, t. III, l. X, p. 317.

claré qu'il voulait désormais gouverner par lui-même : il avait ôté les sceaux à l'archevêque d'York ; il avait éloigné de ses conseils le duc de Glocester et le comte de Warwick, de même que tous ceux que l'aristocratie victorieuse lui avait imposés pour régents peu de temps auparavant. Il n'avait cependant point rappelé ses anciens amis, mais il s'était entouré d'hommes nouveaux, dont aucun n'avait du talent ou du caractère, dont aucun ne songeait à modérer ses caprices [1]. Comme le duc de Lancaster son oncle, qui était revenu en Gascogne au commencement de novembre 1389, lui inspirait beaucoup de défiance par la supériorité de ses talents et par son ambition, il achata son éloignement au plus haut prix possible, lui donnant, le 2 mars 1390, l'investiture du duché d'Aquitaine, sous la réserve de l'hommage-lige seulement [2]. Il avait encouragé le fils de ce duc, le comte de Derby, à aller en Prusse, pour y faire la guerre aux infidèles. Il avait forcé à s'éloigner aussi de la cour le duc de Glocester, le plus jeune de ses oncles, qui avait été le chef de la précédente révolution, et que la noblesse et le peuple de Londres regardaient comme le champion des libertés publiques. Celui-ci, qui avait aussi annoncé son départ pour la Prusse, après avoir été porté par des vents entraires, en 1391, sur les côtes de Danemark, de Norwége et d'Écosse, était revenu à Tynemouth, dans le Northumberland, où les vœux du peuple le suivaient, tandis que Richard II perdit de nouveau sa popularité dans les plaisirs et la mollesse [3].

Richard II avait chargé ses deux autres oncles, les ducs de Lancaster et d'York, de le représenter aux conférences d'Amiens ; il leur avait adjoint les comtes d'Huntingdon et de Derby, Thomas de Percy, et les évêques de Durham et de Londres [4]. Charles VI n'avait pas voulu perdre cette occasion de briller dans des fêtes, et de déployer sa magnificence. Quoiqu'il accordât peu de confiance à ses oncles, il avait voulu qu'ils fussent aussi présents pour ajouter à la splendeur de sa cour. En effet, le duc de Bourgogne, surtout, prit à tâche de dépasser en somptuosité tout ce qu'on avait jamais vu. Les quatre ducs, oncles des deux rois, entrèrent de front dans Amiens, pour annoncer aux regards leur égalité

[1] Thom. Walsingham, Hist. Angl., p. 337. — Ypodigma Neustriæ, p. 544. — H. de Knyghton, de Event. Angliæ, p. 2735. — Rapin Toyras, t. III, l. X, p. 316.
[2] Th. Walsingham, Hist. Angl., p. 342. — Rymer, t. VII, p. 659.
[3] *Ibid.*, p. 343-345. — Froissart, t. XII, c. 16, p. 284.
[4] Froissart, t. XIII, c. 27, p. 32.

parfaite ; mais les habits du duc de Bourgogne étaient tout couverts de saphirs, de rubis et de perles [1]. Les ducs anglais, au contraire, affectèrent d'être vêtus très-simplement d'une étoffe vert-brun, et sans ornement ; leur suite portait la même livrée ; mais ils avaient conduit avec eux plus de douze cents chevaux [2]. Depuis le moment où ils eurent mis le pied sur le territoire français, ils furent complétement défrayés par le roi de France : des ordres avaient été donnés partout pour qu'ils fussent accueillis avec la politesse la plus scrupuleuse, et pour que tout sujet de querelle avec eux fût soigneusement évité.

Quand des fêtes et des cérémonies on passa à des conférences diplomatiques, on sentit bientôt combien il y avait encore de chemin à faire pour réconcilier les deux nations. Leurs alliés, de part et d'autre, n'étaient pas l'obstacle qui les arrêtait le plus : du côté de la France, les rois qui avaient été compris dans la précédente trêve de Lelinghen, qui devait expirer au mois d'août, n'étaient plus sur le trône. Robert II, roi d'Écosse, était mort à l'âge de soixante et quatorze ans, à son château de Dundonald, le 19 avril 1390. Son fils Robert III, qui lui avait succédé, avait renouvelé, le Ier décembre suivant, l'alliance héréditaire qui unissait son pays à la France [3]. Jean Ier, roi de Castille, fils de Henri de Trastamare, était mort, le 24 août de la même année, à Alcala de Hénarès, d'une chute de cheval. Son fils Henri III, ou le maladif, qui lui succéda, n'était âgé que de onze ans ; de même que le nouveau roi d'Écosse il confirma, la même année, son alliance avec la France [4] ; mais l'un et l'autre de ces souverains ne désirait point la guerre. Le roi de Castille se trouvait même déjà réconcilié avec l'Angleterre par son mariage avec Catherine, fille du duc de Lancaster et petite-fille de Pierre le Cruel.

C'était dans les prétentions contradictoires des Français et des Anglais eux-mêmes que se trouvait la grande difficulté. Les derniers prenaient toujours pour base de leurs réclamations le traité de Bretigny. Ils demandaient la restitution de tout ce que les Français avaient conquis depuis sa rupture, et le payement de ce qui restait dû sur la rançon du roi Jean. Les Français paraissaient disposés à faire quelques resti-

[1] Barante, Hist. des ducs de Bourg., t. II, p. 131.
[2] Religieux de Saint-Denis, l. XI, c. 6, p. 210.
[3] Buchanani Rerum Scoticar, l. IX, p. 300. — Rymer, t. VII, p. 689.
[4] Froissart t. XII, c. 19, p. 322. — Mariana, de Rebus Hisp., l. XVIII, c. 13, p. 743. — Religieux de Saint-Denis, l. X, c. 8, p. 198.

tutions en Guienne; ils ne refusaient pas même absolument le payement de l'argent réclamé; mais ils demandaient que Calais leur fût rendu, ou du moins que cette ville, qui introduisait les Anglais jusqu'au cœur du royaume, fût complétement rasée. Le duc de Lancaster, que ses instructions mettaient dans l'impossibilité de céder sur un point si important, proposa enfin de soumettre les termes du traité à la délibération non-seulement de Richard II, mais aussi du parlement d'Angleterre, et pour se donner le temps de les consulter, il offrit de prolonger d'une année la trêve de Lelinghen. Cette offre fut agréée, et la députation anglaise repartit pour Calais et pour Douvres [1].

Les négociations avaient duré quinze jours, et Charles VI, qui n'en prenait aucun souci, avait passé tout ce temps dans les fêtes et les réjouissances, lorsqu'à la fin de mars 1392, le roi « eschey, comme » dit Froissart, par incidence et par lui mal garder, en fièvre et en » chaude maladie, dont lui fut conseillé à muer air. Si fut mis en » une litière, et vint à Beauvais, et se tint, tant qu'il fut guéri, au » palais de l'évêque; son frère de Touraine de lez lui, et ses oncles de » Berri et de Bourbon; et là tinrent ces seigneurs leur pâque [2]. » Toutefois, le délire ou transport au cerveau, qui paraît désigné par le mot de *chaude maladie*, fut regardé comme un accident de la fièvre. Ce fut seulement quelques mois plus tard qu'un nouvel accès de délire expliqua en quelque sorte la nature du premier.

Les forces physiques du roi n'étaient apparemment pas affectées par cette *chaude maladie*, car pendant sa convalescence il vint à Gisors, pour s'y livrer avec fureur au plaisir de la chasse. De là, quand il se sentit *en bon point*, *et en bon état*, il revint à Paris, pour les fêtes de l'Ascension, le 23 mai. Il n'y avait encore passé que peu de semaines lorsque la cour fut troublé par le guet-apens dressé dans la nuit du 13 au 14 juin contre le connétable de Clisson. Le sire de Craon, qui, en quittant la cour, s'était retiré à son château de Sablé, près du Mans, avait été de là joindre le duc de Bretagne, son cousin. En se contant l'un à l'autre leurs injures, ils s'étaient confirmés dans leur haine contre le connétable de Clisson. Celui-ci, qui avait donné sa fille en mariage au comte de Penthièvre, frère de la duchesse d'Anjou,

[1] Froissart, t. XIII, c. 27, p. 30-48. — Religieux de Saint-Denis. l. XI, c. 6, p. 210. — Juvénal des Ursins, p. 87. — Th. Walsingham, Hist. Angl., p. 347. — Rymer, t. VII, p. 714.

[2] *Ibid.*, p. 45.

avait appris de cette duchesse combien elle avait de raisons d'accuser Craon d'avoir volé à son mari tout le trésor dont il était dépositaire à Venise ; aussi Clisson avait traité plusieurs fois Craon d'une manière fort insultante. De son côté, le duc de Bretagne savait que Clisson ne perdait point de vue le projet de faire recouvrer au comte de Penthièvre le duché de Bretagne, qu'il regardait comme son héritage. L'un et l'autre savait qu'à la cour de France celui qui est éloigné est bientôt oublié, que celui qui est mort ne trouve point de vengeurs. Le duc était persuadé que s'il avait tué Clisson, tandis qu'il le tenait prisonnier au château de l'Hermine, il aurait eu peu de peine ensuite à faire sa paix avec le roi, et il se reprochait vivement de l'avoir laissé échapper. Craon, entendant faire au duc cette réflexion, répondit que ce qui ne s'était pas fait alors pouvait se faire encore, et il prit ses mesures pour y réussir [1]. Il ne doutait point qu'ensuite les ducs de Berri et de Bourgogne, loin de venger le connétable, ne l'aidassent à renverser ses associés actuels, les sires de la Rivière, Jean le Mercier, Montagu, le Bègue de Vilaines, Jean de Bueil, et quelques autres, que les princes nommaient *les marmousets* du roi et du duc de Touraine [2].

Pierre de Craon avait un fort bel hôtel à Paris, rue du Marché-Saint-Jean. Dès le commencement du carême, il y fit amasser des armes et des vivres, et il y envoya secrètement et isolément jusqu'à quarante hommes déterminés, auxquels il recommanda de s'y cacher, et de l'y attendre pour exécuter ses ordres, qu'il eut bien soin de ne point leur faire pressentir d'avance. Depuis que Charles VI, au commencement de son règne, avait fait abattre les portes de Paris pour punir les maillottins, elles étaient toujours restées ouvertes, à la suggestion de Clisson lui-même, pour tenir la ville dans une plus grande dépendance, et l'on pouvait y entrer à toute heure du jour et de la nuit. Craon put donc arriver secrètement à Paris, le 2 juin, et se cacher dans son hôtel. Il enferma sous clef, dans une chambre écartée, la femme et les filles du concierge, de peur que quelque indiscrétion de ces femmes ne trahît sa venue. Des espions, qu'il payait richement, le tenaient avisé de tout ce qui se passait à la cour : il sut que, le jeudi 13 juin, jour du Saint-Sacrement, le roi donnait une grande fête à son hôtel de Saint-Paul, et que le connétable s'y trouvait. Après les joutes de l'après-midi et le souper, on continua à danser jusqu'à une heure après minuit ; enfin,

[1] Froissart, t. XIII, c. 28, p. 48.
[2] *Ibid.*, c. 28, p. 50.

lorsque tous les autres s'étaient déjà retirés, le connétable prit congé du roi et du duc d'Orléans, et avec huit valets, dont deux portaient des torches, il s'achemina vers la rue Sainte-Catherine : c'était au coin de cette rue et de celle de Saint-Paul que Craon l'attendait avec ses quarante brigands à cheval, dont il n'y avait pas six qui sussent ce qu'ils étaient destinés à faire. Au moment où Clisson parut, les gens de Craon se jetèrent sur ses valets, et éteignirent leurs torches. Clisson crut d'abord que c'était un jeu du duc d'Orléans, qu'il supposait l'avoir suivi ; mais Craon, tirant son épée du fourreau, s'écria : « A mort ! » à mort, Clisson ! Si vous faut mourir ! — Qui es-tu dit Clisson, qui » dit de telles paroles ? — Je suis Pierre de Craon, votre ennemi : » vous m'avez tant de fois courroucé, que si le vous faut amender. » Avant, dit-il à ses gens; j'ai celui que je demande, et que je veux » avoir. » Le connétable tira l'épée ; mais il ne put pas longtemps se défendre contre des assassins qui avaient en même temps sur lui l'avantage du nombre, de la surprise, et celui des armes. Il reçut plusieurs blessures, et fut renversé de son cheval : en tombant, sa tête vint donner contre la porte entr'ouverte d'un boulanger, qui céda sous le coup; ce fut ce qui le sauva. Les spadassins de Craon, lorsqu'ils reconnurent que c'était contre le connétable qu'on les avait mis en embuscade, effrayés de s'être attaqués à un si grand seigneur, s'étaient comportés avec mollesse ; dès qu'ils le virent tomber, ils le crurent mort, et pressèrent Craon de se sauver. Ils entraînèrent en effet, ce dernier hors de Paris, par la porte Saint-Antoine. Craon, n'en retenant qu'un petit nombre auprès de lui, recommanda aux autres de se disperser. Il partit au galop, gagna Chartres à huit heures du matin, y changea de chevaux, et ne s'arrêta point qu'il ne fût rentré dans son château de Sablé au Maine [1].

La nouvelle de cet assassinat fut portée au roi, comme il allait se mettre au lit. Sans se rhabiller, jetant seulement une houppelande sur ses épaules, il appela ses gardes, fit allumer des torches, et il se rendit à la maison du boulanger, où Clisson commençait à recouvrer connaissance. « Connétable, lui dit le roi en entrant, comment vous sentez-» vous? — Il répondit : Cher sire, petitement et foiblement. — Et qui » vous a mis en ce parti ? dit le roi. — Sire, répondit-il, Pierre de » Craon et ses complices, traitreusement, et sans nulle défiance. —

[1] Froissart, t. XIII, c. 28, p. 58. — Religieux de Saint-Denis, l. XII, c. 1, p. 214. — Juvénal des Ursins, p. 88. — Lobineau, Hist. de Bret., l. XIV, c. 17, p. 479.

» Connétable, dit le roi, oncques chose ne fut si cher payée comme » celle sera, ni si fort amendée [1]. »

En effet, Charles, blessé dans ses affections, blessé dans son orgueil, désirait avec ardeur tirer une vengeance éclatante de celui qui, à sa cour même, assassinait un de ses grands officiers. Il donna ordre au prévôt de Paris de poursuivre Craon avec toutes ses escouades : celui-ci ne put cependant atteindre que deux hommes d'armes et un page de sa suite, auxquels il fit trancher la tête, aussi bien qu'au concierge de son hôtel. En même temps le procès de Craon fut fait par contumace, ses biens furent confisqués, ses maisons rasées, ses effets les plus précieux furent apportés au trésor du roi, ses terres furent distribuées au duc d'Orléans et à divers courtisans; sa femme et sa fille, enfin, furent chassées en chemise de la Ferté-Bernard, château où elles résidaient [2]. Lorsque Craon apprit à Sablé, non-seulement que son adversaire vivait encore, mais qu'il ne tarderait pas à se guérir, tandis que des ordres étaient donnés pour l'arrêter, lui, dans sa retraite, il se hâta de passer en Bretagne : il trouva le duc à Fusinet, qui lui dit en l'abordant : « Vous êtes un chétif, quand vous n'avez su occire un homme duquel » vous étiez au-dessus. »

Le roi sut bientôt que Craon s'était réfugié en Bretagne, et qu'il y avait été bien reçu par le duc. Il écrivit aussitôt à ce prince de lui livrer le traître qui avait assassiné son connétable. Pour se dispenser de le faire, le duc fit cacher Craon, et prétendit ne pas savoir où il s'était réfugié. Charles VI, toujours plus irrité, convoqua sa noblesse, rassembla son armée, et jura qu'il ne prendrait point de repos jusqu'à ce qu'il eût puni le duc de Bretagne de sa présomption et de toutes ses rébellions. Le duc de Berri et le duc de Bourgogne reçurent l'ordre de rassembler leurs vassaux et de se préparer à cette guerre, que leur neveu entreprenait sans les consulter. Le premier était cependant à Paris; il avait même été averti du coup que méditait Craon, le matin même de sa tentative; mais il n'en avait point prévenu le roi, sous prétexte de ne point troubler les fêtes du palais [3]. On savait combien il haïssait le connétable; sa jalousie contre lui s'était accrue quand il avait appris son immense richesse. Clisson, se croyant en danger de

[1] Froissart, t. XIII, p. 61.
[2] *Ibid.*, c. 29, p. 69. — Religieux de Saint-Denis, l. XII, c. 1, p. 215.
[3] *Ibid.*, c. 29, p. 65.

mourir à cause de ses blessures, avait fait son testament, et le bruit se répandit qu'outre ses fiefs et son héritage, il avait disposé de 1,700,000 francs en biens meubles : c'était le fruit de ses concussions, qu'il accumulait avec beaucoup de soin. Les ducs de Berri et de Bourgogne, qui n'avaient pas pillé les provinces avec moins de rigueur, avaient, au contraire, dissipé tout le produit de leurs exactions, et ils s'indignaient de ce qu'un particulier possédait un trésor qu'ils n'avaient point eux-mêmes, et qui n'aurait convenu qu'à un prince de sang royal [1].

Pendant que tout se préparait pour la guerre de Bretagne, que Clisson se guérissait de ses blessures, que les seigneurs rassemblaient leurs hommes d'armes, et qu'on envoyait des munitions sur la route que devait suivre l'armée, les conseillers du roi, que les princes nommaient les *marmousets*, cherchaient à rabaisser la faction qui leur était contraire ; et, comme elle était appuyée par le pape Clément VII, tout dévoué au duc de Berri, ils attaquèrent les abus des juridictions ecclésiastiques, les priviléges des prétendus clercs, qui ne prenaient la tonsure que pour se soustraire aux tribunaux ordinaires, et les droits que s'attribuait l'université. Ces tentatives pour rendre uniformes l'autorité des lois et l'administration de la justice, leur tournèrent bientôt à piége, lorsque le pouvoir eût passé aux mains de leurs ennemis [2].

Vers le commencement de juillet, le roi partit de Paris, pour se mettre à la tête de l'armée qu'il voulait conduire en Bretagne : cependant il s'arrêta à plusieurs reprises ; d'abord à Saint-Germain, où il séjourna quinze jours ; puis à Anveau, chez son secrétaire, Bureau de la Rivière ; puis à Chartres, et enfin au Mans. Le duc d'Orléans et le duc de Bourbon étaient partis avec le roi ; le duc de Berri, le comte de la Marche, et et enfin le duc de Bourgogne, vinrent successivement le joindre. Ils désapprouvaient hautement cette expédition ; ils voulaient persuader au roi que Craon s'était réfugié en Espagne, qu'il était même arrêté à Barcelone ; ils ajoutaient que le roi n'avait aucune occasion de se mêler de la guerre entre le duc de Bretagne et le connétable ; qu'aucune décision semblable, qu'ils attribuaient aux *marmousets*, n'aurait point dû être prise sans leur avis. Mais Charles VI était devenu si violent, si emporté, qu'il était impossible de discuter avec lui ; bien plus « depuis » le premier jour d'août, dit le religieux de Saint-Denis, il paroissoit » aux officiers qui l'approchoient de plus près, comme tout idiot ; il

[1] Froissart, t. XIII, c. 29, p. 74.
[2] Religieux de Saint-Denis, l. XII, c. 2, p. 219. — Juvénal des Ursins, p. 90.

» ne disoit que des niaiseries, et gardoit dans ses gestes une façon de
» faire fort messéante à la majesté. Néanmoins il n'en étoit pas moins
» absolu, et il le fit bien voir le cinquième du mois, quand il fit pu-
» blier par les hérauts et les trompettes que toute l'armée sortît en
» bataille de la ville du Mans [1]. »

Ce jour choisi pour mettre l'armée en mouvement était le plus chaud qu'on eût éprouvé depuis plusieurs années ; le roi sortit du Mans entre neuf et dix heures du matin, par la route d'Angers ; il portait un jaque, ou justaucorps, de velours noir, qui l'échauffait beaucoup, et un chaperon de vermeil : un soleil ardent dardait sur lui ; il n'y avait aucun de ses hommes d'armes qui ne souffrît cruellement de la chaleur. Comme il traversait une forêt, un fou, qui s'était caché parmi les arbres, s'élança tout à coup à la tête de son cheval. Cet homme, déchaussé, la tête nue, couvert seulement d'un sarreau blanc, saisit la bride du cheval de Charles, en s'écriant : « Roi, ne chevauche plus » avant, mais retourne ; car tu es trahi. » Les gardes accoururent et firent lâcher prise à ce malheureux. Le roi ne dit rien ; mais ces mots avaient frappé son imagination. Peu de moments après, étant sorti de la forêt, il se trouva dans une grande plaine sablonneuse, qu'aucun ombrage n'entrecoupait. Il était alors midi ; une poussière intolérable se joignait à l'ardeur du soleil : le cortége du roi se dispersa dans la crainte de l'incommoder ; les seigneurs eux-mêmes s'écartèrent, pour ne pas le couvrir de leur poudre ; quelques pages seulement le suivaient : l'un d'eux sommeillant, laissa tomber la pointe de sa lance sur le casque d'un de ses campagnons. Ce cliquetis de fer fit tressaillir le roi ; il se crut attaqué par les traîtres dont l'homme de la forêt lui avait dit qu'il était entouré ; et, devenant aussitôt furieux, il s'écria en tirant son épée et lançant son cheval au galop : *Avant, avant sur ces traîtres !* Il fondit ensuite sur les pages et les écuyers les plus proches de lui. Personne n'osait se défendre autrement qu'en fuyant, et dans cet accès de fureur, il tua successivement le bâtard de Polignac, chevalier de Gascogne, et trois autres hommes. Les pages croyaient encore que l'un d'eux avait commis quelque désordre qui l'avait courroucé ; mais quand on le vit venir l'épée haute sur le duc d'Orléans son frère, on comprit enfin qu'il avait perdu la raison. Le duc de Bourgogne fut le premier à crier : « Haro ! le grand meschef ! (malheur) monseigneur est tout

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XII, c. 5, p. 219. — Juvénal des Ursins, p. 91. — Froissart, c. 29, p. 96.

» dévoyé (égaré). » Heureusement pour le duc d'Orléans, il était monté sur un très-bon cheval, et il put se dérober au roi, qui le pousuivait vivement. On convint pour arrêter celui-ci, de chercher à l'épuiser de fatigue, ainsi que son cheval, et de lui laisser donner la chasse l'un après l'autre, à ceux qu'il lui prendrait la fantaisie de poursuivre : de cette manière il en abattit encore plusieurs, qui, quand ils ne pouvaient plus l'éviter, se laissaient choir devant le coup. Enfin, comme il était déjà tout haletant, baigné de sueur, ainsi que son cheval, qui se refusait à galoper davantage, un chevalier normand qu'il aimait beaucoup, Guillaume Martel, son chambellan, s'élança sur lui par derrière, et lui arrêta les bras. On lui ôta alors son épée et ses armes ; on le coucha par terre ; on le couvrit de son manteau : déjà la faiblesse avait succédé à ce paroxysme de fureur ; il ne parlait plus, il ne faisait plus aucun mouvement ; mais ses yeux roulaient encore dans sa tête d'une manière effrayante [1].

Les deux oncles du roi se trouvant alors à côté de lui, furent obéis dès qu'ils essayèrent de donner des ordres. Ils décidèrent qu'on reporterait le roi au Mans, et qu'on donnerait congé à tous les gendarmes, puisque aussi bien l'expédition de Bretagne était désormais impossible. Dans un siècle superstitieux on s'empresse toujours de chercher des causes occultes aux événements naturels ; ceux qui entouraient le roi disaient qu'il avait été sans doute empoisonné ou ensorcelé. On questionna ses échansons ; on examina le vin qu'il avait bu ; enfin, le duc de Berri s'écria : « Il n'est empoisonné ni ensorcelé fors que de mauvais conseils. » C'était la première explosion de la haine des ducs pour ceux qu'ils nommaient les *marmousets*. Dès l'heure même, ils interdirent à Bureau de la Rivière, le Mercier, Montagu, le Bègue de Vilaines, Guillaume des Bordes et Hélion de Lignac, d'approcher du roi, tandis qu'ils choisirent parmi leurs créatures les plus dévouées. Le lendemain, comme Charles VI n'était pas mieux, ses oncles ordonnèrent qu'il fût transporté au château de Cray-sur-Oise, pour y être mis sous la garde des médecins, tandis qu'eux-mêmes partirent pour Paris. » Quand nous serons là venus, dirent-ils, nous mettrons ensemble tout » le conseil de France ; et là sera ordonné comment on se chevira » (pourvoira) dans le royaume de France, et lesquels en auront l'ad-

[1] Froissart, t. XIII, c. 29, p. 94. — Religieux de Saint-Denis, l. XII, c. 3, p. 219. — Juvénal des Ursins, p. 91.

» ministration du gouvernement, ou beau neveu d'Orléans ou nous [1]. »

Ce que les ducs annonçaient ainsi qu'ils mettraient en délibération, ils l'avaient déjà décidé par le fait en licenciant l'armée, en écrivant aux villes de se tenir sur leurs gardes à cause de la maladie du roi, en écartant de celui-ci ses conseillers intimes; et tous ceux qui avaient sa confiance ; enfin, en désignant eux-mêmes ceux qu'ils voudraient bien admettre dans ce *conseil de France*, auquel ils déféraient le droit d'instituer une nouvelle régence. Les autres historiens du temps ne parlent point de cette assemblée ; Froissart seul nous la fait connaître, et voici ce qu'il en dit : « Car pour lors les conseils de France, des » nobles, des prélats et des bonnes villes étoient à Paris; pour voir et » conseiller, lesquels ou lequel auroient le gouvernement du royaume, » tant que le roi seroit retourné en bon état, si retourner y devoit ; » son frère le duc d'Orléans, ses oncles, ou l'un d'eux tout pour lui : » et fut-on sur cet état et conseil plus de quinze jours que on ne pou- » voit être d'accord. Finalement avisé fut et conseillé, pour cause de » ce que le duc d'Orléans étoit trop jeune pour entreprendre un si » grand fait, que les deux oncles du roi, le duc de Berri et le duc de » Bourgogne en auroient le gouvernement, et principalement le duc » de Bourgogne; et que madame de Bourgogne se tiendroit tout coi, » lez la reine, et seroit la seconde après elle [2]. » Le religieux de Saint-Denis, au contraire, et Juvénal des Ursins ne parlent point de ce conseil, mais ils donnent à entendre que le duc de Bourgogne profita de la première lueur de raison du roi pour *s'insinuer auprès de lui, se rendre nécessaire, et reprendre le gouvernement du royaume. Aussitôt que les ducs*, ajoutent-ils, *eurent surpris le consentement du roi*, il mandèrent le connétable, les sires de la Rivière, de Noviant et de Vilaines, et leur firent défense expresse de se plus ingérer en l'administration des affaires, et même de se trouver aux conseils [3].

Ce récit n'est pas absolument inconciliable avec le premier. Il est probable, en effet, que les ducs assemblèrent un conseil des gens les plus marquants de leur parti qui se trouvaient à la cour ; mais il est plus certain encore que les plus importantes décisions continuèrent à être prises comme si elles étaient résolues par la volonté du roi, encore qu'il eût cessé d'en avoir une. Ce fut la pratique constante de ce règne

[1] Froissart, t. XIII, c. 29, p. 98.
[2] *Ibid.*, c. 30, p, 102.
[3] Religieux de Saint-Denis, l. XII, c. 4, p. 221. — Juvénal des Ursins, p. 91.

malheureux : Charles VI vécut encore trente ans, toujours fou, ou près de l'être ; l'intervalle entre ses accès revenant à chaque fois et plus court et plus troublé ; sa raison, dans ses meilleurs moments, s'affaiblissant toujours plus; son incapacité, sa défiance de lui-même augmentant sans cesse, et cependant la nation ne ressaisit jamais la souveraineté ; elle n'appointa jamais de régence par sa propre volonté ; elle ne suspendit jamais l'autorité royale jusqu'à ce qu'une enquête sur l'état du malade eût mis une autorité compétente en état de décider si le roi était rentré ou non dans l'usage de ses sens. Quand Charles VI était furieux, qu'il n'entendait rien, qu'il ne reconnaissait personne, ceux qui se trouvaient momentanément autour de lui exerçaient le pouvoir en son nom; mais aussitôt qu'il reconnaissait ses proches, et qu'il disait *je veux*, quelque incapable qu'il fût d'avoir une volonté, on lui obéissait.

En général, un seul cas, le moins compliqué de tous, est prévu dans les monarchies sur la transmission du pouvoir. La loi d'hérédité n'est rien moins que simple et claire; et, dès l'instant qu'elle présente une difficulté quelconque, on ne sait où recourir pour la décider. Une folie comme celle de Charles VI pouvait n'être point prévue, quoique dans l'histoire de nos jours l'exemple de l'Angleterre, de l'Espagne, du Portugal, du Danemark, de la Suède et de la Russie, ne nous permette point non plus de l'appeler un cas rare. Mais les maladies temporaires de l'esprit, mais l'incapacité de s'occuper des affaires, sont des conséquences si inévitables de la faiblesse humaine, qu'en toute monarchie la loi devrait prévoir le cas où le souverain ne pourra point exercer sa volonté. Les résolutions qui furent prises à l'occasion de la maladie de Charles VI, n'étaient ni tracées d'avance par la constitution de l'État, ni en analogie avec la loi de l'hérédité; aussi on ne peut y voir autre chose que des usurpations plus ou moins malheureuses.

Selon la loi de la monarchie, les plus proches du roi régnant, dans l'ordre de la succession, sont les premiers princes du sang. Le duc d'Orléans, frère du roi, devait donc passer avant ses deux oncles : il avait accompli vingt et un ans le 13 mars précédent; et dans un pays où la majorité des rois est fixée à treize ans et un jour, on ne voit guère comment on pouvait l'écarter du gouvernement, sous prétexte de sa jeunesse. La reine Isabeau de Bavière avait aussi alors vingt et un ans accomplis; il semble que c'était à elle que devait appartenir la garde de son mari malade : au contraire, ce fut elle qui fut mise sous la garde

de la duchesse de Bourgogne, sous prétexte, il est vrai, qu'elle était grosse, et qu'on voulait l'empêcher d'apprendre par hasard l'état de son mari. Isabeau, qui était nonchalante, d'un esprit lent et épais, et qui n'avait de goût que pour l'étiquette de cour et pour la gourmandise, se soumit, sans difficulté, à cette espèce de captivité. « La duchesse de » Bourgogne, dit Froissart, qui était une crueuse et haute dame, se » tenoit à Paris, de lez la reine de France, et en avoit la souveraine » administration, ni nul ni nulle parloit à la reine, fors par le moyen » d'elle [1]. » Enfin, le duc de Berri était l'aîné du duc de Bourgogne; il n'avait pas de souveraineté indépendante, comme son frère, dont l'intérêt fût quelquefois contraire à celui de la France, il aurait donc dû avoir la plus grande part à la régence, il eut la moindre. Le duc de Bourbon, oncle maternel du roi, qui avait été appelé à la régence pendant la minorité de son neveu, par le choix de Charles V, et qui était celui auquel le feu roi avait accordé le plus de confiance, en fut écarté dans cette circonstance où sa prudence n'était pas moins nécessaire.

On peut dire, il est vrai, que le duc de Bourgogne, qui s'emparait du pouvoir, était, après le duc de Bourbon, le moins incapable des princes du sang. Dans un gouvernement électif, ce motif serait le premier de tous; mais quand on veut que le prince soit désigné par un choix, il faut que la loi détermine ceux qui doivent l'élire, et qu'elle entoure leur élection de formalités et de garanties; tandis que ce ne fut ni par droit héréditaire, ni par droit électif, que le duc de Bourgogne prit les rênes de l'État des mains du roi son neveu. Le peuple se soumit cependant sans murmurer, parce que le duc d'Orléans n'était ni moins prodigue, ni moins rapace, ni moins indifférent aux malheurs du pauvre que ses oncles, et que le duc de Berri n'avait qu'un esprit borné, incapable d'application, dominé par ses valets; qu'il ne sentait d'autre passion qu'une basse avarice, et qu'il ne désirait le pouvoir que comme moyen d'amasser de l'argent. Il paraît qu'il demanda à être rétabli dans le gouvernement du Languedoc; et, comme on le lui promit, le religieux de Saint-Denis, en général bien instruit de ce qui se passait à Paris, et très-ignorant de ce qui se faisait dans les provinces, crut qu'il l'avait été en effet [2]. Cependant il n'y exerça aucune autorité, directement ou indirectement, depuis 1389 jusqu'en 1401. Pierre de Chevreuse, le

[1] Froissart, t. XIII, c. 30, p. 107.
[2] Religieux de Saint-Denis, l. XII, c. 3, p. 218.

maréchal de Sancerre, et les autres commissaires nommés par le roi, continuèrent, au contraire, à gouverner la province [1].

Le duc de Bourgogne se fut à peine emparé du pouvoir, qu'il le tourna contre ceux qui venaient de l'exercer. Le plus considérable d'entre eux était le connétable de Clisson. Il était particulièrement odieux à la duchesse de Bourgogne, cousine et zélée protectrice du duc de Bretagne. Un jour qu'il venait à l'hôtel d'Artois, réclamer, auprès du duc de Bourgogne, la solde des chevaliers qui avaient accompagné le roi à sa dernière expédition, le duc, en le regardant de travers, lui dit : « Clisson, Clisson, vous ne vous avez que faire d'ensonnier (vous » inquiéter) de l'état du royaume; car, sans votre office, il sera bien » gouverné. A la male heure vous en soyez-vous tant mêlé! Où diable » avez-vous tant assemblé ni recueilli de finance, que naguère vous » fîtes testament et ordonnance de dix-sept cent mille francs? Mon- » seigneur et beau-frère de Berri ni moi, pour toute notre puissance à » présent, n'en pourrions tant mettre ensemble. Partez de ma pré- » sence, sortez de ma chambre, et faites que plus je ne vous voie; car si » ce n'étoit pour l'honneur de moi, je vous ferois l'autre œil crever [2]. — » A ces mots, le duc se départit de lui, et laissa le seigneur de Clisson » tout coi; lequel yssit hors de la chambre, baissant le chef et tout » pensif, ni nul ne lui fit convoi. Et passa parmi la salle, et la descendit » tout jus, et vint à la cour, et monta à cheval, et se départit avecque » ses gens, et se mit en chemin à la couverte, et retourna à son hôtel [3]. »

En sortant du palais d'Artois, Clisson fit avertir Montagu de la manière dont il avait été traité, et sans s'arrêter un moment de plus il quitta Paris, où il sentait bien qu'on ne le laisserait pas longtemps en repos, et il se retira d'abord à son château de Montlhéri pour y attendre d'autres nouvelles; peu de jours après il passa dans les fiefs qu'il avait en Bretagne. Montagu, de son côté, partit aussitôt, et ne s'arrêta point qu'il ne fût arrivé à Avignon. Jean le Mercier, sire de Noviant, était plus odieux que l'un ou que l'autre au duc de Bourgogne, parce que peu de mois auparavant il lui avait refusé de lui donner, à l'insu du roi, trente mille écus de son épargne [4]. Le duc de Bourgogne fit

[1] Hist. du Languedoc, l. XXXIII, c. 55, p. 405.
[2] Nous avons déjà vu que, depuis la bataille d'Auray, Clisson était borgne.
[3] Froissart, t. XIII, c. 50, p. 112.
[4] Juvénal des Ursins, p. 91. La cousine de cet historien avait épousé le sire de Noviant ou Nogent.

investir sa maison, aussi bien que celle du Bègue de Vilaines, qui était comte de Ribadia en Espagne : tous deux furent conduits en prison au Louvre. Le Barrois des Barres fut dépêché avec trois cents gendarmes, à la poursuite de Clisson et de Bureau de la Rivière, avec l'ordre de les amener morts ou vifs. Le premier s'était déjà mis en sûreté à Châtel-Josselin en Bretagne; le second était aussi dans une bonne forteresse à lui, à Anneau, près de Chartres; cependant il se rendit sans faire aucune résistance, mais la duchesse de Berri, qui lui avait des obligations, supplia son mari avec tant d'instances de lui sauver la vie, qu'elle finit par l'obtenir. Ce ne fut toutefois qu'après qu'il eut été longtemps exposé aux plus cruelles angoisses : on l'avait transféré avec les autres membres du conseil du roi, que les princes voulaient perdre, à la Bastille, qu'on nommait aussi le châtel Saint-Antoine ; le prévôt de Châtelet de Paris instruisit leur procès; souvent on leur annonçait qu'on allait leur couper la tête; en attendant, tous leurs biens, meubles et immeubles, avaient été confisqués et distribués aux courtisans ; enfin, au mois de février 1393, le roi, dans un intervalle lucide, les fit remettre en liberté, en les exilant toutefois à cinquante lieues de Paris, et leur interdisant pour la vie d'exercer aucun office royal [1]. En même temps le procès d'Olivier de Clisson fut instruit par-devant le parlement, qui ne se refusa point à servir contre ce grand capitaine les passions du duc de Bourgogne : on l'ajourna solennellement, il refusa de comparaître; la cour le déclarant alors coupable d'extorsions dans l'office de la connétablie, rendit contre lui un arrêt, par lequel elle le bannit du royaume de France, comme faux, mauvais et traître, lui imposa une amende de cent mille marcs d'argent, et le priva à perpétuité de son office. Cet office fut donné l'année suivante par le roi, qu'on disait avoir recouvré la raison, à Philippe d'Artois, comte d'Eu, que le duc de Berri venait de choisir pour époux de sa fille [2].

Le duc de Bretagne avait, sur ces entrefaites, recommencé la guerre contre Olivier de Clisson ; mais désormais il invoquait, en l'attaquant, l'autorité royale que récemment encore Clisson dirigeait contre lui-même. Le duc prétendait ne prendre les armes que pour mettre à exécution l'arrêt du parlement de Paris contre ce rebelle ; mais quoique personne ne disputât au duc de Bourgogne le pouvoir souverain dont

[1] Froissart, t. XIII, c. 50, p. 122. — Religieux de Saint-Denis, l. XII, c. 4, p. 221. — Juvénal des Ursins, p. 92.

[2] *Ibid.*, c. 50, p. 128, et c. 54, p. 155. — *Ibid.*, c. 5, p. 222.

il s'était mis en possession, Clisson ne fut pas abandonné par tous ses amis. Plusieurs de ses anciens compagnons d'armes passèrent en Bretagne pour lui offrir leur assistance ; le duc d'Orléans lui-même encouragea ses serviteurs à aller combattre sous les ordres de l'homme avec lequel il venait tout récemment de partager la faveur de son frère, et qu'il supposait devoir être rappelé, dès que Charles VI reprendrait l'entier usage de sa raison [1].

Bientôt on annonça en effet que le roi recouvrait la santé : au commencement de l'hiver il revint à Paris avec la reine, et s'établit à son hôtel de Saint-Paul. Il y eut dans tout le royaume de grandes réjouissances pour sa guérison ; mais le duc de Bourgogne eut soin de dire à son neveu, que s'il voulait éviter une rechute, il devait s'interdire toute occupation sérieuse. Ce duc garda donc seul le maniement des affaires, tandis que toutes les nuits se passaient au palais : « en danses, caroles, » et ébattements, devant le roi, la reine, la duchesse de uerri et d'Or- » léans, et les dames [2]. »

(1393.) Parmi ces fêtes, il y en eut une, dans la nuit du 29 janvier 1393, qui se termina d'une manière bien funeste. Une veuve, dame d'honneur de la reine, se remaria à un chevalier du Vermandois : le roi déclara qu'il voulait que ses noces se célébrassent au palais ; les noces des veuves étaient une occasion d'extrême licence ; on s'y permettait des actions et des propos dont on aurait rougi partout ailleurs, dans un temps où l'on ne rougissait guère. Le roi voulait en profiter [3], il se déguisa en satyre, avec cinq de ses jeunes courtisans. Des tuniques enduites de poix, recouvertes de longues étoupes de lin, les faisaient paraître velus de la tête aux pieds : dans cet accoutrement ils entrèrent en dansant dans la salle du festin, où personne ne sut les reconnaître. Tandis que les cinq autres s'étaient emparés de la mariée, et cherchaient à l'embarrasser par leurs danses lascives, Charles s'était détaché d'eux pour aller tourmenter sa tante la duchesse de Berri, qui, mariée à un vieillard, était la plus jeune des princesses, et qui ne devinait point qui il pouvait être. Le duc d'Orléans s'approchant des autres, une torche à la main, comme pour reconnaître leur visage, mit le feu aux étoupes dont ils étaient couverts : ce n'était de sa part qu'une

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XII, c. 5, p. 223. — Lobineau, Hist. de Bret., l. XIV. c. 34, p. 485.
[2] Froissart, c. 31, p. 138.
[3] Religieux de Saint-Denis, l. XII, c. 9, p. 235.

espièglerie insensée, quoiqu'elle lui ait été reprochée plus tard comme une tentative pour faire périr son frère. Celui-ci se nommant aussitôt à la duchesse de Berri, elle le couvrit de son manteau, le préserva des flammes, et l'entraîna hors de la salle. Cependant les malheureux que le duc d'Orléans avait mis en feu, et qui ne paraissaient plus que comme des colonnes de flammes, couraient ainsi que des forcénés, en poussant des hurlements effroyables; deux d'entre eux périrent sur la place, sans qu'on pût réussir à les éteindre, deux autres survécurent jusqu'au lendemain et au surlendemain : un cinquième, Nantouillet, se souvenant d'avoir vu dans l'anti-chambre une cuve pleine d'eau s'élança dedans, et quoiqu'il dût aussi passer par des souffrances horribles, il fut enfin guéri [1].

Il paraît que l'effroi que causa ce spectacle épouvantable, suspendit pour quelque temps les divertissements du palais, et ramena le roi à des occupations plus sérieuses. Avant tout il voulut, par une sorte d'expiation, travailler à rendre la paix à l'Église. Le schisme avait déjà duré si longtemps qu'on y était presque accoutumé; l'université de Paris avait bien fait entendre ses plaintes sur l'odieuse vénalité, et sur les scandales de la cour d'Avignon, mais le duc de Berri, tout dévoué à Clément VII, n'avait jamais voulu permettre qu'on révoquât en doute la légitimité de ce pontife [2]. Lorsque la nouvelle de la folie du roi fut portée aux deux cours pontificales, toutes deux affectèrent d'y voir une punition du ciel : selon Boniface IX, c'était pour avoir embrassé le schisme; selon Clément VII, c'était pour n'avoir pas écrasé l'usurpateur de Rome. La fatale mascarade du palais fut, au dire des deux papes, une seconde plaie, un second avertissement au roi d'accomplir son devoir, dans lequel on pouvait visiblement reconnaître le doigt de Dieu, quoiqu'ils l'expliquassent de deux manières opposées [3]. Boniface IX, pour profiter de l'impression que de telles épreuves avaient faites sur l'esprit du roi, lui envoya un savant cordelier, chargé d'offrir des moyens de réconcilier l'Église; mais des négociations entre des cours aussi éloignées que celles de Paris, Rome et Avignon, étaient

[1] Froissart, t. XIII, c. 52, p. 140. — Religieux de Saint-Denis, l. XII, c. 9, p. 235. — Juvénal des Ursins, p 93. — Barante, Ducs de Bourg., t. II, p. 197. — Monstrelet, t. I, p. 312 et p. 423.

[2] Religieux de Saint-Denis, l. XII, c. 6, p. 224.

[3] Froissart, t. XIII, c. 30, p, 103 et 104, et c. 33, p. 150. — Raynaldi Annal. eccles., t. XVII, anno 1392, § 7.

nécessairement fort longues, et elles n'avaient fait aucun progrès sensible, lorsqu'un nouvel accès de la maladie du roi les suspendrait encore [1].

Aux premiers accès de cette maladie, on ne savait point si elle ne serait pas mortelle, et on avait jugé convenable de régler la succession. Le fils aîné du roi était mort, le second était âgé seulement d'une année : on fit rendre à Charles VI, au mois de novembre 1392, une ordonnance qui confirmait celle de Charles V, et déclarait majeurs les rois à venir, au moment où ils entreraient dans leur quatorzième année [2]. Deux ordonnances du mois de janvier suivant, pourvurent à la tutelle de ses enfants et à la régence du royaume, pour le cas où Charles VI viendrait à mourir avant que son fils eût atteint sa quatorzième année. Par la première il nommait la reine pour tutrice, et lui adjoignait en la même capacité, ses trois oncles, les ducs de Berri, de Bourgogne et de Bourbon, et son beau-frère Louis, duc de Bavière. Les survivants de ces cinq personnes, n'en restât-il qu'une seule, devaient exercer la tutelle, conjointement avec un conseil composé de trois prélats, trois clercs, et six gentilshommes. Paris et sa vicomté, les bailliages de Senlis et de Melun, et le duché de Normandie, étaient attribués aux tuteurs, soit pour leurs dépenses et celles des enfants de France, soit comme lieux de sûreté [3]. Par la seconde ordonnance le duc d'Orléans était nommé régent, sans qu'il lui fût adjoint aucun conseil, ni substitué aucun remplaçant en cas de mort. C'était probablement un dédommagement que ses oncles consentaient à lui donner, pour l'avoir exclu du gouvernement dans la dernière circonstance. Du reste, ces deux ordonnances ne devaient s'exécuter qu'à la mort du roi ; rien n'était réglé pour le cas où il aurait un nouvel accès de sa maladie [4].

Quand le roi commença à s'occuper des affaires, il demanda ses amis qu'on avait éloignés de lui : on lui dit qu'ils étaient en prison, et qu'on leur faisait leur procès comme à des traîtres. Il se sentait la tête trop faible pour essayer d'approfondir cette accusation : il se contenta donc d'ordonner qu'on leur rendît leurs biens, qu'on les remît en liberté, et

[1] Froissart, c. 33, p. 151.
[2] Ordonn. de France, t. VII, p. 517-518. — Religieux de Saint-Denis, l. XII, c. 6, p. 229. — Juvénal des Ursins, p. 94.
[3] *Ibid.*, p. 530.
[4] *Ibid.*, p. 535.

qu'on les exilât de la cour. Il mit un peu plus de zèle à ramener auprès de lui Olivier de Clisson ; il lui envoya deux chevaliers pour lui demander en son nom, et au nom de son frère une explication sur les trahisons dont on l'accusait. Mais Clisson savait « que, quoique le roi de » France fût retourné en assez bon point et bon état, si ne se départoient point les ducs de Berri et de Bourgogne du gouvernement du » royaume, mais en avoient le faix et la charge, et vouloient avoir, » pour le grand profit qui leur en sourdoit ; et avoient mis de lez le » roi toutes gens à leur plaisance [1]. » Il ne voulut pas, en se confiant à un roi qui n'avait pas la force de choisir ses entours, se remettre réellement entre les mains de ses ennemis. Il ne se laissa jamais trouver par les chevaliers envoyés pour traiter avec lui, ceux-ci, après avoir visité ses châteaux, revinrent à la cour sans avoir eu de ses nouvelles [2]. La guerre continuait cependant entre Clisson et le duc de Bretagne, avec un acharnement proportionné à la haine qu'ils avaient l'un pour l'autre. Jamais leurs partisans ne s'accordaient mutuellement de quartier. Les nobles de Bretagne s'étaient, pour la plupart, maintenus neutres entre les deux rivaux ; mais la duchesse de Bourgogne faisait passer des secours au duc de Bretagne, et le duc d'Orléans à Clisson, en sorte que les deux partis qui divisaient la cour, en étaient déjà réellement venus aux mains dans cette province écartée [3].

Les oncles des rois de France et d'Angleterre étaient convenus l'année précédente, aux conférences d'Amiens, qu'ils se réuniraient de nouveau à Lelinghen, au mois d'avril, pour reprendre leurs négociations. Les ducs de Lancaster et de Glocester vinrent en effet s'établir à Calais, les ducs de Berri et de Bourgogne à Boulogne, et Charles VI s'avança lui-même jusqu'à Abbeville. Une tente ornée était dressée à Lelinghen, sur l'extrême frontière, et depuis le 7 jusqu'au 29 avril, les quatre ducs, accompagnés de plusieurs évêques et de plusieurs clercs, s'y rencontraient tous les jours dès neuf heures du matin [4].

Les Anglais prenaient toujours pour base de leurs demandes, le traité de Bretigny, qu'ils avaient dû à leurs victoires, tandis que depuis 1369, que Charles V l'avait rompu, ils n'avaient éprouvé que des revers ; ils étaient fondés à accuser ce monarque d'avoir agi avec mauvaise foi à

[1] Froissart, t. XIII, c. 33, p. 153.
[2] *Ibid.*, c. 34. p. 158.
[3] *Ibid.*, c. 34. p. 165.
[4] *Ibid.*, c. 35, p. 167 et 171. — Religieux de Saint-Denis, l. XIII, c. 1. p. 239.

cette époque, mais vingt-cinq ans s'étaient écoulés dès lors et des droits fondés par la force avaient été remplacés par d'autres droits que la force avait également sanctionnés. Aussi, lorsque le duc de Glocester, pour flatter les passions du peuple anglais, demanda la restitution de toutes les provinces que son père Édouard III avait possédées, et le payement du solde de la rançon du roi Jean, le duc de Bourgogne lui répondit avec justice qu'il demandait qu'on remontât plus haut encore, à l'époque où ce même Édouard était monté sur le trône. Tout ce que ce roi avait conquis, il devait s'attendre à le reperdre. De ces conquêtes il ne restait plus aux Anglais que Calais; qu'ils rendissent cette ville, et on leur rendrait ce qu'ils avaient perdu dans la Guienne.

Après plusieurs conférences, les négociateurs parurent un peu se rapprocher; les Français, en renonçant à recouvrer Calais, offrirent de restituer le Bigorre, l'Agénois et le Périgord; ils auraient gardé le Quercy, le Rouergue, le Limousin et le Ponthieu. Les ducs convinrent de porter à leurs cours respectives ce projet de traité, et de rapporter le 21 mai leurs réponses dans le même lieu. Comme on rédigeait ces bases du traité, le duc de Glocester s'exprima avec la plus grande défiance sur ce qu'il appelait, « la parlure française, à mots subtils et » couverts, et sur double entendement, que les Français tournent là » où ils veulent à leur profit et avantage, ce que les Anglais ne sau- » roient faire [1]. « Il savait bien que par ces propos il offensait les Français, et rendait la paix plus difficile à conclure; mais, d'autre part, il flattait les passions populaires des Anglais, et il se plaçait mieux comme chef de parti, en opposition à son neveu Richard, qui aurait volontiers acheté la paix à des conditions bien plus onéreuses. Les négociateurs revinrent en effet à Lelinghen au jour fixé, mais quoiqu'ils fussent à peu près d'accord sur des conditions que de part et d'autre ils enveloppaient du plus profond mystère, quelque obstacle s'opposait encore à la signature de la paix définitive : pour se donner le temps de l'écarter, ils convinrent de prolonger la trêve encore d'une année, ou jusqu'au 29 septembre 1394, jour de la Saint-Michel [2].

La ratification royale ne put point être donnée par Charles VI à cette prolongation de la trêve, parce que, vers le milieu de juin, lorsque

[1] Froissart, t. XIII, c. 35, p. 174-175.

[2] *Ibid.*, p. 182. — Religieux de Saint-Denis, l. XIII, c. 1, p. 240. — Juvénal des Ursins. p. 97. — Thom. Walsingham, Hist. Angl., p. 350. — Rymer, t. VII, p. 748.

les chaleurs recommencèrent, il fut atteint d'un nouvel accès de folie, qui se prolongea jusqu'au mois de janvier. Souvent il était furieux ; il repoussait alors sa femme, ses enfants, ses serviteurs : la seule Valentine Visconti, duchesse d'Orléans, conservait sur lui de l'empire. Toujours il l'accueillait avec tendresse, et il faisait à sa demande ce qu'il avait refusé à tous les autres. C'en fut assez pour qu'on répandît le bruit qu'elle l'avait ensorcelé. Les ducs de Berri et de Bourgogne, jaloux de quiconque avait du crédit sur leur neveu, n'épargnèrent pas les calomnies pour noircir ceux qu'ils voulaient écarter de lui. Déjà, lors du premier accès de folie du roi, ils avaient prétendu que les *marmousets* l'avaient empoisonné, quoique ceux qu'ils nommait ainsi fussent, de tous les Français, les plus intéressés à le conserver en bonne santé. Valentine Visconti perdait de même, par la maladie de son beau-frère, tous les avantages du crédit dont elle jouissait auprès de lui ; mais elle était Italienne, et les Français, demi-barbares, regardaient la haute civilisation et les sciences des Italiens comme des arts diaboliques. Les Italiens, qui, depuis longtemps, ne croyaient plus aux sorciers, étaient encore entichés de l'astrologie judiciaire, parce qu'elle se présentait à eux sous l'apparence d'une science. On les accusait aussi de faire un fréquent usage des poisons, quoique jusqu'au seizième siècle, où la liberté finit chez eux, les empoisonnements se présentent bien plus rarement dans leur histoire que dans celle de France. Pour accroître les soupçons contre Valentine, on rappelait que c'était son mari qui avait mis le feu aux étoupes dans la mascarade fatale du mois de janvier, et l'on en concluait qu'il avait eu dessein de faire périr son frère pour lui succéder [1]. Mais, par une inconséquence remarquable, ces mêmes ducs, qui voulaient noircir Valentine en l'accussant de magie, appelaient eux-mêmes du Languedoc, un sorcier, nommé Arnaud Guillem, auquel ils confièrent le roi pour le guérir. Cet imposteur ne manqua pas d'annoncer que la folie de Charles était une œuvre du diable, et que, pour le guérir, il fallait vaincre les arts magiques d'une personne qu'il ne nommait pas, et qui avait mis le roi dans cet état [2].

L'historien Juvénal des Ursins, archevêque de Reims, assure que son père, le prévôt des marchands, qui portait le même nom que lui, courut à cet époque grand risque d'avoir la tête tranchée, parce que le

[1] Thom. Walsingham, Hist. Angl., p. 349.

[2] Religieux de Saint-Denis, l. XIII, c. 3, p. 241. — Juvénal des Ursins, p. 100. — Froissart, c. 35, p. 187.

zèle avec lequel il s'entremettait pour réconcilier les factions de la cour et protéger les opprimés avait excité la jalousie des oncles du roi : de faux témoins subornés contre lui, l'accusaient d'avoir mal parlé du duc de Bourgogne. Par un heureux hasard, les informations tombèrent entre les mains de des Ursins, qui put ainsi préparer sa défense, et des témoins à décharge. On ne saurait, il est vrai, donner beaucoup de croyance aux récits de ce prélat, qui n'a eu d'autre but, en écrivant l'histoire de Charles VI, que de relever l'importance et les services de son père [1].

Comme on cherchait en général à cacher l'état de folie du roi, rien n'était changé dans la marche apparente de l'administration ; les ordonnances étaient toujours rendues en son nom, et en général, on trouvait moyen de les lui faire signer dans ses moments les plus calmes. On lui avait, de la même manière, surpris quelques permis de chasse dans les forêts royales ; ses oncles jugèrent cet abus beaucoup plus grave que ceux qui compromettaient la vie des hommes et non celle du gibier. Une ordonnance fut donc rendue à Beauté-sur-Marne, le 7 septembre 1393, pour déclarer que ces permis de chasse seraient considérés comme nuls, s'ils n'étaient visés par le duc de Bourgogne [2]. D'ailleurs, la maladie du roi était cause que toutes les affaires demeuraient dans une sorte de stagnation, et le reste de l'année s'écoula sans événements d'aucune importance, si ce n'est la négociation du roi de Navarre avec le roi d'Angleterre, pour obtenir la restitution de la ville de Cherbourg. L'ordre en fut donné le 24 et le 27 octobre 1393 ; mais il se passa plus de deux ans avant qu'il fût exécuté [3]. Cette place très-forte avait été livrée aux Anglais par Charles le Mauvais, quand il n'espérait plus de la défendre contre la France. Soit Richard d'Angleterre, soit Charles III de Navarre, se réconciliait alors avec la France, et il était dans l'intérêt de tous deux de ne pas prolonger plus longtemps une occupation qui causait aux Français une juste défiance [4] ; mais, quelque juste que fût cette restitution, les ministres de toutes les cours se faisaient toujours un mérite de la retarder.

(1394.) Lorsqu'au mois de janvier 1394, la raison du roi parut s'être un peu raffermie, on lui fit accomplir divers vœux qu'on avait

[1] Juvénal des Ursins, p. 98.
[2] Ordonn. de France, t. VII, p. 579.
[3] Rymer, t. VII, p. 755, 756, 759.
[4] Favyn, Hist. de Navarre, l. IX, p. 476.

faits en son nom pour obtenir du ciel son rétablissement : c'étaient, pour la plupart, des pèlerinages. Le premier, pour lequel il partit peu après la mi-janvier, fut celui du mont Saint-Michel en Mer : comme ce voyage l'amenait sur les frontières de Bretagne, il réveilla en lui le désir de rendre la paix à Olivier de Clisson ; il envoya dans ce but des ambassadeurs au duc de Bretagne. Ce duc, s'attendant à ce que le roi ne jouît que d'un court intervalle de raison, ne crut pas d'abord devoir faire beaucoup d'attention à ces demandes. Il commença par traiter les ambassadeurs de France avec fort peu d'égards; leur refuser un logement à Tréguier; raser, malgré leur intercession, la Roche-de-Rien, qu'il avait prise devant eux [1]. Mais le roi paraissait mettre plus de suite dans ses volontés que durant son précédent intervalle de bon sens; le duc de Bourgogne conseilla lui-même au duc de Bretagne de céder, et d'annoncer sous quelle condition il accordait la paix à Clisson. La négociation se prolongea ; Clisson refusa une conférence, persuadé qu'on ne la lui proposait que pour l'y massacrer en trahison [2]. Le 25 juin, des lettres patentes du roi avaient nommé le duc de Bourgogne arbitre entre ces deux seigneurs ; mais ce ne fut que le 12 novembre qu'ils consentirent enfin à se rencontrer à Ancenis, en sa présence et sous sa garantie ; et ce ne fut que le 24 janvier de l'année suivante qu'il prononça entre eux la sentence arbitrale qui devait régler leurs prétentions réciproques [3].

Pendant ce temps, Charles VI continuait ses pèlerinages : après celui de Saint-Michel, il en fit un autre à Notre-Dame du Puy en Velay, où il arriva le 24 mars, suivi des ducs de Berri et de Bourgogne. Les cruelles souffrances et l'humiliation de sa maladie lui avaient inspiré plus de pitié pour ceux qui souffraient aussi. Son voyage sur les frontières du Languedoc fut utile à la province; il y rappela les fugitifs que la tyrannie de ses oncles avait forcés à abandonner leurs foyers ; il les exempta de toute taille ou imposition arbitraire, pendant les six ans qui suivraient leur retour. Comme Pierre de Chevreuse, directeur des finances du Languedoc, était mort, il nomma un conseil de finances pour le remplacer, et ce conseil prépara un édit, qui parut

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XIII, c. 4, p. 245.
[2] Froissart, t. XIII, c. 34, p. 163.
[3] Lobineau, Hist. de Bret., l. XIV, c. 48, p. 490. — Daru, Hist. de Bret., t. II, l. V, p. 217.

seulement deux ans plus tard, le 28 mars 1396, pour diminuer considérablement les diverses impositions de la province [1].

Parmi les actes d'une sage bienfaisance qui furent suggérés à cette époque à Charles VI par quelques hommes de bien, peut-être par l'habile médecin Renaud Fréron, auquel on l'avait récemment confié, et qui semblait rendre de la vigueur à son esprit, on doit compter une ordonnance par laquelle il supprimait les jeux de hasard, et les remplaçait par des tirages de l'arc et de l'arbalète, qu'il faisait établir dans tous les villages, et auxquels il invitait les hommes de tout âge à s'exercer. Jusqu'alors la défiance de la noblesse avait interdit aux villageois l'usage de toute espèce d'armes : aussi les campagnes de France ne fournissaient point d'infanterie aux armées ; et pour résister aux archers anglais, on avait été obligé d'en solder à grands frais dans les montagnes de Gênes. La substitution des exercices du corps, qui donnaient de la dignité à l'homme, aux jeux de hasard qui le ruinaient, fut accueillie avec joie par le peuple ; de toutes parts on forma des compagnies d'archers et d'arbalétriers, et l'ardeur pour ce nouvel exercice fut telle, que beaucoup d'archers français l'emportaient déjà en habileté sur les Anglais. La noblesse, qui regardait l'asservissement du peuple comme beaucoup plus important que l'indépendance du royaume, s'alarma de ce que les paysans commençaient à développer leurs forces et à les sentir ; elle fit entendre ses clameurs à la cour, et, au premier moment favorable, elle fit révoquer l'ordonnance de Charles VI, fermer les exercices de l'arc et de l'arbalète, et rouvrir les maisons de jeux [2].

Dans la disposition sérieuse à laquelle la maladie avait ramené le roi, le médecin n'était pas seul écouté ; le confesseur l'était à son tour ; et celui-ci persuada à Charles VI de révoquer les ordonnances favorables aux juifs, et de les exiler de nouveau du royaume. Le clergé protestait que leur séjour au milieu des fidèles profanait le sol de la France ; la noblesse, après leur avoir emprunté de l'argent, les prenait en haine dès que le moment de payer était venu ; le peuple était jaloux de leur richesse et de leur habileté supérieure dans le commerce. Le confesseur fit enfin agir aussi la reine, qui joignit ses haines religieuses à celles de tous ses sujets. Il fallait ce concert d'intérêts et de passions pour triompher de la protection que les financiers du roi donnaient

[1] Hist. du Languedoc, l. XXXIII, c. 58, p. 407 et 408.
[2] Religieux de Saint-Denis, l. XVI, c. 1, p. 234. — Juvénal des Ursins, p. 10

aux juifs. Leurs contributions annuelles étaient un article important pour le trésor ; les percepteurs craignaient si fort de les perdre, qu'ils ne permettaient point aux juifs de changer de religion : quand un juif se convertissait au christianisme, tous ses biens étaient confisqués ; deux ordonnances récentes avaient aboli cette coutume, mais elle n'en était pas moins observée [1]. Le confesseur l'emporta sur les financiers : une ordonnance, rendue à Paris le 17 septembre, obligea tous les juifs à sortir du royaume ; avec une loyauté qu'on n'avait encore jamais observée à leur égard, elle leur donna un mois pour régler leurs affaires, au bout duquel ils devaient être conduits en sûreté, avec leurs biens, à la frontière qu'ils désigneraient [2]. Il est vrai qu'on ne fut pas longtemps juste envers ces malheureux ; les quatre plus riches juifs de Paris furent accusés, non-seulement sans preuves, mais même sans indices, du meurtre d'un juif converti qui avait disparu. On leur déchira le corps à coups de verges, deux dimanches de suite, dans tous les carrefours de Paris, jusqu'à ce que la douleur les eût forcés à donner 18,000 francs en or pour se racheter. C'est avec cet argent que fut bâti le petit pont en face de la rue Saint-Jacques [3].

Peu après Pâques, les ducs de Berri et de Bourgogne, retournèrent à Boulogne pour renouveler leurs conférences avec les oncles du roi d'Angleterre. Ce furent, cette fois, les ducs de Lancaster et d'York qui les rencontrèrent à Lelinghen. Après d'assez longues négociations, ils convinrent, le 27 mai, de prolonger la trêve jusqu'au 29 septembre 1398, ou pour un peu plus de quatre ans [4].

D'autres négociateurs avaient été, dans le même temps, chargés de renouveler les anciennes alliances de la France avec la Castille ; un traité qui les confirmait fut signé le 16 janvier 1394, avec Henri III, surnommé *le Maladif*, qui était alors âgé de quinze ans [5].

Ces deux traités paraissaient, au public et à la cour de France, bien moins importants que celui qui aurait pu mettre fin au schisme, et qui aurait rendu ainsi la paix à l'Église. Les deux papes avaient répété si souvent que la maladie du roi était une punition du ciel, selon l'un pour avoir embrassé le schisme, selon l'autre pour ne l'avoir pas étouffé

[1] Le 4 avril 1392, et le 25 avril 1393. Ordonn. de France, t. VII, p. 557 et 792.
[2] Ordonn. de France, t. VII, p. 675 et 677.
[3] Religieux de Saint-Denis, l. XIII, c. 7, p. 249. — Juvénal des Ursins, p. 103.
[4] Rymer, t. VII, p. 769.
[5] *Ibid.*, p. 763.

par les armes, que Charles VI lui-même, et ses princes, et son peuple, tremblaient dans l'attente de nouveaux châtiments. Le duc de Berri continuait, il est vrai, à déployer un zèle ardent pour Clément VII, et à s'opposer à ce qu'on lui demandât aucune concession ; mais on commençait à ne voir dans ses scrupules que le désir d'abuser de la faiblesse et de la servilité de la cour d'Avignon, qui, pour s'assurer sa protection, s'était prêtée à toutes ses fantaisies, et avait accordé avec scandale les plus hautes promotions ecclésiastiques aux plus viles créatures du duc de Berri. L'université de Paris était blessée dans ses intérêts comme dans ses sentiments par une telle corruption de l'Église. Les membres les plus distingués de ce corps, qui croyaient avoir acquis, par leur savoir, leur talent, leurs vertus, des droits à l'avancement, ne pouvaient obtenir ni bénéfices, ni prélatures, parce que toutes étaient réservées à des intrigants de la cour d'Avignon, ou à des laïques qu'elle favorisait par des vues politiques. Le scandale de la conduite de ces intrus retombait ensuite sur le corps entier du clergé : d'ailleurs, l'école de théologie de Paris était animée par une sorte d'esprit démocratique ; elle n'accordait la distinction qu'au savoir, au mérite personnel, de quelque rang de la société qu'on fût sorti ; elle avait souvent témoigné une jalousie très-marquée de la cour pontificale ; elle avait attaqué successivement ses agents les plus dévoués, les franciscains et les dominicains ; elle avait, à plusieurs reprises, condamné ses doctrines sur plusieurs points de foi, et, tout récemment encore, elle avait forcé le pape à céder dans la question de la conception immaculée. Une bulle que Boniface IX, le pontife de Rome, adressa à Charles VI, pour le prier de faire cesser le schisme, donna à l'université de Paris une occasion nouvelle de revenir à la charge, et de se porter en quelque sorte pour arbitre entre les deux pontifes [1]. Le docteur Nicolas de Clémengis, présenta au roi, le 30 juin, au nom de la Sorbonne et en présence des quatre ducs de Berri, de Bourgogne, d'Orléans et de Bourbon, un traité dans lequel il exposait les moyens que l'autorité royale devait employer pour faire cesser le schisme : il voulait que les deux papes fussent invités à abdiquer en même temps leur dignité, pour laisser à l'Église la liberté d'en élire un nouveau : c'est ce qu'on nomma la voie de *cession mutuelle*. S'ils s'y refusaient, il leur proposait encore de nommer des arbitres, qui examineraient leurs droits,

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XIII, c. 5, p. 246.

qui décideraient lequel des deux était le pape véritable ; et comme ils devaient promettre d'avance de se soumettre à leur décision, ce second expédient fut nommé la voie de *compromis*. Si les deux compétiteurs refusaient d'embrasser à l'amiable l'une ou l'autre de ces voies, le roi devait, par son autorité, recourir à la troisième, la convocation d'un concile général, auquel on appellerait, avec les évêques, et vu leur ignorance, un certain nombre de docteurs choisis dans les universités les plus célèbres de l'une et l'autre obédience. Ce concile, en vertu de son autorité souveraine, prononcerait entre les deux papes sans avoir eu besoin d'obtenir au préalable leur assentiment [1].

Charles VI parut d'abord goûter les propositions que lui faisait la Sorbonne ; mais, faible et se défiant de lui-même, il ne savait pas maintenir contre ses oncles les résolutions qu'il avait adoptées. Le duc de Berri cria au scandale ; il prétendit que l'école de théologie ne proposait rien moins qu'une révolte contre le Saint-Père, et il lui fit intimer par Arnaud de Corbie, chancelier de France, la défense de se mêler de cette affaire. L'université de Paris, prenant fait et cause pour la Sorbonne, c'est le nom qu'on donne à sa faculté de théologie, ferma ses écoles, et suspendit ses leçons. En même temps elle envoya au pape Clément VII le traité de Nicolas de Clémengis : ce pape, en voyant avec quelle hardiesse un corps aussi accrédité dans la chrétienté attaquait son autorité, en conçut beaucoup d'inquiétude : elle redoubla encore lorsqu'il reconnut que les cardinaux d'Avignon partageaient l'avis de l'université, et se disposaient à le presser de consentir ou à la cession mutuelle, ou à la convocation d'un concile. Sur ces entrefaites, Clément VII fut frappé d'apoplexie, le 16 septembre 1394, et mourut lorsqu'on s'y attendait le moins : l'université de Paris ne douta point que ce ne fût une suite du dépit qu'il avait éprouvé [2].

Dès que la cour de France fut instruite de la mort de Clément VII, elle écrivit aux cardinaux que c'était leur devoir de mettre à profit cette circonstance pour travailler à l'union de l'Église, et elle les invita à suspendre l'élection jusqu'à ce que le roi eût pu ouvrir des négociations avec leurs adversaires de Rome ; mais les cardinaux sentirent bien que celle des deux églises qui se trouverait sans pasteur au moment de la

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XIV, c. 1, p. 255.

[2] *Ibid.*, c. 2. p. 267. — Juvénal des Ursins, p. 105. — Froissart, t. XIII, c. 36, p. 189. — Vitæ Roman. Pont., t. III, p. II, p. 758-771. — Raynaldi Annal. eccl., t. XVII, anno 1394, § 4.

réunion devrait subir la loi de l'autre ; en sorte que, pour demeurer sur un pied d'égalité avec leurs adversaires, ils résolurent d'entrer au conclave, et de procéder à l'élection, sans ouvrir la lettre du roi de France, dont ils devinaient aisément le contenu. Comme ils désiraient cependant sincèrement la cessation du schisme, ils rédigèrent un engagement ou cédule qu'ils signèrent tous, et qu'ils confirmèrent par serment, par lequel chaque cardinal promettait que, s'il venait à être élu pape, il n'emploierait la dignité dont il serait revêtu qu'à effectuer la réunion de l'Église ; qu'il ne se refuserait pour cela à aucun sacrifice, et qu'il se prêterait entre autres à la cession mutuelle, si son adversaire voulait y consentir [1]. Le cardinal Pierre de Luna, d'une illustre famille d'Aragon, avait rédigé cette cédule ; il passait pour le plus savant des cardinaux d'Avignon, et pour l'âme du parti ; tout récemment il avait été envoyé en ambassade à Paris, et aux conférences de Lélinghen. Ce fut lui qui fut élu le 28 septembre par le conclave d'Avignon, et il prit le nom de Benoît XIII [2]. Quand la nouvelle de cette élection fut portée à Paris, Charles VI, au lieu de reconnaître le nouveau pape, convoqua le clergé de France, l'invitant à se réunir dans son palais le 2 février suivant, pour aviser avec lui aux moyens de rendre enfin la paix à l'Église [3].

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XIV, c. 4, p. 271
[2] Froissart, t. XIII, c. 35, p. 179.
[3] Religieux de Saint-Denis, l. XIV, c. 6, p. 276. — Juvénal des Ursins, p. 107.

CHAPITRE XXII.

Le gouvernement travaille à rétablir l'ordre et la paix dans tout le royaume. Expédition du comte de Nevers en Hongrie ; sa captivité à Nicopolis. Intrigues en Italie. Gênes se donne au roi de France. Isabelle de France mariée à Richard II. Complot de celui-ci pour ressaisir le pouvoir absolu. La France se soustrait à l'obédience de Benoît XIII. — 1395-1398.

L'effrayante calamité dont le roi de France avait été frappé, semblait avoir été regardée par lui-même, et par ceux qui partageaient avec lui le pouvoir, comme un avertissement salutaire dont ils cherchaient à faire leur profit. Charles VI, confié aux soins d'un habile médecin, Renaud Fréron, au lieu de passer, comme auparavant, ses jours et ses nuits dans les fêtes, les bals et les mascarades, était rappelé par lui à des occupations plus sérieuses : on cherchait à fixer son esprit sur son devoir, sur le bien de son peuple, à donner ainsi de la suite à ses idées. En effet, il avait passé tout l'été de 1394 sans avoir de rechute ; il n'avait point joui, il ne devait point jouir de nouveau d'un si long intervalle de santé ; il n'avait, même avant sa première attaque de folie, jamais paru plus pleinement dans son bon sens ; jamais, du moins, il n'en avait fait un meilleur usage. Ses oncles et son frère, rendus sérieux à leur tour par le désir qu'il manifestait d'apaiser le courroux du ciel, semblaient reconnaître que la cour avait d'autres devoirs à remplir que l'amusement du monarque, ou même que la guerre, lorsque aucun grand intérêt national ne forçait à la faire. Ils travaillaient, de concert avec Charles VI, à rétablir l'ordre dans le royaume, ou du moins ils ne contrariaient point ses efforts pour faire jouir les peuples de quelque repos.

(1395.) La trêve avec l'Angleterre qui s'était déjà prolongée à plusieurs reprises, avait suspendu le fléau dont la France avait le plus longtemps et le plus cruellement souffert. Le comte d'Armagnac et les sénéchaux de Languedoc avaient successivement racheté toutes les for-

teresses occupées par des capitaines aventuriers qui se disaient anglais, dans la Guienne, l'Auvergne, le Limousin, le Bigorre [1]. Leur voisinage n'était plus ravagé chaque année par ces brigands : les uns après les autres ils avaient quitté la France ; ceux même qui ne s'étaient pas engagés dans les deux compagnies formées par les comtes Bernard et Jean d'Armagnac, et conduites l'une en Aragon, l'autre en Lombardie, mais qui étaient restés égrenés dans leurs demeures, pour y dissiper dans la débauche l'argent qu'ils avaient amassé par le pillage, à mesure qu'ils arrivaient au bout de leurs ressources, passaient le Rhône, pour s'enrôler en Provence sous les drapeaux de Raimond de Turenne. Ce comte, reconnu pour chef par tous les partisans de la maison de Duraz, avait de nouveau soumis presque toute la Provence au roi Ladislas de Naples. La mauvaise foi de la reine mère Marie, qui avait violé les capitulations de la Provence, avait été funeste aux Angevins. Cette reine vivait tour à tour, ou à Paris, ou à Angers ; son fils Louis II était à Naples, où on lui montrait peu d'obéissance. Le sénéchal de Provence, l'évêque de Valence et le pape d'Avignon dirigeaient seuls le parti angevin : la Provence était dévastée par la guerre civile ; mais ce comté était toujours regardé comme terre d'Empire, et comme étranger à la France. Cependant, pour lui épargner de plus grandes calamités, Charles VI avait à deux reprises, donné l'ordre au sénéchal de Beaucaire d'interdire le passage du Rhône à tous les gens de guerre qui voudraient se rendre de France en Provence, pour servir sous le comte de Turenne [2].

Il ne restait en France d'autre guerre que celle que le duc de Bretagne, Jean IV, continuait à faire à Olivier de Clisson ; et Charles VI ayant manifesté une ferme volonté que celle-là aussi fût terminée, le duc de Bourgogne, tout favorable qu'il était au duc de Bretagne, travailla sérieusement à y mettre fin, et, par des efforts répétés, il y réussit. Le 25 juin 1394, il avait été nommé par le roi arbitre entre ces deux seigneurs : le 12 novembre suivant, il avait réussi à les faire rencontrer en sa présence à Ancenis, et il leur avait fait promettre, aussi bien qu'au comte de Penthièvre, gendre de Clisson, de se soumettre à la sentence arbitrale qu'il prononcerait après de plus amples informations. Il prononça cette sentence à Paris, le 24 janvier 1395, en présence du chancelier de Bretagne et des procureurs des parties.

[1] Hist. du Languedoc, l. XXXIII, p. 406-408.

[2] Bouche, Hist. de Provence, t. II, l. IX, p. 422. — Hist. du Languedoc, t. IV, l. XXXIII, c. 59, p. 407.

Il y entra dans de grands détails sur le réglement des comptes, le payement et le partage des sommes prétendues de part et d'autre, en prenant pour base les traités de Guérande et de Tours, qu'il confirmait [1]. Les deux parties reconnurent que l'arrangement qui leur était proposé était équitable, et le duc de Bretagne fit même publier immédiatement la paix dans la basse Bretagne, qui avait été le théâtre des combats les plus acharnés. Toutefois un réglement de compte, purement pécuniaire, ne pouvait éteindre des haines si violentes et si enracinées. Dès le mois de juin, les offenses et les provocations mutuelles recommencèrent. Le duc fit raser le château de Tonquebec, appartenant au vicomte de Coetmen. Clisson, d'autre part, saisit la vaisselle d'or et d'argent du duc, comme gage des payements qu'il réclamait : on s'attendait à voir éclater de nouvelles hostilités [2]; mais les conseils pacifiques du duc de Bourgogne avaient fait sur le duc de Bretagne une impression plus profonde qu'on ne l'augurait. Ce dernier, Jean IV, qui avait commencé, en 1345, à se faire connaître, dès l'âge de quinze ans, comme rival de Charles de Blois, et qui avait gagné, dans sa lutte contre lui, le surnom de *Conquérant*, par lequel les Bretons le désignent, après cinquante ans de combats, sentait les atteintes de l'âge ; il avait alors soixante-cinq ans, et sa santé déclinait visiblement. Ses enfants étaient encore en bas âge ; leur mère, fille de Charles le Mauvais de Navarre, était peu aimée des Français. Le comte de Penthièvre, au contraire, fils de son ancien rival, Charles de Blois, gendre d'Olivier de Clisson, et frère de la duchesse d'Anjou, reine de Naples, était encore dans la vigueur de l'âge. Il avait de nombreux partisans dans la noblesse bretonne, et Jean IV songeait avec inquiétude quel concurrent redoutable il laisserait à ses enfants, s'il ne s'était pas réconcilié avec lui avant de mourir [3].

Ayant donc résolu de mettre complétement en oubli son ancienne inimitié, et d'en venir à une réconciliation sincère avec Olivier de Clisson et le comte de Penthièvre, Jean IV écrivit au premier, qui était alors à Castel-Josselin, dans les termes les plus pressants, pour lui demander un rendez-vous. Clisson, fort surpris, et conservant son ancienne défiance, répondit toutefois avec politesse ; mais il demanda, avant de se mettre entre les mains du duc, que celui-ci lui envoyât son propre fils

[1] Lobineau, Hist. de Bret., l. XIV, c. 49, p. 491.
[2] *Ibid.*, c. 51, p. 492.
[3] Froissart, t. XIII, c. 46, p. 280.

en otage. Jean IV le lui fit conduire sans hésiter, et Clisson, qui ne voulait pas se laisser vaincre en générosité, ramena aussitôt lui-même au duc cet enfant, qui n'avait pas plus de six ans. Les deux ennemis, qui avaient si souvent attenté à la vie l'un de l'autre, eurent alors une conférence parfaitement amicale : personne ne fut admis en tiers entre eux, et ils ne racontèrent point eux-mêmes quels avaient été leurs discours ; mais, peu de jours après, le 19 octobre 1395, un nouveau traité fut signé entre eux et le comte de Penthièvre, à Aucfer, près de Rédon, par lequel tous leurs différends furent terminés [1].

Dès la date du prononcé du duc de Bourgogne, entre Jean IV et Clisson, le sire de Craon, se regardant comme compris dans cette pacification, avait demandé la permission de revenir à la cour. La duchesse de Bourgogne, loin de lui savoir mauvais gré de sa tentative d'assassinat sur Clisson, la regardait plutôt comme un titre à sa faveur. « Craon » se sentoit encore, dit Froissart, en la malveillance et haine du roi de » France et du duc d'Orléans ; mais le duc et la duchesse de Bour- » gogne le confortoient, aidoient et conseilloient tant qu'ils pouvoient. » Il avait grâce d'être à Paris, mais c'étoit couvertement, et se tenoit » le plus en l'hôtel d'Artois, près la duchesse de Bourgogne [2]. » Toutefois la reine Marie de Sicile, veuve du duc d'Anjou, avait intenté, depuis trois ans, un procès à Pierre de Craon, pour qu'il lui restituât 100,000 francs, qu'elle l'accusait d'avoir soustraits à son mari, tandis que le parlement se refusait à rendre un arrêt, tant qu'il n'avait pu entendre Craon en sa défense ; et Craon, toujours sous le réat d'un assassinat, n'osait point se présenter en cour ; enfin, la reine Marie sollicita elle-même des lettres d'abolition en faveur de Craon, pour le guet-apens de la rue Sainte-Catherine, afin qu'il pût comparaître et plaider contre elle. Elle les obtint ; la cause fut instruite : « Et au jour que les seigneurs » du parlement rendirent leur arrêt, y eut grande foison des nobles du » royaume de France, afin que la chose fût plus authentique ; et étoit » là la reine de Sicile et de Jérusalem, duchesse d'Anjou et comtesse » de Provence, et son fils Charles, prince de Tarente, et Jean de Blois, » dit de Bretagne, comte de Penthièvre et de Limoges, les ducs d'Or- » léans, de Berri, de Bourgogne et de Bourbon ; et d'autre part, mes- » sire Pierre de Craon, et plusieurs nobles de son lignage..... Et fut

[1] Froissart, t. XIII, c. 46, p. 285. — Lobineau, Hist. de Bret., l. XIV, c. 55, p. 493.— Daru, Hist. de Bret., t. II, l. V, p. 219.

[2] *Ibid.*, c. 46, p. 291.

» dit ainsi, par sentence du Parlement, que messire Pierre de Craon » étoit tenu envers madame la reine de Naples et de Jérusalem, en la » somme de cent mille francs, à payer en deniers appareillés, ou son » corps aller en prison, tant qu'elle seroit de tous points contente et » satisfaite. De cet arrêt remercia la dessudite dame les seigneurs du » Parlement ; et tantôt incontinent, à la complainte de la dame, main » fut mise de par le roi de France ; et messire Pierre de Craon saisi » et mené sans déport, ni sans aucune excusation au château du Louvre, » et là enfermé et bien gardé [1]. »

La paix de l'Église paraissait toujours à Charles plus importante encore que celle de l'État, et il ne se relâchait point dans ses efforts pour terminer le schisme. L'assemblée du clergé, qu'il avait convoquée pour le 2 février, se réunit dans son palais; elle se composait de cinquante archevêques ou évêques, onze abbés, et un grand nombre de théologiens, de docteurs et de députés des universités [2]. Les prélats choisirent le patriarche d'Alexandrie pour les présider. Après d'assez longues délibérations, ils convinrent de reconnaître Benoît XIII ; mais en même temps de recommander aux deux pontifes la *voie de cession*, ou leur abdication simultanée, comme le meilleur moyen de rendre la paix à l'Église [3]. En conséquence de cette résolution, le roi chargea les trois ducs d'Orléans, de Berri et de Bourgogne, qu'il fit accompagner par les plus savants prélats, et les plus illustres personnages de son royaume, d'aller porter à Benoît XIII le vœu de l'église de France. Les ducs, avec leur brillant cortége, partirent de Paris peu après Pâques ; mais ils n'arrivèrent à Avignon que le 21 mai. Là, ils rencontrèrent dans leurs négociations une difficulté ridicule, et cependant invincible, c'est qu'ayant à faire avec des prélats, et comptant sur des prélats pour les persuader dans leurs conférences, tous les interlocuteurs cédèrent à leurs habitudes, et, au lieu de délibérer, prêchèrent : ils prenaient un texte dans l'Écriture, divisaient leur sermon en plusieurs points, le semaient de passages de l'Écriture et des Pères, et n'arrivaient jamais à une conclusion précise. Le pape Benoît XIII, qui passait pour fort éloquent, adressa le premier un sermon aux ambassadeurs à leur première conférence. Son but était cependant tout personnel : dans ce discours, qui avait toutes les formes et le ton d'une homélie, il voulait établir

[1] Froissart, t. XIII, c. 49, p. 513.
[2] Religieux de Saint-Denis, l. XIV, c. 6, p. 276. — Juvénal des Ursins, p. 107.
[3] *Ibid.*, c. 7, p. 277.

quels étaient les inconvénients de la voie de cession, et proposer plutôt que le pape de Rome avec ses cardinaux s'approchât de lui, pour avoir, avec lui et ses cardinaux, une conférence sur les limites du royaume de France, et sous la protection du roi. Après ce long discours et les prières d'usage, l'assemblée était fatiguée, et elle se sépara. Dans le consistoire suivant, le 1er juin, ce fut un docteur de théologie, maître Gilles Deschamps, venu avec les ambassadeurs, qui prêcha. Il démontra que les deux papes ne s'entendraient jamais sur le lieu propre à une conférence, et il recommanda la cession. Ce jour-là, l'assemblée entendit deux discours; car le pape répliqua tout aussi longuement. Dans les jours suivants, tous les cardinaux, et presque tous les docteurs de théologie, firent chacun leur sermon. Les princes étaient mortellement fatigués, d'autant qu'ils voyaient bien qu'ils n'avançaient point, quoiqu'ils eussent obtenu, après beaucoup d'instances, que le pape leur communiquât la cédule qui avait été souscrite en conclave, par tous les cardinaux, avant son élection. Pour les rebuter davantage encore, le pape fit mettre le feu une nuit au pont qui communiquait à Villeneuve, où ils étaient logés vis-à-vis d'Avignon. Enfin, n'étant arrivés à aucun résultat, ils repartirent avec toute leur suite, et rentrèrent à Paris le 24 août [1].

A leur retour les princes ne trouvèrent plus le roi dans l'état où ils l'avaient laissé. Ennuyé de la gêne que lui imposait son médecin, Renaud Fréron, fatigué des occupations sérieuses qu'il lui recommandait, et commençant déjà sans doute à ressentir les premières atteintes de son mal, il exila ce médecin de France : on admira sa magnanimité, de lui avoir permis de se retirer à Cambrai avec l'argent qu'il avait gagné, au lieu de confisquer ses biens. A peine cependant Fréron était-il parti, et les grandes chaleurs avaient-elles recommencé que le roi eut un nouvel accès de frénésie [2].

Le duc de Bourgogne, de retour à Paris, reprit la direction des affaires au préjudice du duc d'Orléans, qui, à mesure qu'il avançait en âge, semblait avoir toujours plus de droits de remplacer son frère. Mais les oncles du roi accréditaient la clameur populaire qui accusait la duchesse d'Orléans, Valentine Visconti, d'avoir ensorcelé le roi, et ils s'en faisaient un prétexte pour ne pas faire profiter son mari de la ca-

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XV, c. 3 à 10, p. 288 à 307. — Juvénal des Ursins, p. 112.

[2] *Ibid.*, c. 14, p. 324.

lamité qu'elle avait causée. Le duc d'Orléans sentit lui-même la nécessité de déférer à ces clameurs injurieuses, et de renvoyer la duchesse à Orléans, pour éviter qu'elle ne fût insultée [1].

Une négociation importante était dès lors entamée avec l'Angleterre, pour le mariage de Richard II avec une fille de Charles VI ; le duc de Bourgogne put la continuer au nom du roi, d'autant plus facilement que celui-ci avait de bons intervalles dont on profitait pour lui faire recevoir les ambassadeurs, paraître dans les cérémonies publiques, et remplir les fonctions extérieures de la royauté. Richard II avait été marié une première fois, en 1381, avec Anne de Bohême, fille de l'empereur Charles IV, et sœur de Wenceslas ; cette princesse était morte le 7 juin 1394 [2]. Pour la remplacer, le duc de Glocester lui offrait sa fille, qui était belle, et en âge d'être mariée ; mais Richard, loin de vouloir s'allier au prince dont l'opposition lui avait causé le plus profond ressentiment, voulait que son mariage lui donnât au dehors un allié dont il pût s'aider contre son peuple, pour recouvrer en Angleterre une autorité despotique. Il résolut de demander Isabelle, fille aînée de Charles VI ; il avait alors trente ans, tandis que cette jeune fille n'en avait que sept [3]. De plus, elle avait été promise au fils aîné du duc de Bretagne, et il fallait engager celui-ci à consentir à un échange, et à se contenter de la seconde, nommée Jeanne. Six ambassadeurs chargés de ces négociations, furent envoyés en France ; leurs instructions, en date du 8 juillet, leur prescrivaient de demander d'abord deux millions de francs pour la dot d'Isabelle, et d'y persister un jour ; de se réduire ensuite à quinze cent mille francs, et de maintenir pendant trois jours qu'ils ne pouvaient pas se contenter à moins ; cependant ils devaient se rabattre à un million, et enfin à huit cent mille francs, plutôt que de faire manquer la négociation [4] ; pourvu qu'en retour Charles VI et ses oncles s'engageassent *à aider et soutenir Richard de tout leur pouvoir, encontre aucuns de ses sujets* [5]. Ce fut en effet huit cent mille francs que le roi promit de donner en dot à sa fille, savoir, trois cent mille francs au moment de la célébration du mariage, et cent mille dans chacune des cinq années suivantes [6].

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XV, c. 14, p. 325. — Froissart, c. 50, p. 339.
[2] Froissart, t. XIII, c. 59, p. 200. — Thom. Walsingham, Hist. Angl., p. 330.
[3] *Ibid.*, c. 41, p. 222.
[4] Rymer, t. VII, p. 802 et 804.
[5] *Ibid.*, p. 811.
[6] *Ibid.*, p. 817. — Froissart, t. XIII, c. 50, p. 315.

Les ambassadeurs anglais chargés de cette négociation, et qui furent constamment défrayés par Charles VI pendant leur séjour en France, avec leur suite de six cents chevaux, demeurèrent à Paris depuis la fin de juillet jusqu'à la fin d'octobre. Ils avaient à régler toutes les conditions relatives à la sûreté de la dot, et à sa restitution en cas de mort de l'un ou l'autre époux, avant la consommation du mariage : en même temps ils traitaient de la paix générale, et comme celle-ci présentait toujours les mêmes difficultés, ils avaient proposé de prolonger de vingt-huit ans la dernière trêve qui avait été conclue, de sorte qu'elle aurait expiré seulement le 29 septembre 1426, et que jusqu'à cette époque l'une et l'autre puissance aurait gardé ce qu'elle possédait. Il fallut que les ambassadeurs anglais retournassent à Londres, et en revinssent une seconde fois, avant que ces deux traités pussent être signés au mois de mars 1396 [1].

La probabilité d'une aussi longue paix entre la France et l'Angleterre fit saisir avec ardeur le projet d'une nouvelle croisade à la jeune noblesse française, qui soupirait après les dangers, la gloire et les aventures, et qui entrevoyait peu de chances d'obtenir de longtemps une occasion de se distinguer dans sa patrie. Bajazet Ilderim, fils d'Amurath Ier, poursuivait ses conquêtes au levant de l'Europe. Il avait forcé Manuel II, empereur de Constantinople, à lui payer un tribut ; il avait ravagé la Dalmatie, la Croatie, la Bosnie, l'Esclavonie : il avait exigé que le despote de Walachie lui livrât une de ses filles, pour l'introduire dans son sérail, et déjà Boniface IX, le pape de Rome, avait offert tous les pardons de la croisade à ceux qui marcheraient au secours de Sigismond, roi de Hongrie, qui, à l'orient de l'Europe, semblait le seul champion de la chrétienté [2].

Le nouveau connétable, Philippe d'Artois, comte d'Eu, était à peine de retour d'une expédition qu'il avait tentée l'année précédente en Hongrie. Il savait que beaucoup de gens lui reprochaient d'avoir profité du malheur d'Olivier de Clisson, pour s'approprier une dignité à laquelle ce guerrier illustre avait plus de droits que lui, et il sentait le besoin d'acquérir quelque réputation dans les armes. Sigismond, qui avait voulu en 1393 faire lever à Bajazet Ilderim le siége de Constantinople, s'était avancé jusqu'à Nicopolis, mais il s'y était laissé

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XV, c. 11, p. 307 et suiv. — Juvénal des Ursins, p. 113. — Rymer, t. VII. p. 813-832.

[2] Raynaldi Annal. eccles., 1394, § 24.

surprendre par le sultan, et il y avait perdu beaucoup de monde [1]. C'était la nouvelle de ce désastre qui avait engagé le comte d'Eu à partir pour la Hongrie, avec cinq cents gentilshommes français, et une somme d'argent considérable que lui avait avancée Charles VI. Mais le sultan était cette année fort éloigné des frontières de Hongrie, en sorte que Sigismond, pour profiter de l'ardeur de ces chevaliers français, les avait menés contre des gens qu'il leur avait désignés comme paterins et hérétiques, et que le connétable avait passés au fil de l'épée. C'étaient apparemment ou des Bulgares, ou des Bohèmes, qui avaient déjà adopté la réforme de Jean Huss et de Jérôme de Prague [2].

Bajazet, en rentrant l'année suivante en Europe, avait menacé de mener bientôt son cheval manger l'avoine jusque sur l'autel de Saint-Pierre à Rome, et Sigismond avait écrit au roi de France pour lui demander une aide plus efficace. Il le priait « de laisser chevaliers et » écuyers de France s'émouvoir sur l'été suivant, à eux aller en Hongrie » pour résister contre le roi Basaach, afin que sainte chrétienté ne fût » foulée ni violée par lui, et que ses vantises lui fussent ôtées et rebou- » tées [3]. » Le duc de Bourgogne avait lui-même suggéré cette proposition à Sigismond ; il accueillit avec faveur ses ambassadeurs, et le comte de Nevers son fils, âgé alors de vingt-deux ans, s'offrit à conduire les aventuriers qui iraient combattre les infidèles. Wenceslas, empereur et roi de Bohême, frère de Sigismond, et le duc d'Autriche son cousin, offraient un libre passage à cette armée, qui, bien différente de celles des premiers croisés, allait aider des alliés à repousser une invasion terrible, et à soutenir une guerre défensive, juste et nécessaire. Les premiers seigneurs de France s'empressèrent à se ranger sous les drapeaux que le comte de Nevers devait conduire dans le levant de l'Europe [4].

(1396.) L'hiver fut employé aux préparatifs de cette expédition, et au mois de mars 1396, le comte Jean de Nevers put se mettre en route. Son père l'avait particulièrement recommandé à Enguerrand de Coucy, à Guy et Guillaume de la Trémouille, et à Jean de Vienne, amiral de France ; c'étaient les guerriers à la prudence desquels il se fiait le plus :

[1] Laonici Chalcocondylæ de Rebus Turcicis, l. II, p. 28. — Leunclavii Annal. Turcici, p. 249.
[2] Religieux de Saint-Denis, l. XIII, c. 8, p. 250. — Juvénal des Ursins, p. 103.
[3] Froissart, t. XIII, c. 47, p. 292.
[4] *Ibid.*, c. 47, p. 293-303.

mais l'on voyait encore avec lui le comte d'Eu, connétable de France, et le comte de la Marche, tous deux du sang royal; Henri et Philippe de Bar, Boucicault, maréchal de France, deux bâtards de Flandre, et tous les chevaliers ou écuyers que la France considérait comme les plus illustres, les plus riches et les plus vaillants, quoiqu'ils ne fussent pas en tout plus de mille [1]. Ils traversèrent l'Allemagne par petites troupes, pour se rendre à Bude, où ils devaient se réunir. Le comte de Nevers déploya dans ses équipages toute la magnificence dont se piquait son père. Les bannières, les guidons, les housses, étaient chamarrés d'or, d'argent et d'armoiries brodées; les tentes et les pavillons étaient de satin vert; la livrée, composée de plus de deux cents personnes, était aux mêmes couleurs; les armures, la vaisselle, les habits, tout était resplendissant [2]. Mais aussi les malheureux contribuables avaient été soumis à des vexations proportionnées à tant de magnificence, car c'était un prince toujours sans argent, toujours endetté, qui étalait ce grand luxe. Les sommes que le duc de Bourgogne avait arrachées à ses vassaux pour l'équipement de son fils, auraient suffi pour mettre sur pied une armée considérable, s'il avait eu pour but le succès de son opération militaire, non l'étonnement et la stupide admiration des étrangers [3].

Ces dépenses étaient d'autant plus ruineuses pour le duc de Bourgogne, que dans le même temps il avait une autre guerre sur les bras: tandis qu'il envoyait le comte de Nevers son fils, en Hongrie, son gendre, le comte d'Ostervant, marchait contre les Frisons, pour les ramener sous le joug, qu'ils avaient secoué: le roi lui donna quatre cents hommes d'armes pour cette guerre, et la jeune noblesse française, impatiente du repos, se partageait pour aller chercher les combats, ou en Hongrie, ou en Frise [4].

Pendant que toute cette chevalerie partait pour ces expéditions lointaines, le duc de Bourgogne s'occupait à terminer les deux traités avec l'Angleterre, et à les mettre à exécution. Le comte de Rutland, le comte Maréchal, et William Scroop, chambellan de Richard II, les

[1] Froissart, t. XIII, c. 48, p. 307. — Religieux de Saint-Denis, l. XVI, c. 2, p. 332.

[2] Barante, Hist. des ducs de Bourg., t. Ier, p. 261.

[3] Planche, Hist. de Bourg., l. XIV, c. 150, p. 147.

[4] Religieux de Saint-Denis, l. XVI, c. 3, p. 334. — Froissart, t. XIII, c. 48, p. 304, et c. 50, p, 361.

avaient signés à Paris, le 9 mars [1]. Ils avaient demandé en même temps que les deux souverains se rencontrassent. Richard II et Charles VI, tous deux dans la force de l'âge, mais tous deux faibles d'esprit, et ne connaissant d'autres fonctions de la royauté que les pompes et les fêtes, ressentaient une égale impatience de déployer aux yeux l'un de l'autre toute leur magnificence. Au milieu d'août le duc de Bourgogne vint trouver à Guines les ducs de Lancaster et de Glocester, qui le conduisirent à Calais, où les attendait le roi d'Angleterre [2]. Le duc de Bourgogne signala son faste, et par la splendeur de son cortége, et par les présents qu'il fit à Richard et à sa cour. En même temps il convint avec lui que les deux rois se rencontreraient sous des tentes, à l'extrême frontière de leurs États, entre Ardres et Calais. Deux mois furent encore donnés aux préparatifs somptueux de cette entrevue, où l'un et l'autre monarque prenait à tâche de dépasser le faste et la prodigalité qui avaient jamais été déployés par aucun de leurs prédécesseurs. Enfin le vendredi 27 octobre, Charles VI sortit d'Ardres, pour se rendre aux tentes qui avaient été préparées pour l'entrevue : chaque monarque avait une garde choisie de quatre cents hommes, armés seulement d'arcs et d'épées, et il avait été interdit à tout autre de porter des armes d'aucun genre. Cependant, au milieu des précautions excessives qui semblaient indiquer la crainte réciproque d'une surprise, les deux rois enchérirent l'un sur l'autre dans leurs témoignages d'affection mutuelle [3]. Le lendemain la petite reine fut remise par Charles VI au roi d'Angleterre; l'archevêque de Cantorbery les maria, le mercredi 1er novembre, dans l'église de Saint-Nicolas à Calais, et le samedi elle repassa la mer avec son mari, pour aller s'établir dans son palais de Westminster [4]. Le mariage de sa sœur, Jeanne de France, avec le jeune garçon, fils aîné du duc de Bretagne, qui portait le titre de comte de Montfort, fut célébré ensuite, le 2 décembre, à Vannes; ce duc, dont le fils était devenu gendre du roi de France, et beau-frère du roi d'Angleterre, obtint de leur bienveillance la grâce entière de Craon, qui fut remis en liberté; il obtint encore la restitution du comté de Richmond, et celle de la forteresse de Brest, que les Anglais évacuèrent enfin le

[1] Rymer, t. VII, p. 813 et 820.

[2] Religieux de Saint-Denis, l. XVI, c. 5, p. 338. — Froissart, c. 50, p. 335.

[3] *Ibid.*, c. 6, p. 339. — Juvénal des Ursins, p. 118. — Thom. Walsingham, Hist. Angl., p. 353. — Froissart, c. 51, p. 378.

[4] Froissart, c. 51, p. 389.

28 mars 1397 [1]. Ils avaient aussi évacué vers le même temps celle de Cherbourg, dont ils remirent en possession le roi de Navarre [2].

D'autres négociations en Italie occupaient en même temps le duc de Bourgogne; elles se liaient à sa jalousie du duc d'Orléans, et à son désir d'humilier la maison Visconti, sur laquelle ce prince s'appuyait. Jean-Galeas Visconti, père de la duchesse d'Orléans, avait acheté de l'empereur élu, Wenceslas, le titre de duc de Milan : d'après le diplôme impérial, qui lui fut expédié, le 1er mai 1395, son nouveau duché comprenait, avec la ville de Milan, toutes les autres seigneuries que la maison Visconti possédait en Italie. L'investiture lui en avait été donnée le 5 septembre par les ambassadeurs de Wenceslas [3]. Jean Galeas l'emportait en habileté et en force de caractère sur tous les souverains de cette époque : son ambition était démesurée, sa richesse lui assurait les services de tous les capitaines d'aventuriers, qui formaient alors la force militaire de l'Italie, et toutes les chances semblaient favoriser son projet de soumettre à sa domination toute cette péninsule. Les Florentins seuls osaient lui résister, et ils cherchaient un appui contre lui à la cour de France, qu'une ancienne habitude faisait considérer par les Italiens comme protectrice des Guelfes. Cette cour n'entendait rien à la politique italienne, elle ne savait pas ce qu'étaient les Guelfes et les Gibelins, elle ne se souciait ni de l'équilibre entre les deux partis ni de l'élévation ou de l'abaissement de l'autorité impériale; mais tandis que Jean-Galeas avait cru s'assurer de la maison de France, en mariant sa fille au frère du roi, il avait au contraire inspiré par là, à ceux qui gouvernaient ce roi, le désir de le détruire [4].

L'objet vers lequel se dirigeait alors l'ambition de Jean Galeas était la soumission de la république de Gênes. Cette puissante cité, dont les flottes avaient si longtemps dominé sur la Méditerranée et fait trembler les infidèles, dont le commerce avait accumulé d'immenses richesses que le crédit multipliait encore, était depuis quatorze ans livrée aux plus furieuses guerres civiles. Les factions des Adorno et des Fregoso, triomphant alternativement, avaient, à chaque révolution, inondé de sang la capitale, et toute la Ligurie. Jean-Galeas soufflait le feu de ces

[1] Lobineau, Hist. de Bret., l. XIV, p. 495. — Daru, Hist. de Bret., t. II, l. V, p. 219. — Rymer, t. VII, p. 852.
[2] Religieux de Saint-Denis, l. XVI, c. 9, p. 346.
[3] Hist. des Rép. ital., c. 54.
[4] *Ibid.*, c. 55.

discordes ; il s'alliait alternativement avec tous les exilés ; il leur fournissait de l'argent et des soldats pour rentrer de force dans leur patrie, et il regardait chacune de ces convulsions comme hâtant toujours plus le moment qui soumettrait Gênes à son pouvoir. Le doge, Antoniotto Adorno, qu'il avait aidé dans ses conspirations, lorsque Adorno était exilé, et contre lequel il avait conspiré ensuite, comprit enfin toute l'étendue des dangers de sa patrie. Il crut qu'elle n'était plus en état de résister à Jean-Galeas par ses seules forces, et qu'au despote ambitieux, puissant, riche, perfide, qui la pressait de près, il était nécessaire d'opposer un autre souverain, plus puissant et plus riche encore, mais plus éloigné, et qu'il supposait devoir être de bonne foi, parce qu'il le savait inhabile aux affaires. Il entra en négociations, en 1395, avec Enguerrand de Coucy, qui représentait alors le duc d'Orléans à Asti, ce qui ne l'empêcha point d'entamer un traité tout favorable au duc de Bourgogne [1]. L'année suivante, Arnaud Boucher, trésorier des guerres du roi, et François de Casenatico, furent envoyés à Adorno pour y mettre la dernière main.

Le traité qui déférait à Charles VI la seigneurie de Gênes, au temps même où ce malheureux prince privé de raison, n'était pas en état de gouverner son propre palais, fut signé à Gênes, le 25 octobre 1395. Le roi de France s'engageait à envoyer à Gênes un vicaire français, qui gouvernerait la république avec l'autorité qu'avait eue le doge, et d'après les mêmes lois ; il promettait d'appeler aux divers conseils autant de Guelfes que de Gibelins, autant de plébéiens que de nobles, et le vicaire royale ne devait avoir d'autre prérogative dans le conseil souverain que d'y faire compter sa voix pour deux suffrages. Il ne pouvait ni établir de nouveaux impôts, ni s'ingérer dans les finances de la république, ni introduire des troupes dans ses forteresses, ni lui faire adopter l'obédience du pape d'Avignon, ni aliéner aucune partie de son territoire, ni la faire renoncer aux alliances de l'empereur de Constantinople et du roi de Chypre. Tous les historiens génois rapportèrent scrupuleusement ces articles d'un traité auquel ils attachaient la plus haute importance [1]. Les Français, au contraire, qui regardaient

[1] Ulberti Folietæ Genuens. Hist., l. IX, p. 506. — Religieux de Saint-Denis, l. XV, c. 14, p. 524.

[2] Hist. des Rép. ital., c. 55. — Georgii Stellæ Annal. Genuens., t. XVII, l. III, p. 1151. — Uberti Folietæ Hist. Genuens., l. IX, p. 507. — Petri Bizarri S. P. que Genuens. Hist. l. VIII, p. 178. — Giustiniani Annali di Genova, l. IV, f. 159.

comme des lois les caprices de leurs rois, trouvaient tout simple que ces conditions, imposées à leur monarque, fussent subordonnées à son bon plaisir, aussi les signèrent-ils sans y donner aucune attention; et quand ils les eurent tous violées, ils s'étonnèrent de l'inconstance des Génois, qui se révoltaient [1].

Toutefois, en prenant la protection de Gênes, Charles VI savait bien qu'il rompait les projets de Jean-Galeas Visconti, et qu'il se mettrait, en quelque sorte, à la tête de ses ennemis. Toutes les fois qu'il était malade, il redoublait d'affection pour la duchesse d'Orléans, Valentine, fille de Jean-Galeas, qu'il reconnaissait toujours, qu'il nommait sa chère sœur, et aux volontés de laquelle il se hâtait de se conformer : mais depuis que, cédant aux clameurs alarmantes, excitées par les partisans de Bourgogne, la duchesse s'était retirée à Orléans, l'on avait réussi à persuader à Charles qu'elle l'avait réellement ensorcelé, ou peut-être seulement il l'avait prise en haine, comme il arrive aux fous, sans autre raison que parce qu'il l'avait aimée, et qu'elle lui rappelait ses souffrances et son humiliation passée. Il avait donc résolu de faire la guerre au duc de Milan, son père ; il déclara même à Richard II, en lui donnant sa fille, « que lui retourné en Angleterre, jamais n'entendroit à » autre chose qu'il seroit allé à puissance sur le duc de Milan; et le » roi d'Angleterre, qui s'écrivoit et nommoit son fils, lui avoit promis » en ce voyage mille lances de purs Anglais, et six mille archers, dont » le roi de France étoit grandement réjoui ; et furent, les pourvéances » pour le roi de France, faites et ordonnées en la comté de Savoie et » au dauphiné de Vienne, et par là vouloit le roi de France entrer en » Piémont et en Lombardie [2]. » Les secours de la république florentine lui étaient également assurés par un traité d'alliance avec elle, qui fut signé le 29 septembre 1396 [3].

Tous ces projets furent renversés par les nouvelles que l'on ne tarda pas à recevoir de Hongrie. La nuit même de Noël, le 25 décembre 1396, Jacques de Helly se présenta tout botté et éperonné, au moment même où il arrivait à Paris, à l'hôtel de Saint-Paul, où se trouvaient réunis autour du roi les ducs d'Orléans, de Berri, de Bourgogne, de Bourbon, le comte de Saint-Pol, et beaucoup de nobles du royaume : il se mit à genoux devant le roi, et lui exposa la commission dont l'avaient chargé

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XVI, c. 8, p. 344. — Juvénal des Ursins, p. 127.
[2] Froissart, t. XIII, c. 55, p. 437.
[3] Hist. des Rép. ital., c. 55.

le comte de Nevers et les autres seigneurs prisonniers des Turcs. Déjà un certain nombre de pauvres fugitifs étaient revenus à demi nus de Hongrie, et ils avaient jeté l'alarme parmi le peuple sur le sort de toute cette noblesse engagée dans une croisade lointaine; mais, pour se dispenser de les croire, on les avait arrêtés, enfermés au Châtelet, et menacés de les faire noyer s'ils parlaient [1]. On ne pouvait imposer le même silence au sire de Helly, qui avait partagé avec les princes les désastres de Nicopolis, et qui revenait, avec un sauf-conduit de Bajazet, pour traiter de leur rançon [2].

Dans leur marche vers le levant de l'Europe, les Français avaient étonné les Allemands et les Hongrois pour leur luxe et par leurs débauches. Lorsqu'ils furent arrivés à Bude, et qu'ils apprirent que Bajazet n'était point cette année en Romanie, ils déclarèrent qu'ils iraient le chercher, et ils décidèrent le roi de Hongrie à marcher avec eux. Des bateaux chargés de vins exquis, de vivres, et de tous les équipages de luxe, étaient appareillés sur le Danube. L'armée ne quitta jamais ses bords; mais, suivant la rive droite de ce fleuve, elle traversa la Hongrie, puis la Servie; elle entra enfin à Bulgarie, et, après s'être emparée d'Orsowa, Rakoviza et Widin, villes qu'elle traita avec une excessive cruauté, elle mit le siége devant Nicopolis. Pendant ce temps, Bajazet était entré en Bulgarie avec une armée formidable, et il avait fait annoncer aux défenseurs de Nicopolis qu'il ne tarderait pas à les secourir. Il était déjà à six lieues du camp français, que le maréchal Boucicault niait encore qu'il fût en marche, et faisait couper les oreilles aux paysans qui annonçaient son approche; enfin, un message de Sigismond en donna la nouvelle certaine, et la résolution de lever le siége fut prise aussitôt; mais, comme les assiégés poussaient des cris de joie en voyant les Français s'éloigner, les chevaliers, aveuglés par la colère, en tirèrent une lâche vengeance en massacrant tous les prisonniers qu'ils avaient reçus sur parole [3].

Les Français, unis aux Hongrois, attendirent la bataille à peu de distance de Nicopolis. Sigismond, qui était accoutumé à la tactique des Turcs, avertit les chevaliers que Bajazet se ferait précéder par des nuées de troupes légères, destinées seulement à fatiguer l'ennemi, et qu'il estimait si peu, qu'il les sacrifiait sans regret. Il voulait, de son

[1] Froissart, c. 52, p. 415.
[2] *Ibid.*, c. 53. p. 415.
[3] Religieux de Saint-Denis, l. XVI, c. 11, p. 552.

côté, les faire combattre par son infanterie hongroise, bien suffisante pour se mesurer avec eux, et il réservait les chevaliers français à soutenir l'effort des janissaires, de qui dépendait le sort de la bataille. Le sire de Coucy, l'amiral de Vienne, et les autres vieux guerriers, comprirent la sagesse de ce conseil; mais le comte de Nevers, le comte d'Eu, connétable, Boucicault, la Trémouille, et tous les jeunes gens, n'écoutant que leur présomption, s'écrièrent que le poste d'honneur était à l'avant-garde; qu'il leur appartenait de droit, et qu'ils n'avaient pas fait tant de chemin pour venir combattre à la queue des milices hongroises. Malgré les instances de Sigismond, malgré celles de tous les hommes qui entendaient le mieux l'art de la guerre, ils s'obstinèrent à vouloir porter les premiers coups, et la jalousie que le connétable ressentait contre Coucy ajouta encore à son opiniâtreté. Les Turcs engagèrent l'attaque le jeudi 28 septembre : aussitôt les chevaliers français s'élancèrent sur eux, sans permettre aux milices hongroises de prendre aucune part au combat. Le succès fut tel que l'avait annoncé le roi de Hongrie; les chevaliers, s'épuisant sur des ennemis indignes d'eux, s'engagèrent toujours plus avant entre les deux puissantes ailes de l'armée turque; celles-ci se resserrèrent autour d'eux, les enveloppèrent de toutes parts, et les écrasèrent. Les chevaliers qui survécurent au combat assurèrent que, dans cette rencontre, eux et leurs compagnons d'armes avaient fait des prodiges de valeur, et que, quoiqu'ils ne fussent que sept cents, ils n'avaient pas tué moins de cent mille Turcs. Les historiens chrétiens leur ont accordé une entière créance. La seule chose certaine cependant, c'est que Guillaume de la Trémouille, Jean de Vienne, Philippe de Bar, Montcaurel, et quatre cents autres chevaliers, furent tués dans le combat; que les comtes de Nevers, d'Eu, de la Marche, les sires de Coucy, Henri de Bar, Guy de la trémouille, Boucicault, et près de trois cents autres, furent faits prisonniers.

Bajazet, qui était violemment irrité contre eux, pour avoir massacré la veille leurs prisonniers contre la foi donnée, ordonna que les vingt-huit plus grands seigneurs et plus riches d'entre eux, seraient seuls réservés en vie, pour être mis à grosse rançon, et que l'on couperait immédiatement la tête à tous les autres. Il chargea Jacques de Helly, qu'il connaissait personnellement parce que celui-ci avait précédemment servi en Turquie, de lui désigner, parmi ceux qui étaient prisonniers avec lui, les princes et les plus grands seigneurs. « Messire Jacques, » vous nous connoissez tous, lui disoient ceux-ci; et si voyez comme

» la fortune est contre nous, et que nous sommes en grand danger et » en la merci de ce roi ; si que, pour nous sauver la vie, faites-nous » encore plus grands devers le roi que nous ne sommes, et lui dites » que nous sommes hommes et seigneurs pour payer grand'finance.— » Dont répondit messire Jacques : Messeigneurs, tout ce ferai volon- » tiers, et à ce faire suis-je tenu [1]. ». Après que Helly eut rendu témoignage à Bajazet que ces seigneurs étaient bien ceux pour lesquels ils se donnaient, les autres chevaliers furent amenés en chemises devant le sultan et devant les princes, et on leur trancha la tête à tous. Ensuite Jacques de Helly fut dépêché en France pour y porter ces nouvelles, et traiter de la rançon des prisonniers. Il annonça en même temps que le roi de Hongrie, Sigismond, avait réussi à se sauver : un bateau, qu'il avait eu le bonheur de trouver, l'avait porté, avec Philibert de Naillac, grand maître de Rhodes, jusqu'à l'embouchure du Danube, où Thomas Mocenigo, qui commandait une flotte vénitienne, les reçut à bord [2].

La mort de tant de braves chevaliers, la captivité des plus grands seigneurs de l'armée, et le prix excessif que le sultan demandait pour leur rançon, répandirent le trouble et la consternation en France, et plus encore dans les États de Bourgogne, où l'on ne s'occupa plus que de rassembler de l'argent pour racheter le comte de Nevers. L'agitation de la cour, l'inquiétude et la tristesse universelle, parurent aussi agir sur le roi, et hâter l'accès de sa folie. Les autres années il n'en avait guère été atteint qu'aux approches des grandes chaleurs, tandis qu'au printemps de 1397, ou même avant que l'hiver fût fini, il avait déjà perdu l'usage de sa raison [3].

(1397.) Jamais cependant les peuples ne voulaient attribuer à des causes naturelles une calamité à laquelle ils auraient dû commencer à s'accoutumer. Les uns prétendirent que le ciel était irrité de ce que les ordonnances de saint Louis contre les blasphémateurs n'étaient pas plus régulièrement exécutées, et, le 7 mai, une ordonnance nouvelle condamna celui qui prononcerait un premier blasphème à avoir une lèvre coupée; pour une récidive, la seconde lèvre, pour une troisième fois, la langue : de plus l'ordonnance soumit quiconque ne dénoncerait

[1] Froissart, t. XIII, c. 52, p. 408.
[2] *Ibid.*, p. 392-415. — Religieux de Saint-Denis, l. XVI c. 11, p. 352.—Juvénal des Ursins, p. 125-126.
[3] Religieux de Saint-Denis, l. XVI, c. 15, p. 360.

pas les blasphémateurs à une amende de 60 francs [1]. D'autres prétendirent que la colère du ciel venait de ce qu'on refusait la confession aux malheureux condamnés au supplice; et une ordonnance du 12 février, obtenue surtout à la sollicitation de Pierre de Craon, voulut que désormais ils fussent réconciliés avec le ciel avant que d'être envoyés à la mort. Ce seigneur, qui en toute occasion manifestait son zèle pour la religion, et qui avait obtenu l'année précédente qu'on lui pardonnât un vol et un assassinat, fit élever une croix de pierre avec ses armes auprès du gibet de Paris; c'était là que les criminels s'arrêtaient pour se confesser; et il donna un fonds aux cordeliers pour les obliger, à perpétuité, à assister les suppliciés à leur dernier moment [2]. D'autres enfin attribuaient la folie du roi à la punition du ciel pour la prolongation du schisme, et de nouveaux efforts furent tentés auprès des deux papes pour les amener à une cession mutuelle. Les rois d'Angleterre, de Castille, de Navarre, furent invités à seconder le roi de France auprès des deux cours de Rome et d'Avignon, et des ordres furent envoyés le 12 septembre aux sénéchaux et gouverneurs de chaque province, pour qu'ils eussent à faire punir sévèrement quiconque se permettrait de prêcher, dogmatiser ou écrire contre la voie de cession, que le conseil du roi jugeait être la plus convenable pour faire cesser le schisme. Ce conseil était loin de comprendre que la discussion aurait pu lui fournir des lumières utiles, et qu'avant de soumettre les consciences aux ordres d'un roi fou, il aurait fallu au moins les éclairer et leur montrer que ce qu'on leur demandait était raisonnable [3].

En même temps, on continuait à croire que le meilleur régime pour le roi malade était la distraction et le plaisir : on le laissait chasser beaucoup, lorsqu'il se connaissait assez lui-même pour pouvoir se livrer à cet exercice, et comme on remarqua une diminution de gibier dans les forêts royales, on en prit occasion pour faire rendre, le 10 janvier, à Charles VI, une ordonnance contre la chasse, par laquelle il en réservait exclusivement le privilége aux gentilshommes et aux gens d'Église. Au reste, ce n'était que la confirmation du droit exclusif que la noblesse avait toujours prétendu, et toujours maintenu avec beaucoup de jalousie [4].

[1] Ordonn. de France, t. VIII, p. 130.
[2] *Ibid.*, p. 122. — Lobineau, Hist. de Bret., l. XIV, c. 64, p. 495.
[3] Ordonn. de France, t. VIII, p. 133.
[4] *Ibid.*, p. 117.

La même superstition qui faisait chercher la guérison du roi dans l'accomplissement scrupuleux des ordres de l'Église portait, le moment d'après, à les violer d'une manière scandaleuse. Deux moines ermites de l'ordre de Saint-Augustin, qui professaient la médecine, avaient acquis en Languedoc la réputation d'être d'habiles magiciens; le maréchal de Sancerre, qui commandait dans cette province, les envoya à Paris pour traiter le roi. Les moines n'hésitèrent point à se reconnaître pour sorciers, et à entreprendre la guérison du roi. Les prêtres ne s'opposèrent point à leurs essais; ils se contentèrent de dire dévotement, qu'il vaudrait bien mieux brûler ces deux hommes, selon les ordres de l'Église, que de leur offrir des récompenses. L'accès se termina dans le mois de juillet, et les sorciers s'en attribuèrent le mérite, au risque d'être rendus responsables ensuite de la première rechute du roi, de la première cure qu'ils ne réussiraient pas à faire [1].

L'état de santé du roi suspendait ou ralentissait l'expédition des affaires dans tout le royaume. Comme on n'avait point nommé de régence, comme on n'avait pris aucune mesure permanente pour suppléer à sa signature quand il était incapable de la donner, on attendait ses retours de santé, qui étaient fréquents, et on ajournait les affaires jusqu'à ce qu'il pût paraître du moins y prendre quelque part. Le duc d'Orléans entrait au conseil avec ses oncles; et quoiqu'il y eût entre eux beaucoup de défiance et des mauvais offices réciproques, ils ne s'étaient pas ouvertement brouillés. Le duc de Berri était indolent et indifférent à tout, quand l'avarice ne le réveillait pas. Le désordre était grand; mais le peuple l'avait encore à peine remarqué, tant il était accoutumé à l'injustice et à l'irrégularité.

La grande affaire du duc de Bourgogne était alors de retirer son fils de la captivité de Bajazet. En même temps qu'il avait renvoyé le sire de Helly en Turquie, il avait chargé Dino Rispondi, riche marchand lucquois qui avait des correspondants dans tout le Levant, de trouver des garants pour la rançon des princes, qui pussent satisfaire le sultan. Cette rançon avait été fixée à deux cent mille ducats; et Bajazet accepta, comme caution pour cette somme, Barthelemi Pellegrini, génois établi dans l'île de Chio, qui était en même temps assez riche et assez connu du sultan pour qu'il se contentât d'un tel répondant. Le sire de Mételin, le roi de Chypre, et Jean-Galeas Visconti, employèrent leur crédit

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XVII, c. 1, p. 365.

auprès de Bajazet pour faciliter ce traité, et les deux derniers rentrèrent ainsi en grâce auprès de la cour de France. Enfin les prisonniers, qui étaient encore détenus à Burse en Bithynie, furent remis en liberté; mais Enguerrand de Coucy et Philippe d'Artois, comte d'Eu et connétable de France, y étaient déjà morts de maladie; les autres, à leur retour, visitèrent Mételin, Rhodes, et diverses îles de l'Archipel; ils arrivèrent ensuite à Venise, où ils devaient séjourner jusqu'à ce qu'ils eussent remboursé Pellegrini, qui avait avancé leur rançon. Henri de Bar y mourut encore; et ce ne fut que le 28 février 1398 que le comte de Nevers rentra à Dijon, avec le petit nombre de grands seigneurs qui avaient échappé à tant de désastres [1].

Le duc de Bourgogne avait voulu que son fils, pendant tout son voyage, et surtout pendant son séjour à Venise, déployât tout le faste de sa maison; en même temps, il n'avait rien retranché de ses propres dépenses ou de celles de la duchesse : aussi, pour suffire à ce surcroît de frais, il avait imposé des tailles extraordinaires, ou demandé des dons gratuits à tous ses États; les usages féodaux l'y autorisaient pour le cas prévu du rachat de l'héritier présomptif de ses seigneuries. La ville de Gand seule lui donna cinquante mille ducats; Ypres, Bruges, et les autres villes de Flandre se taxèrent elles-mêmes dans la même proportion [2]. De son côté, le duché de Bourgogne donna cinquante mille francs; le comté de Bourgogne, douze mille; celui d'Artois, seize mille; Nevers, dix mille; Rethel, cinq mille; Charolais, cinq mille ; et tous les autres fiefs en proportion. Le roi de France et le roi de Hongrie contribuèrent aussi à payer ces rançons; en sorte que le duc de Bourgogne se fit rembourser par ses sujets et ses amis au moins deux fois plus qu'il n'avait payé aux Turcs [3].

La mort du comte d'Eu avait laissé vacant l'office de connétable. Il aurait semblé juste de le rendre à Olivier de Clisson, qui en avait été dépouillé sans qu'on eût allégué aucun motif raisonnable pour l'en priver; mais Charles VI, qu'on disait alors revenu à sa raison, oubliait toujours ses amis absents, tandis que le duc de Bourgogne n'oubliait jamais ses ennemis : Louis de Sancerre, qui avoit été long-temps maréchal de France, fut fait connétable, et Boucicault, qui avait montré de la valeur, mais peu de prudence, dans la campagne de Hongrie, fut

[1] Froissart, t. XIV, c. 58, 59, 60, p. 31-76.
[2] Meyer, Annal. Fland., l. XIV, f. 214.
[3] Planche, Hist. de Bourg., t. III, l. XIV, p. 153.

fait maréchal [1]. Il n'en était pas encore de retour, lorsqu'un oncle de l'empereur Manuel Paléologue vint en ambassade à la cour de France pour implorer des secours pour l'empire grec, qui, réduit presque à la seule ville de Constantinople, était sur le point de succomber. Le duc d'Orléans se jeta aux genoux du roi, en le suppliant de lui permettre de conduire en Grèce les chevaliers français, qui étaient impatients de venger l'affront que venait de recevoir son cousin le duc de Nevers. Mais le duc de Bourgogne n'avait garde de permettre à un neveu dont il était jaloux, de briller ainsi aux dépens de son propre fils. Charles VI refusa au duc d'Orléans le congé qu'il demandait, et l'on annonça que Boucicault, le nouveau maréchal de France, retournerait dans le Levant avec les chevaliers qui voudraient s'engager sous ses drapeaux, pour tenter de nouveau la fortune des armes, ainsi que Bajazet avait invité ces prisonniers à le faire en les congédiant [2].

Le duc de Bretagne partageait alors à la cour la faveur du duc de Bourgogne, et sa présence offensait le duc d'Orléans, qui s'était toujours montré son ennemi, mais qui cherchait à se distraire des mortifications qu'il éprouvait, en poursuivant avec plus d'ardeur tous les plaisirs de la jeunesse. Quoique le fils du premier eût déjà épousé à Vannes, l'année précédente, la seconde fille du roi, ses noces furent de nouveau célébrées à l'hôtel de Saint-Paul, le 30 juillet 1397 [3], tandis que la troisième fille de ce malheureux monarque avait été vouée à la Vierge dès sa naissance, comme une victime expiatoire qui devait le préserver de la folie. Le sacrifice fut accompli cette année, et elle fut enfermée dans un couvent [4].

L'état du roi semblait avoir livré la France au gouvernement des princes du sang. Il était assez naturel que Charles III, roi de Navarre, qui avait été élevé avec son cousin Charles VI, voulût reprendre parmi eux le rang qui semblait lui appartenir. Depuis qu'il avait été remis en possession de sa forteresse de Cherbourg par les Anglais, il demandait que la France lui rendît aussi le Cotentin et le comté d'Évreux, qui avaient été enlevés à son père. Il chargea d'abord le cardinal de Navarre, D. Martin de Salva, évêque de Pampelune, de traiter pour lui. Il vint ensuite lui-même à Paris, au mois de juillet 1397. Les ducs de Berri

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XVII, c. 2, p. 366.
[2] *Ibid.*, c. 5, p. 369.
[3] Lobineau, Hist. de Bret., l. XIV, p. 495.
[4] Religieux de Saint-Denis, l. XVII, c. 4, p. 368.

et de Bourgogne allèrent au devant de lui, et le reçurent avec de grands honneurs; mais ils ne montrèrent pas pour cela plus de disposition à satisfaire ses désirs : l'expérience des deux derniers règnes leur avait appris combien la possession d'une province maritime par un prince étranger pouvait devenir dangereuse, et ils ne consentirent à faire révoquer la sentence de confiscation prononcée contre Charles le Mauvais, qu'autant que son fils serait disposé à échanger l'héritage qui lui serait rendu, contre des terres situées dans une province plus dépendante. Charles III, sans avoir terminé cette négociation, retourna en Navarre au mois de septembre 1398 [1].

Pendant ce temps, l'alliance entre Richard II et Charles VI avait encouragé le premier à commencer l'œuvre pour laquelle il l'avait conclue. C'était pour se venger sur ses peuples de leurs précédentes insurrections qu'il avait renoncé aux conquêtes de son aïeul, aux animosités de sa famille, et qu'à l'âge d'homme il avait épousé un enfant [2]. Il gardait un profond ressentiment de la violence que lui avait été faite lorsqu'on avait chassé d'auprès de lui ses favoris; qu'on en avait envoyé plusieurs au supplice, et qu'on avait en même temps limité ses dépenses. Il en voulait en même temps à ses oncles, qu'il avait trouvés en tête de l'opposition; à ses nobles, qui l'avaient formée; aux communes, et surtout aux bourgeois de Londres, qui s'étaient alliés contre lui avec l'aristocratie. Il regardait la richesse des bourgeois comme nourrissant cette arrogance qu'il voulait humilier. Thomas, comte de Kent, et Jean, comte de Holland, ses deux frères maternels, qui avaient alors le plus de crédit sur son esprit, lui persuadaient qu'il trouverait toute sorte d'avantages à appauvrir ce peuple insolent; il remplirait ainsi son trésor; il serait en état de récompenser mieux ses amis, et en même temps il maintiendrait ses sujets dans une plus complète obéissance. Pour avoir un prétexte de leur demander un subside extraordinaire, il répandit le bruit que les électeurs de l'empire germanique, rebutés par l'ivrognerie et la brutalité de Wenceslas, qui tout récemment avait été retenu en prison par les habitants de Prague, songeaient à le déposer, comme ils firent en effet peu après [3], et qu'ils étaient en négociation avec lui pour nommer à sa place Richard Empereur. A ce titre, il demanda des prêts

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XVII, c. 1, p. 363. — Juvénal des Ursins, p. 130 — Favyn, Hist. de Navarre, l. IX, p. 477.
[2] *Ibid.*, c. 3, p. 367.
[3] Schmidt, Hist. des Allemands, l. VII, c. 10, t. V, p. 29.

considérables aux prélats, aux cités, à tous les bourgeois qui passaient pour riches : personne n'osa le refuser. Ce qu'il avait déjà obtenu le mettait en mesure de demander et d'obtenir davantage; et ceux qui lui avaient remis leur argent se trouvaient en même temps plus faibles pour lui résister et plus effrayés d'un bouleversement qui leur ferait perdre leur créance [1].

Richard déploya deux ou trois fois dans sa vie des talents extraordinaires, de la décision dans le caractère, de l'adresse, et une profonde dissimulation; mais le plus souvent il se laissait entraîner ou par la violence de son caractère, ou par son goût pour le faste et la mollesse, ou par sa passion aveugle pour quelque favori [2]. Dans la conduite de cette conspiration contre son peuple, il développa une habileté peu commune; il employa surtout les juges, qui se montrèrent les instruments les plus serviles et les plus déhontés du despotisme, à intimider les membres du parlement; par des artifices qui nous sont mal connus, il brouilla les lords les uns avec les autres, et les engagea à s'accuser mutuellement de trahison : il divisa de la même manière ses oncles entre eux; il flatta le duc de Lancaster, et il le prépara ainsi à abandonner le duc de Glocester, dont il voulait se défaire. Ce dernier, Thomas de Woodstock, était le plus jeune des fils d'Édouard III. Quoique violent et impétueux, il avait toujours eu soin de ménager sa popularité : il avait pris à tâche de décrier Richard II ; il l'accusait d'avoir dégénéré de son père et de son aïeul, d'avoir soumis l'Angleterre à de longs revers dans sa lutte avec la France, et d'avoir terminé cette lutte par une alliance honteuse avec ses ennemis. Il s'attachait à flatter l'orgueil et les ressentiments nationaux, et à réveiller la cupidité de tous ces soldats qui s'étaient enrichis en pillant la France, et qui languissaient de puiser de nouveau aux mêmes sources de richesses [3].

L'orgueilleux duc de Lancaster avait été, au contraire, pendant un temps, fort impopulaire en Angleterre; mais depuis son retour de Castille, il avait pris à tâche de regagner l'affection de ses concitoyens. Il avait en même temps aliéné ses deux frères, en épousant une maîtresse dont il avait déjà eu plusieurs enfants. L'orgueil des Plantagenet se révolta de cette alliance, qu'ils nommaient monstrueuse. Richard en

[1] Thom. Walsingham, Hist. Angl., p. 353. La liste des prêts est dans Rymer, t. VIII, p. 9.
[2] Hallam. L'Europe au moyen âge, t. II, c. 4, p. III, p. 237.
[3] Froissart, t. XIV, c. 56, p. 1.

profita, au contraire, pour s'attacher son oncle. Il légitima ses enfants naturels; il donna à l'aîné le comté de Sommerset, en même temps qu'il nomma duc de Hereford l'aîné des fils légitimes; il engagea enfin Lancaster à promettre qu'il abandonnerait le duc de Glocester au châtiment qu'il assurait que celui-ci avait mérité. En effet, il prétendit avoir découvert un complot de ce duc avec les comtes d'Arundel, de Warwick et plusieurs autres, pour se saisir de sa personne et le déposer. Lancaster persuada alors à son autre frère, le duc d'York, de se retirer avec lui dans ses terres, pour ne prendre ni l'un ni l'autre aucune part aux événements qui se préparaient [1].

A peine ces deux ducs s'étaient éloignés, que Richard II, au commencement de juillet, rendit une visite inattendue au troisième, le duc de Glocester, à son château de Plaissy, en Essex, et il lui demanda de le suivre à Londres, où il avait, disait-il, une affaire importante à traiter avec les bourgeois, pour laquelle il avait besoin de son crédit et de ses conseils. Glocester monta en effet à cheval, avec une suite peu nombreuse, et il prit, avec le roi, la route de Londres; mais, comme ils passaient à Strafford, Thomas Mowbray, comte de Nottingham et maréchal d'Angleterre, que Richard y avait mis en embuscade, s'élança sur Glocester, l'arrêta au nom du roi, l'entraîna sur un vaisseau qui l'attendait au milieu de la Tamise, et fit mettre immédiatement à la voile pour Calais, dont le comte maréchal était gouverneur [2].

Les villes de France soumises aux Anglais prenaient trop peu d'intérêt à la politique anglaise, pour que l'opinion publique ou la faveur populaire y couvrissent de leur garantie ceux qui avaient déplu à la cour. Dès que Glocester avait touché le rivage de Calais, il était perdu : en effet, le comte maréchal le fit bientôt étrangler ou étouffer sous ses yeux [3]. Les comtes d'Arundel et de Warwick avaient été arrêtés en même temps : le premier fut décapité à Cheapside ; le second fut confiné dans l'île de Man. Les ducs de Lancaster et d'York, effrayés de la mort de leur frère, songèrent d'abord à se mettre eux-mêmes en état de défense ; mais leurs fils étaient déjà engagés dans le complot de Ri-

[1] Th. Walsingham, Hist. Angl., p. 333-335. — Ypodigma, p. 350. — Froissart, t. XIV, c. 56, p. 21.

[2] Froissart, t. XIV, c. 57, p. 28. — Proclamation du 15 et du 28 juillet pour calmer le peuple sur ces arrestations. Rymer, t. VIII, p. 6 et 7.

[3] *Ibid.*, c. 61, p. 76. Le 21 septembre le parlement croyait encore le duc de Glocester vivant, mais le 6 octobre, sa mort fut avouée, et des prières ordonnées pour son âme. Rymer, t. VIII, p. 15.

chard contre leur oncle et ses adhérents. Le comte de Derby, duc de Hereford, fils de Lancaster ; le comte de Rutland, fils d'York ; le comte de Sommerset, fils légitimé de Lancaster ; les deux frères maternels du roi, et le comte maréchal, se portèrent appelants contre les prétendus conspirateurs, devant un parlement que le roi avait, d'avance, ou fait choisir par des shérifs serviles, ou intimidé par des menaces. Ce parlement, assemblé à Londres au milieu de septembre 1397, flétrit la mémoire de Glocester et d'Arundel, exila l'archevêque de Cantorbery, et les lords Warwick et Colbham, proclama les maximes les plus serviles, abandonna toutes les conquêtes qui, depuis vingt ans, avaient été faites en faveur de la liberté, et rendit ainsi complet le triomphe de Richard II sur son peuple. Pour en jouir pleinement, il ne manquait plus à ce roi que de se débarrasser des créatures par lesquelles il l'avait remporté ; mais ce dernier effort devait lui coûter le trône et la vie [1].

(1398.) En effet, il avait été obligé d'ajouter aux pouvoirs de quelques-uns de son royaume pour se défaire des autres. Il avait, entre autres, créé plusieurs nouveaux ducs ; il avait distribué les biens des proscrits à ceux qui les avaient accusés en parlement, et qu'on désignait sous le nom de *lords appelants*. A peine les avait-il comblés de ces faveurs, qu'il songea à s'en défaire : il excita l'un contre l'autre les deux principaux d'entre eux : le comte maréchal, qu'il avait fait duc de Norfolk, et le comte de Derby, qu'il avait fait duc de Hereford. La brouillerie fut si violente, qu'au mois de janvier 1398, Norfolk jeta le gage de bataille, en présence du roi, à Hereford, qui le releva, s'engageant à prouver qu'il était faux, mauvais et traître. Les deux ducs furent arrêtés à Windsor le 26 février, pour être mis sous sûre garde, jusqu'à l'époque du combat en champ clos, qui devait avoir lieu à Coventry au mois de septembre suivant. Lorsque cette époque fut venue cependant, Richard feignit de ne vouloir point, par tendresse pour eux, exposer la vie de deux si grands seigneurs, dont l'un était son cousin : il les exila tous deux, et il donna à son frère maternel qu'il

[1] Froissart, t. XIV, c. 61, p. 84. — Religieux de Saint-Denis, l. XVII, c. 3, p. 367. — Juvénal des Ursins, p. 130. — Thom. Walsingham, Hist. Angl., p. 354. — Ypodigma Neustriæ, p. 550. — Le Beau, Chron. de Richard II, apud Buchon., t. XV, p. 12. — Hallam, L'Europe au moyen âge, t. II, p. 256. — Rapin Thoyras, t. III, l. X, p. 324. — Hume, History of England, t. IV, c. 17, p. 29.

avait fait duc de Surry, l'office de maréchal, qu'il ôtait au duc de Norfolk [1].

Tandis que le duc de Norfolk se rendit à Cologne, où il fixa son séjour, le duc de Hereford, fils du duc de Lancaster, et connu auparavant sous le nom du comte de Derby, vint à Paris au mois d'octobre ; et le duc d'Orléans, déjà lié avec lui, obtint pour lui l'hôtel de Clisson, où il se logea. C'était le moment où Richard, pour achever d'anéantir toute opposition, comptait sur l'assistance du roi de France, qu'il appelait toujours son père, quoiqu'il fût de trois ans plus âgé que lui. Il lui écrivit de n'avoir aucune familiarité avec Hereford, qu'il nommait un traître, et dont il fit en même temps saisir tous les revenus [2]. Mais Richard avait manqué de jugement, lorsqu'il avait fait dépendre l'accomplissement de projets qui avaient demandé de sa part une politique astucieuse et persévérante, de la coopération d'un monarque fou et d'une cour divisée. Hereford s'y présentait comme un prince, comme un parent, et comme un homme de plaisir. Les ducs de Berri et de Bourgogne, toujours empressés d'étaler leur magnificence, lui firent une réception pompeuse ; le duc d'Orléans l'associa à ses débauches ; et le roi lui assigna cinq cents couronnes d'or par semaine pour subvenir à ses dépenses, et lui tenir lieu de ses revenus, Richard avait confisqués [3].

Pendant toute cette année, la folie du roi ne lui laissa que de courts intervalles lucides : aussi, quoique tout se fît en son nom, quoiqu'on le fît paraître toutes les fois qu'on pouvait, pour donner des ordres, sa volonté n'avait que peu de part à la décision des affaires. La reine ne prétendait pas même exercer sur elles aucune influence. Les ducs de Berri, de Bourgogne et d'Orléans étaient jaloux l'un de l'autre : l'historien Juvénal des Ursins prétend que son père, le prévôt des marchands, allait les trouver dès qu'il les savait divisés, et qu'il les réconciliait, à plusieurs reprises, par son éloquence [4]. Cependant, il aurait fallu plus de tête ou de talent que ces princes n'en avaient les uns ou les autres pour s'exclure mutuellement du conseil d'État, ou s'emparer sans partage du pouvoir. Ils se contredisaient, ils blâmaient la conduite

[1] Rymer, t. VIII, p. 32, 35, 36, 44, 47 et 48. — Froissart, c. 63 et 64, p. 109 et 114. — Thom. Walsingham, Hist Angl., p. 356. — Ypodigma, p. 552.

[2] Religieux de Saint-Denis, l. XVIII, c. 9, p. 402.

[3] Froissart, t. XIV, p. 123 et 142.

[4] Juvénal des Ursins, p. 135.

l'un de l'autre; ils boudaient; puis on les apaisait en leur cédant quelque nouvel apanage. C'est ainsi que lorsque le comte Archambaud IV, de Périgord, fut accusé par ses vassaux d'exercer sur eux une autorité tyrannique, ces princes saisirent avec empressement cette occasion de dépouiller un grand feudataire : il fut condamné à mort le 17 avril 1398, par le parlement, comme coupable de lèse-majesté; on le laissa, il est vrai, échapper, et se réfugier en Angleterre; mais son fief fut confisqué et ajouté à l'apanage du duc d'Orléans [1].

A la réserve des affaires qui se résolvaient ensuite à l'avantage personnel de l'un des trois ducs, la seule qui captivât toujours leur attention était la négociation pour rendre la paix à l'Église, et faire cesser le schisme. Comme on accusait Charles V d'y avoir donné naissance par des vues politiqes, on croyait que Charles VI portait la peine des péchés de son père, et qu'il ne recouvrerait la santé qu'après avoir réparé le dommage fait à la chrétienté. Les ducs, craignant que le châtiment du ciel ne les atteignît à leur tour, travaillaient à intéresser les autres souverains à la pacification de l'Église. En réponse à leurs invitations, Wenceslas, Empereur élu, annonça qu'il viendrait lui-même s'aboucher avec son cousin le roi de France, et qu'il serait à Reims le 25 mars pour les fêtes de l'Annonciation. Dès le 22, Charles, avec le roi de Navarre et les princes du sang, se rendit dans cette ville pour l'y attendre. Il fit préparer pour lui le palais archiépiscopal, avec cette magnificence que les princes français regardaient alors comme le premier devoir de la royauté. Wenceslas, en y entrant, ayant admiré la beauté des tentures dont ce palais était revêtu, Charles VI lui fit dire qu'il lui faisait don de tout ce que le palais contenait. Le 25 mars, les ducs de Berri et de Bourgogne vinrent chercher Wenceslas pour le conduire au festin où le roi l'attendait; mais Wenceslas, selon sa coutume, s'était enivré le matin; il dormait pour cuver son vin, et l'on fut obligé de remettre la fête au lendemain. Ce jour-là on réussit à le faire rester sobre jusqu'à l'heure du dîner; le roi, au contraire, donna quelques symptômes d'un accès de folie; en sorte qu'on le fit repartir en hâte pour Paris le jour suivant [2].

D'autre part, une assemblée du clergé de France, toujours dans le même but, fut convoquée à Paris le 22 mai. Les ducs de Berri, de

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XVIII, c. 5, p. 395. — Juvénal des Ursins, p. 134.
[2] *Ibid.*, l. XVII. c. 6, p. 370. — Froissart, t. XIV, c. 62, p. 89.

Bourgogne et d'Orléans, ainsi que le roi de Navarre, y assistèrent ; et à cause de ces grands seigneurs, qui n'entendaient point le latin, la délibération se fit en français. Presque tous les prélats reconnurent que la voie de cession était la seule qui pût terminer le schisme ; mais, pour y amener les deux papes, ils proposèrent de soustraire l'Église à l'obédience de l'un et de l'autre. Avant de prendre cette résolution, on ajourna l'assemblée jusqu'au mois de juillet, dans l'espérance qu'à cette époque l'accès de folie qui tourmentait le roi serait passé : en effet, il eut trois jours de répit, dont on profita pour lui faire signer, le 27 juillet, une ordonnance par laquelle l'autorité ecclésiastique de Benoît XIII sur le royaume de France fut suspendue, en même temps, que tous les biens de ses adhérents furent saisis [1].

Mais Benoît XIII était un homme obstiné, audacieux, inflexible, qui, soit qu'il regardât son élection comme réellement canonique et nécessaire à maintenir pour le salut des âmes, soit qu'il fût trop ambitieux pour renoncer à la première place dans le monde chrétien, ne se laissa ébranler ni par la persuasion ni par les menaces. Il répondit à Pierre d'Ailly, évêque de Cambrai et ambassadeur du roi, qu'on regardait comme le plus savant théologien de Paris, que tant qu'il vivrait il ne renoncerait ni à son nom ni à son titre [2]. On résolut alors de le réduire par la force : le maréchal Boucicault fut chargé de mettre à la raison ce vieillard obstiné ; il appela à lui les gens de guerre des provinces du midi, les gentilshommes, et les aventuriers, qui se réjouissaient de l'espérance de piller Avignon, où les cardinaux avaient entassé dans leurs palais tant de richesses. Raimond de Turenne, chef du parti de Durazzo en Provence, vint avec empressement joindre le maréchal de France. Les bourgeois d'Avignon se hâtèrent de capituler, et d'ouvrir leurs portes à Boucicault : presque tous les cardinaux se rangèrent de son côté ; mais l'obstiné vieillard, avec deux cardinaux espagnols, était resté maître du palais pontifical ; le roi d'Aragon, Martin, qui avait épousé une de ses parentes, lui avait fait passer quelques soldats aragonais : il avait des munitions de guerre et de bouche pour plusieurs années ; sa provision de bois ayant été brûlée par accident, il faisait démolir une partie de son palais, pour en employer le bois de construction au feu de sa cuisine. Boucicault et ses soldats se faisaient

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XVIII, c. 3, p. 578. — Juvénal des Ursins, p. 133. — Ordonn. de France, t. VIII, p. 258 et 269.

[2] Froissart, t. XIV, c. 67, p. 133.

scrupule d'attaquer, les armes à la main, un château aux meurtrières duquel ils voyaient paraître seulement, de temps en temps, un vieillard, avec un cierge et une clochette à la main, qui lançait contre eux des excommunications ; et l'obstination de Benoît XIII devait, à la longue, l'emporter [1].

En effet, les rois de Navarre, de Castille, et d'Écosse, qui suivaient dans le schisme le même parti de la France, approuvaient le parti qu'avait pris celle-ci de se soustraire à l'obédience de Benoît, de lui retrancher ses revenus, et de le contraindre, même par les armes, à effectuer la cession qu'il avait promise avant son élection ; mais le roi des Romains, le roi de Hongrie, le roi d'Angleterre, et les États d'Italie, malgré les instances de la France et les efforts de Pierre d'Ailly, évêque de Cambrai, qui avait été envoyé en Italie et en Allemagne, ne mettaient point autant de zèle à presser la résignation de Boniface ; aussi le conseil du roi, auquel le duc d'Orléans représentait sans cesse que la soustraction d'obédience mettait le royaume en état de péché mortel, envoya-t-il, au mois de février 1399, l'ordre à Boucicault de laisser entrer désormais du bois et des vivres dans le palais pontifical, et de se contenter de maintenir des gardes tout autour, pour que le pape ne pût pas s'échapper et s'enfuir en Aragon [2].

Si quelque chose pouvait être plus étrange que de voir la France et la chrétienté tout entière dirigées par un roi fou, au moment où elles décidaient de tout ce que les hommes estiment le plus, des intérêts mêmes de leur conscience, c'était de savoir ce roi livré aux soins de deux sorciers que l'Église avait en horreur, durant toute cette année où l'on publiait tant d'ordonnances de lui pour la pacification de cette Église. Les deux moines de Saint-Augustin, que le maréchal de Sancerre lui avait envoyés dès le commencement de l'été 1397, étaient encore au château royal de la Bastille dans l'automne de 1398, occupés de leurs opérations magiques. Mais, après s'être vantés de ce que l'accès de folie du roi avait cédé, l'année précédente, à leurs sortilèges, ils étaient fort déconcertés de ce que, dès lors, Charles VI n'avait plus eu que très-peu de moments lucides. L'idée qu'on s'était faite de leur pouvoir diminuait sans que l'horreur qu'ils inspiraient se calmât. Sentant

[1] Froissart, t. XIV, c. 67, p. 139. — Religieux de Saint-Denis, l. XVIII, c. 6, p. 596, et c. 10, p. 605. — Juvénal des Ursins, p. 134. — Raynaldi Annal. eccles., t. XVII, anno 1398, § 24.

[2] Juvénal des Ursins, p. 135. Froissart, c. 67, p. 140.

que tout leur crédit leur échappait, ils crurent qu'en flattant la jalousie secrète du duc de Bourgogne, ils seraient protégés par lui, et ils déclarèrent que s'ils n'avaient plus le succès qu'ils s'étaient promis, c'est que des arts diaboliques, plus puissants encore que les leurs, étaient employés par le duc d'Orléans contre le roi. Le moment n'était pas encore venu où une accusation aussi terrible contre ce prince aurait pu être accueillie par ses deux oncles. Les deux sorciers furent sacrifiés au ressentiment du plus jeune duc. Le clergé s'empressa de prendre sa revanche sur des hommes qui prétendaient exercer un autre pouvoir surnaturel que celui de l'Église. Le 30 octobre 1398, l'évêque de Paris les dégrada sur la place de Grève, en présence de six autres évêques et d'un grand nombre d'ecclésiastiques distingués; il les livra ensuite au prévôt de Paris, qui leur fit trancher la tête, et qui fit partager leurs corps en quartiers pour être exposés aux principales portes de la capitale [1].

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XVIII, c. 8, p. 398.—Juvénal des Ursins, p. 155.

CHAPITRE XXIII.

Déposition de Wenceslas en Allemagne, de Richard II en Angleterre. Le duc d'Orléans se déclare le champion de l'autorité royale en tout pays; sa brouillerie ouverte avec le duc de Bourgogne. Scandaleuses dilapidations des princes du sang. Charles VI abandonne tour à tour à l'un, puis à l'autre, son autorité. — 1399-1402.

Le royaume aurait gagné, sans doute, à ce que l'autorité absolue et capricieuse d'un seul fût remplacée par celle d'une aristocratie, quelque mal combinée qu'elle fût, pourvu que la part de pouvoir de ses différents membres fût définie, et qu'elle fût soumise à une règle quelconque. L'obligation de discuter dans un conseil les résolutions à prendre, de développer leurs motifs, de réunir l'assentiment d'hommes de caractères opposés, est toujours une garantie, quelque incomplète qu'elle soit. Si elle ne fait pas taire l'intérêt personnel, elle empêche du moins d'avouer avec impudence qu'il soit le seul motif qui guide les chefs; si elle ne suggère pas toujours la politique la plus sage, elle en fait du moins adopter une, et reconnaître de certains principes; si elle n'arrête pas enfin tous les crimes, du moins elle les subordonne à de certaines notions de salut de l'État et du bien public.

Mais la malheureuse France, pendant la démence de son roi, était en même temps toujours considérée comme une monarchie absolue, et cependant soumise à une oligarchie qui n'était point reconnue, point définie; qui ne prétendait à aucun droit par elle-même, et dont chaque membre empruntait chaque jour, sans concert avec les autres, le pouvoir souverain. Le favori du jour n'agissait point comme prince, comme conseiller de la couronne, mais comme roi; il ne délibérait point, n'annonçait point de principes ou de motifs, ne cherchait point à persuader des collègues, mais il surprenait des grâces, sans alléguer seulement un motif d'intérêt public, à l'homme faible, débonnaire, inca-

pable de comprendre la moindre affaire, et dépourvu de mémoire, sous la seule responsabilité duquel tous les ordres étaient donnés.

(1399.) Sept fois dans le cours de l'année 1399, le roi retomba dans ses accès de démence; et, tandis que les paroxysmes se prolongeaient longtemps, les intervalles entre eux n'étaient souvent que de trois jours [1]. S'il s'était agi d'un particulier, on n'aurait pas cessé de le considérer comme fou; car les plus insensés ont des intervalles lucides. Charles VI, au contraire, était toujours regardé comme n'ayant perdu aucune des prérogatives d'un homme sage; il était, de droit, seul souverain : quand il était malade, il était privé par le fait de l'exercice de sa puissance, jamais par le droit; quand il se trouvait guéri, on n'en cherchait pas d'autre preuve que sa parole, et on lui obéissait. Pendant ses accès, on suspendait les décisions les plus importantes, pour attendre le premier moment lucide dans lequel il pourrait donner sa signature. Le conseil n'avait aucune garantie que cette signature, que Charles accordait sur des affaires qu'il ne pouvait comprendre, qu'il n'avait jamais connues, ou qu'il avait oubliées, ne serait point en contradiction expresse avec ce qu'il avait résolu. Ce n'est pas la calamité du roi qui étonne, c'est l'étrange dégradation de la nation, de la cour et de la magistrature, qui continuaient à regarder comme souveraine la volonté prétendue d'un homme tantôt fou, tantôt imbécile : mais le malheur avait développé dans Charles VI un besoin d'affection qui excitait la bienveillance; et le peuple, cherchant en vain un appui, et ne pouvant découvrir ni vertus, ni talents, dans les oncles, le frère ou la femme de ce malheureux prince, n'aimait que lui, parce qu'il avait du moins pitié de lui.

De tous côtés cependant on voyait surgir des motifs d'inquiétude et de trouble, qui auraient demandé dans le souverain de la France, un redoublement d'habileté, de prudence et de fermeté. A l'intérieur, des pluies abondantes, pendant les mois de mars et d'avril, avaient fait déborder les rivières; elles avaient inondé les champs et pourri les récoltes : la maladie avait suivi les inondations et la cherté, et une espèce de peste régna tout l'été à Paris, et ravagea, pendant les deux années suivantes, le reste du royaume. Pour l'éviter, la cour se retira en Normandie, où l'épidémie ne tarda pas à la suivre [2]. Le peuple, alarmé, prenait tous les fléaux pour des châtiments de la Divinité; et

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XIX, c. 1, p. 405.
[2] *Ibid.*. c. 2, p. 408.

le duc d'Orléans, qui donnait toujours l'exemple de toutes les croyances serviles et superstitieuses, déclarait que Dieu punissait les laïques qui osaient porter la main à l'encensoir ; qu'on l'offensait en France, en assiégeant Benoît XIII dans son palais d'Avignon [1], comme on l'offensait à Rome en soulevant les Romains, par l'entremise d'Honoré Caietan, comte de Fondi, contre Boniface IX, et en s'efforçant d'établir chez eux une république [2].

Au dehors, la chrétienté tout entière paraissait en danger : Bajazet Ilderim pressait le siége de Constantinople. Les Grecs, alarmés, ne croyaient point avoir la force de se défendre par eux-mêmes, et ils reçurent comme un sauveur le maréchal Boucicault, lorsque celui-ci accomplit sa promesse d'aller encore une fois combattre les Turcs. Ce capitaine, qui était vaillant, impétueux, avide de nouvelles aventures, et empressé de visiter des pays inconnus, rassembla sous sa bannière quinze cents hommes d'armes, et huit cents de leurs varlets ou archers : à leur tête il partit de Paris au mois de mai ; il s'embarqua le 25 juin à Aigues-Mortes, et il vint prendre terre à Péra. Ces braves firent quelques courses contre les Turcs, pendant près d'une année qu'ils demeurèrent à Constantinople ; enfin, l'argent commençait à leur manquer, Boucicault revint en France, où il ramena l'empereur Manuel Paléologue, qui venait solliciter de nouveaux secours, tandis que le sire de Château-Morant demeura avec cent hommes d'armes, et leurs varlets seulement, à la garde de Constantinople [3].

Les armes des Turcs ne pressaient pas les Grecs seulement ; elles répandaient la terreur dans tout l'orient de l'Europe : elles dévastaient à la fois la Hongrie, la Pologne, la Russie, la Podolie, la Lithuanie et la Valachie. Ces dernières provinces étaient surtout ravagées par les Tartares de Timur-Beg, ou Tamerlan, qui ne devaient pas tarder à entrer en guerre avec Bajazet, mais qui, aux yeux des chrétiens, se confondaient avec les Turcs. Boniface IX chargea l'évêque de Cracovie de prêcher contre eux une croisade, et accorda toutes les indulgences de la guerre sacrée à ceux qui s'armeraient contre les infidèles [4]. Jagellon, duc de Lithuanie, qui, élevé en 1386 au trône de Pologne,

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XIX, c. 3, p. 409.
[2] Raynaldi Annal. eccles., 1399, § 14-18.
[3] Mémoires du maréchal Boucicault, c. 30-34. Collection des Mémoires, p. 132-136. — Juvénal des Ursins, p. 139.
[4] Raynaldi Annal. eccles., 1399, § 6.

avait pris, en se convertissant au christianisme, le nom d'Uladislas V, était le plus ferme appui de Sigismond, roi de Hongrie. Tous deux défendaient l'Europe au levant contre l'invasion des peuples pasteurs. Mais, derrière eux, l'Allemagne, également menacée, semblait hors d'état de faire aucune résistance. Divisée, affaiblie, abandonnée à l'anarchie, s'il lui restait sur quelque chose un sentiment unanime, c'était pour accabler de son mépris celui qui se disait son chef, Wenceslas, roi des Romains et de Bohême. Ce prince crapuleux, au milieu des dangers qui le menaçaient, passait les jours et les nuits dans de dégoûtantes orgies ; il se réveillait de son ivresse pour se livrer à des accès de fureur, ou pour rassembler de l'argent par des actes d'une basse tyrannie. Arrêté une première fois par les bourgeois de Prague, la servante d'un moulin l'avait sauvé de leurs mains, le recevant tout nu dans son bateau, comme il s'était jeté à la rivière. Mais déjà un nouvel orage se formait contre lui en Bohême, tandis que les électeurs de l'Empire s'étaient réunis à Marbourg, et délibéraient sur les moyens de le déposer et de lui donner un successeur [1].

Avant qu'ils eussent accompli ce projet, la déposition d'un autre souverain vint étonner l'Europe et alarmer la France. Henri, comte de Derby et duc de Hereford, avait à peine passé trois mois à la cour de France, où il s'était retiré lorsque le roi son cousin l'avait exilé, quand il y reçut la nouvelle de la mort du duc de Lancaster, son père, survenue le 3 février 1399 [2]. Richard en apprenant la mort de son oncle, changea en un exil perpétuel, l'exil temporaire auquel il avait condamné son cousin, et révoqua les exemptions qu'il lui avait accordées pour percevoir tout héritage malgré son absence, sans être obligé à faire immédiatement hommage. Il saisit en même temps le duché de Lancaster, et fit même condamner comme traître le procureur de Henri, qui se présentait pour en prendre possession.

A cette époque, le duc de Hereford était occupé de négocier, pour lui-même, un mariage à la cour de France. Il avait demandé la main de Marie, fille du duc de Berri, qui, à l'âge de vingt-trois ans, était déjà veuve de deux maris, Louis de Blois, et Philippe d'Artois, comte d'Eu. Marie lui aurait apporté de grandes richesses et de puissantes alliances. Henri, de son côté, héritier présomptif du duc de Lancaster, paraissait devoir être le plus riche et le plus puissant des princes

[1] Schmidt, Hist. des Allemands, l. VII, c. 10, t. V, p. 36.
[2] Walsingham. Ypodigma Neustriæ, p. 553. — Froissart, t. XIV, c. 68, p. 148.

anglais. Le duc de Berri accueillit avec plaisir cette proposition, ne doutant point que l'exil de celui qu'il choisirait pour gendre ne fût bientôt révoqué, d'autant que Richard l'avait déjà réduit de dix à six ans, et qu'il paraissait motivé seulement sur le désir d'empêcher un combat à mort entre lui et un autre grand seigneur. Mais Richard II était secrètement déterminé à perdre Hereford, pour ne point laisser de chef à l'aristocratie, et il n'avait garde de lui laisser contracter un mariage qui le rendrait plus puissant encore. Il envoya le comte de Salisbury à Charles VI, pour lui demander de se bien garder de marier sa cousine à un traître.

Sur ces entrefaits, à ce que raconte Froissart, le duc de Hereford, qu'on appelait encore du nom de Derby, « voyant le roi et les seigneurs » tous ensemble, renouvela les paroles du mariage. Adonc, dit le duc » de Bourgogne, qui étoit chargé de parler : Cousin Derby, nous n'a- » vons que faire de donner notre cousine en mariage à un traître. — » De cette parole, mua très-grandement couleur et tous ses esprits le » comte Derby, et dit : Sire, je suis en la présence de monseigneur le » roi ; je veux répondre à ce. Je ne fus oncques traître, ni trahison ne » pensai, et si nul étoit qui de trahison me voulût accuser, je suis tout » prêt de répondre, soit présentement, ou quand il plaira à monsei- » gneur qui c'est. — Nenni, cousin, répondit le roi ; je crois que vous » ne trouverez jà homme en France, de la nation et tenure de France, » qui vous challenge votre honneur ; et les paroles que mon oncle vous » dit, viennent d'Angleterre. —Adonc s'agenouilla le comte Derby, et » dit : Monseigneur, je vous en crois bien ; Dieu nous y garde tous nos » amis, et confonde nos ennemis ! — Le roi de France fit lever » le comte Derby, et dit : Cousin, apaisez-vous ; toutes les choses » tourneront à bien ; et quand vous serez d'accord partout, on » pourra bien adonc parler du mariage ; mais avant, il convient que » vous ayez relevé le duché de Lancaster ; car c'est l'usage de France et » de plusieurs pays de deçà la mer, que quand un seigneur se marie, » que par le gré de son seigneur, si il a souverain, il doue sa femme. » — Adonc furent prêts vin et épices, et se dérompirent ces pa- » roles [1]. »

Charles, qui avait beaucoup d'affection pour Derby, avait la tête trop faible pour s'être jamais occupé de ce qui se passait en Angleterre,

[1] Froissart, t. XIV, c. 69, p. 153.

ou pour le comprendre : il s'était conformé au désir que lui exprimait son gendre de rompre ce nouveau mariage ; mais en même temps il avait cherché à réconcilier, par sa douceur, Derby au parti qu'il prenait. Il est probable que le duc de Bourgogne, mieux instruit, regardait au contraire Derby comme un homme perdu, et que c'était son motif pour rompre avec lui aussi brutalement. Mais il ne songeait qu'à la faveur du roi; il ne pensait pas que Derby possédait alors la faveur du peuple, et que celle-là aussi était une puissance.

Richard II n'avait point eu d'enfants de sa première femme, et ayant choisi pour seconde un enfant de sept ans, il ne semblait ni en attendre ni en désirer. Aussi avait-il reconnu pour héritier de la couronne Roger Mortimer, petit-fils, par une femme, de Lionnel, le second des fils d'Édouard III. Derby était fils du troisième, Jean, duc de Lancaster : c'était peut-être parce qu'il n'était point appelé à hériter, que l'aristocratie opprimée et les bourgeois de Londres tournaient les yeux vers Derby, comme vers leur libérateur, au moment où ils se voyaient si injustement traités, et où ils étaient foulés eux-mêmes d'une manière si cruelle. En effet, Richard s'abandonnant à quatre favoris nouveaux, Scrope, Bushy, Green et Baggot, dont l'avidité était insatiable, et qui se faisaient les ministres d'une tyrannie dont ils recueillaient tous les fruits, ne songeait qu'à rassembler de l'argent par les voies les plus violentes : il enlevait aux bourgeois de Londres, sans leur rien payer, tout ce qui était à sa convenance; en même temps il sévissait contre la noblesse, accusée d'avoir pris part aux complots du duc de Glocester; il fit condamner en masse les habitants de dix-sept comtés à la confiscation de leurs biens, après quoi il traitait avec eux, et les leur revendait sous des conditions onéreuses, mais seulement après qu'ils s'étaient reconnus coupables de haute trahison par des lettres scellées de leur sceau [1].

Sur ces entrefaites, Richard apprit que Roger de Mortimer, qu'il avait nommé gouverneur d'Irlande, avait été tué dans une rencontre avec des Irlandais révoltés. Excessivement irrité, il jura de le venger; il appela tous les seigneurs de l'Angleterre à Bristol avec leurs hommes d'armes, pour grossir l'armée qu'il comptait conduire en Irlande; et le comte de Northumberland ne s'étant pas rendu à cet appel, il le con-

[1] Thom. Walsingham, Hist. Angl., p. 356. — Ypodigma Neustriæ, p. 553. Froissart, t. XIV, c, 70, p, 169. — Rapin Thoyras, Hist. d'Angl., t. III, l. X, p. 330. — Hume's History of England, t. IV, c. 17, p. 43.

damna, ainsi que son fils, à l'exil. Il s'embarqua cependant avec deux mille lances et dix mille archers, et vint, le 31 mai, prendre terre à Waterford, d'où il marcha vers Dublin. Il avait laissé au duc d'York, son oncle, la régence du royaume[1].

Mais à peine était-il parti, que les bourgeois de Londres, résolus de ne pas supporter plus longtemps une tyrannie aussi odieuse, écrivirent à Derby de saisir cette occasion favorable pour recouvrer ses droits et défendre les leurs. Le duc d'York, à supposer encore qu'il ne lui fût pas favorable, n'était redoutable ni par le talent ni par le caractère; toute la noblesse était mécontente, et Richard avait emmené en Irlande les seuls hommes qui lui fussent dévoués. Thomas Fitz-Allan, archevêque de Cantorbery, fils de ce comte d'Arundel qui avait été mis à mort en même temps que le duc de Glocester, se chargea de présenter ce message à Derby, auprès duquel il se rendit déguisé en pèlerin[2].

Derby, qui ne vivait que de la pension que lui faisait le roi de France, qui n'avait qu'un petit nombre de serviteurs, et qui venait tout récemment d'être grossièrement insulté par le duc de Bourgogne, pour rompre l'alliance qu'il était sur le point de contracter avec le duc de Berri, se sentait bien faible pour entreprendre une révolution aussi importante. Mais il paraît qu'à cette époque le duc d'Orléans, toujours plus jaloux du duc de Bourgogne, jugeant d'après l'offense que Derby avait reçue publiquement, que celui-ci partageait son ressentiment, lui proposa secrètement une alliance pour s'assister réciproquement contre leurs ennemis. Cette alliance en termes généraux fut signée le 17 juin 1399[3]. Le duc d'Orléans protesta plus tard qu'elle n'avait pour but que la défense des intérêts privés de l'un et de l'autre, tandis que Derby affirma qu'elle était expressément dirigée contre le duc de Bourgogne en France et contre Richard II en Angleterre[4].

Le duc de Bourgogne, soupçonnant que Derby voulait repasser en Angleterre, écrivit aux habitants de Boulogne de l'arrêter au passage[5]; mais ensuite d'une intrigue sur laquelle nous n'avons absolument aucun renseignement, une réconciliation secrète s'opéra alors même entre

[1] Froissart, c. 70, p. 164. — Rymer, t. VIII, p. 70.
[2] *Ibid.*, c. 71, p. 175.
[3] Monstrelet, éd. de Buchon, t. I, c. 9, p. 100; sous la date erronée de 1396. — Religieux de Saint-Denis, l. XIX, c. 3, p. 410.
[4] Monstrelet. t. I, c. 9, p. 103-118.
[5] Religieux de Saint-Denis, l. XIX, c. 4, p. 412.

Derby et la faction de Bourgogne; le premier demanda congé à Charles VI, pour aller voir à Nantes son oncle, le duc de Bretagne; celui-ci, qui était tout dévoué au duc de Bourgogne, facilita à Derby les moyens de s'embarquer pour l'Angleterre, lui donna quelques gendarmes pour sa garde, et chargea de l'accompagner Pierre de Craon, l'homme d'exécution de cette faction, et celui que le duc d'Orléans haïssait le plus. Il paraît que ce dernier se regarda comme joué, et que c'est le motif de la violente colère qu'il manifesta bientôt après [1].

Ce changement s'était opéré en peu de jours; car, comme nous l'avons vu, c'était le 17 juin que Derby avait signé son traité avec le duc d'Orléans, et le 4 juillet, il débarqua avec le mortel ennemi de ce duc, Pierre de Craon, à Ravenspur, dans le Yorkshire : il y fut bientôt joint par les comtes de Northumberland, de Westmoreland, et d'autres seigneurs. Il y prit aussitôt le titre de duc de Lancaster, et il y publia un manifeste, dans lequel il s'annonçait seulement comme voulant réparer les injustices commises par les favoris du roi. Le duc d'York avait transporté son quartier de Londres à Saint-Alban, et Londres s'était aussitôt déclarée pour Lancaster. Bientôt York se vit aussi abandonné par ses soldats; alors il se retira chez lui, renonçant à la régence, et ne voulant plus prendre aucune part aux affaires. Lancaster, dont l'armée grossissait rapidement, se hâta d'aller assiéger, dans le château de Bristol, les favoris de Richard qui s'y étaient réfugiés; ayant pris ce château au bout de quatre jours, il fit trancher la tête à Scrope, Bushy et Green, qu'il fit prisonnier, et bientôt l'Angleterre entière le reconnut pour chef du gouvernement. Des vents contraires avaient, pendant trois semaines, empêché Richard II de recevoir en Irlande aucune nouvelle de cette révolution. Quand il en fut instruit, il perdit encore quelques jours à préparer ses vaisseaux; puis le vent le contrariant de nouveau, l'empêcha de venir joindre le comte de Salisbury, qui avait assemblé pour lui une armée dans le comté de Chester; le bruit de sa mort se répandit en Angleterre, et cette armée se débanda. Quand il débarqua enfin sur la côte de Galles, effrayé de son isolement, il s'enferma timidement dans le château de Conway, qu'il croyait imprenable, mais qui se trouvait sans munitions; bientôt n'ayant plus de moyens de résister, il se livra lui-même, le 20 août, à son cousin le

[1] Froissart, c. 72, p. 181.

duc de Lancaster, qui l'emmena avec lui à Londres, et le fit enfermer à la Tour [1].

On ne saurait dire quel fut l'étonnement et la colère des princes français, quand ils apprirent, d'abord que Richard II avait été arrêté et conduit à Londres, ensuite tout le progrès de la révolution. Un procès était instruit contre le roi; ses violations des lois et des coutumes du royaume, résumées en trente-trois articles, lui avaient été présentées pour qu'il les signât. Il s'était reconnu coupable envers la nation, et avait abdiqué la couronne. Cette abdication, qu'il avait lue lui-même à haute voix, avait été reçue par le parlement assemblé à Westminster; ce parlement enfin, après avoir déclaré le trône vacant, encore que Roger Mortimer eût laissé deux fils qui en étaient les héritiers légitimes, mais dont l'aîné n'avait pas plus de sept ans, avait accordé la couronne au comte Derby, duc d'Hereford et de Lancaster, qui avait pris le nom de Henri IV [2]. Il y avait dans la suite de ces actes une leçon si effrayante pour les rois qui violent leurs engagements envers les peuples, que les princes de la maison de Valois tous également accoutumés à ne reconnaître aucune limite à l'autorité royale, en étaient aussi effrayés qu'indignés. Quoique les ducs d'Orléans et de Bourgogne eussent chacun à leur tour secondé Derby dans ses projets de résistance, ils ne s'étaient jamais attendus à un pareil résultat. Charles VI, qui avait eu un plus long intervalle lucide que de coutume, voulut voir lui-même la dame de Courcy, qu'il avait donnée comme grande maîtresse à sa fille, quand il l'avait mariée au roi d'Angleterre, et qui était revenue tout effrayée à Paris. Les détails qu'elle lui donna le firent retomber dans un accès de frénésie. Les ducs de Bourgogne, de Berri, d'Orléans, s'emportèrent contre l'arrogance des bourgeois de Londres, qui avaient osé comploter contre leur roi, déclarant qu'ils ne doutaient point que cette canaille insolente et cruelle ne le fît périr. D'autre part ils convinrent de tenter si la fermentation causée par cette révolution ne pourrait pas déterminer les Bordelais, fort attachés à Richard II, qui était né dans leur ville, à se donner à la France. Dans ce but, le

[1] Froissart, t. XIV, c. 74, p. 195, et t. 78, p. 198. — Poëme sur la déposition du roi Richard, *Ibid.*, p. 323. — Chronique de Richard II, t. XV. Buchon, p. 26. — Thom. Walsingham, p. 358. *Id.* Ypodigma, p. 354. — Rymer, t. VIII, p. 84-85. — Religieux de Saint-Denis, l. XIX, c. 5, p. 414. — Juvénal des Ursins, p. 141. — Rapin Thoyras, l. X, p. 336.

[2] Rotulus Parliamenti in Script. X. Hist. Angl., p. 2743.— Chron. de Richard II, p. 30. — Thom. Walsingham, Hist. Angl., p. 359.

duc de Bourbon se rendit à Agen avec un corps de troupes, et il y ouvrit des conférences avec les consuls de Bordeaux, de Bayonne et de Dax, auxquels il promit les plus amples priviléges, s'ils voulaient se déclarer français. Mais les Gascons, malgré leur attachement pour Richard, et le regret que leur causait sa chute, reconnurent bientôt que les Anglais étaient accoutumés à respecter leurs priviléges, tandis que les provinces voisines, qui avaient obtenu des priviléges tout semblables des rois de France, « étoient taillées et retaillées deux ou trois fois l'an, et vexées » et molestées de fouages, et de toutes exactions vilaines dont on pou- » voit extorquer de l'argent. » Ils se résolurent donc à recevoir les nouveaux officiers que leur envoyait Henri IV, et à lui faire serment de fidélité [1].

(1400.) Henri IV avait eu soin d'arrêter les enfants de Mortimer, dont il redoutait le droit au trône, il les retint prisonniers dans le château de Windsor; il avait attaché à ses intérêts le comte de Rutland, qui bientôt succéda au titre de duc d'York, par la mort de son père, et qui était le premier des princes du sang, mais qui s'était rendu odieux à tous les partis par ses nombreuses trahisons. Il avait déjoué une conspiration des comtes de Huntingdon, Salisbury, et plusieurs autres, qui avaient compté s'emparer de sa personne à Windsor, le premier dimanche de janvier 1400, et qui périrent tous sur l'échafaud. Peu de semaines après, l'on conjecture que ce fut le 14 février, il fut délivré de l'inquiétude que lui causait encore le roi son prisonnier, qu'il avait transféré au château de Pomfret. Henri IV nia toujours d'avoir fait mourir Richard II, et il fit exposer publiquement son corps découvert à Cheapside, pour qu'on pût reconnaître qu'il n'avait pas éprouvé de violence. On a cru qu'on l'avait laissé mourir de faim, et il n'est pas impossible que le zèle des serviteurs de Henri IV ait devancé ses ordres pour commettre ce crime. Froissart, qui termine sa chronique par le récit de cet événement rapporte qu'il fut dit au roi Henri : « Sire, tant » que Richard de Bordeaux vive, vous ni le pays ne serez en sûr état. » — Répondit le roi : Je crois que vous dites vérité, mais tant que » à moi je ne le ferai jà mourir; car je l'ai pris sus. Si lui tiendrai » son couvenant, tant que apparent me sera que fait me aura trahison. » — Si répondirent ses chevaliers, il vous vaudrait mieux mort que » vif; car tant que les Français le sauront en vie, ils s'efforceront tou-

[1] Froissart, t. XIV, c. 79, p. 234-240.

» jours de vous guerroyer, et auront espoir de le retourner encore en » son état, pour la cause de ce qu'il a la fille du roi de France. — Le » roi d'Angleterre ne répondit point à ce propos, et se départit de là, » et les laissa en la chambre parler ensemble; et il entendit à ses » fauconniers, et mit un faucon sur son poing; et s'oublia à le » paître [1]. »

La mort de Richard II détermina en effet, au moins pour un temps, les conseils de France à reconnaître le nouveau roi d'Angleterre. Dès le mois de novembre ils avaient envoyé un ambassadeur à Londres, pour s'assurer que la jeune reine y était bien traitée, et Henri IV s'était empressé de témoigner aux députés de Charles VI la reconnaissance qu'il conservait pour l'hospitalité qu'il avait reçue en France, et son désir d'observer la trêve stipulée par son prédécesseur, de la resserrer même en faisant épouser à son fils une fille du roi de France. La trêve fut en effet confirmée, au moins provisoirement, le 29 janvier, par la signature des quatre ducs de Berri, de Bourgogne, de Bourbon et d'Orléans, et de nouvelles conférences furent ouvertes à Calais pour régler la restitution de la jeune reine Isabelle de France et de sa dot [2].

Bientôt les ducs de Bourgogne et d'Orléans embrassèrent deux opinions différentes sur la conduite qu'on devait tenir à l'égard du nouveau roi d'Angleterre; le premier vint à Saint-Omer pour presser les négociations qui avaient été entamées pour renouveler la trêve, tandis que le second rassemblait des troupes, interrompait tout commerce entre les deux États, et paraissait vouloir, de son propre chef, commencer les hostilités. La mort du duc de Bretagne, Jean IV, survenue à Nantes le 1er novembre 1399, mit ces deux ducs dans une opposition plus complète encore, en ouvrant un nouveau champ à leur ambition. Le duc d'Orléans, secondé par le vieux Olivier de Clisson, par le comte de Penthièvre, gendre de ce dernier, et par tous ceux qui avaient signalé autrefois leur haine pour l'Angleterre, demandait que le jeune duc, Jean V, fût remis à sa garde, jusqu'à ce qu'il eût atteint sa majorité, afin d'être élevé dans la fidélité au roi Charles VI dont il avait épousé la fille [3]. Les états de Bretagne, au contraire, encouragés

[1] Froissart, t. XIV, c. 81, p. 258, et c. 82, p. 259-268, et fin; addition audit, p. 269.—Chron. de Richard II, p. 52, 54, 64. Poëme sur la déposition de Richard II, p. 450. — Thom. Walsingham, p. 363. — Ejusd. Ypodigma, p. 356.

[2] Rymer, t. VIII, p. 98, 108, 124, et 194.— Froissart, c. 79, p. 243.— Religieux de Saint-Denis, l. XIX, c. 8, p. 420. — Monstrelet, t. I, c. 4, p. 81.

[3] Froissart, t. XIV, c. 81, p. 256.

par le duc de Bourgogne, et laissant percer le soupçon que le feu duc avait été empoisonné par deux prêtres, créatures de Clisson qu'ils firent arrêter, déclarèrent qu'ils se chargeraient de la garde de leur jeune duc, et qu'ils ne le remettraient à personne. Ils travaillèrent ensuite à réconcilier avec Clisson la duchesse mère de Bretagne, auquel son fils demeura confié : ils rendirent à Clisson un de ses prêtres, le prieur de Josselin ; ils firent disparaître l'autre, sans commencer d'instruction contre eux, et le duc d'Orléans voyant ses projets déjoués par son oncle, se retira sans avoir rien obtenu [1].

Il était à peine de retour à Paris que les nouvelles d'une autre révolution furent portées au conseil des trois ducs : l'Allemagne, alarmée des dangers qui la menaçaient du côté de l'Orient, ne voulait pas demeurer plus longtemps sans chef, ou reconnaître comme ayant droit de la gouverner le méprisable Wenceslas. Des diètes étaient fréquemment assemblées pour le déposer, et lui donner un successeur. Frédéric, duc de Brunswick, fut choisi le premier pour le remplacer; mais ce prince ayant été tué deux jours après, une nouvelle déposition de Wenceslas et une nouvelle élection eurent lieu à la diète de Rense, le 20 août 1400, et Robert, électeur palatin, fut proclamé roi des Romains. [2] Jean de Moravie, théologien distingué, avait été envoyé comme ambassadeur, par Wenceslas, à la cour de France, pour représenter le danger qui menacerait tous les trônes si les sujets se permettaient de juger leurs monarques, et de leur demander compte de leur conduite. Le duc d'Orléans se prononça avec violence en sa faveur ; il jura de défendre de son épée l'autorité inviolable des rois. Il rassembla un parti nombreux de cavalerie, à la tête duquel il partit le 30 septembre, et il s'avança jusqu'à Reims. Mais, pendant ce temps, ses deux oncles donnaient audience au duc Robert de Bavière, père de la reine Isabeau, qui se présentait comme ambassadeur de son cousin Robert, le nouveau roi des Romains; ils lui faisaient l'accueil le plus flatteur, ils reconnaissaient le chef que l'Allemagne s'était donné, et bientôt ils virent revenir à eux le duc d'Orléans, qui avait licencié sa cavalerie, et renoncé à son expédition chevaleresque [3].

[1] Lobineau, Hist. de Bret., l. XIV, c. 77-79, p. 498. — Daru, Hist. de Bret., t. II, l. V, p. 224.

[2] Schmidt, Hist. des Allem., l. VII, c. 10, t. V, p. 44. — Raynaldi Annal. eccles., anno 1400, § 12.

[3] Religieux de Saint-Denis, l. XX, c. 3, p. 451. — Monstrelet, t. I, c. 6, p. 84.

En effet, plus la défiance et l'opposition de vues augmentaient entre les princes du sang, plus chacun d'eux redoutait de s'éloigner de la cour. Chaque fois que l'accès de frénésie du roi était arrêté ou suspendu, il dépendait des princes qui se trouvaient le plus près de lui d'accomplir un révolution ; car Charles oubliait toujours les absents, il embrassait toujours avec passion l'idée qui lui était suggérée, et il exigeait toujours l'obéissance à ce qu'il donnait comme sa nouvelle volonté, avec autant de chaleur que si sa décision provenait de la conviction la plus profonde.

Le principal usage que les princes du sang faisaient de leur faveur, lorsque, par l'absence de leurs rivaux, ils disposaient à leur gré de Charles VI, était de puisser sans mesure dans le trésor royal : prodigues, fastueux, et avares en même temps, leurs besoins étaient toujours renaissants, et leur avidité n'était jamais satisfaite. L'arrivée de l'empereur Manuel Paléologue à Paris, qui, dans son extrême détresse, venait leur demander des secours, et qui n'obtint d'eux que des fêtes, ajouta encore, dans l'été de 1400, à l'embarras de leurs finances [1]. Les faveurs excessives, souvent contradictoires, que ces trois princes obtenaient coup sur coup, jetaient l'administration et le trésor public dans un désordre où personne ne pouvait plus se reconnaître. Au milieu de la paix l'argent manquait pour tous les services publics, et cependant les peuples étaient réduits à un tel désespoir par les vexations du fisc, que les paysans abandonnaient leurs champs en friche, et se réfugiaient dans les bois, d'où l'on voyait ensuite sortir des bandes de pillards qui infestaient les grands chemins.

(1401.) De temps en temps l'excès de la souffrance forçait à chercher un remède à tant de maux : les financiers représentaient leur impossibilité d'établir aucune comptabilité, lorsque chaque prince à son tour puisait dans leurs caisses ; les magistrats représentaient qu'il n'y avait plus dans le royaume ni justice ni obéissance ; et ceux des ducs qui n'avaient point eu de part aux dernières grâces, donnaient leur assentiment à l'établissement d'un ordre qui réprimât les dilapidations de leurs collègues. La tentative la plus hardie, pour ramener l'ordre dans les finances de l'État, fut celle que firent quelques-uns des plus vertueux conseillers de Charles VI, en lui faisant signer son ordonnance du 7 janvier 1401, dans un moment lucide, et en l'absence du duc de

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XX, c. 5, p. 434. — Juvénal des Ursins, p. 143.

Berri. Elle soumettait la direction des finances, dans tout le royaume, à trois généraux et un receveur; elle diminuait le nombre des employés qui leur étaient subordonnés; elle fixait leurs gages et le don royal qui leur serait accordé en sus à la fin de l'année; mais surtout elle réprimait l'abus des décharges qu'on surprenait au roi. « Nous » avons confessé aucunes fois, disoit celui-ci, avoir reçu de plusieurs » de nos trésoriers, receveurs et autres gens qui se entremettent de » nos finances, tant de notre domaine comme des aides, plusieurs » grandes sommes de deniers qui ont été données sous ombre d'icelles » décharges lesquels ne sont mie venues à notre connoissance, ni au- » cune fois à notre profit. » Pour y remédier, le roi voulait que, quand il demanderait de l'argent, les trois généraux adressassent un ordre au receveur général, qui payerait au gardien de la cassette du roi, lequel donnerait un reçu. De cette manière un contrôle était établi entre ceux qui maniaient l'argent; mais on ne put en obtenir aucun sur la volonté même du monarque. Il ne voulait reconnaître aucune limite à son autorité. « Quand nous voudrons aucuns deniers pour » faire notre plaisir, ajoutait-il, nous commanderons nos lettres auxdits » généraux de telle somme comme il nous plaira, » et cette dernière clause rendit toutes les autres précautions à peu près inutiles [1]. Par un autre article de la même ordonnance, le roi déclarait consentir : » Que » dorénavant, quand les lieux de présidents et des autres gens de notre » parlement vaqueront, ceux qui y seront mis, soient pris et mis par » élection, et que notre chancelier aille en notre dit parlement, en » présence duquel soit faite ladite élection [2]. » On peut s'étonner qu'un droit aussi important soit conféré dans des termes si vagues, qu'ils n'apprennent pas même qui fera l'élection. Mais peut-être la compagnie, chargée elle-même d'interpréter l'ordonnance, préférait qu'elle demeurât obscure, pour que le roi ne s'aperçût point qu'il créait un nouveau pouvoir dans l'État, celui d'une aristocratie judiciaire qui se recruterait elle-même.

Malgré cette tentative pour mettre des bornes aux largesses du monarque, on les vit bientôt recommencer; avant tout, il assura à ses fils des apanages. Il avait perdu l'aîné, nommé Charles, l'année même de sa naissance, en 1386. Le second, nommé aussi Charles, et né en 1391, tomba dans un état de langueur et de marasme, auquel il suc-

[1] Ordonn. de France, t. VIII, Art. 10, p. 414.
[2] *Ibid.*, § 18, p. 416.

comba, au commencement de janvier 1401 [1]. Le troisième, nommé Louis, était né le 22 janvier 1396 ; à la mort de son frère, on lui donna le titre de dauphin, que l'usage commençait alors à réserver à l'héritier présomptif de la couronne. Une ordonnance du 14 janvier 1401, joignit pour lui, au Dauphiné, le duché de Guienne [2]. Le 12 juillet de la même année, une autre ordonnance accorda au quatrième fils, nommé Jean, le duché de Touraine ; la réversion du duché de Berri et du comté de Poitiers lui était aussi assurée après la mort du duc de Berri [3].

On avait laissé Charles VI distribuer ces apanages qui flattaient sa tendresse partenelle, avec d'autant moins de jalousie, que les enfants en bas âge auxquels il les accordait n'entraient en jouissance ni des revenus ni de la puissance des provinces dont ils portaient les titres. Les ducs, oncles et frère du roi, avaient soin de les réserver pour eux-mêmes. Une ordonnance du 9 mai 1401 rendit au duc de Berri le gouvernement du Languedoc, de la Guienne, du Berri, de l'Auvergne et du Poitou, avec des pouvoirs presque illimités, et l'abandon de tous les revenus de ces provinces [4]. Le duc cependant qui ne voulait pas s'éloigner de son neveu, n'alla point dans le midi, et peut-être la province dut-elle à cette circonstance d'être un peu plus épargnée que pendant son précédent gouvernement. Bernard d'Armagnac, son neveu et son gendre, l'y remplaça, et profita du pouvoir qui lui était délégué pour y poursuivre ses vengeances particulières : il confisqua les biens de la comtesse de Comminges et du comte de Pardiac ses parents, et il arrêta leurs enfants, qui périrent dans la captivité [5].

La maison du comte de Foix, dont la rivalité avec celle du comte d'Armagnac avait ensanglanté ces provinces pendant des siècles, s'était éteinte le 3 août 1398, par la mort de Matthieu de Castelbon, celui qui, en 1391, avait recueilli l'héritage de Gaston Phœbus son oncle. Matthieu n'avait point eu d'enfants ; sa sœur Isabelle de Foix était son héritière, mais comme elle avait épousé Archambaud de Grailly, captal de Buch, et sénéchal de Guienne pour Richard II, la France avait d'abord

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XX, c. 4, p. 432.
[2] Ordonn. de France, t. VIII, p. 418.
[3] *Ibid.*, p. 430-432.
[4] *Ibid.*, p. 434. — Hist. du Languedoc, l. XXXIII, c. 67, p. 416.
[5] Hist. du Languedoc, l. XXXIII, c. 69, p. 417.

voulu empêcher le passage d'un aussi riche héritage à une maison qui s'était toujours montrée ennemie. Le maréchal de Sancerre saisit le comté de Foix, et les vicomtés de Castelbon, Béarn, Marsan, Gavardan, Nébousan, Lautrec, etc. Ce ne fut que le 10 mars 1401, que le parlement de Paris accorda main-levée à Archambaud de Grailly et à sa femme, et admit le premier, qui déclara s'attacher à la France, à faire hommage au roi, comme comte de Foix [1].

La Provence était de nouveau soumise à Louis II d'Anjou. Ce prince, qui se faisait toujours appeler roi de Sicile, y était revenu de Naples en l'an 1400, et il y avait célébré son mariage avec Iolande d'Aragon. Dans sa longue lutte contre Ladislas de Durazzo, il avait épuisé toutes ses ressources ; il était à Tarente, lorsqu'il apprit que le 9 juillet 1400, la ville de Naples avait ouvert ses portes à Ladislas, et que son frère Charles d'Anjou était assiégé dans le Château-Neuf. Quoique ses partisans fussent encore nombreux et maîtres d'une moitié du royaume, il se fatigua d'une lutte qui lui faisait souffrir les étreintes de la pauvreté ; il tira son frère du château où il était assiégé, et abandonnant l'Italie, il revint en France pour disputer sa part des dépouilles d'un royaume que la folie du roi abandonnait aux princes du sang [2].

Charles venait encore, le 7 juillet 1401, d'accorder au duc d'Orléans son frère le comté de Dreux, avec tous ses revenus et tous ses droits féodaux, s'en réservant seulement l'hommage lige, et le ressort [3]. Dans les deux années précédentes, il avait annexé à la pairie de son frère les comtés de Valois, de Blois, de Beaumont, et un grand nombre de terres que ce duc avait acquises [4]. Tandis que le 1er octobre il avait accordé au duc de Bourgogne une pension de trente-six mille livres à prendre sur les aides de France, comme une sorte de compensation pour les dépenses extravagantes que ce duc avait faites à Lelinghen, où il s'était rendu, le 7 août, pour y recevoir, des mains des commissaires anglais, la jeune Isabelle de France, fille de Charles VI et veuve de Richard II. Dans cette lugubre circonstance, le duc de Bourgogne avait eu le mauvais goût de ne pas déployer moins de faste qu'il n'avait fait

[1] Hist. du Languedoc, l. XXXIII, c. 63, p. 410. — Religieux de Saint-Denis, l. XVIII, c. 6, p. 394.

[2] Giornali Napolitani, t. XXI, p. 1067. — Angelo di Costanzo, t. II, l. XI, p. 178. — Giannone, t. III, p. 389, l. XXIV, c. 5. — Muratori, Annali d'Italia, ad ann. 1399.

[3] Ordonn. de France, t. VIII, p. 448.

[4] *Ibid.*, p. 331, 383, 405.

au même lieu, cinq ans auparavant, lorsqu'il avait conduit cette jeune princesse à son époux [1].

Avec quelque profusion cependant que le faible monarque distribuât ses grâces, à son frère et à ses oncles, loin de les satisfaire il ne faisait qu'augmenter leur jalousie. Le duc d'Orléans, alors âgé de trente ans, supportait avec une extrême impatience que ses oncles se fussent arrogé une part dans le gouvernement, sous prétexte de sa jeunesse, et qu'ils la gardassent ensuite lorsqu'ils n'avaient plus pour la retenir aucun motif légitime. Les délibérations dans le conseil, les concessions réciporques, les résistances, lui paraissaient autant de dérogations à la constitution de la monarchie. Il se plaignait de ce qu'on détruisait ainsi l'autorité royale et absolue, qui devait appartenir sans partage à son frère, et, au défaut de son frère, à lui. Il se faisait en même temps le champion des droits du trône dans toute l'Europe; il déclamait avec passion contre la révolte des électeurs d'Allemagne qui avaient détrôné Wenceslas, contre celle de Henri IV de Lancaster, qui avait détrôné et fait mourir Richard II, contre celle enfin des cardinaux d'Avignon, qui avaient voulu contraindre Benoît XIII à l'abdication. Il refusa de signer l'ordonnance qui, le 22 avril 1401, confirma la soustraction d'obédience à ce pontife, et décerna des peines contre ceux qui ne l'observeraient pas [2]. Il annonça qu'il donnerait à Wenceslas un aide plus efficace encore, et il commença à lever des troupes pour le remettre sur le trône.

A supposer qu'il eut réellement l'intention de s'avancer en Allemagne pour y tenter une entreprise aussi hasardeuse, il est probable qu'il reçut peu d'encouragements de Wenceslas, qui paraissait ne point se soucier de la dignité impériale, et qui trouvait que son royaume de Bohême lui suffisait bien pour s'enivrer. Mais il semble plus probable que le duc d'Orléans n'avait cherché qu'un prétexte pour lever des troupes avec lesquelles il pût s'emparer de force de l'autorité qu'il prétendait devoir lui appartenir en France. Quand il eut réuni quinze cents hommes, il les conduisit dans le Luxembourg, qu'il avait acheté du margrave de Moravie, et il en prit possession ; en même temps il s'aboucha avec le duc de Gueldre, auquel il avait donné rendez-vous à Mouzon. Nous avons vu que ce duc avait une tête ardente; qu'il avait

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XXI, c. 1, p. 438. — Hist. de Bourg., t. III, l. XIV, p. 179.

[2] Ordonn. de France, t. VIII, p. 431. — Religieux de Saint-Denis, l. XXI, c. 4, p. 421.

professé un grand zèle pour Richard II, une grande haine pour le duc de Bourgogne : l'un et l'autre sentiment était fait pour plaire au duc d'Orléans. Une étroite alliance fut conclue entre eux. Le duc de Gueldre s'engagea à servir le duc d'Orléans avec huit cents lances, dont le dernier payait la solde, tandis qu'Orléans promettait en retour de secourir à ses frais le premier, avec toutes ses forces, si jamais il était attaqué [1].

Le duc d'Orléans ne parlant déjà plus de l'expédition qu'il avait dû faire en Allemagne, revint à Paris avec les quinze cents gendarmes qui l'avaient accompagné dans le Luxembourg, et les logea autour de son hôtel, près la porte Saint-Antoine. Le duc de Bourgogne avait cru pouvoir, sans inconvénients, pendant l'absence de son neveu, faire un voyage dans ses États, pour donner un apanage à chacun de ses enfants. Dès qu'il fut averti qu'Orléans était rentré à Paris avec sa petite armée; il se hâta d'y revenir lui-même, avec sept cents gentilshommes, bien armés, et déterminés, qu'il logea auprès de lui autour de son hôtel d'Artois [2]. Les deux ducs se rencontraient seulement au conseil, mais là, ils évitaient de se saluer, et dès que l'un ouvrait un avis, on pouvait être sûr que l'autre le contredirait avec véhémence [3]. Quoique la jalousie du pouvoir suffit pour expliquer leur opposition, on leur soupçonnait d'autres motifs encore ; on parlait d'une offense secrète, faite par le duc d'Orléans à la comtesse de Nevers ; on savait que les duchesses d'Orléans et de Bourgogne se haïssaient mortellement, et l'on avait tout lieu de craindre que l'animosité des femmes jointe à l'ambition des princes ne fît éclater une guerre civile, à laquelle les deux ducs semblaient se préparer. L'un et l'autre se fortifiait et appelait tous les jours à lui de nouveaux soldats ; le duc de Gueldre vint joindre le duc d'Orléans avec cinq cents gendarmes ; bientôt il fut suivi par des compagnies d'Écossais et de Gallois au service de France, que le même duc retirait de leurs garnisons en Aquitaine ; par des Bretons de la faction de Clisson ; par des Normands, et par tous les gentilshommes les plus empressés à se battre, des fiefs du duc d'Orléans. De son côté le duc de Bourgogne s'entourait aussi de ses vassaux et de ses alliés : on avait vu arriver à Paris, pour se ranger sous ses étendards, l'évêque élu de Liége avec une troupe de braves, beaucoup de capitaines et d'aventuriers hennuyers, brabançons, allemands ; puis

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XXI, c. 3, p. 440.
[2] P. Plancher, Hist. de Bourg., l. XIV, p. 182.
[3] Religieux de Saint-Denis, l. XXI, c. 4, p. 441.

des Artésiens, Flamands, Bourguignons, tous gentilshommes ou soldats du duc. Les bourgeois de Paris, désarmés, dont les compagnies de milice avaient été licenciées, dont les portes, dont les barricades, avaient été détruites de manière à ne leur laisser aucun moyen de résistance, tremblaient au milieu de tous ces hommes sauvages, toujours menaçants, et qui ne cachaient point qu'ils désiraient surtout en venir aux mains, pour avoir une occasion de piller la capitale. Heureusement les deux ducs redoutaient encore de prendre sur eux-mêmes une si grande et si odieuse responsabilité. Chacun d'eux avait rassemblé sept ou huit mille hommes, dans l'intention d'écraser son adversaire, et aucun ne pouvait se décider à tirer l'épée. Pour qu'un hasard malheureux ne donnât pas le signal qu'ils hésitaient à donner eux-mêmes, ils apportaient la plus grande vigilance à contenir leurs soldats, à leur interdire toute querelle, toute rencontre; en même temps ils s'entendaient avec les bourgeois, pour que les vivres leur arrivassent en abondance, pour que la solde ne leur manquât jamais. Sur ces entrefaites, la reine, le duc de Berri, les chefs du clergé et de la magistrature s'adressèrent tour à tour aux deux ducs, pour les fléchir, et les engager à faire quelques sacrifices à la paix. Le mois de décembre se passa tout entier dans cet état d'anxiété et de trouble; le roi n'avait pas eu un éclair de raison depuis quatre mois, en sorte qu'il n'y avait pas eu moyen de le faire parler pour l'un ou pour l'autre parti. Enfin, au commencement de janvier 1402, le duc de Berri fit rencontrer les deux princes chez lui, à l'hôtel de Nesle; il les engagea à s'embrasser, à parcourir ensemble les rues à cheval, pour annoncer ainsi leur réconciliation au peuple, et à licencier leurs gens de guerre, qui se retirèrent sans avoir causé beaucoup de dommages. La cour et la ville furent dans la joie, comme si la France était sauvée; le roi eut presque aussitôt après un moment lucide, dont il vint rendre grâce à Dieu, avec les princes, à Saint-Denis; cependant la paix n'était pas plus assurée entre les ducs, que la santé et la raison du chef de l'État n'étaient rétablies [1].

(1402.) Charles VI recommença à présider les conseils, où les ducs se trouvaient en présence; il était trop doux et trop faible pour vouloir les mécontenter: cependant son regard seul enhardissait les magistrats qui s'y trouvaient admis avec eux; chaque affaire amenait la révélation

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XXI c. 4, p. 442. — Juvénal des Ursins, p. 146. — P. Plancher, Hist. de Bourg., t. III, l. XIV, p. 182. — Barante, Ducs de Bourg., t. II, p. 385.

de quelque abus ; le duc auquel on demandait compte ou de l'argent qu'il avait enlevé, ou des domaines qu'il avait aliénés ou dont il s'était emparé, ou des jugements des tribunaux qu'il avait dictés, ou suspendus, ou revoqués, récriminait aussitôt, et faisait voir que dans dix occasions récentes, le duc son rival en avait fait tout autant. Les ministres proposèrent, pour réparer le mal qui avait été fait, de révoquer, par une ordonnance publiée le 28 février, toutes les aliénations du domaine faites au nom du roi soit en France, soit en Dauphiné ; mais Charles VI, cédant aux sollicitations de ses parents, excepta de cette ordonnance ce qu'il avait donné à sa femme, à ses trois oncles, à son frère, et à son cousin le roi de Navarre ; c'étaient justement les aliénations les plus importantes ; celles qui lui avaient été surprises avec le plus d'impudeur, et qu'il pouvait le mieux reprendre sans injustice envers les donataires [1]. Une autre ordonnance du mois d'avril interdit au parlement, au prévôt de Paris et aux autres juges, de tenir aucun compte des ordres verbaux de relâcher leurs prisonniers, d'en suspendre ou d'en hâter le jugement, qui leur seraient portés au nom du roi, par ses chambellans, secrétaires, huissiers, ou sergents d'armes : Charles annonça qu'il ne suspendrait plus le cours de la justice, que par lettres patentes, après avoir entendu le procureur général et les parties qui pourraient y avoir intérêt ; mais il ne voulut jamais se dépouiller de cette dernière prérogative, quoiqu'il reconnût qu'elle avait servi à soustraire à la justice les plus grands criminels [2].

Les affaires de l'Église mettaient encore les ducs en opposition : le duc d'Orléans se croyait très-docte en théologie et en droit canon, il était très-zélé pour les papes d'Avignon, et il accusait hautement d'impiété ceux qui avaient ordonné la soustraction d'obédience, ou donné commission d'assiéger Benoît XIII dans son palais. Un jour dans le conseil, il s'échauffa à ce sujet, et jura qu'il irait lui-même délivrer ce pape : « Vous n'en aurez pas le pouvoir, répliqua le duc de Berri ; et ils se prirent de grosses paroles [3]. « L'université de Toulouse avait embrassé avec ardeur la cause de Benoît XIII, et la fit plaider devant le Parlement, le 17 mars ; celle de Paris au contraire, persistant dans la soustraction d'obédience, accusait Benoît XIII d'être parjure, schisma-

[1] Ordonn. de France, t. VIII, p. 484.
[2] *Ibid.*, p. 502.
[3] Religieux de Saint-Denis, l. XXII, c. 1, p. 445.

tique et indigne du pontificat, comme ses partisans d'être fauteurs du schisme. Le duc d'Orléans se prétendit personnellement insulté par cette désignation, et demanda que l'université de Paris fût punie; le duc de Berri donna des ordres pour punir l'université de Toulouse d'avoir soutenu l'opinion contraire [1].

Les relations avec l'Angleterre donnaient lieu à des discusssions tout aussi violentes. Henri IV se plaignait que la France eût manqué aux conditions de la trêve, en donnant le titre de duc de Guienne au dauphin, et en engageant Archambaud de Grailly, captal de Buch et nouveau comte de Foix, à quitter l'allégeance de l'Angleterre pour celle de la France. Le 18 septembre 1401, il nomma douze commissaires pour obtenir réparation sur ces deux articles, et confirmer en même temps le traité [2]; la négociation fut prorogée à diverses reprises [3] : la France ne voulait donner aucune satisfaction sur ces deux points, et Henri IV était entouré sur son trône de trop de difficultés pour désirer la guerre. Dès l'an 1400 les Écossais avaient recommencé à l'attaquer, et un capitaine français, Pierre des Essarts, qui les excitait, fut fait prisonnier lors de la grande défaite qu'ils éprouvèrent à Homeldon ou Humbledon, dans le Northumberland, le 7 mai 1402 [4]. Les Gallois s'étaient aussi soulevés, et leur chef Owen Glendower, qui passait pour un puissant magicien, glaçait de terreur les soldats anglais, en leur persuadant qu'il dirigerait contre eux la foudre et les tempêtes [5]. Il y avait eu un soulèvement à Bayonne, au nom de Richard II, que Henri IV n'avait reprimé qu'avec peine, et pour lequel il accorda des lettres de grâce, le 14 mars 1401 [6]. Enfin le clergé anglican ne consentait à lui prêter son appui qu'autant qu'il livrerait aux bûchers les disciples de Wickleff nommés lollards, qui travaillaient à la réfome religieuse, et que Henri IV était soupçonné de favoriser en secret. Une nouvelle alliance entre le roi et l'archevêque de Cantorbery fut en effet scellée par leur supplice [7].

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XXII, c. 1 p. 446. — Juvénal des Ursins, p. 147. — Hist. génér. du Languedocl. XXXIII, c. 70, p. 418.

[2] Rymer, t. VIII, p. 223.

[3] *Ibid.*, p. 231 et 263.

[4] Buchanani Rerum scoticar, l. X, p. 303. — Thom. Walsingham, p. 366. — Religieux de Saint-Denis, l. XXII, c. 5, p. 483.

[5] Thom. Walsingham, Hist. Angl., p. 364.

[6] Rymer, t. VIII, p. 182.

[7] Thom. Walsingham, Hist. Angl., p. 368. — Rymer, 26 février 1401, t. VIII, p. 178. — Raynaldi Annal. eccles., 1402, §§ 3 et 4; et 1403, § 23.

Au milieu de ces difficultés, Henri IV était heureux de trouver dans le duc de Bourgogne des dispositions tout aussi pacifiques que les siennes. Il en profita dans des conférences qui furent ouvertes au mois d'août à Lelinghen. Les commissaires des deux nations convinrent de renvoyer à un futur arbitrage l'examen du titre du duc de Guienne et de l'hommage du captal de Buch, et de faire rendre réciproquement les prisonniers, les marchandises, les vaisseaux, qui avaient été arrêtés au préjudice de la trêve. Cet accord fut signé le 14 août, et la trêve fut de nouveau proclamée le 18 octobre 1402 [1].

Pendant le même temps, Henri IV avait demandé en mariage la duchesse mère de Bretagne, Jeanne de Navarre, fille de Charles le Mauvais, et veuve de Jean IV. Ce mariage convenait au duc de Bourgogne, parce que la duchesse, en passant à de secondes noces, devait renoncer à la tutelle et au gouvernement des États de son fils, Jean V, qui devaient assez naturellement échoir au duc de Bourgogne, comme ami et proche parent. Le mariage avait été conclu et célébré par procureur, en Angleterre, dès le 3 avril [2] ; mais tandis qu'on sollicitait des dispenses des deux papes, le duc d'Orléans, qui s'était déjà opposé de tout son pouvoir à la publication de la trêve avec l'Angleterre, chercha également à traverser cette nouvelle négociation. Il fit offrir douze mille écus d'or à la duchesse si, au lieu de remettre la tutelle de son fils au duc de Bourgogne, elle voulait livrer Nantes, dont elle était maîtresse, au vieux Olivier de Clisson ; mais il ne fut point écouté. Le 1er octobre, le duc de Bourgogne arriva à Nantes, où il fut reçu par la duchesse et les principaux seigneurs et prélats du duché. Le jeune duc, avec ses frères et sœurs, fut remis à sa garde, et la Bretagne confiée à son gouvernement, tandis qu'il s'engagea par serment à conserver aux Bretons leurs franchises et leurs priviléges, et à leur rendre leur duc, dès qu'il en serait requis. Il signa en même temps un traité d'alliance et de confédération, entre lui et ses enfants d'une part, la duchesse de Bretagne et ses enfants de l'autre, par lequel ils s'engageaient à se secourir mutuellement envers et contre tous, excepté le roi, son héritier au royaume, le duc de Berri et le roi de Navarre ; l'omission du nom du duc d'Orléans montrait assez que cette alliance était surtout dirigée contre lui. Après deux mois de séjour en Bretagne, le duc de Bourgogne en repartit, le 3 décembre, pour Paris, emmenant avec lui

[1] Rymer. t. VIII, p. 274 et 280.

[2] Lobineau, Hist. de Bret., l. XIV, c. 85, p. 500.

le jeune duc Jean V et ses frères; de son côté, la duchesse mère de Bretagne s'embarqua le 13 janvier 1403 pour Londres, où elle fut mariée à Henri IV le 7 février, et couronnée comme reine d'Angleterre le 25 du même mois [1].

Tandis que le duc de Bourgogne obtenait une aussi importante accession de pouvoir, par une conséquence de ses négociations avec l'Angleterre, le duc d'Orléans, qui prenait pour lui le rôle de défenseur du pouvoir absolu et de vengeur des trônes, outragés dans la personne de Wenceslas, de Benoît XIII, et de Richard II, exhalait son dépit par tous les moyens qu'il pouvait trouver pour offenser Henri IV. Il avait commencé par encourager sept gentilshommes de sa maison à envoyer en Angleterre un défi aux sept gentilshommes anglais qui voudraient, pour l'honneur de leur nation, venir les combattre à outrance, sur la frontière entre Bordeaux et Angoulême. Le combat, pour le succès duquel le duc d'Orléans fit dire des messes dans les églises, eut lieu en effet, le 19 mai 1402; et comme un Anglais y fut tué, l'avantage y fut censé demeurer à la France [2].

Encouragé par ce succès, le duc d'Orléans, qui était alors à son château de Coucy, écrivit le 7 août au roi d'Angleterre pour l'inviter à venir le combattre lui-même dans le même lieu, *pour fuir oisiveté, et acquérir honneur et bonne renommée*. Il lui proposait que le combat fût de cent contre cent, tous chevaliers, tous gentilshommes, et sans reproche, armés de toutes armes, mais sans fraude ni malice. Comme ce défi était porté par un héraut d'armes, qui voyageait lentement, et qui ne devait le remettre qu'en grande cérémonie, il parvint tard à Henri IV, qui répondit seulement le 5 décembre. Dans sa lettre il témoignait son étonnement de cette provocation hostile, faite au mépris, soit de la trêve entre les deux royaumes, soit de leur alliance personnelle, dont il lui renvoyait une copie, et qu'il déclarait regarder désormais comme rompue. Il ajoutait que sans avoir fait preuve d'autant d'activité que ces ancêtres, il n'avait pas besoin de tels défis pour sortir de l'oisiveté; que ce n'était pas d'ailleurs l'usage des rois d'accepter des cartels de leurs inférieurs, avec un nombre limité de combattants. Que quand il lui conviendrait d'aller en Guienne, s'il rencontrait le duc d'Orléans sur son passage il ne lui refuserait pas le combat; mais

[1] Lobineau. Hist. de Bret., l. XIV, c. 90, p. 502. — Daru, Hist. de Bret., t. II, l. VI, p. 227. — Thom. Walsingham, p. 367.

[2] Religieux de Srint-Denis, l. XXII, c. 3, p. 449. — Juvénal des Ursins, p. 149.

que si le duc voulait n'être entouré que de chevaliers sans reproche, il lui conseillait d'observer mieux lui-même ce qu'il avait promis par ses lettres et sous son scel, qu'il ne l'avait fait jusqu'à cette heure [1].

Cette lettre, que le duc d'Orléans reçut le 1er janvier, attira une réplique plus amère, dans laquelle ce duc reprochait à Henri sa révolte, son usurpation, et le meurtre de son souverain. Henri riposta en donnant un démenti formel au duc d'Orléans, quant à l'accusation d'avoir fait périr Richard ; il répondit, quant à sa révolte, qu'ils l'avaient préparée de concert, puisque leur alliance était expressément dirigée contre le roi Richard, et contre le duc de Bourgogne ; enfin, il fit allusion *aux sorcelleries et diableries* par lesquelles on prétendait que le duc et sa femme avaient privé Charles VI de sa raison, pour s'emparer de son pouvoir [2].

Ce qui réduisait le duc d'Orléans à exhaler son humeur par ces vaines bravades, c'est qu'il se trouvait alors exclu, par une révolution de cour, du pouvoir dont peu auparavant il s'était emparé par surprise. Au mois d'avril 1402, le duc de Bourgogne s'était hasardé à quitter Paris pour Arras, où il célébra, le 24 du mois, le mariage de son second fils Antoine, auquel il avait cédé le comté de Rethel, avec Jeanne, fille de Waléran de Luxembourg, comte de Ligny et de Saint-Pol. Philippe le Hardi fit présent à tous les princes, les barons, les chevaliers et les dames qui assistèrent à cette cérémonie, de robes uniformes de velours vert, et de satin blanc ; puis après la bénédiction nuptiale, il leur distribua pour dix mille écus de bijoux et de pierreries. Cette libéralité coûtait cher aux peuples, il est vrai : chaque ville des États de Bourgogne, on lui fit un présent à cette occasion, ou fut taxée à une somme extraordinaire, et cependant Charles VI lui avait à son départ remis cent quarante mille livres pour subvenir aux frais de ces fêtes [3].

Le duc de Bourgogne avait cru pouvoir s'éloigner, parce que le roi, qui passait alors pour être dans son bon sens, lui avait donné de grands témoignages d'affection et de confiance ; mais il était à peine sorti de Paris, que le duc d'Orléans, profitant de l'influence que sa femme Valentine Visconti avait sur le roi son frère, lui fit signer, le 18 avril, une ordonnance par laquelle le duc d'Orléans était nommé président des

[1] Monstrelet, t. I, c. 9, p. 95-100.
[2] *Ibid.*, p. 103-118. — Religieux de Saint-Denis, l. XXII, c. 8, p. 456. — Juvénal des Ursins, p. 151.
[3] P. Plancher, Hist. de Bourg., t. III, l. XIV, p. 183, et note 24, p. 373.

conseils généraux des aides et finances dans toute la Langue d'oïl, avec un pouvoir tellement absolu que ses ordres devaient être seuls suivis, même lorsqu'il se trouverait en contradiction avec tous ses conseillers [1].

Le duc d'Orléans prévoyant peut-être que ce pouvoir ne lui serait pas longtemps conservé, voulut du moins se gorger aussitôt d'argent, et il se jeta sur les finances du royaume, comme un faucon sur sa proie. Il commença par exiger un emprunt forcé de tous les particuliers, aussi bien ecclésiastiques que laïques. Il fit saisir le quart des provisions qui se trouvaient en nature dans les granges et les greniers de tous les bénéficiers du royaume, sous prétexte que c'était pour l'usage des maisons du roi et de la reine. Le samedi après la Pentecôte, ou 20 mai, il publia un nouvel édit pour soumettre tout le royaume à une imposition générale ; et il y fit apposer les signatures des ducs de Berri et de Bourgogne. Mais le premier protesta qu'il ne l'avait jamais signé, et que le secrétaire du duc d'Orléans était un faussaire. Le second, qui était encore dans ses États, adressa au prévôt de Paris une lettre dont il le requit de faire une lecture publique. Il y déclarait qu'on lui avait offert deux cent mille écus pour sa part dans cette imposition, s'il voulait y donner son assentiment, mais qu'il l'avait refusé, sachant combien le peuple était déjà opprimé ; qu'il avait conseillé au contraire de remplir le trésor en faisant rendre gorge à ceux qui s'étaient enrichis par la misère publique [2].

Cette lecture publique était une sorte d'appel au peuple. De même que le duc d'Orléans s'était annoncé comme le champion des prérogatives royales, le duc de Bourgogne s'annonça dès lors comme le protecteur des pauvres opprimés, le défenseur de la bourgeoisie, surtout de celle de Paris, et il chercha sa force dans la popularité. Quoiqu'il n'eût guère plus de droit à la faveur populaire que son rival, il l'obtint aisément, aussitôt qu'il parut en faire cas. Les contribuables, si longtemps foulés sans aucun ménagement, furent pénétrés de reconnaissance de ce qu'un prince paraissait enfin vouloir défendre leurs intérêts. Ils regardèrent le duc de Bourgogne comme leur sauveur, et sa lettre excita dans Paris la plus vive fermentation. Le roi était alors dans un de ses accès de démence ; dès qu'il commença à se calmer, le duc de Bourgogne revint à la cour : mais avant même son arrivée le duc

[1] Ordonn. de France, t. VIII, p. 494.
[2] Religieux de Saint-Denis, l. XXII, c. 2, p. 447,

d'Orléans, ne voulant pas lui laisser l'honneur de révoquer des mesures aussi vexatoires, abolit de lui-même les impôts qu'il venait d'établir. Il n'était plus temps cependant de rétablir sa réputation d'intégrité; tout le conseil du roi, révolté de ses concussions, se rangea du côté du duc de Bourgogne, et persuada à Charles VI de signer, le 24 juin, une nouvelle ordonnance par laquelle il donnait au duc de Bourgogne la présidence du conseil des finances, et il le mettait à la tête du gouvernement, pour le temps où la maladie l'empêcherait lui-même de s'en occuper [1].

L'établissement du duc de Bourgogne à la tête du gouvernement fut salué par le peuple, comme le triomphe des bons principes et le retour à une administration paternelle; mais ce duc n'était pas plus que son neveu en état de mettre de l'ordre dans les finances, ou de proportionner les dépenses aux revenus. Ayant toujours attaché sa gloire au faste de sa propre cour, il n'était guère propre à réformer celle du roi, et il n'était pas plus scrupuleux que son neveu dans l'emploi des ressources publiques pour ses besoins privés. Quoiqu'on fût en pleine paix, et que le gouvernement ne fît absolument aucune dépense, ni pour les arsenaux, ni pour les fortifications, ni pour la marine, ni pour les ports, ni pour les routes, ni pour l'instruction publique; qu'il n'eût presque point de gens de guerre à sa solde; que presque aucun des fonctionnaires publics ne reçût de lui sa paye, le duc de Bourgogne trouva les revenus du royaume insuffisants pour faire face aux dépenses. Il chercha donc seulement un nouveau moyen de lever de l'argent; il choisit, dans le parlement, des commissaires, auxquels il donna commission de se transporter dans toutes les villes du royaume, et d'y prendre connaissance de tous les contrats entre particuliers; lorsqu'ils en trouveraient d'usuraires ou de frauduleux, lorsqu'ils reconnaîtraient que dans les aliénations il y avait eu lésion d'outre moitié, ils devaient frapper d'amendes arbitraires ceux qu'ils déclareraient avoir fait des profits illégitimes. Cette punition de gens qui avaient abusé de leur fortune, et que le peuple voyait de mauvais œil, fut d'abord accueillie avec assez de faveur, surtout par ceux qui croyaient qu'elle ne pouvait jamais les atteindre. Mais bientôt l'inquisition s'étendit et devint toujours plus vexatoire; tous les secrets des familles étaient divulgués : aucune règle ne pouvant être prescrite aux commissaires, on les voyait consulter la

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XXII, c. 4, p. 450.

haine ou la faveur, et le peuple s'aperçut enfin que de tous les impôts le plus mauvais est celui qui frappe quelques individus au lieu de la généralité des citoyens; le plus injuste est celui qui cache la fiscalité sous les formes de la justice. Au mois de janvier suivant le duc de Bourgogne fut obligé de retirer son édit [1].

Pendant cette administration du duc de Bourgogne, le roi, habituellement en état de démence, n'avait que de courts éclairs de raison; on en profitait cependant pour le faire paraître dans les temples, et lui faire signer des ordonnances, de sorte que le peuple se crut toujours gouverné par lui [2]. Parmi les moyens qu'on employait pour le distraire, on eut recours à des représentations des traits les plus frappants de la passion, des mystères, et de la vie des saints ou des saintes. Une compagnie, qui commençait à introduire en France le goût de ces représentations théâtrales, s'était formée sous le nom de *Confrérie de la passion de Notre-Seigneur ;* et moitié par zèle religieux, moitié par goût du plaisir, elle montait ces spectacles avec une recherche jusqu'alors inconnue. Elle avait élevé son théâtre dans les bâtiments de l'hôpital de la Trinité, rue Saint-Denis, et elle y avait admis les spectateurs moyennant une légère rétribution payée à la porte. Il semble que le prévôt de Paris vit dans cette rétribution un impôt qu'il voulut empêcher de percevoir. Mais le roi avait été conduit à la représentation des mystères; l'attention qu'il donnait à cette action dramatique, dont les scènes étaient écrites en rimes françaises, paraissait le distraire de sa funeste manie, et lui donner beaucoup de plaisir. Fort religieux, fort libertin, et assez ignorant, il croyait faire un acte de piété en assistant à ces représentations, où les mystères de la religion étaient mêlés aux plus indécentes bouffonneries. Au mois de décembre 1402, il rendit une ordonnance en faveur de *ses bien amés et confrères les maîtres et gouverneurs de la compagnie*, et ces expressions semblent indiquer qu'il s'y était associé lui-même. « Nous qui le bien, profit et utilité de » ladite voulons, et désirons, dit il, confrérie, et les droits et revenus » d'icelle être par nous accrus et augmentés de grâces et priviléges, » afin que un chacun par dévotion se puisse et doive adjoindre en leur » compagnie, nous leur accordons à perpétuité » le droit de jouer pu-

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XXII, c. 4, p. 481. — Ordonn. de France, t. VIII, du 24 mars 1403, p. 574, et du 28 janvier 1404, p. 626.

[2] *Ibid.*, c. 5, p. 483.

bliquement les mystères, soit à Paris, soit ailleurs, soit devant la cour, soit devant le public; le roi les autorise en outre à paraître pour cela vêtus en caractère dans les rues, et il les prend sous sa sauvegarde contre tout arrêt, soit pendant la représentation, soit pendant l'étude des pièces qu'ils se prépareront à donner au public [1].

Parmi ceux qui étaient en même temps témoins de ces fêtes de la cour, de cette passion pour le faste et le plaisir à laquelle les grands étaient toujours prêts à tout sacrifier, et de cette décadence rapide de la monarchie où le peuple, réduit à la dernière misère, voyait son sort abandonné à des princes sans vertus et sans talents, et à un roi insensé, on remarquait alors à Paris un monarque qui survivait au premier empire du monde, et qui l'avait vu, si ce n'est tomber, du moins réduire à sa seule capitale, par les mêmes vices qui semblaient préparer la ruine dernière de la France, par la même pompe à la cour, le même faste dans les grands, le même mépris pour toutes les lois, la même oppression du peuple, auquel la misère et l'esclavage faisaient perdre toute vertu militaire : c'était Manuel Paléologue, empereur de Constantinople. Il avait été tour à tour l'hôte de Charles VI et de Henri IV; à Paris on le traitait avec magnificence, et on cherchait à lui faire oublier, au milieu des plaisirs, l'état désastreux de son empire, et la ruine de ses sujets. Dans l'automne cependant il reçut la nouvelle de la bataille d'Angora, dans laquelle Bajazet, son redoutable adversaire, avait été défait et fait prisonnier, le 28 juillet 1402, par Timour ou Tamerlan [2]. Il se flatta de pouvoir mettre à profit, pour la Grèce, la guerre furieuse que se faisaient les Turcs et les Tatares, et en effet, elle prolongea d'un demi-siècle l'agonie déjà si longue de son empire : il repartit pour l'Orient, accompagné par le sire de Château-Morant, avec deux cents hommes d'armes. Charles VI eut une lueur de raison avant son départ, et il en profita pour combler son hôte des plus riches présents. Non moins que ses oncles et son frère, il croyait la gloire de son règne attachée à la magnificence et à la prodigalité. Il joignait à cette vanité une disposition aimante, un grand désir d'obliger ceux qui l'approchaient, et la faiblesse de son esprit lui interdisant toute connaissance des affaires, il ignorait la pénurie de son trésor et la misère de son peuple. Il donna à l'empereur Manuel, des pierreries, des joyaux, de la vaisselle d'or et

[1] Ordonn. de France, t. VIII, p. 555. — Dulaure, Hist. de Paris, t. II, p. 472.
[2] Gibbon, Decline and Fall of the Roman empire, t. XII, c. 65, p. 26.

d'argent; il fit aussi des présents à tous les hommes de sa suite; enfin il assura à l'empereur une pension de quatorze mille écus, qui dans sa détresse valait bien mieux pour lui que les dons les plus fastueux, et qui coûtait bien moins à la France [1].

[1] Religieux de Saint-Denis, s. XXII, c. 6, p. 434.—Raynaldi Annal. eccles., 1402, § 8.

CHAPITRE XXIV.

La France se remet sous l'obédience de Benoît XIII. La trêve avec l'Angleterre est confirmée, et cependant les hostilités recommencent. Mort du duc de Bourgogne. Gouvernement désastreux du duc d'Orléans. — 1403-1405.

Depuis le commencement du règne des Valois, mais bien plus encore depuis que Charles VI était monté sur le trône, nous n'avons eu à entretenir nos lecteurs que des actes d'une tyrannie presque toujours aussi absurde que brutale. Ceux qui se trouvaient les uns après les autres à la tête du gouvernement paraissaient n'avoir pas la première idée de leurs devoirs, ou des principes qu'il leur convenait de suivre. Non-seulement l'État était abandonné, sans police, sans justice, sans lois, sans travaux publics d'aucun genre, entrepris pour le bénéfice des citoyens, mais encore l'autorité semblait prendre à tâche de ruiner l'agriculture par des tailles répétées sans mesure, le commerce par des emprunts forcés et des prises en nature, les propriétaires de capitaux par des variations fréquentes dans la valeur des monnaies, enfin, la bonne foi et la morale publique par des exemples scandaleux de persécution pour l'innocence, ou de récompense pour le crime. On aurait pu s'attendre à ce qu'une nation si stupidement, si cruellement gouvernée, retournât rapidement vers la barbarie : à ce que les faibles germes de civilisation qu'elle avait reçus fussent promptement étouffés. Il n'en était rien cependant. La France continuait, au milieu de toutes ses calamités, à faire des progrès réguliers, bien lents, mais incontestables, vers un état plus prospère : les arts se perfectionnaient, soit par des inventions nationales, soit par l'importation de l'industrie des étrangers; des idées plus nettes et plus judicieuses prenaient racine dans les têtes, soit sur la religion, à l'occasion du schisme, soit sur la justice, à l'occasion de l'indépendance croissante du parlement; la langue se formait et devenait moins barbare; la poésie, la littérature,

commençaient à promettre quelques jouissances à l'esprit ; la nation enfin, au commencent du quinzième siècle, était réellement plus avancée, plus civilisée, plu susceptible de progrès ultérieurs qu'au commencement du quatorzième : elle était appelée à souffrir beaucoup encore ; mais ses nouvelles épreuves nous apprennent du moins une chose, c'est qu'elle s'était mise en état de perdre encore beaucoup.

C'est un phénomène bien digne de toute notre admiration, que cette puissance des corps sociaux pour réparer tout le mal que leur font ceux qui les dirigent, que ce produit des efforts assidus, intelligents, de chacun pour améliorer sa propre situation, qui fait plus que compenser l'imprudence ou le crime de ceux qui compromettent la situation de tous. Les forces reproductives de la nature et celles de l'homme semblent avoir été calculées d'avance par la Providence pour triompher des chances les plus fâcheuses. L'homme et tous les animaux qu'il élève, et tous les végétaux qu'il cultive, sont doués d'un pouvoir de se multiplier qui surpasse de beaucoup les germes de destruction qu'ils portent dans leur sein ; ils sont préparés pour que leur race ne succombe point, non-seulement à la vieillesse et aux maladies qui atteignent les individus, mais encore aux fléaux qui affligent la terre, ou que leur propre folie attire sur eux : de même le produit du travail de l'homme surpasse infiniment ses besoins ; ses mains, assistées de son intelligence, l'ont mis en état non-seulement de pourvoir à sa subsistance, mais encore de réparer les déprédations, les dissipations insensées de ceux qui, au lieu de produire, profitent de leur pouvoir pour détruire. Peut-être n'a-t-on pas assez réfléchi à cette force créatrice, inhérente à l'espèce humaine, quand on a récemment représenté l'abondance des productions comme le bien suprême des sociétés ; peut-être le pauvre souffre-t-il davantage encore dans quelques sociétés qu'on avait crues les mieux organisées de toutes, et où tout abonde, tandis qu'aucun travail n'y est ni demandé ni récompensé, qu'il ne souffrait dans ces siècles de barbarie et d'oppression, où tout manquait, mais où du moins tout travail était demandé, et était toujours sûr d'obtenir une récompense.

L'agriculture n'était donc point détruite en France, quoiqu'il semblât qu'on eût fait tout ce qu'il fallait pour l'anéantir. Au contraire, les granges brûlées par les dernières expéditions des Anglais avaient été rebâties, les vignes avaient été replantées, les champs se couvraient de moissons. Les arts, les manufactures, n'étaient point abandonnés ; au

contraire, il paraît qu'ils employaient un plus grand nombre de bras dans les villes, à en juger par les statuts de corps de métiers qui se multipliaient dans toutes les provinces, et pour lesquels on demandait chaque année de nouvelles sanctions royales [1]. La richesse, si barbarement enlevée à tous ceux qui l'avaient produite, était bientôt recréée par d'autres; et il faut bien que ce fût avec plus d'abondance encore, car le produit des tailles et des impositions, loin de diminuer, s'était considérablement accru : le roi levait plus facilement six francs par feu dans l'année, qu'il n'aurait levé un franc cinquante ans auparavant. Dans les travaux de l'esprit on pouvait reconnaître les mêmes progrès que dans ceux de l'industrie. Froissart, le Religieux de Saint-Denis, sont des historiens comme n'en avaient point eu les siècles précédents. La poésie renaissait avec le premier, aussi bien que l'histoire. Au lieu de nous attacher aux incongruités qu'il est si facile de remarquer chez d'autres poëtes de ce temps, nous devons bien plutôt tenir compte aux auteurs des mystères, de la création d'une nouvelle poésie et des rudiments de l'art dramatique. Les théologiens enfin de l'université de Paris, qui travaillèrent en même temps à la suppression du schisme et à la réforme de la discipline de l'Église, étaient supérieurs en savoir et même en raison à leurs prédécesseurs.

La souffrance universelle n'était donc réellement point si grande que les vices du gouvernement auraient pu le faire supposer. Cependant il est impossible de ne pas éprouver une grande tristesse en voyant un État, aussi puissant que la France, abandonné à la seule direction du hasard. Cette France rappelait vivement l'image d'un vaisseau sans gouvernail, non point au milieu d'une tempête, mais au contraire obéissant à une mer à peine agitée : on découvrait de très-loin les écueils contre lesquels il pouvait se briser, on calculait longtemps d'avance le moment où il tomberait dans le courant qui l'entraînerait à sa perte ; tout l'équipage assemblé sur le tillac voyait le danger, que la manœuvre la plus simple aurait suffi pour éviter; mais pas un ordre n'était donné, pas une main n'était levée. Le calme de la mer, l'immobilité du navire, ajoutent encore à l'horreur d'une telle situation, parce qu'on attend plus longtemps une catastrophe affreuse et inévitable : enfin le mouvement, longtemps prévu, commence, et le superbe vaisseau, chargé de tant de vies, court à sa perte avec une rapidité accélérée.

[1] Ordonn. de France, t. VIII, p. 323, 332, 334, 339, 358, 367, 368, 384, etc.

(1403.) La France, sans roi, sans ministère, sans prévoyance, sans économie, avait surtout besoin de paix, puisque ses revenus ne pouvaient pas même suffire à l'établissement de paix le plus modéré. Aucune offense ne l'avait provoquée, aucun danger ne la menaçait au dehors; malgré son anarchie et la démence de son roi, tous ses voisins la respectaient, parce qu'ils redoutaient son esprit guerrier et ses immenses ressources. D'ailleurs tous les États voisins étaient, à cette époque même, livrés à l'anarchie et à la discorde : Wenceslas fut, dans l'année 1403, détenu pendant quatre mois, par les bourgeois de Prague, dans la prison publique [1], et les princes de l'Empire, qui l'avaient déposé, montraient fort peu d'empressement à obéir à Robert, qu'ils lui avaient donné pour successeur. Jean-Galeas Visconti, père de la duchesse d'Orléans, était mort de la peste le 3 septembre 1402, laissant deux fils en bas âge, et déjà la Lombardie, partagée entre les capitaines d'aventuriers qu'il avait retenus à son service, était déchirée par les guerres civiles. L'Espagne était condamnée à l'inaction par l'état languissant de Henri III le Maladif, roi de Castille; l'Angleterre enfin était sans cesse soulevée par les révoltes qui assaillaient Henri IV sur son trône usurpé. Au milieu de voisins qui désiraient la paix, la France n'éprouvait ni ressentiment populaire, ni jalousie, qui l'appelassent à la guerre; elle n'avait aucune offense à venger, et cependant les insolentes provocations des princes, celle du duc d'Orléans surtout, faisaient déjà sentir qu'à un terme rapproché cette guerre deviendrait inévitable.

La France demandait moins encore la guerre civile : on n'y voyait fermenter aucune de ces passions impétueuses, dont rien ne peut arrêter l'explosion, et qui ne se calment que par la lassitude, ou par l'épreuve de l'impuissance de leurs efforts. La liberté, les priviléges des états, pour lesquels on avait combattu au commencement de ce règne, étaient oubliés; le peuple, découragé, écrasé, croyait ne pouvoir plus rien faire pour lui-même; il ne prenait aucun intérêt aux affaires publiques, aucun des chefs de l'État ne lui inspirait ni affection ni enthousiasme; tout au plus, lorsqu'il était appelé à choisir, préférait-il celui dont l'absence lui laissait oublier les vices à celui qui les rappelait par sa présence. Mais rien ne l'entraînait à se dévouer pour eux : assoupi, il demandait seulement qu'on ne troublât pas le sommeil qu'il avait retrouvé dans les fers. Les passions religieuses elles-mêmes n'avaient pas de

[1] Raynaldi Annal. eccles., 1403, § 6.

prise sur lui. Il avait été entraîné dans le schisme par les décisions de la cour, sans ressentir d'affection pour Clément VII et Benoît XIII, ou de haine pour les pontifes de Rome ; il avait consenti ensuite sans répugnance à la soustraction d'obédience, et les querelles sur cette question, entre l'université de Paris et celle de Toulouse, se renfermaient dans les écoles, et demeuraient indifférentes à la nation. La réforme que Wickleff avait prêchée en Angleterre, et qui recommençait à faire fermenter les esprits, non-seulement dans cette île, mais dans le nord de l'Allemagne et dans la Bohême, ne jetait aucune racine en France. Si saint Vincent Ferrer parcourut cette année les évêchés de Grenoble, de Tarentaise, de Maurienne, d'Aoste, de Genève et de Lausanne, en y prêchant contre les hérétiques, en détruisant les écoles de la vallée d'Engrogne, et en allumant des bûchers dans la vallée de Luzerne et dans les autres retraites des vaudois [1], ces supplices, auxquels il présidait, n'étaient qu'un passe-temps ecclésiastique, qu'aucun progrès de l'hérésie, toujours cachée dans les mêmes vallées, ne requérait de la politique de l'Église. Cependant, sans passion populaire, sans animosité politique ou religieuse, sans enthousiasme pour les chefs illustres, la guerre civile était imminente ; chacun pouvait la prévoir, et personne ne faisait d'effort pour la prévenir.

Après la scène indécente qu'avaient faite au conseil les ducs de Berri et d'Orléans, à l'occasion de la soustraction d'obédience, la discussion avait été ajournée ; mais les docteurs des universités de Toulouse et de Paris avaient multiplié leurs doctes écrits, pour et contre les droits de Benoît XIII. Le parti de ce dernier avait été fortifié par l'arrivée de Louis II d'Anjou, roi de Sicile, qui était venu, au travers des soldats qui bloquaient Benoît, lui rendre hommage dans son palais d'Avignon. Louis II tenait de la concession de ce pape ses droits les plus clairs à la couronne de Naples ; il lui importait donc que la légitimité du titre de son auteur fût reconnue. Il lui offrit sa protection pour le soustraire au blocus qui s'était déjà prolongé cinq ans, autour de son palais ; Benoît XIII, entouré d'égards par les soldats qui prétendaient l'assiéger, n'étant privé d'aucune des douceurs de la vie, et d'aucun des hommages de la souveraineté, croyait encore y avoir joint les palmes du martyre. Cependant il convint avec Louis d'Anjou de mettre un terme à cette comédie. Dans la soirée du 12 mars 1403, il sortit déguisé de son

[1] Raynaldi Annal. eccles., 1403, § 23. — Bouche, Hist. de Provence, t. II, p. 427.

palais avec trois de ses serviteurs, et passa devant les soldats de garde, qui ne visitaient et n'arrêtaient personne. Cette nuit-là, il coucha dans Avignon ; le lendemain matin il descendit le Rhône en bateau jusqu'à Château-Renard, forteresse de Louis d'Anjou, où cinq cents soldats aragonais l'attendaient, et où il se fit aussitôt reconnaître. Dès que les cardinaux qu'il avait laissés à Avignon et les bourgeois de cette ville furent instruits de son évasion et de la protection que lui accordaient les deux plus jeunes princes du sang, ils sentirent qu'il avait recouvré toute sa puissance ; ils ne songèrent plus qu'à obtenir son pardon, et ils s'empressèrent de lui envoyer des députations pour s'excuser [1]. Benoît XIII annonça qu'il pardonnait à ses cardinaux ; il les retint même à dîner avec lui pour le 29 avril. Au milieu du festin ceux-ci virent tout à coup la salle se remplir d'hommes d'armes. Leur terreur fut extrême ; ils attendaient de moment en moment le signal auquel ils seraient tous massacrés ; Benoît n'avait voulu que leur faire sentir sa puissance ; il n'avait garde de se priver de ses propres cardinaux, tandis qu'il avait à redouter les attaques de l'université de Paris, des ducs de Berri et de Bourgogne, et la rivalité du pape de Rome. Après avoir joui quelque temps de leur terreur, il fit retirer ses soldats [2]. Mais, d'après une tradition conservée à Avignon, il n'eut point la même indulgence pour les bourgeois : on montrait encore, deux siècles et demi plus tard, la salle du palais où il avait fait mettre le feu, après les y avoir invités à un repas de réconciliation, et où il les avait fait périr dans les flammes [3].

Cependant, dès la fin de février, le clergé de France avait été convoqué à Paris pour le 15 mai, afin d'examiner de nouveau la convenance de la soustraction d'obédience. L'assemblée délibérait lentement ; elle entendit le 25 mai les plaidoyers des cardinaux de Poitiers et de Saluces en faveur de Benoît XIII ; après quoi les métropolitains firent en secret le compte des voix de leurs suffragants ; mais aucune décision n'était encore prise, ou ne devait l'être sans l'assentiment des trois ducs de Berri, de Bourgogne et de Bourbon, lorsque le 28 mai le duc d'Orléans entra tout à coup dans l'oratoire du roi son frère, qui venait de se réveiller après le sommeil de midi ; il lui dit que le plus grand nombre des membres du clergé opinaient à rendre l'obédience à Benoît,

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XXII, c. 11, p. 460. — Bouche, Hist. de Provence, t. II, p. 431.

[2] *Ibid.*, c. 3, p. 466.

[3] Bouche, Hist. de Provence, t. II, p. 432.

et il en donna pour témoins plusieurs prélats qui l'avaient suivi. Charles VI, qui était alors dans ce qu'on appelait son bon sens, mais qui, se défiant de la faiblesse de sa tête, était toujours de l'avis de celui qui parlait, répondit à son frère qu'il en était bien aise, et qu'il tenait Benoît pour un homme de grand savoir et de bonne conscience. Pressé par le duc d'Orléans de prononcer à l'instant sa décision, il répondit qu'il rendait à Benoît l'obédience du royaume de France, et mettant la main sur l'autel, il jura qu'il le reconnaîtrait pour seul vicaire de Jésus-Christ aussi longtemps qu'il vivrait. A l'instant les évêques entonnèrent un *Te Deum*, toutes les cloches furent mises en branle, et les oncles du roi apprirent avec dépit, par leur carillon, qu'une si grande décision avait été surprise à un roi incapable de réflexion, sans qu'on leur eût seulement demandé leur avis [1].

Ce triomphe du duc d'Orléans ne fut pas le seul; à d'autres signes encore on avait pu reconnaître que le crédit des oncles du roi diminuait, et que son frère reprenait le dessus. Il s'était fortifié par l'alliance de la reine Isabeau de Bavière. Celle-ci était fort indolente, avare, gourmande et attachée à l'étiquette, mais elle n'avait jusqu'alors point essayé de se mêler des affaires d'État, et son nom avait rarement été prononcé dans les querelles politiques. Les accès de frénésie de son mari lui inspirant une vive terreur, elle avait abandonné le lit conjugal, où elle se faisait remplacer par des femmes de basse condition, dont l'une, entre autres, était connue sous le nom de la petite reine [2]. Cependant il suffisait à Isabeau de chercher à exercer quelque influence sur son mari pour en être écoutée. Le 26 avril, elle lui fit signer une ordonnance par laquelle il pourvoyait à « l'expédition des affaires, aux époques où il serait absent, *ou autrement occupé*, » et par ces mots on sous-entendait ses accès de démence. Un conseil devait être formé, où entreraient la reine, les ducs de Berri, de Bourgogne, de Bourbon et d'Orléans, et les autres princes du sang qui se trouveraient en cour; on y appelait encore Charles d'Albret, connétable de France, cousin du roi, lequel avait, le 21 février, remplacé dans cette charge éminente Louis de Sancerre, qui venait de mourir [3]; le chancelier, et d'autres membres du conseil, *tels et en tel nombre comme il sera expédient.*

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XXIII, c. 4, p. 468. — Juvénal des Ursins, p. 153. — Ordonn. du 30 mai, t. VIII, p. 393.

[2] Barante, Ducs de Bourg., t. II, p. 397.

[3] Religieux de Saint-Denis, l. XXII, c. 10, p. 460.

Cette dernière phrase rendit illusoires les précédentes, et l'ordonnance tout entière; car les délibérations devant être prises *par la plus grande et saine partie des voix*, il dépendait de la faction qui aurait la force en main, de faire entrer dans le conseil ou d'en écarter les conseillers qu'elle voudrait, de manière à être toujours assurée de la majorité des suffrages [1]. Une autre ordonnance du même jour obligeait tous les membres du conseil à prêter serment qu'ils n'obéiraient qu'au roi seul, aux officiers nommés par lui, et après lui qu'au dauphin son fils aîné [2]. Par une troisième ordonnance, toujours du même jour, il fut réglé : « Que si le roi venoit à mourir, son fils aîné, en quelque petit âge » qu'il fût ou pût être, fût sans aucune dilation appelé roi de France, » succédât au royaume, fût couronné roi le plus tôt que faire se pourra, » et usât de tous droits de roi, sans que aucun autre, tant soit prochain » de sang, entreprenne le bail, régence, ou gouvernement du royaume [3]. » Ainsi, toutes les précautions prises par les rois précédents, entre autres par Charles V, pour séparer la tutelle de la régence, et la garde du jeune roi du droit de succession au trône, se trouvaient abolies, tandis que, comme il ne dépendait pas de l'ordonnance de donner à un enfant l'entendement ou la force d'un homme, le pouvoir était abandonné, non à un régent légitime, mais au chef de faction qui serait maître de la personne de l'enfant royal. Une quatrième ordonnance enfin, rendue le 15 mai, appelait la reine à annuler toute donation que le roi aurait faite imprudemment de quelque partie de son domaine [4].

Le conseil formé par la nouvelle ordonnance fut d'abord composé avec impartialité d'hommes attachés au duc d'Orléans et au duc de Bourgogne. Charles VI, qui ne voulait désobliger personne, qui ne comprenait point la querelle entre ses proches, ou qui ne s'en souvenait point au bout de peu de moments, tenait encore la balance égale entre eux. Le 5 mai, il convint avec le duc de Bourgogne de marier deux de ses fils et une de ses filles à deux filles et un fils du comte de Nevers, fils de ce duc : deux de ces mariages se consommèrent, le troisième fut rompu avant que les parties arrivassent à l'âge nubile [5].

[1] Ordonn. de France, t. VIII, p. 577.
[2] *Ibid.*, p. 579.
[3] *Ibid.*, p. 581.
[4] *Ibid.*, p. 586.
[5] Hist. de Bourgogne, t. III, l. XIV, p. 196. — Barante, Ducs de Bourg., t. II, p. 442.

Ce fut encore une faveur accordée au duc de Bourgogne, que de reprendre les négociations pour prolonger la trêve avec l'Angleterre. Il y mettait une haute importance pour l'avantage de ses sujets de Flandre, dont les manufactures ne pouvaient se soutenir sans le commerce des Anglais, et qui avaient déjà entamé des négociations séparées [1]. L'évêque de Chartres et celui de Bath, chefs des deux ambassades anglaise et française, se rencontrèrent à Lelinghen : leurs pouvoirs, en date du 28 avril, les autorisaient à obtenir et à donner réparation pour tout ce qui avait été fait de contraire à la trêve [2]. Ils renouvelèrent cette trêve le 27 juin, et ils renvoyèrent à l'arbitrage de commissaires, qui devaient s'assembler le 15 septembre, puis le 20 novembre, les causes contentieuses qu'ils n'avaient pu décider [3].

Mais, pendant ces négociations mêmes, le duc d'Orléans, sans se soucier de ce que le conseil, dont il était membre avait résolu de conserver la paix, travaillait de toutes ses forces à rallumer la guerre. La lettre dans laquelle il accusait Henri IV d'avoir trahi son roi, et de l'avoir fait périr, lui fut remise seulement le 30 avril, aussi bien qu'un défi du comte de Saint-Pol, qui lui déclarait la guerre, pour venger le roi Richard [4]. L'évêque de Bath demanda à celui de Chartres si ces défis étaient autorisés par le conseil du roi, et s'ils n'étaient pas une violation manifeste de la trêve. L'évêque de Chartres, après avoir consulté ses collègues, répondit que son maître n'avait point enfreint la trêve, qu'il ne voulait point l'enfreindre, mais qu'il ne lui avait point donné commission de dire autre chose. Les Anglais se contentèrent de faire dresser procès-verbal de cette réponse [5].

Henri IV voyait bien en effet que les négociations étaient inutiles avec un État où le chef ne pouvait plus répondre pour ses membres. Il prit le parti de charger une flotte de dix vaisseaux de surveiller les côtes de la France, et cependant d'accepter la trêve, de l'étendre même, par un acte du 22 juillet, au roi d'Écosse [6], et de profiter de l'hésitation des Français pour écraser les rébellions qui éclataient de toutes parts autour de lui. Le 22 juillet, il vainquit à Salop les révoltés du nord ; son plus redoutable adversaire, Hotspur, fut tué dans le com-

[1] Rymer, t. VIII, p. 286 et 327.
[2] *Ibid.*, p. 300.
[3] *Ibid.*, p. 305 et 330. — Religieux de Saint-Denis, l. XXIII, c. 6, p. 472.
[4] Monstrelet, t. I, p. 108 et 119.
[5] Rymer, t. VIII, p. 310. — [6] *Ibid.*, p. 318.

bat [1] : mais Owen Glendower était toujours maître du pays de Galles, et Jacques de Bourbon, comte de la Marche, se préparait à lui conduire des renforts. Comme la flotte anglaise qui surveillait les côtes de France gênait son embarquement [2], Olivier de Clisson engagea l'amiral de Bretagne et Guillaume du Châtel à la surprendre, tandis qu'elle était à l'ancre devant Saint-Mahé. Après un combat acharné, les Bretons se rendirent maîtres des dix vaisseaux anglais, et violant les lois de la guerre après leur victoire, comme ils avaient violé le droit des gens par leur attaque, ils jetèrent à la mer plus de cinq cents de leurs prisonniers [3]. Encouragés par ce succès, les Bretons, sous la conduite des mêmes chefs, pillèrent les îles de Jersey et de Guernesey, firent une descente à Plymouth, forcèrent les habitants à se racheter du massacre et de l'incendie par de fortes rançons, et rentrèrent dans leurs ports, au milieu de septembre, avec un butin considérable.

Personne ne songeait dans le royaume à accuser ceux qui violaient si scandaleusement l'armistice, lorsqu'ils étaient couronnés par le succès : d'ailleurs on assurait que les vaisseaux anglais avaient commis de leur côté des actes nombreux d'hostilité sur la côte de Bretagne. Il fut question dans le conseil du roi, au contraire, de pousser ces avantages, et de faire attaquer Bordeaux par le duc d'Orléans, et Calais par le duc de Bourgogne, avec deux fortes armées. Henri IV, qui en fut averti, donna le 25 octobre des ordres pour mettre ces deux places en état de défense [4]. Puis, sans perdre son temps à se plaindre d'un gouvernement qui, agissant au hasard, était incapable de garder sa foi ou de donner des garanties, il chargea Guillaume de Wilford, son amiral, de châtier les Bretons. Celui-ci brûla Saint-Mahé, au commencement de novembre, battit un corps de Bretons qui s'était assemblé pour le repousser, pilla une flotte considérable, chargée de vins, qui arrivait du Poitou, et répandit sur toutes les côtes une si grande terreur, que les créatures mêmes du duc d'Orléans commencèrent à faire des vœux pour le maintien de la trêve [5]. Le comte de Saint-Pol, qui avait fait une

[1] Thom. Walsingham, p. 368. — Rymer, t. VIII, p. 320. — Monstrelet, t. c. 7, p. 87. — Religieux de Saint-Denis, l. XXIII, c. 8, p. 473.

[2] Monstrelet, t. I, c. 11, p. 122.

[3] Religieux de Saint-Denis, l. XXIII, c. 7, p. 472. — Juvénal des Ursins, p. 156. — Monstrelet, c. 11, p. 124. — Lobineau, Hist. de Bret., l. XIV, c. 93, p. 503.

[4] Rymer, t. VIII, p. 336.

[5] Thom. Walsingham, Hist, Angl., p. 369. — Religieux de Saint-Denis, l. XXIII, c. 8, p. 473.

descente dans l'île de Thanet, en fut chassé dans le même temps avec honte, et le gouverneur de Calais, chargé de prendre sa revanche, ravagea cruellement, dans le mois de janvier suivant, tout son comté de Saint-Pol [1].

Le duc d'Orléans, qui avait poussé Waleran de Luxembourg, comte de Saint-Pol, et les gentilshommes bretons, à ces deux attaques imprudentes, avait pour système quand son ennemi montrait du ressentiment, de ne pas laisser voir qu'il s'en apercevait. Il mit en oubli et le défi qu'il avait envoyé à Henri IV, et ses menaces, et ses premiers actes d'hostilité, et, comme si la France n'avait pas alors d'affaires plus importantes, il offrit d'aller lui-même auprès du pape Benoît XIII, à Avignon, pour l'engager à montrer plus de déférence aux décisions du conseil du roi. Lorsque le 28 mai Charles VI ordonna que l'obédience fût rendue à ce pape, les jurisconsultes qui rédigèrent l'ordonnance y insérèrent que Benoît XIII reconnaîtrait pour légitime tout ce ce qui avait été fait par les pasteurs ordinaires de l'Église pendant les cinq années durant lesquelles son pouvoir avait été suspendu; et le duc d'Orléans se rendit garant de l'exécution de cette clause. Le pape, au contraire, qui était en même temps orgueilleux et avide d'argent, déclara nul tout ce qui s'était fait durant les cinq années de sa reclusion, et ne voulut accorder de nouvelles bulles aux prélats et aux bénéficiers promus pendant cet intervalle qu'autant qu'ils lui payeraient de grosses sommes d'argent. Le duc d'Orléans, qui arriva à la cour d'Avignon au commencement de novembre, et qui y séjourna jusqu'à la fin de février, y fut accueilli par le pape comme un généreux protecteur, et y passa le temps dans les fêtes; mais quand il essaya de parler d'affaires, il ne put absolument rien obtenir. Ses deux oncles, maîtres du conseil en son absence, prirent un parti plus sûr que celui des négociations. Ils rendirent, le 29 décembre, une ordonnance qui non-seulement dispensait tous les nouveaux bénéficiers de rien payer à la chambre apostolique, mais qui menaçait les officiers du pape de la saisie de leurs biens, s'ils continuaient des exactions contraires aux ordonnances royales [2].

On continuait toujours à chercher une cause surnaturelle à la mala-

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XXIII, c. 10, p. 475. — Rymer, t. VIII, p. 342.
[2] Ordonn. de France, t. VIII, p. 622. — Religieux de Saint-Denis, l. XXIII, c. 11, p. 477.

die du roi, et en même temps qu'on avait cessé toute espèce de remèdes, et qu'on le laissait s'épuiser dans des débauches qui auraient suffi pour égarer sa raison, on consultait encore les sorciers sur les moyens de détourner le courroux de la puissance occulte qui le tourmentait. Au mois de juillet de cette année le bailli de Dijon consentit à faire élever à grands frais un appareil magique, composé d'un grand cercle de fer porté sur douze colonnes de fer, d'où pendaient douze chaînes de fer; il entra dans ce cercle, et se laissa enchaîner à une de ses chaînes, tandis qu'aux onze autres étaient enchaînés de même des prêtres, des chevaliers, des écuyers, des conseillers et des bourgeois; et deux sorciers, qui avaient dirigé la construction de cet appareil, que peut-être on nommerait aujourd'hui magnétique, commencèrent leurs opérations. Mais bientôt ils déclarèrent qu'ils ne pouvaient avoir aucun succès, parce que le bailli de Dijon, en entrant dans le cercle, avait fait le signe de la croix; et l'annaliste de l'Église, au dix-septième siècle, rapporte comme un miracle cet obstacle à leurs maléfices [1]. Le bailli cependant fit brûler alors les deux sorciers; ses scrupules contre la magie reprenant toute leur force, dès l'instant que les magiciens n'avaient pas réussi [2].

Cette ferme croyance aux sorciers, et en même temps cette fureur avec laquelle on sévissait contre eux, étaient jusqu'à un certain point des maladies nouvelles de l'esprit humain: il semblerait qu'elles étaient des conséquences de la différence entre les progrès de la civilisation chez les différents peuples. La supériorité des Italiens dans toutes les sciences, dans tous les arts, excitait la défiance et la haine de leurs barbares voisins. Les hommes du Nord, en voyant ces négociants si habiles, ces savants si versés dans les secrets de la nature, ne doutaient point que leur savoir et leurs richesses ne leur vinssent du diable; d'autre part les Italiens étaient peu superstitieux, mais ils avaient plus de zèle et de foi pour la science écrite que de critique et de philosophie; et, comme tous les livres anciens qu'ils étudiaient, tous ceux surtout des premiers siècles de l'Église, faisaient allusion aux sciences occultes, ils y croyaient par érudition plutôt que par crainte ou par ignorance. Depuis cent cinquante ans, l'Église, jalouse de la croyance à un pouvoir surnaturel, qui se serait trouvé le rival du sien, avait excité l'inquisition à poursuivre

[1] Raynaldi Annal. eccles., 1404, § 22.
[2] Religieux de Saint-Denis, l. XXIII, c. 9, p. 474.— Juvénal des Ursins, p. 154

la magie avec plus de vigueur encore que l'hérésie. Louis Paramo, qui, à cette époque, était grand inquisiteur en Sicile, écrivait cette année : « Que cette superstition nouvelle et criminelle avait été combattue avec » tant de constance par les inquisiteurs, que dans le cours des cent cin- » quante ans qui venaient de s'écouler, trente mille sorciers ou sor- » cières avaient été brûlés, qui, si on leur avait accordé l'impunité, » auraient suffi pour bouleverser l'univers tout entier [1]. » La faiblesse des ecclésiastiques et des magistrats, qui, à l'occasion de la maladie du roi, s'étaient prêtés à des opérations magiques qu'ils avaient punies ensuite, engagèrent cependant Louis de Bourbon, cardinal évêque de Langres, à faire décider par un synode de son diocèse, cette année ou la suivante, que le crime de superstitions magiques ne pouvait être excusé que par le but qu'on se proposait d'atteindre ; que toute personne était obligée de dénoncer aux inquisiteurs ceux qu'elle savait s'être rendus coupables de pareils actes ; enfin que c'était une erreur punissable par le fer et par le feu, que de croire qu'un homme qui s'était donné au diable ne pouvait pas encore être sauvé par la contrition, la confession et l'absolution de son évêque diocésain [2].

(1404.) L'absence du duc d'Orléans, qui passa encore à la cour d'Avignon les deux premiers mois de l'année 1404, permit au duc de Bourgogne de s'éloigner aussi de Paris. Il n'aurait pas volontiers quitté le faible monarque s'il avait laissé son frère auprès de lui, veillant l'occasion de lui surprendre quelque ordonnance désastreuse. Jean V, duc de Bretagne, était parvenu, le 24 décembre 1403, à sa majorité légale, fixée à quatorze ans accomplis : c'était en même temps le terme de la tutelle du duc de Bourgogne ; cependant ce duc lui donna un curateur pour continuer à le retenir dans ses intérêts ; il engagea Charles VI à recevoir hommage du jeune duc, le 7 janvier, puis il l'envoya en Bretagne avec sa femme Jeanne de France. Ce prince y arriva justement comme son rival Jean, comte de Penthièvre, fils de Charles de Blois, et gendre de Clisson, venait d'y mourrir [3]. De son côté, le duc de Bourgogne partit pour les Pays-Bas, où il voulait mettre son second fils, Antoine, en possession du duché de Brabant, que la duchesse Jeanne,

[1] Paramus, inquisitor Siciliæ, l. II, tit. 3, c. 4, num. 27, cité par Raynaldi, ann. 1404, § 23.

[2] Raynaldi, 1404, §§ 22 et 23. Ce concile ne se trouve pas dans la collection de Labbe.

[3] Lobineau. Hist. de Bretagne, l. XIV, c. 98, p. 504.

sa grand'tante, déjà parvenue à un âge très-avancé, s'était résolue à résigner entre ses mains. Selon sa coutume, le duc de Bourgogne, en arrivant à Bruxelles, y déploya un faste éblouissant; il donna une fête brillante à la vieille duchesse, et il distribua de riches présents à elle et à tous les seigneurs de sa cour. Mais au milieu de ces réjouissances, il se sentit atteint, le 16 avril, par une maladie alors épidémique dans les Pays-Bas, et qu'on attribuait surtout à la saleté et à l'air étouffé des villes. Pour sortir de cette atmosphère méphitique, il se fit transporter à son château de Hal, dans une litière à bras; car il était déjà trop faible pour supporter aucune autre voiture: il y languit encore quelques jours, et il y mourut le 27 avril 1404, dans la soixante-troisième année de son âge [1].

Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, laissait trois fils et trois filles. Jean, qui avait porté jusqu'alors le titre de comte de Nevers, et qui lui succéda, était alors âgé de trente-cinq ans : on lui avait donné le surnom de *sans Peur*, qu'il méritait mieux peut-être que la plupart des princes ne méritaient leurs surnoms; Antoine, le second fils, était duc de Limbourg et de Brabant; le troisième, Philippe, fut comte de Nevers. Des trois filles, Marguerite était mariée au comte d'Ostrevant, fils du comte de Hainaut; Catherine, à Frédéric d'Autriche, et Marie, au comte de Savoie. Aucune maison souveraine ne possédait de plus vastes et plus riches États, et n'était soutenue par de plus puissantes alliances. Mais Philippe avait toujours dissipé ses revenus avec une profusion si extravagante, qu'au moment de sa mort, ses deux fils aînés, qui étaient auprès de lui, furent obligés de mettre sa vaisselle en gage pour fournir aux frais de sa sépulture [2]. Ils vinrent ensuite à Paris pour rendre hommage, le 23 mai, au roi Charles VI, tandis que le convoi de leur père s'acheminait lentement vers Dijon, et, de nouveau, ils furent obligés de vendre, pour satisfaire à ses créanciers, le magnifique mobilier qu'il y avait laissé, ses tableaux, ses tapisseries, ses joyaux et ses vêtements [3]. Enfin, sa veuve, Marguerite, comtesse de Flandre, par un acte en date du 9 mai, renonça à sa succession, ajou-

[1] Hist. de Bourgogne, t. III, l. XIV, p. 199. — Barante, ducs de Bourg., t. II, p. 462. — Magnum Chronicon Belgic. in Struvio, t. III, p. 361. — Meyer, Annal. Flend., l. XIV, f. 219, verso.

[2] Hist. de Bourgogne, t. III, l. XIV, c. 204, p. 200.

[3] *Ibid.*, l. XV, c. 4, p. 213. — Barante, ducs de Bourgogne, t. III, p. 2.

tant même, à ce qu'on assurait, à cet acte humiliant, la cérémonie plus humiliante encore de déposer sur le cercueil sa ceinture, sa bourse et son trousseau de clefs, signes de la communauté de biens en vertu de laquelle elle aurait dû payer ses dettes [1].

Quoique le nouveau duc de Bourgogne fût dans la vigueur de l'âge, et peut-être plus propre que son cousin le duc d'Orléans à diriger le roi, il ne pouvait prétendre à exercer sur lui l'espèce d'autorité dont son père avait été en possession. Le duc d'Orléans, tout en haïssant le vieux duc, ne pouvait s'empêcher de voir en lui un représentant de son père, qu'il était forcé de traiter avec déférence; mais à la mort de Philippe le Hardi il s'arrogea, sans hésiter, l'autorité royale, et il commença aussitôt à en faire usage pour piller les finances de l'État. Le 22 mai, il fit rendre deux ordonnances par lesquelles les droits du domaine royal lui étaient cédés sur Coucy, Soissons, Ham, et beaucoup d'autres seigneuries réunies à son apanage [2]. Par une autre ordonnance, qui ne s'est pas conservée, il soumit tout le royaume à payer une aide exorbitante pour faire la guerre à Henri de Lancaster, soi-disant roi d'Angleterre. Les princes qui se trouvaient alors à Paris ne voulurent pas sanctionner par leur présence une levée d'argent qui leur paraissait inique, et ils sortirent de la ville. L'édit fut publié néanmoins sous la protection d'un corps considérable de troupes à pied et à cheval, pour en imposer à la fureur du peuple. Il établissait des commissaires dans chaque paroisse, qui devaient estimer, sous serment, la taille que chacun était en état de payer. Les membres des cours judiciaires et les officiers du palais furent soustraits, par une ordonnance postérieure [3], à cette exaction; à tous les autres on demanda, non une partie de leur revenu, mais tout ce qu'il parut possible de leur arracher. Le produit qu'on assurait s'élever à 1,700,000 francs, était déposé à mesure dans une tour du palais, et le duc d'Orléans avait promis qu'il n'en disposerait que du consentement commun des princes, et pour la défense du royaume. Mais, sur ces entrefaites, le duc de Berri étant tombé gravement malade, et le roi se trouvant dans son état habituel de démence, le duc d'Orléans, à la tête d'une troupe de gens armés, força audacieusement le palais pendant la nuit, et enleva la

[1] Hist. de Bourg., l. XIV, c. 209, p. 204, et note 25, p 574.— Monstrelet, c. 18, p. 141. — Meyer, Annal. Fland., l. XIV, f. 219, verso.
[2] Ordonn. de France, t. IX, p. 1 et 3.
[3] Ordonn. du 26 mai, t. IX, p. 4, 5 et 7.

plus grande partie de l'argent qu'il y trouva accumulé [1]. Cet acte de brigandage fut suivi par une ordonnance sur les affaires ecclésiastiques, qui n'excita guère moins de mécontentement. Le duc d'Orléans révoqua, le 5 juin, l'ordonnance rendue, le 29 décembre précédent, pendant son absence, pour réprimer les exactions des officiers de la cour pontificale sur ceux qui avaient été pourvus de bénéfices pendant la soustraction d'obédience [2]. Le 9 juin fut aussi le jour où s'accomplit l'échange du comté d'Évreux et des autres fiefs de la maison de Navarre, contre la ville de Nemours, érigée, à cette occasion, en duché pairie. Charles III, roi de Navarre, était revenu en France pour terminer cette affaire qui était demeurée si longtemps en suspens. Il rendit à la couronne la ville de Cherbourg, la seule qui lui fût restée de son antique héritage; il fit hommage au roi pour le duché de Nemours, qui était estimé valoir 12,000 livres de rente, mais qui, par sa situation, ne pouvait pas donner d'inquiétude, même lorsqu'il se trouverait entre les mains d'un prince ennemi; et comme compensation de ce qu'il renonçait à des prétentions qui, tant que son père avait vécu, avaient jeté le trouble dans le royaume, il prit place, pendant cette année et la suivante, avec les autres princes, au conseil d'État [3].

L'arrangement avec le roi de Navarre était le seul acte raisonnable de la nouvelle administration; car il était fait pour écarter de l'avenir des chances dangereuses; mais le duc d'Orléans, dans le reste de sa conduite, semblait n'obéir qu'à des caprices presque aussi déréglés que ceux de son frère. De toutes parts retentissaient les plaintes des bourgeois pressurés par les commissaires qui levaient la taille nouvelle, et celles des ecclésiastiques que Benoît XIII traitait comme intrus, pour avoir été ordonnés pendant la soustraction d'obédience; et cependant le duc d'Orléans dissipait pour ses plaisirs l'argent qu'il avait rassemblé avec tant de violence, et ne songeait déjà plus à la guerre à laquelle il avait provoqué le roi anglais. Henri IV, qui voyait bien qu'il n'avait rien à attendre du gouvernement, demanda du moins justice à l'opinion publique. Le 25 février, il répandit avec profusion des lettres qu'il adressait « au roi, aux seigneurs temporels et spirituels, et à toute la

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XXIV, c. 1, p. 482. Il dit, sans doute par erreur, dix-sept millions. — Juvénal des Ursins, p. 158.

[2] Ordonn. de France, t. IX, p. 14.

[3] Favyn, Histoire de Navarre, l. IX, p. 478. — Religieux de Saint-Denis, l. XXIV, c. 3, p. 485. — Ordonn. de France, t. IX, p. 11.

» communauté de France. » Il y rappelait que la trêve conclue entre Richard II et Charles VI, subsistait toujours; qu'elle avait été confirmée depuis son avénement au trône; que les ambassadeurs des deux royaumes s'étaient réunis dès lors à plusieurs reprises; qu'ils devaient encore se réunir le 1er de mars prochain, avec la commission de réformer tout ce qui aurait été fait de part et d'autre de contraire à ce traité; que cependant des seigneurs français, entre autres le duc d'Orléans et le comte de Saint-Pol, l'avaient fait défier par des hérauts d'armes; que ce dernier l'avait même attaqué; qu'il était de plus averti qu'on faisait en France, et par terre et par mer, des préparatifs pour le siége de Bordeaux, en sorte qu'il devait plutôt attendre le glaive qu'un messager de paix. « Toutefois, ajoutait-il, je suis résolu à observer cette » trêve, et à réparer ce qui a pu être fait contre elle, à moins que vous » ne nous forciez à la guerre, et Dieu nous préserve de cette nécessité; » car la paix doit être fille de la volonté, la guerre de la nécessité... » Aussi, comme nous devons tous nous présenter devant le tribunal » de notre juge éternel, nous prenons à témoins le ciel, la terre, et » toutes les choses créées, que, si quelque guerre doit éclater entre nous » et vous, elle ne proviendra que de vous; tandis que, nous couvrant » du bouclier de la défense, nous résisterons, comme il plaira au » Très-Haut [1]. »

Il ne paraît pas que le duc d'Orléans ait songé à répondre à cette lettre, ni qu'il ait fait aucun effort pour renouer des négociations que son adversaire désirait si fort continuer. Il jugea que, puisque Henri IV craignait la guerre, c'était par conséquent le moment de la faire avec vigueur. Charles de Savoisy, grand maître d'hôtel de la reine, fut envoyé en Castille, pour demander à Henri le Maladif, au nom de l'ancienne alliance des deux maisons, une flotte espagnole pour assiéger Calais. Jacques de Bourbon, comte de la Marche, fut chargé de traiter avec Owen Glendower, chef des Gallois insurgés: une alliance de ce prince avec la France fut signée à Paris le 14 juillet [2], et le comte de la Marche promit de s'embarquer à Brest à la mi-août, pour lui conduire huit mille hommes d'armes, un grand nombre d'arbalétriers, et beaucoup de chevaliers et d'écuyers, qui s'offraient à servir en volon-

[1] Rymer, t. VIII, 348.

[2] *Ibid.*, Pleins pouvoirs du 10 mai, p. 336. Traité, 14 juillet, p. 366. Ratification, 12 janvier, p. 382.

taires [1]. Enfin, Jean comte de Clermont, fils du duc de Bourbon, nommé le 12 juin capitaine général en Languedoc et en Guienne, attaqua les châteaux que les Anglais possédaient dans le Limousin, et en soumit successivement trente-quatre [2].

Mais il était impossible au duc d'Orléans de mettre de la suite dans aucun projet, dans aucune pensée sérieuse, même lorsque c'était une passion qui les lui avait fait adopter : lui qui avait paru désirer si vivement la guerre, qui avait défié si insolemment le roi d'Angleterre, et fait commettre les premières hostilités, non-seulement il ne songeait point à paraître en personne à l'armée, il n'avait pas même rassemblé des troupes et envoyé un général sur les frontières ; aussi le comté de Saint-Pol fut-il ravagé sans que la France y opposât aucune résistance, et presque tous ses habitants emmenés en captivité, tandis qu'une flotte anglaise parcourut les côtes de Bretagne et de Normandie, et que les troupes de débarquement qu'elle portait, brûlèrent les moissons prêtes à couper, et celles déjà recueillies dans les granges ; alors les Français se plaignirent amèrement de ce qu'une trêve qu'ils n'avaient cessé de violer, était si peu respectée par leurs adversaires [3].

Le duc d'Orléans s'était approprié huit cent mille écus, sur la taille levée au commencement de l'année, et il ne voulait pas consentir à rendre la moindre partie de cet argent pour l'employer à la défense du royaume. Il en avait destiné une portion à acheter de vastes domaines pour lui-même; avec une autre, il bâtissait des palais à Pierre-Fons, à la Ferté Milon et ailleurs, enfin il dissipait le reste dans les fêtes brillantes qu'il donnait à Paris [4]. Ces fêtes contribuèrent à faire échouer l'expédition du comte de la Marche dans le pays de Galles. Les troupes qu'il devait embarquer s'étaient rassemblées à Brest, dès la mi-août, les vaisseaux étaient prêts pour les recevoir, la mer était tranquille : les soldats, à qui on avait promis le pillage de l'Angleterre ne murmuraient point de ce que leurs soldes n'étaient pas payées, mais le comte de la Marche, qui devait les commander, n'arrivait pas ; « attaché, dit » le Religieux de Saint-Denis, aux plaisirs de la cour et de Paris, il » ne se souciait que de danser, et de passer les soirées dans les diver-

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XXIV, c. 5, p. 488.
[2] Hist. gén. du Languedoc, l. XXXIII, c, 73, p. 420. — Religieux de Saint-Denis, l. XXIV, c. 10, p. 498.
[3] Religieux de Saint-Denis, l. XXIV c. 4, p. 487.
[4] *Ibid.*, c. 14. p. 504.

» tissements des cartes (qu'on venait d'inventer) et des dés. » Quoiqu'on lui expédiât courrier sur courrier pour le presser, il se fit attendre jusqu'au milieu de novembre. Il arriva enfin, mais alors une partie des troupes avait déserté, l'autre était découragée; la saison enfin était trop avancée pour qu'il pût passer dans le pays de Galles. Il s'embarqua cependant, pour ravager les côtes méridionales de l'Angleterre ; il fit quelques descentes dans le voisinage de Falmouth, Plymouth et Darmouth ; puis, assailli par une tempête, il perdit douze vaisseaux, ramena le reste à Saint-Malo, et s'en revint précipitamment à Paris, pour retrouver les plaisirs de la cour [1].

Avant lui, mais dans la même campage, quelques aventuriers français avaient déjà paru sur les côtes d'Angleterre ; c'étaient de jeunes gentilshommes qu'animaient le désir des aventures militaires, et l'espoir du butin. Ils s'armaient à leurs frais, ils s'embarquaient sur leurs propres vaisseaux, et tâchaient de surprendre quelque point des côtes où les Anglais ne fussent pas en mesure de se défendre; mais leurs tentatives furent accompagnées de peu de succès. Les sires de la Roche-Guyon et de Bacqueville ayant, avec deux cents gentilshommes normands, fait une descente à à Portland-Bill, y furent entourés par un millier de paysans, et tous tués ou faits prisonniers [2]. Les sires de Châteaubriand, la Jaille et Guillaume du Châtel, partis des côtes de Bretagne avec deux mille hommes d'armes, et autant d'arbalétriers, se querellèrent en mer à la rencontre d'une flotte espagnole : les uns voulaient la piller, les autres, rappelant que non-seulement les Espagnols étaient alliés de la France, mais qu'alors même le roi réclamait leurs secours, s'opposaient à cet acte de piraterie. Ils se séparèrent, et la Jaille avec du Châtel opérèrent seuls leur descente. Ils attaquèrent de front, près de Darmouth qu'ils se proposaient de piller, un corps de paysans armés et retranchés derrière un fossé, auxquels ils ne crurent pas devoir faire l'honneur de les combattre selon les règles ; ils furent repoussés, entourés, et enfin tous tués ou faits prisonniers [3].

Quand la nouvelle de leur désastre fut portée en Bretagne, Tannegui du Châtel, frère de Guillaume, rassembla une nouvelle troupe pour

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XXIV, c. 13, p. 502. — Monstrelet, c. 11, p. 122. — Juvénal des Ursins, p. 164.

[2] *Ibid.*, c. 8, p. 490.

[3] *Ibid.*, c. 6, p. 490. — Thom. Walsingham, p. 370. — Monstrelet, t. I, c. 14, p. 134.

les venger; il prit également terre près de Darmouth, quelques semaines plus tard; il ravagea quelques villages, il brûla quelques maisons, et il évita avec habileté les forces rassemblées pour le combattre. Ce fut le premier exploit d'un homme qui arriva plus tard à une assez grande célébrité [1].

A leur tour les Anglais s'approchèrent de Brest, avec l'intention d'y détruire la flotte qu'on y préparait pour le comte de la Marche; ils débarquèrent près de Guérande, sous la conduite du comte de Beaumont et du bâtard d'Angleterre, mais ils y furent attaqués presque aussitôt par le sire de Rieux, maréchal de Bretagne; le comte de Beaumont fut tué, et ses compagnons contraints à une retraite précipitée [2].

Il y eut aussi quelques hostilités par terre, et sur les frontières de Guienne; mais, aussi bien que les courses maritimes, elles étaient dues à l'esprit aventureux des particuliers, et n'étaient pas dirigées par le gouvernement. Le connétable Charles d'Albret, qui résidait en Gascogne dans ses terres, de concert avec le captal de Buch, gagna quelques traîtres à Bordeaux, qui lui promirent de lui ouvrir les portes de la ville, mais comme il approchait avec sa petite troupe, ses complices furent découverts et livrés au supplice; pour se venger, il vint mettre le siége devant un château nommé Corbefin, dont la garnison levait des contributions sur une partie de la Gascogne : au bout de douze semaines il s'en rendit maître, et les paysans, de quarante lieues à la ronde, lui payèrent les cinquante mille écus qu'ils auraient dû payer aux Anglais [3].

Malgré tant d'actes ouverts de provocation, et malgré les preuves d'incapacité que donnait le gouvernement français, Henri IV ne déclara point la trêve rompue, ou la reprise des hostilités; il se mettait en garde contre les surprises, il ne ménageait point son adversaire, quand l'occasion se présentait à lui, mais il désirait éviter une guerre ouverte, qui encouragerait les nombreux ennemis qu'il avait déjà. Non seulement Owen Glendower défendait avec succès contre lui le pays de Galles, il portait l'alarme dans les comtés limitrophes, et

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XXIV, c. 7, p. 492. — Juvénal des Ursins, p. 169.
[2] *Ibid.*, c. 9, p. 496. — Lobineau, Hist. de Bret., l. XIV, c. 108, p. 506.
[3] *Ibid.*, c. 10, p. 497. — Juvénal des Ursins, p. 165. — Monstrelet, t. I, c. 20, p. 148.

des rébellions éclataient chaque année dans d'autres provinces, au nom de Richard II, que les Anglais persistaient à croire toujours en vie [1].

Les finances de Henri étaient épuisées, et en cherchant à les rétablir, il avait failli à se brouiller avec son église, qui s'était indignée de ce qu'il avait voulu la faire contribuer aux dépenses de l'État. De toutes parts il rencontrait des difficultés, et il avait besoin de toute son habileté pour se maintenir : aussi s'étudiait-il surtout à étouffer les étincelles d'une guerre étrangère. Le 6 juillet, il avait signé une trêve avec Robert III d'Écosse, qui le mettait à l'abri d'une attaque sur la frontière du nord, jusqu'aux fêtes de Pâques suivantes [2]. Le 12 novembre il chargea des commissaires qu'il envoya à Calais d'accepter également les offres d'une trêve particulière que lui faisaient les Flamands : ceux-ci avaient en tout temps manifesté leur désir de conserver avec l'Angleterre des relations de bon voisinage et de commerce, et Henri IV se flattait de faire enfin entendre à la France, par leur entremise, que la paix n'était pas moins nécessaire à l'un des deux royaumes qu'à l'autre [3].

Mais la France n'avait pas un gouvernement qui pût comprendre la raison ou son propre intérêt. Tout y allait à l'abandon : les peuples étaient réduits au désespoir ; des brigands infestaient les grandes routes et interrompaient le commerce ; dans de vastes districts l'agriculture était abandonnée ; seulement comme les fêtes de la cour continuaient, plus brillantes et plus licencieuses que jamais, le duc d'Orléans et la reine jugeaient que tout allait bien. Au milieu de ces fêtes, un des premiers courtisans, Charles de Savoisy, favori du roi, dès ses premières années, grand maître de l'hôtel de la reine, et l'homme que l'on croyait le plus puissant à la cour, éprouva une disgrâce qui sert à nous faire connaître le despotisme aveugle et capricieux de ce gouvernement. Un des pages de Savoisy courait à cheval dans les rues, le 14 juillet, pendant une procession de l'université, et voulant, à ce qu'on crut, faire voir que la protection de son maître le mettait au-dessus de tous les réglements de police, il renversa quelques écoliers ; les autres s'attroupèrent, lui dirent des injures, et l'un d'eux lui donna un soufflet. Le page courut à l'hôtel Savoisy demander vengeance : la procession était

[1] Thom. Walsingham, Hist. Angl., p. 371.
[2] Rymer, t. VIII, p. 368.
[3] *Ibid.*, p. 374, 376, 377.

entrée dans l'église Sainte-Catherine ; tout à coup elle y fut attaquée par les gens de Savoisy, qui frappèrent de leurs bâtons et de leurs épées ceux qui étaient en dehors des portes ; ils tirèrent même plusieurs coups d'arbalète dans l'église, qui atteignirent les images, les ornements, les habits des prêtres, et blessèrent aussi quelques personnes. A la première nouvelle qu'en reçut le sire de Savoisy, il loua ses gens d'avoir vaillamment soutenu l'honneur de sa maison ; mais quand il sut que l'université avait porté plainte à la reine, aux ducs d'Orléans et de Bourgogne, et qu'elle avait suspendu ses leçons, il fut effrayé, et il offrit de livrer les coupables pour les faire pendre. Toutefois l'université ne faisait pas plus de cas que lui-même de la vie de ses valets, elle demandait une plus digne victime ; c'était la punition du maître qu'elle exigeait. Elle l'obtint, encore que le duc d'Orléans lui eût d'abord promis sa protection. Le roi avait alors une lueur de raison, on lui fit présider la séance du parlement. Quand il se croyait en son bon sens, il était toujours empressé d'agir, de faire n'importe quoi, d'exercer, n'importe contre qui, son autorité : Savoisy fut condamné au bannissement, à ce que son hôtel le plus beau de Paris, fût rasé, et à ce qu'une chapelle fût fondée à ses frais, en expiation du crime de ses gens. Quelque injuste que fût cette sentence, car Savoisy était tout au plus accusé d'avoir aprouvé après coup, une chose faite, et à laquelle il n'avait point eu de part, elle fut reçue avec joie par le peuple, toujours prêt à applaudir à la chute des favoris ; et les maçons furent précédés par des fanfares lorsqu'ils vinrent, le 26 août, commencer la démolition barbare qui leur était ordonnée. Une amende considérable et les frais du procès achevèrent alors la ruine de Savoisy ; mais dans la suite, il fut rappelé à la cour, comblé de nouvelles largesses, et la nation perdit seule à la démolition de son palais [1].

La mort de Boniface IX, le pape de Rome, survenue le 1er octobre 1404, ramena l'attention des conseils de la France sur les moyens de faire cesser le schisme. S'il y avait une affaire publique à laquelle Charles VI mît un intérêt suivi, c'était celle-là ; il paraît que son imagination avait été frappée de la dénonciation faite par les prêtres des deux partis que la maladie qui l'accablait était une punition du ciel, pour la part que son père avait eue au schisme ; aussi toutes les fois qu'il revenait à sa connaissance, il s'informait avec intérêt de ce qui avait été fait pour

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XXIV, c. 8. p. 493. — Monstrelet, c. 13, p. 126.

la réunion de l'Église. L'occasion de l'effectuer, que semblait offrir la mort de l'un des deux papes, fut de nouveau perdue ; les cardinaux de Boniface IX, préférant leur intérêt à celui de la chrétienté, se hâtèrent de lui donner un successeur : ils étaient au nombre de neuf ; leurs suffrages se réunirent, le 17 octobre, sur le cardinal de Boulogne, qui prit le nom d'Innocent VII[1].

Mais la prolongation du schisme avait produit un effet sur lequel les chefs eux-mêmes de l'Église ne pouvaient plus fermer les yeux. Et papes et cardinaux, et prélats et fidèles, tous avaient prouvé par leur conduite, que l'unité et la paix de l'Église qu'ils annonçaient comme si essentielles au salut, leur importaient beaucoup moins que leurs intérêts privés ; tous avaient repoussé toutes les occasions d'éteindre le schisme qui s'étaient présentées à eux ; tous les chefs de l'Église s'étaient convaincus eux-mêmes et chacun à son tour, d'égoïsme, et d'un odieux calcul qui sacrifiait des millions d'âmes à une étroite ambition. Le clergé était plus déconsidéré qu'il ne l'eût jamais été depuis l'origine du christianisme ; le schisme cessait presque d'être une affaire de conscience : une estime mutuelle réunissait les membres des deux communions ; ils se croyaient également chrétiens, et ils commençaient à se persuader que leurs prêtres seuls ne l'étaient pas : une liberté d'opinion, une liberté d'examen, jusqu'alors inconnues, commençaient dans toute l'Europe à se manifester, et c'étaient les résultats du juste mécontentement qu'avait inspiré l'esprit sacerdotal. Les peuples paraissaient sur le point de briser un joug qu'ils avaient trop longtemps porté, les princes le brisaient déjà. En France le duc d'Orléans, et Louis II d'Anjou, qui avaient d'abord manifesté tant de zèle pour Benoît XIII, se montraient tout à coup absolument refroidis pour lui, soit qu'il fussent enfin blessés par son orgueil, sa rapacité et son obstination, soit que la partialité qu'ils lui témoignaient auparavant ne fût de leur part qu'un moyen de vexer leurs rivaux les ducs de Berri et de Bourgogne : en Italie la puissance pontificale était plus ébranlée encore ; les Romains travaillaient à reconstituer leur république, et Ladislas, roi de Naples, à s'emparer des États de l'Église. Le pape de Rome ne trouvait dans ses plus proches voisins et ses protecteurs naturels, que des ambitieux empressés à se partager ses dépouilles.

(1403.) Éclairés enfin sur leur danger les deux papes firent des dé-

[1] Raynaldi Annal. eccles., 1404, § 10. — Religieux de Saint-Denis, l. XXIV, c. 12, p. 501.

marches pour se rapprocher; ils parurent plus occupés eux-mêmes de terminer le schisme que les princes qui jusqu'alors avaient eu à les solliciter. Benoît XIII avait envoyé une ambassade solennelle à Rome, à son compétiteur, à laquelle Boniface IX donna audience peu avant sa mort. Il annonçait vouloir avoir avec lui une conférence, et, peu après l'élection de son successeur, au printemps de l'année 1405, il commença à faire des préparatifs pour entrer en Italie, sous la protection d'un cortége militaire suffisant pour garantir sa sûreté. Il obtint une ordonnance royale pour autoriser les gens de guerre français à s'engager à son service[1]. Il leva une décime sur le clergé de son obédience, et il équipa une flotte en Provence, qui devait le transporter jusqu'en vue de son rival[2]. De son côté le nouveau pape de Rome, Innocent VII, écrivit le 17 février, à l'université de Paris, et le 25 avril au duc de Berri, pour protester qu'il était prêt à faire le sacrifice de sa propre dignité, à abdiquer le pontificat pour la paix de l'Église, pourvu que son compétiteur en fît autant[3]. L'attente universelle, l'espérance, la confiance, furent de nouveau vivement excitées, surtout lorsqu'on vit Benoît XIII, qui avait alors soixante et dix ans, effectuer ce qu'il avait annoncé si longtemps, s'embarquer avec sa cour sur six galères qu'il avait fait préparer à Nice, et venir chercher son rival, dans une ville de l'obédience de ce dernier. Il arriva le 16 mai à Gênes, et il y fut reçu en pompe par le maréchal Boucicault, qui l'avait précédemment assiégé, et par la seignenrie de la République[4]. Les plus grandes des difficultés semblaient surmontées; on ne doutait point qu'Innocent VII ne s'avançât à son tour, que Benoît XIII ne persistât, que la réconciliation dont tous deux sentaient la nécessité ne fût enfin imminente. On n'avait pas calculé la répugnance invincible que tous deux éprouveraient à accomplir le dernier acte de renoncement à eux-mêmes, ou prévu l'effronterie avec laquelle les chefs de la foi violeraient des promesses dont ils avaient pris tout l'univers pour témoin.

[1] Ordonn. de France du 6 avril 1405, t. IX, p. 60.

[2] Religieux de Saint-Denis, l. XXV, c. 1, p. 507.

[3] Raynaldi Annal. eccles., 1405, §§ 11 et suiv. — Religieux de Saint-Denis, l. XXV. c. 2 et 3. p. 508.

[4] *Ibid.*, c. 5 p. 513. — Georgii Stellæ Annal. Genuens., t. XVII, p. 1208. — Uberti Folietæ Genuens. Hist., l. IX, p. 528.

CHAPITRE XXV.

Anarchie du royaume. Le duc de Bourgogne enlève à force ouverte le roi et le dauphin au duc d'Orléans. Hostilités avec les Anglais. Le schisme prolongé par la mauvaise foi des deux papes. Le duc de Bourgogne fait assassiner le duc d'Orléans. — 1405-1407.

(1405.) On a souvent observé que dans les temps de trouble les esprits supérieurs, les cœurs énergiques, reprennent d'eux-mêmes le rang que doit leur assigner la prééminence de leur nature, quelle que soit la situation inférieure ou le hasard de la naissance les a placés. C'est un des motifs qui attachent en général à l'histoire des périodes de révolution ; les acteurs y ont presque toujours une grandeur réelle ; ils excitent tour à tour l'enthousiasme, l'admiration, l'effroi, ou l'horreur ; qu'ils soient odieux ou sublimes, ils ne laissent du moins pas les spectateurs indifférents ; et, comme le plus souvent ils se sont créés eux-mêmes, ils conservent une originalité caractéristique dans un rang où l'on n'est point accoutumé à la rencontrer. Cependant nous continuons à nous traîner dans ce règne de douleurs et de honte, sans voir les souffrances du peuple rachetées par la création d'aucun caractère éminent. Nous avançons, et nous ne voyons toujours autour de nous que des personnages qu'on honorerait trop en le nommants insignifiants; ils sont tous également dépourvus de toutes les qualités brillantes ou attachantes de l'esprit et du cœur : on ne rencontre parmi eux ni vues élevées, ni amour du bien, ni aménité pour ceux qui les approchent, ni désir de gloire, ni éloquence, ni connaissance des affaires, ni talent militaire, ni même valeur . ils ne réveillent de temps en temps notre attention que par l'excès de leur turpitude, ou par leurs crimes ; alors nous nous étonnons un moment que l'espèce humaine ait pu se montrer si dégradée ; puis bientôt la monotonie de la bassesse, la monotonie même du crime nous fatigue. Aussi le lecteur nous demande peut-

être pourquoi nous ne nous pressons par d'arriver au terme de ce règne avilissant.

Nous ne nous pressons pas, parce que nous croyons que lorsque le narrateur se presse, il donne une fausse idée de l'histoire, une fausse appréciation de la conséquence des fautes ou des forfaits des hommes qu'il met en évidence. Ces années, si pauvres en vertus et en grands exemples, étaient tout aussi longues à passer pour les malheureux sujets du royaume, que celles qui paraissent toutes resplendissantes d'héroïsme. Pendant qu'elles s'écoulaient, les uns étaient affaissés par le progrès de l'âge; les autres étaient remplacés par leurs enfants : la nation n'était déjà plus la même; l'oubli avait effacé une partie des impressions passées; de nouvelles pensées, de nouveaux sentiments, en avaient gravé d'autres dans les cœurs. Mais le lecteur ne s'aperçoit jamais de ce progrès du temps, s'il ne voit pas aussi comment ce temps a été rempli : la durée se proportionne toujours pour lui au nombre des faits qui lui sont présentés, et, en quelque sorte, au nombre des pages qu'il parcourt. Il peut bien être averti que des années ont passé en silence, mais il ne le sent pas.

Depuis l'ordonnance du 26 avril 1403, l'autorité souveraine était déléguée en quelque sorte au conseil des princes du sang. Ces princes étaient la seule notabilité notionale; car toute la haute aristocratie féodale avait disparu : il ne restait plus de grands seigneurs dans les provinces, plus de ducs et de comtes qui pussent lever des troupes et faire la guerre au roi, plus de familles qui s'identifiassent avec les anciens habitants, et qui leur rappelassent qu'ils étaient Normands, Angevins, Poitevins, Champenois, et non Français. Une nouvelle féodalité s'était formée, il est vrai, dans la famille royale elle-même, dont les membres avaient reçu des provinces en apanage; mais il n'y avait entre ces provinces et leurs ducs aucune union héréditaire, aucune affection, aucune confiance : le pouvoir de ceux-ci n'était pas de l'aristocratie, ce n'était qu'un reflet de la royauté.

La reine Isabeau de Bavière avait été appelée à la présidence du conseil d'État; elle était alors âgée de trente-quatre ou trente-cinq ans, et depuis vingt ans elle était mariée et habitait la France; mais son caractère indolent ne lui avait laissé acquérir aucune connaissance des affaires; elle veillait à l'observation rigoureuse de l'étiquette parmi les dames de la cour; elle aimait la bonne chère : du reste, la royauté ne lui présentait d'autre idée que celle des fêtes de son palais, et elle aban-

donnait les affaires à celui des princes qui voulait en prendre soin. C'était alors le duc d'Orléans, qui était du même âge qu'elle, et qui, sans avoir plus de capacité, était néanmoins bien plus jaloux qu'elle du pouvoir. Le duc et la reine paraissaient fort intimement unis. Comme, dans des temps postérieurs, on s'est plu à faire un monstre d'Isabeau de Bavière, on a aussi donné à entendre qu'il y avait eu, entre elle et son beau-frère, une liaison criminelle; cependant les historiens contemporains ne l'en accusent point ; ils ne donnent même pas de motif pour suspecter ses mœurs, encore que son mariage avec un homme qui lui inspirait tour à tour de la terreur ou du dégoût, et jamais de la confiance, pût excuser de sa part quelque légèreté.

Le duc Jean de Berri avait seul survécu au roi Charles V et à ses deux frères ; mais, déjà du vivant du premier, il n'avait été noté que pour son incapacité, sa sordide avarice, et sa faiblesse envers d'indignes favoris : la vieillesse est précoce pour de tels caractères, et à l'âge de soixante-cinq ans qu'il avait alors, les facultés qu'on avait jamais pu remarquer en lui, étaient déjà sur leur déclin. Louis II, duc de Bourbon, oncle maternel du roi, était aussi entré dans le conseil de régence dès la mort de Charles V ; mais quoiqu'il fût désigné par le surnom de *Bon*, il s'était tellement effacé pendant toute la durée de ce règne, qu'on ne saurait démêler quelle influence il avait exercée dans les conseils depuis vingt-cinq ans qu'il en faisait partie. Agé désormais de soixante-huit ans, il ne désirait plus que le repos, et il se bornait, dans le gouvernement, au rôle de médiateur. Louis II d'Anjou, roi titulaire de Sicile et comte de Provence, occupait le troisième rang dans ce conseil. Sa mère, Marie de Bretagne, était morte le 12 novembre 1404 : tant qu'elle avait vécu, elle avait gouverné l'Anjou et le Maine comme un patrimoine dont elle voulait faire son profit; elle y avait amassé, par ses exactions, un trésor de 200,000 écus, dans le temps même où son fils se trouvait dans la détresse en Italie, et abandonnait enfin le royaume de Naples faute d'argent [1]. Ce fils, âgé alors de vingt-huit ans, avait, pendant son séjour en Italie, senti un peu mieux que les autres princes la nécessité de plaire et de se faire aimer, s'il voulait acquérir une couronne : on lui avait trouvé à Naples, et plus encore en Calabre, de la bonté, de la prévenance, de la libéralité, quoique, peut-être, la dernière aurait dû plutôt se nommer prodigalité [2]. Depuis son

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XXIV, c. 11, p. 500.
[2] Angelo di Costanzo, Storia del regno di Napoli, t. II, l. XI, p. 175, et passim.

retour en France cependant, on ne lui vit obtenir aucune prépondérance dans le conseil, soit que le talent, soit que l'ambition lui manquât. Charles III ou le Noble, roi de Navarre, en faveur de qui le duché pairie de Nemours venait d'être érigé, siége aussi au conseil d'État, de 1404 à 1406, qu'il retourna à Pampelune. Il était alors âgé de quarante-cinq ans, et dans son royaume il fut considéré comme un bon roi ; mais il fallait oublier que le conseil était appelé à s'occuper des intérêts de la France, non de ceux d'une famille, pour appeler un monarque étranger au gouvernement de l'État. Le roi de Navarre préférait le luxe de la France et les fêtes de la cour aux plaisirs de la royauté dans ses pauvres et sauvages montagnes ; surtout il ne négligeait point une occasion de réclamer sa part du produit des impôts de la France, qui semblaient n'être établis que pour enrichir les princes du sang[1]. Jean sans Peur, duc de Bourgogne, né le 28 mai 1371, et de deux mois plus jeune que le duc d'Orléans, n'occupait que la cinquième ou sixième place au conseil; mais la richesse et la puissance de ses États, et l'audace de son caractère, l'avaient mis en opposition avec son cousin le duc d'Orléans, honneur auquel les ducs de Berri, de Bourbon, d'Anjou, et le roi de Navarre ne prétendaient pas. D'ailleurs, il disposait, en quelque sorte, des suffrages de ses deux frères, le duc de Brabant, qu'on ne désignait encore que par le nom de duc de Limbourg, et le comte de Nevers, ainsi que de son cousin le duc de Bretagne, qui le regardaient comme le chef de leur maison. De même que son père, qui lui en avait donné l'exemple sur la fin de sa vie, il s'annonçait comme le protecteur du peuple; il recherchait la faveur des bourgeois, surtout de ceux de Paris; et, tandis que le duc d'Orléans se faisait le champion de toutes les prérogatives du pouvoir absolu, il rappelait, non sans affectation, l'obligation des princes de s'occuper aussi des intérêts nationaux. On voyait enfin siéger au conseil d'État le marquis de Pont, fils du duc de Bar, et d'une fille du roi Jean; le comte d'Alençon, petit-fils du frère de Philippe de Valois; le comte de la Marche et son frère le comte de Vendôme, de la branche cadette de la maison de Bourbon; le comte de Clermont, fils du chef de la branche aînée de la même maison; le comte de Mortaing, frère du roi de Navarre, et avec eux quelques grands officiers de la couronne[2].

Mais, quoiqu'on voie alternativement les noms de ces différents

[1] Mariana, de Rebus Hisp., l. XIX, c. 12, p. 767-768.
[2] Ordonn. de France, t. IX, p. 48, 106, 108, 113, etc.

princes au bas des ordonnances, il ne semble point qu'ils fussent appelés toujours à tous les conseils : la pluralité des voix dépendait, en quelque sorte, des convocations faites par le duc d'Orléans, et celui-ci éprouvait rarement d'opposition à ses volontés. Cependant, lorsqu'il proposa de lever une nouvelle taille générale sur le royaume, avant les fêtes de Pâques, lesquelles commençaient alors l'année, le duc de Bourgogne se récria sur le poids des impôts sous lequel succombait le pauvre peuple, il affirma que si la première taille qui avait été levée dans la même année n'avait pas été enlevée du trésor public par des hommes qui abusaient de leur puissance, elle aurait suffi amplement pour subvenir aux frais de la guerre, et il déclara que, dans aucun cas, il ne permettrait que la taille fût exigée de ses vassaux. Le jeune duc de Bretagne suivit son exemple; et, pour ôter un prétexte d'accabler le peuple à ceux qui proposaient cet impôt, il annonça que, quoique le terme auquel il devait recevoir du roi cent mille écus pour la dot de sa femme fût déjà échu, il préférait accorder au trésor un nouveau délai, plutôt que d'occasionner une vexation si intolérable au peuple. Mais le duc d'Orléans s'était assuré d'avance de la majorité des suffrages; l'ordonnance passa au conseil d'État, et fut publiée à son de trompe le 5 mars. Une autre ordonnance interdit au peuple, dont on craignait quelque soulèvement, le port des épées et des couteaux, et, pendant que la perception commençait avec une rigueur extrême, que les prisons se remplissaient des malheureux contribuables qui n'avaient pu payer, que sur toutes les places publiques on voyait vendre leurs meubles par autorité de justice, le duc de Bourgogne reçut la nouvelle que sa mère, Marguerite de Flandre, était morte presque subitement, le 16 mars, à Arras, et il partit pour les Pays-Bas, afin de recueillir sa succession [1].

Le départ du duc de Bourgogne affranchit le duc d'Orléans du peu de retenue qu'il conservait encore, et lui permit de se livrer avec un redoublement d'activité à ses extorsions. Le 29 avril, il signa une ordonnance qui diminuait en même temps et le poids et le titre des monnaies, soit d'or, soit d'argent, et il la transmit aux divers hôtels des monnaies, accompagnée de lettres, et de lui et du maréchal de Rieux, qui recommandaient un profond secret sur cette opération frauduleuse [2]. Cependant elle ne put rester longtemps cachée ; et le

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XXIV, c. 14, p. 504. — Meyer, Annal. Fland., l. XIV, f. 221, recto.

[2] Ordonn. de France, t. IX, p. 64.

roi, auquel on en porta des plaintes, dans un retour de raison qu'il eut au milieu de l'été, la condamna très-sévérement par son ordonnance du 8 août [1].

En même temps que le duc d'Orléans et la reine, qui disposaient de tous les revenus du royaume, imposaient au peuple des charges si intolérables, ils se refusaient à acquitter aucune partie des dépenses publiques. Le duc qui augmentait sans cesse ses domaines, réservait tout l'argent de l'État pour acheter des seigneuries pour son propre compte: la reine accumulait pour accumuler; elle avait du plaisir à conserver en nature l'or et l'argent, qu'elle cachait dans ses divers châteaux, et, pendant ce temps, le duc et elle apportaient une lésinerie révoltante à l'entretien du roi et de ses enfants. Aucun des officiers qui entouraient leur personne n'était payé de ses gages, et on laissait souffrir Charles VI, pendant ses longs accès de folie, d'une excessive saleté, quelquefois même de la faim. Bien plus, le duc et la reine ne payaient point ce dont ils avaient besoin pour eux-mêmes. Quoique le droit de prise eût été aboli depuis longtemps, et à plusieurs reprises, il était toujours exercé avec la même rigueur par les divers maîtres d'hôtel du roi, de la reine, de chacun des princes du sang, et de plusieurs grands officiers de la couronne. Leurs valets ne se contentaient pas de saisir sans payer, dans la maison des pauvres gens, tout ce qui pouvait être mis sur la table ou des princes, ou des gens de leur suite, tout ce qui pouvait être employé à l'usage de leurs équipages ; mais ils prenaient encore tout le linge, tout le mobilier qu'ils trouvaient dans leurs maisons [2]. L'état de misère et de désespoir auquel ils avaient réduit les villageois du voisinage des résidences royales était tel, qu'il fallut bien leur accorder des exemptions spéciales souvent renouvelées, et toujours violées. « Ils ont été, disaient ces ordonnances, si opprimés, » grevés et dommagés, qu'aucuns d'eux sont allés demeurer hors des » dites villes et paroisses, comme tous déserts, et les autres qui y sont » demeurés avec leurs femmes et enfants, ont été tellement diminués » de leur petit état et chevance, que à grand peine ont-ils eu de quoi » vivre. » En conséquence, des exemptions de prise furent accordées à Noisy et Bry-sur-Marne [3], à Carrière-Saint-Denis [4], à Houilles [5], et

[1] Ordonn. de France, t. IX, p. 85.

[2] Les coussins, couvertures, draps de lit, nappes, touailles, tables, etc., disent les ordonnances.

[3] Ordonn. de France, t. IX, p. 49. — [4] *Ibid.*, p. 51. — [5] *Ibid.*, p. 58.

enfin à l'Hôtel-Dieu de Paris; car les pauvres et les malades de cet hôpital n'avaient pas été jusqu'alors moins inhumainement pillés que les paysans [1].

Toutes les fournitures royales ne pouvaient cependant pas être prises dans les maisons des pauvres paysans; aussi le duc d'Orléans, qui étalait un grand luxe, faisait-il ses emplettes chez de riches marchands, mais il ne les payait pas. Un jour ses chevaux, effrayés par un orage, s'emportèrent et faillirent le précipiter dans la Seine. Il se crut poursuivi par la colère du ciel, et dans sa frayeur il fit vœu de payer ses dettes. Ses maîtres d'hôtel, en effet, invitèrent tous ses créanciers à se présenter chez lui le dimanche suivant. Il en vint plus de huit cents; mais la terreur était passée, et le duc ne voulait plus payer; ses gens dirent aux créanciers qu'ils devaient être bien flattés de ce que le duc avait daigné se souvenir d'eux, mais qu'ils se retirassent au plus vite, s'ils ne voulaient se faire chasser à coup de bâton [2].

Jamais encore le gouvernement de la France n'avait excité tant de mécontentement, une haine si générale; le duc et la reine étaient accablés de malédictions. Un prédicateur de l'ordre de Saint-Augustin, Jacques Legrand, se fit dans cette occasion l'organe de l'opinion : il prêchait devant la cour le jour de l'Ascension, et ses hardies apostrophes, rapportées avec admiration par un moine du même ordre et son contemporain, nous apprennent en même temps quels étaient les vices de cette cour, quels étaient aussi les sujets sur lesquels la médisance n'avait rien à prendre. « Votre salut, grande reine, dit » ce prédicateur, m'est plus cher que vos bonnes grâces, et, au risque » de vous déplaire, je dois vous dénoncer l'empire que la déesse de la » mollesse et des voluptés a établi dans votre cour; elle a pour ses » suivantes inséparables la bonne chère et la crapule, qui font le jour » de la nuit qu'on passe en des danses dissolues, et ces deux pestes de » la vertu ne corrompent pas seulement les mœurs, elles énervent les » forces, elles retiennent dans une honteuse oisiveté les chevaliers et les » écuyers, auxquels elles font craindre les combats. » Il attaqua ensuite le luxe des habits, qui était la principale passion de la reine, la dureté envers le peuple chez ceux qui avaient pris le maniement des affaires, la dilapidation des finances qui laissait sans paye les soldats, encore qu'on eût levé deux tailles dans l'année; enfin le déréglement

[1] Le 4 mai 1405. Ordonn. de France, t. IX, p. 66.
[2] Religieux de Saint-Denis, l. XXV, c. 7, p. 518.

de la vie et la convoitise insatiable d'un duc qu'il ne désigna par aucun autre nom et qu'il dit avoir encouru la malédiction des peuples. Les courtisans, indignés de tant de hardiesse, demandaient à grands cris que le prédicateur fût puni; mais, justement à cette époque, Charles VI eut une lueur de bon sens: il voulut entendre Jacques Legrand; il prit un plaisir malicieux à ses attaques, et il étendit sur lui sa protection [1].

Le roi ne demeura que peu de jours en son bon sens. A sa prochaine rechute, le duc d'Orléans résolut de se donner à lui-même le gouvernement de Normandie: c'était la meilleure province de France, et presque la seule qui ne fût point cédée à quelque prince en apanage. Mais les Normands s'alarmèrent à l'idée d'être gouvernés par un prince sans pitié pour le pauvre. Quand il voulut prendre possession de Rouen, les bourgeois refusèrent de déposer leurs armes au château, selon l'ordre qu'il leur en avait donné : les capitaines des villes et des forteresses refusèrent de même de le mettre en possession des places confiées à leur garde, jusqu'à ce que le roi, rentré dans son bon sens, leur en donnât l'ordre : l'accès de frénésie de Charles VI dura du 9 juin au 15 juillet. Dès qu'il commença à s'apaiser, les autres princes du sang en profitèrent pour faire convoquer, au nom du roi, un conseil plus nombreux qui déciderait du gouvernement de la Normandie. Ils voyaient avec jalousie que le duc d'Orléans achevait de dépouiller la couronne ; cependant ils n'osaient point tenir seuls tête à ce duc, à moins que son cousin, le duc Jean de Bourgogne, ne vînt les appuyer par sa puissance et la décision de son caractère [2].

Le duc de Bourgogne était alors encore en Flandre ; il avait été prendre possession de cette riche province à la mort de sa mère, il s'était empressé de confirmer les libertés et franchises de ses sujets, et les priviléges de chaque ville en particulier; mais en retour, pour les chartes qu'il leur accordait, il recevait d'elles de riches présents. Il avait déclaré aux habitants de la Flandre comme à ceux de l'Artois, qu'il ne permettrait point aux commissaires du duc d'Orléans d'entrer dans leur pays pour y lever la taille que ce duc avait fait décréter au printemps, et il avait par là augmenté la haine qu'avait pour lui son cousin, et l'amour de ses sujets [3]. Il avait aussi promis à ceux-ci qu'il

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XXV, c. 6, p. 514.
[2] *Ibid.*, c. 8. p. 519.
[3] Meyer, Annal. Fland., l. XV, f, 222. — Monstrelet, t. I, c. 22, p. 150.

ne les forcerait pas à prendre part à la guerre contre l'Angleterre; mais dans l'un et l'autre royaume les opérations militaires dépendaient souvent du caprice de quelque capitaine, qui ne consultait point les vues de son gouvernement. Au mois de mai, le comte de Saint-Pol avait été mettre le siége devant le château de Merck, à une lieue de Calais; il s'y était ensuite laissé surprendre par les Anglais, et y avait perdu assez de monde. Le comte de Pembroke, qui se trouvait alors à Calais, voulut à son tour faire une excursion en pays ennemi; et jugeant qu'il rassemblerait plus de butin en Flandre qu'en Picardie, il vint attaquer l'Écluse, malgré la neutralité des Flamands. Il y fut tué : mais déjà ses troupes avaient pillé et brûlé Cadsand et plusieurs villages de la Flandre maritime; le pays était soulevé, et le duc Jean était à la tête d'une armée flamande, impatiente de se venger des Anglais. Il fit demander au duc d'Orléans des secours d'hommes et d'argent, s'offrant d'assiéger et de prendre Calais, pour délivrer ainsi la frontière d'une inquiétude continuelle [1].

Avant le milieu d'août, le duc de Bourgogne reçut à Arras, où il avait environ huit cents gendarmes sous ses ordres, la réponse du duc d'Orléans, qui refusait de coopérer au siége de Calais, et l'invitation des princes à venir siéger au conseil d'État pour des affaires importantes. Il se mit en route en effet, le 14 août, d'Arras pour Paris, mais ce fut à la tête de sa petite armée; et il donna commission à son beau-frère, Jean de Bavière, évêque élu de Liége, et frère du nouveau comte de Hainaut, Hollande et Zélande, de le suivre avec six mille hommes d'armes. Il était déjà arrivé à Louvres, lorsqu'il apprit que la reine et le duc d'Orléans, effrayés de son approche, et craignant qu'il ne soulevât contre eux le peuple de Paris, étaient partis précipitamment pour Melun. Ils avaient laissé à Paris le roi, qui, le 16 août, avait eu un nouvel accès de frénésie, et le dauphin, alors âgé de neuf ans seulement, mais déjà fiancé à la fille du duc de Bourgogne. Bientôt ils songèrent quel avantage ils donnaient à leur adversaire, en lui abandonnant deux personnes qu'il pourrait à son gré faire parler comme souverains, et la reine renvoya son frère, le duc de Bavière, à Paris, avec commission de lui ramener le dauphin et les autres enfants de France; aussi bien désirait-elle rompre le mariage de ce jeune prince

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XXV, c. 4, p. 512. — Monstralet, c. 24, p. 154. — Meyer, l. XV, f. 222, verso.

avec la fille du duc de Bourgogne, qui aurait donné trop de crédit à ses ennemis.

Le duc de Bavière rentra en effet le lendemain, 23 août, à Paris; il prit avec lui les enfants de France, il leur fit traverser la Seine en bateau, et il s'achemina avec eux vers Villejuif. Mais à cette heure même, le duc de Bourgogne entrait dans Paris, à la tête de ses gendarmes; quelqu'un de ses partisans, attaché au palais, accourut à lui, et l'avertit que les princes venaient d'être enlevés du palais de Saint-Paul. A l'instant, prenant son parti, il traversa la ville au galop, avec les mieux montés de ses gendarmes, et se mit à la poursuite du duc de Bavière, qui emmenait les enfants dans une litière, pour les mettre à l'abri de la pluie, car elle tombait avec abondance. Le marquis de Pont, le sire de Dammartin et le sire de Montaigu les escortaient. Le duc de Bourgogne, atteignant ce cortége à Juvisy, entre Villejuif et Corbeil, s'avança à la portière du dauphin, et lui demanda si c'était volontiers qu'il quittait Paris. L'enfant, effrayé par le trouble et la précipitation de ceux qui l'emmenaient, et par le mécontentement qu'en avaient témoigné les gens de sa maison, répondit qu'il aurait bien mieux aimé rester au palais. « Qu'on l'y ramène à l'instant, s'écria le duc. — C'est par l'ordre de la reine, répondit le duc de Bavière, que nous le conduisons au château de Pouilly, où elle l'attend pour dîner. — Il reviendra pourtant, et à la barbe de tous ceux qui voudraient s'y opposer, » répliqua Bourgogne en prenant lui-même par la bride les chevaux de la litière et en les faisant retourner sur leurs pas [1].

Le duc de Bavière accompagna son neveu, que les Bourguignons ramenaient à Paris; le reste du cortége s'enfuit à toute bride vers le château de Pouilly, où la reine et le duc d'Orléans étaient à dîner, et d'où craignant à leur tour d'être enlevés, ils s'enfuirent eux-mêmes jusqu'à Melun, et s'y mirent en état de défense. A la première alarme on avait vu le maréchal Boucicault, et quelques autres chevaliers réputés braves, donner le signal de la fuite. Cette terreur panique augmenta la colère de la reine et du duc d'Orléans, dès qu'ils se furent reconnus. L'autorité souveraine, dont ils étaient en possession, leur avait été enlevée par la force, et bientôt ils apprirent que le duc qui venait de braver leurs ordres, dénonçait leur mauvaise administration au conseil des princes, à la noblesse et au peuple français.

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XXV, c. 9, p. 521. — Monstrelet, t. I, c. 25, p. 163. — Juvénal des Ursins, p. 166.

En effet, le lendemain 26 août, le duc de Bourgogne convoqua un conseil d'État, où se trouvèrent les deux rois de Sicile et de Navarre, les deux ducs de Berri et de Bourbon, le duc de Limbourg et le comte de Nevers, frères du duc de Bourgogne, plusieurs prélats et conseillers du roi, enfin le recteur de l'université, avec beaucoup de docteurs, de professeurs, et d'hommes les plus considérés de la bourgeoisie. Charles VI était alors dans un accès de frénésie qui ne permettait point de le faire paraître ; on fit occuper son fauteuil par le dauphin, duc de Guienne, qui n'avait pas plus de neuf ans. Un avocat d'Artois, parlant au nom du duc de Bourgogne et de ses frères, lut une supplique que ces princes adressaient au roi, dans laquelle, après avoir établi leur droit de lui donner des conseils, comme cousins germains, comme pairs du royaume, et comme alliés par le mariage de leurs enfants, ils accusaient leurs enfants, ils accusaient ceux qui l'avaient gouverné jusqu'alors d'avoir négligé sa personne, son état royal et ses domaines; d'avoir opprimé l'Église, la noblesse et le peuple ; d'avoir engagé le royaume dans une guerre étrangère, et d'avoir négligé ensuite de pourvoir à sa défense; d'avoir enfin détourné à leur profit le produit des impositions dont ils avaient accablé la France [1].

Après cette accusation, à laquelle il semble que personne ne répondit, un chevalier bourguignon défia au combat quiconque oserait soutenir que les serviteurs du duc de Bourgogne s'étaient rendus coupables de lèse-majesté, pour avoir désobéi aux ordres qui leur étaient donnés au nom du roi. Il jeta devant le chancelier son gant, qui ne fut point relevé [2].

C'était par les armes en effet, mais non point en combat singulier, que les ducs d'Orléans et de Bourgogne se préparaient à décider à qui des deux demeurerait la prépondérance dans les conseils. L'un et l'autre rassemblaient leurs troupes, et sollicitaient leurs serviteurs, leurs amis, leurs vassaux, de venir se ranger sous leurs étendards. On vit arriver de Melun auprès du duc d'Orléans, le sire de Harpedane, qui avait le commandement de Boulogne et de la frontière de Calais, et qui en retirant tout son monde, laissa la Picardie exposée aux incursions des Anglais, pour venir commencer la guerre civile. Le duc de Lorraine et le comte d'Alençon lui amenèrent ensuite leurs soldats, auxquels ils

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XXV, c. 10, p. 522. — Monstrelet, t. I, c. 23, p. 166. — Juvénal des Ursins, p. 166.
[2] *Ibid.*, p. 524.

permirent de vivre à discrétion dans l'Ile-de-France et la Brie. De son côté, Jean de Bavière, évêque élu de Liége, qui devait bientôt se faire connaître sous le nom de Jean sans Pitié, amena au duc de Bourgogne, son beau-frère, ses bandes indisciplinées, et il fut bientôt suivi par le duc de Clèves et par d'autres chefs de la basse Allemagne. Le duc de Bourgogne s'était établi à son hôtel d'Artois, mais il avait mis garnison au Louvre et à la Bastille; et, comme il comptait plus encore sur ces forteresses, il leur permit de fermer de nouveau leurs rues avec des chaînes, et de se procurer des armes pour leur défense. Les bourgeois s'empressèrent de se mettre en possession d'une prérogative qui, dans le moyen âge, était la seule garantie de la liberté. En moins de huit jours six cents chaînes furent forgées et tendues, toute la population fut armée, et des postes de milice bourgeoise furent placés à toutes les barricades [1].

Au milieu de tous ces mouvements de troupes, et tandis que Paris se remplissait de soldats, car on y avait vu arriver ceux du duc d'Autriche, du comte de Savoie, du prince d'Orange, et les gentilshommes de Hainaut, de Hollande, de Zélande, qui venaient servir le duc de Bourgogne, le duc de Berri, qui n'avait jamais été brave, paraissait vivement effrayé, et il fortifia avec soin son hôtel de Nesle; cependant les Parisiens, qui désiraient avoir un prince du sang à leur tête, l'avaient nommé leur capitaine général. Sa timidité fut alors utile à la France, puisqu'il travailla de tout son pouvoir à empêcher le commencement de la guerre civile. De concert avec les autres princes, il envoya d'abord le duc de Bourbon au duc d'Orléans, puis le duc d'Anjou, et enfin il se résolut à y aller lui-même, pour lui recommander la modération, et entamer quelque négociation de paix entre lui et le duc de Bourgogne. Le duc d'Orléans repoussa les premières propositions qui lui furent faites avec une grande hauteur. Il qualifia l'arrivée du duc de Bourgogne à Paris, l'arrestation du dauphin, et la supplique présentée au conseil du roi, d'attentats contre la majesté royale; il répondit aux princes, que, comme le bon droit était de son côté, il saurait bien le garder; il répondit aux députés de l'université, que de même qu'il n'appellerait pas des soldats pour résoudre un point de foi, il n'avait que faire d'entendre des docteurs discuter sur la guerre ou sur le

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XXV, c. 11, p. 525. — Juvénal des Ursins, p. 168. — Journal d'un bourgeois de Paris, Buchon, à la suite de Monstrelet, t. XV, p. 159-160.

gouvernement. Mais il ne tarda pas à s'apercevoir que les forces dont il disposait n'égalaient point celles de son rival. En vain il avait cru encourager ses soldats par la licence qu'il leur accordait ; il leur permettait de piller les campagnes jusqu'aux portes de Paris, tandis que le duc de Bourgogne mettait tous ses soins à prévenir tout désordre parmi ses troupes, à leur faire toucher régulièrement leur solde, et à entretenir l'abondance sur les marchés. Le ressentiment des bourgeois, dont les campagnes étaient ruinées par les soldats d'Orléans, semblait infecter ces soldats eux-mêmes. La reine, sachant qu'on tenait des propos injurieux sur son compte, et croyant qu'ils procédaient de l'indiscrétion de ses femmes, les chassa avec injure, et en fit emprisonner quelques-unes [1]. Irrités, blessés dans leur orgueil, et la reine et le duc d'Orléans paraissaient désirer une bataille : le dernier fit, le 20 septembre, la revue de ses troupes ; il fit ensuite occuper le pont de Charenton par cinq cents hommes d'armes et un corps d'arbalétriers, annonçant que le lendemain il attaquerait les Bourguignons. Ses soldats, dans la Champagne, la Beauce et le Gâtinais, ne se contentaient pas de piller les granges et les maisons, ils brûlaient, ils détruisaient tout ce qu'ils ne pouvaient pas emporter. Des Allemands, auxiliaires du duc de Bourgogne, qui étaient cantonnés à Argenteuil, ne s'y comportaient pas avec moins de fureur. Les paysans s'enfuyaient loin du théâtre de la guerre, abandonnant leurs maisons, leur bétail et leurs instruments aratoires ; mais malgré leur ressentiment, l'un et l'autre prince redoutait de donner le signal d'un combat de Français contre Français, ou de remettre son sort aux chances de la guerre. Le 21 septembre, le duc d'Orléans n'attaqua point, comme il l'avait annoncé ; le 23, le conseil fit proposer aux deux princes de soumettre leurs différends au roi, après sa prochaine guérison, et jusqu'à cette époque, de se contenter chacun d'une garde de cinq cents hommes, en licenciant le reste de leur armée. Ce fut cette fois le duc de Bourgogne qui refusa l'accommodement. Il craignit qu'après avoir renvoyé ses gens de guerre, qui lui étaient venus de provinces éloignées, il ne demeurât à la merci du duc d'Orléans, qui, en peu d'heures, pourrait rappeler les siens des provinces de son apanage [2].

Le conseil proposa ensuite une conférence : elle fut indiquée à Vincennes pour le 30 septembre, mais comme le duc de Bourgogne s'ap-

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XXV, c. 14, p. 530.
[2] *Ibid.*, c. 14, p. 531.

prochait de ce château avec ses troupes, la reine eut peur, et s'enfuit à Corbeil : elle revint cependant le 8 octobre, à la persuasion du roi de Navarre et du duc d'Orléans, et les conférences commencèrent; quoiqu'elles se continuassent jusqu'au 16 [1], dès le 12, une ordonnance avait été signée à Vincennes par la reine, les rois de Sicile et de Navarre, et les ducs de Berri et de Bourbon, au nom du grand conseil, qui interdisait toute hostilité entre les ducs d'Orléans et de Bourgogne, et leur enjoignait de licencier leurs hommes d'armes [2]. Ces quatre princes avaient fait l'office de médiateurs, ils avaient engagé les deux ducs à s'embrasser en présence de la reine; ils les avaient fait ensuite entrer ensemble à cheval à Paris, pour annoncer ainsi au public leur réconciliation. Il fut convenu que le duc de Bourgogne occuperait dans le conseil la place qu'y occupait son père; du reste, rien ne fut fixé sur les principes de l'administration; les deux rivaux restèrent en présence avec la même prévention, la même défiance que devant, et il n'était pas difficile de prévoir que leur haine ne tarderait pas à éclater de nouveau. La reine revint loger à l'hôtel de Saint-Paul, auprès du roi; le duc d'Orléans à son hôtel à Saint-Antoine, proche de la Bastille; le duc de Bourgogne occupait toujours l'hôtel d'Artois, le roi de Sicile l'hôtel d'Anjou, le duc de Berri l'hôtel de Nesle. Chacun de ces hôtels était un château fort, où les princes, entourés de leurs gardes, étaient toujours prêts à soutenir un siége. On aurait dit que cinq ou six armées s'observant l'une l'autre, et toujours prêtes à en venir aux mains, étaient cantonnées dans la même ville, et cependant une ordonnance du 6 novembre avait imposé à tous les hommes de guerre le devoir de retourner dans leur province, et au prévôt de Paris celui de les faire sortir de la ville [3].

Le lendemain 7 novembre, l'université, qui sollicitait depuis longtemps une audience, fut admise au conseil d'État, pour présenter aux princes ses remontrances sur le gouvernement du royaume. Le docteur Jean Gerson, chancelier de l'université, le théologien le plus célèbre du siècle, celui qui eut le plus de part aux travaux de l'église de France pour limiter la puissance pontificale, celui enfin auquel on attribue le plus généralement le *Traité de l'Imitation de Jésus-Christ*,

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XXV, c. 15, p. 552. — Monstrelet, t. I, c. 25, p. 177.

[2] Ordonn. de France, t. IX, p. 93.

[3] *Ibid.*, p. 96.

porta la parole devant les princes : l'extrait de son discours, qui excita alors l'admiration, nous a été conservé, et il ne répond guère à la haute renommée qu'on voudrait conserver encore aujourd'hui à celui que l'on nomme le *Docteur très-chrétien*, et l'une des plus vives lumières de l'Église. Gerson prit pour texte de son discours ces deux seuls mots, *Vivat Rex*, Vive le Roi, et il entreprit de démontrer qu'on devait soigner dans Charles VI trois vies, la corporelle, qu'il considère par rapport aux quatre éléments ; la politique, conduite par les quatre vertus cardinales ; et la spirituelle, fondée sur les quatre vertus théologales ; divisant ainsi son discours en trois parties, et chaque partie en quatre points. Il concluait la première partie par la recommandation de travailler à la guérison du roi ; la seconde, par celle de réformer les vices de la cour ; la troisième, par celle de hâter l'union de l'Église et de maintenir les priviléges de l'université. On assure que les princes furent fort édifiés de ce discours, et qu'il les engagea entre autres à retirer Charles VI de l'état misérable où il était. Ce malheureux maniaque se refusait, depuis cinq mois, à se laver, à changer de linge, et à prendre aucun soin de propreté ; il était déjà rongé de vermine, et même couvert de plaies ; personne n'osait cependant lui faire violence, ou même le contrarier, car à la suite de ses accès, quand il lui revenait quelque lueur de raison, il retrouvait toute son autorité, et il aurait fait pendre, sans rémission, celui qui, pendant ses accès de démence, lui aurait manqué de respect. On prit le parti de le faire enlever de nuit par dix hommes masqués, qui le saisirent, le lavèrent, le changèrent de linge malgré lui. Ces soins donnés à la santé du roi, et la réduction à moitié du traitement de plusieurs officiers de la cour, furent les seules mesures prises en commun par les princes du sang, depuis leur réconciliation [1].

Tandis que les princes français, en se préparant à la guerre civile, avaient absolument abandonné tout soin de la défense du royaume contre les Anglais qu'ils avaient provoqués, la France eut cependant la bonne fortune de n'être point attaquée par eux ; mais l'Angleterre était, de son côté, en proie aux insurrections et aux guerres civiles, et, tout occupée à se combattre elle-même, elle n'avait point de forces à tourner contre les étrangers. Henri IV retenait en prison Edmond Mortimer, fils de ce Roger, comte de la Marche, que Richard II avait reconnu

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XXV, c. 16, p. 334. — Juvénal des Ursins, p. 177.

comme légitime héritier du trône : ce jeune prince, qui n'avait démérité d'aucune manière au yeux de la nation, arrivait à l'âge d'homme, et ceux que Henri IV avait offensés songeaient à le replacer sur le trône. Thomas Mowbray, comte maréchal, l'archevêque d'York, le comte de Northumberland, les lords Bardolff, Hastings, et Falconbridge, prirent les armes cette année pour délivrer Edmond ; mais les deux premiers, arrêtés par trahison, eurent la tête tranchée ; Hastings et Falconbridge, faits prisonniers plus tard, périrent aussi sur l'échafaud ; Northumberland et Bardolff s'enfuirent en Écosse [1]. Malgré son peu de succès, cette insurrection fut favorable à la réussite d'une expédition qui, dans le même temps, partait des côtes de Bretagne pour exécuter le traité conclu entre la France et Owen Glendower. Le maréchal de Rieux, Renaud de Hangest, grand maître des arbalétriers, et le Borgne de la Heuse, commandaient huit cents hommes d'armes d'élite, six cents arbalétriers et douze cents fantassins, avec lesquels ils débarquèrent à Milford, dans le comté de Pembroke ; ils furent joints par deux mille Gallois : ils assiégèrent vainement Haverford-West, où ils perdirent Patrouillart de Trie, un de leurs plus braves chevaliers ; ils se rendirent maîtres de Picton et de Saint-Clair ; à l'attaque de Tenby, ils furent frappés d'une terreur panique et mis en fuite, mais ils se rallièrent ensuite, et s'emparèrent de Caermarthen et de Cardighan ; leurs ravages s'étendirent à plus de soixante milles dans le pays de Galles méridional ; enfin à l'approche de l'hiver, les vivres commencèrent à leur manquer dans ce pays pauvre, et ils revinrent en Bretagne [2].

Cette entreprise avait été résolue, commandée, payée par les Bretons, que des ressentiments privés engageaient à poursuivre la guerre contre l'Angleterre, avec une ardeur que le gouvernement ne partageait point ; dans d'autres provinces encore des intérêts locaux faisaient continuer les hostilités. La garnison anglaise de Mortagne, près de l'embouchure de la Gironde, mettait à contribution une grande partie de la Saintonge ; les seigneurs de cette province, pour s'affranchir des rétributions qu'elle exigeait, s'assemblèrent sous la conduite du sire de Pons, le plus considérable d'entre eux, assiégèrent Mortagne pendant sept semaines, et s'en rendirent enfin maîtres vers la fin du mois de

[1] Thom. Walsingham, Nist. Angl., p. 372.—Rapin Thoyrays, t. IV, l. XI, p. 45.
[2] Religieux de Saint-Denis, l. XXV, c. 15, p. 528.—Juvénal des Ursins, p. 175. Hist. de Bretagne de Lobineau, l. XIV, c. 117, p. 309.

juin [1]. Le sire de Savoisy, qui avait été si sévèrement puni de sa querelle avec l'université, voulut illustrer son exil par quelques faits d'armes. Il équipa deux vaisseaux, avec lesquels il fit des courses sur les Anglais, et ravagea l'île de Wight [2]. Bernard, comte d'Armagnac, enfin, de concert avec le connétable d'Albret, continuait en Guienne à attaquer et à prendre les petits châteaux que les Anglais possédaient dans le voisinage de ses terres [3]. L'anarchie même à laquelle le royaume était livré forçait chacun à se défendre avec ses seules forces; et les champions armés par des intérêts privés suffisaient pour rendre la France redoutable aux yeux d'un ennemi, qui lui-même laissait consumer ses forces par la guerre civile.

Malgré la prétendue pacification du royaume, par l'ordonnance de Vincennes, comme aucun principe d'administration n'avait été fixé, comme la composition même du conseil auquel toutes les affaires étaient soumises changeait selon le caprice de celui qui le convoquait, on devait s'attendre à y retrouver la même opposition, et on pouvait à tout moment y voir éclater de nouveau une haine mal assoupie. Les oncles du roi s'étaient joints avec plaisir au duc de Bourgogne, pour limiter la dictature du duc d'Orléans, dont ils étaient jaloux; mais ensuite ils s'étaient refusés à introduire dans les finances une réforme qui les aurait empêchés de s'approprier une partie de l'argent du public. Leur assemblée se tenait à la Bastille, et ils y avaient disposé des deniers perçus pendant les deux derniers mois de l'année, sans consulter seulement le duc de Bourgogne : celui-ci assembla, le 4 décembre, ses amis à son hôtel, pour y prendre en considération la réforme du royaume [4]. En voyant ces deux conseils assemblés en même temps, en opposition l'un à l'autre, ceux qui avaient ménagé la dernière paix craignirent une bataille, et se mirent de nouveau en mouvement; ils engagèrent les princes à se réunir en un seul conseil à l'hôtel de Saint-Pol, sous la présidence de la reine. Les deux rivaux y arrivèrent bien armés, et accompagnés par un cortége formidable; ils convinrent cependant de faire publier, au nom du roi, deux ordonnances, qui parurent le 27 janvier 1406 : par l'une le duc de Bourgogne était appelé à occuper au conseil d'État le rang dont avait joui

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XXV, c. 7, p. 517. — Juvénal des Ursins, p. 172.
[2] *Ibid.*, c. 12, p. 527.
[3] *Ibid.*, c. 17, p. 556. — Hist. gén. du Languedoc, l. XXXIIII, c. 74, p. 421.
[4] Hist. de Bourgogne, t. III, l. XV, p. 229.

son père, par l'autre il était déclaré membre du conseil de régence, en cas de la mort du roi, avec toutes les prérogatives dont son père aurait joui [1].

(1406.) Ces ordonnances satisfirent pour le moment le duc de Bourgogne, et l'harmonie parut si bien rétablie parmi les princes, qu'ils ne s'occupèrent plus que de mariages, soit pour se fortifier par des alliances qui semblaient avoir un peu plus de garanties que celles qui reposaient seulement sur leurs serments, soit pour assurer à leurs enfants de riches héritages, soit enfin pour donner un prétexte aux fêtes et aux réjouissances dans lesquelles ils dissipaient leur temps et les trésors de l'État. Jean, duc de Touraine, second fils du roi, quoiqu'il n'eût que neuf ans, fut marié à Jacqueline de Bavière, fille du comte de Hainaut, et nièce du duc de Bourgogne; Isabelle, fille aînée du roi, âgée de dix-huit ans, et veuve de Richard II, roi d'Angleterre, fut mariée à Charles d'Angoulême, fils aîné du duc d'Orléans, qui en avait seize. Clignet de Brabant, favori du duc d'Orléans, qui n'était éminent ni par sa naissance ni par ses talents, fut fait amiral de France, et marié à la veuve du comte de Blois; le comte de Penthièvre, qu'on tenait pour le plus riche seigneur de Bretagne, fut marié à une fille du duc de Bourgogne : des fêtes somptueuses furent célébrées à Compiègne, au mois de juillet, à l'occasion de tous ces mariages, et le peuple, en voyant ses princes se livrer sans partage aux plaisirs, les crut réconciliés [2].

Cependant, dès que quelque affaire devait être traitée dans le conseil, on retrouvait entre les deux ducs la même opposition, et l'arrogance de leurs manières semblait toujours sur le point de faire éclater une guerre civile. Henri IV d'Angleterre avait, au mois de février, envoyé à Paris le comte de Pembroke, pour demander le renouvellement de la trêve entre les deux royaumes, et la permission de tirer de France des blés, dont une mauvaise récolte faisait sentir le besoin à l'Angleterre. Les ducs de Berri et d'Orléans, qui étaient eux-mêmes grands propriétaires de terres, et qui avaient beaucoup de blés à vendre, accueillirent avec plaisir cette proposition, agréèrent les conditions de la trêve, et mirent leurs sceaux au traité qui leur était présenté; mais quand le comte de Pembroke s'adressa ensuite au duc de Bourgogne,

[1] Hist. de Bourgogne, l. XV, p. 231. — Barante, Ducs de Bourg., t. III, p. 62.
[2] Monstrelet, t. I, c. 26, p. 183. — Religieux de Saint-Denis, l. XXVI, c. 4, p. 548.

celui-ci déchira le traité qu'on lui proposait de signer, le jeta au feu, et ordonna au comte de sortir du royaume [1].

On ne sait point ce qui détermina le duc de Bourgogne à consentir bientôt après à renouveler les négociations. Henri IV avait le bon esprit de ne s'offenser de rien, et de persister à vouloir la paix avec la France, pour ne pas compliquer une situation déjà assez difficile, quand de toutes parts des insurrections éclataient en Angleterre contre lui, et que son parlement lui refusait des subsides [2]. De leur côté, les villes de Flandre regardaient la paix avec l'Angleterre comme nécessaire à la prospérité de leur commerce, et pressaient leur duc d'y consentir. L'évêque de Winchester fut chargé de conférer avec l'évêque de Chartres sur les moyens de cimenter la paix par un mariage, comme dans le règne précédent. Il s'agissait de faire épouser au fils aîné de Henri IV une fille du roi de France, et l'on nous a conservé plusieurs actes diplomatiques relatifs à cette négociation, qui furent échangés depuis le 22 mai jusqu'au 5 octobre 1406 [3].

Mais faire la paix ou la guerre était pour les princes français une question de vanité plutôt que de politique. Leurs flatteurs leur avaient inspiré la plus haute idée de leur valeur et de leurs talents militaires. Ils voulaient se réserver une occasion de briller, de s'éclipser l'un l'autre par leurs exploits, et plus encore par leur luxe. Ils se refusèrent à y renoncer, et lorsque le comte de Northumberland, réduit à s'échapper d'Angleterre, vint leur demander de l'aider à rétablir sur le trône Edmond Mortimer, héritier légitime de la couronne, que Henri IV retenait en prison, ils se déterminèrent à la guerre [4].

Pendant la durée des négociations les hostilités n'avaient pas été suspendues, parce que les aventuriers qui se trouvaient en présence, surtout sur les frontières de Gascogne, ne pouvaient vivre que par la guerre. Les Anglais levaient sur les Français, leurs voisins, des contributions annuelles connues sous le nom de *pactis*, moyennant lesquelles ils promettaient de ne point brûler les maisons et les granges, de ne point blesser ou maltraiter les paysans; mais ces promesses ne les empêchaient pas de les accabler de corvées, et de les outrager souvent dans la personne de leurs femmes ou de leurs filles. D'autre part les

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XXV, c. 17, p. 557.
[2] Thom. Walsingham, p. 373. — Rapin Thoyras, t. IV, l. XI, p. 50.
[3] Rymer, t. VIII, p. 432, 434, 438, 444, 452 et 453.
[4] Religieux de Saint-Denis, l. XXVI, c. 9, p. 556.

seigneurs de Guienne et de Saintonge s'armaient souvent, de leur propre mouvement, pour arrêter un brigandage qui les ruinait, et dans l'été de 1406 ils enlevèrent aux Anglais Brantôme, la Chapelle, Florac, Limeuil, Mucidan, et un grand nombre de châteaux, ou de simples tours, auxquels le brigandage dont ils étaient les repaires avait donné de la célébrité [1].

Au milieu de septembre cependant trois armées se mirent en mouvement pour recommencer la guerre comme une entreprise publique, et non plus comme une vengeance de particuliers [2]. Le marquis de Pons, cousin du roi, et fils du duc de Bar, commandait la première. Il devait attaquer le duc de Lorraine, pour le punir d'une invasion non provoquée dans le pays de Bar, où les Allemands s'étaient signalés par d'horribles cruautés [3]. Le duc de Lorraine avait eu soin de mettre ses places fortes en état de défense; il ne se montra nulle part en campagne, et il s'empressa d'entamer des négociations. Il affirma que les ravages dont la France se plaignait s'étaient commis contre ses ordres; il offrit des réparations éclatantes, et l'armée du marquis de Pons, ayant obtenu sans coup férir l'objet pour lequel elle était assemblée, fut renvoyée dans ses foyers [4].

La seconde armée, que devait commander le duc de Bourgogne, nommé lieutenant et capitaine général de la Picardie et de la West-Flandre, était destinée à la conquête de Calais [5]. Des préparatifs immenses avaient été faits pour cet objet. Trois mille huit cents cavaliers, arbalétiers, mille piquiers, et trois mille cinq cents pionniers, avaient été rassemblés en Picardie; des fortifications mobiles en charpente avaient été préparées dans les forêts de Saint-Omer, pour couvrir cette armée; douze cents canons [6], trois mille pierres pour charger les plus gros, une quantité énorme de poudre, d'arbalètes et de flèches, formaient son parc d'artillerie, auquel on pouvait reconnaître la richesse du souverain de la Flandre. Cent quatre-vingt-quinze bateaux devaient

[1] Religieux de Saint, l. XXVI, c. 7, et 8, p. 552.
[2] Rymer, t. VIII, p. 456.
[3] Religieux de Saint-Denis, l. XXV, c. 17, p. 539.
[4] *Ibid.*, l. XXVI, c. 5, p. 549. — Monstrelet, c. 26, p. 182.
[5] Monstrelet, c. 26, p. 179.
[6] Ce grand nombre de canons indique leur extrême petitesse; ils remplaçaient nos fusils d'aujourd'hui, mais il fallait un temps très-long pour les charger et les tirer.

enfin le seconder du côté de la mer [1]. Mais la prodigalité semblait le caractère distinctif de la maison de Bourgogne : le duc Jean dépensa en deux mois, à ces immenses préparatifs, tout ce qu'il avait d'argent comptant, et il ne lui restait pas mille écus quand il voulut entrer en campagne; il demanda sa part de la taille qui avait été imposée au royaume, pour subvenir aux frais de la guerre : on lui répondit que tout l'argent avait été envoyé à la troisième armée, celle que devait commander le duc d'Orléans; on lui assigna seulement les contributions qui devaient être levées dans l'Anjou et le Maine; mais le roi de Sicile, son cousin, empêcha qu'elles ne lui fussent payées. Il s'adressa de nouveau au conseil du roi, remontrant en même temps que les Anglais, instruits de ses préparatifs, non-seulement avaient approvisionné Calais et Guines, mais s'étaient même mis en état de venir l'attaquer dans ses quartiers; pour toute réponse ou lui donna l'ordre de renoncer à son expédition, et de licencier son armée. Il le fit sans avoir seulement vu l'ennemi; mais il revint à Paris, plein de dépit contre le duc d'Orléans; il accusait ce duc d'avoir fait échouer son expédition, et compromis son honneur par jalousie, par cupidité, et en manquant aux engagements les plus positifs [2].

Le duc d'Orléans, de son côté, avait commencé par percevoir la taille exorbitante qu'il avait fait décréter par le conseil d'État, avec une dureté qui avait réduit les peuples au désespoir, et qui avait touché de compassion Charles VI, en sorte que celui-ci avait suspendu ses exactions pendant le peu de semaines qu'il avait eu la jouissance de sa raison. Le duc d'Orléans était ensuite venu en pompe, le 17 septembre, à Saint-Denis, prier pour le succès de son expédition, puis il était parti pour la Guienne, où il espérait que ses victoires lui feraient pardonner les désordres de sa vie lascive et voluptueuse [3].

Déjà cependant on lui représentait que la saison était trop avancée pour commencer une campagne; mais il répondait qu'il y avait bien plus d'honneur à triompher des difficultés, et que ses conquêtes seraient d'autant plus glorieuses qu'il aurait dû vaincre tout à la fois et les Anglais et l'hiver [4].

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XXVI, c. 12, p. 562. — Hist. de Bourgogne, t. III, l. XV, p. 236. — Barante, Hist. des Ducs de Bourg., t. III, p. 75.

[2] Monstrelet, t. I, c. 29, p. 190. — Hist. de Bourgogne, t. III, l. XV, c. 32, p. 237. — Religieux de Saint-Denis, l. XXVI, c. 12, p. 562. — Barante, Ducs de Bourgogne, t. III, p. 76.

[3] Religieux de Saint-Denis, l. XXVI, c. 10 et 11, p. 558. — [4] *Ibid.*, c. 6, p. 563.

Le duc d'Orléans conduisit environ cinq mille hommes avec lui, et en Guienne il trouva une armée qui, sous les ordres du connétable d'Albret, s'était déjà signalée par plusieurs conquêtes, tandis que les ennemis ne pouvaient lui opposer que les troupes de la province; car Henri IV avait trop besoin de ses soldats en Angleterre pour songer à en envoyer aucun à Bordeaux. Le duc d'Orléans mit d'abord le siége devant Blaye sur la Gironde, et il passa plusieurs semaines sous les murs de cette ville, après quoi il finit par se contenter de la promesse que lui fit la garnison, de lui ouvrir la place, dès que celle de Bourg, située quelques lieues plus haut, au confluent de la Dordogne et de la Garonne, aurait capitulé. Le duc d'Orléans transporta donc ses troupes devant Bourg, et y recommença les opérations d'un siége; mais, pendant ce temps, la mauvaise saison était arrivée, les équipages pourrissaient, exposés à des pluies continuelles, les soldats enfonçaient dans la boue, les vivres commençaient à manquer; un convoi de vingt-deux vaisseaux, que Clignet de Brabant, amiral de France, amenait de la Rochelle, fut intercepté par les Anglais, et le duc d'Orléans, passant ses nuits dans la débauche, perdait au jeu l'argent qu'il avait apporté pour la solde de ses troupes. Après trois mois de fatigue, les soldats perdirent courage : plusieurs d'entre eux désertèrent, d'autres demandèrent hautement leur congé, chacun croyait avoir acquis la preuve de l'incapacité de son général, et le mécontentement, le mépris, la haine du peuple contre le duc d'Orléans, s'étaient singulièrement accrus, lorsque vers le milieu de janvier 1407 il se vit obligé de lever le siége de Bourg, et de ramener ses troupes en France [1].

Ni la détresse du royaume, ni la discorde des princes, ni la guerre étrangère, ne détournaient l'université de Paris de ses efforts pour terminer le schisme. Elle estimait peu Benoît XIII, qu'elle accusait de repousser tous les moyens de pacifier l'Église, et en cela elle était opposée à l'université de Toulouse, qui professait pour ce pape un dévouement sans bornes. La première obtint, vers la fin de juillet, un arrêt du parlement de Paris, qui condamnait une lettre de la seconde, et qui décrétait ses députés de prise de corps [2]; mais la Sorbonne demandait une décision plus importante; elle voulait faire publier de nouveau la soustraction d'obédience; elle obtint seulement que cette

[1] Monstrelet, t. I, c. 28, p. 187. — Religieux de Saint-Denis, l. XXVI, c. 12, p. 563. — Juvénal des Ursins, p. 186.

[2] Religieux de Saint-Denis, l. XXVI, c. 3, p. 547.—Juvénal des Ursins, p. 179.

question fût renvoyée à une assemblée du clergé, convoquée pour la Toussaint suivante; cette assemblée, où l'on compta soixante-quatre prélats, se contenta de prononcer, au mois de décembre, qu'elle retirait à Benoît XIII le droit de disposer des bénéfices qui vaqueraient en France, ou d'y lever des contributions sur le clergé [1]. Bientôt cette assemblée fut informée que l'autre pape, Innocent VII, venait de mourir à Rome, le 6 novembre, et que ses cardinaux lui avaient donné pour successeur, le 2 décembre, Ange Corrario; celui-ci prit le nom de Grégoire XII, et il s'engagea par serment à abdiquer le pontificat, pour la paix de l'Église, aussitôt que son compétiteur consentirait à l'abdiquer aussi [2].

La chrétienté était fatiguée de la rivalité des deux papes: quelque jugement que l'on portât sur l'origine du schisme, il était impossible de ne pas reconnaître que, de part et d'autre, la grande masse des fidèles était de bonne foi; qu'entraînés par les circonstances, trompés, ou hors d'état de juger par eux-mêmes, ils avaient cru, dans l'une comme dans l'autre obédience, s'attacher à l'église orthodoxe. Mais si les fidèles n'avaient cherché que la vérité, il n'était pas moins évident que les papes et leurs deux cours n'avaient cherché que leur intérêt. De part et d'autre, ils avaient préféré la continuation du schisme à la chance de descendre au second rang. En s'accablant réciproquement d'invectives, souvent en se calomniant, ils avaient ouvert les yeux du peuple sur les faiblesses et les vices l'un de l'autre; ils avaient affaibli, ils avaient presque anéanti la croyance dans ce pouvoir miraculeux, qu'ils prétendaient confié par la Divinité au successeur de saint Pierre. Toujours craignant d'être abandonnés par les princes ou les peuples de leur obédience, ils avaient été obligés de les retenir par de lâches complaisances, et ils s'étaient soumis aux empiétements du pouvoir temporel sur celui que leurs prédécesseurs prétendaient appartenir de droit divin à l'Église. D'autre part, pour subvenir à leurs dépenses, ils avaient été obligés d'appesantir la main sur les ecclésiastiques qui leur demeuraient soumis, et de s'exposer au reproche de rapacité. La chrétienté ne voulait évidemment pas souffrir davantage leurs tergiversations; elle exigeait qu'ils terminassent le schisme, et elle les avait réduits à professer eux-mêmes leur empressement à se soumettre aux plus grands sacrifices pour rendre la paix à l'Église.

[1] Monstrelet, t. I, c. 30, p. 194. — Raynaldi Annal. eccles., 1406, § 18.
[2] Raynaldi, 1406, §§ 8 et 13.

Les cours de Rome et d'Avignon étaient contraintes, par cette volonté universelle et prononcée de la chrétienté, à négocier sans cesse entre elles sur les moyens d'éteindre le schisme; ces moyens auraient été bien faciles à trouver s'il s'était agi de laïques ou de princes temporels : ce qui rendait le traité comme impossible à conclure, c'était le caractère religieux des deux cours; car en même temps que toutes deux avaient la prétention de n'agir que par conscience, de ne chercher aucun avantage temporel, et de ne songer qu'au salut des âmes qui leur étaient confiées, toutes deux s'attribuaient le droit d'annuler les engagements les plus solennels, et de délier des serments les plus sacrés; toutes deux étaient prêtes à arriver à leurs fins par le parjure, et connaissaient assez leurs adversaires pour n'en pas attendre plus de bonne foi.

Lorsque la mort venait à frapper l'un ou l'autre des deux papes, il semblait qu'aucun obstacle ne s'opposait plus à la cessation du schisme, car le collége des cardinaux auquel appartenait la nouvelle élection, était sûr que le pape survivant accorderait les conditions les plus avantageuses à tous ceux qui se réuniraient à lui. Si le collége en corps avait offert de traiter, le collége aurait obtenu sans difficulté d'être réuni tout entier à l'autre collége, et de conserver tous ses bénéfices; mais dans ce moment chacun des cardinaux se défiait de ses confrères et non de l'antipape; chacun craignait de voir un confrère partir en toute hâte de Rome pour Avignon, afin d'y faire sa paix séparée; les plus riches récompenses attendaient le premier arrivant, et chaque transfuge, pour obtenir les dignités et les bénéfices de ceux de ses collègues qui auraient tardé plus que lui à faire leur soumission, n'aurait eu qu'à les demander. Le collége de Rome s'était hâté de donner un successeur à Innocent VII, seulement comme moyen de demeurer uni. Il avait choisi dans son sein l'homme auquel il croyait le plus de bonne foi, de désintéressement, de zèle pour l'Église; parce qu'il ne l'élevait que pour abdiquer ensuite le pontificat. Ange Corrario en avait pris l'engagement par écrit, il en avait fait le serment, il s'était obligé encore à prévenir Benoît XIII, dès le moment de son élection, qu'il était prêt à abdiquer, pourvu que Benoît XIII abdiquât aussi [1].

Tout le monde paraissait d'accord désormais à exiger l'abdication mutuelle, et les deux papes ne s'y refusaient plus; cependant aucune

[1] Raynaldi Annal. eccles., 1406, § 13. — Leonardi Aretini Comment. sui temporis. Rer. Ital., t. XIX, p. 925.

difficulté n'était surmontée, parce qu'il fallait une simultanéité dans leur abdication qu'on ne savait comment obtenir. Chacun d'eux savait fort bien que s'il venait à abdiquer, ne fût-ce qu'un quart d'heure avant son rival, celui-ci se jouerait de ses serments, n'abdiquerait plus, se proclamerait seul pape, et verrait aussitôt tomber à ses pieds tous les cardinaux, tous les prélats des deux obédiences. Il fallait donc, pour obtenir cette absolue simultanéité, que les deux papes se réunissent dans la même ville, dans la même salle; mais chacun d'eux savait fort bien que s'il pouvait être le plus fort au lieu du rendez-vous, il ferait saisir son rival, le jetterait dans une basse fosse, ou le ferait brûler comme schismatique; que s'il était le plus faible, il devait s'attendre au même sort; et que le vainqueur, investi du pouvoir des clefs, était toujours maître de se dégager de tout traité, de tout serment auquel il se serait soumis d'avance. Le monde n'est que trop accoutumé au manque de foi et à la défiance, cependant c'était un spectacle encore nouveau que celui de deux potentats entre lesquels il était reconnu qu'aucun engagement d'aucune nature ne pouvait avoir la moindre efficacité, et que la religion du serment, l'honneur, l'opinion publique, ne pouvaient pas lier même un seul instant; qui cependant étaient forcés par cette opinion publique à négocier sans cesse, en sorte que chacun se faisait un mérite d'offrir des conditions qu'il savait que son adversaire refuserait, d'avancer lorsqu'il le voyait reculer; comme deux poltrons forcés à se battre, dont l'un fait le brave dès qu'il voit que l'autre a peur.

(1407.) Grégoire fit à Benoît les premières avances; il lui écrivit le 11 décembre, c'était le dixième jour après son élection, pour l'inviter à abdiquer ensemble, et lui annoncer qu'il lui enverrait des ambassadeurs [1]. Ceux-ci arrivèrent en effet peu après Pâques, à Saint-Victor de Marseille, où Benoît XIII résidait alors. Ils eurent avec lui une conférence orageuse, où ils durent essuyer tour à tour ses emportements et ses longs sermons; enfin, par l'entremise des ambassadeurs du roi et de l'Église de France, un traité fut signé, par lequel les deux papes s'engageaient à se rencontrer à Savone, et les précautions les plus sages et les plus énergiques étaient prises par la France et la république de Gênes, pour assurer la neutralité de cette ville, et la complète indépendance des deux papes [2].

[1] Epistola apud. Raynald., 1406, § 14.
[2] Religieux de Saint-Denis, l. XXVII, c. 1, p. 567.

Le patriarche d'Alexandrie, chef de l'ambassade française, l'archevêque de Toulouse, et les autres prélats qui agissaient comme médiateurs, demandèrent ensuite que Benoît XIII donnât deux bulles : l'une, par laquelle il s'engagerait à effectuer la cession ou abdication dans la conférence proposée ; l'autre, par laquelle il inviterait ses cardinaux à se joindre à ceux de l'autre obédience, pour passer ensuite à une nouvelle élection. Mais dans chaque conférence, à chaque demande faite par les ambassadeurs, Benoît répondait toujours par un sermon sur un texte de l'Écriture, divisé en trois ou quatre parties, sous-divisées en autant de points, et concluant par quelque moralité commune, qui n'avait point de rapport direct avec la question : de cette manière il évitait les réponses précises, et les ambassadeurs ne savaient jamais ce qu'ils avaient obtenu [1].

Enfin, ne doutant plus de la mauvaise foi de Benoît, les ambassadeurs mirent en délibération de faire prononcer de nouveau par le roi la soustraction de l'obédience, ainsi que le demandait la Sorbonne ; mais après quelque hésitation, ils préférèrent passer auparavant en Italie, pour juger des dispositions de l'autre pontife. Ils arrivèrent à Gênes au mois de juin, et à Rome le 6 juillet. Là, ils ne tardèrent pas à s'apercevoir que Grégoire n'avait plus pour la réunion de l'Église le zèle qu'il avait professé dans les premiers jours de son pontificat : il était en quelque sorte dans l'esclavage du roi de Naples, qui occupait tout son patrimoine, qui était plus maître que lui à Rome, et qui le laissait languir dans une si extrême pauvreté, que souvent le pape n'avait pas pu répondre aux demandes qui lui étaient faites, faute d'avoir de quoi payer un messager ; cependant il préférait cette dépendance, jointe à l'ombre de la toute-puissance, à la liberté et à l'affluence dans un rang inférieur. Il refusait de se rendre à Savone, comme ses cardinaux l'avaient promis pour lui, déclarant qu'il n'avait point de vaisseaux pour s'y transporter, point d'argent pour les frais du voyage ; enfin qu'il ne trouverait point de sûreté dans une ville qui dépendait alors de la France [2]. En vain on lui offrit de mettre à son service les galères de France ou celles de Gênes ; en vain les Vénitiens, ses compatriotes, offrirent de lui prêter les leurs ; en vain on lui offrit aussi des garanties et de l'argent pour faire le voyage par terre, il fit naître des obstacles sur tout, il se refusa à tout, et ne montra enfin pas moins de mauvaise

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XXVII, c. 5 et suiv., p. 581.
[2] *Ibid.*, c. 13 et 14, p. 599.

foi que Benoît XIII [1]. Le patriarche d'Alexandrie, chef de l'ambassade, d'accord avec l'évêque de Cambrai et le célèbre Jean Petit, docteur de théologie, qu'on avait joint aux prélats pour les éclairer de ses lumières, et qui devait bientôt acquérir un autre genre d'illustration [2], proposa alors que l'un et l'autre pape fît son abdication dans sa propre résidence, au sein de son propre collége, et que les cardinaux se réunissent ensuite pour la nouvelle élection [3]. Grégoire refusa également cet expédient. Pendant ce temps, les chaleurs de l'été étaient devenues intolérables, les maladies se multipliaient à Rome, les ambassadeurs de France et ceux de Benoît XIII demandaient avec impatience une conclusion, et le peuple romain commençait à murmurer contre Grégoire. Celui-ci, pour apaiser ces clameurs, promit qu'il s'avancerait jusqu'à Pietrasanta, et se raprocherait ainsi de lieu du rendez-vous [4]. Les ambassadeurs, réduits, à se contenter de cette promesse, repartirent pour la France. Arrivés à Gênes, ils écrivirent encore à Grégoire le 21 août, pour lui rappeler tout ce que la chrétienté attendait de lui. Ils rejoignirent ensuite Benoît XIII à l'île de Saint-Honorat, où celui-ci s'était retiré pour fuir la peste qui avait éclaté à Marseille.

Dès que Benoît sut que son rival faisait naître des difficultés sur le traité conclu avec lui, il redoubla d'empressement pour procéder à son exécution [5]. Il annonça que ses galères étaient déjà prêtes pour se rendre à Savone, et qu'il y arriverait, comme il l'avait promis, pour la fête de Saint-Michel, à la fin de septembre; il ne fut, en effet, en retard que de peu de jours; car il entra à Savone au commencement d'octobre [6]. De son côté, Grégoire XII fit son entrée à Sienne, le 4 septembre, avec douze cardinaux et beaucoup d'évêques. Pressé de nouveau d'avancer par tous les souverains d'Italie, il céda à leurs instances le 22 janvier 1408, se remit en route de Sienne, et arriva à Lucques. Les deux papes ainsi poussés l'un contre l'autre, forcés d'arriver jusque sur le golfe de Gênes, n'étaient plus qu'à trente lieues l'un de l'autre; mais ils purent s'y arrêter, et Grégoire séjourna six mois à Lucques, parce que d'autres événements vinrent distraire les princes qui les pressaient de se rapprocher [7].

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XXVII, c. 15, p. 602. — [2] *Ibid.*, c. 16, p. 606.
[3] *Ibid.*, c. 18, p. 609. — [4] *Ibid.*, c. 19, p. 610.
[5] *Ibid.*, c. 21, p. 618.
[6] Georgii Stellæ Aunal. Genuens., Scr. Ital., t. XVII, p. 1215.
[7] Malavolti Storia di Siena, p. III, l. I, p. 2 et 4. — Ser Cambi Cronica di Lucca, Scr. Ital., t. XVIII, p. 882.

Ce n'était pas cependant la guerre étrangère qui venait faire diversion à ces négociations pour la paix de l'Église, dont la France entière s'était occupée. Les princes français après le misérable succès de leurs expéditions de l'année précédente, avaient perdu quelque peu de leur confiance dans leurs talents militaires; ils n'étaient plus si empressés de commander des armées, et ils regrettaient les trésors dissipés dans les camps, qu'ils auraient pu consacrer uniquement à leurs plaisirs. Henri IV d'Angleterre témoignait, de son côté, toujours le même désir de renouveler la paix, pour s'affermir sur un trône où il se sentait toujours en danger. Par l'entremise de sa femme, mère du duc de Bretagne, il signa, le 30 mai, une trêve avec ce duc, qui devait durer jusqu'à la Toussaint suivante [1], et qui fut ensuite prolongée d'une année. Le 10 mars, une autre convention entre le roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne rétablit et garantit les libres communications du commerce entre l'Angleterre et la Flandre, pour le cas où la guerre entre la France et l'Angleterre se rallumerait avec un nouvel acharnement. Toute l'étendue des mers qui commencent au nord du détroit, entre Winchester et Saint-Valery, fut déclarée neutre et librement ouverte à la navigation des deux nations [2]. Les hostilités sur terre entre la France et l'Angleterre avaient été suspendues, dès le commencement de l'année, par un consentement tacite, sans qu'il y eût eu à cette occasion aucune stipulation [3]. Vers le milieu de l'été, des négociations directes furent enfin entamées, mais, après avoir duré plus de six mois, elles n'aboutirent qu'à une trêve partielle pour la Guienne, signée le 7 décembre, et qui devait durer du 15 janvier 1408 au 15 avril suivant [4].

Les grands étaient revenus à Paris, et ils y passaient leurs temps dans les fêtes et la débauche; ils y perdirent leur argent au jeu, dont la passion, depuis l'invention toute récente des cartes, avait séduit la noblesse entière. Réduits ensuite aux expédients pour subvenir à leurs dépenses, ils laissaient leurs maîtres d'hôtel exercer chez les paysans, même chez les bourgeois, le droit de prise, encore qu'il eût été si souvent aboli, et ils le faisaient avec une violence et une imprudence qu'on n'avait point connues autrefois. Ce n'étaient plus les seuls maîtres

[1] Rymer, t. VIII, p. 483-490.
[2] *Ibid.*, p. 469, 473, 476, 477, 491.
[3] Monstrelet, t. I, c. 33, p. 207.
[4] Rymer, t. VIII, p. 484, 499, 504 et 507.

d'hôtel du roi et de la reine qui s'approvisionnaient ainsi chez leurs vassaux ; tous les princes, tous les officiers de la couronne, tous les grands prenaient de même à discrétion, chez les roturiers, tout ce qu'ils trouvaient à leur convenance. Ils ne se contentaient même plus des comestibles qui se consumaient journellement; leurs maîtres d'hôtel faisaient des provisions, remplissaient des magasins, vendaient enfin ce qu'ils avaient ainsi, et prétendaient ensuite, tantôt que c'était un droit qu'ils exigeaient, tantôt que c'était seulement un emprunt forcé, dont ils promettaient le payement, et qu'ils n'acquittaient jamais. Ce pillage excita enfin une telle fermentation, les plaintes furent entremêlées de tant de menaces, que le conseil rendit une ordonnance le 7 septembre, pour interdire, pendant quatre ans à venir, toute prise dans tout le royaume, de quelque nature qu'elle fut. Le but de cette ordonnance étant surtout d'apaiser l'irritation générale, elle portait que le roi l'avait rendue à la sollicitation de la reine, de son fils le duc de Guienne, dauphin ; des ducs de Berri, d'Orléans, de Bourgogne et de Bourbon, encore que chacun sût que ces princes étaient ceux qui avaient le plus abusé de ce droit de brigandage [1].

La mort du vieux Olivier de Clisson, qui avait été connétable, survenue le 23 avril 1407, lorsque le duc de Bretagne, qui l'avait décrété de prise de corps, songeait à l'assiéger dans un de ces châteaux, et à assouvir sur lui sa haine héréditaire, occupa quelque temps la noblesse de France [2]. Elle prit aussi un intérêt assez vif à la querelle du prévôt de Paris, Guillaume de Tignonville, avec l'université. Ce prévôt avait fait pendre dans leurs habits de clercs deux écoliers convaincus de larcins et de brigandages. L'université ne niait point leur crime, mais elle prétendait que la cléricature les soustrayait à toute juridiction séculière; elle exigeait que le prévôt dépendît lui-même les deux écoliers, et qu'il les baisât sur la bouche avant de rendre leurs corps à la justice ecclésiastique; qu'il demandât ensuite pardon à genoux, et qu'il fût déclaré indigne de tout office royal. Comme les autres gentilshommes ne voulaient point permettre qu'un de leurs confrères fut soumis à tant d'humiliations pour avoir puni des criminels, le prévôt fut excommunié par l'évêque de Paris, et l'université fit fermer les

[1] Ordonn. de France, t. IX, p. 230. — Religieux de Saint-Denis, l. XXVII, c. 29, p. 621.

[2] Hist. de Bret., l. XIV, c. 127, p. 511.

classes et cesser les prédications, depuis l'Avent jusqu'au delà des fêtes de Pâques [1].

Ces querelles ecclésiastiques avaient presque fait oublier la dangereuse inimitié des ducs de Bourgogne et d'Orléans; on ne donnait que peu d'attention à la jalousie violente qu'avait exprimée le duc de Bourgogne, lorsque le duc d'Orléans au retour de la campagne où il avait déployé si peu de talent, s'était fait donner le gouvernement de Guienne [2]. On était accoutumé à ce qu'en toute occasion ces deux ducs embrassassent des avis opposés dans le conseil d'État, et à ce qu'ils proférassent l'un contre l'autre des paroles amères. Cependant le duc d'Orléans ayant été malade à son château de Beauté, le duc de Berri prit à tâche de les réconcilier, et il engagea le duc de Bourgogne à aller voir son cousin. Après la guérison du duc d'Orléans, le duc de Berri, pour sceller mieux leur réconciliation, les mena entendre la messe et communier ensemble, le dimanche 20 novembre, aux Augustins; après quoi il leur donna un grand dîner, le mardi 22, où les deux princes s'embrassèrent et se jurèrent une amitié fraternelle. Le duc d'Orléans invita ensuite son cousin et son oncle à dîner chez lui le dimanche suivant.

Alors même, cependant, le duc de Bourgogne nourrissait d'autres desseins. La reine était accouchée d'un fils qui n'avait pas vécu, le 10 novembre, dans l'hôtel Montaigu, qu'elle avait acheté. Une semaine après, le 17 novembre, Raoul d'Auquetonville, ancien général des finances, destitué par le duc d'Orléans, avait loué une maison à l'enseigne Notre-Dame, près la porte Barbette, dans la vieille rue du Temple, et s'y était enfermé avec dix-sept compagnons déterminés. Cette maison était située sur un chemin que suivait tous les soirs le duc d'Orléans; car chaque jour il allait rendre visite à la reine, et il n'en revenait qu'après souper. Le mercredi 23 novembre, lendemain du dîner de réconciliation des princes, Thomas de Courtcheuse, valet de chambre du roi, gagné par Raoul d'Auquetonville, vint demander après souper le duc d'Orléans à l'hôtel de Montaigu, et lui dit : « Monseigneur, le » roi vous mande que, sans délai, veniez devers lui, et qu'il a à parler » à vous hâtivement, et pour chose qui grandement touche à lui et à » vous. » Le duc, sans défiance, monta aussitôt sur sa mule, et ne prit avec lui que deux écuyers sur un même cheval, et quatre ou cinq valets

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XXVII, c. 22, p. 622.
[2] Monstrelet, t. I, c. 33, p. 207.

de pied portant des torches. Le reste de sa suite, qui n'était pas nombreuse ce jour-là, ne se hâtait pas de sortir de l'hôtel de Montaigu. Quoiqu'il ne fût que huit heures du soir, toutes les boutiques étaient déjà fermées dans ce quartier-là. La nuit était fort noire : les braves rassemblés par Auquetonville étaient cachés dans l'encoignure d'une maison près la porte Barbette. Au moment où le duc d'Orléans les passa, ils s'élancèrent sur lui, en criant : *A mort! à mort!* Le duc cria : Je suis le duc d'Orléans. — C'est ce que nous demandons, répondirent les assassins en le frappant de leurs haches. Le cheval des deux écuyers s'était emporté au premier bruit, et était parti au galop : un coup de hache avait abattu le poignet du duc; un autre lui avait fendu le crâne, et répandu sa cervelle sur le pavé. Comme il tomba par terre, un écuyer allemand à lui se jeta sur lui pour le couvrir de son corps ; il y fut tué sans pouvoir le sauver. Déjà le duc était mort, et les assassins continuaient à le hacher de coups ; les autres pages s'étaient enfui vers l'hôtel de la reine, en criant au meurtre : les assassins s'enfuirent dans la direction opposée, en criant au feu. En effet, ils avaient mis le feu à la maison qu'ils avaient louée, et qui parut bientôt tout enflammée. En se retirant, pour entrer par derrière dans l'hôtel d'Artois, ils semèrent après eux des chausse-trapes de fer, pour qu'on ne pût pas les suivre [1].

La reine, dans son premier effroi, et malgré sa faiblesse, suite de ses couches, ne se croyant pas en sûreté dans l'hôtel Montaigu, trop rapproché de la porte Barbette, se fit transporter auprès du roi, à l'hôtel de Saint-Pol. Les ducs et les princes, dès qu'on leur eut porté la nouvelle de ce meurtre, se rassemblèrent chez le roi de Sicile, à l'hôtel d'Anjou. Le prévôt de Paris dressa d'abord son procès-verbal sur le corps, qu'il fit ensuite transporter à l'hôtel du maréchal de Rieux. De là il se rendit à l'hôtel d'Anjou, pour rendre compte de ce qu'il avait vu. Il y trouva, avec le roi de Sicile, les ducs de Berri, de Bourgogne et de Bourbon, les comtes de Clermont et de Nevers, le connétable de France, le comte de Tancarville, et plusieurs autres seigneurs [2]. Des ordres furent donnés pour fermer les portes de la ville, établir des gardes et des patrouilles dans les rues, et recommencer les recherches

[1] Monstrelet, t. I, c. 36, p. 210. — Religieux de Saint-Denis, l. XXVII, c. 23, p. 623. — Juvénal des Ursins, p. 189. — Chron. de Berri, roi d'armes, dans Godefroy, p. 416. — Académie des Inscript. et Belles-Lettres, t. XXI. Mémoire de M. Bonamy, p. 513.

[2] Académie des Inscriptions, t. XXI, p. 534.

contre les auteurs du crime. Le lendemain, tous les princes vinrent voir le corps à l'église des Blancs-Manteaux, où il avait été déposé ; et le duc de Bourgogne s'écria, avec une apparente indignation : « Que » jamais en ce royaume, si mauvais et si traître meurtre n'avait été » commis et perpétré. » Le vendredi, le duc d'Orléans fut enseveli en l'église des Célestins, et le duc de Bourgogne, vêtu de deuil, tint un des coins du drap mortuaire. Mais, le même jour, le prévôt de Paris s'étant présenté à Saint-Pol au conseil des princes, pour rendre compte des informations qu'il avait prises, leur déclara que le sire de Canny, ancien chambellan du duc, sur qui s'étaient d'abord portés les soupçons, parce qu'on savait que le duc avait séduit sa femme, n'avait pu commettre le crime, puisque, depuis un an, il n'était pas revenu à Paris. Il ajouta toutefois qu'il croyait tenir un fil pour découvrir quelque chose, si on le laissait entrer dans les hôtels du roi et des princes, et examiner leurs serviteurs[1].

Le roi de Sicile, le duc de Berri et le duc de Bourbon répondirent aussitôt que tous leurs hôtels lui seraient ouverts. Le duc de Bourgogne se troubla ; il tira à part les deux premiers, et leur dit en pâlissant qu'il avait été tenté par le diable, et que c'était lui qui avait fait commettre ce crime. Pendant que ces deux princes se regardaient épouvantés, et que le duc de Berri s'écriait : Je perds mes deux neveux à la fois, le duc de Bourgogne sortit en grand désordre : il ne tarda pas cependant à prendre avec audace la résolution d'avouer et de justifier son crime. Le lendemain, les princes étaient assemblés chez le duc de Berri, à l'hôtel de Nesle : le duc de Bourgogne, suivi du comte Walleran de Saint-Pol, sa présenta pour entrer ; mais son oncle de Berri vint le rencontrer à la porte. « Beau neveu, lui dit-il, n'entrez pas au » conseil pour cette fois ; il ne plaît mie bien à aucuns qu'y soyez. » Étonné qu'on osât lui résister, le duc de Bourgogne demanda au comte de Saint-Pol de revenir avec lui dans son hôtel ; mais le comte déclara qu'il était convoqué à ce conseil, d'où Bourgogne était exclu. Pour la première fois, celui-ci eut alors la pensée qu'on pourrait bien l'arrêter : en effet, le duc de Bourbon en avait déjà fait la proposition. Jean sans Peur retourna alors à son hôtel, mais seulement pour changer de chevaux. Il prit six de ses hommes avec lui, et sortit par la porte Saint-Denis ; il partit au galop par la route de Bapaume, sa forteresse

[1] Monstrelet, t. I, p. 217.

la plus rapprochée, où il arriva sans s'être arrêté si ce n'est pour changer de chevaux; il avait fait couper derrière lui le pont Saint-Maxence, pour arrêter ceux qui tenteraient de le poursuivre. Clignet du Brabant, amiral de France, se mit en effet sur ses traces, peu d'heures après, avec beaucoup de serviteurs de la maison d'Orléans ; mais il revint au bout de quelques jours annoncer qu'il n'avait arrêté personne, et que les Bourguignons étaient déjà en état de défense [1].

[1] Chronique d'Enguerrand de Monstrelet, p. 218. — Religieux de Saint-Denis, l. XXVII, c. 24, p. 626. Chron. de Berri, roi d'armes, p. 416.—Mémoires de P. de Fenin. ap. Godefroy, p. 446. — Acad. des Inscriptions, t. XXI, p. 536. — Hist. de Bourg., t. III, l. XV, c. 47, p. 250. — Barante, ducs de Bourg., t. III, p. 92.

CHAPITRE XXVI.

Retour du duc de Bourgogne à Paris; il avoue et justifie son crime. Il est obligé de s'éloigner pour faire la guerre aux Liégeois. Il est accusé par la duchesse d'Orléans. Paix de Chartres entre lui et les enfants d'Orléans. Concile de Pise. Boucicault chassé de Gênes. — 1408-1409.

Le crime que venait de commettre le duc de Bourgogne était horrible dans toutes ses circonstances. Celui qu'il avait fait assassiner si lâchement et si brutalement était son cousin germain, son compagnon d'enfance; il était né, il avait été élevé avec lui. Le crime était prémédité, préparé de longue main, et les apprêts s'en continuaient à l'heure même où les deux princes prenaient devant l'Église, et par les cérémonies les plus sacrées de leur religion, l'engagement de déposer toute rancune, et se donnaient ensuite les marques d'une tendre affection. Quoique depuis longtemps la rivalité de pouvoir les eût entraînés à s'offenser mutuellement par des paroles violentes, par des emportements passagers, on n'avait point soupçonné qu'une haine profonde couvât dans leur cœur, ou que l'un courût quelque danger des mains de l'autre. La colère qu'avait ressentie le duc de Bourgogne, au retour de sa ridicule et honteuse campagne de Picardie, avait paru se dissiper lorsqu'il avait vu son cousin revenir de Guienne avec tout aussi peu de succès, et lorsqu'il avait été ensuite compensé de ses pertes pécuniaires par d'immenses libéralités du roi [1]. Dès lors il ne paraissait pas qu'il y eût eu d'altercations entre eux, quoique les Bourguignons prétendissent plus tard, pour expliquer la haine de leur duc, les uns, que le duc d'Orléans avait le premier voulu le faire assassiner, les autres, qu'il avait voulu attenter à l'honneur de la duchesse de Bourgogne; mais l'une et l'autre accusation était si vague et si dépourvue de

[1] Hist. de Bourgogne, t. III, l. XV, p. 237 et 244.

preuves, qu'on ne saurait lui donner un instant de croyance [1].

(1407.) Toutefois l'horreur pour le crime ou la honte de la trahison n'étaient pas des sentiments de ce siècle ; les nombreux partisans du duc de Bourgogne considérèrent seulement que le duc d'Orléans, frère chéri du roi, et toujours prêt à profiter des moindres retours de raison de ce prince pour se faire accorder de nouvelles grâces, était un rival dangereux, qui serait bientôt maître du royaume, si leur patron ne l'ôtait pas de son chemin. Les deux frères du duc de Bourgogne, ses conseillers, ses vassaux, tous les nobles, tous les prêtres de son parti, ne parurent pas ressentir la moindre hésitation à approuver son crime. On lui sut gré, parmi tous les siens, de l'avoir avoué aussi franchement qu'il le fit, d'avoir protégé jusqu'au bout, d'avoir récompensé largement Raoul d'Auquetonville, les deux frères Courteheuse, et les autres assassins, dont aucun ne fut arrêté, aucun ne fut troublé dans la jouissance des rentes considérables que leur avait assurées le duc de Bourgogne [2].

Le peuple de Paris ne vit de même dans cet événement que l'avantage qu'il en attendait. Il était délivré d'un prince cupide, débauché, violent, et auquel il reprochait plus qu'à aucun autre les calamités du royaume. Le duc d'Orléans avait cependant quelques qualités brillantes. Il était le plus beau et le plus adroit chevalier du royaume ; il avait de la grâce dans les manières, une grande facilité d'élocution, et une érudition scolastique, qu'il se plaisait à faire briller dans ses réponses aux discours de l'université et dans ses conférences avec les théologiens [3]. Mais il était enivré de l'orgueil de son rang, de la plénitude de la puissance royale ; c'était toujours lui qui proposait au conseil les mesures les plus violentes, les levées d'argent les plus ruineuses : aussi les bourgeois de Paris, faisant allusion aux devises que les deux ducs avaient portées dans les dernières fêtes, l'un un bâton noueux, l'autre un rabot, disaient-ils en se réjouissant : « Le bâton noueux est enfin raboté [4]. »

Les princes du royaume jugeaient cet événement bien différemment. La vie d'un homme n'était rien à leurs yeux ; et s'il s'était agi d'un individu obscur, ils auraient difficilement compris ou le scrupule

[1] Hist. de Bourgogne, l. XV, p. 250. — Meyer, Annal. Fland. l. XV, f. 224.
[2] Mémoires de Pierre de Fenin, p. 447.
[3] Religieux de Saint-Denis, l. XXVII, c. 24, p. 626.
[4] Monstrelet, t. I, c. 56, p. 221.

ou le remords. Ce qui les glaçait d'effroi, c'était de voir que la vie du premier d'entre eux n'était pas plus respectée que celle d'un de leurs gentilshommes, ou même d'un roturier. Le duc de Bourgogne leur semblait avoir rompu le prestige qui faisait leur sûreté. Ils apprenaient qu'il ne leur appartenait pas seulement de donner la mort, qu'il fallait se préparer aussi à la recevoir. « Aussi, dit Pierre de Fenin, la » plus grande partie des seigneurs de France le haïssoient couverte- » ment, nonobstant que pour lors ils n'en fissent semblant [1].

Ils en faisaient peu semblant en effet. On pourrait à peine se figurer avec quelle indulgence fut mis en oubli presque aussitôt l'assassinat du premier prince du sang. La seule Valentine Visconti, sa veuve, qui était alors à Château-Thierry, lorsqu'elle y reçut la nouvelle de sa mort, en éprouva un violent désespoir; car elle lui était demeurée tendrement attachée malgré ses infidélités. Elle résolut de venir à Paris pour demander justice; mais sans exposer avec elle ses fils, l'espoir de sa maison. Elle fit passer au château de Blois les deux aînés, auxquels elle recommanda de se tenir en garde et prêts à se défendre. Le plus grand des deux n'avait que quinze ans; elle vint à Paris avec le troisième, avec sa fille, et avec Isabelle de France, sa belle-fille. Elle y arriva le 10 décembre, par un froid rigoureux; elle descendit à l'hôtel de Saint-Pol, et elle se jeta en pleurant aux genoux du roi, qui jouissait alors d'un peu de raison. Celui-ci lui assigna le surlendemain une audience publique, où elle parut de nouveau à genoux, en grand deuil, tout en larmes, demandant justice du meurtrier de son mari. Charles VI la releva, l'embrassa, se montra sensible à la mort de son frère, et déclara qu'il tenait l'outrage pour fait à lui-même [2]. Mais, dans un des premiers jours du mois de janvier, le roi eut un nouvel accès de frénésie, et la duchesse d'Orléans ne se crut plus en sûreté au milieu de la populace de Paris, qui manifestait son enthousiasme pour le duc de Bourgogne; elle repartit donc pour Blois, et s'y fortifia [3].

(1408.) Il ne restait auprès du roi personne qui eût en même temps assez d'audace et assez de talent pour lutter contre la faveur populaire du duc de Bourgogne. Plus il avait montré d'audace, et plus les princes désiraient l'apaiser. Ils ne cherchèrent point à rassembler des troupes, à se mettre en état de défense, à procurer quelque garantie à l'au-

[1] Mémoires de Pierre de Fenin, p. 447.
[2] Religieux de Saint-Denis, l. XXVII, c. 26, p. 629.—Monstrelet, c. 37, p. 222.
[3] Monstrelet, c. 37, p. 229.

torité royale, tandis que le duc de Bourgogne parcourait ses États pour s'assurer de l'appui des peuples, et se mettre avec leur aide au-dessus de la justice. Ce dernier convoqua à Lille les nobles et les clercs de son conseil, pour avoir avis sur la mort du duc d'Orléans, *et il fut d'eux très-grandement reconforté.* Il assembla ensuite à Gand les états de Flandre : son conseiller Jean de Saulx exposa à cette assemblée *comment il avait fait occire Louis, duc d'Orléans, et la cause pourquoi il l'avoit fait, par beaux articles.* Il distribua à tous ceux qui voulurent l'avoir la copie de son apologie de cette action, et il obtint des états de Flandre la promesse qu'ils l'aideraient envers et contre tous, excepté le roi et ses enfants [1]. »

Le duc enfin envoya à Dijon six commissaires, un gentilhomme, un prêtre et quatre bourgeois, pour emprunter des villes du duché de Bourgogne cent soixante mille francs, afin de se mettre en état de soutenir la guerre [2]. Les princes restés à Paris, qui ne voulaient point s'exposer à cette guerre, lui demandèrent avec instance de leur accorder une conférence auparavant. Le roi de Sicile et le duc de Berri se rendirent à Amiens pour l'y rencontrer. Le duc de Bourbon, au contraire, se retira dans son duché, avec son fils le comte de Clermont, ne voulant point prendre part à ce qui lui paraissait une lâcheté, et ne sachant comment l'empêcher [3].

Le duc de Bourgogne, accompagné par ses deux frères, le duc de Brabant et le comte de Nevers, par beaucoup de nobles et trois mille combattants bien armés, revint d'Arras à Amiens pour y rencontrer son oncle et son cousin. Il fit attacher devant la porte de son hôtel deux fers de lance, l'un acéré, comme pour la guerre, l'autre émoussé, comme pour les tournois, annonçant ainsi à tous les yeux qu'il était également prêt pour les combats ou les festins. Les princes se donnèrent réciproquement beaucoup de marques d'affection et de confiance, sans que jamais le duc de Bourgogne consentit à exprimer aucun regret de ce qu'il avait fait : au contraire, il déclarait qu'en faisant tuer le duc d'Orléans, il avait bien mérité du roi et de la France ; et trois des plus fameux théologiens de la Sorbonne, qui le suivaient, s'enga-

[1] Chron. de Monstrelet, t. I, c. 58, p. 231. — Meyer, Annal. Fland., l. XV, f. 227.

[2] Hist. de Bourg., l. XV, c. 48, p. 252.

[3] Religieux de Saint-Denis, l. XXVII, c. 24, p. 627. — Enguerrand de Monstrelet, t. I, c. 58, p. 235.

gèrent à prouver, non-seulement qu'il avait bien fait, mais encore qu'il aurait grandement péché, s'il n'avait pas commis ce meurtre. Les princes qui traitaient avec lui, au nom du conseil, lui demandaient d'implorer le pardon du roi, de laisser punir les meurtriers, et de promettre qu'il n'entrerait point à Paris sans en avoir obtenu la permission. Comme il refusa toutes ces conditions, le roi de Sicile et le duc de Berri repartirent; le duc de Bourgogne s'avança ensuite à la tête de son armée jusqu'à Saint-Denis, où il s'arrêta pour prier avec beaucoup de dévotion le saint protecteur de la France. Le roi de Sicile, les ducs de Berri et de Bretagne, et plusieurs autres membres du conseil, y vinrent de nouveau au-devant de lui, et le supplièrent, puisqu'il voulait entrer à Paris malgré la défense du roi, de n'y pas amener du moins plus de deux cents hommes avec lui. Il refusa également de se soumettre à cette condition, et il fit son entrée dans la capitale. Ses deux frères, son gendre, le comte de Clèves, le duc de Lorraine et huit cents gentilshommes, marchaient autour de lui la tête nue, pour que le peuple pût mieux les reconnaître. Ce peuple reconnaissant de ce que seul entre les princes il avait paru faire cas de la faveur populaire, l'accueillit avec des démonstrations de joie, et en criant *Noël*, mot usité seulement quand le roi se montrait dans les rues. Il descendit de cheval à son hôtel d'Artois, où il eut soin de se fortifier [1].

Malgré les instances du conseil d'État, le duc de Bourgogne était déterminé à avouer publiquement le meurtre de son cousin et à s'en justifier. Il jugea que le meilleur moyen d'ôter à son crime ce qu'il pouvait avoir d'odieux était d'invoquer l'aide de la religion, en en faisant faire l'apologie par quelque théologien fameux. Il n'eut pour se décider que l'embarras du choix, mais il s'arrêta au plus célèbre entre les professeurs de théologie, au collége de Sorbonne : c'était maître Jean Petit, cordelier, et normand de nation, que sa réputation de profond savoir avait fait choisir l'année précédente par l'université de Paris, pour l'envoyer en ambassade auprès des deux papes. Petit ne se contenta point d'écrire une dissertation, comme il est encore d'usage de le faire à Rome, quand un personnage a besoin de se justifier par des théologiens une action criminelle. Cette dissertion, qu'il avait fait signer aussi par deux autres docteurs célèbres, fut celle qu'il publia à Gand, et qu'il distribua aux membres des états de Flandre. A la demande du

[1] Enguerrand de Monstrelet, t. I, c. 33, p. 237. — Religieux de Saint-Denis, l. XXVII, c. 27, p. 631.

duc de Bourgogne, il consentit à faire de cette même dissertation le sujet d'un sermon, qu'il prêcha devant la cour et le peuple, et par là il s'exposa au blâme des plus prudents entre les gens d'Église, quoique tous admissent peut-être comme vérité la proposition par laquelle il débutait : « A savoir que tout docteur en théologie est tenu de labourer à » excuser et justifier son maître et son seigneur, lui garder et défendre » son honneur et bonne renommée, en tant comme la vérité se peut » étendre [1]. »

Pour *étendre* en effet, autant qu'elle pouvait l'être, la vérité en faveur de son seigneur, Jean Petit, prêcha le 8 mars, dans l'hôtel de Saint-Pol, résidence habituelle du roi, en présence du duc de Guienne, dauphin de Viennois, fils aîné du roi, et gendre du duc de Bourgogne, qui était entouré de toute la pompe royale. L'assemblée se composait du roi de Sicile, du cardinal de Bar, des ducs de Berri de Bretagne et de Lorraine ; de beaucoup de comtes, barons, chevaliers et écuyers de divers pays, du recteur de l'Université, accompagné d'un grand nombre de docteurs et de clercs, enfin d'une très-grande multitude de bourgeois et de peuple de tout état.

Le discours que le docteur Jean Petit prononça devant cette assemblée a été rapporté textuellement par Monstrelet, et M. de Barante en a inséré la plus grande partie dans son *Histoire des Ducs de Bourgogne*. C'est un triste monument de l'impudence avec laquelle un prêtre croyait pouvoir puiser dans la sainte Écriture des encouragements pour le crime, de la grossière ignorance qu'il alliait à son érudition pédantesque, du désordre d'esprit qu'il ne pouvait dominer par sa méthode toute symétrique. Nous ne nous arrêterons point cependant à la partie littéraire de ce sermon, à ces citations qui témoignaient une vaste lecture, à ces fables absurdes mêlées aux faits, qui prouvaient que le docteur n'entendait point ce qu'il avait lu. Nous savons en effet qu'à l'époque du renouvellement des études tout écrit faisait autorité : entasser des textes paraissait le but de la science, tandis que discerner, apprécier, critiquer ce qu'on avait lu, était un effort de jugement auquel personne ne prétendait.

Nous ne fatiguerons point non plus nos lecteurs par la partie scolastique de ce discours ; il était divisé en majeure et en mineure, la première était sous-divisée en quatre parties, pour exposer autant

[1] Enguerrand de Monstrelet, t. I, p. 247.

d'effets de la convoitise, vice dont le docteur accusait le duc d'Orléans, et d'où il voulait déduire ensuite tous ses crimes; la seconde était sous-divisée en quatre parties aussi, pour établir que le duc d'Orléans s'était rendu coupable du crime de lèse-majesté en quatre degrés. Ces divisions et sous-divisions, leur régularité, leurs oppositions empruntées aux écoles de dialectique, étaient considérées dans ce siècle comme un ornement du discours, bien supérieur à la plus haute éloquence. Il est vrai que pour conserver cette symétrie, pour que les sous-divisions fussent en même nombre dans la majeure et la mineure, et pour trouver douze raisons, en l'honneur des douze apôtres, l'ordre réel du discours est sacrifié, et qu'il est fort difficile de se reconnaître dans un arrangement qui égare au lieu de conduire.

Mais ce qui doit surtout commander notre attention dans ce discours, c'est sa partie politique, c'est la profession publique de la doctrine, qu'il est non-seulement permis, mais honorable et méritoire de tuer ou faire tuer les tyrans. Le théologien de Sorbonne l'établit par le témoignage des philosophes, de la sainte Église, des docteurs en droit, et de la sainte Écriture. Il confond avec les tyrans les criminels de lèse-majesté, et tous ceux dont la puissance est si grande qu'ils échappent à la justice du souverain. Mais il ajoute que le coupable est d'autant plus punissable que son rang est plus élevé, et, d'autre part, que le devoir de le punir est obligatoire d'autant plus pour chaque sujet, que ce sujet est revêtu de plus hautes dignités. Il déclare qu'aucune alliance, aucun serment ne doit protéger le tyran contre la punition qui lui est due, et qui l'atteindra par un juste homicide; qu'enfin un homme loyal ne doit point avoir de scrupule de recourir dans ce cas à l'assassinat, « car, c'est la propre mort de quoi tyrans doivent mourir, » par bonne cautelle, aguet ou épiement. »

Dans l'application de cette doctrine au duc d'Orléans, le docteur en théologie se montre singulièrement faible : il veut prouver que ce duc ayant conspiré contre son frère, est un criminel de lèse-majesté; qu'étant trop puissant pour être amené à justice, il est un tyran; mais tous les faits auxquels il faisait allusion sont de si ancienne date, qu'ils ne pouvaient produire un danger actuel. D'après Jean Petit, le duc d'Orléans aurait, en trois occasions différentes, consulté des sorciers, et pris part à des cérémonies magiques dirigées contre le roi. Il est probable en effet que ce duc, superstitieux et ambitieux, avait eu recours à des fourbes, contre lesquels on dirigea plus tard une procédure;

mais Jean Petit, en attribuant la première maladie du roi aux effets de leurs sortiléges, en reporte nécessairement la date avant l'année 1392, ou seize ans auparavant [1]. Il accuse aussi le duc d'avoir plus anciennement encore, en 1388, jeté lui-même une poudre empoisonnée sur le plat de rôt qui devait être servi devant le roi [2]; d'avoir, une autre fois, voulu faire périr le dauphin à l'aide d'une pomme empoisonnée, que la justice du ciel avait fait tomber entre les mains du propre fils du duc d'Orléans, lequel était mort aussitôt après l'avoir mangée [3]. Il accuse le duc d'avoir volontairement mis le feu, en 1393, aux étoupes dont étaient couverts les jeunes gens parmi lesquels le roi devait être, et qui périrent d'une manière si funeste [4]. Il lui reproche son alliance avec le duc de Lancaster, sa partialité pour Benoît XIII dans les négociations pour terminer le schisme, les avis qu'il avait donnés à la reine de se tenir en garde contre les fureurs du roi, enfin, les excès et les voleries des troupes qu'il avait commandées [5]. Entre toutes ces accusations, qui, dans le sermon du théologien, sont distribuées selon un ordre pédantesque qui rend assez difficile de reconnaître les faits auxquels elles se rapportent, on en cherche vainement une qui puisse non pas excuser, mais au moins expliquer la fureur du duc de Bourgogne. Des réconciliations solennelles sous la foi des serments, et plus encore un laps de temps de quinze ou vingt ans, auraient dû éteindre tout ressentiment. Aussi le sermon de Jean Petit ne nous révèle point la secrète pensée du duc de Bourgogne; il atteste seulement son effronterie à avouer les crimes et la honteuse dégradation de la cour, du clergé, de la noblesse et du peuple, qui assistaient et applaudissaient à cet aveu.

La scandaleuse assemblée du 8 mars était destinée à justifier le duc de Bourgogne devant la nation, mais vis-à-vis des tribunaux, il était déjà acquitté. Trois jours avant cette cérémonie, le roi lui avait accordé des lettres de rémission, par lesquelles il déclarait « ne conserver au-» cune déplaisance contre lui, pour avoir fait mettre hors de ce monde » son frère, pour le bien et utilité du royaume [6]. » Charles VI avait,

[1] Voyez ce sermon dans Monstrelet, t. I, p. 300, 304, 306.
[2] *Ibid.*, p. 311.
[3] *Ibid.*, p. 319.
[4] *Ibid.*, p. 312.
[5] *Ibid.*, p. 314, 317, 320 et 322.
[6] Notes à Monstrelet, t. I, p. 325.

dans l'intervalle entre ces paroxysmes, assez de calme et de présence d'esprit pour s'acquitter des devoirs extérieurs de la royauté, tandis que, quant à son système de conduite, se défiant de lui-même, il adoptait toujours les suggestions de celui qui se trouvait momentanément maître de sa personne. Le pouvoir souverain était donc transféré sans contrôle au duc de Bourgogne. Il en usa pour priver Clignet de Brabant de l'office d'amiral, et le donner au sire de Châtillon, un de ses partisans ; pour destituer de même le sire de Tignonville de sa charge de prévôt de Paris, en lui substituant Pierre des Essarts, qui était de son hôtel ; pour se faire payer enfin la dot de Michelle de France, mariée au comte de Charolais son fils [1].

Mais quoique les princes de sang ne proposassent aucune limitation au pouvoir d'un roi incapable de discernement, lors même qu'il était dans son bon sens, ils ressentirent une vive jalousie contre leur cousin, qui se saisissait seul de toutes les grâces, une irritation extrême de ce qu'il semblait faire la cour à la populace, et une terreur plus grande encore de ce qu'il ne montrait pas plus de scrupule à verser leur sang qu'eux-mêmes n'en auraient ressenti à répandre celui d'un de leurs domestiques. Ils cherchèrent donc les uns après les autres à se soustraire à son pouvoir. La reine la première, escortée par le duc de Bavière, son frère, se rendit à Melun avec ses enfants ; elle y conduisit même avec elle le duc de Guienne, l'aîné de ses fils, quoiqu'il fût gendre du duc de Bourgogne. Elle n'avait annoncé son voyage que comme une partie de plaisir, mais dès qu'elle se sentit en sûreté dans ce château, qui était à elle, elle commença à y rassembler des soldats et des armes [2]. Le roi de Sicile, le duc de Berri, le duc de Bretagne et le sire de Montaigu, allèrent successivement l'y joindre. Le duc de Bourgogne en ressentit assez d'inquiétude ; mais il fit aussitôt agir le roi, auquel il représenta leur départ comme un acte de désobéissance. Charles VI exprima une grande colère contre les princes qui s'éloignaient, et qui semblaient mépriser son autorité ; il leur ordonna de revenir aussitôt auprès de lui : comme ceux-ci savaient qu'il poursuivait avec la dernière rigueur ceux qui s'opposaient aux volontés qu'il croyait avoir, ils obéirent et revinrent.

Presque à la même époque, la France se soumit sans opposition à

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XXVII, c. 27, p. 635.

[2] Enguerrand de Monstrelet, c. 40, p. 525.—Religieux de Saint-Denis, l. XXVII, c. 27, p. 634. — Juvénal des Ursins, p. 191.

la décision de ce monarque incapable de réfléchir, sur une question qui intéressait la conscience de tous : le 23 mai, Charles VI rendit une ordonnance qui déclarait le royaume neutre entre les deux papes qui se disputaient le pontificat : le schisme avait tellement affaibli le sentiment religieux, ou peut-être l'oppression et la souffrance avaient rendu le peuple tellement indifférent aux questions publiques, qu'on permettait à l'homme qui ne pouvait commander à lui-même, de commander à la foi du public [1]. Un ordre fut adressé au maréchal Boucicault, gouverneur de Gênes, pour qu'il cherchât à arrêter Benoît XIII, et l'on fit punir ceux qui s'étaient chargés d'apporter à Paris des lettres d'excommunication fulminées par ce même Benoît, contre le roi et les princes de son lignage [2].

Si le duc de Bourgogne avait continué à séjourner à Paris, et à retenir le roi sous sa garde, il aurait pu aussi braver longtemps la jalousie de la reine et des princes du sang, et le ressentiment de la maison d'Orléans; mais à cette époque même il ressentait une vive inquiétude pour une guerre qui avait éclaté dans les Pays-Bas, et il hésitait entre la nécessité de maintenir par sa présence son autorité dans le conseil du roi, et celle d'arrêter une fermentation populaire qui pourrait bientôt gagner ses villes de Flandre, et lui faire perdre la plus riche partie de ses domaines.

Le duc de Bourgogne était uni par un double mariage à Guillaume, fils d'Albert de Bavière, comte de Hollande, de Zélande et de Hainaut. Il lui avait donné sa sœur en mariage, et il avait épousé une sœur de Guillaume. Un frère de ce même Guillaume avait été, en 1389, élu, par le crédit de son père, évêque de Liége, quoiqu'il n'eût alors que dix-sept ans; il n'avait ensuite voulu prendre d'autre ordre ecclésiastique que celui de sous-diacre; il s'était consacré aux armes, ou plutôt encore au brigandage, se mettant à la solde de qui voulait l'employer, avec les bandes qu'il avait formées. Cependant, sous le nom de Jean V, évêque élu de Liége, il exerçait en soldat, bien plus qu'en prélat, la souveraineté dans cette ville manufacturière, riche et belliqueuse, et sans respecter les libertés et les priviléges des bourgeois [3]. Ceux-ci l'avaient longtemps pressé, ou de se faire consacrer, espérant qu'il revê-

[1] Ordonn. de France, t. IX, p. 342.
[2] *Ibid.*, p. 346. — Monstrelet, c. 41, p. 326. — Religieux de Saint-Denis, l. XXVIII, c. 1-5, p. 638-651.
[3] Gallia Christiana, t. III, p. 901.

tirait alors des sentiments un peu plus chrétiens, ou d'abdiquer : et n'ayant pu obtenir qu'il eût égard à leurs justes réclamations, ils avaient enfin recouru aux armes. En 1406, il avaient élu un nouvel évêque, Thierry, fils de Henri de de Perweis, gentilhomme de leur pays, et ils avaient choisi le père pour leur mainbourg, ou principal magistrat. Leur élection avait été confirmée par Benoît XIII et par Wenceslas ; il est vrai que l'Église commençait à ne plus reconnaître le premier comme pape, et l'Empire à ne plus reconnaître le second comme Empereur. Mais sans recourir à l'aide de leurs supérieurs temporel et spirituel, les Liégeois avaient eu de grands succès contre leur évêque ; ils avaient soulevé tout son évêché contre lui, et ils le tenaient alors assiégé dans Maestricht. Le comte de Hainaut, frère de l'élu de Liége, avec le sire d'Enghien, les seigneurs de Croy et de Heilly, que lui avait envoyés le duc de Bourgogne, était entré dans l'évêché de Liége avec une petite armée, pour faire lever le siége de Maestricht, mais ne se sentant pas assez fort pour livrer bataille aux Liégeois, il s'en était vengé sur le plat pays, où il avait commis les plus effroyables cruautés. Le sire de Jumont, commandant des hommes d'armes du Hainaut, marquait son passage, comme une bête féroce, par un massacre universel de toutes les créatures humaines qu'il pouvait atteindre. Il avait brûlé les villes de Florennes et de Fosses, sans permettre aux soldats de les piller auparavant, de peur que les habitants ne pussent, pendant ce temps, se dérober aux flammes. Dans les campagnes, où les paysans se réfugiaient dans leurs églises, avec leurs femmes et leurs enfants, il les y enfermait, et y faisait mettre le feu. Il brûla ainsi quatre cents églises dans l'évêché de Liége ; mais après ces atrocités, le comte de Hainaut n'osant pas combattre les Liégeois, se retira dans son pays[1].

L'horreur que causaient ces massacres pouvait soulever les villes de Flandre, qui avaient avec les Liégeois des relations d'amitié et d'intérêt. Le duc de Bourgogne crut dangereux pour son autorité de laisser sous leurs yeux l'exemple d'une résistance impunie. Quelque importance qu'il attachât à la faveur des communes en France, il crut plus essentiel encore d'arrêter le pouvoir croissant des communes dans les Pays-Bas. Il assembla les bourgeois de Paris, et leur recommanda ses intérêts, en protestant qu'il avait toujours été occupé de défendre les leurs. Il partit ensuite, le 5 juillet, avec ses deux frères pour Arras, et ensuite

[1] Monstrelet, t. I, c. 45, p. 348. — Religieux de Saint-Denis, l. XXVII, c. 13, p. 676. — Barante, Hist. des Ducs de Bourg., t. III, p. 195.

pour Tournai, où il avait donné rendez-vous à ses hommes d'armes du duché et du comté de Bourgogne, de Flandre, d'Artois et de Picardie. Ce ne fut que le 11 septembre que son armée fut prête à entrer en campagne. Il se mit alors en marche par Enghien et Nivelles [1].

Mais les princes ses ennemis, qu'il avait laissés en France, étaient bien décidés à profiter de l'avantage que leur donnait son absence. La reine s'était jointe à eux; elle avait fait de Melun la place d'armes de leur parti; elle y avait rassemblé des troupes, et le 26 août, se croyant assez forte pour intimider les partisans que le duc de Bourgogne avait à Paris, elle y rentra à la tête de trois mille hommes d'armes, conduisant avec elle le dauphin, duc de Guienne, qui pour la première fois montait à cheval. Les ducs de Berri, de Bourbon, de Bretagne, le connétable et le comte d'Alençon s'étaient joints à son cortége. Elle traversa la ville dans cet appareil militaire, et vint loger au Louvre [2]. Le 28 août, la duchesse d'Orléans, en grand deuil, accompagnée de sa belle-fille Isabelle, qui avait été reine d'Angleterre, entra aussi à Paris, entourée d'un cortége imposant, dans lequel tous les princes du sang s'étaient empressés de se ranger. La reine s'était fait livrer les clefs des portes; elle y avait placé des corps de garde, ainsi qu'aux ponts autour de Paris : elle se trouvait donc maîtresse de la ville. Le 5 septembre, elle assembla au Louvre un conseil, où elle eut soin de convoquer seulement ceux des princes du sang et des grands officiers qui s'étaient déclarés pour elle. On y voyait le dauphin, les ducs de Berri, de Bretagne et de Bourbon, les comtes de Saint-Pol, de Mortaing, d'Alençon, de Clermont, de Dammartin, de Tancarville, la duchesse de Guienne, la comtesse de Charolais, et plusieurs prélats. Il n'y avait pas eu moyen d'y faire paraître le roi, qui dans ce moment était en état de frénésie. L'avocat du roi, Juvénal des Ursins, qui se croyait en conscience obligé de plaider la cause du plus fort, fit un discours pour montrer qu'il convenait de confier le gouvernement à la reine, et produisit des lettres scellées du grand sceau, par lesquelles le droit d'assembler et de présider le conseil lui était déféré pendant l'infirmité de son mari. On ne dit point à quelle époque ou par quelle autorité ces lettres avaient été

[1] Monstrelet, t. II, c. 50, p. 1. — Religieux de Saint-Denis, l. XXVIII, c. 6, p. 651.

[2] *Ibid.*, t. I, c. 46, p. 535. — *Ibid.* — Juvénal des Ursins, p. 194. — Barante, Ducs de Bourg., t. III, p. 139.

délivrées [1]. On ne les trouve point au Recueil des Ordonnances, mais on y voit l'édit qui fut signé ce jour-là même par la reine, pour la sûreté de Paris et la police des gens de guerre. Il interdit aux soldats d'entrer, sans permission spéciale, dans la ville, ou sans l'ordre du duc de Berri ou du connétable; il interdit encore de se loger de force chez les bourgeois; il interdit d'autre part à ceux-ci de prendre aucune part, ou par paroles, ou par actions, aux divisions qui ont éclaté et qui durent encore entre les seigneurs du sang royal, « vu que lesdites » choses ne les touchent, et ne peuvent en rien les toucher [2]. »

Dès le premier conseil présidé par la reine, la duchesse d'Orléans, à genoux, en habits de deuil, demanda justice de la mort de son mari, et de la diffamation à laquelle sa mémoire avait été exposée. Dans une nouvelle assemblée, tenue en la grande salle du Louvre, le 11 septembre, où assistèrent les princes du sang, les seigneurs et les prélats de leur parti, le parlement, l'université, et un grand nombre de bourgeois, la duchesse d'Orléans fit lire la justification de son mari par maître Serisy, abbé de Saint-Fiacre, religieux de l'ordre de Saint-Benoît. Ce discours, qui nous a été conservé aussi bien que celui de Jean Petit, est dans le même style, avec le même étalage scolastique et pédantesque d'érudition mal digérée. Il est cependant moins ridicule, et il a surtout le mérite de combattre la croyance à la magie et au pouvoir des sorciers; il affirme que les magiciens ne vivent que de mensonge, et ne produisent aucun effet. Il est vrai qu'il se propose surtout par là d'affaiblir l'accusation contre le duc d'Orléans, dont le commerce avec des magiciens pouvait difficilement être nié [3]. L'abbé de Saint-Fiacre nie les diverses tentatives d'empoisonnement alléguées par Jean Petit; mais il est singulier qu'il fasse allusion à des dates et à des circonstances dont le premier n'avait pas fait mention, en sorte qu'on en peut conclure que si l'accusation n'était pas fondée, du moins elle n'était pas nouvelle [4]. Il convient aussi que dans la fatale mascarade de 1393, le duc d'Orléans avait volontairement, et de concert avec Pierre de Navarre, mis ou fait mettre le feu aux étoupes qui couvraient les hommes sauvages entrés dans la salle du bal; mais c'était, dit-il, « afin qu'iceux

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XXVIII, c. 10, p. 660. — Juvénal des Ursins, p. 194.

[2] Ordonn. de France, t. IX, p. 370.

[3] Monstrelet, t. I, c. 47, p. 416-417.

[4] *Ibid.*, p. 421 et 427.

» embrasés courussent entre les dames, pour icelles épouvanter.....
» et, attendu qu'il avoit ordonné que le feu fût mis aussi bien sur l'un
» que sur l'autre, il n'est pas à croire que ce il fit par malice et par
» mauvaise intention [1]. » L'avocat ou prédicateur, car il serait difficile de lui assigner exclusivement l'un ou l'autre caractère, justifie l'alliance du duc d'Orléans avec le duc de Lancaster, et la protection accordée à Benoît XIII, comme ayant été conformes aux intérêts du royaume : il excuse sur la nécessité les pillages exercés par ses troupes, et il conclut en demandant que le roi inflige une punition sévère, mais non pas capitale, au duc de Bourgogne. Il requiert la démolition de ses maisons à Paris, des amendes, des fondations expiatoires, et l'exil de sa personne à cent lieues de la résidence de la reine [2]. Le dauphin, en levant la séance, déclara la mémoire du duc d'Orléans complétement justifiée; mais il renvoya à la justice la sentence à porter contre le duc de Bourgogne.

Les princes étaient jaloux de la richesse du duc de Bourgogne, humiliés de l'arrogance qu'il avait déployée au milieu d'eux, profondément indignés, aussi bien qu'effrayés, de ce qu'il avait donné l'exemple de verser leur sang comme celui d'un simple gentilhomme; cependant, quand le moment venait de le déférer aux tribunaux, ils hésitaient à reconnaître une juridiction qui pût leur être supérieure, et qui, un jour peut-être, les menacerait à leur tour. Le parlement, de son côté, n'appelait pas sans crainte un tel prévenu devant lui, d'autant plus que la faveur populaire le protégeait toujours, et que la bourgeoisie de Paris, d'abord effrayée de l'arrivée de la reine avec ses gendarmes, commençait à reprendre courage et à sentir son importance. Au lieu de se laisser arracher les chaînes qui fermaient les rues, et de livrer ses armes à la reine, comme on le lui avait d'abord demandé, elle avait obtenu de faire le guet, de concert avec les archers du prévôt de Paris, pour garantir sa sûreté contre les soldats, et elle avait repoussé les demandes de la reine, qui, déjà réduite aux expédients, voulait emprunter de l'argent aux Parisiens [3].

Le conseil se contenta donc d'envoyer trois députés au duc de Bourgogne; savoir, Guichard Dauphin, sire de Jaligny; le sire de Tignon-

[1] Monstrelet, t. I, c. 47, p. 424
[2] *Ibid.*, c. 48, p. 434. — Religieux de Saint-Denis, l. XXVIII, c. 10, p. 660. — Juvénal des Ursins, p. 195. — Barante, Ducs de Bourg., t. III, p. 191.
[3] Religieux de Saint-Denis, l. XXVIII, c. 12, p. 673.

ville, auparavant prévôt de Paris, et Guillaume Bourattier, secrétaire du roi, pour le sommer de venir en personne se justifier des accusations portées contre lui par la duchesse d'Orléans, et de se désister de la guerre entreprise contre les Liégeois, qui s'étaient soumis à l'arbitrage du roi. Ces députés atteignirent le duc à Nivelles, le 12 septembre, comme il était sur le point d'entrer dans le Liégeois. La ville de Maestricht était réduite à l'extrémité par le sire de Perweis, qui l'assiégeait à la tête de quarante mille hommes de milice. Ce seigneur avait déclaré ne vouloir entendre à aucune condition, si, au préalable, Jean de Bavière, élu de Liége, ne renonçait pas aux droits qu'avait pu lui conférer son élection. Le duc de Bourgogne, qui savait à quelle extrémité les assiégés étaient réduits, répondit aux messagers du roi qu'il ne pouvait, sans se déshonorer, refuser aux braves gens de Maestricht un secours qu'ils attendaient avec tant d'impatience, et que s'il renonçait à son entreprise au moment où il était en quelque sorte arrivé sur le champ de bataille, il encouragerait toutes les communes à se révolter contre leurs seigneurs. Les trois envoyés du conseil oubliant alors leur devoir comme messagers de paix, et leur ressentiment contre le duc de Bourgogne, revêtirent aussitôt leurs cuirasses, afin de prendre part avec lui à un combat, où ils espéraient répandre à grands flots le sang d'une vile populace qu'ils détestaient et qu'ils méprisaient [1].

La bataille, en effet, qui se livra le dimanche 23 septembre 1408, dans le champ de Hasbaio, non loin de Tongres, fut une des plus terribles et des plus acharnées du siècle. Le duc de Bourgogne avait sous ses ordres huit mille soldats d'élite, sans l'infanterie légère et les arbalétriers. Les Liégeois comptaient quarante mille hommes de milice braves et obstinés; mais ils étaient mal disciplinés, se défiant des ordres qu'on leur donnait, et prêts, en toute occasion, à disputer l'autorité du sire de Perweis, leur général. Ils s'étaient enfermés dans une enceinte, en forme de triangle, construite avec leurs charrettes de bagage, et flanquée de canons. Ils y soutinrent une sorte d'assaut, dans lequel ils montrèrent beaucoup de bravoure, et pendant la première demi-heure ils paraissaient avoir l'avantage sur les troupes du duc; mais un corps de Bourguignons qui les avait tournés, sans qu'ils l'observassent, pé-

[1] Religieux de Saint-Denis. l. XXVIII, c. 14, p. 677. — Enguerrand de Monstrelet, t. II. c. 50, p. 2. — Le Fèvre Saint-Remi, c. 1. p. 267. A la suite de Monstrelet, édit. de Buchon, t. VII. — Juvénal des Ursins, p. 196. — Berri, roi d'armes, p. 417. — Pierre de Fenin, p. 447.

nétra par derrière dans leur camp, et y répandit le désordre. Les Liégeois, chassés de leur enceinte, essayèrent alors de s'enfuir; mais ils étaient à pied et sans armure défensive; et, lorsqu'une cavalerie toute couverte de fer les poursuivit l'épée dans les reins, ils tombèrent par milliers sans pouvoir se venger. Les chevaliers ne cessèrent de tuer que quand leurs bras fatigués se refusèrent à ce service; alors ils firent plusieurs milliers de prisonniers : mais sur ces entrefaites on vint leur annoncer qu'on voyait dans le lointain un corps de Liégeois sorti de Tongres, qui semblait marcher à eux; aussitôt la boucherie recommença, et tous les prisonniers furent massacrés. Pendant ce temps même, la division contre laquelle on se mettait en garde par cette mesure atroce, prenait la fuite sans s'être approchée à portée du trait. Ce fut grâce à ce massacre d'hommes sans défense que le champ de bataille se trouva couvert de vingt-quatre à vingt-six mille morts [2].

Le sire de Perweis, mainbourg des Liégeois, avec son fils l'évêque élu, et un autre de ses fils, furent trouvés morts sur le champ de bataille. On présenta leur tête au bout d'une pique à leur compétiteur Jean, qui, depuis cette époque, fut désigné par le nom de *Jean sans Pitié*. Liége et toutes les villes de l'évêché s'étaient empressées de lui ouvrir leurs portes en implorant sa miséricorde; elles auraient pu aussi bien implorer celle d'un tigre. Toutes les personnes qui avaient pris part à la révolte, toutes celles qui avaient des ennemis, ou dont la richesse tentait les pillards, étaient amenés par bandes de vingt et de trente à la fois devant les trois beaux-frères, le duc de Bourgogne, l'évêque et le comte de Hainaut, et aussitôt ils leurs faisaient trancher la tête, ou ils les faisaient jeter dans la Meuse. Beaucoup de femmes, aussi bien que beaucoup de prêtres, furent au nombre des victimes : tous les priviléges de la ville de Liége furent en même temps déclarés abolis, et l'évêque s'engagea à n'en point accorder de nouveaux sans le consentement de son frère et de son beau-frère [1].

Si quelque chose pouvait ajouter à l'horreur que devait inspirer le duc de Bourgogne, après l'assassinat de son cousin, c'était l'horrible abus qu'il fit de sa victoire sur un peuple qui n'avait pas provoqué son inimitié, et qui, en voulant forcer son prétendu évêque laïque à respecter ses priviléges, avait le bon droit tout comme la loi religieuse de

[1] Monstrelet, t. II, c. 50, p. 15. — Barante, Ducs de Bourgogne, t. III, p. 208.
[2] Religieux de Saint-Denis, l. XXVIII, c. 14, p. 684. — Monstrelet, t. II, c. 50, p 21. — Barante, Ducs de Bourg., t. III, p. 214.

son côté. Mais la noblesse de France regardait les communes avec une haine passionnée; partout où elle voyait des bourgeois armés et invoquant des priviléges, elle croyait rencontrer des ennemis, qu'elle ne pouvait trop se hâter d'exterminer. Le pillage de l'évêché de Liége enrichit tous les soldats du duc de Bourgogne : la victoire fut appréciée, non d'après le talent militaire qu'il y avait déployé, mais d'après la boucherie qu'il y avait ordonnée. Le vainqueur d'Hasbain fut célébré comme un héros; la reine, les princes, et tout le parti d'Orléans, tremblèrent de l'avoir offensé, et les Parisiens, sans compassion pour les bourgeois de Liége, avec lequels ils avaient peu de relations, se glorifièrent d'avoir pour protecteur un prince qui pouvait infliger de si terribles châtiments à ses ennemis.

Le roi de Sicile, le roi de Navarre, les ducs de Berri, de Bretagne et de Bourbon, avant d'avoir reçu la nouvelle de cette victoire, étaient convenus avec la reine d'assembler leurs vassaux, et de poursuivre le duc de Bourgogne à toute rigueur, les armes à la main, dans le temps même où son procès serait instruit en parlement. Mais lorsque leurs messagers, Guichard Dauphin et Guillaume de Tignonville, furent revenus auprès d'eux, et leur eurent rendu compte de la destruction des Liégeois, à laquelle ils avaient pris part, le courage faillit à tous ces princes; ils renvoyèrent leurs gens de guerre, et ils ne songèrent plus qu'à éviter toute hostilité avec un si redoutable ennemi [1]. La duchesse d'Orléans se voyant abandonnée par ses alliés, et n'espérant plus de venger son mari, repartit pour Blois. La douleur et l'effroi avaient détruit sa santé; ce dernier chagrin l'accabla : elle mourut à Blois le 4 décembre [2]. La reine fit venir devant elle les principaux bourgeois de Paris, pour reconnaître jusqu'à quel point elle pourrait compter sur eux, et elle leur fit adresser par le chancelier des paroles flatteuses et des promesses de protection. Comme elle voyait bien cependant qu'ils penchaient tous secrètement pour le duc de Bourgogne, et qu'ils ne manqueraient point, à son arrivée devant leurs portes, de les lui ouvrir, elle ne voulut pas s'exposer à retomber avec le roi en la puissance du duc, et elle fit sortir Charles secrètement de Paris le 10 novembre [3], l'enlevant à ses propres officiers, et le conduisant rapidement à Tours, quoiqu'il fût alors même dans un accès de frénésie, qui se prolongea

[1] Monstrelet, t. II, c. 51, p. 41.
[2] Religieux de Saint-Denis, l. XXVIII, c. 15, p. 685.
[3] Suivant M. de Barante ce fut le 3 novembre, ducs de Bourg, t. III, p. 227.

jusqu'au 29 décembre. Cette fuite innattendue inspira aux Parisiens autant d'inquiétude que de ressentiment; ils en donnèrent aussitôt avis au duc de Bourgogne, qui était alors de retour à Lille [1]. Celui-ci rappelant autour de lui ses gens de guerre, les passa en revue à Roye, en Vermandois; il s'achemina ensuite vers Paris, à la tête de la même armée qui s'était baignée dans le sang des Liégeois. Il vint se loger à Saint-Denis le 25 novembre, et le lendemain il fit son entrée à Paris, accueilli en dehors des murs par deux mille hommes d'armes que la ville lui avait envoyés pour lui faire honneur, et salué dans toutes les rues par le cris de *Noël!* qu'il était alors d'usage d'adresser au seul roi de France [2].

(1409.) Quoique le duc de Bourgogne fût maître à Paris, comme il n'y avait pas trouvé le roi, il courait toujours risque d'être traité en rebelle par le parti qui était demeuré maître de sa personne. Il désirait donc se réconcilier avec la reine et les princes : ceux-ci, de leur côté, n'avaient point de passion qui les poussât à la guerre. Depuis la mort de Valentine Visconti, personne ne les pressait plus de venger le duc d'Orléans, son mari, dont les enfants étaient encore trop jeunes pour être fort écoutés. Les princes ne songeaient qu'à leur intérêt, et ils commençaient à sentir qu'en s'éloignant de la capitale, ils étaient bien moins à portée de partager entre eux les richesses du royaume. De part et d'autre on était donc fort disposé à la paix : cependant les négociateurs qui firent les premières avances furent assez mal reçus des deux partis. Le prévôt des marchands s'était rendu à Tours au mois de janvier 1409, avec une députation des principaux bourgeois de Paris, pour presser le roi de revenir dans sa résidence. Pour toute réponse, les princes, et surtout le duc de Bourbon, le menacèrent de toute leur vengeance, si les bourgeois ne venaient pas, la corde au cou, crier merci au roi, et se soumettre à l'amende pécuniaire qu'il voudrait leur imposer [3]. D'autre part, le sire de Montagu, grand maître d'hôtel du roi, n'avait pas été moins mal reçu du duc de Bourgogne, auquel il avait été envoyé par la reine. Le duc l'accusait d'avoir enlevé le roi de Paris; d'avoir par là contribué à entretenir la discorde parmi les princes, et il

[1] Monstrelet, t. II, c, 52, p. 44. — Religieux de Saint-Denis, l. XXVIII, c. 15, p. 686.
[2] *Ibid.*, p. 45. — *Ibid.*, c. 16, p. 688.
[3] Religieux de Saint-Denis, l. XXVIII, c. 16, p. 688.

ne parlait de rien moins que de le faire mourir. Mais l'effroi inspiré de part et d'autre aux négociateurs, sembla contribuer à hâter la conclusion du traité dont ils étaient chargés. Un médiateur agréable à l'un et à l'autre parti se présenta alors ; c'était le comte de Hainaut, petit-fils de l'empereur Louis de Bavière, dont la reine était arrière-petite-fille ; il était beau-frère du duc de Bourgogne et beau-père du duc de Touraine, second fils du roi : ces relations si intimes avec tous les princes le firent bien accueillir d'eux tous.

Le but principal de la négociation était d'engager le duc de Bourgogne à faire quelque espèce de réparation pour le meurtre du duc d'Orléans, tandis que ce duc attachait son honneur à soutenir qu'il n'avait agi que pour le bien du royaume, et qu'il avait bien fait. Mais une difficulté non moins grande, c'était de ménager une conférence entre les princes, sans exposer la sûreté ou la vie des uns ou des autres. En effet, les princes de la maison de France se connaissaient trop bien pour avoir réciproquement aucune confiance dans l'honneur, les principes, ou les serments les uns des autres. Il fallait satisfaire en même temps leur orgueil pointilleux et leur défiance ; les amener à donner des sûretés suffisantes, et à se contenter de celles qu'ils recevraient. Le comte de Hainaut y réussit. Il engagea d'abord le duc de Bourgogne à donner une première satisfaction à la cour à laquelle il avait désobéi, et pour cela à quitter Paris le 1er février et à retourner à Lille. Après ce premier acte de soumission, il devait revenir à Chartres, où le roi, les princes et le jeune duc d'Orléans devaient le rencontrer. Il ne devait amener à Chartres que cent cavaliers avec lui ; le jeune duc d'Orléans, qui devait s'y trouver au milieu de ses amis, devait n'en amener que cinquante, tandis que le comte de Hainaut se chargeait de la garde de la ville et de la garantie des deux princes, avec quatre cents gendarmes dont il était sûr. Tous les mots qui devaient être dits de part et d'autre furent aussi convenus d'avance.

Tout fut exécuté selon le programme qui avait été arrêté. Le duc de Bourgogne, arrivé avec six cents hommes d'armes jusqu'aux portes de Chartres, en laissa cinq cents en dehors de cette ville, et avec cent seulement il y entra le 9 mars, jour fixé pour la conférence. Le comte de Penthièvre, son gendre, les comtes de Saint-Pol, de Vaudemont, et d'autres grands seigneurs bourguignons l'accompagnaient. Le comte de Hainaut s'était chargé de la garde de la ville avec quatre cents lances et quatre cents archers. Un grand échafaud avait été dressé dans

la cathédrale, à l'entrée du chœur, pour que tout le peuple pût voir la cérémonie. Sur cet échafaud le roi était assis sur son trône; il avait auprès de lui la reine et le dauphin, les rois de Sicile et de Navarre, les ducs de Berri et de Bourbon, le cardinal de Bar, et tous les plus grands seigneurs du royaume. Le grand conseil, une députation du parlement et de la chambre des comptes, le procureur général et les avocats du roi, le prévôt des marchands avec les échevins et plusieurs bourgeois considérables de Paris, avaient été mandés pour cette grande occasion [1].

Le duc de Bourgogne s'avança sur cet échafaud jusque devant le trône, et mit un genou en terre; mais ce fut son avocat qui parla pour lui. Dans ce siècle les grands seigneurs croyaient déroger à leur dignité en parlant eux-mêmes, non-seulement parce qu'ils se fiaient peu à leur mémoire ou à leur éloquence, mais parce qu'il y avait plus de grandeur à faire agir les autres qu'à agir soi-même. Le sire de Lohaing, avocat du duc, dit ces mots, qui avaient été convenus d'avance : « Sire, voici monseigneur le duc de Bourgogne, votre serviteur » et cousin, venu par devers vous pour ce qu'on lui a dit que vous étiez » indigné sur lui, pour le fait qu'il a commis et fait faire en la per- » sonne de monseigneur d'Orléans, votre frère, pour le bien de votre » royaume et de votre personne, comme il est prêt de vous dire et » faire véritablement savoir, quand il vous plaira. Et pourtant mondit » seigneur vous prie, tant et si humblement comme il peut, qu'il vous » plaise à ôter votre ire et indignation de votre cœur et le tenir en votre » bonne grâce. » Le duc ajouta alors de sa bouche : *Sire, de ce je vous prie.* Les princes qui entouraient le roi lui demandèrent d'accorder la requête de son cousin, et Charles VI dit en effet au duc de Bourgogne : *Beau cousin, nous vous accordons votre requête, et vous pardonnons tout.* Le sire de Lohaing s'adressa ensuite aux deux princes d'Orléans, qui étaient en pleurs derrière le roi : « Messeigneurs, leur dit-il, voici » le duc de Bourgogne qui vous prie qu'il vous plaise à ôter de vos » cœurs, si vous avez aucune vengeance ou haine contre lui, pour le » fait qui fut fait et perpétré en la personne de monseigneur d'Orléans » votre père, et que dorénavant vous demeuriez et soyez bons amis » ensemble. » De nouveau le duc de Bourgogne répéta : *Et de ce je*

[1] Religieux de Saint-Denis. l. XXVIII, c. 17, p. 689. — Monstrelet, t. II, c. 52 p. 49. — Barante, ducs de Bourg., t. III, p. 236.

vous prie. Les enfants ne répondirent rien. Ce ne fut qu'après que le roi les eût pressés d'accorder la requête de son beau cousin de Bourgogne, qu'ils répondirent : « Sire, puisqu'il vous plaît à commander, » nous lui accordons sa requête, et lui pardonnons la malveillance qu'a- » vions contre lui, car en rien ne voulons désobéir à chose qui soit en » votre plaisir. » Les parties jurèrent ensuite la paix sur un missel ouvert par le cardinal de Bar; le duc de Bourgogne embrassa sa fille, femme du dauphin, duc d'Aquitaine, et une heure après il ressortit de la ville avec son cortége pour retourner à Paris [1].

Dans cette paix de Chartres que le fou du duc de Bourgogne appelait une *paix fourrée*, on ne pouvait reconnaître aucune garantie pour l'avenir. L'apologie du meurtre, prononcée au nom du duc, au moment même où il en demandait le pardon, était insultante ; ce pardon, qu'avaient accordé les princes d'Orléans, était forcé ; et les uns comme les autres avaient si peu de confiance dans leur réconciliation, qu'ils n'avaient pas voulu séjourner près les uns des autres dans la ville où elle s'était scellée, assez de temps pour y prendre quelques rafraîchissements. D'ailleurs cette paix ne réglait point les intérêts sur lesquels ces princes étaient vraiment en différend ; elle ne pourvoyait point au gouvernement du royaume ; elle ne décidait point à qui appartiendrait l'autorité. Les princes du sang, qui se regardaient comme différant absolument d'avec le reste de la noblesse, et comme intéressés au maintien intégral de l'autorité royale dont ils prétendaient être les seuls ministres, n'avaient pas su trouver dans l'État une autorité législative qui réglât ce qui devait se faire pendant la démence ou la minorité du roi. Au lieu de lois, ils produisaient seulement des ordonnances royales, signées par Charles VI lui-même, quand dans l'intervalle entre ses paroxysmes, il n'était qu'imbécile, et par le dauphin en conseil, quand, son père était frénétique. Mais les unes comme les autres étaient révoquables par le monarque insensé, ou par l'enfant de treize ans qui les avaient rendues; les unes comme les autres ne pouvaient signaler le vice de l'autorité d'où elles émanaient, pour y porter remède, déclarer le roi incapable, quand il n'était pas furieux, ou garantir que le dauphin n'annulerait pas à quinze ans ce qu'il s'était laissé surprendre par défaut d'âge, lorsqu'il n'en avait que treize. Tous les malheurs de la France prove-

[1] Monstrelet. t. II, c. 52, p. 52. — Religieux de Saint-Denis, l. XXVIII, c. 17, p. 689. — Le Fèvre de Saint-Remi, c. 1, p. 271. — Juvénal des Ursins, p. 198. — Berri, roi d'armes, p. 419.

naient de ce qu'elle n'avait nulle part une autorité nationale, qui en limitant celle du roi pût lui servir de garantie. Le traité de Chartres ne mit aucune limite au pouvoir absolu d'un monarque incapable de discernement. Il le laissa ainsi à le merci de quiconque s'emparerait de sa personne.

Il avait été sous-entendu plutôt que convenu que le roi reviendrait à Paris; il y entra en effet avant la fin de mars, avec la reine et les princes. Ceux-ci assistaient ensemble au conseil; il y régnait entre eux une apparente harmonie, et le duc de Bourgogne, contre lequel ils s'étaient d'abord tous déclarés, cherchait à se faire un parti parmi eux. Le marquis de Pont, fils du duc de Bar, et cousin du duc de Bourgogne, s'était, d'abord après la paix de Chartres, réconcilié le premier avec lui. [1]. Le duc de Bourgogne avait ensuite offert sa médiation au duc de Bourbon, pour le réconcilier avec Amé VIII, comte de Savoie. Ce dernier, sous prétexte de forcer le duc de Bourbon à lui faire hommage pour des fiefs dont il venait d'hériter dans le Beaujolais, mais bien plutôt pour obliger le duc de Bourgogne, dont il avait épousé une sœur, avait donné commission à Amé de Viry, qui commandait un corps de Savoyards envoyés comme auxiliaires à la guerre de Liége, de dévaster le Bourbonnais au retour de cette expédition [2]. Ce gentilhomme fut ensuite sacrifié par ceux qu'il avait servis. Bourgogne convint que Viry serait livré au duc de Bourbon, pour qu'il en tirât telle vengeance qu'il voudrait, et Bourbon devait, de son côté, faire rendre par son fils au comte de Savoie l'hommage qui lui était demandé. Viry fut d'abord jeté dans une prison et menacé du dernier supplice; mais après qu'on l'y eut retenu pendant douze jours dans l'attente de la mort, Bourbon lui fit grâce, et le renvoya au comte de Savoie [3].

Le duc de Bourgogne, cherchant toujours à se fortifier par des alliances avec les plus grands seigneurs du royaume, fit épouser au comte de Nevers, son frère, la fille d'Enguerrand de Coucy, celui qui avait péri dans la guerre de Hongrie. Elle était nièce du duc de Lorraine et du comte de Vaudemont, dont il voulait s'assurer l'amitié [4]. Il tenait plus encore à attacher à ses intérêts le roi de Navarre, qui, revenu en

[1] Monstrelet, t. II, c. 52, p. 55.
[2] Guichenon, Hist. généalog. de Savoie, t. II, p. 27.
[3] Religieux de Saint-Denis, l. XXIX, c. 4, p. 703. — Monstrelet, t. II, c. 54, p. 59.
[4] Monstrelet, t. II, c. 54, p. 59.

France peu après la mort du duc d'Orléans, semblait se fixer à la cour, et préférer y tenir le second rang plutôt que le premier dans son pays barbare. Le frère du roi, Pierre de Navarre, possédait le comté de Mortaing, qui fut érigé en comté pairie, à la recommandation du duc de Bourgogne [1]. Après quoi un traité fut signé à Paris, le 7 juillet, entre ce roi et le duc, par lequel le roi de Navarre s'engageait à soutenir de tout son pouvoir le duc de Bourgogne, si celui-ci entrait en guerre avec les princes d'Orléans; et Bourgogne promettait la même assistance, le cas échéant, au roi de Navarre contre le roi de Castille ou le comte d'Armagnac [2]. Les princes d'Orléans continuaient en effet à se tenir loin de la cour, et ne renonçaient point à l'espoir de la vengeance; mais les autres princes du sang se rapprochaient du duc de Bourgogne; même le comte de Clermont, fils du duc de Bourbon, qui entre tous les princes était celui qui avait montré le plus de ressentiment pour le meurtre du duc d'Orléans, accepta l'invitation du duc de Brabant, de se rendre à Bruxelles pour assister, le 15 juillet, aux noces de ce duc avec la fille du marquis de Moravie. Toute la maison de Bourgogne y était réunie, et elle reçut le comte de Clermont avec des honneurs infinis [3]. Dès le 21, le duc de Bourgogne était de retour à Paris, après avoir tenu à Lille les états de Flandre.

Heureusement pour la France que pendant que la discorde entre les princes du sang lui ôtait les moyens de se défendre, les autres nations, trop occupées entre elles, ou trop mal instruites de ce que faisaient les Français pour abuser de leur faiblesse, s'attachaient à vivre en paix avec eux. Henri IV d'Angleterre avait été de nouveau alarmé au commencement de l'année précédente, par la révolte du comte de Northumberland et de lord Bardolph. Ces deux seigneurs avaient été, il est vrai, défaits et tués à Horselwood, le 27 février 1408 [4]. Mais Henri n'en continua pas moins à mettre beaucoup d'empressement à suspendre par des trêves toute hostilité avec la France. Après plusieurs armistices partiels pour la Guienne, la Picardie, la Bourgogne et la Bretagne [5], il signa, le 5 octobre 1408, une prorogation de la trêve, qui devait durer et par terre et par mer, depuis la Toussaint suivante jusqu'au

[1] Ordonn. de France, t. II, p. 425.
[2] Hist. de Bourg., t. II, l. XV, c. 80, p. 290.
[3] Religieux de Saint-Denis, l. XXIX, c. 5, 705.
[4] Thom. Walsingham, Hist. Angl., p. 377.—Rapin Thoyras, t. IV, l. XI, p. 56.
[5] Rymer, t. VIII, p. 515, 521, 530 et 542.

1er mai 1410 [1]. Dans le même temps a peu près l'ancienne alliance entre les maisons de France et de Castille fut renouvelée le 7 decembre 1408, à Valladolid, par deux ambassadeurs qui avaient été envoyés, au nom de Charles VI, à la cour de Jean II. Ce dernier était un enfant, monté sur le trône à l'âge de moins de deux ans, le 26 décembre 1406, à la mort de son père, Henri III le Maladif [2].

L'Angleterre avec ses guerres civiles, l'Espagne avec sa minorité, l'Empire avec la rivalité de Wenceslas et de Robert, exerçaient au dehors si peu d'influence, que c'était encore la France qui, avec son roi fou, et ses princes du sang en discorde, avait agi avec le plus de vigueur et de constance pour terminer le schisme. L'honneur en appartenait surtout a l'université de Paris, qui avait alors à sa tête quelques hommes doués de beaucoup d'énergie, et animés, du moins dans les affaires de l'Église, d'un esprit républicain, en sorte qu'ils considéraient les papes comme les magistrats de la chrétienté, et non comme ses maîtres. Par leurs ambassades aux deux cours pontificales, ils y avaient si bien répandu leurs principes que les cardinaux des deux obédiences abandonnèrent leurs deux chefs. Ceux de Grégoire XII, qui étaient avec lui à Lucques, s'échappèrent de cette ville au mois de mai 1408, et se retirèrent à Livourne. Ceux de Benoît XIII, qui étaient avec lui à Porto-Venere, vinrent les joindre à Livourne [3]. Se réunissant eu un seul collége, ils adressèrent des lettres encycliques à toute la chrétienté, pour lui dénoncer les ruses des deux papes, qui travaillaient de concert à empêcher une réunion, et pour convoquer de leur propre autorité un concile œcuménique, qui devrait se réunir à Pise au mois de mars 1409. Les deux papes, à cette nouvelle, partirent dans les deux directions opposées. Benoît XIII, avec ses galères, gagna les côtes de Catalogne, et se mit sous la protection du roi d'Aragon. Grégoire XII se rendit d'abord à Sienne, d'où il passer à Rimini, pour s'y mettre sous la protection de Carlo Malatesti, seigneur de cette ville ; car il ne pouvait point rentrer à Rome, dont le roi de Naples Ladislas s'était emparé. Tous deux fulminèrent des excommunications contre les cardinaux qui s'étaient détachés d'eux : cependant presque toute la chrétienté reconnut l'autorité du collége que ces cardinaux avaient formé. Henri IV d'Angle-

[1] Rymer, t. VIII, p. 551. — Monstrelet, t. II. c. 51, p. 43.
[2] *Ibid.*, p. 561. — Mariana, de Rebus, Hisp., l. XIX, c. 14, p. 769,
[3] Cronica di Piero Minerbetti. Anno 1408, c. 7, p. 581. — Hist. des Répub. ital., c. 60.

terre, dès le 24 décembre 1408, enjoignit aux prélats de son royaume d'envoyer leurs députés au concile de Pise [1]. La France prit la même détermination quelques jours plus tard ; l'ordonnance qui imposa aux prélats français l'obligation de se rendre à Pise est du 8 janvier 1409 [2].

On vit se réunir au concile de Pise, encore que cette assemblée n'eût été convoquée par aucun pape, vingt-deux cardinaux entre les deux obédiences, quatre patriarches, douze archevêques, quatre-vingts évêques, et un grand nombre de députés, soit des autres siéges épiscopaux, soit des autres dignitaires de l'Église. Dans sa quinzième session, le 5 juin 1409, ce concile condamna les deux papes comme coupables de schisme et d'hérésie, et déclara le trône pontifical vacant. Les vingt-deux cardinaux entrèrent ensuite au conclave, le 15 juin ; leurs suffrages se réunirent en faveur de Pierre de Candie, archevêque de Milan, qu'ils sacrèrent à Pise, le 7 juillet, sous le nom d'Alexandre V. Dans une dernière session, la vingt-quatrième, le concile de Pise imposa, le 7 août, au nouveau pape, l'obligation de convoquer incessamment un autre concile pour réformer l'Église dans son chef et dans ses membres. L'obstination de Benoît XIII et de Grégoire XII, dont l'un conserva des partisans en Aragon, l'autre dans quelques parties de l'Italie, ne permit point à la chrétienté de jouir de la pontification que le concile de Pise avait cru établir. Il y eut dès lors trois papes au lieu de deux, et c'est ce qui força plus tard le successeur d'Alexandre V à accomplir le devoir qui lui avait été imposé dès sa création, et à convoquer le concile de Constance [3].

L'influence de la France sur le concile de Pise s'était augmentée par la souveraineté qu'elle avait exercée sur la république de Gênes, sur le territoire de laquelle elle s'était longtemps efforcée de réunir les deux papes rivaux. En effet, depuis treize ans la république de Gênes s'était volontairement mise sous la protection de Charles VI, qui en avait confié le gouvernement au maréchal Boucicault. Mais plus l'autorité du roi était méconnue en France, plus celle de son lieutenant de-

[1] Rymer, t. VIII, p. 567.
[2] Ordonn. de France, t. IX, p. 411.
[3] Hist. des Républiques italiennes, t. VIII, c. 60. — Religieux de Saint-Denis, l. XXIX, c. 1, 2. 3, p. 693. — Monstrelet, t. II, c. 55, p. 64. — Raynaldi Annal. eccles., 1409, § 1-87.

venait absolue à Gênes. Il n'avait jamais cherché à comprendre ni les intérêts des Génois, ni leurs goûts, leurs mœurs et leur caractère, ni leurs lois et leurs priviléges, qu'il s'était cependant engagé à respecter. Boucicault, qui ne connaissait que le droit de l'épée, et qui méprisait de toute son âme ces marchands et ces bourgeois qu'il était contraint d'admettre dans les conseils, s'écartait tous les jours davantage des capitulations qu'il avait juré d'observer ; il gouvernait Gênes d'une manière tous les jours plus despotique. Mais, en même temps, grâce aux revenus de cette riche cité, dont il avait aggravé les contributions, malgré son engagement précis de n'en rien faire [1] ; grâce aussi au grand nombre d'aventuriers français qui venaient servir sous ses drapeaux, il était en état de se faire craindre de toute l'Italie, et il y poursuivait ses projets ambitieux, sans se donner la peine d'en informer sa cour, qui aussi bien ne les aurait pas compris.

Vers cette époque l'occasion parut s'offrir à lui de soumettre à sa domination la Lombardie entière. Depuis la mort de Jean-Galeas Visconti, père de la duchesse d'Orléans, les riches États sur lesquels il avait régné étaient livrés aux plus effroyables calamités. Il les avait partagés entre ses deux fils, encore mineurs, dont l'un se disait duc de Milan, l'autre comte de Pavie. Le premier, Jean-Marie, était un jeune homme dont la férocité presque fabuleuse avait inondé de sang le Milanais. Son plus grand plaisir était de voir dévorer par des chiens ceux qu'il nommait des criminels, et pour que ce spectacle journalier ne lui manquât pas, il désignait chaque jour de nouvelles classes de proscrits, qu'il destinait au supplice [2]. Cependant les capitaines de Jean-Galeas s'étaient à sa mort emparés chacun de la ville où ils tenaient garnison, en sorte que la Lombardie se trouvait divisée en un grand nombre de petites principautés militaires, toutes en guerre avec leurs voisines, toutes opprimées dans leur intérieur, toutes ennemies du duc de Milan, plus odieux encore que chacun de ces petits tyrans. Un de ces capitaines, Facino Cane, qui était en même temps tuteur du comte de Pavie, voulut forcer le duc de Milan à se mettre également sous sa tutelle. Les conseillers de ce duc invoquèrent l'assistance du maréchal Boucicault, gouverneur de Gênes, et en retour, pour l'aide qu'ils lui demandaient, ils lui promirent que Jean-Marie Visconti se reconnaî-

[1] Uberti Folitæ Genuens. Hist. l. IX, p. 527.
[2] Andreæ Billii, Hist, Mediolanensis, l. II. Script. Ital., t. XIX, p. 28.

trait pour vassal du roi de France. Boucicault s'engagea aussitôt à protéger ce monstre. Il rassembla entre Novi et Gavi six mille fantassins et cinq mille chevaux ; c'étaient toutes les forces que la France avait en Italie. A leur tête il marcha sur Milan. Mais les Génois, mécontents du joug de la France, avaient veillé ses mouvements, et s'étaient entendus avec ses ennemis. A peine avait-il dépassé les montagnes, que le marquis de Montferrat au couchant, et Facino Cane au levant, s'avancèrent entre lui et la ville qu'il avait quittée, de manière à lui fermer le retour. Un soulèvement éclata à Gênes le 6 septembre : tous les Français que le peuple put atteindre furent massacrés dans les rues, et ceux qui s'étaient réfugiés dans la citadelle s'estimèrent heureux d'obtenir la vie sauve, en livrant la place à la république. Boucicault qui avait déjà reçu l'hommage du duc de Milan lorsqu'il apprit cette nouvelle, se hâta bien de retourner vers Gênes, avec l'intention de punir cette ville de sa rébellion : mais arrêté dans les montagnes par Facino Cane, et craignant de perdre toute communication avec la France, il fut contraint à se retirer en Piémont, dans les États de la maison de Savoie [1]. Les troubles qui ne tardèrent pas à éclater de nouveau en France empêchèrent qu'on ne songeât à lui faire passer des secours, ou à tirer vengeance des Génois ; et Jean-Marie Visconti, effrayé et entouré d'ennemis, se mit de lui-même sous la protection de Facino Cane, auquel il fit ouvrir les portes de Milan. Ainsi l'entrée de l'Italie fut fermée à la France, au moment où l'on avait cru qu'elle allait l'envahir toute entière.

[1] Georgii Stellæ Annal. Genuens., t. XVII, p. 1223. — Uberti Foliteæ Hist. Genuensis, l. IX, p. 532. — Andreæ Pillii Hist. Mediolan, t. XIX, l. II, p. 33. — Religieux de Saint-Denis, l. XXIX, c. 6, p. 706. — Monstrelet, t. II, c. 62, p. 97. — Chron. de Berri, roi d'armes, p. 419.

CHAPITRE XXVII.

Supplice de Montagu, ordonné par le duc de Bourgogne. Le duc d'Orléans épouse la fille du duc d'Armagnac. Factions des Bourguignons et des Armagnacs. Guerre civile. Les deux partis sollicitent et obtiennent tour à tour l'alliance de l'Angleterre. Siége et traité de Bourges. — 1409-1412.

(1409.) Malgré la maladie du roi, la misère du peuple et l'épuisement du trésor, Paris était encore la ville de l'Europe où l'on s'occupait le plus de plaisir, et où l'on étalait le plus de luxe. Les fêtes et les divertissements de la cour s'y succédaient sans interruption : les princes du sang, bien plus nombreux que dans aucun autre royaume, jouissant d'apanages qui l'emportaient en étendue et en richesse sur plusieurs des grands États de l'Europe, et ne se croyant astreints à aucun devoir, à aucun ménagement de la fortune publique, ne songeaient qu'à rivaliser les uns avec les autres dans l'éclat des vêtements et des équipages. Ils regardaient le train nombreux des gentilshommes, qu'ils nourrissaient à leur table et auxquels ils faisaient porter leur livrée, comme faisant en même temps leur gloire et leur sûreté. Ils les habillaient de vêtements somptueux ; il les faisaient parader autour d'eux dans toutes les fêtes, dans toutes les cérémonies publiques ; ils donnaient pleine licence à leurs plaisirs et à leurs vices, mais aussi ils comptaient sur leur dévouement et leur bravoure, soit qu'il s'agît de combattre à visage découvert contre des ennemis puissants ou de les assaillir de nuit dans un guet-apens, soit qu'il fallût affronter la mort en bravant les lois divines et humaines. Les princes avaient donc, jusqu'à un certain point, un but politique en enivrant sans cesse de plaisirs cette jeunesse brillante et nombreuse dont ils étaient entourés, mais probablement ils aimaient plus encore les plaisirs pour les plaisirs eux-mêmes. Sans élévation dans le carac-

tère, sans grandes pensées, sans avenir dans leur ambition, sans instruction, sans intérêt dans tout ce qui tient à l'intelligence, ils avaient besoin d'une succession rapide de fêtes pour rompre la monotonie de l'existence. Les bals, les festins, les mascarades, se succédaient presque sans rémission ; et l'invention des jeux de cartes, comme celle des farces dramatiques, qui toutes deux datent de cette époque de calamités, attestent combien, au milieu des malheurs de la France, on s'y occupait de plaisirs.

On sent assez combien la cruauté et la cupidité des grands pouvaient être augmentées par leur frivolité et leurs dissipations ; combien le contraste entre les réjouissances de la cour et l'oppression du peuple devait offenser ceux qui payaient les impôts ; cependant les choses les plus fâcheuses sont presque toujours rachetées par quelques avantages, et cette rage du plaisir qui animait tous les princes français et tous les gentilshommes attachés à chacun d'eux, contribua peut-être à maintenir l'unité de la monarchie. C'était pour jouir des fêtes qui se succédaient sans relâche à Paris, que les rois de Sicile et de Navarre préféraient leur qualité de princes français à leurs souverainetés étrangères ; que les ducs de Berri, de Bourgogne, de Bourbon, fixaient leur résidence dans la capitale plutôt que d'habiter leurs gouvernements, où, s'ils l'avaient voulu, ils n'auraient pas tardé à se rendre indépendants. Si la France ne fut pas démembrée, c'est que ses princes, plus vaniteux qu'ambitieux, aimaient mieux briller dans une cour que de régner, et qu'ils n'avaient pas plutôt tiré l'épée qu'ils étaient impatients de la remettre dans le fourreau, pour recommencer leur train habituel de bals, de festins et de mascarades.

Parmi ces fêtes qui, depuis la paix de Chartres, se succédaient rapidement, aucune ne fut plus brillante que celle que donna, le 22 septembre 1409, Jean de Montagu, grand maître de la maison du roi, à l'occasion de la promotion de son frère Gérard, de l'évêché de Poitiers à l'évêché de Paris [1]. La fortune du grand maître frappait chacun d'étonnement. Fils d'un notaire de Paris anobli par le roi Jean en 1363, il avait obtenu la confiance du roi Charles V, qui lui avait confié les premiers emplois du royaume. Il avait été le principal administrateur des finances, et il y avait amassé des richesses très-considérables sans s'attirer la haine du peuple. Il était de petite taille, de pauvre mine,

[1] Hist. de Bourg., t. III, l. XV, p. 297.

presque dépourvu de barbe, et il ne parlait qu'en bégayant ; toutefois il avait su gagner l'affection de gens presque toujours séduits par les qualités extérieures, de Charles VI, de son beau-frère le duc d'Orléans, de la reine, du duc de Berri, du duc de Bourbon et du comte de Clermont. Il avait deux frères : l'un, nommé Jean, fut évêque de Chartres dès 1390, président de la chambre des comptes, et, depuis 1405, chancelier de France et archevêque de Sens [1], l'autre, Gérard, évêque de Poitiers, était chancelier du duc de Berri ; mais, à la mort de Pierre d'Orgemont, évêque de Paris, survenue le 16 juillet 1409, il venait d'être pourvu de cet évêché [2]. Le grand maître avait invité aux fêtes qu'il donna à cette occasion, le roi, la reine, le roi de Navarre, les ducs de Berri, de Bourgogne, de Bourbon, et une foule de seigneurs, qui furent servis avec une profusion de vaisselle d'or et d'argent telle, qu'on n'en avait jamais vu de pareille dans aucune maison de prince. Montagu avait marié ses trois filles au comte de Roucy, au sire de Montbazon et au comte de Melun ; son fils enfin, âgé seulement de onze ans, venait d'épouser la fille du connétable d'Albret, qui, et par son père et sa mère, était cousine du roi [3].

Mais, parmi ses amis, Montagu ne comptait pas le duc de Bourgogne. Sa liaison passée avec le duc d'Orléans, et l'alliance qu'il venait de contracter avec la maison d'Albret, le faisaient considérer par ce duc comme appartenant au parti de ses ennemis ; aussi, lorsqu'au commencement de l'année il lui avait été envoyé en députation par la reine, le duc avait-il menacé de le faire mourir. Cependant Montagu, qui voulait être ami de tout le monde, s'était efforcé alors même de regagner la faveur du duc de Bourgogne, et c'était lui qui avait persuadé à la reine de se contenter des termes que le duc offrait pour le traité de Chartres. Il était donc demeuré sans défiance à Paris, tandis que le roi éprouvait un de ses accès de démence, qui, chaque année, devenaient plus longs et plus fréquents, et que la reine était retournée avec le dauphin à Melun, après les fêtes qu'il venait de lui donner.

Le 7 octobre au matin, comme Montagu allait à la messe à Saint-Victor, Pierre des Essarts, que le duc de Bourgogne avait fait prévôt de Paris, l'arrêta dans la rue avec l'évêque de Chartres qui l'accompagnait. « Je mets la main à vous, dit le prévôt, d'après l'autorité royale

[1] Gallia Christiana, t. XII, p. 81.
[2] *Ibid.*, t. VII, p. 142.
[3] Barante, Ducs de Bourg., t. III, 233.

» qui m'est commise. — Qui? toi, ribaud! reprit Montagu, es-tu si » hardi que de me toucher?—Il n'en ira pas, reprit le prévôt, comme » vous pensez; vous payerez les grands maux que vous avez faits. » La résistance était impossible; non-seulement des Essarts était accompagné de beaucoup de sergents, mais encore le duc de Bourgogne, qui s'était concerté avec le roi de Navarre pour perdre le grand maître, avait donné au prévôt trois seigneurs du parti bourguignon, appuyés par un grand nombre de gentilshommes venus de Flandre pour le seconder: c'étaient les sires de Heilly, de Roubaix et de Liedekerke. Après avoir fait lier étroitement Montagu comme un malfaiteur, le prévôt de Paris le fit conduire au petit Châtelet : il arrêta encore Pierre de l'Esclat et l'évêque de Cambrai, principaux conseillers du duc de Berri et de la reine; puis, parcourant les rues à cheval, et criant qu'il tenait les traîtres, il dissipa la bourgeoisie, qui commençait à s'armer et à se soulever [1].

Deux jours après, Montagu fut traduit devant une commission que le prévôt de Paris avait choisi parmi les conseillers au parlement, et qu'il présidait : elle le fit mettre, à plusieurs reprises, à la torture, en même temps qu'elle reçut toutes les dépositions qu'on voulut faire contre lui. Le duc de Bourgogne désirait faire passer Montagu pour un complice du duc d'Orléans, et justifier ainsi incidemment ses accusations contre celui-ci. L'interrogatoire du prévenu porta donc sur les opérations magiques par lesquelles, de concert avec le duc d'Orléans, il avait, disait-on, causé la maladie du roi; sur ses intrigues pour entretenir le schisme et semer la division parmi les princes; enfin, sur la dilapidation des finances. Montagu, qui ne pouvait résister aux tourments redoublés qu'on lui infligeait, invoqua, d'après le conseil de son confesseur, les priviléges de la cléricature dont il était revêtu; il appela aussi du prévôt de Paris au parlement : cet appel fut rejeté. Le duc de Bourbon et le comte de Clermont, qui l'aimaient, essayèrent de le justifier. Le duc de Bourgogne ne voulut pas les écouter, et ils sortirent indignés de Paris; son frère, l'évêque de Paris, adressa à ses juges les plus instantes prières, il ne put obtenir qu'on lui épargnât de nouvelles tortures; enfin, Montagu, voyant que les bourreaux avaient ordre d'épuiser son courage, avoua tout ce qu'on voulut. Le duc de Bour-

[1] Monstrelet, t. II, c. 63, p. 101. — Religieux de Saint-Denis, l. XXIX, c. 7, p. 711. — Journal d'un bourgeois de Paris, t. XV, p. 161.

gogne ordonna alors au prévôt de presser l'exécution ; elle se fit aux halles le 17 octobre. En chemin, Montagu protesta, en montrant ses mains disloquées et son bas-ventre rompu par une hernie, qu'il n'y avait rien de vrai dans tout ce que la douleur lui avait arraché à la charge du duc d'Orléans et de lui-même, sauf la dissipation des finances du roi : pour ne pas lui donner le temps de parler au peuple de l'échafaud, on ne lui lut pas même sa sentence. Le bourreau, après l'avoir dépouillé, lui trancha la tête, qui fut exposée au bout d'une lance, tandis que son corps fut pendu par les aisselles au gibet de Montfaucon. Tous ses biensfurent en même temps déclarés confisqués.

Les seigneurs que le duc de Bourgogne avait envoyés pour être témoins de l'exécution, pleuraient de pitié ; le peuple était ému à compassion ; mais l'opulence que Montagu avait imprudemment étalée, et qui avait excité la convoitise du duc de Bourgogne, donnait à ce dernier les moyens de réconcilier la cour à ce supplice. Le comte de Hainaut, arrivé à Paris le lendemain de l'exécution, accepta en don le bel hôtel que Montagu possédait à Paris, avec tous les meubles qu'il contenait, et se chargea, à ce prix, d'apaiser les princes : en effet, il engagea le duc de Berri à ôter l'office de son chancelier au frère de Montagu, et à se joindre à la persécution contre toutes ses créatures. La reine montrait plus de ressentiment ; mais le duc de Bourgogne l'apaisa en donnant au duc de Bavière, son frère, le beau château Marcoussis qu'il venait de confisquer sur le malheureux Montagu. L'archevêque de Sens, frère de ce dernier, était alors même à Amiens en conférence avec les ambassadeurs d'Angleterre, qui négociaient avec lui pour le renouvellement de la trêve ; un huissier lui fut envoyé pour l'arrêter ; mais il réussit à lui échapper au passage de l'Oise ; l'autre frère se retira en Savoie avec la femme et les enfants du grand maître. Il en fut rappelé en 1412, et il reprit alors possession de son évêché de Paris [1].

Le duc de Bourgogne triomphait ; l'autorité était déléguée au conseil des princes, et il était resté maître absolu de ce conseil, d'où le duc de Bourbon et son fils s'étaient retirés, et où la reine, ses fils, et le duc d'Orléans avec ses frères, ne voulaient pas paraître. Trois jours après

[1] Monstrelet, t. II, c. 63, p. 101-111. — Religieux de Saint-Denis, l. XXIX, c. 7, p. 710-712. — Juvénal des Ursins, p. 201. — Berri, roi d'armes, p. 421. — Pierre de Fenin, p. 446. — Gallia Christiana, t. VII, p. 142. — Mémoire de Saint-Remi, c. 4, p. 276. — Journal d'un bourgeois de Paris, t. XV, p. 161.

l'exécution de Montagu, ce conseil rendit une ordonnance, dans laquelle, après avoir récapitulé tous les désordres des finances, avoir accusé tous ceux qui les avaient administrées d'avoir malversé, tous ceux qui approchaient le roi d'avoir obtenu de lui des grâces excessives, le conseil nommait les trois comtes de la Marche, de Vendôme et de Saint-Pol, avec un grand nombre d'officiers subalternes, pour revoir tous les comptes, et recouvrer tout ce qui avait été indûment dissipé [1]. La chambre des comptes fut suspendue pour laisser un pouvoir plus absolu à ces commissaires; ils en profitèrent pour dépouiller tous ceux qui avaien eu part à la précédente administration, pour ôter leurs offices à tous ceux qui tenaient à la maison d'Orléans, et les donner aux partisans de la maison de Bourgogne. Les prisons étaient remplies d'employés destitués, auxquels on ne rendait leur liberté qu'autant qu'ils déboursaient de grandes sommes d'argent. Le faible duc de Berri entrait en partage de cet argent, quoiqu'il fût arraché principalement à ses créatures. La reine, quoique en retour pour la concession de Marcoussis elle donnât son approbation à tout ce qui se faisait, refusa de quitter Melun, où elle se fortifiait, et de revenir à Paris jusqu'à ce que le roi eût recouvré un peu de raison. Le duc de Bourgogne, qui redoutait son influence sur le dauphin, et qui ne voulait pas avoir pour ennemi l'héritier de la couronne, alla la voir à Melun au commencement de novembre accompagné par le comte de Hainaut son beau-frère et cousin de la reine; il convint avec elle de faire épouser au frère de celle-ci, Louis de Bavière, la fille du roi de Navarre, veuve du roi d'Aragon; et, en considération de ce mariage, un traité secret d'alliance et d'union intime fut signé à Melun le 11 novembre, entre la reine et le duc de Bavière d'une part, le roi de Navarre, le duc de Bourgogne et le comte de Hainaut de l'autre; ces deux derniers contractant au nom de leurs frères, le duc de Brabant et l'évêque de Liége [2].

Le paroxysme du roi finit le 1er décembre, et il reçut ce jour-là même la visite du roi de Navarre, des ducs de Berri, de Bourgogne, de Bourbon, de Brabant et de Bavière, des comtes de Hainaut, de la Marche, de Vendôme, de Saint-Pol, de Nevers et d'Alençon, qui venaient le féliciter sur sa guérison. Ces princes, qui formaient le conseil, l'étonnèrent fort en lui apprenant le supplice de Montagu; car

[1] Ordonn. de France, du 20 octobre, t. IX, p. 468.
[2] Hist. de Bourg., t. III. l. XV, p. 300. — Preuves, *ibid.*, § 263. — Barante, Ducs de Bourgogne, t. III, p. 262.

c'était celui de ses officiers qu'il aimait le plus. Mais le malheureux Charles VI était obligé de s'en rapporter à ce qu'on lui racontait sur ce qu'on prétendait avoir découvert pendant les longs accès de sa maladie; il se défiait de la faiblesse de sa tête, et il ne sut prendre d'autre parti que d'approuver tout ce qui s'était fait, et de confirmer la nouvelle administration [1].

Cette administration, selon la politique de la maison de Bourgogne, ne négligeait point de chercher un appui dans le peuple. Dès le 10 septembre, une ordonnance avait rendu aux Parisiens tous leurs anciens priviléges : la nomination du prévôt des marchands et des centeniers, cinquanteniers et dizeniers ; la formation de la garde bourgeoise, et le droit de posséder ses fiefs en franchise, comme les gentilshommes [2]. Le duc de Bourgogne engagea ensuite le roi à convoquer, pour les fêtes de Noël suivantes, une assemblée des états, ou peut-être seulement de la noblesse. On y compta huit ducs ou princes, dix-neuf comtes, et plus de dix-huit cents chevaliers ; mais les princes d'Orléans ne s'y trouvèrent point, non plus que le duc de Bretagne, le sire d'Albret, connétable ; les comtes de Foix et d'Armagnac, et tous les seigneurs qui s'étaient attachés à leur faction [3]. Le roi présida cette assemblée, le 27 décembre, dans la grande salle du parlement, et il chargea le comte de Tancarville de lui communiquer ses intentions. Celui-ci annonça que les commissaires anglais ne s'étant point rendus aux conférences dont on était convenu pour la prorogation de la trêve, la France devait se préparer à la guerre ; que les besoins des finances forçaient le roi à révoquer toutes les grâces qu'il avait accordées, et à tenir la main sévèrement aux réformes arrêtées par les trois comtes de la Marche, de Vendôme et de Saint-Pol ; que le roi confirmait la reine dans la présidence du conseil, pour les temps où lui-même était indisposé ; mais que son fils aîné étant sur le point d'entrer dans sa quatorzième année, et devant dès lors s'accoutumer aux affaires, tandis que la reine avait demandé elle-même, soit à cause des soins que demandait sa famille, soit à cause de son extrême embonpoint, à être déchargée d'une partie des fatigues du gouvernement, toutes les fois qu'elle serait empêchée, le dauphin, duc de Guienne, présiderait le conseil à sa place, en s'aidant des conseils de ses oncles les ducs de

[1] Religieux de Saint Denis, l. XXIX, c. 9, p. 715.
[2] Ordonn. de France, t. IX, p. 465. — Religieux de Saint-Denis, l. XXIX, c. 8, p. 713. — [3] Monstrelet, t. II, p. 64. p. 113.

Berri et de Bourgogne. Le duc de Berri prit ensuite la parole au nom de tous les princes et les seigneurs présents ; il approuva ce qui venait d'être annoncé sur la présidence du dauphin ; il offrit la personne et les biens de tous les gentilshommes présents, pour la défense du royaume contre les Anglais ; il déclara qu'en raison des besoins de l'État, les princes renonçaient aux gages qu'on leur allouait pour siéger au conseil. Tout le reste de l'assemblée donna, par son silence, son assentiment à ce qui venait de se faire devant elle [1].

Il paraît que le duc de Berri ne soupçonnait point l'alliance secrète du duc de Bourgogne avec la reine, et que, redoutant d'avoir à lutter avec celle-ci, il se laissa persuader d'annoncer au conseil, trois jours après, qu'en raison de son grand âge, il remettrait à son neveu de Bourgogne toute la direction des affaires ; il ne tarda pas à se repentir de cette résolution, et à ressentir beaucoup d'humeur et de jalousie quand il s'aperçut qu'il avait ainsi abandonné à son neveu le pouvoir suprême [2]. Diverses ordonnances annoncèrent au public les arrangements qui avaient été pris dans l'assemblée du 27 décembre, quant aux pouvoirs délégués à la reine et au dauphin [3].

Un des plus puissants entre les princes du sang prenait peu de part à ces intrigues ; c'était Louis II, roi titulaire de Sicile, qui avait pour apanage les comtés d'Anjou et du Maine, et qui gouvernait la Provence comme comte souverain. Son ambition s'était de nouveau dirigée vers l'Italie ; il s'était flatté d'avoir trouvé une occasion de monter sur le trône de Naples, et dès lors il cherchait à s'allier en France au parti qu'il jugeait le plus puissant, bien plutôt qu'à disputer la prépondérance de son cousin le duc de Bourgogne. C'était le concile de Pise qui avait ranimé ses espérances. Pour s'en rapprocher, il avait d'abord fixé sa résidence en Provence, où il était encore au mois de mai [4]. Lorsqu'il y avait appris la déposition des deux antipapes et l'élection d'Alexandre V, il avait offert son appui à ce dernier, pour l'établir sur son siége de Rome, d'autant que Ladislas, le roi de Naples son rival, avait rejeté le concile, et s'était déclaré fidèle à Grégoire XII. Les Florentins, avec leurs alliés les Siennois et les Bolonais, avaient, au con-

[1] Monstrelet, t. II, c. 65, p. 115. — Religieux de Saint-Denis, l. XXIX, c. 9, p. 715.

[2] Religieux de Saint-Denis, l. XXIX, c. 9, p. 716.

[3] Ordonn. de France du 27 décembre et du 28 janvier, t. IX, p. 488, 490, 491.

[4] Bouche, Hist. de Provence, t. II, l. IX, p. 434.

traire, reconnu le concile et le pape Alexandre V ; ils désiraient chas-ser de Rome Ladislas leur ennemi, et ils offrirent un subside à Louis d'Anjou, pour qu'il prît le commandement de leur armée, et qu'il vînt, de concert avec eux, combattre son ennemi. Louis accepta ses offres avec empressement ; il embarqua quinze cents cavaliers provençaux sur cinq galères de Marseille, et il arriva à Pise à la fin de juillet. Alexandre V lui donna l'investiture des royaumes de Sicile et de Jérusalem, et le gonfalon de l'Église ; après quoi, Louis joignit l'armée des Florentins, et entra dans les États de l'Église. Cette armée était alors commandée par quelques hommes qui avaient fait de l'art de la guerre une étude approfondie, tels que Malatesta de Pesaro, Ange Pergola, mais surtout Braccio de Montone ; inférieurs peut-être aux Français pour la valeur impétueuse, ils l'emportaient infiniment sur eux pour la tactique et la stratégie. Louis d'Anjou s'ennuya bientôt de leurs opérations lentes, et qu'il jugeait timides : l'armée où il avait déployé son étendard royal s'était avancée jusque devant Rome, et en avait entrepris le siége. Le comte de Troja, qui commandait pour Ladislas dans la capitale de la chrétienté, repoussa avec succès les premières attaques des assaillants. Louis d'Anjou impatienté, et ne voyant que peu de chances de combattre, quitta le camp au commencement de décembre, repassa en Provence sur ses galères, et se rendit en hâte à Paris, où il arriva le 6 janvier 1410 [1].

(1410.) Cependant l'armée que Louis d'Anjou avait abandonnée était restée devant Rome : les généraux y avaient maintenu la plus parfaite discipline ; les magistrats florentins étaient entrés en négociation avec les magistrats romains, et les avaient sollicités de saisir cette occasion pour recouvrer leur liberté : en effet, les portes de Rome furent volontairement ouvertes à l'armée florentine le 2 janvier 1410. En France, on attribua ce succès à Tannegui du Châtel, que le roi de Sicile avait laissé à l'armée avec un petit corps de Bretons : les historiens italiens ne parlent point de lui ; ils louent au contraire la parfaite discipline qu'observèrent les vainqueurs, leur respect pour les personnes et les propriétés des Romains. Une telle retenue, sans exemple de la part des aventuriers bretons, fait supposer du moins qu'ils étaient en bien petit nombre à l'armée [2].

[1] Piero Minerbetti, anno 1409, c. 13 à 21, p. 696-613. — Hist. des Répub. ital., c. 61. — Monstrelet, t. II, c. 65, p 120.

[2] *Ibid.*, c. 25, p. 616. — Vita Brachii Ferusini, t. XIX, Script.

Dès que la nouvelle de la prise de Rome parvint à Paris, au roi de Sicile, il se hâta de se préparer à retourner en Italie : avant tout, il voulut s'assurer l'alliance du duc de Bourgogne, qu'il voyait tout-puissant en France ; il demanda pour son fils aîné, à peine âgé de sept ans, Catherine, fille de ce duc. Le mariage entre ces deux enfants fut célébré à Gien, dans les premiers jours d'avril ; la jeune princesse fut ensuite conduite à Angers, chez la reine de Sicile, pour être élevée avec son futur époux ; dix mille écus d'or furent en même temps payés par le duc de Bourgogne au roi de Sicile, à compte de la dot, et cet argent venait fort à propos pour l'aider à préparer un nouvel armement [1]. On rassemblait, d'après ses ordres, des hommes d'armes en Provence, on y équipait des vaisseaux, et au commencement de mai il mit à la voile de Marseille pour Porto-Pisano, avec quatorze galères, deux grands vaisseaux et plusieurs petits bâtiments. Six de ses galères, rencontrées par les Génois, près de la Meloria, lui furent enlevées, le reste de l'armée débarqua à Piombino. Mais en y arrivant, Louis d'Anjou apprit qu'Alexandre V était mort à Bologne le 3 mai ; que l'ambitieux Balthazar Cossa lui avait été donné pour successeur le 17 mai, sous le non de Jean XXIII, et que la réputation suspecte de ce nouveau pape affaiblissait le parti qui s'était d'abord attaché au concile de Pise. Louis II vint cependant à Bologne auprès de lui, et lui rendit hommage pour le royaume de Naples, le 6 juin ; il fut ensuite forcé de renvoyer jusqu'à l'automne ses opérations militaires, parce qu'il fallait les concerter avec le nouveau pape et la république florentine [2].

Le roi de Sicile, en s'éloignant du duc de Bourgogne, auquel il venait de s'allier, avait déjà pu voir se former contre lui une ligue redoutable. Jean sans Peur avait fait épouser à sa fille Isabelle, Olivier, comte de Penthièvre, qui passait pour un des plus riches seigneurs du royaume, et il avait ainsi aliéné le duc de Bretagne, qui voyait dans Olivier un rival redoutable, et le représentant de ses deux grands-pères, Charles de Blois et le connétable de Clisson. Le duc de Bretagne avait déclaré la guerre au comte de Penthièvre, et en même temps il avait quitté le parti de Bourgogne pour embrasser avec zèle

Ital., p. 480. — Hist. des Républiques ital., c. 161. — Religieux de Saint-Denis, l. XXX, c. 1, p. 725. — Hist. de Bretagne, l. XIV, c. 145, p. 515.

[1] Hist. de Bourg., t. XV, c. 76, p. 280. — Preuves, *Ibid.*, § 267.

[2] Monstrelet, t. II, c. 68, p. 129. — Religieux de Saint-Denis, l. XXX, c. 4, p. 726.

le parti d'Orléans [1]. Le duc d'Orléans, qui n'avait plus reparu à la cour depuis le traité de Blois, était alors âgé de dix-neuf ans; il avait, l'année précédente, perdu sa première femme, Isabelle, fille de Charles VI, et veuve de Richard II, roi d'Angleterre, et il venait d'épouser Anne fille de Bernard, comte d'Armagnac, et d'Anne de Berri. Ce mariage lui procurait de puissantes alliances; sa femme était petite-fille du duc de Berri, elle était fille de la même mère que le comte de Savoie, mais surtout elle avait pour père le comte d'Armagnac, seigneur brave, actif, intrigant, fort considéré dans le midi, étroitement lié avec le connétable, sire d'Albret, et qui devint bientôt le chef du parti d'Orléans, auquel il assurait l'appui de toute la noblesse pauvre et belliqueuse de Gascogne [2].

Lorsque le roi de Sicile avait passé à Gien, où il avait conclu le mariage de sa fille, il avait en même temps essayé de réconcilier entre eux les princes du sang; il avait eu quelques conférences avec le roi de Navarre, le duc de Berri et le duc de Bourbon, sur la pacification de la Bretagne; ces conférences n'avaient eu aucun résultat, mais elles avaient amené à d'autres négociations avec le duc d'Orléans et le comte d'Armagnac. A peine le roi de Sicile était-il parti, que les ducs de Berri et de Bourbon, quittant Paris sans prendre congé du roi et du duc de Bourgogne, revinrent à Gien, où ils rencontrèrent les ducs d'Orléans et de Bretagne, les comtes d'Alençon, de Clermont et d'Armagnac [3]. Tous ces princes, également jaloux du duc de Bourgogne, signèrent à Gien, le 15 avril 1410, un traité par lequel ils s'engageaient réciproquement à *tenir le roi en sa royale majesté et franchise, et à chasser dehors ceux qui voudroient s'y opposer*. Pour atteindre ce but, ou plutôt pour ressaisir le pouvoir qu'avait usurpé le duc de Bourgogne, ils convinrent de rassembler une armée de dix mille hommes, et le contingent de troupes que chacun devait fournir était fixé [4].

A cette nouvelle, le duc de Bourgogne, d'une part, chercha à détacher le duc de Berri de ses nouveaux alliés; de l'autre, il commença à rassembler des gens de guerre dans ses vastes domaines. Il voulait d'abord faire croire que ces armements étaient destinés à former le

[1] Lobineau, Hist. de Bretagne, l. XV, c. 1, p, 518.
[2] Monstrelet, t. II, c. 67. p. 126.
[3] Religieux de Saint-Denis, l. XXX, c. 3, p. 725.
[4] Hist. du Languedoc, l. XXXIII, c. 83, p. 426.

siége de Calais, pour lequel il avait rassemblé à Saint-Omer des machines de guerre qui furent brûlées par un traître [1]. Loin d'y songer cependant, il pressait les négociations pour prolonger la trêve avec l'Angleterre, et en effet, à la suite de plusieurs conférences tenues à Lelinghen, cette trêve fut prolongée jusqu'au 1er janvier suivant [2]. Il demandait en même temps ou un emprunt ou un subside aux bourgeois de Paris, mais il n'osa point insister quand les bourgeois le refusèrent [3].

Les hostilités ne commençaient pas, mais le royaume se remplissait de gens de guerre. Le duc de Bourgogne avait appelé à lui des Brabançons, des Lorrains, des Allemands; le duc de Berri, des Gascons; des Bretons, des Normands, et même un corps de troupes anglaises. Tous vivaient aux dépens des malheureux paysans, qu'ils rançonnaient avec la plus odieuse cruauté [4]. Sur ces entrefaites, Charles VI, qui eut un retour de raison, vers la mi-juillet, écrivit au duc de Berri qu'il serait empressé de l'entendre et de lui rendre justice, pourvu que ce duc revînt à Paris sans armes; d'autre part, il rendit une ordonnance pour interdire aux feudataires des princes de se rassembler en corps d'armée d'après aucun autre ordre que le sien [5].

Comme la ligue formée à Gien ne tenait aucun compte de ses ordres, Charles VI rendit d'autres ordonnances, qui tendaient plus directement à fortifier le duc de Bourgogne. Il forma, le 11 août, un corps d'arbalétriers dans la milice de Paris, et il accorda de grands privilèges à ceux qui se distinguaient dans cet exercice [6]. Il convoqua, pour le 13 septembre, tous les feudataires de la couronne, afin de former une armée royale qui pût réduire à l'obéissance les deux factions; il autorisa les bourgeois à défendre leurs propriétés contre les militaires, même lorsque ceux qui les attaqueraient seraient du sang royal; enfin il révoqua toutes les lieutenances et les capitaineries générales qu'il avait accordées à des princes du sang, et qui mettaient à leur disposition les forces du royaume [7].

[1] Religieux de Saint-Denis. l. XXX, c. 1, p. 724.
[2] Rymer. t. VIII, p. 620 622, 630, 632, 637, 641, 653 et 655.
[3] Religieux de Saint-Denis, l. XXX, c. 3, p. 726.
[4] *Ibid.*, c. 5. p. 728.
[5] Ordonn. de France, t. IX, p. 515. — Religieux de Saint-Denis, l. XXX, c. 7, p. 731. — [6] *Ibid.*, p. 522.
[7] *Ibid.*, p. 530, 531, 544. — Religieux de Saint-Denis, l. XXX, c. 7, p. 731.

A cette époque même le vieux duc de Bourbon mourut à Moulins, le 19 août, âgé de soixante et treize ans; son fils Jean, comte de Clermont, recueillit sa succession, et prit sa place dans le conseil des princes, où il apporta une hostilité plus prononcée contre le duc de Bourgogne [1]. Il n'y avait cependant point encore eu de sang répandu, les princes parlaient toujours un langage pacifique; la reine et l'université envoyaient des députations, et recommandaient la concorde, mais le duc de Berri déclarait qu'il ne pouvait, sans être bien accompagné, venir reprendre sa place dans le conseil du roi [2]. En même temps, les Gascons, pauvres et mal vêtus, qu'avait amenés le comte d'Armagnac, et qui se reconnaissaient à une bande de toile blanche passée sur l'épaule droite, pillaient les campagnes avec un degré d'avidité et de férocité qu'on n'avait encore éprouvé de la part d'aucun ennemi. Dans un rayon de vingt lieues autour de Paris, toutes les maisons, toutes les granges, étaient brûlées; tous les paysans tombés entre les mains des Gascons étaient soumis à d'horribles tortures, pour leur faire révéler leur argent caché. Le nom d'Armagnac, qu'on ne prononçait qu'avec horreur, fut donné à ces pillards et à tout le parti des princes; les Bourguignons, pour se distinguer d'eux, arborèrent le chaperon bleu avec la croix de Saint-André, et la fleur de lis au milieu.

Cependant un mécontentement sourd se laissait apercevoir dans les deux partis. Chacun accusait l'ambition et la cupidité des chefs, qui sacrifiaient la France à leurs vues d'agrandissement; et les chefs, inquiets de cette fermentation, n'osaient hasarder de bataille. Quoique les bourgeois de Paris penchassent en faveur du duc de Bourgogne, ils refusaient également de donner un successeur au duc de Berri dans la charge de leur capitaine général. Les feudataires ne s'étaient point rendus à l'appel du roi pour lui former une armée. Du côté des princes, les grands seigneurs voyaient avec humeur que le peuple les oubliait, pour désigner comme chef de leur parti le comte d'Armagnac, le moindre d'entre eux, et cependant ils ne pouvaient eux-mêmes accorder leur confiance ou au duc de Berri, qui, dans sa longue vie, avait donné tant de preuves d'incapacité, ou au duc d'Orléans, qui, dans son extrême jeunesse, n'en avait pu donner aucune de prudence. Les deux partis, se menaçant toujours, laissèrent passer la saison d'agir. L'hiver approchait, on ne trouvait plus de vivres dans les campagnes;

[1] Monstrelet, t. II. c. 71. p. 145.
[2] Religieux de Saint-Denis, l. XXX, c. 8, p. 732.

les approvisionnements de toute une année avaient été dissipés en peu de mois ; on ne pouvait en amener de loin, parce que les pluies avaient rendu les chemins impraticables ; la famine enfin commençait à se faire sentir, elle détermina les princes à prêter l'oreille à des propositions d'accommodement. Le conseil du roi, pour recouvrer son indépendance, les voulait éloigner tous également de la cour ; il profita de leur jalousie mutuelle pour les faire céder, sous condition que leurs adversaires cédassent aussi. Sur cette base, un traité de pacification fut signé à Bicêtre, le 2 novembre. Il fut convenu que le duc de Bourgogne et le duc de Berri partiraient en même temps, l'un pour le nord, l'autre pour le midi, en emmenant avec eux toutes leurs troupes et qu'ils ne reviendraient point qu'ils ne fussent mandés par lettres patentes envoyées simultanément à tous deux. Ils députeraient cependant chacun un seigneur à son choix pour veiller à l'éducation du dauphin, tandis que le roi formerait son conseil d'hommes probes, qui n'appartiendraient ni à l'un ni à l'autre parti, et qu'il ôterait à Pierre des Essarts la place de prévôt de Paris. Aussitôt après la signature de ce traité, les princes s'éloignèrent de Paris, en évitant soigneusement de passer sur les terres l'un de l'autre ; le conseil du roi fut formé, sous la présidence de l'archevêque de Reims, des évêques de Saint-Flour et de Noyon, des sires d'Offemont, de Mailly, de Rambures, de Blaru, et de neuf autres seigneurs, parmi lesquels il n'y avait aucun prince du sang ; enfin Bruneau de Saint-Clair fut nommé pour remplacer Pierre des Essarts dans la place de prévôt de Paris [1].

Le traité de Bicêtre reposait sur la combinaison qui semblait la plus propre à sauver la France. Il éloignait également des princes qui s'étaient montrés également indignes du pouvoir ; il appelait autour du trône un tiers parti, un parti royal, qui devrait chercher son appui dans la nation, qui serait français, et non bourguignon ou armagnac ; mais malheureusement, pour conduire un tel parti, il aurait fallu des hommes doués d'un talent supérieur et jouissant déjà d'une grande considération ; or de tels hommes n'existaient pas en France. Depuis trente ans, le pouvoir avait été exercé par un roi d'abord enfant, ensuite fou, et par des princes du sang également dépourvus de toutes vertus et de

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XXX, c. 9-14, p. 735-745. — Monstrelet, t. II, c. 72, p. 164. — Le Fèvre Saint-Remi, c. 6, p. 279. — Journal d'un bourgeois de Paris, p. 164. — Berri, roi d'armes, p. 421. — Pierre de Fenin, p. 449. — Juvénal des Ursins, p. 205-209. — Barante, ducs de Bourgogne, t. III, p. 295.

tous talents. Tous les hommes qui les approchaient, tous les hommes à qui ils accordaient leur confiance, à qui ils déléguaient leur autorité, étaient souillés par leur contact; tous avaient été ou les instruments de leurs rapines, ou du moins les panégyristes de leurs forfaits. Un homme probe, un homme habile, un homme qui aurait eu de l'étendue dans l'esprit ou de l'élévation dans le caractère, n'aurait jamais acquis du pouvoir dans une telle cour, il n'y aurait pas même été souffert. Aucune autre carrière ne lui était ouverte pour servir le public, ou pour attirer sur lui les regards : il n'y avait de célébrité possible que pour le crime et pour la bassesse. Ceux que le roi appela à son conseil n'étaient en effet pas connus de la France. Personne n'osait se reposer ni sur leur capacité, ni sur leur intégrité, ni sur leur courage, et dès que Charles VI eut un nouvel accès de folie, ils se trouvèrent impuissants vis-à-vis des redoutables chefs de parti qu'ils étaient appelés à contenir.

(1411.) Les princes s'étaient retirés dans leurs gouvernements, humiliés, épuisés, obligés de recourir aux expédients pour se procurer de l'argent. Mais à peine deux mois s'étaient écoulés depuis leur retraite, et déjà ils rassemblaient des soldats pour ressaisir le pouvoir par les armes. Le conseil adressa des remontrances au duc d'Orléans, qui répondit que les calomniateurs qui osaient dire qu'il levait des troupes, méritaient d'être sévèrement punis. Cependant la chose était notoire, et le conseil, présidé par le jeune dauphin, duc de Guienne, publia, le 28 février 1411, une nouvelle ordonnance pour interdire aux princes tout rassemblement de gens de guerre, et leur enjoindre de licencier ceux qui, au mépris des derniers traités, continuaient à désoler les campagnes [1].

Dans le même temps, le duc de Bourgogne intriguait pour détacher le duc de Berri, son oncle, du parti d'Orléans. Dès le 7 novembre 1410, une alliance secrète avait été signée entre eux [2], mais il y avait sans doute encore quelques articles en litige, que le duc de Bourgogne espéra régler par l'entremise de Jean de Croy, son chambellan, qu'il envoya à son oncle. Croy fut arrêté le 30 janvier par des gens du duc d'Orléans, qui feignirent de le regarder comme un des assassins du feu duc, et qui, sous ce prétexte, le soumirent à une cruelle torture, moins pour lui faire confesser ce crime, que pour tirer de lui le secret de la négociation dont il était chargé. Ce fut en vain que le duc de Berri le

[1] Ordonn. de France, t. IX, p. 575.
[2] Hist. de Bourg. Preuves, § 268.

redemanda, il ne put pas se le faire rendre[1]. Dès lors ce vieux duc se détacha du duc d'Orléans, et de même que la reine, il parut demeurer neutre entre les deux partis.

Le duc de Bourgogne s'était conformé mieux que le duc d'Orléans à la convention de Bicêtre. Il ne rassemblait point d'armée ; mais il parcourait les villes de Flandre, leur accordant à prix d'argent de nouveaux priviléges, ou la confirmation de leurs anciennes chartes, et cherchant à remettre de l'ordre dans ses finances[2]. Le conseil du roi lui avait envoyé des députés, ainsi qu'au duc d'Orléans, pour leur enjoindre à tous deux, s'ils avaient quelque nouveau différend, de les soumettre à l'arbitrage de la reine et du duc de Berri, au lieu de les décider par les armes. Jean sans Peur accueillit bien ces députés, et promit de se conformer à leurs injonctions ; le duc d'Orléans, au contraire, déclara qu'il ne désarmerait qu'après que le roi aurait éloigné d'auprès de lui les traîtres qui entouraient sa personne. Il désigna en particulier l'évêque de Tournai, le vidame d'Amiens, Jean de Nesle, le sire de Heilly, et six autres conseillers du roi, auquel il demanda qu'on fît leur procès[3].

Le conseil du roi avait recouvré un peu de consistance par un succès militaire que le maréchal Boucicault avait remporté en son nom : il avait mis en déroute, le 1er mai, une compagnie d'aventuriers, commandée par Polifer Radingen, qui ravageait l'Ile-de-France, et qui y avait commis d'effroyables atrocités ; Boucicault avait fait pendre une trentaine de ses officiers, et fait jeter plus de cent soldats dans la rivière, supplice alors fréquent, lorsqu'on voulait dérober au public la connaissance du nombre des victimes[4].

Ce combat avait fait sentir que le conseil s'occupait à protéger le peuple : d'ailleurs le roi était de nouveau assez bien pour le présider. Il put donc, avec plus d'autorité, renouveler aux princes la défense d'entrer à Paris, ou d'assembler des troupes dans leurs gouvernements; il envoya la reine à Melun, pour conférer avec le duc de Berri sur les moyens de rétablir la concorde ; il doubla le guet et la garde dans la

[1] Monstrelet, t. II, c. 74, p. 178. — Religieux de Saint-Denis, l. XXX, c. 14, p. 746. Le Fèvre Saint Remi, c. 7, p. 280.

[2] Meyer Annal. Fland., l. XV, f. 235.

[3] Monstrelet, t. II, c. 75, p. 185. — Religieux de Saint-Denis, l. XXXI, c. 4, p. 753.

[4] Religieux de Saint-Denis, l. XXXI, c. 3, p. 752.

capitale [1], et il damanda aux prélats, aux bourgeois et à l'université, des aides pécuniaires, pour entretenir une armée qui ne dépendît que du roi. L'université fit échouer ces sages mesures par son zèle pour les immunités ecclésiastiques : elle déclara que le clergé était trop pauvre pour donner aucune subvention, que ses biens étaient d'ailleurs exempts de toute imposition; que le roi s'était engagé à maintenir leur immunité, qu'il ne pouvait attribuer sa pénurie qu'à sa prodigalité et à son désordre, puisqu'il entrait chaque mois dans ses coffres deux cent mille écus d'or, et que si on en jugeait d'après l'exemple des histoires anciennes, un tel désordre pouvait pousser les peuples à secouer le joug du monarque et à le destituer. C'était le chancelier de Notre-Dame de Paris qui parlait ainsi en plein conseil, au nom de l'université et du clergé. Lorsqu'il prononça cette conclusion inattendue, elle excita une grande rumeur. Le chancelier de France censura l'orateur, et demanda sa punition, pour avoir avancé qu'un roi pouvait être destitué par ses sujets : mais les docteurs de Sorbonne déclarèrent que, comme il n'avait point parlé affirmativement et qu'il s'était contenté de citer des exemples, il n'y avait rien de blâmable dans son discours [2]. Le docteur Jean Petit, un des docteurs les plus célèbres de la Sorbonne, qui, d'après des principes analogues, avait justifié le forfait du duc de Bourgogne, mourut à Hesdin, justement à cette époque, le 15 juillet, comblé des faveurs de ce duc [3].

Bientôt on apporta au conseil des lettres du duc d'Orléans et de ses deux frères, les comtes de Vertus et d'Angoulême, en date de Jargeau, 14 juillet, par lesquelles ces trois princes accusaient en forme le duc de Bourgogne pour l'assassinat du feu duc d'Orléans, et demandaient sa punition exemplaire [4]. Le 18 juillet, ces mêmes princes envoyèrent au duc de Bourgogne un cartel insultant, lui annonçant qu'ils travailleraient de toutes leurs forces à le punir de ses trahisons, dont leur père avait été victime. Le duc de Bourgogne leur répondit, le 10 août, par un cartel non moins insultant, dans lequel il se glorifiait du meurtre du duc d'Orléans, qu'il appelait traître et perfide [5].

[1] Ordonn. du 20 avril, t. IX. p. 581.
[2] Religieux de Saint-Denis, l. XXXI, c. 5, p. 756.
[3] Monstrelet, t. II, c. 76, p. 195.
[4] Religieux de Saint-Denis, l. XXXI, c. 6, p. 757. — Juvénal des Ursins, p. 209. — Monstrelet, c. 77, p. 195.
[5] *Ibid.*, c. 7, p. 761. — Monstrelet, t. II, c. 78. — p. 225.

Les troupes des deux partis étaient déjà en présence, dans le voisinage de la Somme; les Armagnacs dans la baronnie de Coucy, qui appartenait au duc d'Orléans, les Bourguignons dans l'Artois [1]. Cependant le conseil du roi n'ayant ni trésors ni armées pour réduire les deux factions à l'obéissance, travaillait du moins à les réconcilier par des négociations. La reine et le duc de Berri, qui avaient été acceptés comme médiateurs, continuèrent, pendant tout le mois de juillet, leurs conférences à Melun; enfin ils demandèrent au conseil de leur envoyer le connétable, le chancelier, le maréchal de France, tous les autres grands officiers, et de nombreuses députations de la magistrature, de l'université et de la bourgeoisie, pour qu'ils leur communiquassent le résultat de leurs travaux. On crut la paix faite : au contraire, le duc de Berri durant ces conférences, s'était pleinement réconcilié avec le duc d'Orléans, et il n'avait assemblé tous ces notables que pour leur faire entendre les accusations de ce dernier contre le duc de Bourgogne et la menace de saccager la capitale. Melun était rempli de Gascons et d'Armagnacs, que l'espoir du pillage de Paris avait attirés du fond de leur province, et qui n'attendaient de la guerre aucun autre résultat. L'indignation fut grande à Paris contre le duc de Berri, et même contre les notables qu'il avait convoqués, et la bourgeoisie ne se fiant plus à ce prince imbécile, lui ota la charge de commandant des milices parisiennes pour la donner au comte de Saint-Pol [2].

Waleran de Luxembourg, comte de Saint-Pol, était un des seigneurs les plus dévoués au parti de Bourgogne. En acceptant la place de capitaine général ou gouverneur de Paris, il se proposait avant tout de faire renoncer soit le conseil du roi, soit la bourgeoisie, à la neutralité qu'ils s'étaient jusqu'alors proposé de maintenir, et de les réduire à une absolue dépendance du duc de Bourgogne. Dans ce but il n'hésita point à faire alliance avec ce qu'il y avait dans la populace de gens plus grossiers, plus brutaux, mais aussi plus redoutés. Les bouchers formaient à Paris une corporation puissante; un petit nombre de familles, jouissant d'un monopole qu'on leur avait imprudemment vendu, s'enrichissaient en fournissant seules à la consommation de viande de cette grande ville. De nombreux valets, toujours armés de

[1] Monstrelet, t. II, c. 76, p. 194.
[2] Religieux de Saint-Denis, l. XXXI, c. 8, p. 762.

couteaux, forts, courageux, accoutumés au sang, dépendaient d'eux, et la populace s'empressait à suivre ces hommes qui lui donnaient l'exemple de l'audace comme de la férocité. Le comte de Saint-Pol admit à sa familiarité les trois fils du boucher Legoix, qui se déclarèrent parmi les plus ardents partisans du duc de Bourgogne : il leur permit de former une compagnie de cinq cents garçons bouchers, ou écorcheurs, auxquels il distribua des armes, en leur confiant la garde de la ville. Il suffisait qu'un de ceux-ci accusât un passant d'être un *Armagnac*, pour qu'il fût aussitôt assommé par la populace, qui courait ensuite piller sa maison. Les Legoix n'exerçaient pas seulement leur autorité dans les rues, ils assiégeaient le conseil du roi, et par leurs clameurs et leurs menaces ils en excluaient ceux qui voulaient persister dans le système de neutralité auquel ce conseil devait son existence. Ils forcèrent ainsi l'archevêque de Reims, qui le présidait, et l'évêque de Saintes, à se retirer ; il exigèrent ensuite que le roi et le dauphin quittassent l'hôtel de Saint-Paul, parce qu'il était trop près des murs, et vinssent habiter au Louvre. Ils abattirent une partie de l'hotel de Nesle, qui appartenait au duc de Berri, sous prétexte d'ouvrir un chemin de ronde ; ils forcèrent Charles Culdoe, prévôt des marchands, à quitter Paris, avec plus de trois cents des bourgeois les plus considérés, et ils lui firent nommer pour successeur Pierre Gentien, qui, au reste, n'était pas indigne de cet office ; enfin ils firent exiler sous peine de la vie, tous les serviteurs et adhérents des ducs de Berri et d'Orléans, et du comte d'Alençon [1].

Avec les trois frères Legoix, maîtres de la boucherie de Sainte-Geneviève, s'étaient associés les Thibert et les Saint-Yon, maîtres de la grande boucherie près le Châtelet, Caboche, écorcheur de bêtes à la boucherie de l'Hôtel-Dieu, et Jean de Troyes, chirurgien, qui était l'orateur du parti. Ces hommes, qui entraînaient avec eux toute la populace, furent, tant que le parti de Bourgogne eut le dessus, les vrais maîtres de Paris. Leur crédit s'augmentait encore de l'indignation que causaient dans la ville les détails qu'on y recevait sur la conduite des Armagnacs dans le Vermandois. Ils y avaient commencé la guerre, sous les ordres du nouveau duc de Bourbon, du comte d'Alençon, et de Clignet de Brabant, amiral de France. Aucun corps bourgui-

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XXXI, c. 8 et 9, p. 763. — Juvénal des Ursins, p. 224. — Monstrelet, t. II, c. 82, p. 256. — Le Fèvre Saint-Remi, c. 15, p. 295. — Berri, roi d'armes, p. 421. — Journal d'un bourgeois de Paris, p. 165.

gnon ne s'y trouvait encore pour les combattre ; aussi ne s'attaquaient-ils qu'aux habitants du pays. Tous ceux qui n'avaient pas cherché un refuge dans les villes murées étaient victimes de leur cupidité ou de leur fureur. Tous les biens étaient livrés au pillage, toutes les femmes étaient violées, les hommes étaient pendus par les pouces au-dessus d'un brasier, pour leur faire avouer où ils avaient caché leur argent. Mais, après même qu'on leur avait tout pris, ils étaient encore victimes du sentiment de haine ou de mépris qu'on avait excité chez les soldats contre Charles VI. Ceux-ci leur coupaient le nez et les oreilles, puis les renvoyaient avec dérision, en leur disant : « Allez vous plaindre » à votre idiot de roi ; allez vous montrer à ce fainéant, à ce captif. » Les Armagnacs traitaient plus cruellement encore les bourgeois de Paris, quand ils pouvaient en saisir quelqu'un ; ne trouvant enfin plus rien dans les campagnes ils attaquèrent les villes murées ; ils s'emparèrent de Troyes, ils tentèrent une escalade sur Rethel et sur Bapaume, et ils pénétrèrent dans plusieurs parties de l'Artois. Tout ce pays soupirait après l'arrivée de l'armée de Bourgogne, de laquelle il attendait sa délivrance [1].

Le conseil du roi se vit enfin forcé à renoncer à la neutralité qu'il avait prétendu observer jusqu'alors. Le faible Charles VI, ou son jeune fils, n'inspiraient point assez de confiance pour avoir pu réunir un tiers parti autour d'eux : on ne voyait en France que des Bourguignons ou des Armagnacs ; il fallait choisir, et le conseil se décida avec justice pour les premiers, qui respectaient la paix jurée, contre les seconds, qui étaient les agresseurs : d'ailleurs les Legoix et Saint-Yon, avec leur redoutable milice, pressaient les décisions du conseil. Celui-ci écrivit, le 28 août, au duc de Bourgogne, pour l'inviter à venir défendre la monarchie contre les rebelles, et, le 11 septembre, il fit publier à son de trompe, dans Paris, une ordonnance qui déclarait rebelles les enfants d'Orléans et leurs partisans, qui confisquait leurs biens, et qui autorisait à leur courir sus [2].

Le duc de Bourgogne attendait cette invitation, et il s'était préparé à y répondre, en appelant sous ses drapeaux toute la noblesse de Bourgogne, de Flandre et d'Artois. Il avait aussi invoqué l'assistance des

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XXXI, c. 10, p. 766. — Monstrelet, t. II, c. 82, p. 238. — Juvénal des Ursins. p, 225.

[2] Au recueil des Ordonnances, elle porte la date du 3 octobre, t. IX. p. 633. — Religieux de Saint-Denis, l. XXXI, c. 11, p. 768. — Monstrelet, t. II, c. 83, p. 245.

puissantes communes de Flandre, les plus riches et les plus belliqueuses de l'Europe, et celles-ci avaient mis en campagne leurs milices, qui formaient un corps de quarante à cinquante mille hommes. On ne voyait nulle part une infanterie mieux armée et mieux équipée ; quand elle campait, ses tentes, alignées selon l'ordre des cités et des métiers, formaient une grande ville; elle l'entourait d'une fortification mobile, consistant en une triple rangée de charrettes enchaînées les unes aux autres, et garnies de parapets. Mais ces charrettes, au nombre de douze mille [1], n'étaient pas seulement destinées à porter des munitions, les Flamands les conduisaient avec eux pour remporter le pillage qu'ils comptaient enlever en France ; car, même dans le brigandage, ils apportaient leur esprit d'ordre et de régularité; ils enlevaient dans le pays qu'ils parcouraient tout ce dont la valeur pouvait payer le transport; ils ne commençaient pas par brûler, par détruire; mais ils vidaient complétement les villages ; et comme ils le faisaient sans trouble et sans précipitation, rien ne leur échappait. Durs, hautains querelleurs, sans pitié, ils se firent bientôt détester et des soldats picards qui combattaient sous les mêmes drapeaux, et des malheureux paysans qui les avaient attendus comme des libérateurs [2].

Le duc de Bourgogne avait rassemblé son armée à Douai; il en sortit dans les premiers jours de septembre, avec deux mille cinq cents chevaliers, huit cents hommes d'armes, et cinquante mille fantassins. Il se dirigea d'abord contre Ham, ville qui appartenait par moitié au comte de Nevers, son frère, mais où Bernard d'Albret s'était établi avec cinq cents hommes d'armes armagnacs ; la résistance de ce dernier ne fut pas longue. L'artillerie qu'avaient amenée les Flamands était si supérieure en calibre à celle qu'on avait accoutumé d'employer, que dès le premier jour du siége elle renversa des pans de mur et des édifices, que les assiégés croyaient inébranlables. Dans la nuit suivante Charles d'Albret s'échappa avec la garnison et tous ceux des bourgeois qui lui avaient montré quelque faveur. Ceux qui attendirent les Bourguignons avaient au contraire souvent prouvé leur dévouement au comte de Nevers, leur seigneur, et ils comptaient sur sa protection : ils furent presque tous massacrés, leurs maisons furent pillées methodiquement, et ce ne fut qu'après que tout ce qui avait la moindre valeur eut été

[1] Meyer dit seulement deux mille.
[2] Monstrelet, t. II, c. 84, p. 246. — Meyer Ann. Fland., l. XV, f. 236.

enlevé, que les Flamands mirent le feu à la ville, et l'entretinrent pour qu'elle fût entièrement consumée [1].

Cette exécution répandit la terreur dans le pays, et les garnisons orléanaises qui occupaient les petites villes d'Athies, de Nesle, de Chauny-sur-Oise et de Roye, se hâtèrent de les abandonner, tandis que les bourgeois vinrent en tremblant faire leur soumission au duc de Bourgogne. Cependant le duc d'Orléans ayant avec lui le comte d'Armagnac, le sire d'Albret, connétable de France, et le sire de Hangest, grand maître des arbalétriers, que le parti opposé venait de destituer à Paris, s'approchait de son côté avec une armée formidable. On assurait qu'il avait sous ses étendards, lorsqu'il passa l'Oise au pont de Beaumont, huit mille chevaliers ou écuyers, et dix mille autres gendarmes, mais beaucoup moins d'infanterie que son adversaire, parce que la noblesse se rangeait de préférence du côté des Armagnacs, et la bourgeoisie de celui des Bourguignons, les chefs des deux partis prenant à tâche de flatter chacun l'un de ces deux ordres de l'État.

Malgré cette différence, les deux armées pouvaient être considérées comme égales ; le duc de Bourgogne s'était avancé jusqu'à Montdidier, le duc d'Orléans étendait ses quartiers de Beaumont à Clermont ; il n'y avait pas dix lieues de distance entre leurs avant-postes, et tout le monde attendait la bataille : cependant les deux armées passèrent neuf jours à cette petite distance, sans oser s'attaquer l'une l'autre ; si les plus jeunes soldats demandaient la bataille, les vieux, et surtout les princes, déclaraient ne pas vouloir mettre à si grand hasard le sort de leur parti. Toutefois les milices des communes de Flandre n'étaient tenues qu'à un service de quarante jours ; arrivées à ce terme, elles ne voulurent pas continuer plus longtemps une guerre à laquelle leur patrie ne prenait aucun intérêt. Les connétables et tous les chefs de la milice vinrent auprès du duc de Bourgogne lui demander leur congé. En vain le duc leur représenta que jamais il n'avait eu un plus pressant besoin de leur secours ; que sa sûreté, son existence, son honneur, étaient compromis, s'il fuyait devant l'ennemi, qui s'était rapproché pour lui livrer bataille. En vain, parcourant les rangs et les tentes, il demanda seulement huit jours, seulement quatre ; il promit, il appela les Flamands ses frères, ses compagnons, ses plus féaux amis ; ceux-ci opposèrent à toutes ses demandes un silence obstiné et une détermina-

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XXXI, c. 12. p. 771. — Monstrelet, c. 84, p. 250.

tion immuable. Au milieu de la nuit ils crièrent aux armes, ils chargèrent leurs chars, les attelèrent, et dès le point du jour ils se mirent en marche, après avoir mis le feu à leur logis. Le duc de Bourgogne, qui avait en vain essayé de les retenir, ne voulut pas même alors se brouiller avec eux; il les accompagna jusqu'à Péronne, où il les remercia de nouveau de leurs services [1].

Les princes et les seigneurs qui formaient le conseil du duc d'Orléans l'engagèrent à ne pas poursuivre le duc de Bourgogne, encore qu'il eût pu profiter du désordre où la retraite des Flamands jetait son ennemi, mais plutôt de rentrer à Paris, pour ressaisir le roi et l'étendard de la légitimité, reprendre possession de leurs hôtels, et punir les bourgeois révoltés. Les Armagnacs se rapprochèrent donc rapidement de la capitale, par la rive droite de la Seine, occupant Pantin, Saint-Ouen, Clignancourt, Montmartre, ravageant le pays avec plus de cruauté encore que la première fois, et se partageant déja en imagination le pillage de Paris et les rançons des riches bourgeois, qu'à force de tourments ils forceraient à se racheter [2].

Les Parisiens, avertis des dangers qu'ils couraient, se préparèrent à une vigoureuse résistance. Ils étaient dirigés par le comte de Saint-Pol, et par Pierre des Essarts, qu'ils avaient rétabli dans la charge de prévôt de Paris. Bientôt après, Jean de Challon, prince d'Orange, leur amena quatre cents lances, qu'il avait compté conduire au duc de Bourgogne, avant d'être instruit de sa retraite : il entra le 3 octobre dans Saint-Denis, et se chargea de la défense de cette place; dès le lendemain les Armagnacs vinrent l'y investir : il n'avait pas eu le temps de se préparer à cette attaque, et dès le 11, il fut réduit à capituler [3]. Le 12 octobre, les Armagnacs se rendirent encore maîtres du pont de Saint-Cloud; dès lors ils purent à volonté courir sur l'une et l'autre rive de la Seine, et ils recommencèrent les atrocités qui excitaient contre eux l'horreur de tout le peuple. Il restait peu de chose à piller dans les campagnes, aussi ne songeaient-ils qu'à enlever les paysans eux-mêmes; ils les tenaient alors enchaînés, et les soumettaient à des tourments prolongés, pour les forcer à racheter leur vie. Ceux-ci faisaient aver-

[1] Monstrelet, t. II, c 84, p. 259. — Religieux de Saint-Denis, l. XXXI, c. 14, p. 777. — Le Fèvre Saint-Remi, c. 14, p. 292 — Juvénal des Ursins, p. 226. — Berri, roi d'armes, p. 422. — Pierre de Fenin, p. 430. — Meyer Annal. Fland., l. XV, f. 256.

[2] Religieux de Saint-Denis, l. XXXI, c. 14, p. 777.

[3] *Ibid.*, c. 16, p. 780.

tir leurs proches des tortures qu'on leur infligeait chaque jour, et souvent ils obtenaient de leur compassion la rançon qu'ils ne pouvaient payer eux-mêmes, mais le plus grand nombre ne pouvaient satisfaire à l'avidité de ces brigands, qui, après avoir épuisé sur eux leur cruauté ingénieuse, les pendaient ou les jetaient à la rivière [1].

Tant d'atrocités ne servaient qu'à enflammer les haines, et à exciter de cruelles représailles. Les campagnards qui s'étaient réfugiés à Paris demandaient en grâce qu'on les conduisît contre ces monstres qu'ils promettaient de combattre vaillamment, pour venger leurs familles massacrées ou leurs maisons brûlées; d'autres, qui s'étaient retirés dans les bois, en sortaient avec des piques qu'ils avaient fabriquées eux-mêmes, pour tomber sur les Armagnacs, et lorsqu'ils les trouvaient isolés, ils leur rendaient barbarie pour barbarie. Bientôt la misère, la faim et l'habitude de la férocité engagèrent ces hommes à piques à attaquer et à massacrer également les voyageurs de tous les partis. Le 3 octobre, le conseil du roi rendit une ordonnance pour déclarer coupables de rébellion et ennemis de l'État les princes qui s'étaient ligués avec le duc d'Orléans [2]. Peu après il fit publier une bulle qu'Urbain V avait donnée en 1363, contre les compagnies qui ravageaient alors le royaume. Le conseil déclarait que cette bulle s'appliquait également aux Armagnacs, et que ceux-ci, en conséquence, étaient excommuniés [3]. La populace, dont on cherchait ainsi à exciter la haine, se montrait furieuse en effet; les bouchers Legoix la conduisirent à l'attaque du palais que le duc de Berri possédait à Bicêtre, et qu'il avait passé sa vie à orner. Ils y mirent le feu, et détruisirent ainsi les ameublements somptueux et toutes les richesses qu'il contenait.

Lorsque le duc de Bourgogne avait appris que les Armagnacs attaquaient Paris, il était parti de Péronne avec six mille combattants, et s'était avancé jusqu'à Pontoise; mais là, il séjourna trois semaines, n'ayant pas des forces suffisantes pour s'ouvrir un passage jusqu'à Paris. Pendant ce temps, il entra en négociations avec le roi d'Angleterre, dont il aurait voulu s'assurer l'alliance, et il offrit une de ses filles en mariage à Henri de Monmouth, fils et héritier de Henri IV [4]. Les Armagnacs eurent connaissance de cette offre, et ils accusèrent le

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XXXI, c. 17, p. 783.
[2] Ordonn. de France, t. IX, p. 635. — Monstrelet, t. II, c. 85, p. 274.
[3] Religieux de Saint-Denis, l. XXXI, c. 19, p. 790. — Monstrelet, p. 278.
[4] Monstrelet, t. II, c. 85, p. 266. — Rymer, t. VIII, p. 698, du 1er septembre.

duc de Bourgogne d'avoir recherché l'amitié de l'ennemi naturel de la France; de lui avoir même offert de lui faire hommage pour la Flandre et de lui faire restituer la Guienne et la Normandie. Mais en même temps ils recherchaient eux-mêmes, avec non moins d'empressement et à des conditions non moins honteuses, l'alliance de l'Angleterre, et ils n'avaient de regret que d'avoir été devancés [1].

Henri IV, sans accepter définitivement les conditions qui lui étaient offertes par le duc de Bourgogne, lui envoya cependant douze cents lances anglaises et un corps d'arbalétriers; mettant les comtes d'Arundel et de Kyme, les sires de Cobham et d'Old-Castle, à la tête de cette petite armée, sans prendre intérêt à l'un des ducs plutôt qu'à l'autre, il jugeait que ses Anglais le serviraient utilement s'ils faisaient du mal à la France [2]. Le duc de Bourgogne, après avoir reçu ce renfort, passa la Seine à Meulan le 22 octobre, et marchant toute la nuit et tout le jour suivant, il arriva le 23 au soir à Paris, sans avoir rencontré les Armagnacs. Ceux-ci, estimant que plus il y aurait de soldats dans Paris, plus il serait facile d'affamer la ville, n'avaient fait aucune disposition pour fermer le passage au duc de Bourgogne. D'autre part, la milice des bouchers s'était avancée jusqu'à une lieue en dehors de la ville pour le recevoir : le peuple criait *Noël* à son passage, et le duc de Guienne, qui était son gendre, après l'avoir accueilli avec honneur, le conduisit au roi, qui était au Louvre, et auprès duquel la reine était revenue depuis peu de jours [3].

Les Armagnacs s'étaient réjouis de l'entrée du duc de Bourgogne à Paris; ils disaient qu'ils n'auraient désormais qu'un ennemi à surveiller au lieu de deux; mais ils ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'ils avaient fait un mauvais calcul. Dès le lendemain les Anglais les chassèrent du poste de la Chapelle Saint-Denis, après un combat assez vif. Chacun des jours suivants il y eut de nouvelles escarmouches; les campagnes étaient tellement ruinées qu'on n'en pouvait plus rien tirer; les Armagnacs, qui sentaient en même temps le besoin d'argent et le besoin de vivres, s'emparèrent de vive force du trésor de la reine, qu'elle avait cru déposer en sûreté à Saint-Denis, sous la protection de la religion [4]. Enfin, le 9 novembre, le duc de Bourgogne vint attaquer

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XXXI, c. 13, p. 774, et c. 18, p. 787.
[2] Thom. Walsingham, Hist. Angl., p. 380.
[3] Monstrelet, c. 86, p. 279. — Religieux de Saint-Denis, l. XXXI, c. 18, p. 787.
[4] Religieux de Saint-Denis, l, XXXI, c. 18, p. 789.

Saint-Cloud avec un corps de dix mille hommes, parmi lesquels seize cents étaient l'élite de la milice parisienne. Le sire de Combour commandait à Saint-Cloud un gros corps d'Armagnacs; maître du pont, il faisait à leur tête des courses au midi de la Seine, et coupait souvent le seul chemin par lequel les Parisiens pussent recevoir des vivres; il croyait imprenable le château, dont il avait fort augmenté les fortifications; et à peine l'attaque fut-elle commencée, que le duc d'Orléans déploya toute son armée sur la rive opposée pour encourager les assiégés. Cependant les Bourguignons entrèrent d'assaut dans Saint-Cloud, ils y massacrèrent neuf cents chevaliers ou écuyers armagnacs au moment du combat; trois cents autres, qui s'étaient cachés dans les caves, ne furent découverts qu'après la victoire, et furent également égorgés; plusieurs se noyèrent en voulant traverser la rivière à la nage. Le duc d'Orléans, qui, de la rive opposée, voyait ce désastre et ne pouvait secourir les siens, en fut effrayé; il se replia aussitôt sur Saint-Denis, et donna des ordres pour commencer la retraite : elle s'effectua pendant la nuit. Les Armagnacs repassèrent le pont de bois qu'ils avaient construit à Saint-Denis, et prirent le chemin d'Étampes, non sans crainte d'être attaqués lorsqu'ils passeraient à la hauteur de Saint-Cloud; mais le prévôt de Paris fit tenir les portes de la ville fermées jusqu'à midi, et attendit de savoir que les Armagnacs prenaient la route d'Orléans, pour oser piller les bagages qu'ils avaient laissés à Saint-Denis [1].

Le massacre de Saint-Cloud n'était point une affaire générale : il détermina cependant les Armagnacs à se mettre partout en pleine retraite. Les soldats semblaient avoir beaucoup de répugnance à se battre Français contre Français, encore qu'ils traitassent les paysans et les bourgeois français comme si une haine acharnée les animait entre eux. Cependant le duc de Bourgogne voulut faire faire ses premières armes au duc de Guienne son gendre, et il le conduisit avec lui à l'attaque de Corbeil, de la Bretonnière et d'Étampes, qui ouvrirent successivement leurs portes. Les commandants furent accueillis gracieusement par le duc de Bourgogne, encore qu'ils eussent dû être seuls responsables des hostilités; les soldats et les bourgeois au contraire qui leur avaient obéi, le plus souvent par force, n'obtinrent point de quartier; les uns furent

[1] Monstrelet, t. II, c. 87, p. 285. — Religieux de Saint-Denis, l. XXXI, c. 20, p. 795. — Le Fèvre Saint-Remi, c. 16, p. 294. — Journal d'un bourgeois de Paris, p. 168. — Juvénal des Ursins, p. 232. — Berri, p. 423. — Pierre de Fenin, p. 480.

pendus sur les lieux, les autres furent conduits à Paris, pour que la populace y pût jouir de leur supplice [1]. La seigneurie de Coucy, les comtés de Valois et de Vertus, qui appartenaient au duc d'Orléans, furent successivement attaqués et soumis par les armes des Bourguignons [2].

Le duc de Bourgogne, auquel le conseil avait déféré, par une ordonnance du 2 novembre, un pouvoir absolu par tout le royaume, pour mettre fin à cette guerre [3], envoya aussi dans le Languedoc des commissaires pour saisir ce gouvernement et l'ôter au duc de Berri. Ce duc avare, cruel et imbécile, avait si cruellement abusé de son pouvoir, que les peuples s'empressèrent de secouer son joug, dès qu'ils furent autorisés à le faire au nom du monarque; et le comte de Foix, dès qu'il y fut invité, ne mit pas moins d'empressement à faire la guerre au comte d'Armagnac [4].

(1412.) La guerre civile fut à peine suspendue pendant les plus grandes rigueurs de l'hiver, et le duc Jean sans Peur employa ce temps à écraser et à dépouiller entièrement ceux qu'il avait combattus, abusant de sa victoire avec la dureté qui marquait son caractère. Beaucoup de gentilshommes avaient été faits prisonniers, la plupart furent envoyés au supplice : toutefois le sire de Hangest, grand maître des arbalétriers, fut épargné, par crainte des représailles dont fut menacé le comte de la Marche, qui avait été fait prisonnier par les Armagnacs à Janville, dans la Beauce [5]. Un chevalier picard, nommé Mansard du Bos, avait été pris à Saint-Cloud. Il était accusé d'avoir témoigné hautement son indignation de l'assassinat du duc d'Orléans; du reste, c'était un homme honorable, un bon soldat, qu'on ne pouvait accuser d'aucun délit, et auquel toute la noblesse s'intéressait. Par ordre du duc de Bourgogne, il fut soumis à une cruelle torture, pour lui arracher les secrets du duc d'Orléans qu'il servait, et ensuite, le 16 janvier 1412, il eut la tête tranchée aux Halles de Paris [6]. Pierre de Famechon, qui était de l'hôtel du duc de Bourbon, fut décapité peu après, aussi bien qu'un grand nombre d'autres. Cependant les plus

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XXXI, c. 21, p. 800.
[2] Monstrelet, t. II, c. 88, p. 293.
[3] Hist. de Bourg., t. III. Preuves, n° 276.
[4] Hist. du Languedoc. l. XXXIII, c. 88, 89, p. 428.
[5] Religieux de Saint-Denis. l. XXXI. c. 22. p. 802.
[6] *Ibid.*, c. 23, p. 805. — Juvénal des Ursins, p. 238. — Monstrelet, c. 90, p. 308.

malheureux encore étaient ceux qu'on ne mettait point en jugement. Les prisons du Châtelet et celles de la ville étaient pleines de gens qu'on avait dénoncés comme Armagnacs; la haine de parti, aiguisée encore par les excommunications, qui l'avaient changée en passion religieuse, leur faisait refuser les plus communs offices de l'humanité; on ne se croyait tenu à aucune pitié envers des hommes que les prêtres avaient frappés d'anathème. « Moult grande partie d'iceux, dit Monstrelet, très » misérablement mouroient par force de froid, de mésaise et de » famine; et après qu'ils étoient morts on les portoit dehors la ville en » aucunes fosses, et là les laissoit-on manger des chiens, oiseaux et » autres bêtes [1]. » Il paraît que les prisonniers n'étaient guère nourris dans les prisons que par les quêtes qu'on faisait pour eux; mais quant à ceux qui tenaient le parti du duc d'Orléans, continue Monstrelet, « ils étoient en très grand danger de leur vie, car peu en y avoit qui » pour eux osât parler ni faire quête, quelque prochain qu'on leur fût. » En effet, une manifestation d'intérêt pour les prisonniers suffisait à rendre suspect; des commissaires nommés réformateurs étaient sans cesse aux aguets pour découvrir ceux qui favorisaient le parti armagnac; toute dénonciation était accueillie; les riches, il est vrai, pouvaient encore se racheter pour de l'argent, mais quant aux pauvres, dès qu'ils étaient arrêtés, on ne savait plus ce qu'ils devenaient [2].

L'accès de folie du roi s'étant terminé le 7 janvier, le duc de Bourgogne en profita pour le faire sévir contre les grands seigneurs du parti vaincu; Jean de Hangest fut privé de sa charge de grand maître des arbalétriers, qui fut donnée au sire de Rambures; Charles d'Albret fut de même déclaré déchu de la charge de connétable de France, qui fut donnée au comte de Saint-Pol; enfin, le maréchal de Rieux fut destitué à cause de son grand âge, et Louis de Longny, que protégeait le roi de Sicile, lui fut donné pour successeur [3]. En même temps, de nombreuses ordonnances disposèrent des apanages et des fiefs confisqués sur les princes, et pourvurent à leur gouvernement [4]. Pour récompenser les bourgeois de Paris de leur attachement à la cause de Bourgogne, une autre ordonnance confirma leur droit d'élire leur prévôt des marchands, et y ajouta celui d'élire leurs échevins, et de s'assembler

[1] Monstrelet, c. 90, p. 308.
[2] Juvénal des Ursins, p. 239.
[3] Religieux de Saint-Denis, l. XXXI, c. 24, p. 808.
[4] Ordonn. de France, t. IX, p. 675,690, t. X, p. 1.

au parloir des bourgeois pour délibérer sur les affaires publiques [1].

Le parti d'Orléans, poursuivi avec cette excessive rigueur, ne se fit point scrupule de recourir aux moyens les plus violents pour se défendre. Le duc de Bourgogne avait donné aux princes l'exemple de rechercher l'alliance de l'Angleterre; il était entré à Paris avec un corps de troupes anglaises, et il leur avait dû les premiers avantages qu'il avait remportés sur les Armagnacs. Henri IV cependant ne considérait la France qu'en ennemi; il n'avait envoyé des troupes au duc de Bourgogne que pour envenimer la guerre civile; indifférent entre les deux partis, il voulait seulement que les Français versassent le sang de leurs compatriotes. Les princes le voyaient clairement; ils jugèrent donc qu'ils pourraient enlever au duc de Bourgogne l'alliance du roi d'Angleterre, pourvu qu'ils fissent à celui-ci des offres plus avantageuses encore. Le 11 janvier, Henri IV expédia un sauf-conduit pour les ambassadeurs que lui envoyait le duc de Bourgogne [2], et le 24 du même mois, les ducs de Berri, d'Orléans, de Bourbon, et le comte d'Alençon, donnèrent à Bourges de pleins pouvoirs à leurs agents, pour se rendre auprès du même Henri, et lui proposer leur alliance, pour prix de laquelle ils lui offraient, avant tout, la restitution du duché d'Aquitaine, qu'ils reconnaissaient lui appartenir [3]. Le comte d'Armagnac, qui était alors à Rodez, accrédita de son côté un envoyé auprès du monarque anglais, pour se joindre à l'alliance des princes du sang ses cousins. Il ne lui donna cependant pas de pouvoir pour offrir la cession de l'Aquitaine [4]. Henri IV, déterminé à s'unir au parti qui lui offrirait les termes les plus avantageux, envoya le 6 février des sauf-conduits aux agents des princes, et le 10 il nomma des plénipotentiaires pour traiter avec le duc de Bourgogne [5]. Pour se réserver en même temps toute sa liberté, il défendit, le 10 avril, à ses sujets de prendre part, d'un ou d'autre côté, aux guerres civiles de France sans son autorisation spéciale [6]. Mais le 16 mai il avait déjà pris son parti, car il écrivit aux villes de Flandre, que si elles voulaient conserver la trêve commerciale qu'elles avaient conclue avec l'Angleterre, elles devaient

[1] Ordonn. de France, t. IX, p. 668
[2] Rymer, t. VIII, p. 712.
[3] *Ibid.*, p. 715.
[4] *Ibid.*, p. 716.
[5] *Ibid.*, p. 718 et 721.
[6] *Ibid.*, p. 738.

s'abstenir de prendre part à la guerre que leur seigneur, le duc de Bourgogne, faisait aux ducs de Berri, d'Orléans et de Bourbon, aux comtes d'Alençon et d'Armagnac, et au sire d'Albret, car ces seigneurs étaient ses chers cousins et alliés[1] : deux jours après, ou le 18 mai, le traité d'alliance entre les princes et le roi d'Angleterre fut signé à Bourges.

Par ce traité, les princes du parti d'Armagnac offraient au service du roi d'Angleterre, leurs personnes et leurs biens, pour le recouvrement de ses justes droits; déclarant qu'ils mettaient au premier rang parmi ces droits le recouvrement du duché d'Aquitaine. Ils lui offraient, pour épouse de son fils aîné, celle de leurs filles ou nièces qu'il voudrait choisir. Ils s'engageaient à le reconnaître pour seigneur dans tous les fiefs qu'ils tenaient eux-mêmes du duché d'Aquitaine, et ils déclaraient y posséder entre eux plus de quinze cents villes ou châteaux fortifiés. Ils promettaient d'obéir, non pas à lui seulement, mais aux lieutenants qu'il voudrait nommer; ils s'engageaient à lui remettre immédiatement vingt places fortifiées en Aquitaine, et à l'aider de bonne foi à recouvrer toute partie de ce duché qui aurait, en aucun temps, appartenu à aucun de ses prédécesseurs. En retour le roi d'Angleterre s'engageait à conserver au duc de Berri, sa vie durant seulement, le gouvernement du comté de Poitou, comme fief du duché de Guienne, mais après avoir mis des garnisons anglaises dans les forteresses de Lusignan, de Poitiers, et de Niort. Il conservait aussi au duc d'Orléans, sa vie durant, les comtés d'Angoulême et de Périgord, qui devraient recevoir des garnisons anglaises dans leurs plus fortes places. Ces trois comtés, après la mort des détenteurs actuels, devaient être réunis à la couronne d'Angleterre et au duché de Guienne. Quant au comte d'Armagnac, ses fiefs lui étaient conservés à perpétuité. Le roi d'Angleterre s'engageait de plus à protéger les princes français comme ses fidèles vassaux, à leur faire obtenir justice, à ne point traiter avec le duc de Bourgogne sans leur consentement, et à leur envoyer à Blois, pour être à leur solde pendant trois mois, mille hommes d'armes, et trois mille arbalétriers anglais[2].

Cette négociation ne demeura point secrète; les soldats des princes la publiaient eux-mêmes, pour augmenter la terreur qu'ils inspiraient. « Attendez, disaient-ils aux paysans : bientôt vous verrez ici les Anglais

[1] Rymer, t. VIII, p. 738.

[2] *Ibid.*, p. 738, le texte du traité; et p. 763, la ratification à Westminster, 15 juillet.

» et les Allemands que nos princes ont appelés, et vous pourrez juger » combien ils sont plus cruels que nous. » Et cependant ceux qui parlaient ainsi « enchaînoient tout ce qu'ils trouvoient des sujets du » roi, sans distinction de sexe ni d'âge. Ils les chassoient devant eux, » comme des troupes de galériens, et après leur avoir fait souffrir tout » ce qui se peut de supplices sans mourir, s'ils n'avoient de quoi se » racheter la vie, ils les pendoient ou les jetoient à l'eau. » Ces mêmes soldats encore mirent le feu à trois églises de la Beauce, comme elles étaient remplies de femmes, d'enfants, de vieillards, de malades, qui périrent tous dans les flammes [1].

De son côté le conseil du roi obtint sur ces négociations des princes, des renseignements plus précis que ces vanteries de soldats ; les papiers de Jacques le Grand, moine augustin qui passait pour fort éloquent, et qui était l'un des négociateurs du duc d'Orléans, furent saisis à Boulogne-sur-Mer : on y trouva les instructions, et les bases du traité proposé à Henri IV. L'indignation contre les princes du sang qui travaillaient ainsi à démembrer la monarchie fut extrême : on les accusa d'avoir fait pis encore, on prétendit qu'ils avaient fait serment à Bourges de faire périr le roi et le duc de Guienne, de détruire la ville de Paris, et de partager le reste de la France entre les quatre princes conjurés, savoir, les ducs de Berri, d'Orléans, de Bourbon, et le comte d'Alençon. Charles VI, tout troublé et les yeux pleins de larmes, demanda le secours des autres princes qui formaient alors son conseil. C'étaient le roi de Sicile, les ducs de Bourgogne et de Bar, les comtes de la Marche, de Vendôme, de Saint-Pol et de Mortaing, avec le dauphin duc de Guienne, son fils. Ces princes se mirent à genoux, et promirent au roi de le servir de toute leur puissance [2].

Il fut arrêté en effet, dans le conseil, qu'on pousserait les princes à toute rigueur : que le roi lui-même commanderait la principale armée, qui attaquerait le duc de Berri à Bourges, tandis que le roi de Sicile avec une seconde armée, partie du Maine et de l'Anjou, attaquerait le comte d'Alençon et le duc d'Orléans. Louis d'Anjou, roi titulaire de Sicile, qui, le 19 mai 1411, avait remporté une grande victoire à Roccasecca, sur son rival Ladislas, avait su si mal en profiter, que trois jours après il avait dû reculer devant lui ; qu'au mois de juillet

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XXXII, c. 1, p. 815.
[2] Monstrelet, t. II. c. 93, p. 321. — Religieux de Saint-Denis, l. XXXII, c. 1, p. 816. — Le Fèvre Saint-Remi, c. 20, p. 307.

il avait ramené son armée à Rome, et au mois d'août il l'avait abandonnée pour revenir à la cour de France [1]. Retourné dans ses fiefs à l'issue de ce conseil, Louis d'Anjou assembla à Angers une belle armée, avec laquelle il se mit en campagne le 20 avril [2].

En même temps l'armée royale se rassemblait à Melun, par les soins des ducs de Bourgogne, de Guienne, de Bar, et des comtes de Mortaing et de Nevers; Charles VI vint l'y joindre, après avoir pris l'oriflamme à Saint-Denis le 14 mai, pour le déployer contre son oncle, ses cousins, et ses sujets [3].

Au sortir de ses accès, le roi était tourmenté par une activité inquiète qui demandait à être employée; il voulait faire preuve de sa présence d'esprit, et sans être en état de distinguer quels étaient ses vrais amis ou ses vrais ennemis, il travaillait avec ardeur à dompter ceux qui lui étaient opposés : en même temps il déclarait vouloir être le seul général de son armée; aussi en écarta-t-il le comte de Saint-Pol, nouveau connétable, qu'il envoya en Picardie, tenir tête aux Anglais, et arrêta-t-il à Sens, cinq ou six jours, la marche de ses troupes pour se faire panser d'un coup de pied de cheval qu'il avait reçu [4].

Quand Charles VI put de nouveau monter à cheval, il s'avança à la tête d'une armée qu'on disait forte de cent mille hommes, par Auxerre et la Charité-sur-Loire; il fit attaquer et força à se rendre Fontenay et Dun le Roi, et le 11 juin, il arriva devant Bourges. Le duc de Berri y était enfermé avec le duc de Bourbon, un frère du duc de Bar, le sire d'Albret, le comte d'Auxerre, les archevêques de Sens et de Bourges, les évêques de Paris et de Chartres; beaucoup de seigneurs, quinze cents cuirassiers, et quatre cents arbalétriers [5]. La ville était grande, bien pourvue de vivres et bien fortifiée; ses environs étaient rendus fort malsains pendant les grandes chaleurs, par deux petites rivières qui s'y perdaient dans des marais. Lorsque la sommation du roi fut portée au duc de Berri, il répondit qu'il était prêt à ouvrir ses portes au roi et au duc de Guienne, mais qu'il voyait avec eux des gens qui n'y devraient point être, et que c'était contre eux qu'il gardait sa ville pour le roi [6].

[1] Hist. des Rép. ital., c. 61. — [2] Monstrelet, t. II, c. 95, p. 333.
[3] Religieux de Saint-Denis, l. XXXII, c. 2. p. 817.
[4] *Ibid.*, p. 818. — Monstrelet, c. 96, p. 345. — Le Fèvre Saint-Remi, c. 22, p. 322. — Journal d'un bourgeois, Paris, p. 171.
[5] Monstrelet, c. 99, p. 357.—Religieux de Saint-Denis, l. XXXII, c. 5, p. 825.
[6] Religieux de Saint-Denis, l. XXXII, c. 5, p. 826.

L'artillerie commença alors à jouer sur la ville, causant une grande terreur au duc de Berri, qui changea sept fois de logement, sans réussir à se mettre jamais entièrement à l'abri du canon ; mais les assiégeants n'essayèrent pas de battre les murs en brèche : bientôt ils crurent reconnaître que les résolutions arrêtées dans leur conseil étaient révélées aux assiégés, et le duc de Bourgogne, sur ce soupçon, fit trancher la tête, le 25 juin, à un secrétaire du roi et à deux écuyers [1]. Déjà l'argent lui manquait, et les vivres devenaient rares ; dès le commencement de juillet les marécages répandirent une odeur pestilentielle ; le camp était entouré d'immondices et de cadavres d'hommes et de chevaux, d'autant que, par un sentiment de basse vengeance, les princes se plaisaient à voir les corps de leurs ennemis dévorés par les corbeaux. Bientôt le flux de sang, la fièvre, des apostèmes à la gorge, sous les aisselles ou dans les aines commencèrent à se manifester, et dans les deux mois de juillet et d'août, deux mille chevaliers ou écuyers périrent de maladie. Quant aux gens de moindre condition, on n'en tenait pas de compte ; mais lorsque Pierre de Navarre, comte de Mortaing, et Gilles de Bretagne, succombèrent à leur tour, le roi, ami du premier, le dauphin, ami du second, en furent douloureusement affectés, et commencèrent à désirer la paix [2].

Les assiégeants, pour éviter le mauvais air, transportèrent leur camp de l'autre côté de la rivière d'Yèvre, sans pour cela faire cesser la contagion ; les gentilshommes voyaient avec douleur une guerre qui les ruinait, le dauphin regrettait le luxe et les plaisirs de Paris. Le duc de Bourgogne seul ne pouvait se résoudre à renoncer à sa vengeance. Il fallut que le dauphin prît avec lui un ton inaccoutumé, et annonçât une ferme résolution de faire la paix, pour que Jean sans Peur sentît enfin la nécessité de céder. Il consentit d'abord à avoir une entrevue avec le duc de Berri. Un emplacement fut choisi pour cela au milieu du marais, dans un endroit qui paraissait à l'abri de toute surprise, et où l'on éleva une estrade partagée en deux par une forte barrière. Les deux ducs y arrivèrent chacun de leur côté revêtus de toutes leurs armes, et appuyés par une garde nombreuse. Malgré ces précautions, qui n'étaient point superflues, ils eurent en se revoyant un moment d'attendrissement, ils se prirent par la main et ils s'embrassèrent. Cependant ils se séparèrent sans pouvoir s'entendre ; mais dans une autre con-

[1] Relieux de Saint-Denis, l. XXXII, c. 7, p. 852.
[2] *Ibidem.*

férence le dauphin leur fit signer, le 14 juillet, une convention qui avait été dressée par le duc de Bar; elle ne différait presque pas du traité de Chartres, qu'elle rappelait en son entier, sauf en ce qu'elle imposait au duc de Berri l'obligation de faire des excuses au roi, pour lui avoir si longtemps fermé la ville de Bourges, et la promesse de rompre avec les Anglais. En effet, le lendemain 15 juillet les ducs de Berri et de Bourbon, le comte d'Eu, le sire d'Albret, et messire Jean de Bar, entrèrent dans la tente du duc de Guienne, dauphin, et lui remirent les clefs de Bourges, en présence duc de Bourgogne. La paix fut aussitôt proclamée dans le camp, mais cette proclamation fut accueillie sans joie et sans confiance, car on remarqua que les seigneurs qui étaient venus faire leur soumission au roi et à son fils portaient encore tous, dans cet acte même, la bande blanche d'Armagnac [1].

[1] Monstrelet, t. II. c. 101, p. 374. — Religieux de Saint-Denis, l. XXXII, c. 8, p. 833. — Juvénal des Ursins, p. 244. — Le Fèvre Saint-Remi, c. 24, p. 327. — Journal d'un bourgeois de Paris, p. 177. — Berri, roi d'armes, p. 424. — Pierre de Fenin, p. 432.

CHAPITRE XXVIII.

Domination des bouchers à Paris, mécontentement qu'ils témoignent des mœurs du duc de Guienne. Les bouchers sont chassés de la ville. Le roi se joint aux Armagnacs, et attaque le duc de Bourgogne. Soumission de celui-ci. Paix d'Arras. — 1412-1414.

(1412.) La maladie qui régnait dans le camp devant Bourges avait accéléré les négociations pour la pacification du royaume; elle inspirait en même temps aux princes l'impatience de quitter le voisinage de cette ville, où la mortalité semblait les poursuivre : aussi, dès le 15 juillet 1412, jour où les clefs de Bourges avaient été remises par les assiégés au duc de Guienne, ils se hâtèrent tous également de s'en éloigner, et ils se donnèrent rendez-vous à Auxerre, pour le 22 août, afin d'y mettre la dernière main à leur traité. Cette nouvelle assemblée des princes s'y forma en effet, au jour convenu, sous la présidence du dauphin, duc de Guienne, dans la cour de la grande église de Saint-Germain, qui était tendue de drap d'or, et où deux trônes étaient élevés pour le dauphin et le roi de Sicile. Charles VI était de nouveau en délire, et ne pouvait y paraître. Autour des trônes on voyait rangés les ducs de Berri, de Bourgogne, de Bourbon et de Bar; Charles d'Albret, cousin du roi; le duc d'Orléans et le comte de Vertus son frère, en habits de deuil; et plus loin, les comtes, les barons, les prélats, les députés de l'université, et ceux des villes du royaume. Le chancelier de France, après avoir annoncé que l'assemblée était convoquée pour ratifier le dernier traité de paix, en lut de nouveau les conditions; puis le duc de Bourgogne, et ensuite le duc d'Orléans et son frère, s'approchèrent pour prêter serment de les observer : ils jurèrent sur les évangiles et sur un morceau de la vraie croix, qui avaient été placés entre le dauphin et le roi de Sicile. Tout le reste de l'assemblée jura

ensuite de maintenir cette pacification, les prêtres prononçant le serment la main sur la poitrine, les nobles et les bourgeois la main levée [1]. Des ordonnances royales, rendues à Melun le 7 septembre, et à Paris le 12, donnèrent à ce traité force de loi, et prononcèrent des peines contre quiconque appellerait désormais personne des noms de Bourguignon ou d'Armagnac [2].

Le peuple commençait à prendre quelque confiance dans cette pacification, d'autant plus que les deux familles rivales s'unissaient par un mariage, une fille du duc de Bourgogne étant promise au comte de Vertus. Les princes se donnaient réciproquement des témoignages d'amitié et de confiance ; ils célébraient leur réconciliation par des festins et des réjouissances ; et, après avoir prolongé pendant un mois leurs divertissements à Auxerre et à Melun, ils rentrèrent ensemble à Paris vers la fin de septembre [3].

Mais il était difficile d'effacer les traces d'une querelle qui avait été marquée par tant de crimes, et les efforts mêmes qu'on faisait, d'un commun accord, pour réparer les violences passées, préparaient de nouveaux ressentiments pour l'avenir. Par une ordonnance du 22 août, les biens confisqués sur les princes qui tenaient le parti d'Armagnac, devaient leur être rendus ; et, par une autre du 9 septembre, les officiers qui avaient été destitués pendant les troubles, devaient être rétablis dans leurs fonctions [4]. Mais quand on voulut appliquer ces règles, on y trouva des difficultés sans nombre ; les biens saisis n'étaient pas demeurés sous la main du roi ; les emplois des officiers destitués n'étaient pas demeurés vacants ; les nouveaux concessionnaires, les nouveaux titulaires résistaient de toute leur force à ce qu'ils appelaient à leur tour une spoliation. Le duc de Bourgogne obtint, le 13 novembre, une nouvelle ordonnance, d'après laquelle les biens confisqués pour cause de rébellion, et vendus ou donnés par le roi, devaient demeurer à ceux qui en étaient en possession, à quelque titre qu'ils les possédassent, et les emplois, à ceux qui en avaient été revêtus les derniers [5]. Mais cette ordonnance, signée par le dauphin et le duc de Bourgogne seulement, offensa vivement les princes du parti d'Armagnac, qui n'y apposèrent

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XXXII, c. 10. p. 837.
[2] Ordonn. de France, t. X, p. 23.
[3] Religieux de Saint-Denis, l. XXXII, c. 11, p. 840.
[4] Ordonn. des rois de France, t. X, p. 18 et 24.
[5] *Ibid.*, p. 34.

pas leur nom, et qui affirmèrent qu'elle était contraire au texte même du traité [1].

Le duc de Bourgogne était rude, hautain, impérieux; il se faisait obéir par le duc de Guienne, son gendre; mais il l'offensait par ses manières : le duc d'Orléans, au contraire, était aimable et insinuant, et il gagna l'amitié de son cousin dès qu'il se trouva rapproché de lui. Le premier usage qu'il fit de son influence fut d'obtenir quelque réparation pour la mémoire de l'infortuné grand-maître Montagu. Le prévôt de Paris eut ordre de détacher son corps du gibet de Montfaucon, et sa tête des halles, pour leur donner une honorable sépulture. Le frère de Montagu fut rappelé à son évêché de Paris; son fils aîné fut nommé chambellan du dauphin, et recouvra tout ce qui restait de ses biens confisqués [2].

La paix de Bourges et d'Auxerre, qui réconciliait si imparfaitement les partis à l'intérieur, semblait, d'autre part, devoir provoquer la guerre étrangère : les princes s'étaient engagés à annuler leur traité avec l'Angleterre, et à ne jamais plus s'allier à l'avenir à l'ennemi de la France. Henri IV, qui le 9 juillet, avait nommé duc de Clarence Thomas, son second fils [3], l'avait en même temps fait passer à Calais avec l'armée que, par son traité du 18 mai, il avait promis d'envoyer au secours des Armagnacs. Il l'avait, par lettres patentes du 12 juillet, nommé son lieutenant en Guienne [4], et il avait ordonné au comte d'Arundel de le joindre avec les troupes anglaises que celui-ci avait, peu auparavant, conduites au duc de Bourgogne; les unes et les autres s'avancèrent en ravageant la Normandie, la Picardie et le Maine [5]. Le duc d'Orléans leur devait trois cent vingt mille écus d'or pour leur solde, et n'avait aucun moyen de s'acquitter. Pour se débarrasser d'eux, il finit par leur donner en otage son plus jeune frère le duc d'Angoulême [6]. Le duc de Clarence consentit à s'acheminer avec son armée vers Bordeaux, en traversant les provinces de France, qu'il traita, dans cette occasion, avec quelques ménagements; mais il ne fut pas plutôt arrivé dans les possessions anglaises en Guienne qu'il recommença les hosti-

[1] Monstrelet, t. II, c. 104, p. 395.
[2] *Ibid.*, c. 102, p. 389. — Religieux de Saint-Denis, l. XXXII, c. 12, p. 842.
[3] Rymer, t. VIII, p. 757.
[4] *Ibid.*, p. 758.
[5] Thom. Walsingham, Hist. Angl., p. 381.
[6] Religieux de Saint-Denis, l. XXXII, c. 11, p. 840.

lités. Le sire de Heilly y avait été envoyé pour lui tenir tête; mais celui-ci, n'ayant pu rassembler des forces suffisantes pour défendre la frontière française, l'abandonna et revint à Paris [1].

Le duc de Clarence annonçait arrogamment qu'il aurait bientôt reconquis tout ce que ses ancêtres avaient perdu en France. Aucun préparatif n'était fait pour lui résister; le gouvernement ne songeait à envoyer ni argent ni soldats dans le midi. Charles d'Albret, irrité de ce qu'on lui avait ôté la charge de connétable, ne voulait pas entrer en campagne : le comte d'Armagnac songeait à se ranger sous la domination des Anglais, qu'il préférait à celle d'un roi fou et d'une populace furieuse, et déjà il portait sur sa cotte d'armes la croix rouge d'Angleterre [2].

(1413.) Mais durant l'hiver de 1412 à 1413, Henri IV, roi d'Angleterre, fut atteint d'une maladie dangereuse qui suspendit tout à coup son activité. Pendant un règne de treize ans et demi, il avait eu à combattre des rébellions sans cesse renaissantes : l'ordre était enfin rétabli dans ses États; son armée s'était aguerrie par l'habitude des guerres civiles; il n'avait que quarante-six ans, et il menaçait la France, réduite au dernier degré de désorganisation, de l'attaque la plus formidable, lorsqu'il mourut le 20 mars 1413 [3]. Sa mort procura aux Français un répit inespéré. Son fils, Henri de Monmouth, qui lui succéda sous le nom de Henri V, était âgé de vingt-cinq ans; mais on ne l'avait connu qu'impétueux, débauché, vivant dans un scandaleux désordre. On ne savait point encore que toutes ses autres passions seraient dominées par l'ambition, et l'on ne prévoyait pas qu'il entraînerait ses sujets à de nouvelles conquêtes. Au commencement de son règne, il sentit le besoin de s'occuper d'abord de ses affaires domestiques, et de suspendre les hostilités dont on attendait dans les deux royaumes le renouvellement. Au milieu de juillet, il entama des négociations avec le duc de Bourgogne et avec la France, et, le 23 septembre, ses ambassadeurs signèrent à Lelinghen une trêve qui devait durer jusqu'au 1er juin 1414 [4].

On ne prévoyait point la mort de Henri IV, lorsque le duc de Cla-

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XXXIII, c. 11 et 13, p. 841 et 844.
[2] *Ibid.*, c. 8, p. 875.
[3] Rapin Thoyras, t. IV, l. XI. p. 70. — Thom. Walsingham, Hist. Angl., p. 382. — Rymer, t. IX, p. 1.
[4] Rymer, t. IX, p. 34, 35, 50, 68, 69.

rence ravageait le midi, et que la France souffrait la guerre sans être en état de la faire; l'épargne était vide, les provinces dans la dernière détresse; les troupes appartenaient aux princes, et non plus au roi ou au royaume; l'anarchie était complète, et le conseil du roi passait les jours à délibérer sans savoir quel parti prendre, et sans trouver nulle part de ressources. Enfin il se résolut à convoquer à Paris les états généraux du royaume pour le mois de janvier 1413, espérant rejeter en quelque sorte sur la nation elle-même, la responsabilité de la situation désespérée où les princes l'avaient réduite [1].

On a peine à comprendre comment les élections des députés aux états purent s'accomplir au milieu des troubles universels, et lorsque les provinces, partagées entre les princes, avaient, en quelque sorte, cessé d'être françaises : aucune route n'était sûre, et les députés avaient également à craindre et les brigands qu'ils laissaient chez eux, et les brigands qu'ils trouveraient maîtres des grands chemins. On sait au reste fort mal comment les états de 1413 furent composés : il est probable qu'on n'y vit guère arriver que les grands et les prélats habitués à la cour, avec les députés des villes les plus rapprochées de la capitale. Autant le danger était grand à se mêler des affaires publiques, autant le découragement était général. Personne dans l'assemblée des députés de la nation ne semblait avoir ou le sentiment des droits du public, ou les connaissances et les talents propres à servir la patrie : personne ne s'y fit remarquer par son amour de la liberté, par son éloquence, par son ambition; personne n'y réclama, en faveur de l'assemblée, les priviléges qui auraient dû lui appartenir; personne n'y suggéra les mesures ou le plan de conduite qui auraient pu sauver la France.

L'ouverture des états se fit, le 30 janvier, dans la grande salle de l'hôtel de Saint-Pol. Le roi, qu'on disait être alors en bonne santé, put la présider : il avait auprès de lui son fils, le dauphin, duc de Guienne, qui était alors âgé de dix-sept ans. On voyait autour du trône le duc de Bourgogne, le duc de Bourbon et le comte de Vertus. Le duc de Berri était alors fort malade; le duc d'Orléans n'avait pas osé venir à Paris : il avait été averti secrètement, par Pierre des Essarts, que le duc de Bourgogne avait formé le projet de le faire assassiner à Auxerre [2]. De son côté, le duc de Bourgogne avait prétendu que c'était le duc d'Orléans qui avait voulu attenter à sa vie, et qu'il avait gagné dans ce but son

[1] Religieux, de Saint-Denis, l. XXXII, c. 13, p. 844.
[2] Juvenal des Ursins, p. 243. — Berri, roi d'armes, p. 425.

chambellan, Lourdin de Saligny. Il avait en conséquence fait arrêter celui-ci [1]. Il est assez probable que l'une et l'autre accusation était fondée.

Ce n'était pas un des moindres obstacles au pouvoir qu'auraient dû exercer les assemblées des états, que l'incapacité absolue de leurs membres pour délibérer. Aucun d'eux ne savait parler en public, et, dans toute réunion nombreuse, quelques pédants prononçaient seuls d'ennuyeux discours, qui ne pouvaient amener à aucune décision. Le sire d'Ollehain, chancelier de Guienne, ouvrit l'assemblée des états par un discours sur les maux qu'avait causés la guerre, sur les espérances que devait faire concevoir la réconciliation des princes, et sur la nécessité de mettre la France en défense contre les Anglais. Après avoir allégué sur ces trois points tous les lieux communs et toutes les citations des auteurs sacrés et profanes qu'il trouva dans sa mémoire, il renvoya les trois ordres dans leurs chambres séparées, et il les invita à lui donner une réponse le sixième jour.

Dans cette seconde séance on entendit deux discours des députés de Reims et de Rouen; puis, le lendemain, un discours de l'abbé de Saint-Jean; et enfin, le 9 février, un discours de Benoît Gentien, moine de Saint-Denis, parlant au nom de l'université et de la ville de Paris; un discours du député de Sens, et un discours du député de Bourges. Chacun de ces orateurs avait pris son texte dans la sainte Écriture, et avait fait à l'assemblée un sermon aussi verbeux, aussi érudit et aussi inconcluant que ceux qu'on entendait alors dans les églises. Tous cependant, après avoir célébré la paix, avaient parlé de la détresse des peuples, et de leur impossibilité de payer davantage; et, de plus, l'abbé de Saint-Jean et Benoît Gentien avaient demandé qu'au lieu de songer à imposer au peuple de nouveaux sacrifices, on fît rendre gorge à ceux qui s'étaient enrichis par leurs malversations : eux-mêmes, cependant, s'exprimèrent d'une manière si vague, qu'on ne pouvait tirer de leur proposition aucun résultat pratique. Ce fut tout le fruit que recueillit la nation de l'assemblée de ses représentants. Le même jour, ils furent congédiés par le chancelier de France, qui leur promit que le roi prendrait en considération leurs remontrances [2].

Les Parisiens s'étaient flattés que les députés de la nation signale-

[1] Berri, roi d'armes, p. 424.

[2] Religieux de Saiint-Denis, l. XXXII, c. 13, p. 843. — Juvénal des Ursins, p. 247.

raient d'une manière plus précise les abus sous lesquels ils gémissaient, et le remède qu'on pouvait y apporter : n'ayant point obtenu de l'assemblée des états une enquête sur les causes de la misère publique, ils résolurent de la tenter eux-mêmes. Ils étaient encouragés et dirigés par les docteurs de l'université, car ceux-ci, dans leur lutte contre la cour d'Avignon, avaient développé un esprit d'examen et de résistance, et ils avaient montré, dans la suppression du schisme, du courage d'esprit et de l'intelligence des affaires. Avec l'aide de ces docteurs, les bourgeois rédigèrent un cahier de doléances beaucoup plus explicite que n'avaient été les discours des états, et ils demandèrent une nouvelle audience au duc de Guienne pour le lui présenter. Cette audience leur fut accordée le 15 février; les ducs de Bourgogne, de Bavière et de Lorraine y étaient présents, ainsi que les comtes de Nevers, de Vertus, de Charolais, et plusieurs grands seigneurs. Maître Eustache de Pavilly, de l'ordre des carmes, fit la lecture du cahier qu'il avait rédigé au nom de l'université et des bourgeois; elle dura une heure et demie.

L'université de Paris, qui se disait la très-humble et très-dévouée fille du roi, annonçait avoir reconnu que les finances royales devaient pourvoir à quatre branches de dépenses, savoir : les aumônes royales, l'entretien du roi, de la reine et du dauphin, les salaires des serviteurs royaux, et les réparations des hôtels, châteaux et domaines de la couronne. Elle s'était assurée de plus, quant aux aumônes, qu'elles avaient été presque absolument supprimées : quant à l'entretien du roi, que la dépense, pendant les règnes précédents, en était limitée à 94,000 francs, tandis qu'elle était montée, dans ce règne, à 450,000 francs, et cependant presque tous les fournisseurs n'étaient pas payés : quant aux serviteurs, il y en avait une partie qui ne réussissaient jamais à se faire payer de leurs gages; d'autres, au contraire, profitant de leur faveur, s'étaient fait assurer des salaires exorbitants, et ils en étaient toujours payés fort exactement; enfin, quant aux édifices royaux, on avait absolument supprimé toutes les réparations qu'on était dans l'usage d'y faire; aussi tombaient-ils tous en ruine, et cependant il n'y avait pas un denier dans l'épargne.

L'université attribuait ce désordre aux financiers : elle désignait chacun de ceux qu'elle inculpait, par son nom et par la nature de son emploi; elle énumérait les richesses qu'il avait acquises, les offices qu'il cumulait, l'augmentation de ses gages qu'il avait obtenue, le prix auquel il procurait des avances d'argent dans un besoin pressant; le

prix auquel les financiers revendaient les charges dont le roi les avait revêtus gratuitement. Elle se plaignait de ce que des jeunes gens, ignorant les lois, avaient été introduits récemment au parlement, de ce que le chancelier avait indûment augmenté ses honoraires et le casuel de sa place, de ce qu'enfin les monnaies avaient été détériorées. Elle proposait de suspendre tous les officiers publics jusqu'à ce qu'ils eussent rendu compte, et de s'assurer de leurs biens, de révoquer tous les dons et toutes les pensions accordées par le roi, de consulter enfin les députés des provinces, pour qu'ils dénonçassent également les délinquants dont ils avaient connaissance chacun dans son district [1].

Ce cahier de doléances était, de tous les avertissements donnés au roi par ses sujets, le plus susceptible d'une application pratique. Autant il excita la colère de ceux qui s'y voyaient dénoncés, autant il fut applaudi par tous ceux qui souffraient des abus, et même par la plupart des grands seigneurs, qui voyaient toujours avec plaisir attaquer les financiers. Mais personne ne parut accorder plus d'attention à ces doléances que le duc de Bourgogne. Ce prince s'apercevait que le duc de Guienne son gendre s'éloignait de lui, et qu'il accordait sa confiance à de nouveaux serviteurs que le duc d'Orléans avait mis dans sa maison. Il soupçonnait en même temps Pierre des Essarts, prévôt de Paris, qui avait été d'abord un de ses serviteurs les plus dévoués, d'avoir abandonné son parti, et d'avoir trahi ses secrets au duc d'Orléans et au duc de Guienne. Prévoyant qu'un nouvel orage allait se former contre lui, il redoubla de soins pour s'assurer la faveur du peuple, et il donna au cahier que lui présentait l'université plus d'attention encore que n'avaient osé espérer ceux qui l'avaient rédigé. Le 24 février, il fit rendre une ordonnance par laquelle il suspendait de leurs fonctions « tous les officiers demeurant à Paris, ayant administration et gou- » vernement des finances, du domaine et des aides. » En même temps, il cassait et annulait tout don et assignation fait pour quelque cause que ce fût sur lesdites finances [2].

Pierre des Essarts était le premier inscrit dans l'ordonnance, parmi ceux dont les fonctions étaient suspendues. Il eut peur de l'enquête qui allait sans doute commencer ; il s'échappa secrètement de Paris, et il se retira à Cherbourg, dont il était capitaine ; beaucoup d'autres

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XXXII, c. 14, p. 847. — Monstrelet, t. II, c. 106, p. 400. — Barante, t. IV, p. 37-39.

[2] Ordonn. de France, t. X, p. 59.

suivirent son exemple et s'évadèrent également. On rapporta au duc de Bourgogne que des Essarts avait dit avant de partir, qu'il manquerait en effet deux millions d'écus d'or sur ses comptes, mais que si on le mettait en jugement, il produirait les reçus du prince auquel il les avait livrés. Le duc était résolu de le faire périr avant qu'il pût produire ces reçus. Il comptait le poursuivre à Cherbourg, et sa surprise fut extrême en apprenant, le 28 avril, qu'il était de retour à Paris, et qu'il était maître de la Bastille. Cette forteresse, destinée à commander la porte Saint-Antoine, lui avait été livrée la nuit précédente, d'après un ordre du duc de Guienne, et il l'occupait avec une troupe de gens qui lui étaient dévoués [1].

A cette nouvelle, le duc de Bourgogne lâcha la bride à la populace, dont les chefs étaient depuis longtemps admis à sa confidence. Les bouchers Legoix, Chaumont, Caboche, et le chirurgien Jean de Troyes, de concert avec lui, coururent à l'hôtel de ville pour demander à André d'Épernon, prévôt des marchands, l'étendard de la commune, et l'ordre aux centeniers et cinquanteniers de faire armer la bourgeoisie. Le clerc de l'hôtel de ville leur opposa une courageuse résistance, et retarda ainsi l'insurrection de vingt-quatre heures. Mais le lendemain, 29 avril, la populace revint à la charge avec plus de fureur encore; on lui avait persuadé que des Essarts était chargé par les Armagnacs d'enlever le roi et le dauphin, et de mettre ensuite le feu à la ville [2]. Le prévôt des marchands, les échevins et les cinquanteniers rassemblés à l'hôtel de ville, cherchèrent en vain à calmer la foule, et à lui persuader de se retirer dans ses maisons, elle obéissait à une impulsion secrète qui la rendait sourde à leurs avis. Tout à coup cependant elle s'échappe de la place de l'hôtel de ville, et se précipite vers la Bastille. Environ trois mille hommes armés entourent cette forteresse, et deux gentilshommes du duc de Bourgogne, Helyon de Jacqueville et Robinet de Mailly, se mettent à la tête des insurgés; ils leur font occuper toutes les issues de la place, tant du côté de la ville que du côté de la campagne, et ils les disposent pour une attaque selon les règles de l'art de la guerre [3].

Toutefois la Bastille était bien pourvue d'artillerie; la garnison était

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XXXIII, c. 1, p. 857.
[2] Journal d'un bourgeois de Paris, p. 181.
[3] Religieux de Saint-Denis, l. XXXIII, c. 1, p. 858. — Le Fèvre Saint-Remi, c. 27, p. 334. — Juvénal des Ursins, p. 250.

nombreuse, on la croyait brave, et si la populace livrait un assaut, elle courait risque d'être repoussée avec une grande perte. Le duc de Bourgogne ne s'y exposa point. Il accourut au milieu des insurgés, il les exhorta avec douceur à ne point commettre un crime de lèse-majesté en attaquant sans ordre une place royale, tandis qu'il devait leur suffire de la bloquer, pour empêcher que personne n'en sortît et que lui-même entrerait en conférence avec des Essarts, pour l'engager à capituler. Des Essarts avait déjà paru à une fenêtre du château : il avait fait voir les lettres patentes du dauphin, qui lui confiaient le gouvernement de la Bastille; mais les huées et les menaces du peuple l'avaient glacé de terreur, et il commençait déjà à offrir d'évacuer la place, si on voulait le laisser se retirer en sûreté. Tandis qu'il parlementait, la foule armée s'était grossie autour de sa forteresse; on y comptait déjà plus de vingt mille hommes, et ses cris forcenés inspiraient aux assiégés un morne effroi. Cependant tant de gens n'étaient point nécessaires en une seule place, et avant même que des Essarts eût consenti à descendre pour parler au duc de Bourgogne, une moitié de la foule s'était précipitée dans la rue Saint-Paul, annonçant par ses cris qu'elle voulait voir le duc de Guienne, dauphin. Des Essarts, toujours plus effrayé, était descendu auprès du duc de Bourgogne; dès que la foule le vit dans la place, elle le demanda avec des cris féroces, pour le mettre en pièces. « Monseigneur, dit des Essarts au duc, je suis venu sous votre ga- » rantie; si vous ne croyez pas me pouvoir défendre, laissez-moi » rentrer dans la forteresse. — Mon ami, ne crains rien, répondit le » duc, je te jure sur ma foi que mon corps te servira de garde. » En même temps il le prit d'une main, de l'autre il lui fit sur le dos le signe d'une croix de Saint-André pour indiquer à la populace qu'il était bon bourguignon. Une nouvelle fantaisie s'était alors emparée des insurgés, ils s'écoulèrent vers l'hôtel du duc de Guienne, et des Essarts put être conduit, sans éprouver aucune insulte, au petit Châtelet, d'où on le fit ensuite passer au grand [1].

Près de vingt mille insurgés armés s'étaient postés cependant devant l'hôtel Saint-Paul, ou se trouvait alors le duc de Guienne. Les bouchers qui les conduisaient plantèrent devant la porte de cet hôtel l'étendard de la ville, et demandèrent qu'on les fît parler au dauphin.

[1] Juvénal des Ursins, p. 250. — Religieux de Saint-Denis, l. XXXIII, c. 3, p. 863. — Monstrelet, t. III, c. 108, p. 1. — Le Fèvre Saint-Remi, c. 27, p. 335. — Journal d'un bourgeois de Paris, p. 182. — Berri, roi d'armes, p. 425.

En même temps, le duc de Bourgogne était entré dans l'hôtel, et il avait dit à son gendre que toute résistance était impossible, et qu'il ne devait songer qu'à calmer les insurgés par la douceur. Il entraîna enfin ce prince à une fenêtre qu'il ouvrit, et où le duc de Guienne se montra pâle et tremblant. « Mes chers amis, dit-il aux insurgés, je suis prêt » à vous entendre, et à faire tout ce que vous me conseillerez. »

De toutes parts la foule répondit par le nom de Jean de Troyes, en appelant ce vieillard, et en l'invitant à parler au prince. Jean de Troyes, chirurgien habile, était l'orateur du parti ; presque seul entre les meneurs il avait reçu une éducation libérale ; il conservait le souvenir des anciennes insurrections populaires, par lesquelles les bourgeois de Paris, cinquante-sept ans auparavant, avaient tenté de ressaisir leurs droits ; il était en effet d'un âge fort avancé, et sa belle figure donnait du poids à ses paroles. Il s'avança, quand son nom fut ainsi proclamé, pour répondre au dauphin, et toute la foule l'écouta dans un religieux silence. Il assura le jeune prince que toute cette foule qu'il voyait armée n'avait d'autre désir que de le servir et de le sauver ; qu'elle le savait entouré de conseillers funestes qui, en dépit de la reine sa mère et des princes ses parents, l'entraînaient dans un déréglement auquel sa santé ne pourrait pas résister ; que chaque nuit il passait de la salle de festin au bal, et ensuite à des débauches plus pernicieuses, encore qu'il eût devant lui l'exemple de son père, qui aurait pu le faire trembler sur les conséquences de pareils excès. Il ajoutait que souvent les bourgeois de Paris avaient sollicité le conseil d'écarter d'autour du trône ces dangereux flatteurs qui perdaient un prince sur lequel reposaient toutes les espérances de la France ; mais que leurs conseils avaient toujours été méprisés. Cette fois ils ne voulaient plus que de tels conseils fussent vains, et ils venaient demander que ces traîtres leur fussent livrés pour les punir. Le dauphin répondit avec douceur qu'il priait ses amis les bourgeois de retourner dans leurs maisons, et de déposer leur animosité contre des serviteurs qu'il avait toujours reconnus pour fidèles. Le chancelier de Guienne croyant imposer au peuple, par plus d'assurance, ajouta imprudemment que si les bourgeois connaissaient des traîtres dans l'hôtel du prince, ils n'avaient qu'à les nommer. Aussitôt on lui fit passer une liste en tête de laquelle se trouvait son propre nom, et, avec le sien, celui de plus de cinquante seigneurs ou gentilshommes de la maison du duc. On lui cria de la lire, et on le força même à le faire à plusieurs reprises. Le dauphin

tremblant, tout en pleurs, et cependant rouge de colère, se retira dans la chambre du roi, après avoir dit au duc de Bourgogne : « Beau-
» père, cette émeute est faite par votre conseil, mais une fois vous
» vous en repentirez. — Monseigneur, répondit le duc froidement,
» vous vous informerez mieux quand votre colère sera passée [1]. »

Cependant le dauphin s'était à peine retiré de la fenêtre, que la foule s'était précipitée dans son palais, et avait commencé à fouiller tous les appartements, pour arrêter tous ceux qui se trouvaient sur la liste. Le duc de Bar, cousin du roi ; Jean de Vailly, chancelier du duc de Guienne ; Jacques de la Rivière, son chambellan ; les sires d'Angennes, de Boissay, de Giles, de Vitry, ses valets de chambre ; Jean de Mesnil, son écuyer tranchant, avec sept autres, furent arrêtés dans l'hôtel de Saint-Pol : Vitry fut arraché des bras même de la dauphine, qui cherchait à le sauver. On les fit tous monter à cheval, et on les conduisit à l'hôtel d'Artois, demeure du duc de Bourgogne ; Hélyon de Jacqueville, Robert de Mailly, Pierre de Lens et plusieurs autres gentilshommes connus par leur attachement au duc de Bourgogne, avaient toujours marché avec les insurgés : le duc lui-même les suivit à son hôtel, pour y prendre les prisonniers sous sa garde. La populace se dispersa ensuite, mais, en se retirant, elle tua deux ou trois hommes qui lui furent signalés comme des compagnons de débauche du dauphin [2].

Après cette première violence exercée dans le palais du roi, les bouchers et les autres chefs du parti continuèrent à s'y présenter presque chaque jour, et à y faire pompe de l'autorité qu'ils devaient au peuple. Presque chaque jour ils forçaient le dauphin à entendre de leurs bouches de nouvelles remontrances sur le déréglement de ses mœurs, qui lui étaient adressées tantôt devant la reine, tantôt devant les princes. Aucun cependant ne lui parla avec tant de hardiesse que maître Eustache de Pavilly, un des plus fameux théologiens de l'Université, et le même qui avait composé le cahier de doléances. Il vint prêcher devant lui un sermon, dans lequel il lui représenta que, pour des désordres

[1] Monstrelet, t. III, c. 108, p. 4. — Religieux de Saint-Denis, l. XXXIII, c. 2, p. 860.

[2] Religieux de Saint-Denis, l. XXXIII, c. 2. p. 860. — Monstrelet, t. III, c. 108, p. 1-4. — Juvénal des Ursins, p. 250. — Le Fèvre Saint-Remi, c. 27, p. 334. — Journal d'un bourgeois de Paris, p. 182. — Berri, roi d'armes, p. 425. — Pierre de Fenin, p. 451.

qui n'étaient pas plus graves que les siens, son père le premier avait été châtié par la main divine, et avait perdu sa raison ; que son oncle ensuite, le duc d'Orléans, avait péri d'une manière misérable, et que, si à son tour il persistait dans son déréglement, il donnerait sujet de transférer le droit d'ainesse à la personne de son frère puiné [1].

Les conséquences terribles qu'avait eues pour la France la folie du roi, et la longueur de cette calamité, qui avait déjà duré vingt ans, mais qui, d'après l'âge et les forces de Charles VI, pouvait fort bien durer trente ans encore, étaient bien faites pour effrayer la nation sur les désordres de l'héritier de la couronne. En effet sa tête était faible et sa raison n'aurait pu résister à la vie qu'il menait, si sa santé n'avait succombé la première. Mais les hommes qui essayaient de mettre en même temps des bornes au déréglement du duc de Guienne, et des limites au pouvoir absolu de la couronne, n'étaient point égaux ni en talent ni en position sociale, ni en intégrité de caractère, à ceux qui, en 1356, essayèrent de limiter l'autorite du roi Jean, et, en 1382, celle du roi Charles VI. D'effroyables proscriptions avaient suivi le triomphe de l'autorité royale : la bourgeoisie avait été décimée et ruinée; on ne voyait plus à Paris ces riches marchands dont l'esprit était développé par l'habitude des grandes affaires, dont l'indépendance était garantie par une fortune égale à celle des seigneurs, dont la réputation était un patrimoine précieux qu'ils voulaient léguer à leurs enfants. Les chefs du peuple étaient désormais des bouchers, riches il est vrai, mais grossiers et brutaux, qui donnaient aux insurrections un caractère féroce, et qui ne pouvaient s'élever à une politique libérale et éclairée. Ils s'étaient encore associés avec des docteurs en théologie, qui se présentaient habituellement comme les orateurs du parti, et les rédacteurs des mémoires qu'il adressait aux princes. L'association de la Sorbonne avec les bouchers contribua cependant peut-être à rendre les derniers plus cruels encore : à la brutalité de la populace se joignit la dureté impitoyable du sacerdoce. Les Cabochiens, nom qu'on donnait à la faction populaire et bourguignonne, à cause de l'écorcheur de bêtes, Jean Caboche, qui était un de ses chefs, cherchèrent bien à se rattacher aux anciens défenseurs de la liberté à Paris, ils arborèrent comme eux les blancs chaperons, symbole de la liberté chez les Gantois, importé à Paris en 1382, ils les présentèrent aux ducs de Guienne, de Berri, de Bour-

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XXXIII, c. 3, p. 865.

gogne, qui consentirent à les porter ; mais les Cabochiens ne comprenaient point la liberté dont ces blancs chaperons avaient été le signe. Les supplices du mois de février 1383, le pillage de toute la haute bourgeoisie à cette époque, et les désastres continuels qui dès lors ne lui avaient jamais permis de se relever, forçaient désormais la majesté royale à se mesurer, non plus avec le peuple, mais avec la populace.

Les Cabochiens commencèrent par engager le dauphin à nommer douze commissaires pour juger les prisonniers qu'ils avaient arrêtés. Parmi eux, le duc de Bar fut le seul que le duc de Guienne essaya de protéger, en le recommandant au peuple : il était d'ailleurs tellement effrayé, qu'il s'empressait de donner sa sanction à tout ce qui lui était demandé. Son cousin le comte de Vertus, alarmé de la fermentation populaire au milieu de laquelle il se trouvait, s'échappa de nuit, déguisé, et alla rejoindre son frère le duc d'Orléans. Le duc de Guienne fit bien quelques tentatives pour s'échapper aussi; mais elles furent découvertes, et les Parisiens, non contents de faire soigneusement la garde aux portes, et de fouiller tous ceux qui sortaient, commencèrent à faire aussi toutes les nuits le guet autour de l'hôtel royal de Saint-Paul. Le duc de Guienne écrivit de sa main aux ducs d'Orléans et de Bretagne, au roi de Sicile et au comte d'Alençon, pour les supplier de venir le délivrer ; mais en même temps il déclara aux bouchers, à plusieurs reprises, qu'il était content d'eux, et qu'il approuvait tout ce qu'il leur voyait faire. Ceux-ci, jaloux du petit nombre de bourgeois qui auraient pu modérer leurs excès, et qui, en raison de leur fortune et de la considération dont ils jouissaient, étaient appelés à représenter la ville, demandèrent au dauphin son assentiment pour en faire arrêter soixante, qu'ils lui représentèrent comme Armagnacs, lui donnant à entendre en même temps que la confiscation des biens de ces riches marchands était le moyen le plus prompt pour faire rentrer de l'argent dans l'épargne : le dauphin y consentit, et elle fut exécutée [1].

Sur ces entrefaites, le roi, qui était malade depuis le commencement de l'année, rentra dans son bon sens le 18 mai, et, comme de coutume, il sanctionna aussitôt tout ce que faisait la faction entre la main de laquelle il se trouvait. Il prit le chaperon blanc, qui lui fut présenté par Jean de Troyes, au milieu même de la procession qu'il faisait pour le recouvrement de sa santé. Il prêta l'oreille avec bienveillance au dis-

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XXXIII, c. 4, p. 866.

cours que lui adressa le docteur de Sorbonne Eustache de Pavilly, pour lui prouver que toutes les violences exercées dans l'État, toutes les arrestations exécutées dans l'hôtel même du dauphin, avaient été faites pour le plus grand bien du prince et du royaume. Le même jour, un nouvel attroupement, de plus de dix mille hommes armés, se forma devant l'hôtel de Saint-Paul, et réclama de nouvelles arrestations, que Hélyon de Jacqueville, serviteur du duc de Bourgogne, et capitaine de Paris, vint exécuter, avec seize hommes armés, dans l'enceinte même du palais. Il prétendit être porteur d'un ordre verbal du roi, en vertu duquel il mit la main sur Louis de Bavière, frère de la reine; sur Jean de Nyelle, nouveau chancelier du dauphin; sur quatre ou cinq de ses grands officiers, et sur quinze des principales dames de la reine, qui furent tous conduits par eux en prison [1].

Le lendemain 24 mai, il parut une ordonnance royale, signée par le roi lui-même, par les ducs de Berri et de Bourgogne, et par le connétable de Saint-Pol, aussi bien que par un grand nombre de prélats et de grands seigneurs, pour annoncer au peuple que toutes ces arrestations avaient été faites pour l'honneur et le profit du roi, de son fils et du royaume [2]. Le jour d'après, 25 mai, il parut une autre ordonnance bien plus importante; c'était un code tout entier, en deux cent cinquante-huit articles, sur la réforme du royaume. Jean de Troyes avait présenté de nouveau au conseil les demandes de l'université. Le duc de Berri avait le premier ouvert l'avis de faire tout ce que le peuple demandait, et le code nouveau, divisé en dix chapitres généraux, apportait de grandes réductions dans les traitements de tous les officiers publics, de notables diminutions dans le nombre des emplois, quelque allégement dans les charges publiques, mais aucune institution politique, à moins qu'on ne veuille considérer, sous cet aspect, les règles pour l'élection au scrutin des conseillers au parlement, sur une désignation faite par le chancelier, et des règles analogues pour l'élection des juges subordonnés à la cour du parlement [3].

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XXXIII, c. 5, p. 868. — Le Fèvre Saint-Remi, c. 27, p. 541. — Journal d'un bourgeois de Paris, p 182.

[2] Ordonn. de France, t. X, p. 68.

[3] L'ordonnance traite successivement 1° du domaine; 2° des monnaies; 3° des aides; 4° des trésoriers des guerres; 5° de la chambre des comptes; 6° du Parlement; 7° de la justice; 8° de la chancellerie; 9° des eaux et forêts; 10° des gendarmes. — Religieux de Saint-Denis, l. XXXIII, c. 6, p. 870. — Juvénal des Ursins, p. 254.

Un peu plus de trois mois après, ou le 5 septembre, cette ordonnance fut cassée comme ayant été obtenue par la crainte ; car le roi, le dauphin, les princes de sang, avouaient, sans scrupule, que la crainte suffisait pour leur faire ordonner ce qu'ils désapprouvaient, et prêter des serments qu'ils ne comptaient point tenir. D'après la même règle, les juges ne manquaient jamais de condamner comme coupables, ceux qui leur étaient dénoncés par le pouvoir, quel qu'il fût ; jamais ils ne songeaient que leur devoir fût de protéger l'innocence, mais seulement de motiver une condamnation. Les douze commissaires que le dauphin avait désignés pour juger les prisonniers, non seulement passaient pour des hommes d'honneur, mais encore pour des hommes attachés au même parti que ceux qu'ils étaient appelés à juger. Cependant ils commencèrent par les faire mettre à la torture ; ils leur adressèrent des questions insidieuses, et ils trouvèrent bientôt de quoi les condamner. Le 4 juin, ils firent trancher la tête à messire Jacques de la Rivière, un des chevaliers les plus accomplis de France, auquel on ne pouvait reprocher que son goût trop vif pour le plaisir. Sa tête fut exposée aux halles au bout d'une lance ; mais plusieurs prétendirent que son cadavre seul avait été livré aux bourreaux, et que Hélyon de Jacqueville était venu le tuer dans sa prison, ou, selon d'autres, qu'il s'y était tué lui-même. Jean du Mesnil, écuyer tranchant du duc de Guienne, fut décapité en même temps que lui [1].

Si les princes avaient recherché l'appui des bons bourgeois, quelque affaibli que fût cet ordre, ils auraient encore pu trouver parmi eux quelque intelligence, quelque habitude des affaires, et surtout de la probité, de la régularité et de l'affection pour l'État ; mais aux yeux des princes du sang tous les plébéiens étaient également de la canaille, et dès qu'ils consentaient à s'allier avec eux, ils faisaient choix sans scrupule des plus méprisables. Le duc de Bourgogne ne leur demandait pas du patriotisme et des lumières, mais seulement de la passion pour son parti et de la vigueur ; aussi avait-il élevé en dignité des misérables avec lesquels le reste des bourgeois avait honte de s'associer. Il avait donné la garde et le commandement des ponts de Saint-Cloud et de Charenton à Denis de Chaumont et Simon Caboche, valets de boucherie, qui gagnaient leur vie à écorcher les bêtes tuées [2]. Et lorsqu'il fut

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XXXIII, c. 7, p. 872. — Le Fèvre Saint-Remi, c. 27. p. 545.

[2] *Ibid.*, c. 4, p. 866.

résolu d'envoyer le sire de Heilly en Guienne, pour défendre cette province contre les Anglais, les mêmes Caboche et Chaumont, avec Guillaume Legoix et Henri de Troyes, fils du chirurgien, furent nommés commissaires pour asseoir un emprunt forcé sur les bourgeois de Paris, ce qu'ils firent avec une rigueur extrême, sans épargner les officiers du roi, les prélats, ou les docteurs de l'université; d'autres qu'eux n'auraient pas osé le tenter peut-être. Mais on reconnut bientôt à leur luxe extravagant, que dans cet emploi leurs mains n'étaient pas demeurées pures [1].

De même que le mépris qu'inspiraient les manières et le caractère des Cabochiens éloignait d'eux les bons bourgeois de Paris, il empêchait les factieux de pouvoir former, comme ils se l'étaient proposé, une confédération entre toutes les villes de France : ils leur avaient envoyé à toutes les blancs-chaperons, et presque toutes, à la réserve de Sens, avaient adopté cet uniforme du parti ; les ambassadeurs de Gand, qui étaient venus à Paris chercher le comte de Charolais, fils du duc de Bourgogne, et sa femme, pour résider dans leur ville, s'étaient aussi montrés aux fenêtres de l'hôtel de ville décorés du blanc-chaperon, et aucune alliance n'aurait pu être plus efficace pour les communes de France que celle des communes de Flandre [2]; mais les bourgeois, accoutumés à l'ordre et à la liberté, ne pouvaient traiter longtemps avec les Cabochiens, sans être rebutés par leur cupidité, leur férocité et leur ignorance : l'alliance momentanément formée entre les villes n'eut aucune suite, et la populace de Paris ne put compter que sur elle-même.

Les bouchers ne se contentaient pas d'avoir chassé du palais de Saint-Paul les favoris du dauphin et ceux de la reine, ils voulaient les faire périr. Surtout ils étaient résolus de se défaire de Pierre des Essarts, qu'ils avaient connu comme prévôt de Paris, et dont ils redoutaient les talents, le courage et la cruauté. Des Essarts n'avait pu éviter de laisser beaucoup de prise contre lui dans ses fonctions soit de prévôt de Paris, soit de surintendant des finances. Les juges du Châtelet, qui tout récemment encore lui avaient été subordonnés, le firent mettre à la question, jusqu'à ce qu'ils eussent obtenu de lui des aveux suffisants pour motiver leur sentence ; celle-ci portait qu'il serait traîné sur la claie jusqu'aux halles, où il aurait la tête tranchée, et que cette tête serait exposée sur ce même gibet de Montfaucon, où trois ans auparavant il

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XXXIII, c. 8, p. 874.
[2] *Ibid.*, c. 4, p. 867.

avait fait exposer celle de Montagu, son prédécesseur dans l'emploi de surintendant des finances. La sentence fut exécutée le 1er juillet 1413 : ni le peuple, qui autrefois avait montré beaucoup d'affection pour des Essarts, ni le duc de Bourgogne, qui lui avait donné sa parole de le préserver de tout danger, ni le duc de Guienne, qui l'avait admis à son amitié, ne firent aucun effort pour le sauver [1].

Le dauphin duc de Guienne voyait que ses serviteurs les plus dévoués étaient inhumainement massacrés ; que son oncle le duc de Bavière, et son cousin le duc de Bar, traduits devant les mêmes juges, couraient risque de la vie ; que les dames même de sa mère et de sa femme languissaient dans les cachots ; et il en ressentait tour à tour de la colère ou de l'effroi, mais rien ne pouvait le détourner de la poursuite de ses débauches. Il donnait des bals chaque nuit dans l'hôtel de Saint-Paul, et il y dansait jusqu'au jour avec des femmes de mauvaise vie. Le neuvième jour après le supplice de des Essarts, Hélyon de Jacquevillé, gouverneur de Paris, traversant au milieu de la nuit la rue Saint-Paul, fut attiré dans les appartements du prince par le son des instruments, et les accents de la joie. Arrivé en sa présence, il lui reprocha assez durement de déshonorer sa jeunesse par des manières dissolues, et il accusa plus vivement encore Georges de la Trémouille, qui était au près du prince, de lui donner si mauvais exemple. Le dauphin, irrité de cette réprimande, s'élança sur Jacqueville, et lui donna trois coups de poignard, qui au reste ne percèrent point sa cuirasse. Peu s'en fallut que les soldats de Jacqueville, qui accoururent à son secours ne tuassent la Trémouille aux pieds du dauphin [2].

Après cette scène violente, le dauphin résolut de redoubler d'efforts pour se dérober à la populace de Paris, et il demanda secrètement le secours des princes qui rassemblaient alors une armée à Verneuil. Le roi de Sicile, les ducs d'Orléans et de Bourbon, les comtes d'Alençon et d'Eu s'étaient réunis dans cette ville, éloignée de vingt-cinq lieues de Paris. Ils y avaient levé des troupes, en dépit de l'ordonnance sévère rendue par le roi le 6 juin pour les en empêcher [3], et ils en avaient donné le commandement à Louis Bosrédon et à Clignet de Brabant.

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XXXIII, c. 10, p. 878. — Monstrelet, t. III, c. 3, p. 34. — Le Fèvre Saint-Remi, c. 28, p. 347. — Journal d'un bourgeois de Paris, p. 184.

[2] *Ibid.*, c. 10. p. 879. Juvénal des Ursins, p. 256.

[3] Ordonn. de France, t. X, p. 147.

Non-seulement ces troupes maltraitaient cruellement les campagnes, mais elles s'étaient emparées, dans le Gâtinais, de plusieurs places appartenant au roi. Cependant le langage des princes était encore pacifique ; ils avaient envoyé une ambassade au roi pour demander la confirmation du traité d'Auxerre. En même temps ils le suppliaient de les admettre en sa présence, mais ils voulaient que ce fût ailleurs qu'à Paris, où ils ne se regardaient pas comme en sûreté [1].

Les bouchers auraient voulu ne permettre aucune négociation, mais les bons bourgeois, l'université et le parlement désiraient la paix. Ils obtinrent que le duc de Berri et le duc de Bourgogne s'avançassent jusqu'à Pontoise, le 21 juillet, pour y avoir une conférence avec les députés des princes. L'orateur de l'ambassade de ceux-ci, Pierre Saignet, ouvrit la conférence le 22 juillet par un sermon long et pédantesque, dans lequel il passa en revue les outrages auxquels le roi, la reine et le duc de Guienne avait été exposés par la populace de Paris. Il convint que le dernier pouvait, par ses déréglements, s'être exposé à quelques reproches, mais il affirma « qu'il n'y a que ceux du sang royal qui soient » en droit de prendre connaissance de ce qu'un si grand prince pourrait » avoir fait contre l'honneur de sa naissance et de sa dignité [2]. »

Il déclara que les princes ne conservaient aucun ressentiment contre Paris, et ne demandaient que l'oubli du passé, l'abolition de toutes les injures, l'exécution religieuse de la paix d'Auxerre, et la réunion du conseil dans un lieu sûr, d'où ils pussent gouverner désormais le royaume en parfaite intelligence. Le duc de Berri voulait accepter immédiatement ces conditions, tant elles lui paraissaient modérées, et ramener avec lui les députés des princes à Paris. Mais le duc de Bourgogne, sans s'arrêter aux propositions qui lui étaient faites, sentait bien que son parti avait exercé le pouvoir avec trop de violence pour pouvoir le déposer sans donner lieu à une réaction. Il revint donc à Paris, le 31 juillet, avec le duc de Berri ; il fit connaître au conseil les propositions des princes, et il s'efforça d'empêcher qu'elles ne fussent acceptées [3].

D'autre part la bourgeoisie commençait à secouer le joug que lui avaient imposé les bouchers et les Cabochiens ; elle avait horreur des violences qui s'exerçaient encore ; elle avait fait remettre en liberté les

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XXXIII, c. 11, p. 880.
[2] *Ibid.*, c. 13, p. 887.
[3] *Ibid.*, c. 14, p. 890.

dames qui avaient été arrêtées, et les hommes modérés désiraient que la même grâce fût étendue à tous les prisonniers. Les conditions demandées par les princes furent lues en conseil, le 1er août, devant Charles VI et le duc de Guienne. Jean de Troyes, Caboche, les Saint-Yon et les Legoix se présentèrent alors à la porte du conseil, pour en prendre connaissance. Le chancelier leur répondit qu'il les communiquerait le lendemain à la ville de Paris et au parlement. Il y eut en effet le 2 août une grande assemblée de la magistrature et de la bourgeoisie à l'hôtel de ville, à laquelle le chancelier donna lecture des demandes des princes. Les bouchers s'y étaient rendus en armes, dans l'espérance d'intimider leurs concitoyens. Ils demandèrent que si l'on accordait la paix aux Armagnacs, ce fût à titre d'amnistie, et que dans l'ordonnance même qui leur pardonnerait on récapitulât tous leurs crimes. Mais plusieurs échevins et plusieurs bons bourgeois se récrièrent contre cette proposition ; ils déclarèrent qu'ils ne voulaient point de récriminations, et qu'il fallait que tout le passé fût mis en oubli. Toutefois ils sentirent bientôt qu'en présence des bouchers armés, ils n'obtiendraient point une décision courageuse de l'assemblée : ils demandèrent donc que la délibération fût renvoyée aux réunions des bourgeois, par quartiers ; et malgré une opposition violente et de vives menaces, cet avis l'emporta.

Dans la journée du 3 les cinq assemblées de quartiers se formèrent : les bons bourgeois, qui la veille avaient senti leur force, s'y montrèrent tous également las de la tyrannie des bouchers, également impatients d'obtenir la paix. Ils envoyèrent plusieurs députations au roi et au duc de Guienne, pour leur annoncer qu'ils étaient résolus à les arracher au joug honteux de la populace, et qu'ils demandaient seulement que le duc de Guienne se mît à leur tête. Celui-ci hésitait à prendre un parti si hardi ; il perdit encore un jour, et il leur donna rendez-vous pour le lendemain. Cependant de son côté le duc de Bourgogne manquait également de résolution ; il n'osa pas refuser les clefs de la Bastille, dont le conseil ôta le commandement à Henri de Troyes, tout comme celui de la conciergerie du palais à Jean de Troyes son père. Le vendredi matin, 4 août, le duc de Bourgogne ayant appris que Caboche, avec quatre cents hommes de son parti, occupait l'hôtel de ville, alla le joindre ; mais apparemment il le trouva trop faible pour livrer bataille, et il lui conseilla de congédier sa troupe. Il essaya ensuite d'engager les bourgeois dans les autres quartiers à se séparer de

même ; mais ceux-ci avaient résolu de se rendre à l'hôtel de Saint-Paul, pour servir de cortége au duc de Guienne ; ils étaient déjà réunis au nombre de plusieurs milliers, et ils repoussèrent toutes ses instances.

Les bourgeois en effet avaient commencé par se réunir en armes dans leurs quartiers, puis ils s'étaient formés en un seul corps à Saint-Germain l'Auxerrois ; de là ils s'acheminèrent vers l'hôtel Saint-Pol, en évitant de traverser la place de Grève, où les bouchers étaient les plus forts. Ils arrivèrent vers dix heures du matin dans la cour de cet hôtel, où le parlement, le corps de ville et l'université étaient déjà rassemblés et haranguaient le dauphin. Celui-ci, quand il vit arriver une troupe si nombreuse, qui montait, à ce qu'on assurait, à plus de vingt mille hommes armés, n'hésita plus à se mettre à leur tête. Les ducs de Berri et de Bourgogne montèrent aussi à cheval et l'accompagnèrent, quoique le dernier sût fort bien que c'était contre son parti qu'il marchait, et qu'il allait détruire l'ouvrage auquel il avait si longtemps travaillé ; du moins il voulait paraître dans les rangs des vainqueurs, non dans ceux des vaincus. Le cortége se porta d'abord au Louvre, où le duc de Guienne fit ouvrir les prisons du duc de Bavière et du duc de Bar, et les fit monter à cheval à ses côtés. Il s'avança ensuite vers les autres prisons, et il fit délivrer de même tous les prisonniers qu'elles contenaient. Il revint enfin avec eux tous à l'hôtel de Saint-Pol, où le roi traita les princes et tint cour ouverte. Après dîner il donna la garde du Louvre au duc de Bavière, et celle de la Bastille au duc de Bar, qu'il nomma son lieutenant. Il rendit ensuite au duc de Berri la capitainerie de Paris, et bientôt de nouvelles destitutions et distributions de grâces se succédèrent rapidement, dans les emplois et la magistrature. Caboche et les principaux chefs de son parti, se voyant abandonnés par le peuple, s'étaient échappés de la place de Grève, et étaient sortis de Paris [1].

Au moment de cette révolution, le duc de Guienne et ceux qui l'avaient secondé, heureux d'avoir secoué un joug si honteux, ne demandaient que la paix, et ne parlaient que de pardon. Comme ils avaient consenti à tous les excès, qu'ils avaient sanctionné par lâcheté tous les outrages de la populace, ils n'osaient pas de prime abord punir

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XXXIII. c. 15, p. 892. — Juvénal des Ursins, p. 257-262. — Monstrelet, t. III, c. 112. p. 58-66. — Le Fèvre Saint-Remi, c. 28 et 29, p. 348-366. — Journal d'un bourgeois de Paris, p. 186. — Berri, p. 426. — Pierre de Fenin, p. 453.

ceux avec lesquels ils avaient été longtemps associés. Mais bientôt leur irritation s'accrut avec la confiance dans leurs forces ; chacun s'empressa d'exprimer son indignation ou son mépris pour la canaille dont on avait brisé le joug, et pour ceux qui s'étaient servis d'elle. Le 5 août l'ordre avait été donné aux gens de guerre de se disperser, et d'évacuer les forteresses qu'ils occupaient [1]. Le 8 août la paix avait été publiée dans tous les carrefours, avec défense, sous peine de la corde, de donner plus à personne le nom de Bourguignon ou celui d'Armagnac [2]. En même temps le roi avait fait solliciter les princes de rentrer à Paris, seule ville où ils pussent se loger convenablement et où la cour pût briller de tout son éclat, tandis qu'ils n'y couraient plus de risques depuis la fuite de leurs plus ardents adversaires. Bientôt après il avait expulsé de l'échevinat, Jean de Troyes, Garnot de Saint-Yon, et Robert de Belloy, pour les remplacer par des hommes qu'on disait modérés. Le dauphin avait destitué Jean de Nyelle, chancelier de Guienne, que le parti bourguignon lui avait donné, et il l'avait remplacé par Jean Juvénal des Ursins, alors avocat général, et dont l'historien son fils, qui portait le même nom, s'est efforcé de faire un grand homme. Eustache de Laistre, que les Bourguignons avaient fait chancelier de France, s'était enfui ; il fut remplacé par Henri de Marle, premier président au parlement [3]. Peu de jours après, quelques gentilshommes du duc de Bourgogne et beaucoup de bourgeois furent arrêtés ; enfin les exécutions commencèrent, et comme les premiers qui furent livrés aux bourreaux s'étaient rendus coupables de meurtres, pendant le triomphe de leur faction, leur supplice parut une juste réparation due à la société.

Mais le duc de Bourgogne jugeait bien que la réaction ne s'arrêterait point là. On avait arrêté deux de ses gentilshommes dans son hôtel ; on n'écoutait plus ses avis dans le conseil ; on introduisait dans la ville ses ennemis. La peur le gagna ; cependant s'il était resté à Paris, où il avait de nombreux partisans ; s'il s'était entouré, dans son hôtel d'Artois, des hommes braves et dévoués qu'il pouvait faire venir de ses provinces, il aurait arrêté le triomphe de ses adversaires : il leur céda, au contraire, lâchement le terrain. Auparavant il essaya d'enlever le roi, en lui persuadant de venir chasser à l'oiseau dans la forêt de Vin-

[1] Ordonn. de France, t. X, p. 159.
[2] Religieux de Saint-Denis, l. XXXIII, c. 16, p. 896.
[3] *Ibid.*, c. 17, p. 890.

cennes. Juvénal des Ursins assure que son père eut avis d'une embûche dressé dans cette forêt par le duc de Bourgogne; qu'il y suivit Charles VI avec quelques centaines de chevaux, et qu'il le détermina à revenir, tandis que le duc, se voyant déjoué, partit au galop pour la Flandre. Les autres historiens ne parlent point de Juvénal des Ursins, et ils indiquent un autre lieu et un autre jour pour la chasse où le duc de Bourgogne se sépara du roi [1].

La fuite du duc de Bourgogne rendit la révolution complète; tout le pouvoir passa aussitôt aux Armagnacs. Les princes firent seulement, le 31 août, leur rentrée à Paris. On voyait à leur tête Louis II d'Anjou, roi de Sicile; puis le duc d'Orléans, qui avait quitté ses habits de deuil pour en prendre de tout semblables à ceux du duc de Guienne : avec eux marchaient le duc de Bourbon, les comtes d'Alençon, de Vertus, d'Eu et de Dammartin. A leur entrée dans la ville, ils prêtèrent, entre les mains du duc de Berri, le serment de ne point molester les Parisiens, et de ne garder aucun ressentiment contre eux; mais il ne dépendait pas même d'eux d'arrêter la réaction : le 5 septembre le roi tint un lit de justice, où tous les princes assistèrent. Il y révoqua l'ordonnance réformatrice du 23 mai, rendue sur la demande de l'université et des états, et qu'il déclara lui avoir été extorquée [2]. Il révoqua encore toutes les ordonnances qui avaient été rendues contre les princes, les déclarant dérogatoires à leur honneur et calomnieuses. Il rétablit dans leurs honneurs, à la demande du sire de Hangest, tous ceux qui, dans la guerre civile, avaient servi les princes. Il rendit à Charles d'Albret la charge de connétable de France; il rendit également à Clignet de Brabant celle d'amiral de France, encore que celui-ci se fût rendu odieux dans toute la Langue d'oïl, par les barbaries épouvantables que ses troupes avaient exercées. Poursuivant enfin de ses destitutions tous ceux qui avaient été élevés par la faveur du duc de Bourgogne, il les remplaça dans tous les emplois par des Armagnacs [3]. Le 18 septembre, une ordonnance plus sévère fut rendue contre ceux qu'on nommait

[1] Juvénal des Ursins, p. 263. — Religieux de Saint-Denis, l. XXXIII, c. 17, p. 899. — Le Fèvre Saint-Remi, c. 29, p. 367. — Monstrelet, t. III, c. 113, p. 69. — Berri, roi d'armes, p. 427.

[2] Ordonn. de France, t X, p. 167-170.

[3] Religieux de Saint-Denis, l. XXXIII, c. 18, p. 901. — Le Fèvre Saint-Remi, c. 30, p. 369. — Journal d'un bourgeois de Paris, p. 192. — Monstrelet, t. III, c. 114, p. 82. — Juvénal des Ursins, p. 265.

cabochiens, c'est-à-dire contre tous les chefs de la faction des bouchers, qui, pour la plupart, étaient déjà en fuite; ils furent déclarés coupables du crime de lèse-majesté, et bannis du royaume. En même temps, Charles VI les dénonça à Henri V, roi d'Angleterre, en lui demandant de traiter comme ennemis de tous les rois ces chefs de la populace, s'ils venaient à se réfugier dans ses États [1].

Des ambassadeurs du duc de Bourgogne étaient arrivés à la cour peu après le départ de leur maître. Ils avaient protesté en son nom que celui-ci voulait observer la paix de Pontoise, et on leur avait répondu par des protestations semblables; cependant, de part et d'autre on y mêlait d'amères récriminations, et un affront personnel vint bientôt ajouter à la colère du duc de Bourgogne. Le roi de Sicile, Louis d'Anjou, qui d'abord avait recherché avidement son alliance, s'était, depuis le traité de Bourges, jeté dans la faction de ses ennemis. Le 20 novembre, il lui renvoya à Beauvais sa fille Catherine, qui avait été fiancée, ou même mariée à Louis fils et héritier du roi de Sicile, et qui avait déjà vécu trois ans à Angers sous la garde de la reine de Sicile : les deux époux étaient, il est vrai, encore enfants; mais le renvoi de cette jeune princesse n'en fut pas moins regardé comme une sanglante injure [2]. Toutefois le duc de Bourgogne sentait bien que le moment n'était pas venu où il pourrait renouveler la guerre sans un grand désavantage.

En effet, quoique la France fût accoutumée à la guerre civile; quoique la résistance armée des princes à la couronne fût, en quelque sorte, devenue le droit national; quoique l'incapacité de Charles VI fût aussi reconnue quand il était dans son bon sens, que durant ses accès de folie, et que son fils, dépourvu de moralité et de talent, n'inspirât ni confiance ni respect, le nom royal conservait un prestige vraiment surprenant après une si longue lutte. Quel que fût le parti qui se trouvait maître de la personne du roi et du dauphin, ce parti devenait légitime; ses adversaires devenaient rebelles, non pas à ses yeux seulement, mais aux yeux de toute la nation. Depuis que le duc de Bourgogne, en quittant Paris, avait perdu le privilége de faire parler la marionnette royale à sa volonté, ses partisans tremblaient, et les villes qui lui

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XXXIII, c. 20, p. 906. — Rymer, t. IX, p. 81.

[2] Monstrelet, t. III, c. 118, p. 115. — Religieux de Saint-Denis, l. XXXIII, c. 18, p. 905. — Le Fevre Saint-Remi, c. 55, p. 585. — Berri, roi d'armes, p. 427.

avaient été le plus dévouées n'osaient lui montrer quelque faveur, de peur de se jeter dans la révolte.

On aurait dit que le duc de Guienne prenait à tâche de détruire ce préjugé qui faisait sa sauvegarde. Il avait pour le plaisir une passion si désordonnée, que les partis divers auxquels il s'associait successivement, quoique loin d'être sévères, ne pouvaient la tolérer. Toutes les nuits son palais se remplissait d'hommes et de femmes de mœurs plus que suspectes; il retentissait du son des instruments jusqu'à une heure très-avancée. Le prince, épuisé par la danse, la débauche et le libertinage, passait ensuite les journées tout entières au lit, en sorte qu'on ne pouvait obtenir de lui qu'il fût présent à aucun conseil. Pendant la domination des bouchers, nous avons vu que Jean de Troyes lui avait adressé plusieurs fois des reproches : quand ses cousins du parti d'Orléans furent revenus auprès de lui, ils ne furent pas plus satisfaits de cette conduite. La reine aussi, quoique en général son idolence l'empêchât de rien savoir de ce qui se passait, en témoigna son mécontentement, et essaya même de faire cesser le désordre par son autorité maternelle. Le duc de Guienne, impatient de toute contrainte, regarda ces remontrances comme une atteinte à sa liberté. Il écrivit secrètement au duc de Bourgogne, son beau-père, de revenir à Paris, bien accompagné, pour le délivrer, et de ne donner aucune confiance aux lettres contraires qu'il pourrait être forcé de lui écrire. Trois billets de même teneur, écrits de la propre main du dauphin, et portant la date du 4 décembre, du 13 et du 22, parvinrent au duc de Bourgogne. Celui-ci leur donna aussitôt la plus grande publicité, et il invita tous les fidèles sujets de la France à se joindre à lui, pour délivrer de sa captivité l'héritier du trône, qui était indignement traité à Paris. Ces lettres du dauphin revinrent ainsi, au commencement de l'année 1414, à la connaissance du conseil du roi : le chancelier fut alors obligé de convenir que le scandale donné par la conduite du prince demandait à être réprimé : il en accusa surtout ses flatteurs, et ceux de ses courtisans qui lui avaient été donnés par le duc de Bourgogne. D'après les ordres du conseil, en effet, le sire de Croy fut arrêté le 9 janvier, et conduit en prison à Montlhéry : les sires de Brimeu, de Muy et de Montauban, furent renvoyés de Paris; le Borgne de la Heuse, Bruneau de Saint-Clair, et beaucoup d'autres courtisans du dauphin, bourguignons de parti, se retirèrent d'eux-mêmes; et le prince, après avoir témoigné d'abord une violente colère, voyant qu'ensuite on

lui rendait toute liberté de partager ses nuits entre la danse et le libertinage, se montra prêt à démentir tout ce qu'il avait écrit à son beau-père [1].

(1414.) Le duc de Bourgogne s'était cependant mis à la tête de son armée, et il s'avançait vers Paris. Il avait envoyé à toutes les villes la copie des lettres du dauphin, attestée par un notaire, tandis qu'en même temps le conseil leur envoyait d'autres lettres du même dauphin, qui affirmaient que les premières étaient controuvées ; qu'il était parfaitement libre à Paris, et que sa femme, fille du duc de Bourgogne, y était plus que jamais honorée. Bientôt les villes de Noyon, de Soissons, de Compiègne, de Dammartin, et enfin de Saint-Denis, ouvrirent leurs portes au duc de Bourgogne, qui se présentait comme le libérateur de la famille royale : toutefois le duc de Bourgogne n'avait guère plus de deux mille hommes d'armes, et autant de gens de pied et d'arbalétriers. Le comte d'Armagnac, vrai chef du parti opposé, avait dans Paris onze mille chevaux; mais comme il ne se fiait ni aux bourgeois, ni à l'université, ni au parlement, ni au duc de Guienne, il ne voulait point hasarder de sortir de la ville; il en faisait garder soigneusement les portes et les murs; il faisait faire de constantes patrouilles dans les rues, pour empêcher toute sédition, et il refusait toute réponse au duc de Bourgogne.

Celui-ci, à qui les bouchers réfugiés auprès de lui avaient persuadé que dès qu'il paraîtrait aux portes, ses partisans s'empresseraient de les ouvrir, vint ranger, le 11 février, son armée en bataille entre Montmartre et Chaillot, fit occuper la butte des Moulins par Enguerrand de Bournonville, qui y déploya sa bannière, et envoya son roi d'armes, avec quatre chevaliers, à la porte Saint-Honoré, pour demander qu'elle lui fût ouverte. Il annonçait qu'en conformité avec le traité de paix, qu'il n'avait aucune intention d'enfreindre, il voulait seulement rendre ses respects au roi et au duc de Guienne, se réunir à ses cousins, et prendre la place qui lui appartenait dans le conseil du royaume. Les gendarmes seuls du comte d'Armagnac occupaient les portes, d'où ils avaient renvoyé la garde bourgeoise. Selon l'ordre qu'ils avaient reçu, ils ne répondirent pas un seul mot, tandis que les princes, et avec eux le duc de Guienne, parcouraient les rues, exhortant les bourgeois à rester dans leurs maisons, à ne point quitter leurs ateliers, et à attendre avec confiance les décisions du conseil. Le duc de Bourgogne, voyant

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XXXIII, c. 25, p. 922.—Monstrelet, t. III, c. 119, p. 131. — Le Fèvre Saint-Remi, c. 34, p. 397. — Juvénal des Ursins, p. 266.— Pierre de Fenin, p. 434.

qu'il ne se faisait aucun mouvement à Paris, se retira à Saint-Denis, d'où il reprit la route de ses États [1].

Vers le même temps, le roi recouvra ce qu'on nommait sa raison, état dans lequel il embrassait toujours avec impétuosité le parti où le hasard l'avait placé, et il montrait une impatience extrême pour toute résistance à ses ordres. Peut-être cette irritabilité provenait-elle de la crainte qu'on ne le crût encore fou, ou du ressentiment de ce que, durant son accès, on avait refusé de lui obéir. Les Armagnacs qui l'entouraient profitèrent de cette disposition pour le pousser aussitôt aux dernières extrémités contre son cousin le duc de Bourgogne. L'évêque de Paris et le grand inquisiteur dénoncèrent à la Sorbonne le discours du docteur Jean Petit, dans lequel il avait justifié l'assassinat du duc d'Orléans. Beaucoup de docteurs de cette faculté s'étaient retirés avec les Bourguignons, en sorte que la majorité n'y était plus la même. Aussi l'université de Paris condamna-t-elle neuf propositions extraites de ce discours, *comme erronées*, *cruelles et impies dans la foi et dans les mœurs* [2]. Une ordonnance du 10 février récapitula tous les crimes du duc de Bourgogne, *depuis le cruel et damnable homicide commis par son commandement sur le frère du roi* jusqu'à sa dernière rébellion, lorsqu'il était venu à Montmartre avec une armée, et elle le déclara *rebelle*, *désobéissant*, *ennemi de la paix*, *et*, *comme tel*, *ennemi du roi et du royaume*, *avec tous ceux qui lui donneraient conseil ou aide* [3]. Une autre ordonnance enfin convoqua le ban et l'arrière-ban, pour servir le roi contre le duc de Bourgogne, appelant tous ceux qui avaient des fiefs ou des arrière-fiefs de la couronne, à se rendre en armes à Paris avec leurs vassaux [4].

Le roi avait résolu de marcher en personne contre son cousin. Il aimait la guerre : le mouvement d'un camp, l'obéissance d'une armée, l'émulation qu'il voyait autour de lui, lui faisaient illusion; il oubliait sa maladie, il sentait qu'il régnait. Il alla prendre l'oriflamme à Saint-Denis, le 1er avril, jour de Pâques fleuries; il s'avança ensuite jusqu'à Senlis, où il passa les fêtes de Pâques. Son armée était forte de six ou sept mille

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XXXIII, c. 26, p. 924. — Monstrelet, t. IV, c. 120, p. 145. — Le Fèvre Saint-Remi, c. 34, p. 404. — Journal d'un bourgeois de Paris, p. 194.

[2] *Ibid.*, c. 28, p. 931. — Monstrelet, t. III, c. 118, p. 127.

[3] *Ibid.*, c. 27, p. 927. — *Ibid.*, c. 121, p. 175.

[4] Ordonn. de France, t. X, p. 192.

hommes d'armes[1] : le duc de Guienne s'y trouvait avec tous les princes, à la réserve du roi de Sicile et du duc de Berri, qui avaient été laissés à la garde de Paris. Le comte d'Armagnac était le vrai général de l'armée royale ; tout le monde, et jusqu'au roi, portait son écharpe blanche. Les Gascons qu'il avait emmenés, et les Allemands du comte de Saarbruck formaient l'élite de l'armée, mais ils étaient aussi les plus redoutés par les paysans, dont ils avaient cruellement saccagé les villages. Ils se flattaient de s'enrichir par le pillage de Compiègne, où Hugues de Lannoy commandait la garnison bourguignonne la plus rapprochée de Paris. Armagnac le somma de rendre la place ; il refusa, et il eut même, dans quelques sorties, un succès dont les gascons se réjouirent, parce qu'il leur donnait le droit de traiter avec plus de rigueur la ville quand elle serait prise. Mais le roi et le duc de Guienne montrèrent plus de modération ; ils firent des propositions nouvelles; ils promirent sûreté aux habitants, et le 7 mai la ville leur fut livrée ; celle de Noyon ouvrit ses portes presque en même temps, et l'on regarda comme une preuve signalée de la clémence du roi, que dans l'une et l'autre de ces villes il n'y avait personne puni de mort[2].

Le roi vint ensuite avec les Armagnacs attaquer Soissons, où commandait Enguerrand de Bournonville, qui avait sous lui les sires de Menou et de Craon. Lorsque ces chefs furent sommés de rendre au roi la place où ils commandaient, Bournonville répondit, que deux ans auparavant il avait fait preuve de sa fidélité au siége de Bourges, où il avait servi sous le roi et le dauphin contre ces mêmes Armagnacs dont il les voyait à présent entourés ; il était prêt à recevoir dans Soissons son souverain avec sa suite, mais il ne pouvait ouvrir également ses portes aux ennemis de son maître. En même temps il écrivit au duc de Bourgogne de ne pas tarder à venir le secourir ; mais celui-ci ne pouvait réussir à faire arriver ses feudataires sous ses étendards, parce qu'ils se troublaient à l'idée de combattre contre une armée où le roi se trouvait en personne.

On livra autour de Soissons plusieurs escarmouches ; dans l'une d'elles, un bâtard de Bourbon fut tué, et le duc son frère jura d'en tirer une cruelle vengeance, comme si la mort d'un guerrier tué dans

[1] Chron. de Berri, p. 427.

[2] Religieux de Saint-Denis, l. XXXIV, c. 4, p. 940. — Monstrelet, t. III, c. 125, p. 211. — Le Fèvre Saint-Remi, c. 58, p. 418. — Journal d'un bourgeois de Paris, p. 197. — Juvénal des Ursins, p. 275.

un combat pouvait avoir le caractère d'une offense. Dès lors les princes ne voulurent plus entendre aucune proposition de capitulation ; leur artillerie fit à la muraille de larges brèches, et lorsqu'ils les jugèrent suffisamment ouvertes, ils donnèrent l'assaut, le 20 mai, en cinq endroits différents. Pendant deux heures, les bourgeois, de concert avec les soldats de Bournonville, se défendirent en désespérés. Mais enfin les Armagnacs pénétrèrent de toutes parts dans la ville ; la cupidité, l'ivresse du combat, et une haine furieuse les animaient, et le pillage fut accompagné d'un épouvantable massacre. Presque toute la garnison fut passée au fil de l'épée ; un grand nombre de bourgeois furent de même égorgés dans les rues et dans leurs maisons ; presque toutes les femmes furent violées, sans qu'on épargnât les religieuses plus que les autres. Toutes les richesses des églises furent pillées aussi bien que celles des maisons ; et les soldats jetèrent dans la boue les hosties pour se saisir des ciboires, ou les reliques des saints pour enlever leurs châsses. Après même que le massacre et le pillage eurent cessé, les gens du roi firent subir le dernier supplice à Bournonville, à Pierre de Menou, à quatre autres gentilshommes, et à vingt-cinq bourgeois. Ces malheureux étaient punis pour être demeurés fidèles au parti que le roi avait quitté peu de mois auparavant, sans avoir eu d'autre raison pour son changement que le hasard, qui avait amené auprès de lui des visages nouveaux [1].

Charles VI s'avança ensuite jusqu'à Laon, où le comte de Nevers, frère du duc de Bourgogne, ne tarda guère à se rendre, pour lui faire sa soumission particulière. Il n'était point assez fort pour défendre par lui-même son comté de Rethel, dont l'armée royale approchait déjà, et il ne pouvait espérer aucun secours de son frère. Il mit donc un genou en terre, demanda pardon pour sa faute, promit de recevoir désormais dans toutes ses villes les gouverneurs et les garnisons que le roi voudrait y envoyer, et de ne plus donner aucune assistance à son frère. Le roi le reçut en grâce, et accorda un acte d'oubli à tous ses serviteurs, à la réserve de deux de ses plus intimes conseillers, qu'il se réserva de poursuivre en justice [2]. Peu après des députés de Flandre vinrent à leur tour assurer le roi que les Flamands ne s'armeraient point

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XXXIV, c. 7, p. 947. — Monstrelet, t. III, c. 126, p. 215. — Le Fèvre Saint-Remi, c. 39, p. 424. — Journal d'un bourgeois de Paris, p. 198. — Juvénal des Ursins, p. 278. — Pierre de Fenin, p. 455.

[2] *Ibid.*, c. 8, p. 949. — Le Fèvre Saint-Remi, c. 39, p. 428. — Monstrelet, c. 127, p. 223. — Juvénal des Ursins, p. 279.

contre lui, d'autant que dans tous leurs traités avec leur seigneur, ils avaient toujours réservé leur fidélité au roi et à l'héritier de la couronne. Les deux Bourgognes ne suivirent pas cet exemple et ne séparèrent point leur cause de celle de leur duc, mais quatre mille Bourguignons et Savoyards, qui s'étaient avancés jusqu'à Mie-Bray-sur-Sambre, y furent attaqués le 17 juin, par le duc de Bourbon et le comte d'Armagnac, et mis en déroute [1]. Enfin, le 29 juin, le duc de Brabant et la comtesse de Hainaut, l'un frère, et l'autre sœur du duc de Bourgogne, arrivèrent à Péronne, auprès du roi, venant de Douai, où ils avaient laissé le duc ; ils supplièrent Charles de faire grâce à leur frère ; mais celui-ci déclara que si le duc, au lieu de songer à se justifier, ne venait pas en personne s'humilier et se soumettre à sa miséricorde, comme le moindre de ses sujets, il ne devait espérer aucun pardon [2].

Il avait été résolu, dans le conseil du roi, de confisquer les États du duc de Bourgogne : c'était par l'Artois que Charles VI voulait commencer l'exécution de cette sentence, et l'avant-garde de son armée fut chargée d'investir Bapaume. Il s'en approcha lui-même le 12 juillet, mais la ville lui fut ouverte aussitôt, par les ordres du duc de Bourgogne ; celui-ci ne chercha pas même à en retirer auparavant quatorze de ses partisans, émigrés de Paris ou de Compiègne, qui s'y étaient réfugiés, et qui furent tous envoyés au supplice [3].

Dans ce moment, Charles VI eut un nouvel accès de folie, mais l'armée royale, conduite par le comte d'Armagnac, sous le nom du duc de Guienne, vint investir Arras, et fut en état, le 28 juillet d'ouvrir ses batteries contre la place. La garnison en avait déjà rasé elle-même les faubourgs. Le duc de Bourgogne avait enfin réussi à rassembler à Douai une armée respectable, cependant il envoya de nouveau le duc de Brabant et la comtesse de Hainaut à l'armée royale, pour tâcher de nouer quelques négociations. Le comte d'Armagnac, les Gascons, les Bretons, et tous les soldats aventuriers, qui ne faisaient la guerre que dans l'espoir du pillage, et qui se partageaient déjà en idée les richesses d'Arras, voyaient avec beaucoup d'humeur ces tentatives d'accommodement ; ils demandaient qu'on les laissât faire, qu'on repoussât toutes

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XXXIV, c. 9, p. 951. — Monstrelet, c. 127, p. 225. — Juvénal des Ursins, p. 279.

[2] *Ibid.*, c. 9, p. 953. — *Ibid.*, p. 280.

[3] *Ibid.*, c. 11, p. 957. — Monstrelet, c. 128, p. 227. — *Ibid.*

les ouvertures de paix, et ils promettaient de traiter bientôt Arras comme ils avaient traité Soissons. Cependant il se trouvait encore dans l'armée du roi quelques hommes qui se souvenaient qu'ils étaient Français, et que c'était une ville française qu'on voulait détruire par le massacre et l'incendie. Le comte d'Alençon et les Normands se distinguaient surtout par leur désir de mettre fin aux hostilités. Au bout de cinq semaines de siége, les assaillants n'avaient encore fait aucun progrès contre la place, tandis que les maladies commençaient à se manifester parmi eux. Sur ces entrefaites, le duc de Brabant et la comtesse de Hainaut revinrent pour la troisième fois au camp, et demandèrent avec instance la paix, assurant que leur frère était prêt à se soumettre, pour l'obtenir, à tous les sacrifices. Cette fois, le duc de Guienne se prononça hautement pour l'ouverture des négociations ; il accorda aux assiégés une suspension d'armes, et il commença à dresser les articles de la pacification, malgré l'opposition des ducs d'Orléans, de Bar, de Bavière et du comte d'Eu. Le sire Amé de Saarbruck venait de mourir de la maladie épidémique, le duc de Bavière et le connétable Charles d'Albret en étaient aussi atteints : le premier languissait au lit malade, le second s'était fait transporter ailleurs [1].

Dès qu'on entamait les négociations pour rétablir la paix, on était bien plus embarrassé à saisir et à définir les intérêts matériels pour lesquels on s'était battu, qu'à obtenir des sacrifices réciproques. Quoique le duc de Bourgogne eût eu pendant la guerre assez de désavantage pour se regarder comme vaincu, on ne songeait déjà plus à lui ôter la moindre partie de son patrimoine, à lui demander le sacrifice d'aucune province, d'aucun château. On n'oubliait point qu'il était cousin du roi et beau-père du duc d'Aquitaine; on le traitait toujours en parent, ou plutôt en enfant mutin qu'on châtiait ; on lui demandait de reconnaître sa faute, de promettre plus de docilité à l'avenir ; mais on n'avait aucune envie de lui faire du mal. Enfin le traité de paix fut signé, le 4 septembre, dans la tente du roi devant Arras. Il portait seulement que le duc de Brabant, la comtesse de Hainaut et les états de Flandre, au nom du duc de Bourgogne, suppliaient humblement le roi et le duc de Guienne de lui pardonner les torts qu'il avait eus depuis la paix de Pontoise, et de le recevoir dans leurs bonnes grâces. Le duc

[1] Religieux de Saint-Denis. l. XXXIV, c. 13, p. 962. — Juvénal des Ursins, p. 282. — Le Fèvre Saint-Remi, c. 45, p. 444.

offrait au roi les clefs d'Arras, et promettait de le recevoir de même dans toutes ses places ; il promettait d'éloigner de ses États tous ceux qui avaient encouru l'indignation du roi. Il déclarait n'avoir aucune alliance avec les Anglais, et promettait de n'en contracter aucune sans le consentement du roi. Il promettait enfin de ne point revenir à Paris, sans y être rappelé par le roi et le dauphin. En retour on lui promettait la restitution des terres enlevées à ses vassaux à l'occasion de la guerre, et l'abolition des lettres royales qui attaquaient son honneur. A tout égard les parties rentraient sous le traité de Chartres, qu'elles promettaient d'observer désormais fidèlement [1].

Après que le duc de Brabant et la comtesse de Hainaut eurent prêté le serment d'observer cette paix, d'abord en leur nom propre, comme garants, ensuite au nom du duc de Bourgogne, comme partie principale, le duc de Guienne prêta serment à son tour, puis il demanda aux princes ses alliés de faire de même. Le duc d'Orléans, le duc de Bourbon et l'archevêque de Sens, frère de Montagu, s'y refusèrent d'abord ; ils obéirent ensuite sur un ordre positif du duc de Guienne ; tous les autres princes suivirent leur exemple ; puis on publia la défense de porter davantage, ou la bande blanche des Armagnacs, ou la croix de Saint-André des Bourguignons. Le duc de Guienne ayant reçu les clefs d'Arras, ordonna que les drapeaux du roi y fussent arborés, et que le sire du Quesnoy y fût reçu pour gouverneur ; mais il n'entra point lui-même dans la ville. Enfin, le 11 septembre, il donna l'ordre de plier les tentes et de rassembler le bagage, pour se mettre en route vers Paris dès le lendemain. Mais les soldats désordonnés, et peut-être ivres, trouvèrent plus commode de mettre le feu à leurs logements au milieu de la nuit, pour s'épargner la peine de remporter de si lourds fardeaux. L'incendie se répandit avec une telle rapidité, que plusieurs princes furent en danger d'y périr, et quatre cents malades furent consumés dans leurs lits. Le duc de Guienne ayant perdu ses équipages et tous ses bagages, fit sa retraite en désordre, et rentra à Paris le 1er octobre, comme s'il avait éprouvé une grande déroute [2].

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XXXIV, c. 14, p. 965. — Monstrelet, t. III, c. 152, p. 242. — Le Fèvre Saint-Remi, c. 46, p. 446. — Juvénal des Ursins, p. 283. — Pierre du Fenin, p. 457. — Journal d'un bourgeois de Paris, p. 201.

[2] Monstrelet, t. III, c. 152, p. 244. — Religieux de Saint-Denis, l. XXXIV, c. 18, p. 979. — Juvénal des Ursins, p. 283. — Le Fèvre Saint-Remi, c. 45, p. 445. — Journal d'un bourgeois de Paris, p. 202.

CHAPITRE XXIX.

Le dauphin renvoie de Paris tous les princes. Descente de Henri V en Normandie; bataille d'Azincourt. Le duc de Bourgogne menace Paris. Mort du premier dauphin. Tyrannie du comte d'Armagnac. Mort du second dauphin. Le troisième dauphin relègue la reine à Tours. — 1414-1417.

(1414.) Depuis que Charles VI était monté sur le trône, les événements s'étaient succédé avec une telle rapidité; il y avait eu tant de guerres et tant de traités de paix, tant de partis divers avaient obtenu successivement la victoire, tant d'hommes nouveaux avaient été appelés au pouvoir, qu'il semblait qu'on aurait dû avancer vers le terme de cette longue anarchie. Cependant on en était toujours précisément au même point. Depuis vingt-deux ans un roi fou était à la tête de la monarchie, sans que les hommes qui avaient vieilli au milieu des calamités qu'il attirait sur elle, eussent compris qu'il fallait mettre des bornes à son autorité, qu'il fallait élever un pouvoir national au-dessus de celui de la couronne, ne fût-ce que pour décider quand le roi était en état d'exercer ses fonctions; qu'il fallait tout au moins qu'à la sortie de ses accès il donnât d'une manière authentique des preuves du retour de sa raison, et qu'il ne suffisait point qu'il reconnût ceux qui l'approchaient, pour rentrer de plein droit en possession de la souveraine puissance.

Depuis vingt-deux ans, toutes les fois que l'autorité lui échappait pendant sa maladie, elle retombait dans des mains également incapables. Isabeau de Bavière était toujours la même femme, faible et emportée, oubliant les affaires pour les plaisirs de la table, peu désireuse de gouverner, n'exerçant jamais le pouvoir que lui avaient réservé les ordonnances royales, et l'abandonnant sans résistance à celui des princes qui voulait s'en saisir. Le duc de Guienne, son fils, était ce qu'avait été avant lui le duc d'Orléans, frère du roi : comme lui il était avide

de plaisirs, débauché, incapable d'application, dépourvu également de dignité, de sensibilité, de compassion pour les pauvres, et de talent; comme lui il dissipait, sans mesure et sans jugement, les biens qu'il arrachait sans pitié aux contribuables. Le duc de Berri s'était rapproché toujours plus de l'imbécillité; le duc de Bourgogne avait remplacé son père, mais valait moins que lui; brutal, cruel, dépourvu de tout sentiment élevé, incapable de toute vue profonde, il était digne compagnon des bouchers auxquels il s'était associé, et qu'il avait admis à sa familiarité. Entre tous les autres princes il n'y en avait pas un seul qui se distinguât, pas un seul sur qui pussent reposer les espérances de la nation. Beaucoup de capitaines s'étaient attachés à eux; mais il n'y en avait pas un seul qui eût développé un grand caractère. Grossiers dans leurs mœurs, avides de pillage et sans pitié pour le peuple, leur bravoure était dépourvue de cette galanterie qui ennoblit les combats de l'homme, et les distingue de ceux des animaux féroces. Quoiqu'ils n'eussent d'autre occupation, d'autre savoir que la guerre, ils n'avaient fait faire aucun progrès à l'art militaire, ils n'avaient pas compris que la guerre pût être l'objet d'une science.

La nation enfin, abrutie par tant de cruautés, par tant de souffrances, voyait sans horreur la multiplication des supplices. Elle s'était tellement accoutumée au pillage et aux violences des gens de guerre, qu'elle cessait de s'en plaindre. La population et la richesse avaient rapidement diminué; mais l'instruction, l'habitude de la réflexion, l'aptitude aux affaires publiques, avaient diminué bien plus encore. Ceux qui arrivaient au pouvoir ne songeaient pas même qu'on pût l'exercer pour le bien de tous. Les états généraux eux-mêmes, quand ils furent assemblés, ne comprirent ni ce qu'ils étaient, ni ce qu'était la nation : ils ne se saisirent point de l'autorité qui leur était offerte, ils ne firent pas reconnaître un seul droit des citoyens, ils n'établirent pas une garantie. A son tour, la populace de Paris, quand elle se trouva maîtresse, ne sut demander autre chose que des vengances et du pillage.

La paix d'Arras laissa la France dans ce même état honteux de voleries universelles, d'oppression des campagnes, de brigandage des gens de guerre, de haines à peine comprimées, qui avait précédé la guerre. Le roi avait été ramené à Paris le 1er octobre; mais il était alors au plus fort d'un accès de folie, en sorte que c'était au duc de Guienne à le représenter dans le gouvernement. Celui-ci cependant avait recommencé

ses bals, ses fêtes nocturnes et ses débauches, après lesquelles il demeurait pendant le jour incapable de toute occupation et de tout travail. Ses prodigalités étaient si excessives, que Juvénal des Ursins, son chancelier, se refusa enfin à appliquer les sceaux du duché de Guienne à des dons de six mille et de dix mille écus qu'on lui apportait chaque matin à signer. Le dauphin le congédia, et reçut des mains du duc de Berri un autre chancelier accoutumé à plus de complaisance [1].

Le duc de Berri, qui dès le temps de sa jeunesse avait donné tant de preuves de son manque de talents et de son manque de vertus, occupait de nouveau la charge de capitaine et gouverneur de Paris. A ce titre il reçut, à l'occasion de la paix d'Arras, une députation des Parisiens, qui se plaignaient de ce que ce traité avait été conclu sans qu'on les eût appelés à y prendre part. « Cela ne vous touche en rien, leur » répondit-il, ni entremettre ne vous devez de notre sire le roi, ni de » nous, qui sommes de son sang et lignage; car nous nous courrou- » çons l'un à l'autre quand il nous plaît, et, quand il nous plaît, la » paix est faite et accordée [2]. » Les Parisiens auraient pu répondre que, quand les princes se courrouçaient, ils faisaient tuer ou pendre les bourgeois; que, quand ils faisaient la paix, ils s'accordaient pour les piller. Mais les princes avaient ôté aux Parisiens l'audace de parler avec tant de liberté; ils avaient nommé Tannegui du Châtel prévôt de la ville, et ils lui avaient fait arracher des rues et des carrefours toutes les chaînes destinées à former les barricades; ils lui avaient fait ensuite désarmer tous les bourgeois, et rassembler au Louvre et à la Bastille toutes ces armures. Dès lors ils pouvaient sans crainte braver le mécontentement des habitants [3].

La paix d'Arras devait être ratifiée par le duc de Bourgogne; et comme plusieurs articles demandaient à être éclaircis, et pouvaient donner lieu à de nouvelles discussions, l'on était convenu qu'il y aurait entre les deux partis des conférences à Senlis. Elles furent ensuite transférées à Saint-Denis; mais loin d'y aplanir les difficultés qui restaient encore, on n'y fit que s'aigrir de nouveau. En même temps le duc de Bourgogne était entouré de tous les réfugiés les plus odieux aux Armagnacs, de Jacqueville, Mailly, Eustache de Laistre, Legoix,

[1] Juvénal des Ursins, p. 285.
[2] Monstrelet, t. III, c. 133, p. 254. — Le Fèvre Saint-Remi, c. 47, p. 453.
[3] *Ibid.*, c. 122, p. 192.

Chaumont, de Troyes, et des autres chefs des bouchers : il les conduisit avec lui dans le comté de Tonnerre, qu'il ravagea, pour punir de sa désobéissance Louis de Châlons, son feudataire, dont il avait fait faire le procès. Quelques-uns des bannis qui le suivaient furent alors faits prisonniers par les Armagnacs, envoyés à Paris et pendus. De part et d'autre plusieurs gentilshommes furent surpris par leurs adversaires, malgré la paix ; les uns furent mis à mort, d'autres ne se rachetèrent que par de grosses rançons. Ainsi le traité d'Arras n'avait donné de garantie ni aux personnes, ni aux propriétés, dans aucune partie du royaume [1].

(1415.) La cour elle-même semblait peu disposée à observer une paix qui n'était due qu'à l'influence momentanée du duc de Guienne. Depuis que celui-ci, en se replongeant dans la débauche, avait abandonné les affaires, et que l'accès du roi s'était terminé, les ducs d'Orléans et de Bourbon avaient redoublé de rigueur contre ceux des Parisiens qu'on accusait d'être bourguignons. Le nouveau prévôt de Paris, Tannegui du Châtel, avait fait conduire à Orléans toutes les femmes des bannis qui suivaient le champ du duc de Bourgogne. Les princes profitèrent aussi de ce que le duc de Guienne était parti, le 4 janvier, pour Melun, afin d'y rencontrer sa mère et sa sœur la duchesse de Bretagne ; ils ordonnèrent en son absence un service funèbre, dans l'église Notre-Dame, en l'honneur du feu duc d'Orléans. Il eut lieu le samedi 5 janvier. L'on y voyait en habit de deuil, autour de Charles VI, le jeune duc d'Orléans et son frère le comte de Vertus, le duc de Berri, le duc de Bourbon, le duc de Bavière, et le nouveau duc d'Alençon : Jean Ier, petit-fils du frère de Philippe VI, venait d'obtenir, le 1er janvier 1415, que son comté d'Alençon fût érigé en duché pairie [2]. Toute la cour, où l'on voyait encore les comtes de Richemond, de la Marche, d'Eu, et plusieurs autres, étaient également vêtue de noir. Jean Gerson, chancelier de l'Église, célèbre par ses efforts pour extirper le schisme, et l'auteur présumé du *Traité de l'Imitation de Jésus-Christ*, prêcha devant cette assemblée en fougueux armagnac. Il fit l'éloge du duc défunt, il déclara que le royaume n'avait plus été gouverné avec sagesse depuis sa mort ; il prêcha la guerre contre le duc de Bourgogne ; il se crut cependant obligé de dire qu'il ne recommandait pas sa mort ou

[1] Monstrelet, t. III, c. 136, p. 260. — Le Fèvre Saint-Remi, c. 47, p. 454. — Religieux de Saint-Denis, l. XXXIV, c. 18, p. 980.

[2] Ordonn. de France, t. X, p. 228.

sa destruction, qu'il voulait seulement qu'il fût humilié pour lui faire reconnaître son péché. Des sermons non moins véhéments furent prêchés les jours suivants, sur le même sujet, aux Célestins et au collége de Navarre [1].

Mais, encore que la cour ne parût respirer que la haine pour le duc de Bourgogne, et qu'elle fît exprimer les mêmes sentiments par Charles VI, qui passait alors pour être en bon sens, les princes n'étaient pas empressés de renouveler les hostilités ; aussi les conférences furent-elles continuées avec le duc de Brabant et la comtesse de Hainaut, qui étaient venus à Saint-Denis ; et comme ce frère et cette sœur du duc de Bourgogne se prêtèrent à plusieurs modifications au traité d'Arras, toutes défavorables à leur frère, la paix fut de nouveau signée à Paris le 25 février, jurée le 14 mars par le duc de Brabant et les ambassadeurs de Bourgogne, et publiée le 16 mars [2].

Si les princes avaient été animés d'aucun sentiment d'amour pour la France, il y aurait eu des motifs suffisants pour réconcilier les deux factions, dans la tournure que prenait les négociations avec l'Angleterre. Henri V, depuis son avénement au trône, avait toujours paru, comme son père, empressé de traiter avec celle des deux factions qui lui offrirait les termes les plus favorables. Comme il était jeune et non marié, il avait proposé de consolider par un mariage la trêve ou la paix qu'il se montrait disposé à signer. La trêve qui avait été renouvelée le 24 janvier 1414, expirait au 2 février 1415 [3]. Pendant sa durée, deux négociations avaient été entamées presque simultanément par les Anglais ; l'une, le 30 mai 1414, pour faire épouser à Henri V Catherine, cinquième fille de Charles VI, qui était alors âgée de quatorze ans [4] ; l'autre, le 4 juin, avec le duc de Bourgogne, pour faire épouser au même Henri une autre Catherine, fille de ce duc, et la même qui avait été promise au fils du roi de Sicile [5]. Ces deux négociations avaient été continuées concurremment toute l'année. Cependant le roi d'Angleterre paraissait s'attacher davantage à la première : il s'était engagé à ne point contracter d'autre mariage pendant que cette négociation était

[1] Monstrelet, t. III, c. 138, p. 268. — Le Fèvre Saint-Remi, c. 49, p. 460.
[2] *Ibid.*, c. 140, p. 274. — *Ibid.*, c. 80, p. 463. — Journal d'un bourgeois de Paris, p. 206.
[3] Rymer, t. IX, p. 91.
[4] *Ibid.*, p. 131.
[5] *Ibid.*, p. 136.

pendante, et il avait renouvelé, à plusieurs reprises, cette promesse, en prolongeant chaque fois le terme accordé aux négociateurs [1].

D'autre part, le 24 janvier 1815, la trêve entre la France et l'Angleterre avait été de nouveau prolongée, mais jusqu'au 1er mars seulement. En même temps, les demandes de Henri V étaient devenues toujours plus arrogantes. En compensation de son droit à la couronne, qu'il rappelait toujours, il demandait la restitution de toutes les provinces que Jean sans Terre avait perdues, de toutes celles du moins qui avaient été cédées par le traité de Bretigny, et de plus le payement de seize cent mille écus qu'il assurait que la France devait encore pour la rançon du roi Jean. Le conseil de France lui offrait seulement la restitution de la principauté d'Aquitaine, telle que le prince Noir l'avait possédée, et huit cent mille écus à titre de dot de la princesse Catherine [2].

Une ambassade, à la tête de laquelle se trouvait le duc d'Exeter, oncle du roi d'Angleterre, était venue à Paris demander la princesse Catherine, et avec elle les cessions considérables de territoire moyennant lesquelles Henri V consentait à accorder la paix à la France, et l'on profitait de cette occasion pour donner aux ambassadeurs des fêtes splendides, et un tournoi, où l'on vit jouter Charles VI lui-même, et les ducs d'Alençon, de Brabant et d'Orléans [3]; mais pendant ce temps le roi d'Angleterre pressait l'armement de ses soldats et de ses flottes. Il avait ordonné à tous ses hommes d'armes de se rendre à Southampton, pour y être prêts à s'embarquer avec lui le 24 juin. En effet, il était résolu à la guerre avec la France, d'autant qu'il la regardait comme un moyen d'attacher les Anglais à ses droits et à sa personne, et d'occuper les esprits inquiets qui avaient si souvent ébranlé le trône de son père. D'ailleurs l'état de la France lui laissait à peine prévoir quelque résistance de la part d'un pays sans trésor, sans armée et sans gouvernement [4].

Les ambassadeurs anglais étaient repartis après avoir assisté aux fêtes qu'on avait données pour eux; on leur avait annoncé seulement qu'une ambassade française porterait incessamment en Angleterre la réponse du conseil du roi. Charles VI était de nouveau hors d'état de se

[1] Rymer, t. IX, p. 103, 104, 140, 150, 166, 182, 183.
[2] *Ibid.*, p. 208. — Religieux de Saint-Denis, l. XXXV, c. 1, p. 992.
[3] Monstrelet, t. III, c. 140, p. 273. — Le Fèvre Saint-Remi, c. 52, p. 475.
[4] Thom. Walsingham, Hist. Angl., p. 389.

montrer ; la reine était à Melun, dont elle faisait sa résidence habituelle. Dans les premiers jours d'avril, le dauphin duc de Guienne alla l'y trouver : presque aussitôt après il fit inviter les princes du sang, qui étaient alors à Paris, à venir le rejoindre à Melun, pour y traiter avec lui d'affaires importantes ; mais, dès qu'il les vit tous arrivés au château, il en repartit en secret dans la nuit, et revint en toute hâte à Paris, faisant fermer après lui le pont de Charenton et les portes de la ville. Le matin suivant il fit assembler au Louvre le corps de ville, l'université et les principaux bourgeois : il leur fit adresser par l'évêque de Chartres, chancelier de Guienne, un discours dans lequel il attribuait aux princes du sang toutes les calamités qu'avait éprouvées le royaume depuis la mort de Charles V. Il rappelait, sans aucun ménagement, comment le duc d'Anjou avait pillé le trésor de la couronne pour son expédition d'Italie ; quelles avaient été la rapacité du duc de Berri, les ruineuses prodigalités du feu duc de Bourgogne, les folles dépenses du feu duc d'Orléans, et les violentes extorsions du présent duc de Bourgogne. Il annonçait que le dauphin voulait enfin mettre un terme à tant de désordres, et qu'il avait renvoyé tous les princes dans leurs apanages, pour veiller seul à l'administration de son patrimoine et de son royaume. En effet, ses messagers avaient déjà porté l'ordre au duc de Berri de se retirer à Dourdan, près d'Étampes ; au duc d'Orléans de partir pour Blois, et au duc de Bourbon pour le Bourbonnais. Le comte d'Armagnac et le duc de Bourgogne, qui n'auraient pas été peut-être si aisément joués par un jeune homme de dix-neuf ans, étaient déjà, l'un en Guienne, l'autre à Dijon. Tous les autres princes étaient également dispersés, à la réserve d'Arthur, comte de Richemond et frère du duc de Bretagne, jeune homme de vingt et un ans, qui était alors l'ami et le confident du dauphin [1].

Rien n'était plus fondé que cette accusation contre les princes du sang ; aussi les Parisiens les virent partir sans regret. Cependant le duc de Guienne ne valait pas mieux que ceux qu'il avait chassés ; ils ne lui étaient devenus insupportables que parce qu'ils critiquaient ses débauches nocturnes, qu'ils lui reprochaient ses dilapidations, et qu'ils le traitaient comme un enfant ; surtout il ne voulait pas les admettre au partage d'un acte de brigandage qu'il avait médité. Il avait découvert que sa mère Isabeau de Bavière, qui ne connaissait guère d'autre plai-

[1] Monstrelet, t. III, c. 144, p. 296. — Le Fèvre Saint-Remi, c. 53, p. 477.

sir que celui d'accumuler, avait confié ses épargnes à trois riches bourgeois de Paris, Michaud de Laillier, Guillaume Saingain et Picquet de la Haie. Il fit entourer leurs maisons de gens armés ; il fit saisir tout l'argent qu'on y trouva, et se le fit apporter à son hôtel. En même temps il fit enlever, par le comte de Richemond, sa femme, qui était auprès de la reine, non pour la recevoir auprès de lui, car la place était occupée par une de ses maîtresses, mais pour la faire conduire, sous bonne garde, à Saint-Germain en Laye [1].

Le duc de Bourgogne crut d'abord qu'une révolution qui écartait les Armagnacs de la cour devait lui être favorable. Il envoya au dauphin en ambassade l'évêque de Tournai, deux chevaliers et un avocat de Dijon, pour lui proposer un nouveau traité; celui qui venait d'être signé à Paris avait fixé à cinq cents le nombre des partisans de Bourgogne dont le bannissement était maintenu : le duc demandait pour eux l'amnistie ; il voulait que le roi et l'université de Paris ne fissent plus poursuivre pardevant le concile de Constance, qui était alors assemblé, la condamnation des doctrines de Jean Petit ; il voulait enfin que le duc de Guienne rappelât sa femme Marguerite de Bourgogne auprès de lui, et renvoyât sa maîtresse. Il paraît que cette dernière demande excita le courroux du duc de Guienne, qui les refusa toutes également et qui, le 23 juillet, fit publier à son de trompe, en présence des ambassadeurs bourguignons, le bannissement définitif des cinq cents partisans de leur maître, exceptés de l'amnistie, pour avoir pris part aux troubles de Paris. Incapable d'autre part de se charger plus longtemps des soucis du gouvernement, qui le détournaient de ses plaisirs, il rappela son grand-oncle le duc de Berri à Paris, pour les lui abandonner. Le duc de Bourgogne, à cette nouvelle, fit déclarer au dauphin qu'il n'acceptait point la paix signée pour lui par son frère et sa sœur ; qu'il ne la jurerait point, et qu'il ne s'armerait point pour défendre le royaume contre l'invasion des Anglais [2].

Cette invasion devenait de plus en plus imminente. Le duc de Berri, le plus faible entre les faibles princes qui déshonoraient alors la France, avait choisi les ambassadeurs qui devaient porter à Henri V les réponses du conseil à ses arrogantes propositions. C'étaient l'archevêque de Bourges, l'évêque de Lisieux, les comtes de Vendôme et de Tancarville, quatre chevaliers et quatre conseillers secrétaires du roi. Le moindre

[1] Monstrelet, t. III, c. 144, p. 297. — Le Fèvre Saint-Remi, c. 53, p. 478.
[2] *Ibid.*, c. 146, p. 305. — *Ibid.*, c. 54, p. 480.

de ces seigneurs avait voulu avoir une suite qui donnât aux étrangers une haute idée de son rang et de sa richesse : le sauf-conduit demandé à Henri V, et accordé le 15 avril, comprenait douze ambassadeurs, et un cortége de cinq cent quatre-vingt-quatorze personnes [1]. Mais cette splendide ambassade mettait dans un plus grand jour la faiblesse de l'État qu'elle représentait. L'archevêque de Bourges adressa un discours, ou plutôt un sermon à Henri V, sur ce texte : *Pax tibi et domui tuæ*, dans lequel il se contenta d'entasser tous les lieux communs à la louange de la paix qu'il pouvait appuyer par des passages de la sainte Écriture ou des poëtes. Le chancelier d'Angleterre lui répondit sur le même ton, et le lendemain 2 juillet les conférences s'ouvrirent. Les ambassadeurs français offraient la restitution de sept comtés et de quinze villes qui avaient fait partie de la principauté d'Aquitaine ; ils y joignaient les villes de Tulle, de Limoges, et tout le Limousin, et ils avaient porté la dot de Catherine de France à 850,000 écus d'or. Mais ils se refusèrent à assigner un terme rapproché pour livrer les terres et l'argent, et, après plusieurs pourparlers, le 28 juillet la négociation fut rompue [2].

Il est douteux que Henri V eût l'intention d'accepter les offres de la France, même quand elles auraient été plus avantageuses. Dès le 16 avril, il avait communiqué à son Parlement son projet de faire une descente en France, et il lui avait demandé des subsides dans ce but [3]. Le 29 avril, il avait donné à tous les seigneurs qui devaient faire partie de l'expédition, l'ordre de se tenir prêts à partir avec le nombre d'hommes que chacun devait conduire [4], et depuis ce moment les enrôlements de soldats, les achats d'armes, de provisions, les rassemblements de vaisseaux, s'étaient poursuivis avec une activité et une publicité qui ne pouvaient laisser aucun doute sur les intentions de Henri V. Il avait cependant consenti deux fois à la prorogation de la trêve ; d'abord, du 1er mai jusqu'au 8 juin ; ensuite, du 10 juin jusqu'au 15 juillet [5] ; mais c'était bien plutôt pour terminer ses préparatifs de guerre que pour entendre l'archevêque de Bourges. Lorsqu'il eut rassemblé à Southampton une armée de six mille hommes d'armes et de vingt mille archers prêts à être embarqués, il chargea l'évêque de Winchester de congé-

[1] Rymer, t. IX, p. 219.
[2] Religieux de Saint-Denis, l. XXXV, c. 2, p. 996, etc. 3, p. 999.
[3] Rymer. t. IX. p. 222.
[4] *Ibid.*. p. 229.
[5] *Ibid.*, p. 225, 260, 262.

dier l'ambassade de France, en déclarant qu'il était désormais résolu de recouvrer son droit par les armes [1].

Lorsque les ambassadeurs revinrent d'Angleterre, le duc de Guienne et son conseiller le duc de Berri comprirent enfin que le danger était réel, et ils firent quelques avances au duc de Bourgogne pour obtenir son assistance; ils accordèrent une amnistie aux bannis de son parti, à la réserve de quarante-cinq seulement; ils lui envoyèrent des lettres patentes du 31 août, par lesquelles le roi le reconnaissait pour son loyal parent et vassal, et défendait qu'on prêchât contre lui; ils l'engagèrent enfin à jurer la paix, ce que le duc de Bourgogne fit le 4 septembre, au château d'Argilly prés de Beaune, tout en se réservant le droit de faire encore des remontrances sur plusieurs articles du traité d'Arras qui ne lui convenaient pas [2].

Le duc de Berri, qui dès ses premières années s'était montré dépourvu de sens et de caractère, parvenu alors à l'âge de soixante et quinze ans, était devenu plus pusillanime encore. Toujours accoutumé à craindre les princes du sang ses rivaux, plus encore que les ennemis de l'État, il ne pouvait se résoudre à les rappeler à Paris dans ce moment de crise, et il persuada au dauphin de commander aux ducs de Bourgogne et d'Orléans de lui envoyer chacun cinq cents hommes d'armes, mais de ne point les conduire eux-mêmes, de peur qu'en se trouvant en présence, leurs anciennes jalousies ne se réveillassent. En même temps Charles d'Albret, connétable de France, fut chargé de commander toutes les armées du royaume avec toute la plénitude du pouvoir royal; Boucicault, maréchal de France, fut nommé capitaine de Normandie, et Clignet de Brabant, grand amiral, capitaine de Picardie. Ces choix faits, dans le courant du mois d'août, parmi les plus fougueux Armagnacs, montraient que le dauphin était toujours favorable à ce parti, autant du moins que l'épuisement où le laissaient ses débauches lui permettait de s'occuper des affaires publiques [3].

L'approche imminente et indubitable de la guerre n'avait pu engager le dauphin à suspendre ses prodigalités; le trésor était vide, et pour le remplir il ordonna en même temps de lever une taille sur le peuple, et une décime sur le clergé; les agents du fisc se répandirent en tout

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XXXV, c. 3, p. 999. — Monstrelet, t. III, c. 147, p. 307. — Le Fèvre Saint-Remi, c. 54, p. 479.

[2] Hist. de Bourg., t. III, l. XVI, p. 402-422; et Preuves, *ibid.*, § 297-300.

[3] Juvénal des Ursins, p. 292.

sens dans les villages et les campagnes, saisissant tout l'argent, les meubles et le bétail des paysans, souvent leurs personnes mêmes, pour les obliger à se racheter. Les généraux, nommés seulement au mois d'août, n'avaient point d'armée, mais les gendarmes se mettaient en marche de tous les côtés pour s'approcher du théâtre de la guerre ; car quoiqu'ils n'attendissent pas de solde, ils préféraient, dans le désordre universel, être armés, et piller eux-mêmes, plutôt que d'attendre chez eux, et d'y être pillés. En effet, tout ce qui avait échappé au collecteur des tailles était enlevé par les soldats, et plus souvent encore les collecteurs n'arrivaient dans les villages qu'après que les soldats y avaient passé et avaient tout détruit. Les malheureux habitants, également maltraités par les employés civils et militaires, n'avaient rien de plus à craindre des Anglais. Ils abandonnaient leurs foyers, ils se cachaient dans les bois, et ils faisaient seulement des vœux pour que la lutte ne fût pas longue, quel que dût être le vainqueur [1].

Henri V avait compté s'embarquer du 22 au 24 juillet; il avait fait son testament, et il avait nommé le duc de Bedford son frère pour être en son absence régent d'Angleterre [2]. En ce moment Edmond Mortimer comte de la Marche, l'héritier légitime du trône que Henri IV avait usurpé, vint lui dénoncer une conspiration formée en sa faveur, et par son propre beau-frère, Richard, comte de Cambridge. Edmond, quoiqu'il désirât la couronne, n'avait pas voulu courir de si grands risques pour l'obtenir. Il aima mieux sacrifier ses amis, qui lui avaient, seulement ce jour-là même, communiqué leurs complots, que de partager leurs hasards. Le comte de Cambridge, frère du duc d'York, lord Grey de Northumberland, et lord Scroop, furent immédiatement arrêtés, et envoyés le 5 août au supplice, et des lettres de grâce furent accordées au comte de la Marche. Cette découverte et ces supplices forcèrent cependant Henri V à retarder de quelques jours son départ [3].

Le 13 août tout était terminé, et Henri V mit à la voile ; le mercredi 14 août, veille de l'Assomption, la flotte anglaise entra dans l'embouchure de la Seine, entre Harfleur et Honfleur, et elle vint effectuer son débarquement sur la rive droite sans éprouver aucune

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XXXV, c. 4, p. 1002.
[2] Rymer, t. IX, p. 289 et 305.
[3] *Ibid.*, p. 300-303. — Thom. Walsingham, Hist. Angl., p. 389. — Rapin Thoyras, t. IV, l. XI, p. 98.

résistance. Les Anglais n'eurent pas plutôt pris terre, qu'ils investirent Harfleur, ville marchande, et l'une des plus importantes de la Normandie, dans laquelle les sires d'Estouteville et de Gaucourt s'étaient enfermés avec quatre cents gendarmes et plusieurs chevaliers [1].

Le 22 août les Anglais ouvrirent leurs batteries contre Harfleur, avec le gros canon qu'ils avaient débarqué, et ils commencèrent à lancer sur la ville d'énormes boulets de pierre qui renversaient les maisons, et qui causaient un grand effroi aux bourgeois. Cependant les assiégés résistaient avec vaillance : les sires d'Estouteville et de Gaucourt avaient conduit avec succès plusieurs sorties, et ils se flattaient d'être bientôt secourus par l'armée royale qu'ils savaient se rassembler à Vernon. Le duc de Guienne s'était rendu dans cette ville le 3 septembre; le roi, qui était alors regardé comme étant en son bon sens, prit le 10 septembre l'oriflamme à Saint-Denis, et vint ensuite rejoindre l'armée à Vernon. Durant ce temps la garnison de Harfleur avait été réduite à capituler; elle s'était engagée à livrer la ville aux Anglais, le 22 septembre, si avant ce jour le roi ou le dauphin ne s'avançait pas en personne, avec une armée suffisante pour la délivrance de Harfleur. Le sire d'Estouteville obtint un sauf-conduit des Anglais pour venir à Vernon faire connaître cette capitulation. Il eut beaucoup de peine à parvenir jusqu'au roi : Charles VI, comme de coutume, chargea son chancelier de répondre pour lui; celui-ci dit au sire d'Estouteville qu'il devait se reposer sur la sagesse du roi, qui sans doute, quand il en serait temps, ferait ce qui serait convenable. La sagesse du roi ne fit rien du tout, et le 22 septembre il fallut livrer la ville. Il paraît qu'une partie de la garnison se refusa à exécuter la capitulation, que les Anglais furent obligés de livrer un assaut, et que ce fut leur motif pour traiter Harfleur avec un redoublement de sévérité. Les chevaliers et les plus riches bourgeois furent mis à rançon; les autres furent obligés de sortir de la ville, et de se retirer à Rouen, sans charrettes ni fardeaux. Tout ce qu'ils avaient abandonné dans leurs maisons fut livré par Henri V au pillage de ses soldats [2].

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XXXV, c. 4. p. 1002. — Monstrelet, t. III, c. 148, p. 511. — Juvénal des Ursins, p 292. — Le Fèvre Saint-Remi, c. 56, p. 489.

[2] Religieux de Saint-Denis, l. XXXV, c. 4, p. 1004. — Le Fèvre Saint-Remi, c. 56, 57, p. 489, 494. — Monstrelet, t. III, c. 148, p. 514. — Th. Walsingham, p. 590. — Barante, d'après un factum manuscrit du sire de Gaucourt; Ducs de Bourg., t. III, p. 227. — Juvénal des Ursins, p. 294. — Berri, roi d'armes, p. 428. — Pierre de Fenin, p. 439.

Cinq semaines s'étaient écoulées depuis le débarquement des Anglais jusqu'à la reddition de la ville de Harfleur, et cet espace de temps aurait suffi à tout autre gouvernement pour sauver la France, d'autant plus que l'armée de Henri V avait beaucoup souffert durant le siége : les Anglais avaient vécu dans la débauche ; ils s'étaient jetés avec avidité sur les fruits, à l'abondance desquels ils n'étaient pas accoutumés ; ils n'avaient établi aucune police, aucune propreté dans leur camp, qui était entouré d'immondices, et des restes fétides du bétail qu'ils avaient tué. La dyssenterie s'était déclarée dans leurs troupes. L'évêque de Norwich, le comte de Suffolk, et près de deux mille soldats en moururent ; les comtes de la Marche et d'Arundel, et le lord maréchal, trop malades pour continuer leur service, retournèrent en Angleterre. Quoique Henri V vît son armée fort affaiblie, il crut son honneur engagé à ne pas la ramener en Angleterre, sans avoir retiré d'un armement aussi considérable d'autre avantage que la conquête d'une seule ville. Il résolut de conduire ses troupes à Calais pour y passer l'hiver, afin de commencer de bonne heure la campagne l'année suivante. Mais la saison s'avançait, les vivres venus par mer s'étaient avariés, les pluies avaient commencé, l'armée était fort réduite en nombre, et une marche de soixante et dix lieues en pays ennemi, en présence de forces très-supérieures aux siennes, n'était pas sans danger [1].

Charles VI avait porté son quartier général à Rouen, et la noblesse française y accourait en foule, pour se ranger sous ses drapeaux. Elle sentait que son honneur exigeait qu'elle se montrât réunie contre les ennemis du royaume, après avoir été si longtemps divisée par l'ambition des princes du sang. Le parti d'Armagnac voyant deux de ses chefs, le sire d'Albert et Clignet de Brabant, à la tête de l'armée, y arrivait sans défiance. Le duc d'Orléans, malgré la défense du roi, s'y était rendu avec ses deux frères, ainsi que le roi de Sicile, les ducs de Bourbon, d'Alençon et de Bar, et le comte de Vendôme. Mais le parti de Bourgogne ne s'y croyait point aussi en sûreté ; non-seulement le duc Jean sans Peur n'y parut pas, il n'y laissa arriver aucun des chevaliers de Bourgogne, de Savoie et de Lorraine. Il empêcha également de se rendre à l'armée son fils le comte de Charolais, quoique celui-ci fût à Aire, presque sur la scène des combats. Le comte de Nevers, frère du duc de Bourgogne, était cependant arrivé de bonne heure à Rouen avec ses chevaliers ; son autre frère, le duc de Brabant, ne

[1] Le Fèvre Saint-Remi, c. 58, p. 497. — Monstrelet, t. III, c. 151, p. 326.

rejoignit l'armée royale que le jour même de la bataille. Malgré l'absence des Bourguignons on comptait dans cette armée quinze des plus grands seigneurs de France, et quatorze mille hommes d'armes. La noblesse qui s'y trouvait réunie fit refuser avec mépris par le dauphin l'offre de la ville de Paris d'y envoyer six mille bourgeois bien armés [1].

Henri V séjourna quinze jours à Harfleur, puis ayant commis à la garde de cette ville cinq cents hommes d'armes et mille archers, il se mit en route au travers du pays de Caux, à la tête de deux mille hommes d'armes et de treize mille archers. Jusqu'à Eu il ne s'éloigna pas beaucoup de la mer, et il rencontra peu d'opposition. De là, il se dirigea vers Airaines, comptant passer la Somme à la Blanche-Tache ou au Pont-Remi. Mais le sire d'Albret, connétable de France, qui avait porté à Abbeville son quartier général, et qui y avait avec lui Boucicault, Vendôme, Dampierre et le duc d'Alençon, avait eu soin de couper tous les ponts sur la Somme, et de mettre la rive droite en état de défense. Les attaques des Anglais furent repoussées au Pont-Remi, et Henri V se vit contraint de se détourner de sa route, et de remonter la Somme, pour trouver plus près de sa source un passage qui ne fût pas gardé. A mesure qu'il avançait, les vivres devenaient plus rares, les malades augmentaient en nombre dans son armée, et les Français remontant sur l'autre rive de la Somme, occupaient successivement Amiens, Corbie, Péronne, et lui fermaient partout le passage. Ce ne fut que le 19 octobre qu'il put passer la Somme à Béthencourt, près de Saint-Quentin. A cette nouvelle, Charles VI, qui était encore à Rouen, y assembla son conseil de guerre ; il avait alors avec lui, Louis d'Anjou roi de Sicile, les ducs de Berri et de Bretagne, et deux de ses fils, le dauphin duc de Guienne et Charles, le plus jeune, alors comte de Ponthieu. Au conseil de guerre on compta trente-cinq seigneurs, y compris les deux chanceliers de France et de Guienne. Il y fut résolu de livrer bataille aux Anglais. Le roi et son fils voulaient se rendre à l'armée, qui avait pris position sur les hauteurs de Bapaume ; mais le duc de Berri, qui se souvenait encore de la peur qu'il avait eue cinquante-neuf ans auparavant à Poitiers, s'y opposa en disant : *Il vaut mieux perdre la bataille que le roi et la bataille* [2].

[1] Religieux de Saint-Denis, l. XXXV, c. 5, p. 1005.—Monstrelet, t. III, c. 510, p. 521.

[2] Berri, roi d'armes, p. 429. — Monstrelet, t. III, c. 152, p. 330. — Le Fèvre Saint-Remi, c. 59, p. 502.

A la réserve des trois fils du roi, et des ducs de Berri, de Bretagne et de Bourgogne, tous les princes du sang rejoignirent l'armée ; toute la fleur de la noblesse de France s'y trouvait aussi : cette noblesse avait de la vaillance, et plus de présomption encore, mais aucune discipline et aucune connaissance de l'art de guerre; aussi ne sut-elle ni harceler Henri V dans sa marche au travers d'un pays ennemi, où il était entouré de forces supérieures, ni lui couper les vivres, ni l'arrêter dans des positions difficiles. Les ducs d'Orléans et de Bourbon, et le connétable de France, lui écrivirent de choisir le jour et le lieu où il voudrait leur livrer bataille ; Henri V répondit que dans sa marche de Harfleur à Calais, il ne s'enfermait point dans des villes murées, et qu'on le trouverait toujours et partout prêt à combattre, si on essayait de lui couper le chemin [1]. Il paraît qu'il y eut aussi quelque ouverture de négociation, et que Henri V, qui voyait bien dans quel danger il se trouvait, réduisit sa demande à la restitution de la Guienne et du Ponthieu, avec huit cent mille écus pour la dot de Catherine ; mais les Français, qui se croyaient sûrs de le vaincre, ne voulaient lui accorder le passage pour se retirer librement, qu'autant qu'il rendrait Harfleur, qu'il renoncerait à toutes ses prétentions sur la France, et qu'il se contenterait de ce qu'il possédait déjà dans la Guienne et la Picardie [2].

Au lieu d'inquiéter les Anglais dans leur marche, les Français prirent les devants, et résolurent d'arrêter Henri V dans un champ de bataille qu'ils choisirent, entre Azincourt et Framecourt, à trois ou quatre lieues au nord de Saint-Pol et de Hesdin. Il était resserré entre deux petits bois, ce qui leur ôtait la faculté de s'étendre et de profiter de l'immense supériorité de leur cavalerie. Le sire d'Albret, connétable de France, vint y loger son armée le jeudi 24 octobre, au soir, et il ne songea point à occuper les bords d'une rivière qui aurait couvert sa position. Quand Henri V eut passé cette rivière, il découvrit l'armée française, qui s'était logée dans les deux villages d'Azincourt et de Framecourt ; lui-même il se logea au village de Maisoncelle.

Il pleuvait, la nuit était froide, la terre, profondément détrempée, était composée d'une argile tenace. Les Français, qui avaient au moins cinquante mille hommes, en grande partie de cavalerie, en rassemblant du fourrage pour une si grande quantité de chevaux, avaient tellement piétiné le terrain, qu'à une grande distance autour d'eux on ne trou-

[1] Le Fèvre Saint-Remi, c. 59, p. 502.
[2] *Ibid.*, t. VIII. Édition de Buchon, c. 62, p. 7.

vait que des boues profondes. Tout était désordre et sujet de clameur dans cette grande multitude qui obéissait à tant de chefs différents, si souvent divisés, qui, si souvent, avaient combattu l'un contre l'autre, et qui avaient réciproquement tant de reproches à se faire. Le connétable était bien chef nominal de l'armée, mais les princes du sang se croyaient de trop haute origine pour obéir à personne ; ils ne consultaient pas davantage Boucicault, quoique celui-ci eût pu apprendre la science militaire en Italie, où il avait combattu avec Braccio, Sforza et les habiles capitaines formés à leur école. Le choix du champ de bataille montrait assez l'ignorance des Français dans l'art de la guerre ; le front en était si resserré qu'il leur faisait perdre tout l'avantage du nombre, et les boues y étaient si profondes qu'il était impossible d'y faire manœuvrer leur belle cavalerie pesante.

Au point du jour de vendredi 25 octobre, l'armée sortit de ses logements et se rangea en bataille sur le terrain que le connétable avait choisi. C'était un champ de blé nouvellement semé, où les chevaux enfonçaient jusqu'à mi-jambe. Elle était divisée en trois corps : l'avant-garde, sous les ordres immédiats du connétable, était formée par les ducs d'Orléans et de Bourbon, les comtes de Richemond et d'Eu, le maréchal Boucicault, les sires de Rambures, de Dampierre et Guichard Dauphin, avec les corps de gendarmerie que chacun d'eux avait conduits. Sur les ailes le comte de Vendôme et Clignet de Brabant, amiral de France, commandaient l'un seize cents, l'autre huit cents hommes d'armes à cheval. A quelque distance en arrière, le corps de bataille était formé des troupes des ducs de Bar et d'Alençon, des comtes de Nevers, de Vaudemont, de Blammont et de Roussy. L'arrière-garde enfin marchait sous les ordres des comtes de Dammartin, de Marle et de Fauquemberg ; mais comme les seigneurs français, impatients de se distinguer dans la bataille, jugeaient par la nature du terrain que l'avant-garde de leur armée serait seule engagée, ils s'y portèrent tous, laissant leurs soldats seulement à la place qui leur avait été assignée ; par la même raison ils ne permirent point à l'infanterie et aux archers français de prendre place à la première ligne ; ce poste d'honneur fut réservé à la noblesse et à la gendarmerie, qui toute revêtue de fer s'y rangea sur ses pesants chevaux, et y enfonça bientôt de manière à ne pouvoir plus remuer. Les Français demeurèrent ainsi en position jusqu'à neuf ou dix heures du matin. Ils avaient peu d'instruments de musique pour les animer ; une vague tristesse se répandit sur leur ligne. On avait

remarqué que de toute la nuit on n'y avait pas entendu un cheval hennir : la pluie froide, la boue, le souvenir des grandes déroutes de Crécy et de Poitiers, agissaient sur leur esprit, quoiqu'à la vue seulement, ils pussent juger qu'ils étaient trois fois plus nombreux que les Anglais : bientôt ceux qui nourrissaient quelque haine les uns contre les autres, se pardonnèrent réciproquement, burent à la même coupe, et s'embrassèrent, avec le sentiment qu'ils étaient peut-être arrivés à leur dernier jour [1].

Les Anglais avaient de leur côté passé la nuit dans un grand silence : frappés de la disproportion du nombre, et du danger qu'ils allaient braver, ils se préparaient à affronter la mort par une confession générale de leurs péchés ; et dès que chacun d'eux avait achevé ses dévotions, il s'occupait de revoir son armure, de changer les cordes de son arc, ou de soigner son cheval. Quand ils parlaient, ce n'était qu'à voix basse, tandis qu'ils entendaient de leurs logements les cris des Français, qui s'appelaient par leurs noms et qui se répondaient. Au point du jour, Henri V fit dire la messe devant lui ; il en entendit trois l'une après l'autre, puis se revêtant de ses habits royaux, et montant son petit cheval gris, il fit sortir sans trompettes la troupe de ses logements, et il la rangea en un seul corps de bataille, les gendarmes au milieu, les archers sur les deux ailes. Il parcourut ensuite les rangs, en rappelant aux Anglais ce qu'il appelait son bon droit. Il leur retraça ensuite les victoires que leurs ancêtres avaient remportées sur les Français, le danger de leur situation, d'où ils ne pouvaient sortir que par le courage et la victoire, la confiance religieuse enfin que devait leur inspirer la supériorité de leur conduite morale sur celle de l'armée ennemie, où tant de crimes se commettaient chaque jour. Voyant ensuite que les Français l'attendaient et ne chargeraient pas les premiers, il descendit de cheval, prit place dans les rangs de l'infanterie, et mena l'armée anglaise en avant. A deux reprises il arrêta ses soldats pour qu'ils pussent reprendre haleine et reformer leur ligne ; à deux reprises les Anglais en recommançant à marcher, poussèrent tous ensemble un grand cri, que les Français entendirent avec quelque trouble, et qui fut bientôt suivi, dès que les archers furent à portée du trait, par une volée de flèches. Ces archers étaient à peine couverts de faibles armures défensives, et pauvrement habillés, mais ils ne redoutaient point un engagement corps à corps avec leurs adversaires ; ils

[1] Le Fèvre Saint-Remi, t. VIII, c. 61, p. 1.

fusion croissante, et qui rétablit les chances du combat. Dans ces deux lignes il ne restait plus d'officiers généraux, plus de princes, plus de seigneurs, personne qui osât prendre sur lui de donner des ordres. Tous s'étaient portés à l'avant garde, et les subalternes qui occupaient seuls leurs places, s'ils avaient tenté de commander, n'auraient pas été obéis. Avant d'avoir joint l'ennemi, ou éprouvé ses premiers coups, l'arrière-garde prit la fuite ; son exemple entraîna ceux qui combattaient encore, et la déroute fut bientôt universelle. Les Anglais, inquiets de leur petit nombre, et ne voulant pas compromettre leur victoire, ne poursuivaient personne, ne rompaient jamais leurs rangs, mais avançaient toujours. De cette manière ils traversèsent les deux premières lignes françaises, qui ne pouvaient plus se réunir, la troisième était en fuite, et la bataille était gagnée. Dans ce moment on vint annoncer à Henri V que Robinet de Bournonville, avec un corps d'armée, paraissait sur ses derrières, et commençait à piller ses bagages. Ignorant la force de ce nouvel ennemi, et craignant qu'il ne délivrât les prisonniers que ses soldats avaient faits dans la bataille, il donna l'ordre de les tuer tous. Les Anglais ne pouvaient s'y résoudre parce que c'était perdre en même temps des rançons, dont chacune valait mieux que la paye du soldat pendant toute une année ; Henri V chargea alors un gentilhomme avec deux cents archers d'exécuter cette boucherie, et en effet des milliers de gentilshommes sans défense, et qui s'étaient rendus sur la foi du vainqueur, furent alors massacrés. Au bout de quelque temps le corps qu'on avait remarqué derrière l'armée prit de nouveau la fuite : il ne restait plus de motif pour l'ordre cruel qu'avait donné Henri, car l'armée française était entièrement dissipée. Il le révoqua donc et le massacre cessa. Dès lors les Anglais ne s'occupèrent plus qu'à dépouiller les morts sur le champ de bataille, à relever les blessés, et à achever ceux dont ils ne pouvaient point espérer de rançon. Ils passèrent ainsi plusieurs heures sur le champ de bataille ; puis le soir ils rentrèrent dans les logis qu'ils avaient occupés la veille [1].

Cette victoire leur avait coûté à eux-mêmes seize cents hommes, parmi lesquels on comptait le duc d'York, grand-oncle du roi, et le

[1] Le Fèvre Saint-Remi, témoin oculaire dans l'armée anglaise, t. VIII, c. 62, p. 5-13. — Monstrelet, qui l'a copié, t. III, c. 133. p. 337. — Religieux de Saint-Denis, l. XXXV, c. 6, p. 1007. — Juvénal des Ursins donne deux récits différents, p. 312. — Berri, roi d'armes, p. 430. — Pierre de Fenin, p. 460. — Thom. Walsingham, p. 392. — Barante, Ducs de Bourg., t. IV, p. 236-233.

comte d'Oxford ; mais ils avaient tué aux Français plus de dix mille hommes, dont on assurait que près de huit mille étaient gentilshommes et ils emmenaient quinze cents prisonniers. Parmi les morts se trouvaient le duc de Brabant et le comte de Nevers, frères du duc de Bourgogne ; le duc de Bar et ses deux frères, le connétable d'Albret et le duc d'Alençon, tous sept proches parents du roi ; les comtes de Dampierre et de Vaudemont, de Marle, de Roussy, de Salm, de Dammartin, et cent vingt seigneurs ayant bannière ; enfin, les baillis de Vermandois, de Mâcon, de Sens, de Senlis, de Caen et de Meaux, qui tous commandaient les communes de leurs bailliages, et qui périrent avec les bourgeois qu'ils avaient amenés. Parmi les prisonniers, on remarquait le duc d'Orléans, le comte de Richemond, le maréchal Boucicault, le duc de Bourbon, les comtes d'Eu et de Vendôme, les sires d'Harcourt, de Craon, de Mouy, de Helly, de Savoisy et de Torsy [1].

Malgré sa victoire, Henri V doutait encore de sa sûreté, avec une armée aussi fatiguée et aussi affaiblie qu'était la sienne ; loin de songer à s'avancer de nouveau en pays ennemi, il ne se proposa que de faire promptement sa retraite sur Calais, sans se charger d'équipages qui pussent l'arrêter sur la route. Il contraignit donc ses soldats à brûler tout le butin qu'ils avaient amassé, puis, dès le lendemain, il se remit en chemin. Il s'arrêta quelques jours à Guines et ensuite à Calais, tandis que ses troupes repassaient le canal avec leurs prisonniers ; enfin il s'embarqua lui-même, le 2 novembre, pour Douvres, le huitième jour après sa victoire [2].

Les Français, au contraire, que cette terrible défaite avait jetés dans la consternation, apprenant, peu de jours après, qu'il ne leur restait plus d'ennemis sur le sol de la France, ne virent dans la bataille d'Azincourt que la perte d'hommes et de richesses qu'ils y avaient faite, et ne songèrent point qu'elle compromettait l'indépendance de leur pays. Oubliant les Anglais qui se retiraient, ils ne songèrent qu'aux Bourguignons et aux Armagnacs, qui, depuis si longtemps, étaient aux prises, et ils considérèrent la bataille comme gagnée par les premiers. En effet, quoique le duc de Bourgogne y eût perdu ses deux frères, sa puissance n'en était pas diminuée, et presque aucun autre de ses chevaliers n'y avait combattu. Le parti d'Armagnac, au contraire, avait

[1] Le Fèvre Saint-Remi, c. 64, p. 21. — Monstrelet, t. III, c. 154, p. 348. — Journal d'un bourgeois de Paris, p. 208.

[2] *Ibid.*, c. 63, p. 15.

perdu à la bataille ses plus vaillants guerriers, et la captivité des ducs d'Orléans et de Bourbon lui ôtait les chefs dont le ressentiment avait jusqu'alors renouvelé si souvent la guerre civile.

A peine le duc de Bourgogne avait reçu la nouvelle de la bataille d'Azincourt, que prenant avec lui le duc de Lorraine et dix mille chevaux, il marcha vers Paris pour s'emparer de cette capitale. Avec non moins de précipitation, le roi de Sicile et les ducs de Guienne et de Berri y ramenèrent le roi pour la défendre, et ils y rappelèrent le comte d'Armagnac, auquel ils destinaient l'office de connétable, et qui revint de Languedoc avec cinq ou six mille hommes. La reine, quoique malade, et la duchesse de Guienne rentrèrent aussi de Melun à Paris, pour ne pas tomber entre les mains des Bourguignons. Ceux-ci, que le duc de Bourgogne conduisit jusqu'à Lagny-sur-Marne, à six lieues de Paris, grossissaient à vue d'œil, et ils étaient déjà au nombre de vingt mille hommes. Le duc comptait ou sur la faiblesse ou sur l'affection de son gendre, ou sur les mouvements du peuple de Paris : il ne voulut rien précipiter, il s'arrêta sur l'ordre que lui envoya le dauphin, et cependant le roi de Sicile, qui était malade, et qui ne voulait pas s'exposer à tomber entre les mains des Bourguignons, s'était retiré à Angers. Le dauphin, demeuré seul, montrait une vigueur inaccoutumée, mais sa constitution, épuisée par ses débauches, ne put pas supporter longtemps le travail, ou peut-être même le retour à une vie plus rangée ; dès la fin de novembre, il fut atteint d'un flux de ventre qui s'aggrava de jour en jour, et auquel il succomba le 18 décembre, sans que sa mort excitât les regrets de personne [1].

Cette mort désorganisait cependant le gouvernement. Louis, duc de Guienne, était déjà le troisième dauphin, fils de Charles VI, car l'on commençait à regarder ce titre comme équivalent à celui d'héritier de la couronne ; il l'avait porté quinze ans, et il était, quand il mourut, sur le point d'accomplir sa vingtième année ; Jean, duc de Touraine, quatrième fils du roi, qui lui succédait dans le titre de dauphin, était né le 31 août 1398, et n'avait pas encore dix-huit ans. Il avait épousé Jacqueline, fille du comte de Hainaut et d'une sœur du duc de Bourgogne, et il vivait dans les États de son beau-père uniquement entouré de conseillers bourguignons.

[1] Religieux de Saint-Denis. l. XXXV, c. 9, p. 1016. — Le Fèvre Saint-Remi, c. 66, p. 26. — Journal d'un bourgeois de Paris, p. 210. — Monstrelet, c. 158 p. 365. — Juvénal des Ursins, p. 321.

Le roi ne pouvait plus être considéré comme ayant aucune volonté; la reine, que les historiens modernes ont accusée de tous les malheurs du royaume, n'est au contraire jamais nommée par les contemporains, et n'était point consultée quand il y avait quelque décision à prendre; le duc de Berri était presque tombé dans le radotage, le roi de Sicile était malade à Angers, les autres princes étaient prisonniers en Angleterre : mais, le 29 décembre, le comte d'Armagnac arriva de Languedoc à Paris, et dès le lendemain il reçut du roi l'épée de connétable. Une guerre dans laquelle il s'était engagé contre le comte de Foix avait jusqu'alors motivé son absence [1]. Dès son retour, il rendit toute sa première vigueur au parti qui portait son nom, et qui lui obéissait avec d'autant plus de déférence que tous ses autres chefs avaient disparu. Le conseil du roi, avant son arrivée, avait envoyé une députation au nouveau dauphin, Jean duc de Touraine, pour l'inviter à revenir à Paris, et celui-ci n'avait voulu la recevoir qu'en présence des ambassadeurs de Bourgogne, pour annoncer publiquement qu'il avait embrassé les intérêts de son oncle, le duc Jean sans Peur [2]. Le comte d'Armagnac n'en tint aucun compte. Dès les premiers jours de janvier 1416, il renvoya au duc de Bourgogne sa fille, veuve du dernier dauphin, sans lui rendre ni sa dot ni ses effets, et il fit ordonner de par le roi, à ce duc, qui n'avait pas dépassé Lagny, de s'écarter de Paris, s'il ne voulait pas être réputé pour traître. Il fit arrêter dans Paris tous ceux qu'il soupçonnait d'être bourguignons; il écarta d'auprès du roi dix-huit de ses serviteurs, dont il n'était pas assez sûr; il garnit enfin de ses troupes Senlis, Saint-Denis, Château-Thierry, Meaux, Melun, Corbeil et Saint-Cloud.

(1416.) Le duc de Bourgogne voulait éviter les extrémités, d'autant qu'il se croyait sûr d'arriver au pouvoir sans violence, à l'aide de l'héritier du trône; il passa dix semaines à Lagny sans rien entreprendre, et devint ainsi la risée des Parisiens; un capitaine à lui, Martelet du Ménil, qui s'était avancé jusqu'à Saint-Cloud, y fut surpris et fait prisonnier par les Armagnacs, après avoir perdu beaucoup de monde. Le duc de Bretagne, qui était gendre du roi, arriva le 14 janvier, à Paris, chargé de quelques propositions d'accommodement par le duc de Bourgogne; mais le comte d'Armagnac le força à repartir, le 30 janvier,

[1] Hist. gén. du Languedoc, l. XXXIII, c. 106, p. 439.
[2] Juvénal des Ursins, p. 327.

sans avoir rien obtenu [1]. Le duc de Bourgogne, qu'on ne désignait plus à Paris que sous le nom de *Jean le Long*, ou *Jean de Lagny*, ayant lassé la patience de ses partisans sans rien faire pour eux, leva son camp le 28 février, et s'en retourna en Flandre [2]. Le comte d'Armagnac, redoublant de violence en raison de l'avantage que lui laissait son rival, fit mettre à la torture et ensuite pendre Martelet du Ménil et quatre gentilshommes du duc de Bourgogne, qu'il avait faits prisonniers. Il se fit aussi nommer, le 12 février, gouverneur général des finances et capitaine général de toutes les forteresses du royaume, s'efforçant ainsi de saisir tous les pouvoirs à la fois.

L'arrivée de l'empereur Sigismond, qui entra à Paris le 1er mars 1416, avec une suite nombreuse, fit pour un peu de temps diversion aux fureurs de l'esprit du parti, que ce monarque se proposait en effet d'assoupir par son voyage. Sigismond, qui avait succédé, en 1410, à Robert, roi des Romains, s'était dès lors occupé presque exclusivement de la pacification de l'Église, et c'était pour achever de terminer le schisme qu'il venait alors à Paris. L'autorité du concile de Pise, d'Alexandre V, que ce concile avait nommé, et de Jean XXIII, successeur d'Alexandre, avait été méconnue par Grégoire XII et Benoît XIII, que ce concile avait déposés. Le royaume de Naples était resté sous l'obédience du premier, l'Aragon du second. Pour rétablir l'unité de l'Église, il avait fallu assembler un nouveau concile. Mais l'université de Paris, qui avait pris tant de part à la première de ces assemblées, et qui avait montré tant de vigueur contre les papes schismatiques, accablée désormais sous le poids des malheurs de la France, et divisée elle-même par des factions politiques, n'avait plus pu exercer le même crédit sur la chrétienté. C'était Sigismond qui avait engagé Jean XXIII à convoquer un nouveau concile général à Constance, le 1er novembre 1414, et à en faire ensuite l'ouverture le 5 de ce mois. Bientôt Jean XXIII avait été effrayé des prétentions de cette assemblée de l'aristocratie de l'Église, qui, jalouse du pouvoir de la cour de Rome, avait entrepris de réformer et le scandale de ses mœurs et la vénalité de ses offices. Ce pape avait cependant promis, le 1er mars 1415, qu'il déposerait le pontificat pour mettre fin au schisme, mais le 21 du

[1] Lobineau, Hist. de Bret., l. XV, p. 530.

[2] Juvénal des Ursins, p. 325. — Monstrelet, t. III, c. 159, p. 368. — Le Fèvre Saint-Remi, t. VIII, c. 67, p. 32. Berri, roi d'armes, p. 431. — Journal d'un bourgeois de Paris, p. 211.

même mois, il s'était évadé de Constance pour éviter d'accomplir sa promesse. Sigismond l'avait poursuivi, l'avait ramené prisonnier à Constance, et le 29 mai, le concile l'avait déposé et fait enfermer au château de Gottleben. De son côté, Grégoire XII avait reconnu le concile de Constance et abdiqué entre ses mains le 4 juillet. Le seul Benoît XIII s'obstinait à repousser toute conciliation, et à déclarer le monde entier schismatique, parce que le monde ne le reconnaissait plus. Sigismond, pour ramener ce vieillard à des sentiments plus chrétiens, entreprit le voyage en Occident qui l'amenait à Paris. Il comptait aller voir Benoît XIII à Perpignan, et, pour réussir plus complétement dans un projet auquel il attachait sa gloire, il voulait rétablir la paix civile avec la paix religieuse, et il offrait sa médiation, d'une part, aux Bourguignons et aux Armagnacs, de l'autre, aux rois de France et d'Angleterre [1].

La France avait envoyé de nombreux députés au concile de Constance; mais abreuvée comme elle l'était de sang et des larmes par les guerres civiles et étrangères, par la tyrannie domestique et les pillages des soldats, elle ne donnait que peu d'attention ou aux efforts que les pères assemblés à Constance faisaient pour réunir l'Église, ou aux efforts plus hardis que des hommes doués d'autant de talent que de courage faisaient au levant et au couchant de l'Europe, pour réformer la religion elle-même. En Angleterre, les lollards, disciples de Wickleff, se multipliaient, encore que le clergé, pour engager Henri V à sévir contre eux, les lui eût représentés comme conspirant contre l'autorité royale[2]. En Bohême, Jean Huss et Jérôme de Prague avaient attaqué toutes les superstitions, dévoilé toutes les fausses doctrines sur lesquelles le clergé fondait son pouvoir; et le clergé, irrité, venait de les faire brûler tous les deux à Constance, Jean Huss, le 6 juillet 1415, et Jérôme de Prague, le 23 mai 1416, au mépris du sauf-conduit sous la foi duquel ils étaient venus. Mais la France demeurait étrangère à ce mouvement des esprits; elle ne se permettait plus d'examiner sa foi, elle croyait tout ce que lui enseignaient ses prêtres, et elle ne comptait pas un seul hérétique.

Une seule affaire, entre celles qui se traitaient au concile, semblait intéresser la France, ou plutôt les factions qui la gouvernaient, c'était l'apologie du meurtre du duc d'Orléans par Jean Petit. Pendant le

[1] Je renvoie le lecteur au récit de ce concile que j'ai donné dans l'Hist. des Rép. ital., c. 62.

[2] Thom. Walsingham, Hist. Angl., p. 390.

triomphe des Armagnacs, ils avaient fait condamner sa doctrine, le 23 février 1414, par l'évêque de Paris. Mais le duc de Bourgogne se regardait comme entaché par cette condamnation, et voulait la faire révoquer par le concile. Il chargea de cette négociation Martin Porée, évêque d'Arras, qui lui-même avait justifié le même meurtre, tandis que Jean Gerson, chancelier de l'université de Paris, tout devoué aux Armagnacs, poursuivait la confirmation de la sentence de l'évêque de Paris par le concile, et la condamnation d'une doctrine sanguinaire. Peu d'affaires occupèrent autant les pères assemblés à Constance, que ce plaidoyer, où les parties étaient deux des plus grands seigneurs de l'Europe. Le concile finit par casser la sentence de l'évêque de Paris contre Jean Petit, pour un défaut de forme, ce que les Bourguignons regardèrent comme un grand triomphe, encore que le concile ne jugeât point la doctrine au fond, et ne donnât point sa sanction à la justification du régicide [1].

Le séjour de Sigismond à Paris n'eut point les résultats qu'il paraissait s'être proposés, soit que son zèle pour la paix de la France se refroidît, ou qu'il trouvât dans le comte d'Armagnac une résistance inflexible à toute concession. Après un séjour de trois semaines, durant lequel on lui donna quelques fêtes, Sigismond partit pour l'Angleterre, et il annonça qu'il chercherait à y négocier une trêve de quatre ou cinq ans entre les deux couronnes [2].

Le comte d'Armagnac savait bien qu'il était détesté des Parisiens; aussi il ne régnait dans la ville que par la terreur; en même temps qu'il exigeait des plus riches bourgeois des tailles excessives que l'on percevait avec la dernière rigueur, il leur faisait pour la seconde fois enlever toutes leurs armes, il leur interdisait toute réunion, même pour des festins et des noces, autrement qu'en la présence d'un commissaire nommé par le prévôt de Paris; enfin il faisait périr, par la main du bourreau, plusieurs bourgeois qu'il accusait d'avoir conspiré pour livrer la ville aux Bourguignons [3].

Croyant ainsi avoir pourvu à la sûreté de la capitale, Armagnac ne

[1] Monstrelet, t. III, c. 160, p. 371. — Le Fèvre Saint-Remi, t. VIII, c. 68, p. 34. — Juvénal des Ursins, p. 328. — Hist. du Concile de Constance, p. 246, 248, 258, 275, 312, 328, 353, 368.

[2] Rymer, t. IX, p. 333. — Journal d'un bourgeois de Paris, p. 212.

[3] Journal d'un bourgeois de Paris, p. 213. — Monstrelet, t. III, c. 161, p. 376. — Juvénal des Ursins, p, 332.

craignit pas de s'en éloigner quelque peu, dans l'espoir de surprendre Harfleur, d'où le commandant, comte de Dorset, était sorti pour rassembler des vivres dans le pays de Caux. Il eut d'abord sur lui un léger avantage; pendant qu'il était aux mains avec Dorset, ses valets pénétrèrent dans le parc des Anglais, et en enlevèrent tous les chevaux. Il somma alors son adversaire, qui n'avaient que quinze cents hommes sous ses ordres, et qui se trouvait renfermé entre la mer et les Français, de se rendre; mais ses propositions furent repoussées avec hauteur, et son armée, quoique beaucoup plus nombreuse que celle qu'il attaquait, frappée d'une terreur panique par le souvenir de tant de revers, prit la fuite après le premier choc. Armagnac, qui courut lui-même risque d'être fait prisonnier, fit pendre sans miséricorde les gentilshommes qui avaient donné l'exemple de la lâcheté [1].

A son retour à Paris, le comte d'Armagnac trouva la bourgeoisie plus aigrie encore contre lui, et il redoubla les mesures de rigueur et les supplices, pour la contenir par la crainte : plusieurs bourgeois furent décapités, comme ayant eu quelque correspondance avec le sire de Poix et d'autres gentilshommes du duc de Bourgogne; plusieurs autres furent noyés secrètement dans la Seine, et pour que personne ne fût témoin de ces exécutions, il fut défendu, le 10 août, sous peine de la potence, de se baigner dans la rivière [2]. Comme le comte d'Armagnac se défiait surtout des bouchers, qui avaient fait preuve de dévouement au duc de Bourgogne, et qui étaient plus fortement organisés qu'aucun autre corps de métier, il supprima leur communauté, il fit détruire la grande boucherie du Châtelet, et il fit établir à la place quatre boucheries dans quatre quartiers de la ville, abolissant leur monopole héréditaire, et admettant indifféremment à exercer le métier de boucher tous ceux qui étaient en état de le faire [3].

Sur ces entrefaites le duc de Berri mourut à Paris, le 15 juin, à l'âge de soixante et seize ans, ne laissant que deux filles, dont l'une était marié au comte d'Armagnac, l'autre au duc de Bourbon [4]. Le duché de Berri, et le Poitou son apanage, étaient déjà promis au duc de Touraine, nouveau dauphin. En effet, une ordonnance du 14 juin confirma le droit du prince

[1] Thom. Walsingham, Hist Angl., p. 394. — Juvénal des Ursins, p. 331.
[2] Monstrelet, t. III, c. 161, p. 380. — Journal d'un bourgeois de Paris, p. 215.
[3] Ordonn. de France, t. X, p. 372. — *Ibid.*, p. 214.
[4] Monstrelet, t. III, c. 162, p. 382. — Juvénal des Ursins, p. 334. — Le Fèvre Saint-Remi, c. 69, p. 38.

héréditaire à ces deux provinces; mais comme le comte d'Armagnac ne désirait point accroître le pouvoir d'un prince qui continuait à résider parmi ses ennemis, il transféra, par une autre ordonnance du 15 juillet, le duché de Touraine au dernier des fils de Charles VI, qui n'était encore que comte de Ponthieu [1]. Ce jeune homme, nommé Charles, qui n'avait pas plus de quatorze ans, fut promis à la fille du roi de Sicile, et confié à ce prince, pour qu'il l'élevât dans l'attachement aux Armagnacs; il reçut en même temps la charge de capitaine de Paris, que le duc de Berri avait jusqu'alors exercée [2].

Les Français auraient pu s'attendre à ce que Henri V poussât avec vigueur les avantages qu'il avait obtenus par la brillante victoire d'Azincourt; mais il suffisait alors d'une courte guerre pour épuiser les ressources d'une grande monarchie. L'expédition qui s'était terminée par cette bataille avait dissipé les trésors de Henri et laissé ses arsenaux vides; ses troupes avaient beaucoup souffert au siége de Harfleur, et il avait besoin d'une année entière de repos avant de recommencer les combats. Il employa cette année à des négociations, pour lesquelles il vint même passer le mois de septembre à Calais; il n'y amena point d'armée, encore qu'il eût à deux reprises appelé à lui ses hommes d'armes [3].

Ces négociations se suivaient en même temps avec tous les partis qui divisaient la France. D'une part, Henri V confirma, le 6 mars, une trêve marchande entre l'Angleterre et la Flandre, qui avaient également besoin l'une de l'autre, et il entra en traité en même temps avec le duc de Bourgogne, pour l'attirer à son parti [4]. Le 28 mai, il prolongea d'une année la trêve avec la Flandre, et il donna son frère, le duc de Glocester, en otage au duc de Bourgogne, lorsque celui-ci vint le trouver à Calais [5]. Il lui demandait de reconnaître son droit à la couronne de France, et de l'assister secrètement, quoiqu'il le dispensât de l'hommage jusqu'au moment où il conviendrait à tous deux qu'il se déclarât. Le duc écouta ces propositions sans indignation, il différa seulement de s'engager [6].

[1] Ordonn. de France, t. X, p. 368-371.
[2] Monstrelet, t. III, p. 383.
[3] Rymer, t. IX, p. 330, 355, 362, 385, 404.
[4] *Ibid.*, p. 328, 331, 332, 334.
[5] *Ibid.*, p. 390.
[6] *Ibid.*, p. 394.

D'autre part, Henri V traitait en même temps avec les ducs ses prisonniers. Le duc de Bourbon lui demandait un congé pour aller en France au nom de tous les autres ; il s'engageait à y faire accepter par le conseil du roi la paix de Bretigny, à laquelle la France ajouterait encore la cession de Harfleur. S'il ne pouvait y réussir, il promettait de livrer à l'Angleterre tous les fiefs qu'il possédait, et de faire hommage à Henri V comme au vrai roi de France [1].

Tandis que tous les princes du sang trahissaient ainsi à l'envi leur patrie, le conseil du roi, dirigé par le connétable et le roi de Sicile, négociait aussi avec l'Angleterre. L'archevêque de Reims et le sire de Gaucourt furent d'abord envoyés à Londres ; ils continuèrent ensuite leurs conférences à Calais, mais ils ne réussirent à conclure qu'une trêve insignifiante, qui devait durer seulement du 9 octobre au 2 février [2]. Ce n'est pas qu'à l'ouverture de cette négociation, Henri V, inquiet pour la sûreté de Harfleur, dont le comte d'Armagnac avait entrepris le siége avec des galères génoises, n'eût consenti à une plus longue suspension d'armes ; mais, dans ce moment, c'était le connétable qui s'y opposait. Les dispositions changèrent d'une et d'autre part lorsque Henri V donna à son frère, le duc de Clarence, le commandement d'une flotte anglaise, avec laquelle celui-ci força l'entrée de la Seine, coula à fond deux vaisseaux français, et contraignit le connétable d'Armagnac à lever le siége [3].

Pendant toute cette année, le dauphin Jean était resté en Hainaut auprès de son beau-père, négociant avec le conseil du roi, pour pouvoir rentrer à Paris et y conduire son oncle et son ami le duc de Bourgogne. Le comte d'Armagnac, sans égard pour les droits de l'héritier du trône, protestait qu'il ne le recevrait point, tant qu'il n'aurait pas abjuré ouvertement le parti bourguignon. Pour ne pas se soumettre à cette tyrannie, le dauphin, qui jusqu'alors avait prétendu se maintenir neutre entre les deux partis, fut obligé de contracter avec le duc de Bourgogne une alliance plus étroite. Il l'appela à Valenciennes le 12 novembre ; la comtesse de Hainaut, le comte de Charolais, et les principaux seigneurs et conseillers de Flandre et de Hainaut s'y trouvèrent réunis. Le duc de Bourgogne jura de servir le dauphin et le roi

[1] Rymer, t. IX, p. 427.
[2] Monstrelet, t. III, c. 162, p. 383. — Rymer, t. IX, p. 397.
[3] Le Fèvre Saint-Remi, c. 70, p. 39.— Juvénal des Ursins, p. 334.— Monstrelet, t. III, c. 166, p. 400. — Berri, p. 432.

son père contre tous leurs adversaires, de les défendre contre leurs ennemis d'Angleterre, et toutefois de ne point commettre d'hostitlité, sans y être forcé, contre aucun prince ou parti français, excepté le roi de Sicile, qui devait demeurer exclu de la paix générale. Le dauphin promit, de son côté, de protéger le duc de Bourgogne contre tous ses ennemis; enfin le comte de Hainaut jura qu'il ne remettrait le dauphin à ceux qui exerçaient le pouvoir en France, qu'autant qu'ils lui auraient donné des sûretés suffisantes pour l'accomplissement de ce traité. Il promit de plus de venir trouver la reine pour lui faire agréer ces conditions, et obtenir le rappel du duc de Bourgogne [1]. Pendant le temps même que ces conférences se tenaient à Valenciennes, divers capitaines du duc de Bourgogne, les sires de Fosseuse, de Poix, de Wargnies, parcouraient la Normandie, la Picardie et l'Ile-de-France, pillant tous ceux qu'ils regardaient comme armagnacs, brûlant les villages, mettant à contribution les petites villes, et se proposant, par ces violences mêmes, de faire désirer aux Français le retour du duc de Bourgogne, pour mettre fin à de si longues hostilités [2]. D'autre part, Raimonnet de la Guerre et les autres lieutenants du connétable, quand ils pouvaient atteindre quelques officiers ou soldats bourguignons, ne faisaient grâce ni aux roturiers ni aux nobles; ils pendaient tous les prisonniers qui tombaient entre leurs mains; les arbres qui entouraient Noyon courbaient sous le poids de ces victimes humaines [3].

(1417.) Après les conférences de Valenciennes, le comte de Hainaut avait reconduit au Quesnoy le dauphin, son gendre. Cependant il avait annoncé qu'il l'amenerait jusqu'à Saint-Quentin, si la reine et les princes voulaient venir l'y joindre. La reine était fort chargée d'embonpoint; les voyages lui étaient pénibles, et elle insista pour que son fils s'avançât au moins jusqu'à Compiègne. Il vint s'y établir, en effet, au commencement de janvier 1417, avec la dauphine et le comte et et la comtesse de Hainaut. De son côté, la reine s'avança jusqu'à Senlis, avec son plus jeune fils Charles, et le duc de Bretagne, son gendre. Les deux cours commencèrent ensuite à traiter par des messagers qu'elles s'envoyaient réciproquement. Le jeune duc d'Alençon vint visiter le dauphin : la dauphine, d'autre part, vint rendre ses hommages à la reine; cependant la mère et le fils ne se virent point, et la

[1] Monstrelet, t. III, c. 168. p. 403. — Le Fèvre Saint-Remi. c. 72, p. 48.
[2] Pierre de Fenin, p. 465. — Monstrelet, t. III. c. 165, p. 390.
[3] Monstrelet, t. III, p. 399.

reine retourna à Paris avec le comte de Hainaut, qui s'était chargé de soutenir devant le conseil du roi les intérêts du duc de Bourgogne. Il y déclara que si la paix ne se faisait point, et si le duc de Bourgogne n'était pas rappelé à Paris, et admis au conseil des princes, il remmenerait le dauphin en Hainaut. Ce jeune prince, âgé de près de dix-neuf ans, qui n'avait point eu occasion de se faire connaître, et contre lequel on ne rapportait rien de défavorable, était regardé, par la majorité du peuple, comme ayant droit à gouverner le royaume et à représenter son malheureux père; tandis qu'on ne voyait dans le comte d'Armagnac qu'un Gascon, par conséquent un étranger, parent éloigné de la famille royale, et qui s'était rendu odieux par des actes de cruauté et de volerie sans nombre. Le comte d'Armagnac sentit bien que son pouvoir était ébranlé ; il voulut faire arrêter le comte de Hainaut, contre la foi qu'il lui avait jurée, afin de le forcer à lui livrer le dauphin. Le comte, averti par un ami secret, réussit à s'enfuir, et arriva, lui troisième, à Compiègne ; mais il y trouva que le comte d'Armagnac avait réussi d'une autre manière, ou que la fortune l'avait servi. Le dauphin était mourant ; il expira le 4 avril, dimanche des Rameaux : une clameur presque universelle accusa les Armagnacs de l'avoir empoisonné. Les historiens favorables à ce parti passent rapidement sur cet événement, et n'en donnent aucun détail [1].

Si la mort du dauphin fut hâtée par un crime, on n'eut d'autre indice pour en reconnaître les auteurs que l'avantage qu'ils en pouvaient attendre. Mais la clameur publique accusa de préférence Louis II d'Anjou, roi de Sicile, peut-être seulement parce qu'il ne vécut pas assez longtemps pour pouvoir imposer silence à ses ennemis. Vingt-cinq jours après la mort du dauphin Jean, qui faisait passer le titre de dauphin et les droits d'héritier à la couronne à Charles, cinquième fils du roi, et gendre du roi de Sicile, ce dernier mourut aussi à Paris le 29 avril [2]. Enfin, Guillaume, comte de Hainaut et de Hollande, qui était revenu tristement à Bouchain après la mort de son gendre, y mourut aussi lui-même le 31 mai [3].

La mort précipitée de ces divers personnages débarrassait en même

[1] Monstrelet, t. III, c. 169, p. 406. — Le Fèvre Saint-Remi, c. 72, p. 49. — Pierre de Fenin, p. 462. — Juvénal des Ursins, p. 335. — Berri, roi d'armes, p. 432.

[2] *Ibid.*, c. 176, p. 432. — Le Fèvre Saint-Remi, c. 76, p. 56.

[3] *Ibid.*, c. 172, p. 414.

temps le comte d'Armagnac de son collègue et de ses plus redoutables adversaires. Il demeurait seul maître d'un roi imbécile, et d'un dauphin qui n'avait pas quatorze ans, qui devait longtemps rester également dépourvu de force de tête et de force de volonté, et qui avait adopté comme une croyance religieuse toutes les passions du parti d'Armagnac. Le connétable savait qu'en relevant cet enfant, il se relevait lui-même; aussi se pressa-t-il de lui faire accorder par le conseil du roi, dont il disposait, tous les honneurs, toutes les prérogatives qu'il avait lui-même disputées au dauphin qui venait de mourir. Les revenus du Dauphiné et l'administration de cette province lui furent conférés par lettres patentes du 15 avril [1]. Le duché de Berri et le comté de Poitou y furent joints le 17 mai, pour les tenir en pairie: puis, le 14 juin, Charles VI le nomma pour présider le conseil, lorsqu'il ne pourrait pas y assister lui-même [2]. Mais, en élevant ainsi le fils du roi, Armagnac se proposait surtout d'écarter sa mère. Quoique Isabeau de Bavière ne se mêlât presque point des affaires publiques, le connétable, qui ne voyait plus qu'elle en position de lui disputer son pouvoir, avait résolu de la perdre. Par d'anciennes ordonnances qui n'étaient point révoquées, elle avait toujours le droit de représenter son mari dans le conseil; elle pouvait se lasser de la tyrannie du comte d'Armagnac, et elle venait récemment de montrer quelque envie de travailler à la réconciliation du duc de Bourgogne. On répandit le bruit qu'il se passait à sa cour beaucoup de choses déshonnêtes, cependant on n'articulait d'autre accusation que le luxe de cette cour, et surtout la forme bizarre des toilettes qu'Isabeau avait mises à la mode. « Les » dames et demoiselles, dit Juvénal des Ursins, menoient grands et » excessifs états, et cornes merveilleuses hautes et larges, et avoient de » chacun côté au lieu de bourlées deux grandes oreilles si larges, » que quand elles vouloient passer l'huis d'une chambre, il falloit » qu'elles se tournassent de côté et se baissassent, ou elles n'eussent » pu passer [3]. » Dans un temps de misère générale le luxe devint aisément odieux; on prétendit *que les manières de la reine déplaisaient fort aux gens de bien*. Armagnac voulait se débarrasser des sires de Graville, de Giac et de Bosrédon, qui étaient conseillers de la reine, et qui lui avaient paru porter leurs vues au delà de l'étiquette de la cour.

[1] Ordonn. de France, t. X, p. 404.
[2] *Ibid.*, p. 409 et 416.
[3] Juvénal des Ursins, p. 336.

Il excita la colère de Charles VI contre le dernier, parce que celui-ci, en le rencontrant sur le chemin de Vincennes, ne l'avait pas salué assez profondément. Charles VI donna à l'instant ordre au prévôt de Paris de le suivre et de l'arrêter. Il fut aussitôt mis à la question, où il avoua, dit-on, des choses graves qui ne sont pas même indiquées ; puis il fut enfermé dans un sac de cuir, sur lequel était écrit : *Laissez passer la justice du roi*, et jeté dans la Seine. En même temps, presque toute la maison de la reine fut licenciée ; tout son argent, tous ses joyaux furent saisis, et elle-même fut envoyée à Tours avec sa belle-sœur la duchesse de Bavière ; trois conseillers du roi furent chargés de l'y conduire, de l'y garder, de veiller sur elle, et d'ouvrir toutes les lettres qu'elle recevrait ou qu'elle écrirait [1].

[1] Monstrelet, t. III, c. 174, p. 426. — Le Fèvre Saint-Remi, c. 74, p. 30. — Juvénal des Ursins, p. 336. — Journal d'un bourgeois de Paris, p. 217.

CHAPITRE XXVIII.

Tyrannie du comte d'Armagnac. Le duc de Bourgogne enlève le reine de Tours. Ses partisans se rendent maîtres de Paris. Armagnac est tué. Massacre dans les prisons de Paris. Conquête de la Normandie par Henri V. Le dauphin mis à la tête du parti d'Armagnac. — 1417-1419.

(1417.) La France était réduite à un tel état d'anarchie ; le gouvernement avait donné tant de preuves d'ignorance, d'incapacité et d'injustice ; il avait si complétement renoncé à protéger l'ordre public ; les chefs de parti avaient élevé sur les ruines de l'autorité royale une tyrannie si oppressive et si cruelle, que les Français étaient réduits à désirer une catastrophe quelconque qui mît un terme à leur souffrance : la plupart ne pouvaient être arrêtés par la crainte qu'elle entraînât la chute, non pas seulement de la dynastie des Valois, qui, depuis près d'un siècle qu'elle régnait, ne s'était signalée que par son imbécillité, sa lâcheté et sa perfidie, mais de l'indépendance nationale. Dans cette agonie prolongée, si quelque chose peut exciter notre admiration, c'est de trouver qu'il y avait d'autres hommes qui conservaient un cœur français, qui exposaient leur fortune et leur vie pour arrêter les conquêtes des Anglais, et qui ne regardaient pas le passage sous un joug étranger, comme moins redoutable que la continuation d'une telle souffrance.

Depuis la captivité des ducs d'Orléans et de Bourbon, et la mort du roi de Sicile, le comte d'Armagnac, secondé par les partisans de ces princes, avait asservi la France à son joug tyrannique. Le roi, dont il invoquait toujours l'autorité, n'avait plus aucune volonté, aucune connaissance de ce qui se passait dans son royaume. Le dauphin n'était qu'un instrument dans les mains de ceux qui le guidaient : il avait quatorze ans seulement, et son esprit était aussi faible que l'avait été celui de ses pères : plus tard, il devait aussi l'énerver comme eux par

la poursuite de tous les plaisirs; on l'avait accoutumé à croire qu'il suffisait pour être vertueux de se montrer bon armagnac, et l'on excitait son irritabilité, son impétuosité, comme des qualités brillantes. Le vicomte de Lomagne, fils aîné d'Armagnac, et capitaine général de Languedoc et de Guienne [1], avec le chancelier Henri de Marle, Gérard de Montagu, évêque de Paris, Tannegui du Châtel, prévôt de Paris; Bureau de Dammartin, Étienne de Mauregard et Philippe de Corbie, étaient les seuls conseillers du dauphin. C'étaient leurs passions, leur cupidité, leur ambition, leurs vengeances, qu'il se croyait appelé à servir pour mériter l'éloge d'être un bon armagnac.

Aucun prince du sang n'assistait plus au conseil du roi, ou ne signait plus les ordonnances, qui étaient préparées et rendues par un petit nombre d'intrigants. Le parlement avait d'abord voulu conserver une sorte de neutralité. Il avait décrété, le 29 mai 1417, qu'on écrirait au duc de Bourgogne, pour l'exhorter à la paix, et pour le prier d'envoyer un chargé de pouvoirs avec lequel on pût traiter; mais Armagnac ne voulait entendre à aucun accommodement, et il fit chasser de la ville à cette occasion plus de trois cents bourgeois, dont les uns étaient membres du parlement, d'autres docteurs à l'université, juges au Châtelet, avocats et procureurs, s'assurant ainsi de la majorité des suffrages dans les corps d'où il les avait éliminés [2].

Le comte d'Armagnac ne pouvait guère compter sur la recette régulière des impôts; mais il se procurait de l'argent par des voies plus violentes. Il découvrit successivement diverses cachettes, où la reine Isabeau avait cru mettre en sûreté l'argent qu'elle accumulait sans cesse. Il les fit enlever et se les appropria; il dépouilla les églises, les châsses des saints, celles même de saint Denis et de saint Louis, de toute l'argenterie qui était consacrée au culte; il donna aux monnaies un cours supérieur à leur valeur [3], et força les bourgeois à acheter tout le sel conservé dans les greniers de l'État, à raison de quatre écus le sétier : celui à qui l'on portait ce sel devait le payer à l'instant, ou bien l'on mettait chez lui des garnisseurs. Il contraignit encore tous les bourgeois ou à travailler en personne, tous les cinq jours, à creuser les fossés et les égouts des fortifications de Paris, ou à lui payer une rétribution pour fournir des remplaçants, sur lesquels il faisait un immense bé-

[1] Hist. du Languedoc, l. XXXIV, c. 2, p. 442.
[2] Juvénal des Ursins, p. 337. — Journal d'un bourgeois de Paris, p. 218.
[3] Ordonn. de France, t. X, p. 407, 411, 413, 417.

néfice ; enfin il demanda que sur trois familles on équipât un homme d'armes, et celui qui mettait quelque retard à payer tout ce qu'on lui demandait était maltraité, jeté en prison, ou même tué comme bourguignon [1].

D'autre part, le duc de Bourgogne, qui était alors à Hesdin, adressa, le 24 avril, des circulaires aux principales villes du royaume, pour les appeler à secouer un joug tyrannique qui pesait également sur la nation et sur la famille royale. Il se vantait de n'avoir cessé de solliciter ceux qui gouvernaient la chose publique de mettre un terme aux extorsions, aux tailles et aux voleries sous lesquelles le pauvre peuple succombait ; il prétendait que c'était la raison pour laquelle on lui avait refusé l'entrée de Paris, quand il s'était avancé jusqu'à Lagny, pour offrir ses conseils et ses secours contre l'Anglais. Il accusait les Armagnacs d'avoir successivement fait périr par le poison les deux dauphins, Louis et Jean, parce que ces jeunes princes voulaient écouter les conseils qu'il donnait, lui cousin germain du roi, doyen des pairs, et deux fois pair de France. Il les accusait d'avoir violé successivement six traités jurés solennellement avec lui ; il déclarait enfin qu'il les poursuivrait désormais jusqu'à la mort, en même temps qu'il offrait la paix et le maintien de toutes leurs franchises à toutes les villes qui se déclareraient pour lui [2].

Les sires de Fosseuse, d'Humbercourt et de Morvilliers, gentilshommes du duc de Bourgogne, qui portèrent ces lettres à plusieurs villes de Picardie, déterminèrent en effet Montreuil, Saint-Riquier, Abbeville, Amiens et Dourlens, à arborer les étendards de Bourgogne, et à déclarer qu'elles s'armaient pour remettre en liberté le roi et le dauphin, pour rétablir la justice et les franchises du royaume [3]. Rouen se souleva en même temps ; Alain Blanchard, zélé partisan du duc de Bourgogne, dirigea l'insurrection ; il surprit de nuit et tua dans sa maison Raoul de Gaucourt, gouverneur de la ville pour les Armagnacs, ainsi que son lieutenant et une dizaine de ses principaux officiers ; mais il ne put se rendre maître du château, où il y avait une bonne garnison. Armagnac, dès qu'il reçut la nouvelle de ce soulèvement, envoya le dauphin lui-même, sous la direction de quelques-uns de ses plus fidèles

[1] Journal d'un bourgeois de Paris, p. 220.
[2] Monstrelet, t. III, c. 173, p. 416. — Le Fèvre Saint-Remi, t. VIII, c. 74 et 77, p. 50 et 59.
[3] *Ibid.*, c. 178, p. 436.

lieutenants, pour l'apaiser ; bien sûr que ce jeune homme serait tout glorieux de paraître en personne à la tête d'une petite armée, et de prendre sur lui la responsabilité d'une opération de quelque importance. Le dauphin, en effet, avec deux mille hommes d'armes, arriva jusqu'au Pont-de-l'Arche ; le duc de Bourgogne était trop éloigné pour faire parvenir à temps aucun secours. Alain Blanchard et les autres partisans bourguignons s'évadèrent, et le dauphin ayant promis de pardonner à la ville, fut admis dans Rouen [1].

Cependant le duc de Bourgogne s'approchait de nouveau de Paris, en réduisant successivement à son obéissance les Armagnacs qu'il trouvait sur son passage. Un de ceux qui auraient pu l'incommoder le plus était le sire de la Trémouille, que la duchesse de Berri avait épousé en secondes noces, cinq mois après la mort de son vieux mari : elle lui avait en même temps remis la seigneurie de la ville et du comté de Boulogne, son héritage. Le duc de Bourgogne commença par les saisir; il partit ensuite d'Arras au commencement d'août, et vint à Amiens, puis à Beauvais, Senlis et Montdidier, et partout il fut reçu avec joie. Le sire de Lille-Adam, qui était au service de ses ennemis, mais que le comte d'Armagnac avait offensé par sa hauteur, lui livra le passage de l'Oise. Bientôt il fut maître de Pontoise, Saint-Germain, Mantes et Meulan. Il ne trouva de résistance qu'à Saint-Denis et à Saint-Cloud. Il avança cependant, et occupant toute la rive gauche de la Seine, il établit son quartier à Montrouge, et commença à couper les vivres aux Parisiens. Les portes de Saint-Jacques et de Saint-Marceau étaient les seules, de ce côté de la rivière, qui n'eussent pas été murées ; celle de Saint-Denis et plusieurs autres du côté opposé l'étaient aussi, et les vivres n'arrivaient plus que difficilement à la capitale ; cependant le comte d'Armagnac et Tannegui du Châtel, prévôt de Paris, parcouraient sans cesse les rues et les remparts, pour empêcher toute réunion, tout soulèvement de ceux qui favorisaient les Bourguignons. Ils arrêtaient de même ceux du parti opposé qui se montraient impatients de combattre ; ils ne voulaient pas s'exposer à ce que le duc pût faire des prisonniers qui l'instruisissent de l'état de la ville, ou à ce qu'il remportât quelque avantage sous ses murs. Aucun bourgeois de Paris n'osa en effet manifester de la partialité pour les Bourguignons ; tous les secrets messages du duc furent dénoncés au conseil du roi ; le héraut d'armes

[1] Monstrelet, t. III, c. 175, p. 428. — Le Fèvre Saint-Remi, c. 75, p. 55. — Juvénal des Ursins, p. 356.

qu'il envoya au dauphin ne lui rapporta que des menaces ; il sentit bientôt qu'il était inutile de demeurer plus longtemps devant les murs de la capitale, et il conduisit son armée à l'attaque de Montlhéri, Palaiseau, Marcoussis, et des autres places du voisinage [1].

L'irritation entre les partis était si violente, que dans Paris, il suffisait de dire d'un homme qu'il était bourguignon, et dans le reste de l'Ile-de-France, qu'il était armagnac, pour le faire tuer par la populace ; le plus souvent chaque faction pendait tous ses prisonniers de guerre ; et quant aux paysans, dépouillés et accablés de coups partout également, ils se réfugiaient dans les bois pour vivre de brigandage, ou ils abandonnaient absolument leur pays [2]. Le duc de Bourgogne venait de soumettre Étampes et Chartres, et il assiégeait Corbeil, lorsqu'il reçut la visite d'un serviteur de la reine Isabeau, qui avait réussi à se soustraire à la vigilance des Armagnacs, et qui venait lui demander de délivrer cette reine de sa captivité. Il sentit aussitôt qu'une alliance avec elle pouvait donner à son parti cette légitimité qui lui manquait encore ; il lui fit passer des instructions ; puis levant tout à coup le siége de Corbeil, il se rendit à Chartres. Dans la nuit du 1er novembre, il partit de cette dernière ville avec huit cents cavaliers les mieux montés de son armée, et s'approcha rapidement de Tours. Arrivé à deux lieues de cette ville, il s'arrêta ; mais les sires de Vergy et de Fosseuse, avec soixante cavaliers, continuèrent leur route jusqu'à demi-lieue des murs. Pendant ce temps, la reine avait annoncé aux trois gardiens que lui avait donnés le comte d'Armagnac, qu'elle désirait célébrer le lendemain la fête de la Toussaint au couvent de Marmoutiers, pour lequel elle avait une dévotion particulière, et qui est situé hors de la ville. Ces trois bourgeois, Jean Porel, Jean Petit et Laurent Dupuis, n'osèrent pas lui refuser la liberté d'y faire ses dévotions : ils se rendirent avec elle à Marmoutiers ; mais à peine était-elle entrée dans l'église qu'Hector de Saveuse arriva au galop, et l'entoura avec ses soixante cavaliers. Comme il se présentait ensuite devant elle pour lui offrir les obéissances de son maître, elle lui demanda de faire arrêter aussitôt ses trois gardiens. Laurent Dupuis, qui l'avait souvent traitée avec insolence, pour échapper à Saveuse, se jeta dans un petit bateau amarré derrière l'église, et qu'il poussa dans la Loire ; mais il s'y noya : les deux autres furent détenus.

[1] Monstrelet, t. IV, c. 182, p. 26. — Le Fèvre Saint-Remi, c. 79, p. 70. — Juvénal des Ursins, p 339. — Journal d'un bourgeois de Paris, p. 219.

[2] Juvénal des Ursins, p. 336.

Deux heures après, le duc arriva avec tous ses gendarmes. La reine, qui jusqu'alors paraissait n'avoir point pardonné au duc de Bourgogne le meurtre du duc d'Orléans, lui exprima vivement sa reconnaissance, et lui promit d'être désormais toujours fidèle à ses intérêts. Elle fit sommer les bourgeois de Tours et le commandant du château de recevoir son cousin de Bourgogne; après une courte hésitation, ceux-ci se soumirent, et arborèrent la croix de Saint-André [1].

Le duc de Bourgogne, après avoir mis garnison à Tours, ramena la reine à Chartres, et se hâta de dresser et de faire publier les circulaires par lesquelles la reine faisait valoir ses droits à l'administration du royaume. Dans ces circulaires, adressées le 12 novembre à toutes les villes de France, on faisait dire à la reine que *des gens de petit état* s'étaient rendus maîtres de la personne du roi et du dauphin, qu'ils exerçaient sur la France une tyrannie insupportable, qu'ils avaient pillé les provinces, qu'ils avaient envoyé au supplice grand nombre d'hommes recommandables, qu'ils l'avaient exilée elle-même, lorsqu'ils s'étaient aperçus que de concert avec le comte de Hainaut elle voulait rendre la paix au royaume; qu'ils avaient pillé son épargne privée; qu'ils avaient enfin laissé sans défense les provinces qu'envahissaient les Anglais. La reine rendait grâce au duc de Bourgogne de l'avoir délivrée; elle rappelait qu'à elle seule, pendant la maladie du roi et la minorité de son fils, appartenait le gouvernement du royaume; que son droit était établi par des lettres patentes du roi, approuvées par tous les princes du sang, et déclarées irrévocables; elle annonçait qu'elle exercerait ce gouvernement conjointement avec le duc de Bourgogne, et elle interdisait, sous peine de rébellion, à tous les sujets du royaume, de faire passer aucun argent à ceux qui prétendaient agir au nom du roi et du dauphin, ou d'obéir à leurs ordres. Enfin elle donnait commission à Philippe de Morvilliers, conseiller du duc de Bourgogne, d'établir à Amiens une cour souveraine de justice, en remplacement du parlement de Paris, et de faire faire un sceau portant l'image de la reine, en remplacement de celui du chancelier de France [2].

Pendant que l'Ile-de-France et toutes les provinces centrales du royaume étaient ravagées par la guerre civile, les frontières étaient abandonnées sans défense aux ennemis nationaux. Le comte d'Armagnac avait entre autres rappelé à Paris tous les hommes d'armes qui

[1] Monstrelet, t. IV, c. 185, p. 47. — Le Fèvre Saint-Remi, c. 80, p. 75.
[2] *Ibid.*, c. 186, p. 52. — *Ibid.*, c. 81, p. 80.

avaient d'abord été chargés de défendre contre les Anglais la Normandie et la Picardie. Des négociations s'étaient renouées dès le mois de janvier 1417, entre la France et l'Angleterre; des ambassadeurs de Charles VI avaient obtenu un sauf-conduit de Henri V, et des plénipotentiaires avaient été nommés pour prolonger les trêves [1]. Mais en même temps d'autres négociations beaucoup plus actives avaient été entretenues entre le duc de Bourgogne et Henri V. Leur prétexte était le renouvellement ou la prolongation des trêves marchandes, que le duc avait conclues entre la Flandre et l'Angleterre, pour protéger le commerce de ses industrieux sujets; et il était facile de reconnaître, au ton affectueux de ces communications, qu'il se traitait une alliance intime et secrète entre le roi et le duc, encore que celui-ci ne cessât pas de le nier [2]. De son côté, le duc de Bretagne avait renoncé à s'attacher à une monarchie qui conspirait pour sa propre ruine, et il avait demandé un sauf-conduit à Henri V, pour se rendre en personne en Angleterre [3].

Henri V jugea alors que le moment était enfin venu de profiter de sa victoire d'Azincourt, et plus encore de l'anarchie de la France. Il nomma, le 25 juillet, le duc de Bedford pour être son lieutenant en Angleterre [4]. Il s'embarqua avec l'armée qu'il avait rassemblée, et qui n'était pas considérable; et le 1er août il vint prendre terre à Tenques, au-dessous de Honfleur, à l'embouchure de la Seine [5]. Cette place, dont Armagnac avait rappelé la garnison, ne put faire aucune résistance; elle capitula le 3 août. De ce jour jusqu'au 13 novembre, Henri V reçut les capitulations d'Anvilliers, Villiers, Caen, Bayeux et l'Aigle, qu'il attaqua successivement [6]. Le 16 octobre, le duc de Bretagne lui fit pour la seconde fois demander un sauf-conduit. Henri V consentit à l'admettre en sa présence; mais quoique la mère du duc de Bretagne eût épousé en secondes noces le père du monarque anglais, celui-ci ne traita point Jean V en frère : il le laissa longtemps à genoux devant lui, avant de lui dire de se lever [7]. La conférence eut lieu à Alençon le

[1] Rymer, t. IX, p 432. 438, 443.
[2] *Ibid.*, p. 449, 451, 454, 468, 476.
[3] *Ibid.*, p. 446.
[4] *Ibid.*, p. 475.
[5] Thom. Walsingham, Hist. Angl., p. 397.
[6] Toutes ces capitulations sont dans Rymer, t. IX, p. 479, 480, 486, 490, 493, 501.
[7] Juvénal des Ursins, p. 338. — Lobineau, Hist. de Bret., l. XV, c. 66, p. 533.

16 novembre ; elle se termina toutefois par la signature d'une trêve, qui devait durer jusqu'au 8 mai suivant. Par elle, le duc s'engageait, non-seulement à ne point nuire au roi d'Angleterre, et à ne point donner passage à ses ennemis, mais encore à rappeler ceux de ses sujets qui pouvaient être au service de Charles VI [1]. Le duc de Bretagne, qui venait de promettre sa fille en mariage à Louis III d'Anjou, alors sous la tutelle d'Yolande sa mère, reine de Sicile, obtint en même temps, pour cette même Yolande, et aux mêmes conditions que pour lui, une trêve qui garantissait la neutralité des comtés de l'Anjou et du Maine [2].

Henri V, assuré de cette manière, sur sa droite, par la neutralité de la Bretagne, de l'Anjou et du Maine ; sur sa gauche, par celle de l'Artois et de la Flandre, poursuivit pendant le reste de la saison la conquête de la Normandie sans y rencontrer aucun empêchement. Il avait pris sous sa protection tous les prêtres qui s'étaient empressés de se déclarer pour lui, et de lui prêter serment comme au souverain légitime de la France [3]. Des milliers de paysans et de bourgeois profitèrent de cette protection pour venir, sous la tonsure et sous l'habit ecclésiastique, apporter des vivres, dans le camp anglais. Les soldats britanniques auraient voulu qu'on leur permît de traiter ces faux prêtres comme ils traitaient les autres Français, de leur enlever ce qu'ils apportaient, de les dépouiller, de les pendre par les pieds au-dessus d'un brasier, pour leur faire payer une rançon, mais Henri comprenait mieux ce qu'il pouvait gagner à favoriser le commerce avec le pays conquis ; il empêcha qu'on ne les maltraitât, et bientôt après il fit publier la défense de violer les femmes ou les filles, et de piller les propriétés des Français qui se seraient soumis à son autorité [4]. Avant la fin de la campagne, Honfleur et le château de Caen capitulèrent encore ; Falaise et Cherbourg, qui étaient aussi assiégés, se défendirent plus longtemps [5].

Henri V faisait la guerre à la France, mais la France, partagée entre les Bourguignons et les Armagnacs, loin de songer à rendre les coups

[1] Rymer, t. IX, p. 511.
[2] *Ibid.*. p. 513.
[3] Lettres de protection du 7 septembre. Rymer, t. IX, p. 488.
[4] Th. Walsingham, p. 397.
[5] Monstrelet, t. IV, c. 189, p. 65. — Juvénal des Ursins, p. 344-346. — Berri, roi d'armes, p. 433.

qu'on lui portait, ou seulement à se défendre, ne s'occupait qu'à se nuire à elle-même. Le duc de Bourgogne s'était rapproché de Paris, dont quelques-uns de ses partisans lui avaient promis de lui ouvrir une porte; mais comme il en était à demi-lieue du côté du faubourg Saint-Marceau, le traité fut dénoncé au comte d'Armagnac, qui fit saisir les traîtres, et attaquer à l'improviste l'avant-garde des Bourguignons. Le duc jugeant la partie manquée, se retira à Montlhéri, puis à Chartres, et il licencia ses gendarmes pour la saison. Il s'établit ensuite à Troyes avec la reine pour y passer l'hiver; le duc de Lorraine vint l'y joindre, et accepta des mains de la reine la fonction de connétable, dont le comte d'Armagnac fut déclaré devoir être dépouillé en raison de ses trahisons. Ce comte, loin de reconnaître à la reine le droit de le destituer, profita de l'éloignement du duc de Bourgogne pour recouvrer par les armes Montlhéri, Étampes, et plusieurs autres places autour de Paris [1].

(1418.) Quoique le duc de Bourgogne méritât bien peu l'attachement du peuple, il n'oublia jamais entièrement que, dès le temps de son père, sa faction s'était recommandée comme la plus populaire, et qu'elle ne se maintenait que parce qu'il avait toujours affecté quelque intérêt pour le bien-être de la bourgeoisie. Il profita de l'autorité royale qu'il prétendait appartenir à la reine, et qu'il exerçait au nom de cette princesse, pour faire rendre par celle-ci diverses ordonnances destinées à augmenter sa popularité. Le 30 du mois de janvier 1418, une ordonnance rendue à Troyes par Isabeau supprima tous les impôts qui avaient été établis en sus de la gabelle, sous les noms de quatrièmes, de vingtièmes et de maltotes [2]. Le même jour, elle chargea Louis de Challon, comte de Genève, fils aîné du prince d'Orange, avec quatre conseillers, de ramener sous l'obéissance du duc de Bourgogne et sous la sienne le Languedoc, l'Auvergne et le duché de Guienne [3]. Le 16 février la reine cassa les cours du parlement et de la chambre des comptes séant à Paris, se fondant sur ce que le comte d'Armagnac avait corrompu ces cours, où il avait introduit de nouveaux conseillers, tandis qu'il avait chassé ou fait mourir les anciens. Elle institua, pour les remplacer, un nouveau parlement et une nouvelle cour des comptes, qui devaient

[1] Monstrelet, t. IV, c. 188, p. 60. — Juvénal des Ursins, p. 343. — Le Fèvre Saint-Remi, c. 81, p. 80. — Berri, roi d'armes, p. 434. — Pierre de Fenin, p. 466.
[2] Ordonn. de Troyes du 30 janvier, t. X, p. 429.
[3] *Ibid.*, p. 431.

se réunir à Troyes. Elle annula encore toutes les condamnations prononcées par ces tribunaux depuis le mois de juillet 1413, d'autant, disait-elle, que le comte d'Armagnac, qui avait fait périr ses deux fils aînés par le poison, avait abusé dès lors de la maladie du roi et du jeune âge du dauphin pour maintenir une cruelle tyrannie, avec les gens de *petit état* qui lui étaient associés. Elle accusa encore ce comte de chercher à entraîner la France dans le schisme. En effet, il était demeuré attaché au vieux pape Benoît XIII, alors retiré en Aragon, et déposé par le concile de Constance, tandis que tout le reste de la chrétienté reconnaissait Martin V, que ce concile avait élu le 11 novembre 1417, pour remplacer les trois antipapes [1].

Le comte d'Armagnac avait eu plus de moyens pour affermir sa puissance sur le Languedoc, où il possédait beaucoup de fiefs, que sur le reste de la France; et là aussi il s'était montré jaloux de toute autorité nationale. Dès le 12 juillet 1413, il avait interdit au sénéchal de Toulouse d'assembler les états de cette partie du royaume [2]. Le duc de Bourgogne, qui avait donné au comte de Genève cinq cents hommes d'armes, avec lesquels il l'avait chargé de ramener cette province à son parti, pour lui préparer les voies, fit rendre par la reine une ordonnance le 3 avril, qui autorisait les trois sénéchaux de Toulouse, Beaucaire et Carcassonne, à assembler les états de Languedoc selon l'antique usage, pour que les prélats, les nobles et les communes sanctionnassent les impôts, et traitassent eux-mêmes les affaires de leur pays [3]. Les Languedociens, sur cette assurance, s'empressèrent de se déclarer pour le parti bourguignon, dès l'arrivée du comte de Genève. Le Pont Saint-Esprit, Nîmes, Usez, Bagnols, Montpellier, Aigues-Mortes, lui ouvrirent volontairement leurs portes; plus tard, Toulouse, Carcassonne, Béziers et Narbonne suivirent cet exemple; enfin, les seules villes de Beaucaire, de Villeneuve d'Avignon, et quelques châteaux peu considérables demeurèrent fidèles au parti d'Armagnac [4].

Pour détruire, autant qu'il le pourrait, l'effet des proclamations de la reine, et pour profiter de ce que le duc de Bourgogne avait licencié ses troupes pendant l'hiver, le comte d'Armagnac, qui avait déjà rem-

[1] Ordonn. de France, t. X, p. 436.
[2] Hist. du Languedoc, l. XXXIII, c. 105, p. 438.
[3] Ordonn. de France, t. X, p. 449.
[4] Hist. du Languedoc, l. XXXIV, c. 4, p. 444.

porté plusieurs petits avantages, résolut, au mois de février, d'assiéger Senlis, où le bâtard de Thian commandait une garnison bourguignonne, et de faire paraître Charles VI lui-même à ce siége. Ce malheureux roi aimait la guerre et le mouvement des armes; sans être en état de distinguer ses amis d'avec ses ennemis, il était toujours prêt à combattre ceux qu'on lui disait être ses adversaires, tout comme à sévir contre eux. Barbasan et Tannegui du Châtel lui furent donnés pour le diriger; ils pressèrent les travaux du siége, et vers la fin de mars le bâtard de Thian fut réduit à capituler. Il promit qu'il livrerait Senlis le 19 avril aux assiégeants, s'il n'était pas secouru auparavant, et il leur donna huit otages choisis parmi les hommes les plus considérés de la ville, en garantie de sa promesse. D'autre part, le comte de Charolais, fils du duc de Bourgogne, qui était alors à Amiens, averti du danger que courait Senlis, assembla tous les soldats de son parti répandus dans la province, et en donna le commandement à Jean de Luxembourg et au sire de Fosseuse. Ceux-ci, avec huit mille combattants environ, arrivèrent jusqu'à une lieue de Senlis. Quoiqu'ils ne sussent point encore comment ils pourraient forcer leur passage, les Armagnacs laissèrent apercevoir dans leur camp une agitation qui fit comprendre aux assiégés que leurs défenseurs approchaient. Le bâtard de Thian en profita : dans la nuit du 18 au 19 avril, il conduisit une sortie jusqu'au logis du connétable, qu'il brûla. Armagnac irrité somma dès l'aube du jour le bâtard de Thian de lui livrer la place; le bâtard répondit que l'heure convenue n'était point arrivée; Armagnac, sans l'attendre, fit couper la tête à ses otages; et les fit pendre par quartiers; Thian, à son tour, fit couper la tête à seize prisonniers; il en fit pendre deux, et noyer deux femmes. Pendant que ces meurtres se commettaient de part et d'autre, le sire de Luxembourg avançait avec son armée : le connétable ne l'attendit point; il se hâta de lever son camp et de remener le roi à Paris [1]. Il y rentra le 24 avril; il en était sorti à la fin de janvier.

Dans le même temps Henri V poursuivait ses conquêtes en Normandie, sans que le reste de la France songeât seulement à envoyer des secours à la province que l'étranger envahissait. Avant la fin de décembre, le roi anglais avait mis le siége devant Falaise; la ville ne résista pas longtemps, mais le château se rendit seulement le 1er fé-

[1] Monstrelet, t. IV, c. 192, p. 74. — Le Fèvre Saint-Remi, c. 83, p. 84. — Journal d'un bourgeois de Paris, p. 225.

vrier [1]. Il partagea ensuite son armée en quatre divisions, sous les ducs de Clarence et de Glocester, les comtes de Warwick et de Kymes, afin d'entreprendre plus de siéges à la fois, puisque aussi bien aucune armée française ne tenait la campagne, et ne rendait dangereuse une telle division [2]. Toutes les villes, tous les châteaux de Normandie, étaient fortifiés ; tous, avec leurs seules forces essayèrent quelque temps de se défendre, et leur patriotisme était digne d'un meilleur gouvernement ; mais tous à leur tour furent forcés de capituler entre le 20 février et le 20 mai ; et ces capitulations de Vire, Courtomer, Chambrais, Hambye, Coutances, Carentan, Saint-Lo, Saint-Sauveur, Pont-Orson, Ivry et Évreux, qui nous ont été conservées, nous apprennent que Henri, qui avait beaucoup de dureté dans le caractère, exigeait presque toujours que les assiégés abandonnassent toutes leurs propriétés aux vainqueurs, souvent même qu'ils remissent leur personne à sa discrétion, auquel cas il en envoyait toujours quelques-uns au supplice [3].

L'Église, à la pacification de laquelle la France avait si longtemps travaillé, chercha à son tour à rendre le même bon office au premier des royaumes chrétiens. Le pape Martin V envoya en France, comme légats, les cardinaux Orsini et de Saint-Marc, pour traiter une double paix entre les Bourguignons et les Armagnacs d'une part, entre la France et l'Angleterre de l'autre [4]. Ces deux cardinaux obtinrent en effet que des fondés de pouvoir de la reine et du duc de Bourgogne s'avançassent jusqu'à Bray-sur-Seine, tandis que ceux du roi, du dauphin et du comte d'Armagnac les attendaient à Montereau ; il ne paraît pas que Henri V ait voulu se prêter alors à aucune négociation. Les légats prenaient pour base de la réconciliation entre les deux partis le traité d'Arras ; ils proposaient que toutes les condamnations, toutes les confiscations prononcées de part et d'autre fussent abolies, que tous les biens fussent rendus à ceux sur qui ils avaient été saisis ; que toutes les forteresses conquises de part et d'autre fussent évacuées ; enfin, que la reine, le dauphin, le duc de Bourgogne et tous les princes du sang fussent admis également au conseil du roi. La souffrance universelle et

[1] Th. Walsingham, p. 399. — Rymer, t. IX, p. 541.
[2] *Ibid.*, p. 400.
[3] Rymer, t. IX, p. 545, 549, 552, 553, 554, 556, 559, 565, 566, 585, 589. — Monstrelet, t. IV, c. 194, p. 84.
[4] Rymer, p. 578.

la honte de la France, qui se laissait conquérir pied à pied, sans opposer aucune résistance, avaient touché les négociateurs ; ils voulaient la paix, et ils signèrent le 23 mai, à Montereau, un projet de traité qui contenait ces diverses conditions [1].

Ce projet de traité satisfit pleinement l'évêque de Paris et tous les bourgeois attachés au parti d'Armagnac ; ils prétendirent aussi que le roi et le dauphin avaient témoigné qu'ils en étaient contents : l'un comme l'autre, il est vrai, n'étaient point en état de le comprendre. Mais les chefs les plus actifs du parti, le comte d'Armagnac, connétable, le chancelier Henri de Marle, Tannegui du Châtel, prévôt de Paris, et Raymonnet de la Guerre, gentilhomme gascon, qui s'était distingué par ses talents militaires, regardèrent cette pacification comme la ruine de leur parti. Comme ils n'étaient point princes du sang, ils ne pouvaient espérer de maintenir leur indépendance dans le conseil du roi ; tout y serait décidé par l'autorité des quatre chefs nominaux des deux partis, le roi et le dauphin de leur côté, la reine et le duc de Bourgogne de l'autre ; mais ils savaient bien que le roi ou le dauphin n'avaient point de volonté à eux, et que dès qu'ils seraient avec leurs adversaires, ils parleraient comme leurs adversaires. Armagnac déclara donc qu'il n'y avait que des ennemis du roi qui pussent lui conseiller un tel traité, et le chancelier ajouta que si le roi voulait le signer, il fallait qu'il le scellât lui-même, car pour lui, il ne le scellerait point [2].

La rupture du traité de Montereau redoubla le mécontentement des Parisiens : la haine contre Armagnac était universelle ; les bourgeois étaient ruinés par ses exactions ; les vivres, qui étaient montés à des prix très-élevés, commençaient à manquer, soit à cause des garnisons bourguignonnes qui entouraient Paris, soit plus encore à cause de l'état de dévastation où toutes les campagnes étaient réduites. Cependant Armagnac avait trois mille Gascons dans la ville, qui lui suffisaient pour faire trembler toute la bourgeoisie, et Tannegui de Châtel, comme prévôt de Paris, faisait aussitôt saisir et envoyait au supplice tous ceux qui lui étaient dénoncés comme faisant des vœux pour les Bourguignons, ou comme entretenant avec eux quelque correspondance [3].

Mais lorsque la tyrannie est arrivée au point qu'il y a autant de

[1] Hist. de Bourgogne, t. III, l. XVII, p. 486.
[2] Le Fèvre Saint-Remi, c. 84, p. 88. — Monstrelet, t. IV, c. 193, p. 81.
[3] Journal d'un bourgeois de Paris, p. 225.

danger dans la soumission que dans la résistance, et lorsque les hommes qui y sont exposés n'ont pas perdu tout caractère, à un complot découvert en succède bientôt un autre, et les oppresseurs finissent par expier leurs violences. Perrinet le Clerc, marchand fertier sur le Petit-Pont, dont le père était chargé, comme quartenier, de garder les clefs de la porte Saint-Germain des Prés, avait été maltraité par les Armagnacs, et ne pouvait obtenir du prévôt aucune justice. Il s'associa à six ou sept jeunes gens également mécontents, et il fit avertir le sire de Lille-Adam, qui commandait à Pontoise une petite troupe de Bourguignons, qu'il se faisait fort de lui ouvrir la porte Saint-Germain, le 29 mai, à deux heures après minuit. En effet, pendant la nuit il deroba à son père les clefs de la porte, que celui-ci gardait sous son chevet, il monta la garde à cette porte avec ses compagnons, et dès que Lille-Adam se présenta, il la lui ouvrit. Celui-ci avait rassemblé seulement huit cents combattants à cheval, dont les plus notables étaient le Veau de Bar, bailli d'Auxois, les sires de Chastellux, de Chevreuse, de Mailly, de Wargnies, de Bournonville et de Gouy. Cette troupe entra en silence, et non sans trembler dans une grande ville qu'elle pouvait croire ennemie, et qu'occupaient trois mille soldats gascons, de qui elle ne pouvait point attendre de quartier. Les Bourguignons avancèrent sans bruit jusqu'au Châtelet ; là seulement ils rencontrèrent quatre cents bourgeois armés, que Perrinet le Clerc avait fait entrer dans sa conspiration, et qui s'unirent à eux. Encouragés, par ce premier renfort, ils continuèrent à avancer dans les rues les plus populeuses en criant *vive la paix ! vive le roi ! vive Bourgogne !* Les bourgeois, éveillés à ces cris, se hâtèrent de prendre sur leurs habits la croix de Bourgogne, et accoururent en armes pour se joindre à eux. Toujours plus confiants à mesure qu'ils avançaient et qu'ils voyaient grossir leur troupe, ils se partagèrent en plusieurs bandes pour arrêter leurs ennemis. Le chancelier, Raymonnet de la Guerre, et les évêques de Senlis, de Bayeux et de Coutances, furent saisis dans leurs maisons ; le comte d'Armagnac, en entendant le tumulte, n'eut que le temps de s'échapper de chez lui, et de venir se cacher chez un pauvre maçon, son voisin. Tannegui du Châtel, plus éloigné du tumulte, put non-seulement se sauver, mais encore emmener avec lui le prince, qui faisait la garantie de son parti. Aux premiers cris qu'il entendit, il monta chez le dauphin, et sans lui donner le temps de s'habiller, il l'enveloppa dans la couverture de son lit, et l'emporta

dans ses bras jusqu'à la porte, où son chancelier, Robert le Masson, le mit à cheval; ils gagnèrent au galop la Bastille où ils s'enfermèrent, et où Martin Gouge, évêque de Clermont, et Louvet, président de Provence, deux des chefs les plus violents du parti armagnac, se joignirent à eux. Pendant ce temps Lille-Adam s'était emparé de l'hôtel Saint-Pol, et il était entré auprès du roi. Ce malheureux prince n'avait pas eu depuis quelque temps d'accès de frénésie, il reconnaissait ceux qui l'entouraient, il était doux et affable en ses manières; mais il n'avait plus ni mémoire ni jugement, et il était toujours prêt à faire tout ce qu'on lui proposait. On le fit monter à cheval avec un frère du roi de Chypre, qui se trouvait alors dans son palais, et on le promena par la ville au milieu des Bourguignons, pour qu'il donnât ainsi ostensiblement son approbation à la révolution qui venait de s'opérer [1].

Cette révolution prit bientôt un caractère plus féroce qu'aucune de celles qui l'avaient précédée. L'oppression du comte d'Armagnac avait été si violente, tant de gens avaient péri par ses ordres, tant de gens avaient souffert, et sortaient des prisons, pâles, décharnés, et la rage dans le cœur, que toute la population ne respirait que vengeance. Des troupes de bourgeois armés commencèrent à fouiller les maisons des Armagnacs; tous ceux qui étaient connus pour leur attachement à ce parti furent arrêtés, maltraités, entassés dans les prisons; toutes leurs maisons furent mises au pillage. Le Veau de Bar fut nommé prévôt de Paris par Lille-Adam, en remplacement de Tannegui du Châtel; mais au lieu de s'occuper à réprimer le désordre, il pressait les visites domiciliaires pour découvrir le comte d'Armagnac. Le maçon chez lequel celui-ci s'était réfugié ne crut pas pouvoir échapper à des recherches si rigoureuses : il eut peur, et livra son hôte. Cependant la troupe de Lille-Adam qui occupait Paris était encore inférieure en forces à celle de Tannegui du Châtel, qui occupait la Bastille. Celui-ci s'était hâté de rappeler à lui tous les Armagnacs qui faisaient la guerre dans l'Ile-de-France. Barbasan, officier distingué, et le maréchal de Rieux, breton comme lui, lui en avaient conduit un grand nombre. De son côté Lille-Adam demandait avec instance des renforts; mais le duc était alors en Bourgogne, et il n'avait point de corps d'armée rapproché de

[1] Le Fèvre Saint-Remi, c. 85, p. 90.—Monstrelet, t. IV, c. 195, p. 86.—Juvénal des Ursins, p. 348. — Jacques le Bouvier, dit Berri, p. 435. — Pierre de Fenin, p. 467. — Journal d'un bourgeois de Paris, p. 227.

Paris. Tannegui résolut de prévenir son adversaire, avant qu'il eût reçu des secours. Le 1er juin, de grand matin, il sortit de la Bastille par la rue Saint-Antoine, à la tête de seize cents hommes, auxquel il faisait crier *vive le roi, le dauphin et le comte d'Armagnac !* Les Bourguignons ne purent l'empêcher d'entrer ainsi dans l'hôtel Saint-Pol, où il espérait surprendre et enlever le roi ; mais la veille on avait eu soin de le retirer d'un voisinage qu'on redoutait, et de le conduire au Louvre. Les gendarmes de Tannegui, trompés dans leur attente, commencèrent alors à se répandre dans les maisons voisines, pour piller, en criant *à mort ! à mort ! tuez, tuez tout !* Les bourgeois, pendant ce temps, s'étaient armés ; ils s'étaient rangés en bataille sous les ordres du Veau de Var, le nouveau prévôt de Paris, et ils vinrent attaquer avec vigueur les Armagnacs, avant que les gendarmes de Lille-Adam eussent eu le temps de s'assembler. La bataille fut acharnée, mais Tannegui, attaqué en même temps de front et des fenêtres des maisons voisines, y perdit plus de quatre cents hommes, et fut enfin contraint de se retirer dans la Bastille. Dès l'avant-veille il en avait fait sortir le dauphin, et il l'avait fait conduire par le pont de Charenton à Melun, d'où il se rendit plus tard à Bourges. Tannegui du Châtel, petit gentilhomme breton, était demeuré le vrai chef du parti d'Armagnac ; mais il avait besoin de se couvrir du nom du dauphin, et il ne voulait pas que ce jeune homme, pour lequel il était supposé se battre, fût à portée de négocier avec ses adversaires ou de changer de parti. Déjà il venait d'être abandonné par un autre jeune prince, qu'il aurait pu croire plus zélé encore que le dauphin pour sa cause : c'était Charles, comte de Clermont, fils du duc de Bourbon, alors prisonnier en Angleterre ; ce comte, âgé d'environ quinze ans, et laissé à Paris au moment de la fuite des Armagnacs, avait déclaré que là où était le roi, là il voulait rester aussi. On ne pouvait douter que le dauphin ne se conduisît de même, dès que les Bourguignons auraient quelque accès auprès de lui. Tannegui jugea donc essentiel de ne pas perdre ce prince de vue, et comme il n'espérait plus reprendre Paris, il alla le joindre à Melun. La petite garnison qu'il avait laissée à la Bastille capitula le 11 juin, et en sortit vies et bagues sauves [1].

Les deux partis semblaient avoir pour chefs ces deux princes à peine

[1] Monstrelet, t. IV, c. 194, p. 91.—Le Fèvre Saint-Remi, c. 85, p. 95.—Journal d'un bourgeois de Paris, p. 231. — Juvénal des Ursins, p. 349. — Bouvier, dit Berri, p. 455. — Pierre de Fenin, p. 468.

adolescents. Le dauphin donnait désormais son nom au parti qu'avaient formé le duc d'Orléans et le comte d'Armagnac, tous deux prisonniers ; mais il en remit la direction à Tannegui du Châtel, qu'il nomma *capitaine et lieutenant, de par monseigneur le dauphin, de tous les pays de France, Champagne, Brie, et de outre la rivière Seine* [1]. D'autre part, le parti bourguignon prétendait agir à Paris sous l'autorité de Charles, comte de Clermont, fils du duc de Bourbon. Le duc de Bourgogne n'était point revenu de son duché, où il avait passé la plus grande partie de l'hiver. Il était alors à Montbeillard, où il s'était rendu pour avoir une entrevue avec l'empereur Sigismond. La reine était toujours à Troyes : incapable de conduire un parti, et étrangère aux affaires, elle ne voulait rien prendre sur elle, et elle refusait de rentrer à Paris jusqu'à ce que le duc y fût revenu. Le conseil du roi se composait donc, sous la présidence du jeune comte de Clermont, des cardinaux de Bar et de Saint-Marc, de l'évêque de Paris, de l'archevêque de Rouen, de Chastellux et du prévôt de Paris, auxquels vint se joindre Philippe de Morvilliers, que, sur la présentation du duc de Bourgogne, la reine avait fait son chancelier.

Tous les jours de nouveaux partisans de Bourgogne entraient à Paris, à la tête de leurs gendarmes. Tous les vassaux de Lille-Adam, ses paysans même, arrivaient à la capitale pour avoir leur part de la conquête qu'avait faite leur seigneur. Ils pillaient les maisons et les églises, ils forçaient ceux qu'ils nommaient Armagnacs à leur payer une rançon, souvent ils les tuaient au milieu des rues. On assurait que les sires de Chastellux, de Bar et de Lille-Adam avaient chacun amassé plus de cent mille écus par les extorsions qu'ils avaient exercées sur les bourgeois ; les sires de Saveuse et de Crèvecœur se faisaient remarquer plus encore par leur rapacité et leur violence. Enfin des hommes plus redoutables que ces capitaines étaient rentrés avec eux à Paris ; c'étaient les bouchers et les autres bannis des classes du peuple. Leurs familles avaient été traitées avec une telle cruauté, qu'on ne devait point s'étonner s'ils ne respiraient que vengeance. Toutes les prisons étaient remplies de ceux qu'ils avaient arrêtés comme Armagnacs ; mais ils commnençaient à s'apercevoir que leurs chefs voulaient faire marchandise de tous ces captifs, et qu'ils les menaçaient de la justice, seulement pour les engager à se racheter à plus haut prix. Des alarmes

[1] Jacques Le Bouvier, dit Berri, roi d'armes, p. 435.

continuelles augmentaient l'agitation de la multitude. Toutes les nuits on sonnait le tocsin; on annonçait l'arrivée des Armagnacs pour délivrer leurs prisonniers; on les disait à la porte Saint-Germain, à la porte Saint-Marceau, et le peuple qui courait de l'une à l'autre, loin de se calmer en n'y trouvant personne, n'en était que plus furieux pour avoir été trompé. Un potier d'étain, nommé Lambert, dans la nuit du dimanche 12 juin, commença à exhorter le peuple à se mettre à l'abri du retour et du triomphe de ses ennemis, en tuant tous les Armagnacs prisonniers. Ce conseil farouche fut accueilli avec avidité; bientôt la foule se porta avec fureur vers les prisons de l'hôtel de ville, et entreprit de les forcer. Les sires de Lille-Adam, de Luxembourg et de Fosseuse accoururent aussitôt avec près de mille chevaux; mais voyant un rassemblement de quarante mille personnes armées de haches et de massues, aucun d'eux n'osa dire autre chose sinon : *Mes enfants, vous faites bien.* La tour du palais fut forcée, le connétable comte d'Armagnac, le chancelier Henri de Marle, et un nommé Maurignon, furent entraînés dans la cour et assommés. La populace dépouilla leurs corps, et coupa sur la peau du connétable une lanière de l'épaule droite au côté gauche, qui figurait l'écharpe, enseigne du parti, ou bande d'Armagnac.

Les insurgés rendus plus furieux par le sang qu'ils avaient versé, marchèrent alors de prison en prison, forçant leurs portes, et tuant à coups d'épée ou de hache tous ceux qu'ils y trouvaient enfermés. La prison de Saint-Éloi fut la première dont ils se rendirent maîtres, puis le petit Châtelet, où, avec une apparence de régularité, un d'eux s'empara de l'écrou des prisonniers et les appela les uns après les autres; mais à mesure qu'ils passaient le guichet ils étaient massacrés. C'est là que périrent les évêques de Coutances, de Senlis, de Bayeux, d'Évreux, deux présidents au parlement, et plusieurs maîtres des requêtes ou membres de la chambre des comptes. Au grand Châtelet les prisonniers s'étaient procuré des armes et ils se défendirent pendant deux heures; les assaillants y mirent le feu, et les étouffèrent enfin par la fumée. Les prisons de Saint-Martin des Champs, de Saint-Magloire, du Temple, furent forcées à leur tour. On avait du sang jusqu'à la cheville dans les cours de ces prisons. Les corps des morts, traînés dans les rues par la populace, furent livrés à mille outrages; des femmes, des enfants furent égorgés. Comme on voyait l'enfant d'une malheureuse femme grosse qu'on venait de tuer, palpiter encore dans ses flancs, on disait autour d'elle :

tiens, le petit chien remue encore! Beaucoup de femmes enceintes accouchèrent dans l'excès de leur terreur; mais les prêtres bourguignons refusaient le baptême à de petits Armagnacs, et les laissaient mourir sans secours, à côté de leurs mères. Ces massacres continuèrent depuis le dimanche 12 juin à quatre heures du matin jusqu'au lundi matin à dix heures. On estime diversement le nombre des morts, depuis seize cents jusqu'à trois mille. Les serviteurs du duc de Bourgogne, dans les relations de cet événement qu'ils lui adressèrent, supposèrent qu'il n'y en avait pas eu plus de quatre cents.

L'ordre ne se rétablit pas même après que tous les prisonniers furent égorgés. Ce ne fut que le quatrième jour que leurs corps furent relevés dans des tombereaux, et enterrés sans cérémonie ecclésiastique dans une large fosse auprès du marché des Pourceaux. Le peuple cependant continuait à fouiller les maisons pour y tuer ceux qu'il nommait les Armagnacs, et piller leurs biens. Il suffisait de dire d'un homme qu'on voyait passer dans la rue, voilà un Armagnac, pour qu'il fût immédiatement assommé [1].

En vain on pressait le duc de Bourgogne de venir à Paris pour rétablir la paix dans la ville: tandis que ses gendarmes se rassemblaient à Châtillon-sur-Seine, il prolongeait son séjour à Dijon. Enfin, il vint à Troyes prendre la reine, et il fit avec elle son entrée à Paris le 14 juillet. La populace le reçut avec des transports de joie; le roi parut fort content de revoir sa femme et son cousin, et les grands seigneurs se firent confirmer par le duc les offices qu'ils s'étaient attribués comme dépouilles des Armagnacs. Les sires de Lille-Adam et de Chastellux furent nommés maréchaux, Robinet de Mailly fut fait grand panetier; Charles de Lens, amiral; Eustache de Laître, chancelier; Philippe de Morvilliers, premier président du parlement; et le duc de Bourgogne prit pour lui-même la charge de capitaine général de Paris. Il rendit aux bourgeois toutes leurs franchises; il leur permit de replacer leurs chaînes aux coins des rues; il rétablit aussi le monopole de la grande boucherie, et il supprima toutes les boucheries nouvelles [2].

[1] Le Fèvre Saint-Remi, t. VIII, c. 86, p. 94. — Journal d'un bourgeois de Paris, p. 232. — Monstrelet, t. IV, c. 197, p. 97.

[2] *Ibid.*, c. 86, p. 94. — Monstrelet, t. IV, c. 198, p. 100. — Journal d'un bourgeois de Paris, p. 232-240. — Juvénal des Ursins, p. 351. — Berri, p. 435. — Pierre de Fenin, p. 468. — Ordonn. de France, t. X, p. 456, 459, 468. — Barante, Ducs de Bourg., t. IV, p. 363-372.

Cependant la misère allait croissant; toute culture avait cessé dans les campagnes, tout commerce dans les villes; la navigation de la Seine inférieure était arrêtée par les Anglais, celle de la Seine supérieure par les Armagnacs, qui étaient maîtres de Melun; les vivres devenaient tous les jours plus rares et plus chers, l'air était empesté par la puanteur des cadavres laissés sans sépulture. Parmi les milliers de familles persécutées, le trouble, la douleur, la crainte, disposaient les esprits comme les corps aux maladies. Une épidémie effrayante ne tarda pas en effet à se manifester : depuis le mois de juin à celui d'octobre, on assure que cinquante mille personnes périrent dans Paris ou les campagnes environnantes. Parmi les serviteurs du duc de Bourgogne, cette maladie emporta le prince d'Orange, le sire de Fosseuse, Jeannet de Poix et le sire d'Auxy [1].

En même temps quelques-uns des meneurs de la populace, moins accoutumés que les gentilshommes à répandre du sang, commencèrent à éprouver des remords pour tous les meurtres qu'ils avaient commis; ils se croyaient poursuivis par les ombres de leurs victimes, ils repoussaient la confession, la communion, et toutes les consolations de l'Église, comme étant souillés par trop de crimes pour conserver quelque espoir de salut. On assure que plus de sept ou huit cents d'entre eux moururent désespérés à l'Hôtel-Dieu. On raconta entre autres qu'un de ces meurtriers des prisons courait plein d'effroi dans les rues de Senlis, en criant *je suis damné*. Il finit par se jeter dans un puits la tête la première [2]. D'autres au contraire imposèrent silence à leurs remords par un redoublement de fureur. C'étaient les Armagnacs qu'ils accusaient de tous les maux qu'ils souffraient; c'étaient eux qui occasionnaient la cessation du travail, la faim, la maladie. Le plus forcené de tous était Capeluche, le bourreau de Paris. Ce fut lui qui, le 21 août, souleva une seconde fois le peuple pour égorger de nouveau les Armagnacs. Les arrestations avaient recommencé depuis le premier massacre, et on avait de nouveau rempli les prisons. Capeluche était secondé par les Legoix, Saint-Yon, Caboche, chefs de la faction des bouchers, et *par les faux sermonneurs et prêcheurs de l'université*. Les uns sur la place publique, les autres dans la chaire, répétaient que les princes ne songeaient point à faire justice, qu'ils voulaient seulement tirer des prisonniers de grosses rançons, et qu'ils les relâcheraient ensuite lorsque

[1] Le Fèvre Saint-Remi, c. 88, p. 101.
[2] Juvénal des Ursins, p. 354.

leur courroux serait encore aigri par la souffrance, et lorsque leur seule passion serait de tirer une plus atroce vengeance du peuple. La foule ameutée par eux se porta alors au grand Châtelet; on lui en refusa l'entrée, et les gens de la justice permirent aux prisonniers de se défendre, ce qu'ils firent avec des pierres et des briques, et en soutenant un assaut régulier : mais les assassins pénétrèrent par le toit dans cette espèce de forteresse, et mirent à mort tout ce qu'ils y trouvèrent. Ils attaquèrent ensuite le petit Châtelet et en massacrèrent de même les prisonniers. Ils se portèrent enfin devant la Bastille, et comme on refusait de leur livrer les prisonniers, ils en commencèrent le siége, cherchant à y pénétrer ou par la mine, ou en faisant une brèche aux murs. Le duc de Bourgogne essaya en vain de les engager à se retirer, en leur montrant de l'amitié et de la confiance; il prit même par la main Capeluche le bourreau, que peut-être il ne connaissait pas. Ses sollicitations furent inutiles, et comme il ne voulait pas compromettre sa popularité, il ne fit point avancer de troupes pour réprimer l'insurrection. Il se contenta de demander aux meneurs de la populace une promesse, dont il savait lui-même le peu de valeur, celle de conduire les prisonniers au Châtelet pour y être jugés. Ensuite il leur livra lui-même Enguerrand de Marigny, Hector de Chartres, père de l'archevêque de Reims, un riche bourgeois nommé Jean Taranne, et quatre ou cinq autres des prisonniers de la Bastille. Le peuple consentit à ce qu'il en conservât trois sous sa garde; mais à peine les insurgés eurent ils conduit leurs prisonniers dans la cour du petit Châtelet, qu'ils les y massacrèrent. Dans cette journée il périt de quatre-vingts à cent personnes; le lendemain trois ou quatre prisonniers enfermés à la tour du Louvre furent de même livrés au peuple; mais cette fois il les conduisit, sans leur faire d'outrages, au lieutenant du prévôt de Paris. Toutefois le duc de Bourgogne désirait rétablir enfin la tranquillité publique : il proposa aux massacreurs de prisons d'aller combattre les Armagnacs, qui, maîtres de Montlhéri et de Morcoussis, affamaient la ville; il leur donna des chefs, il leur fit ouvrir les portes; mais dès qu'ils furent dehors il fit refermer ces portes, pour les empêcher de rentrer. Plus de six mille des plus turbulents se trouvèrent ainsi exclus de la ville : il fit alors arrêter Capeluche le bourreau, dont il se reprochait d'avoir serré la main, et il lui fit trancher la tête par son valet, auquel Capeluche montra comment il devait s'y prendre, préparant pour lui tous les instruments de son propre supplice. Le duc fit ensuite publier dans

Paris que quiconque exciterait désormais le peuple à massacrer les prisonniers, serait puni du même supplice ; mais pour montrer que ce n'était point dans le but de sauver la vie aux Armagnacs qu'il les dérobait aux fureurs populaires, il fit trancher la tête à plusieurs magistrats accusés d'appartenir à cette faction [1].

Un seul souci semblait alors occuper le duc de Bourgogne : il voulait faire révoquer la sentence de l'évêque de Paris contre la mémoire de Jean Petit. Cet évêque, Gérard de Montagu, frère du grand maître que le duc avait fait mourir, était alors malade ; il s'était cependant réconcilié à la faction de Bourgogne, et ses prêtres montrèrent beaucoup d'empresssement à se conformer aux désirs de l'autorité. Ce fut avec son autorisation que son vicaire apostolique approuva solennellement ce qu'il avait solennellement condamné, déclara nulle la sentence prononcée contre Jean Petit pour avoir prêché le tyrannicide, et célébra dans l'église Notre-Dame l'honneur et la loyauté du duc de Bourgogne [2].

Mais on s'étonnait que le duc de Bourgogne, au lieu de s'occuper encore d'un sermon que le peuple aurait volontiers oublié, ne travaillât pas plutôt à repousser les Armagnacs et les Anglais. Chacun répétait « qu'il étoit le plus long homme en toutes ses besognes qu'on peut » trouver, car il ne se mouvoit d'un côté, quand il y étoit, ne quand ce » fut paix partout, si le peuple par force de plaintes ne l'émouvoit [3]. » Depuis qu'il était entré dans Paris les vivres y devenaient tous les jours plus chers, et au dehors il éprouvait tous les jours de nouvelles pertes. Les Armagnacs, qui désormais répudiaient ce nom, et qui se faisaient appeler Dauphinois ou parti du dauphin, avaient de fortes garnisons à Meaux et à Melun, d'où ils couraient tout le pays ; bientôt ils surprirent Compiègne, et plus tard ils se rendirent aussi maîtres de Tours [4].

Le duc de Touraine, dauphin, était alors entré dans sa seizième année. On ne doit point supposer qu'un homme qui toute sa vie n'eut point d'affections constantes, point d'opinions arrêtées, fût dans sa pre-

[1] Le Fèvre Saint-Remi, c. 89, p. 101. — Monstrelet, t. IV, c. 204, p. 120. — Journal d'un bourgeois de Paris, p. 242. — Juvénal des Ursins, p. 354. — Pierre de Fenin, p. 469. — Barante, Ducs de Bourg., t. IV, p. 376.

[2] Monstrelet, t. IV, c. 203, p. 117.

[3] Journal d'un bourgeois de Paris, p. 248.

[4] Le Fèvre Saint-Remi, c. 89, p. 103. — Monstrelet, t. IV, c. 200, p. 107.

mière jeunesse un chef de parti bien ardent; mais depuis plusieurs années il n'était entouré que d'Armagnacs, et tant qu'on ne le séparait point d'eux, il épousait leurs passions et leurs haines. Tannegui du Châtel, le vicomte de Narbonne, Jean Louvet, président de Provence, et Robert Masson chancelier du dauphin, étaient alors ses conseillers et ses guides. Comme ils n'étaient point assez grands seigneurs pour se montrer en première ligne, ils affectaient de n'être que les humbles agents du dauphin. Ils lui avaient fait prendre le titre de lieutenant général du royaume, et établir, le 21 septembre, une cour souveraine à Poitiers, composée des conseillers au parlement de Paris qui l'avaient suivi dans son exil; on distinguait parmi eux, Jean Juvénal des Ursins, le père de l'historien [1]. Ils lui avaient enfin fait repousser toutes les invitations du roi et de la reine à venir les joindre à Paris. Le nouveau comte d'Armagnac, connu auparavant sous le nom de vicomte de Lomagne, n'essaya point de remplacer son père à cette cour du dauphin : il s'y rendit, il est vrai, pour demander vengeance; mais il préférait l'alliance des Anglais à celle de l'héritier du trône. Il avait conclu une trêve particulière avec Henri V, et il s'était engagé à lui faire hommage [2].

Le duc de Bourgogne sentait qu'un roi fou ou imbécile, et une reine tellement indolente, tellement inepte qu'elle ne comprenait aucune des affaires publiques, n'étaient point pour lui des appuis suffisants, et il désirait vivement se réconcilier avec l'héritier de la couronne, qui aurait dû être absolument étranger aux haines et aux vengeances du duc d'Orléans, du roi de Sicile et du comte d'Armagnac. Il lui avait renvoyé honorablement sa jeune femme Marie d'Anjou; il avait engagé le duc de Bretagne, qu'il appela à Paris, et les deux cardinaux légats du pape à offrir de nouveau leur médiation, et il avait obtenu que de nouvelles conférences fusent ouvertes à Charenton. Des articles de paix y furent arrêtés, presque conformes à ceux qui avaient été convenus à Montereau quatre mois auparavant. La reine, le duc de Bourgogne, les princes et les légats, les signèrent le 16 septembre à Saint-Maur des Fossés. Mais Tannegui du Châtel et ses associés ne voulaient de paix à aucune condition; car il n'y avait point de paix qui ne dût leur faire perdre le rang qu'ils occupaient auprès du dauphin. Ils savaient de plus que le duc de Bourgogne perdait chaque jour davantage sa popularité; qu'il

[1] Ordonn. de Frnnce, t. X, p. 477.
[2] Rymer, t. IX, p. 597 et 602.

avait rétabli les aides auparavant supprimées par lui, qu'il avait exigé des Parisiens un emprunt forcé, qu'il avait recouru aux moyens les plus vexatoires pour se procurer de l'argent, et que cependant il ne paraissait point prêt à entrer en campagne. Ils engagèrent donc le dauphin à refuser de ratifier le traité signé en son nom [1].

Aucune trahison ne pouvait cependant être plus fatale à la couronne et à l'indépendance de la France, que le refus de mettre un terme à la guerre civile, pour l'intérêt privé de quelques aventuriers. Henri V, sans avoir ni une armée bien nombreuse, ni des finances dont les rentrées fussent bien régulières, profitait de cette guerre civile pour continuer ses conquêtes en Normandie, sans y rencontrer plus d'empêchement que s'il n'avait eu la guerre qu'avec cette seule province. Il avait négocié adroitement avec les deux partis, sans avoir l'intention de conclure avec aucun, mais seulement pour les endormir, ou plus encore pour fournir des prétextes à ceux qui ne voulaient pas agir. Il avait signé, le 17 juillet, une trêve particulière pour la Guienne, afin d'être sans inquiétude de ce côté [2]. Il avait, le 4 août, prorogé la trêve avec le duc de Bretagne [3], et il avait entamé de nouvelles négociations avec la reine de Sicile comme comtesse d'Anjou et du Maine [4]. Dès le mois de mars il avait aussi prorogé les trêves de Flandre [5], et il avait dès lors continué à négocier pour la paix générale, d'une part avec le duc de Bourgogne, de l'autre avec le dauphin ; mais il avait apporté tant de lenteur à toutes ses communications, qu'il ne pouvait être forcé de conclure. Loin de suspendre ses conquêtes pendant ce temps, il les poursuivait au contraire avec plus d'ardeur. Vers la fin de juin il avait conduit son armée devant Rouen, et dès lors il pressait le siége de cette grande ville. La population de Rouen s'élevait alors presque à la moitié de celle de Paris ; la bourgeoisie s'était remise sous la protection du duc de Bourgogne, et elle montrait pour la France et pour ses rois un attachement que les Valois avaient bien peu mérité. Avant que le siége fût formé, le duc de Bourgogne y avait fait passer les sires de Neuchâtel, de Montagu, de Toulongeon, et le bâtard de Thian, qu'il comptait parmi ses meilleurs capitaines, avec environ quatre mille gendarmes.

[1] Monstrelet, t. IV, c. 205, p. 124. — Journal d'un bourgeois de Paris, p. 249.
[2] Rymer, t. IX, p. 602.
[3] *Ibid.*, p. 613.
[4] Rymer, t. IX, p. 624.
[5] *Ibid.*, p. 561.

Les citoyens de la ville avaient formé une milice de quinze mille hommes bien armés, dont ils avaient donné le commandement à Guy le Bouteiller, gentilhomme normand [1].

Les habitants de Rouen avaient réparé leurs murailles, ils les avaient pourvues de machines de guerre, ils avaient ordonné à tous ceux qui ne pourraient pas s'approvisionner de vivres pour dix mois, de sortir de la ville; cependant les greniers n'étaient par remplis comme ils auraient dû l'être, parce que, dès la fin de juin, l'avant-garde du roi d'Angleterre avait empêché qu'on n'introduisît les moissons de la campagne dans la ville. Henri V avait distribué son armée en huit ou neuf corps, devant chacune des portes, sous le commandement des ducs de Glocester, de Clarence, d'Exeter, des comtes de Warwick, Dorset, Huntingdon, Salisbury, Kymes, des lords Maréchal, Cornwall et Mevill. Leurs quartiers étaient couverts par des fossés profonds, revêtus de haies d'épines; ils communiquaient les uns avec les autres par des tranchées qui les mettaient à l'abri du tir du canon, et la rivière, tant au-dessus qu'au-dessous de la ville, était formée par trois chaînes, l'une un pied et demi au-dessous de l'eau, l'autre à fleur d'eau, la troisième deux pieds au-dessus. Enfin huit mille Irlandais moitié nus, mal armés, mais agiles comme des sauvages, tenaient la campagne. Quoique incapables de résister à des troupes réglées, ils étaient redoutables pour les paysans; ils remplissaient le camp de leur butin, ils arrêtaient ceux qui avaient échappé aux soldats réguliers, et ils mettaient l'armée à l'abri des surprises. [2].

Les assiégés s'étaient bien efforcés d'interrompre par des combats journaliers la ligne de circonvallation dont on les entourait, mais depuis que les Anglais avaient achevé de la former, les gens de Rouen ne pouvaient plus combattre. Ils voyaient diminuer leurs munitions, et ils ne pouvaient douter que s'ils n'étaient secourus du dehors, si une armée française, en s'approchant, ne faisait lever le siége, la faim ne les forçât à succomber. Ils réussirent à faire sortir un vieux prêtre de la ville, qui vint à Paris pour implorer les secours du roi et du duc de Bourgogne. Ce prêtre, pour faire plus d'impression sur les princes, crut devoir recourir à l'éloquence de maître Eustache de Pavilly, le même moine qui, cinq ans auparavant, avait fait au nom de l'univer-

[1] Monstrelet, t. IV, c. 201, p. 111.
[2] *Ibid.*, c. 202, p. 113. — Le Fèvre Saint-Remi, c. 91, p. 107. — Juvénal des Ursins, p. 356. — Pierre de Fenin, p. 471.

sité de fameuses remontrances. La pédanterie en effet, à l'époque de la renaissance de l'érudition, s'était emparée même de la politique, et les affaires de l'État se traitaient par des sermons. Frère Eustache prit pour texte : *Domine, quid faciemus ?* Il prêcha sur les misères et les dangers de la ville de Rouen, et il fut écouté comme on écoute un prédicateur, sans qu'il influe sur la conduite de ceux mêmes qui l'admirent. Le vieux prêtre de Rouen prit ensuite la parole : il protesta de l'attachement des bourgeois de Rouen à la couronne de France ; mais il annonça qu'il était chargé de crier pour eux le grand *haro*, ou demande de secours, et que s'ils étaient abandonnés, s'ils étaient contraints de se rendre et de faire serment de fidélité à Henri V, le roi n'aurait plus de pires ennemis qu'eux [1]. Le duc de Bourgogne chargea ce prêtre de retourner à ses concitoyens, et de leur donner l'espérance d'un prompt secours. Cependant ses traités l'avaient mis dans l'impossibilité de faire avancer les Flamands à l'aide de la Normandie ; dans le reste du royaume ses partisans étaient aux mains avec les Armagnacs : il se résigna donc à ne point faire marcher de soldats, et il se contenta d'envoyer au Pont de l'Arche des ambassadeurs pour négocier avec le roi d'Angleterre.

Le duc de Bourgogne faisait de nouveau offrir à Henri V la main de Catherine, fille aînée du roi, qui n'avait pas quitté la reine, et qui était revenue avec elle à Paris. Henri demandait pour sa dot un million d'écus, la cession de la Normandie et celle de toutes les provinces cédées à Édouard III par le traité de Bretigny ; il refusait cependant de poser les armes, même à ces conditions, parce qu'il disait que le duc de Bourgogne n'avait pas autorité pour renoncer à l'héritage du dauphin [2]. En même temps il avait d'autres ambassadeurs qui traitaient à Alençon avec le dauphin : mais quand celui-ci consentit aux cessions convenues par le traité de Bretigny, en donnant de plus, au lieu de la Normandie, un équivalent à prendre sur les États de Bourgogne, Henri V refusa également de conclure, parce que le dauphin n'avait pas autorité pour faire de telles concessions au nom du roi [3]. Ces doubles négociations occupèrent la fin d'octobre et le commencement de novembre, mais sans suspendre le siége de Rouen.

Les bourgeois de celle ville, dont la détresse allait toujours croissant,

[1] Monstrelet, t. IV, c. 206, p. 126.
[2] *Ibid.*, p. 128.
[3] Journal des négociations d'Alençon, dans Rymer, t. IX, p. 632-643.

apprirent enfin que Charles VI avait pris l'oriflamme à Saint-Denis, et qu'avec le duc de Bourgogne et la reine il s'était avancé d'abord jusqu'à Pontoise, ensuite jusqu'à Beauvais. L'espoir d'être secourus commença à renaître chez eux ; ils se résignèrent à manger les chevaux, les chats, et toutes les nourritures immondes qu'ils pouvaient atteindre, en même temps qu'ils firent sortir de la ville, comme bouches inutiles, douze mille vieillards, femmes et enfants ; mais les Anglais ne laissèrent point passer ceux-ci, en sorte qu'on les retint dans les fossés, où ils se nourrissaient seulement des herbes qu'ils arrachaient, et où ils mouraient chaque jour par centaines. Vers le milieu de décembre les assiégés réussirent à faire parvenir de nouveau un messager à Beauvais, pour exposer leur détresse. Le duc de Bourgogne promit que, quatre jours après Noël, il serait en état de marcher à leur délivrance. Les gens de Rouen attendirent ; ils se résignèrent à des souffrances toujours croissantes : cinquante mille personnes, assurait-on, étaient mortes dans leur ville depuis le commencement du siége [1]. La fête de Noël arriva enfin, et le duc de Bourgogne reconnut qu'il n'avait pas assez de forces pour attaquer les Anglais. Il quitta donc Beauvais, il tourna le dos au théâtre de la guerre, et il ramena le roi et la reine à Provins, en faisant dire aux habitants de Rouen de traiter avec les Anglais aux meilleures conditions qu'ils pourraient obtenir [2].

(1419.) Mais l'obstination même de la défense avait rendu ces conditions bien plus mauvaises. Henri V, au lieu de ressentir de l'estime pour de braves gens qui avaient si bien fait leur devoir, n'aspirait qu'à tirer d'eux une cruelle vengeance, d'autant qu'il savait qu'il ne leur restait plus de vivres dans la ville. Quand leur députation se présenta à lui, il ne voulut entendre parler d'aucune condition ; la ville et tous ses habitants devaient se remettre à sa discrétion, et jusqu'alors on n'avait vu ni générosité, ni pitié dans son caractère, qui encourageassent à se fier à lui. Lorsque les assiégés reçurent cette dure réponse, ils résolurent de mettre sur des étais un pan de mur, qu'ils renverseraient tout à coup au milieu de la nuit, et par cette brèche ils tenteraient une sortie, aimant mieux mourir les armes à la main que sur l'échafaud [3]. Mais Henri V, averti de cette résolution désespérée, rappela leurs députés, et leur offrit le 13 janvier quelques garanties, que les

[1] Monstrelet, t. IV, c. 207, p. 130. — Le Fèvre Saint-Remi, c. 92, p. 116.
[2] *Ibid.*, c. 208, p. 135. — *Ibid.*, c. 93, p. 120.
[3] *Ibid.*, c. 208, p. 137. — *Ibid.*, p. 122.

bourgeois acceptèrent, quoique la capitulation fût encore bien dure. La ville devait lui être livrée le 19 janvier, à midi, si elle n'était secourue auparavant par le roi de France. Elle devait payer pour sa rançon trois cent mille écus d'or, moitié le 22 janvier, moitié le 24 février. Les habitants devaient livrer toutes leurs armes, tous leurs équipages de guerre, et faire serment de fidélité au roi d'Angleterre. Les gendarmes pouvaient se retirer où ils voulaient, en jurant seulement que jusqu'au 1er janvier 1420 ils ne porteraient pas les armes contre les Anglais. A ces conditions, le roi faisait grâce de la vie aux habitants, à la réserve d'Alain Blanchard, leur commandant, de trois autres bourgeois, d'un chevalier, et de deux bateliers. Alain Blanchard, qui s'était distingué pendant le siége par une conduite héroïque, eut en effet la tête tranchée ; les autres en furent quittes pour la confiscation de leurs biens[1].

Henri V rentra en possession de Rouen deux cent quinze ans après que cette ville avait été conquise sur ses ancêtres par Philippe-Auguste[2]. Il lui rendit les priviléges qu'elle tenait des ducs normands, il y fit frapper monnaie à son effigie, et il y reçut le serment de fidélité des feudataires du duché. On remarqua que Guy le Bouteiller, commandant des milices, fut un des premiers à le prêter, et des soupçons de trahison, déjà formés contre lui pendant le siége, s'en redoublèrent. Plusieurs seigneurs, au contraire, aussi bien que la jeune dame de la Rocheguyon, refusèrent de reconnaître le roi anglais pour duc de Normandie[4].

La conquête de la capitale de la Normandie força enfin les Français de tous les partis à ouvrir les yeux sur le danger qui menaçait leur patrie. Le parlement de Paris, tout dévoué aux Bourguignons, et celui de Poitiers, tout dévoué aux Armagnacs, pressèrent également les princes de se réconcilier pour résister en commun aux Anglais. Tannegui du Châtel ne put ou n'osa pas repousser ces instances, et il signa le 14 mai une trêve de trois mois avec le duc de Bourgogne. Mais en même temps le dauphin, à sa persuasion, était convenu avec le roi d'Angleterre d'une suspension d'armes qui devait durer du 22 février au 23 avril, et le duc de Bourgogne avait, au nom de Charles VI, signé

[1] La capitulation est dans Rymer, t. IX, p. 664. — Monstrelet, c. 208, p. 138.— Le Fèvre Saint-Remi, c. 93, p. 122. — Juvénal des Ursins, p. 337. — Pierre de Fenin, p. 471,

[2] Le 30 juin 1204.

[3] Monstrelet, t. IV, c. 208, p. 142.

avec le même roi une suspension d'armes qui devait durer du 7 avril au 15 mai. Ainsi, après cette grande catastrophe, tous les partis se reposèrent en même temps sur leurs armes, tous voulurent tenter si l'on pourrait mettre un terme par des négociations au malheur universel [1].

[1] Rymer, t. IX, p. 686, 692 et 717.

CHAPITRE XXXI.

Négociations de paix. Assassinat du duc de Bourgogne. Arrestation du duc de Bretagne. Le dauphin déclaré indigne du trône. Traité de Troyes. Les rois de France et d'Angleterre font la guerre au dauphin. Mécontentement des Français. Mort de Henri V et de Charles VI. — 1419 1422.

(1419.) Le cri des peuples pour la paix, dans tous les partis, à toutes les conditions, était devenu irrésistible. La France réduite au dernier degré de souffrance et d'épuisement pendant la longue durée du règne de Charles VI, ne semblait pas pouvoir supporter plus longtemps un état si calamiteux. Elle ne répugnait plus à aucun sacrifice pour satisfaire les Anglais ; elle ne pouvait plus mettre en balance des vanités, des préventions avec les intérêts plus immédiats de la vie ; elle sentait qu'elle serait moins affaiblie par la cession de plusieurs provinces, que par la destruction de toutes : d'ailleurs elle commençait à se résigner à l'opinion nourrie par tant de défaites, que les Français étaient peu propres à la guerre. « Or, l'on doit savoir, dit le roi » d'armes Jacques le Bouvier, dit Berri, que le métier des armes se » doit apprendre; car, quand les Anglais vinrent et entrèrent en » France, les Français ne savoient presque rien de la guerre, ou du » moins pas tant qu'ils firent depuis; mais par longuement apprendre » ils sont devenus maîtres à leurs dépens [1]. » Juvénal des Ursins porte le même jugement sur leur inexpérience dans l'art de la guerre. Cette inexpérience était une excuse singulière pour un peuple qui n'avait pas joui d'un seul intervalle de paix. L'infériorité des armées françaises dans ce siècle était un fait cependant qu'on ne pouvait nier ; mais il faut en chercher l'explication moins dans l'inexpérience que dans la présomption de la noblesse, qui ne voulait point apprendre la guerre comme

[1] Chron. de Berri, p. 437. — Juvénal des Ursins, p. 339.

un art ou comme une science, et dans l'abaissement du peuple, auquel on interdisait l'usage des armes, et qu'on s'efforçait de maintenir par la terreur dans l'obéissance.

De même que les peuples, les princes désiraient la paix, ne fût-ce que parce qu'ils ne pouvaient subvenir plus longtemps aux dépenses qu'entraînait la guerre. En effet, encore que le plus souvent ils ne payassent pas de solde à leurs hommes d'armes, ils étaient appelés à une dépense croissante pour leur fournir des vivres : les campagnes étaient tellement ruinées, tellement désertes, qu'il ne suffisait plus de laisser les gens de guerre vivre à discrétion sur le pays ami ou ennemi; il fallait pourvoir à leur nourriture dans leurs garnisons, et même dans leurs marches; il fallait réparer leurs armes: il fallait surtout subvenir à la dépense de l'artillerie, dont l'usage devenait toujours plus fréquent, et qui entraînait une consommation toujours plus considérable.

Les Anglais, de leur côté, étaient forcés à désirer la paix par l'épuisement de leurs finances : Henri V éprouvait de grandes difficultés pour nourrir, pour payer et recruter son armée. Jusqu'alors il n'avait eu à lutter que contre les seules force de la province de Normandie : sur les deux flancs, la Flandre et l'Artois, la Bretagne, l'Anjou et le Maine s'étaient engagés à ne point prendre part aux combats, et cependant, depuis le 1er août 1417 au 7 avril 1419, quoiqu'aucune armée française n'eût tenu la campagne contre lui, il avait à grand'peine, par des siéges continuels, soumis les deux tiers de la Normandie. Sa position pouvait devenir très critique si les Armagnacs venaient à se réunir aux Bourguignons contre lui.

Cette réunion était le premier vœu de la France: elle était également nécessaire et pour recommencer la guerre, et pour faire la paix. Au premier aspect, on avait peine à comprendre ce qui l'arrêtait encore. Le duc de Bourgogne était las de la guerre; il avait perdu toute son activité; il ne semblait plus le même homme; soit que ses passions fussent désormais satisfaites, car il n'avait plus à désirer ni pouvoir, ni richesse, ni vengeance; soit, ce qui semble plus probable encore, que son âme fût troublée par le remords de tous les crimes qu'il avait commis ou laissé commettre. Dans le parti opposé, ceux qui avaient des vengeances à poursuivre étaient éloignés de la scène. Le duc d'Orléans était prisonnier en Angleterre; son frère, le comte de Vertus, était l'un des plus zélés à exhorter les deux factions à la paix; son autre frère, le comte d'Angoulême, aussi prisonnier en Angle-

terre, n'était qu'un enfant. Le roi de Sicile, qui avait montré tant de haine contre le duc de Bourgogne, était mort, et son fils Louis III d'Anjou, ainsi que sa veuve, était désormais zélés pour la paix. Le duc de Bourbon, depuis qu'il était prisonnier, avait renoncé à ses ressentiments, et n'espérait recouvrer la liberté que par la paix. Le comte d'Armagnac était mort; toutes les passions, comme tous les intérêts des princes, semblaient tendre désormais à une prompte réconciliation [1].

Au printemps de 1419, des armistices avaient été signés entre toutes les armées qui se partageaient la France, et des négociations s'ouvraient de toutes parts. Les rois de France et d'Angleterre étaient convenus d'avoir une conférence à Meulan à la fin de mai. Le premier cependant fut atteint à cette époque d'un nouvel accès de frénésie, et le duc de Bourgogne fut obligé de le laisser à Pontoise. Il arriva donc à Meulan le 29 mai avec la reine seulement et sa fille Catherine, âgée alors de dix-neuf ans, et qu'on devait offrir pour femme à Henri V [2].

Les négociateurs qui avaient arrangé cette entrevue avaient surtout apporté le plus grand soin à l'étiquette, pour conserver une égalité parfaite entre le roi anglais et la reine qui représentait le roi de France. Un champ près de Meulan, était préparé pour leur conférence : en sortant de leurs tentes respectives, ils devaient faire autant de pas l'un que l'autre, pour se rencontrer auprès d'un pieu placé au milieu de l'enceinte; ils devaient se rendre ensemble à une tente commune, où deux trônes élevés à une même hauteur étaient placés à deux toises l'un de l'autre. Henri V et Isabeau étaient suivis chacun de trente chevaliers, trente écuyers et seize conseillers, et l'un et l'autre avaient laissé à une égale distance une garde de mille combattants. Le roi d'Angleterre était accompagné par les ducs de Clarence et de Glocester, ses frères. Au milieu de l'enceinte il rencontra la reine, accompagnée par le duc de Bourgogne et la princesse Catherine : il l'embrassa, et il convint avec elle que l'armistice, qui était près d'expirer, se prolongerait jusqu'à huit jours après l'issue des conférences [3].

La jeune princesse offerte en mariage à Henri V parut lui plaire; cependant il n'était point disposé à sacrifier pour elle aucune de ses prétentions : violent, emporté, dur avec ceux qui l'approchaient, Henri,

[1] Juvénal des Ursins, p. 361,
[2] Rymer, t. IX, p. 759. — Juvénal des Ursins, p. 364.
[3] Monstrelet, t. IV, c. 213, p. 155. — Le Fèvre Saint-Remi, c 94, p. 125. — Juvénal des Ursins, p. 364. — Rymer, t. IX, p. 717, 752, 746, 756, 759.

dont on a fait un héros, parce qu'il remporta une grande victoire, était un homme peu propre à concilier les esprits ou à gagner les cœurs; ses manières arrogantes aliénèrent ceux qui désiraient le plus vivement la paix, et surtout le duc de Bourgogne, qu'il menaça de chasser lui et son roi de son royaume, si on lui refusait quelque chose de ce qu'il demandait [1]. Il voulait qu'on le mît en possession de toutes les provinces cédées par le traité de Bretigny, auxquelles la France joindrait la Normandie, pour posséder le tout en souveraineté absolue, sans aucune vassalité envers le roi de France. Le duc de Bourgogne avait consenti à l'abandon de toute la Guienne et de la Normandie; mais il ne voulait céder aux Anglais ni la Touraine, l'Anjou et le Maine, ni la suzeraineté de la Bretagne [2]. Tandis que, dans les conférences journalières, qui se continuèrent quatre semaines, Henri V et le duc de Bourgogne disputaient sur ce point, les conseillers du dauphin s'alarmaient de ce qu'on allait faire la paix sans eux, et Tannegui du Châtel avec Barbasan, les deux hommes les plus influents du parti, vinrent à Pontoise, pour offrir au duc de Bourgogne une réconciliation complète des Armagnacs avec les Bourguignons, qui mettrait la France en état de ne plus recevoir la loi des Anglais [3]. C'était la chose que le duc de Bourgogne désirait le plus passionnément; il aurait acheté par de grands sacrifices sa réunion avec l'héritier du trône. L'arrogance de Henri V le blessait chaque jour; l'explication du traité de Bretigny donnait lieu à des difficultés toujours croissantes. A l'issue de la conférence du 30 juin, Henri et le duc de Bourgogne se séparèrent avec aigreur, et la négociation fut rompue. Le monarque anglais en éprouva cependant du regret; il donna, le 18 juillet, commission à l'archevêque de Cantorbery et au comte de Warwick de reprendre les conférences, comme aussi de proroger la trêve jusqu'au 29 juillet [4].

Mais, dès le 7 juillet, le duc de Bourgogne avait quitté Pontoise, pour se rendre à Corbeil, et se rapprocher ainsi du dauphin, qui était à Melun. Un petit pont sur un ruisseau qui prend sa source près de Pouilly-le-Fort, et qui se jette dans la Seine entre Melun et Corbeil, avait été choisi pour le lieu de leur conférence : une cabane de feuillage, ornée de draperies et d'étoffes de soie, avait été élevée sur ce

[1] Le Fèvre Saint-Remi, c. 94, p. 128. — Monstrelet, t. IV, c. 213, p. 157.
[2] Rymer, t. IX, p. 762.
[3] Juvénal des Ursins, p. 366.
[4] Rymer, t. IX, p. 775 et 782.

pont, qui est à une lieue de Melun ; ce fut là que les deux princes se rencontrèrent le 11 juillet ; ils étaient chacun accompagnés de dix chevaliers seulement, et ils avaient laissé leur garde à deux traits d'arc en arrière. La dame de Giac, ancienne dame d'honneur de la reine, et maîtresse du duc de Bourgogne, avait eu la part principale à ce rapprochement ; elle était connue du dauphin, et liée avec plusieurs de ses conseillers les plus intimes : elle avait amené les uns et les autres à donner leur consentement au traité qui fut signé sur le pont de Pouilly. Ce traité, au reste, ne semblait, non plus que les précédents, point décider les questions en litige, ou donner des garanties qui eussent demandé de longues négociations. Le dauphin et le duc promettaient réciproquement de mettre en oubli toutes les offenses passées : le duc s'engageait à servir le dauphin comme la première personne dans le royaume après le roi ; le dauphin à traiter le duc comme son proche et loyal parent, et tous deux convenaient de gouverner de concert le royaume. Les principaux serviteurs des deux princes furent appelés à jurer l'observation de ce traité, et ils furent sommés de renoncer à leur fidélité, ainsi qu'à tout service et toute obéissance envers celui des deux qui viendrait à le violer [1].

Dans aucun siècle on n'avait mis plus d'importance au cérémonial des cours et aux dehors du respect et de la politesse. Le dauphin, qui avait alors seize ans et demi, mais qui était de petite taille, n'ayant point encore achevé sa croissance, et qui, plus encore, était de petit esprit, savait cependant à fond observer ces égards et ces belles manières qu'on regardait comme l'empreinte des cours. Quand le duc de Bourgogne plia le genou devant lui, le dauphin se hâta de le relever et de l'embrasser, et il lui dit que s'il y avait quelque chose au traité qui ne lui plût pas, c'était à son bon oncle le duc de Bourgogne à le corriger ; car désormais il voudrait tout ce que le duc voudrait. De nouveau, quand ils se séparèrent, le duc tint l'étrier du dauphin, tandis que ce dernier se refusait à recevoir de lui une si grande marque de respect. Cependant les deux princes ne se réunirent point ; ils ne rentrèrent point ensemble à la cour pour diriger en commun les conseils du roi. Le duc de Bourgogne revint à Pontoise : le dauphin retourna à Melun, d'où il passa ensuite à Tours. Une ordonnance

[1] Voyez le texte du traité dans Monstrelet, t. IV, c. 214. p. 160 ; et dans Rymer, t. IX. p. 776. — Voyez aussi Journal d'un bourgeois de Paris. p. 260. — Le Fèvre Saint-Remi, c. 95, p. 129.

du 19 juillet, rendue à Pontoise, confirma tous les arrêts rendus par le parlement du dauphin à Poitiers, et invita les membres de cette cour à venir se réunir à leurs confrères à Paris [1]; mais ils ne se hâtèrent point d'obéir. Malgré la paix de Pouilly, la France demeurait divisée en deux États rivaux, avec deux chefs, deux gouvernements, deux justices et deux drapeaux ennemis.

Le 23 juillet, le duc de Bourgogne ramena le roi et la reine à Saint-Denis, laissant à la garde de Pontoise le sire de Lille-Adam avec une garnison assez faible. Cependant cette ville contenait une partie des équipages de la cour, et de plus les immenses richesses que ce seigneur avait amassées à Paris, lorsqu'il s'était emparé par surprise de la capitale, et qu'il y avait exercé une si cruelle tyrannie. La trêve avec les Anglais expirait le 29 juillet, mais le duc de Bourgogne ne semblait pas même y avoir songé : il n'avait fait aucun préparatif pour recommencer la guerre. A l'aube du jour, au moment même où la trêve expirait, trois mille soldats anglais, conduits par le captal de Buch, arrivèrent devant la porte de Pontoise, qui était encore fermée ; quelques-uns d'entre eux appliquèrent aussitôt des échelles contre le mur, le franchirent, accablèrent la garde, et ouvrirent la porte à leurs compagnons d'armes. Pendant la trêve et les conférences de Meulan, les Anglais avaient vécu avec les Français sur un pied d'égards mutuels, qui semblait indiquer un commencement d'amitié ; mais la rencontre dans les festins de ces hommes féroces et leur participation à une joie commune n'avaient point suffi pour les adoucir : les Anglais, en surprenant Pontoise, la traitèrent comme une ville prise d'assaut ; non-seulement ils la pillèrent avec la dernière rigueur, mais ils massacrèrent autant des habitants désarmés qu'ils en purent atteindre, tandis que les autres, à moitié nus, et portant leurs enfants dans leurs bras, fuyaient vers Paris avec Lille-Adam à leur tête [2].

Les Anglais, maîtres de Pontoise, poussèrent leurs courses jusqu'aux portes de Paris. Cette grande ville, depuis les massacres des prisons, était abandonnée par le duc de Bourgogne, qui semblait s'en écarter avec un sentiment d'horreur et d'effroi : la misère y était épouvantable ; les hommes les plus riches étaient en fuite, les travaux étaient

[1] Ordonn. de France, t. XI, p. 15.

[2] Monstrelet, t. IV, c. 216, p. 169. — Le Fèvre Saint-Remi, c. 95, p. 132. — Journal d'un bourgeois de Paris, p. 261. — Juvénal des Ursins, p. 368. — Berri, p. 437. — Pierre de Fenin, p. 473.

suspendus, les pauvres demeuraient sans salaire, une foule de paysans, de fugitifs de tous les villages voisins, remplissaient les rues, tandis que les vivres n'arrivaient plus qu'en petite quantité et avec peine, et que leur prix augmentait tous les jours. Lorsque le duc de Bourgogne s'était rendu à Pontoise pour les conférences de Meulan, il avait évité de passer par Paris; et de nouveau, le 30 juillet, lorsqu'il apprit à Saint-Denis la prise de Pontoise par les Anglais, il avait quitté précipitamment Saint-Denis, et sans traverser Paris, il avait emmené à Troyes le roi, la reine et madame Catherine. Il avait donné au maréchal de Lille-Adam l'ordre de rassembler tous les gendarmes de Paris et de l'Ile-de-France, et de les conduire à Beauvais, pour couvrir l'Artois. Il avait enfin abandonné la capitale à la seule défense des milices bourgeoises, après lui avoir donné pour capitaine un enfant de quinze ans, Jean de Luxembourg, comte de Saint-Pol, son neveu, secondé seulement par deux hommes de robe, le chancelier Eustache de Laistre et Giles de Clamecy, maître des comptes, qu'il venait de faire prévôt de Paris. Cette conduite était si étrange, que les uns y voyaient la preuve de l'affaiblissement d'esprit du duc de Bourgogne, auquel jusqu'alors on n'avait point eu de lâcheté à reprocher, les autres de sa trahison. Il n'est pas impossible que, d'après l'état de désorganisation et de ruine où Paris était tombé, il aimât mieux laisser occuper cette ville par les ennemis, que de contracter l'obligation, en la gardant, de la nourrir et d'y rétablir l'ordre. Cependant, les Anglais, de leur côté, ne tentèrent pas de s'en rendre maîtres : ils préférèrent attaquer et soumettre Gisors, Saint-Martin-le-Gaillard, Poix, Breteuil, Château-Gaillard et la Roche-Guyon [1].

Pendant ce temps le dauphin, avec les intrigants qui le dirigeaient, avait visité la Touraine et le Berri, et pendant les deux mois qui s'écoulèrent depuis le traité du pont de Pouilly, il y avait rassemblé vingt mille combattants; il revint avec eux jusqu'à Montereau, et de là il envoya Tannegui du Châtel à Troyes, pour demander une nouvelle conférence au duc de Bourgogne son oncle. Le duc répondit d'abord qu'il était bien plus naturel que le dauphin revînt à la cour auprès de son père et de sa mère; que non-seulement la paix était faite entre eux, mais encore que comme le duc et le dauphin ne s'étaient

[1] Monstrelet, c. 217 et 218, p. 175-176. — Le Fèvre Saint-Remi, c. 96, p. 135. — Journal d'un bourgeois de Paris, p. 262.

jamais offensés l'un l'autre, que comme il n'y avait entre eux aucune occasion de ressentiment ou de vengeance, la défiance et les précautions qu'on aurait pu prendre entre deux chefs ennemis lui semblaient hors de saison; mais la dame de Giac, maîtresse du duc de Bourgogne, et Jossequin son favori, rétorquèrent contre lui les mêmes arguments, pour lui persuader de se confier au dauphin, et de lui faire toutes les avances qui pourraient rendre la réconciliation complète. La relation n'était cependant point la même. Le duc de Bourgogne ne pouvait, il est vrai, avoir d'autre intérêt que de regagner l'amitié de l'héritier du trône; mais quant à tous ces capitaines du parti Armagnac qui entouraient le dauphin, à ces hommes qui avaient été nourris dans la haine du nom bourguignon, dont les parents et les amis avaient été inhumainement massacrés dans les prisons de Paris, dont le crédit et la richesse tenaient à la continuation des guerres civiles, et disparaîtraient dans une cour paisible, il ne pouvait y avoir aucune réconciliation réelle entre eux et le duc de Bourgogne. Si celui-ci ramenait une fois le dauphin auprès du roi, il lui serait facile de les perdre : aussi la mort seule du duc leur paraissait-elle pouvoir les garantir de l'influence qu'il ne tarderait pas à exercer sur le jeune garçon dont ils se disaient les conseillers; et cette mort était probablement résolue dès le moment des conférences du pont de Pouilly.

Le duc, cédant aux instances de sa maîtresse et de son favori, consentit à la conférence. Le pont de Montereau fut proposé pour le lieu de l'entrevue, comme l'avait été, deux mois auparavant, le ponceau de Pouilly, parce qu'une rivière coulant entre les deux partis les mettait à l'abri de toute surprise. Le château sur la rive droite fut livré au duc pour qu'il y logeât ses gendarmes; il fut convenu que l'un et l'autre prince entrerait sur le pont avec dix chevaliers seulement; aux deux bouts, de fortes barrières fermées d'une porte devaient empêcher la foule de s'y précipiter à leur suite. Au milieu du pont une loge en charpente était destinée pour l'entrevue; elle n'était point séparée au milieu par une barrière, mais de chaque côté l'on n'y pouvait entrer que par un passage étroit; tous ces préparatifs avaient été faits par les gens du dauphin. Les gens du duc de Bourgogne, sans reconnaître précisément le danger de ces dispositions, étaient alarmés, peut-être parce qu'ils avaient remarqué la joie mal dissimulée de leurs adversaires : ils suppliaient le duc de ne point s'aventurer sur le pont, où ils lui prédisaient qu'il serait trahi, et ils renouvelèrent leurs instances

au moment même où il allait y entrer, et où l'examen plus détaillé des barrières redoubla leur défiance.

Le duc de Bourgogne était venu à Bray-sur-Seine le 9 septembre 1419, veille du jour fixé pour l'entrevue : les deux princes et leur suite répétèrent le serment d'observer la paix du pont de Pouilly. Le 10, à trois heures après midi, le duc arriva à cheval en face du pont de Montereau : ce fut là que trois de ses serviteurs qui revenaient de visiter les barrières, l'arrêtèrent encore et le supplièrent de ne pas aller plus avant ; ce fut en vain. Les deux princes prêtèrent de nouveau le serment de ne point se nuire l'un à l'autre, et le duc de Bourgogne frappant sur l'épaule de Tannegui, qui était venu le recevoir à la barrière avec le sire de Beauveau, dit à haute voix : *Voici en qui je me fie!* Le dauphin était déjà dans sa loge avec ses huit autres chevaliers ; Tannegui fit hâter le pas au duc et au sire de Navailles, frère du comte de Foix, et les sépara ainsi du reste de la suite, en les entraînant devant le dauphin. Au moment où le duc ôtait son chaperon et pliait le genou en terre devant l'héritier du trône, Tannegui le poussa par derrière, et leva sur lui une hache d'armes ; le sire de Navailles voulut l'arrêter, il fut abattu et tué par le vicomte de Narbonne, d'un coup de hache à la tête. Le sire d'Autray, qui accourait, fut aussi gravement blessé. Pendant ce temps, Robert de Loir et le Bouteiller avaient l'un saisi, l'autre frappé le duc d'un grand coup d'épée, en criant : *Tuez! tuez!* Tannegui l'avait abattu de sa hache aux pieds du dauphin ; Olivier Layet et Pierre Frottier l'avaient achevé par terre, en soulevant sa cotte d'armes pour plonger leurs poignards dans son sein. Tous ceux-là étaient au nombre des dix chevaliers du dauphin ; mais en même temps ses gendarmes avaient franchi les barrières du côté de la ville, et s'étaient jetés sur les autres chevaliers qui avaient suivi le duc. Tous furent arrêtés, à la réserve du sire de Montagu, qui franchit de nouveau en fuyant la barrière par laquelle il était entré, et qui s'enferma au château. Les gens du dauphin qui le poursuivaient, se jetèrent alors sur la suite du duc, qui était restée en dehors, tuèrent plusieurs de ses gens, et mirent le reste en fuite [1].

[1] M. de Barante, dans son Hist. des Ducs de Bourgogne, a recueilli et pesé tous les témoignages, t. IV, p. 445-467 : aussi je l'ai principalement pris pour guide; j'ai comparé cependant Monstrelet, t. IV, c. 219. p. 177 — Le Fèvre Saint-Remi, c. 97, p. 136. — Juvénal des Ursins, p. 369. — Berri, roi d'armes, p. 438.—Pierre de Fenin, p. 473. — Hist. de Bourg., t. III, l. XVII, p. 523. — Meyer Annal. Fland., l. XV, f. 256.

Le dauphin força la Trémoille, qui, avec plusieurs serviteurs du duc, s'était enfermé au château, mais qui n'y avait ni munitions ni artillerie, à le lui remettre par capitulation. La dame de Giac, son fils, et Jossequin qui s'y trouvaient aussi, et qui avaient si fort contribué à amener le duc à Montereau, craignant que ses serviteurs ne les traitassent comme complices de cet assassinat, se mirent sous la protection du dauphin, et ne le quittèrent plus. Dès le lendemain le dauphin écrivit à la ville de Paris et aux autres bonnes villes du royaume ; il prétendit avoir reproché au duc, lorsque celui-ci se présenta à lui, de n'avoir pas encore commencé à faire la guerre aux Anglais, et le duc, dit-il, « répondit plusieurs folles paroles, et chercha son épée à nous » envahir et villener en notre personne, laquelle, comme après nous » avons su, il contendoit à prendre et mettre en sa sujétion. De » laquelle chose, par divine pitié, et par la bonté et aide de nos » loyaux serviteurs, nous avons été préservés, et il, par sa folie, mou- » rut en la place [1]. » Cette lettre seule suffisait à prouver que le dauphin avait consenti à l'assassinat, qu'il y dissimule si gauchement par un mensonge ; on lui avait aisément persuadé qu'il exerçait une prérogative royale en punissant un prince criminel. Il était alors âgé de seize ans, sept mois et dix-neuf jours : nous verrons que de longues années s'écoulèrent encore sans qu'il acquît la raison ou le caractère d'un homme. Ceux qui l'entouraient et qui avaient formé son esprit, étaient loin de comprendre la honte ou le crime du guet-à-pens de Montereau ; la plupart se glorifièrent d'avoir frappé le duc, et d'avoir ainsi vengé le duc d'Orléans leur maître. Le seul Barbasan paraît avoir eu horreur de l'assassinat ; Tannegui du Châtel chercha aussi à s'en disculper ; mais c'était seulement parce que le duc avait déclaré publiquement qu'il se reposait sur sa foi ; il prétendit que, dès le commencement du tumulte, il avait pris le dauphin dans ses bras, et l'avait passé par-dessus les barrières du pont, en sorte qu'il n'avait pas pu être un des assassins. Cette assertion nous apprend seulement que la taille du dauphin était alors celle d'un jeune garçon [2].

Le sire de Montagu, quand du château de Montereau il eut été reconduit à Bray-sur-Seine, envoya des circulaires à Troyes, à Reims, à Châlons, et aux autres bonnes villes, pour leur annoncer le crime

[1] Monstrelet, t. IV, c. 221, p. 193. — Preuves de l'Histoire de Bourgogne, § 309.

[2] Juvénal des Ursins, p. 372.

qui venait d'être commis, et les exhorter à se tenir sur leurs gardes. A Paris, le comte de Saint-Pol, le chancelier, le prévôt de Paris et le prévôt des marchands, firent assembler le 12 septembre, de grand matin, au parloir des bourgeois, tous les magistrats, les gentilshommes et les chefs de famille ; ils leur donnèrent les détails de l'assassinat du duc de Bourgogne, et leur demandèrent d'être fidèles à son fils. L'assemblée répondit par acclamation qu'elle poursuivrait de tout son pouvoir tous ceux qui avaient pris part à ce meurtre, ou qui y avaient donné leur consentement, et qu'elle ne les laisserait jamais rentrer dans Paris. Plusieurs bourgeois attachés au parti d'Armagnac, qui étaient revenus depuis la paix, furent aussitôt arrêtés, et quelques uns d'entre eux furent mis à mort [1].

Philippe, comte de Charolais, seul fils de Jean sans Peur, était âgé de vingt-trois ans, lorsque, par cet événement, il devint duc de Bourgogne ; il était à Gand, tandis que la duchesse sa mère était à Dijon. La reine Isabeau, qui était demeurée à Troyes avec son mari et sa fille Catherine, écrivit à la duchesse et au duc pour leur demander de prompts secours [2]. Philippe, avec plus d'activité et de capacité que son père n'en avait montré depuis longtemps, prit aussitôt ses mesures pour raffermir le parti de Bourgogne, et venger le duc assassiné. Il appela d'abord auprès de lui, au château de Male, les bourgmestres des trois puissantes villes de Gand, Ypres et Bruges, et, d'accord avec eux, il prit possession du comté de Flandre [3]. Il se rendit ensuite à Malines, où il eut une conférence avec les ducs de Brabant et de Clèves, la comtesse de Hainaut, et Jean de Bavière, son oncle [4] ; puis il revint à Lille pour y recevoir une députation des bourgeois de Paris, que lui amenait Morvilliers, président du parlement : déjà il put leur répondre qu'il était assuré de la puissante assistance de tous ses amis pour venger son père. Cependant, pour rendre cette vengeance plus sanglante encore et plus exemplaire, il résolut d'y faire concourir aussi le roi anglais.

Henri V était à Gisors lorsqu'il apprit l'assassinat du duc de Bourgogne. Sa première pensée fut d'ordonner qu'on veillât plus soigneusement sur les ducs d'Orléans et de Bourbon, ses prisonniers, pour que

[1] Monstrelet, t. IV, c. 222, p. 197. — Le Fèvre Saint-Remi, c. 97, p. 146.
[2] Hist. de Bourg., t. III, l. XVII, p. 529.
[3] Monstrelet, c. 224, p. 202.
[4] Meyer Annal. Fland., l. XVI, f. 259.

ceux-ci, en s'échappant, ne vinssent pas fournir de nouveaux chefs de parti à la France [1]. D'autre part, il nomma, le 24 septembre, des plénipotentiaires pour traiter de trêve ou de paix avec la ville de Paris [2], et bientôt après il reçut une invitation du nouveau duc de Bourgogne, qui proposait d'ouvrir, le 17 octobre, un congrès pour cet objet à Arras [3].

Le nouveau duc de Bourgogne était gendre du roi de France. Sa femme Michelle était sœur du dauphin, mais de six ans plus âgée que lui. Cette étroite relation n'arrêta point le courroux du duc ; il ne vit dans le dauphin que le meurtrier de son père : il résolut de le poursuivre comme s'étant rendu indigne du trône par cet assassinat, ou, selon les termes mêmes du traité de Pouilly, « comme ayant absous ses » serviteurs de tout serment de loyauté et autres, de toutes promesses » et obligations de services. » Il se détermina donc à transporter au roi d'Angleterre la couronne de France, et à faire de l'exclusion de la famille régnante la base des négociations qu'il ouvrait à Arras : de leur côté, l'évêque de Rochester et les comtes de Warwick et de Kent, ambassadeurs d'Angleterre, arrivés à la fin de novembre à Arras, firent formellement la demande du trône de France pour leur maître, demande à laquelle le duc de Bourgogne accéda le 2 décembre [4]. Dès le 20 novembre, une trêve particulière avait été accordée à la ville de Paris [5], et le 24 décembre, une trêve générale, dont le dauphin seul demeurait exclu, fut signée à Rouen, pour durer jusqu'au 1er mars [6].

(1420.) Le dauphin et ceux qui dirigeaient ses mouvements semblaient avoir senti qu'après l'assassinat de Montereau, ils devaient s'éloigner de Paris pour laisser le temps de se calmer à l'indignation qu'ils avaient excitée. Le dauphin était à Poitiers le 27 septembre, et à Loches le 12 octobre ; il y rendit diverses ordonnances comme régent du royaume [7]. Il visita aussi l'Anjou, afin d'y avoir une conférence avec le duc de Bretagne, qu'il désirait attirer à son parti [8]. Il était de retour

[1] Rymer, t. IX, p. 801.
[2] *Ibid.*, p. 796.
[3] Monstrelet, c. 224, p. 202 — Le Fèvre Saint-Remi, c. 98, p. 147.
[4] Rymer, t. IX, p. 816.
[5] *Ibid.*, p. 812-815.
[6] *Ibid.*, p. 818-829.
[7] Ordonn. de France, t. XI, p. 22 et 23.
[8] Le Fèvre Saint-Remi, c. 97, p. 145. — Monstrelet, c. 223, p. 200. — Lobineau, Hist. de Bret., l. XV, p. 540.

à Bourges le 30 octobre, et il y demeura jusqu'au commencement de l'année suivante : il se rendit ensuite à Lyon, où il arriva vers la fin de janvier 1420 ; il était à Vienne en février, et à Carcassonne en mars [1]. Pendant ce temps, quelques-uns de ses capitaines, maîtres de Compiègne et de Crespy en Laonais, faisaient des courses sur les Bourguignons. Les autres avaient à peu près achevé de soumettre le midi de la France à sa domination.

C'était le comte de Foix qui avait accompli cette révolution dans le Languedoc : les deux partis avaient cherché en même temps à s'attacher ce puissant seigneur. Dès le mois de décembre 1418, le dauphin l'avait nommé son lieutenant en Languedoc : le duc de Bourgogne, de son côté, lui avait fait expédier par le roi, le 20 janvier 1419, des lettres patentes qui l'instituaient son lieutenant général dans les mêmes provinces. Le comte de Foix, sans se prononcer encore entre les deux partis, saisit l'autorité qui lui était offerte au détriment du prince d'Orange, qui avait dirigé dans le midi le parti bourguignon, et auquel il ne laissa que Nîmes et le pont Saint-Esprit. Il convoqua pour le 15 février 1420 les états de Languedoc à Carcassonne, et ce fut alors seulement que, de concert avec eux, il se déclara pour le dauphin. Il soumit ensuite dans les mois d'avril et de mai, les villes de Nîmes et du pont Saint-Esprit, en sorte que le parti d'Armagnac se trouva maître de la province. Tannegui du Châtel conduisit le dauphin à Toulouse ; il lui fit accorder plusieurs priviléges à cette ville : le dauphin lui rendit, entre autres, une cour de parlement, dont la province avait été privée pendant une longue suite d'années ; mais d'autre part, il eut soin de destituer tous les partisans de Bourgogne qui occupaient quelque emploi en Languedoc, il en fit mettre plusieurs en prison [2].

Tannegui du Châtel se flatta aussi un moment d'avoir attaché, par une nouvelle trahison, la Bretagne, sa patrie, au parti du dauphin. Jean VI, duc de Bretagne, avait épousé, depuis plus de quinze ans, Jeanne, sœur du dauphin ; d'autre part il avait d'anciennes relations avec la maison de Bourgogne, et il s'était maintenu neutre entre les deux partis, auprès desquels il avait souvent agi comme médiateur. Il ne semblait conserver aucune inimitié contre les comtes de Penthièvre, petits-fils de Charles de Blois et du connétable de Clisson, et dont l'aïeul, par le traité de Guérande en 1365, avait été exclu de la suc-

[1] Ordonn. de France, t. XI, p. 30, 45, 59.
[2] Hist. du Languedoc, t. IV, l. XXXIV, p. 450. — Juvénal des Ursins, p. 378.

cession de Bretagne. Tannegui du Châtel réveilla dans le cœur de ces jeunes gens des espérances auxquelles leurs aïeux avaient renoncé depuis cinquante-cinq ans, et il leur fit expédier des lettres patentes scellées du sceau du dauphin, par lesquelles celui-ci promettait de les rétablir dans leur héritage du duché de Bretagne, s'ils réussissaient à faire le duc prisonnier. Les Penthièvre, pour tromper plus facilement le duc leur parent, lui proposèrent de faire, dans ce temps de guerre civile et de danger, une alliance plus intime avec lui. Ils allèrent le trouver à Nantes; et après avoir fait entre ses mains le serment *de le servir envers et contre tous ceux qui peuvent vivre et mourir*, et avoir été traités par lui avec une hospitalité somptueuse, ils l'engagèrent à venir à son tour honorer par sa présence les fêtes que leur mère Marguerite, fille d'Olivier de Clisson, lui préparait à Châteauceaux. Le duc partit en effet avec eux le 12 février, envoyant devant lui, avec ses maîtres d'hôtel, sa vaisselle d'or et d'argent. Mais au passage d'une petite rivière le comte de Penthièvre sépara le duc de sa suite, tandis que son frère ressortit tout à coup d'un bois avec quarante lances, et l'arrêta, ainsi que Richard, frère du duc, et ceux de ses officiers qui l'entouraient. Il n'y eut sorte d'indignité que n'éprouvât le duc prisonnier. Les Penthièvre, qui ne voulaient pas laisser deviner le lieu où ils retenaient leur captif, le conduisaient de nuit, tantôt à pied dans la fange, tantôt garrotté sur son cheval, pour le transporter de tours en tours, de cachots en cachots; en même temps ils firent courir le bruit qu'ils l'avaient noyé dans la Loire. Mais la noblesse et les communes de Bretagne, indignées de la trahison dont leur souverain était victime, avaient pris les armes pour le remettre en liberté, et la duchesse, sa femme, déploya, pour le sauver, une énergie indomptable. Elle ne se laissa intimider ni par les menaces des Penthièvre, qui lui faisaient dire que si elle ne cessait pas ses hostilités, ils couperaient son mari en morceaux, ni par les messages du duc lui-même, qui l'assurait que son zèle courait risque de lui coûter la vie. Elle engagea seulement le dauphin, son frère, à envoyer aux Penthièvre l'ordre d'épargner la vie de leur prisonnier; puis elle assiégea, l'un après l'autre, les châteaux de ces seigneurs, et elle contraignit enfin Marguerite, leur mère, à capituler, le 5 juillet, dans celui de Châteauceaux, et à remettre le duc et tous les autres prisonniers en liberté, pour sauver sa propre vie [1].

[1] Hist. de Bret., l. XV, p. 541-549.—Monstrelet, t. IV, c. 243, p. 299.—Rymer,

Ce nouvel acte de perfidie, qu'on sut être approuvé par les lettres patentes du dauphin, ajouta encore à l'éloignement qu'il inspirait, et facilita la décision qu'allait prendre la France de le déclarer indigne de la succession, et de transmettre la couronne au seul souverain qui semblât pouvoir mettre un terme aux calamités que la nation éprouvait. Il y avait cent quatre ans que, pour la première fois, les descendants mâles des Capets, quoique plus éloignés du trône, avaient été appelés à la succession de préférence aux femmes. Il y en avait quatre-vingt-douze que cette déviation d'une règle généralement suivie, en France même, dans la succession de tous les fiefs relevant de la couronne, avait porté sur le trône les Valois ; et ceux-ci, de toutes les branches d'une famille royale, s'étaient rendus peut-être les plus méprisables par la plus constante incapacité, la plus ruineuse prodigalité et le plus de vices.

La France, sous le gouvernement des Valois, n'avait, pendant un siècle, cessé de déchoir en population, en richesse, en industrie, en agriculture, en vertus militaires. La maison royale, soumise à la même décadence, avait eu pour dernier représentant un monarque fou, qui avait occupé quarante ans le trône pour le malheur de tout l'occident de l'Europe. Ses enfants semblaient atteints de la même dégénérationou physique ou mentale. Ses quatre fils aînés étaient morts avant d'avoir atteint leur vingtième année, et l'un d'eux cependant avait eu le temps de se signaler par une incapacité, des vices, une inconséquence, qui faisaient attendre de lui un roi semblable à son père. Un cinquième survivait seul, et à seize ans et demi il s'était déjà souillé par un crime épouvantable, un crime dont on ne pouvait lui ôter la responsabilité qu'en convenant qu'il n'avait encore ni l'intelligence ni le sentiment moral qu'on trouverait dans d'autres enfants de son âge. La maison de Valois avait encore un grand nombre de branches, mais toutes avaient également mérité d'être en abomination aux yeux du peuple français. L'imbécile, cupide et cruel duc de Berri n'avait pas laissé de fils, mais un prince adolescent représentait ce duc d'Anjou, qui avait si scandaleusement volé le trésor de son frère mourant. Le duc de Bourgogne qui venait de périr avait provoqué, par un crime odieux, le crime dont à son tour il était victime. Les fils du duc d'Orléans, réduits de bonne heure en captivité, n'avaient point eu le temps de marquer eux-mêmes ;

t. IX, p. 876, 884. — Juvénal des Ursins, p. 375. — Journal du duc de Bretagne, dans les notes de Godefroy, p. 686.

mais on se souvenait encore des violences, des prodigalités et de l'incapacité de leur père. Depuis vingt-huit ans que le roi était fou, on avait laissé chacun des princes du sang à son tour s'essayer dans l'art de gouverner, et tous s'en étaient montrés également incapables. Plusieurs de ces princes étaient alors prisonniers en Angleterre, et les appeler à la couronne, c'était donner à l'ennemi des otages pour l'asservissement de la nation. Le moment semblait donc venu de repousser, sans faire d'exception, une race méprisable, qui ne s'était fait connaître au peuple que par les calamités qu'elle lui avait infligées.

Édouard III, petit-fils par une femme de Philippe le Bel, avait prétendu à la couronne de France, sans que son droit fût valide, même en admettant la succession des femmes; quant à Henri V, fils d'un usurpateur de la couronne d'Angleterre, il pouvait moins encore établir son droit sur celle de France : il y prétendait cependant, et il suffisait que cette prétention eût occupé longtemps le public, et eût été sanctionnée par plusieurs victoires, pour n'être pas sans valeur aux yeux des peuples. D'ailleurs Henri V possédait une partie considérable de la France; tout traité de paix avec lui démembrerait la monarchie, tandis qu'en portant Henri V sur le trône, on la réunirait, on la rendrait plus puissante que jamais, et dès la génération suivante, on verrait l'Angleterre devenir une dépendance de la France, comme l'Écosse est devenue une dépendance de l'Angleterre par la succession des Stuarts. Voilà comment l'intérêt national aurait pu faire raisonner au moment de la négociation importante qui s'entamait. Mais les passions agissent par de tout autres motifs. Le duc de Bourgogne, qui appartenait lui-même à cette race des Valois qu'il voulait exclure du trône, ne songeait qu'à venger sur son beau-frère l'assassinat de son père. La reine, qui avait eu à se plaindre de tous ses fils, voyait avec plaisir que sa fille Catherine, la seule qui ne l'eût jamais quittée, qui ne lui eût jamais donné de sujet de plainte, monterait sur le trône de France en épousant Henri V. Le roi ne pensait et ne sentait rien; les princes du sang prisonniers étaient prêts à acheter à tout prix leur délivrance. Le peuple seul, qui ne pouvait que gagner à la paix, ne savait pas se résigner à ce que l'ennemi qu'il avait si long-temps combattu restât vainqueur à la fin de la lutte.

Le 28 mars 1420 le nouveau duc de Bourgogne arriva à Troyes avec une suite nombreuse, et il fut admis à prêter foi et hommage au roi pour le duché de Bourgogne, les comtés de Flandre et d'Artois, et ses

autres seigneuries. Il y fut reçu avec confiance par le roi, la reine et madame Catherine; le roi n'avait plus ni mémoire ni jugement; la reine, appesantie par la bonne chère, et incapable de comprendre ou de conduire les affaires, n'écoutait que son ressentiment contre les Armagnacs, qui l'avaient volée plusieurs fois; sa colère contre son fils, qui s'était joint à ses ennemis; sa tendresse pour Catherine; son désir de mettre fin aux terreurs dont elle avait sans cesse été assiégée au milieu des guerres civiles. Les conditions de la paix avaient été convenues pendant que la trêve était prorogée seulement de dix jours en dix jours, et le 9 avril Isabeau en fit signer les préliminaires à Charles VI, qui ne savait pas ce qu'il faisait [1].

Ces préliminaires obligeaient Henri V à renoncer au titre de roi de France, qu'il s'attribuait, pour se contenter de celui de régent et héritier de la couronne; mais en retour ils lui transmettaient immédiatement l'administration du royaume : ni la reine ni le duc de Bourgogne ne s'y étaient réservé aucune part. Les négociations avaient porté dès lors sur la garantie des libertés du royaume et de son intégrité, et sur quelques réserves pour l'entretien du roi et de la reine, ou pour le douaire de madame Michelle, duchesse de Bourgogne. Le 29 avril le chancelier de France donna communication de l'état des négociations à une assemblée formée à Paris du parlement, de la chambre des comptes, de l'université, du chapitre, des gens du roi, du prévôt de Paris, du prévôt des marchands, enfin des quarteniers, des dizainiers et cinquanteniers. Aucune voix ne s'éleva contre ces préliminaires; on ne répondit à leur lecture que par des cris de *vive le roi, la reine et le duc de Bourgogne!* Le chancelier et le premier président se rendirent ensuite à Pontoise, auprès du roi d'Angleterre : tout était conclu, et le 20 mai celui-ci se transporta lui-même à Troyes. Il était accompagné par les ducs de Glocester et de Clarence ses frères, et il conduisait avec lui une armée de sept mille hommes d'armes. Le duc de Bourgogne alla au devant de lui avec les seigneurs de France; le même jour, les fiançailles de Henri V avec madame Catherine furent célébrées dans l'église de Saint-Pierre, et le lendemain, 21 mai 1420, le roi d'Angleterre ayant consenti aux dernières modifications qui lui étaient proposées, signa avec Charles VI le fameux traité de Troyes.

Par ce traité, Henri V s'engageait à conserver à Charles VI et à Isa-

[1] Rymer, t. IX, p. 848, 852, 857, 863, 874, 877, 889 et 893.

beau, durant la vie du premier, la couronne et la dignité royale, avec les revenus nécessaires pour en soutenir la splendeur. Mais après la mort de Charles VI, la couronne de France devait être perpétuellement dévolue, avec tous ses droits, à Henri V et à ses héritiers. Même pendant la vie de Charles VI l'administration du royaume devait, à cause de l'infirmité du roi, être confiée à Henri V ; mais il était tenu d'user pour cela des conseils des nobles et des sages du royaume, de maintenir la juridiction du parlement, ainsi que les droits et libertés des nobles, pairs, cités, villes et communautés de France. Ceux-ci, en retour, devaient prêter serment de le servir fidèlement, et de le reconnaître pour roi au décès de Charles VI. Henri s'engageait à réduire à l'obéissance du roi toutes les villes et provinces qui tenaient le parti d'Armagnac ou du dauphin ; mais toutes ces conquêtes, la Normandie exceptée, devaient être réunies au royaume de France. La Normandie elle-même devait y être réunie aussi quand Henri V parviendrait à la couronne. Henri s'engageait à ne lever aucune imposition sur le royaume, sans cause raisonnable et nécessaire. Les deux royaumes devaient demeurer perpétuellement unis et gouvernés par le même roi, mais chacun selon ses lois et ses usages, et par ses officiers nationaux. Les deux rois et le duc de Bourgogne s'engageaient enfin à ne jamais traiter avec Charles, *qui se dit dauphin de Viennois*, si ce n'est d'un commun consentement, et avec le conseil des trois états du royaume, *à cause des horribles et énormes crimes qu'il a commis* [1].

L'espérance de la paix, après tant et de si horribles souffrances, fit accueillir ce traité avec joie par une partie de la France, et surtout par la ville de Paris, qui était réduite au dernier degré de misère : beaucoup d'autres, cependant, n'y voyaient que l'humiliation de la France et le triomphe des Anglais, que pendant un siècle on s'était accoutumé à regarder comme ennemis. Au lieu de songer qu'au bout d'une ou de deux générations ce serait l'Angleterre qui obéirait à la France, on sentait que, pendant la durée de la génération qu'on avait combattue, ce serait à elle qu'on obéirait, et qu'on aurait à essuyer toutes les conséquences de son arrogance, de ses préjugés et de son antique haine. Déjà, pendant la durée même des négociations, on avait

[1] Le traité de Troyes est rapporté dans les ordonnances de France, t. XI, p. 86 ; dans Rymer, t. IX, p. 895 ; et dans Monstrelet, t. IV, c. 255, p. 258 ; et Le Fèvre Saint-Remi, c. 101, p. 157. — Journal d'un bourgeois de Paris, p. 276.

éprouvé à quel point le caractère hautain des insulaires et le mépris qu'ils affichaient pour les autres nations, feraient souffrir les Français. Jean de Luxembourg avait accordé une capitulation aux Armagnacs qui défendaient Roye; il leur avait promis vies et bagues sauves; le comte de Huntingdon, survenu avec les Anglais, n'en tint aucun compte; il détroussa les soldats qui sortaient de Roye, et les retint prisonniers [1]. Aussi plusieurs des grands seigneurs attachés au duc de Bourgogne, et entre autres les deux frères de Luxembourg, refusèrent-ils d'abord de jurer le traité de Troyes [2]. Les villes de Bourgogne ne montrèrent pas moins d'éloignement pour le recevoir. Les bourgeois de Paris, au contraire, écrivirent le 2 juin à Henri V, pour accepter ce traité de paix, et protester de leur soumission [3]. Les trois états du royaume furent convoqués à Paris, pour donner leur sanction à ce même traité. Charles VI présida lui-même, le 6 décembre, leur assemblée dans son palais de Saint-Pol; il avait alors suffisamment de présence d'esprit pour répéter la leçon qu'on lui avait faite, et déclarer qu'il regardait le traité de Troyes comme pouvant seul assurer la paix du royaume. Il invita les trois états à se retirer dans leurs chambres pour délibérer, et à se réunir de nouveau, le 10 décembre, en assemblée générale. Ce jour-là le traité de Troyes fut solennellement accepté par les trois états du royaume, et déclaré loi de la monarchie [4].

Henri V n'avait point attendu jusqu'alors pour pousser la guerre contre le dauphin et les Armagnacs; son mariage avec Catherine avait été célébré le 2 juin, et dès le lendemain Henri conduisit le duc de Bourgogne au siége de Sens; cette ville se rendit à lui au bout de deux jours. Il assiégea ensuite Montereau, et s'en rendit maître le 24 juin. Le château tenait encore. Pour engager le sire de Guitry, qui y commandait, à capituler, Henri V fit conduire au bord du fossé les prisonniers qu'il venait de faire, en menaçant de les faire tous pendre si Guitry ne se rendait pas; le gouverneur, fidèle à son devoir, résista à leurs prières, et Henri ne craignant point de signaler, dans le premier mois de son mariage, la dureté de son caractère et son mépris pour la vie de ses nouveaux sujets, les fit tous pendre en effet. Le gouverneur cependant, ne recevant point des Armagnacs les secours qu'on lui avait

[1] Monstrelet, t. IV, c. 226, p. 209.
[2] Le Fèvre Saint-Remi, c. 102, p. 162.
[3] Rymer. t. IX, p. 910.
[4] Rymer, t. X, p. 80.

fait espérer, fut obligé de se rendre huit jours après [1]. Henri V et le duc de Bourgogne s'emparèrent ensuite de Villeneuve-le-Roi ; puis ils vinrent mettre le siége devant Melun, ville bien fortifiée, bien pourvue de munitions, et que défendait Barbasan avec une garnison de six ou sept cents hommes d'armes. Pour que les assiégés fussent bien avertis que c'était au roi de France lui-même qu'ils résistaient, on fit avancer Charles VI jusqu'à Corbeil, avec les reines de France et d'Angleterre, sa femme et sa fille [2].

Le dauphin, qui avait passé le mois de juin à Toulouse, s'avança, le 8 juillet, jusqu'à Chinon en Touraine, pour rassembler ses partisans, il conduisit ensuite à Bourges l'armée qu'il avait formée, annonçant qu'il ne tarderait pas à faire lever le siége de Melun, et qu'il sentait toute l'importance de cette place. Mais les capitaines qui le conduisaient étaient plus jaloux encore du comte de Foix, le plus grand seigneur de leur parti, que désireux de sauver une ville assiégée : ils engagèrent le dauphin à ôter à ce comte le gouvernement de Languedoc, et à le remplacer par l'évêque de Carcassonne et le vicomte de Lautrec. Foix, irrité, entra au service d'Angleterre, où son frère le captal de Buch était déjà ; et le dauphin, inquiet pour les provinces du midi, retourna en Auvergne au mois d'octobre, et en Languedoc dans les mois de novembre et de décembre [3].

Barbasan, qui ne pouvait s'attendre à être ainsi abandonné, défendit Melun avec un grand courage : il repoussa tour à tour les assauts et la mine. Henri V combattit en personne dans les galeries souterraines, où les chevaliers opposés un à un, se croyaient à un pas d'armes ou un tournoi. Les vivres commencèrent enfin à manquer dans la ville; mais la faim et les épidémies se faisaient également sentir dans le camp des assiégeants, et une effroyable misère régnait à Paris et dans toute la France [4]. Ce fut seulement lorsque les assiégés furent assurés de la retraite du dauphin qu'ils offrirent de capituler le 17 novembre [5]. Henri V ne les reçut qu'avec la dureté et la cruauté qu'il manifestait en toute occasion : il ne voulut faire aucune promesse aux bourgeois; et, quant aux soldats, il ne garantit la vie sauve qu'à ceux qui n'avaient pas trempé

[1] Monstrelet, t. IV, c. 234, p. 254. — Le Fèvre Saint-Remi, c, 102, p. 161.
[2] *Ibid.*, c. 236, p. 263.
[3] Hist. du Languedoc, t. IV, l. XXXIV, c. 15-18, p. 453.
[4] Journal d'un bourgeois de Paris, p. 291.
[5] Rymer, t. X, p. 29 et 30.

dans l'assassinat du duc de Bourgogne. En effet, étant entré dans Melun le 18 novembre, il fit couper la tête à plusieurs bourgeois et à deux moines; il fit prendre tous les Écossais de la garnison, et il envoya le reste des gendarmes dans les prisons de Paris, où presque tous périrent en conséquence des mauvais traitements et de la misère qu'ils y éprouvèrent [1].

Peudant que ce siége durait encore, le duc de Bourgogne livra aux Anglais les forteresses de Paris, savoir : la Bastille Saint Antoine, le Louvre, l'hôtel de Nesle et le château de Vincennes. Le duc de Clarence, frère de Henri, fut nommé capitaine de la ville, et mit garnison dans ces divers châteaux. Ce ne fut qu'après avoir pris ces précautions de sûreté que les deux rois, les reines, le duc de Bourgogne et toute la cour rentrèrent à Paris le 1er décembre. Le peuple les accueillit par des fêtes et des cris de joie; mais ces cris étaient mêlés aux accents de la faim et du désespoir. La misère de Paris et la désolation de tout le pays environnant avaient été toujours en croissant : le pain manquait chez les boulangers, et le salaire manquait au pauvre. Beaucoup d'enfants mouraient de faim et de froid; des cris effrayants retentissaient toutes les nuits dans les rues, et une maladie pestilentielle commençait à se déclarer; elle hâta probablement la retraite des députés aux états généraux, qui ne signalèrent leur réunion que par l'approbation du traité de Troyes; elle détermina aussi Henri V à partir au mois de janvier 1421 pour l'Angleterre avec sa nouvelle épouse, et le duc de Bourgogne à partir pour la Flandre. Le dernier cependant, avant de quitter Paris, avait entamé, le 23 décembre, un procès contre le dauphin, pour l'assassinat commis à Montereau [2].

(1421.) Le dauphin Charles fut ajourné, le 3 janvier 1421, à comparaître, sous trois jours, devant le parlement, pour se purger de l'homicide commis, en sa présence, sur la personne du duc de Bourgogne; et comme il ne comparut point, un arrêt de cette cour le déclara convaincu du crime à lui imputé, le condamna au bannissement, et le déclara indigne de succéder à toute seigneurie venue ou à venir. Il semblait alors que cette sentence ne serait pas bien difficile à mettre

[1] Monstrelet, t. IV, c. 239, p. 280 — Le Fèvre Saint-Remi, c. 104, p. 168. — Pierre de Fenin, p. 483. — Juvénal des Ursins, p. 384. — Berri p. 440.

[2] Juvénal des Ursins, p. 384 — Pierre de Fenin, p. 483. — Journal d'un bourgeois de Paris, p. 296. — Notes de Godefroy, p. 703. — Monstrelet, c. 237, p. 268, et c. 240, p. 284. — Le Fèvre Saint-Remi, c. 105, p. 175.

en exécution : le dauphin, faible d'esprit et de caractère, et dépourvu d'activité, ne semblait soutenu ni par des hommes d'un grand talent, ni par l'affection du peuple; sa famille même l'avait abandonné. Tandis que son père, sa mère et sa sœur armaient la France et l'Angleterre contre lui, son cousin, Louis III d'Anjou, était parti pour tenter de nouveau la conquête du royaume de Naples, avec cinq vaisseaux de transport, neuf galères, et tout ce qu'il avait pu rassembler de braves guerriers, de munitions de guerre et d'argent : auparavant il avait eu soin de renouveler les trêves que sa mère avait négociées pour lui avec le roi d'Angleterre. Il parut devant Naples le 15 août 1420, et s'empara de Castellamare, tandis que Sforza Attendolo, connétable de Sicile, qui s'était tourné contre la reine Jeanne II, avait fait proclamer Louis d'Anjou roi de Naples dès le mois de juin [1]. Mais tous les Français qu'il engageait dans cette guerre étrangère étaient ôtés à la défense de l'héritier du trône et de l'indépendance nationale. Les princes du sang prisonniers en Angleterre offraient déjà de signer le traité de Troyes, pour recouvrer leur liberté. Le duc de Bourbon en prit l'engagement le 17 mars, reconnaissant Henri V pour héritier du roi de France, et s'engageant à livrer ses forteresses aux Anglais, et à leur donner un de ses fils en otage, et cent mille écus d'or pour sa rançon [2]. Son fils, le comte de Clermont, que le duc de Bourgogne avait conduit avec lui à Montereau, après lui avoir fait épouser sa fille, y ayant été fait prisonnier, s'était, il est vrai, déclaré pour le meurtrier de son beau-père, et le dauphin venait de le nommer capitaine général de Languedoc, en le chargeant d'assiéger Aigues-Mortes; mais ce prince, deux fois transfuge en seize mois, avait perdu tout crédit [3]. Le duc d'Orléans et son frère le duc d'Angoulême, captifs en Angleterre, étaient entrés en traité avec les Anglais pour obtenir leur liberté, en reconnaissant Henri V pour leur roi futur [4]. Le comte de Vertus, leur frère, venait de mourir à Blois.

Mais il restait au dauphin une personne qui le servait plus efficacement que ses alliés ou que ses parents : c'était Henri V, son ennemi,

[1] Hist. des Rép. ital., c. 63. — Leodrisii Cribellii Vita Sfortiæ, t. XIX, p. 703. — Le Fèvre Saint-Remi, c. 104, p. 169. — Monstrelet, c. 236, p. 267. — Bouche, Hist. de Provence, t. II, p. 445.

[2] Rymer, t. X, p. 85.

[3] Hist. du Languedoc, l. XXXIV, c. 18, p. 455.

[4] Rymer, t. X, p. 158.

qui, par l'arrogance et la dureté de son caractère, empêchait les Français de s'attacher à lui, ou de chercher le repos dans l'accomplissement du traité de Troyes. La ville de Paris, qui avait accueilli ce traité avec joie, perdait courage en voyant qu'il ne mettait fin ni à la guerre ni à la misère. Durant les dernières années, le gouvernement avait recommencé à altérer et à falsifier les monnaies, et au milieu de tant de souffrances, celle-là avait à peine été aperçue. Henri V, pour ramener les impôts à leur précédente valeur, jugea à propos de rétablir la monnaie forte au moment où la misère et la famine qu'éprouvait le royaume semblaient requérir le plus de ménagements : c'était exiger des contribuables deux et trois fois ce qu'ils payaient auparavant. Il fallut, pendant tout le cours de l'année, publier ensuite ordonnance sur ordonnance, pour régler comment les dettes contractées en monnaie faible seraient payées en monnaie forte, ou dans quels cas les contrats eux-mêmes seraient annulés [1].

En même temps les Français s'affligeaient de ce que Charles VI était abandonné de tous les courtisans; ils se sentaient humiliés de l'humiliation de leur roi, comme si elle n'avait pas été une conséquence inévitable de sa démence et de son impuissance [2]. Ils en montraient du ressentiment aux Anglais, et ceux-ci, en retour, en prenaient de la défiance, et conservaient entre leurs mains toute la force et toute l'autorité. Le duc d'Exeter, demeuré capitaine de Paris en l'absence du duc de Clarence, fit arrêter et conduire à la Bastille le maréchal de Lille-Adam, pour le punir d'avoir montré trop d'indépendance, et il fit tirer sur le peuple, qui voulait le délivrer [3]. Le duc de Clarence avait quitté Paris pour aller combattre les Armagnacs dans l'Anjou; il les trouva en effet à Baugé, le 23 mars, commandés par le sire de la Fayette et le comte de Buchan, écossais; mais il les attaqua avec une impétuosité si imprudente, que, s'étant séparé de son corps de bataille, il y fut tué, avec les lords Kymes, Ross, et deux ou trois mille Anglais [4].

Jacques de Harcourt, serviteur du duc de Bourgogne, fut le premier seigneur qui, ne pouvant se résoudre à servir les Anglais, changea de parti, se rangea sous les drapeaux du dauphin, et commença à faire des

[1] Ordonn. de France, t. XI, p. 115, 117, 119, 122, 128, 132, 134, 143, 146.
[2] Monstrelet, t. IV, c. 271, p. 381.
[3] *Ibid.*, c. 247, p. 309.
[4] *Ibid.*, c. 248, p. 310. — Le Fèvre Saint-Remi, c. 110, p. 186. — Pierre de Fenin, p. 484. — Berri p. 440. — Rymer, t. X, p. 95.

courses contre les Anglais en Picardie. Dans la même province la Hire, Poton de Saintrailles, Rambures et Louis de Gaucourt, attachés aux mêmes drapeaux, commençaient aussi à acquérir de la réputation par leurs hardies entreprises [1]. Le roi d'Angleterre en fut averti, comme il ramenait en France une nouvelle armée : il débarqua le 11 juin à Calais, avec quatre mille gendarmes et un corps très-nombreux d'archers. A Montreuil il trouva le duc de Bourgogne, qui était venu au-devant de lui; mais la province était tellement ruinée, les vivres y étaient si rares et si chers, et la misère y avait causé une épidémie si funeste, qui gagna bientôt l'armée anglaise, que le duc se hâta de s'en séparer, et de retourner dans l'Artois. Henri V continua sa marche vers Paris, où il entra le 30 juin [2].

Quoique le peuple de Paris vît tous les jours augmenter sa détresse, qu'il souffrît à la fois de la faim, de la maladie, de la pesanteur des impôts, des changements continuels de monnaies, et des courses de ceux qu'il persistait à nommer des Armagnacs, il n'osait pas même murmurer; car Philippe de Morvilliers, premier président du parlement et fougueux partisan des Bourguignons, faisait percer la langue à quiconque lui était dénoncé comme ayant fait entendre quelque plainte [3]. Les Parisiens supplièrent du moins Henri V de pousser vivement la guerre contre les Armagnacs, pour les éloigner du voisinage de la capitale, et laisser libre l'arrivage des vivres. Le dauphin assiégeait alors Chartres en personne, avec une armée de six mille gendarmes, quatre mille arbalétriers, et six mille archers, qu'il avait amenés du Languedoc; mais, dès qu'il sut que Henri V et le duc de Bourgogne s'étaient donné rendez-vous à Mantes pour marcher contre lui, il leva le siége, qui avait duré trois semaines; il se retira à Orléans, puis à Tours, et le 15 août il était déjà de retour à Carcassonne, où il avait convoqué les états de Languedoc [4].

Les chevaliers qui avaient déployé l'étendard du dauphin en Picardie, secondés par la haine du peuple contre les Anglais, et par sa détresse même, qui lui faisait chercher dans les camps les moyens de subsistance qu'il ne trouvait plus dans les villages, avaient acquis la supériorité sur

[1] Monstrelet, c. 250, p. 314.
[2] *Ibid.*, c. 252, p. 318.
[3] Journal d'un bourgeois de Paris, p. 305.
[4] Monstrelet, c. 251 et 252, p. 316-321. — Le Fèvre Saint-Remi, c. 111, p. 189. — Juvénal des Ursins, p. 391. — Hist. du Languedoc, l. XXXIV, c. 19, p. 356.

les Bourguignons. Le duc de Bourgogne quitta le roi d'Angleterre pour aller les attaquer ; il leur reprit le Pont-Remy ; il allait aussi attaquer Saint-Riquier, lorsqu'il apprit que de toutes parts les Armagnacs s'avançaient pour l'envelopper. Il marcha rapidement sur la Blanche-Tache, afin d'attaquer Saintrailles, Conflans et Gamache avant qu'ils eussent passé la Somme, et se fussent réunis au sire de Harcourt. C'est la première fois dans cette longue guerre, qu'on voit un général calculer le temps que mettront ses ennemis dans leur marche, les prévenir et les diviser par une manœuvre habile. La bataille se livra le 31 août à Mons en Vimeu ; elle fut disputée avec acharnement, et malgré l'habileté qu'avait déployée le duc de Bourgogne, il fut longtemps sur le point de la perdre, d'autant qu'une partie de ses chevaliers, frappés d'une terreur panique, l'avaient abandonné. Son succès cependant finit par être complet ; Saintrailles, Conflans et Gamache furent faits prisonniers, et ne rachetèrent leur liberté qu'en lui livrant la forteresse de Saint-Riquier [1].

La bataille de Mons en Vimeu délivra pour un temps la Picardie de la guerre civile : les Armagnacs n'y possédaient plus que la forteresse du Crotoy, où s'était retiré Jacques de Harcourt ; mais l'Ile-de-France, la Champagne et l'Orléanais étaient toujours livrés sans défense au brigandage des soldats. L'habitude de la souffrance, du besoin, du danger, avait détruit toute pitié, toute sympathie ; les soldats des deux partis ne pillaient pas seulement pour vivre ou pour s'enrichir, ils pillaient pour détruire, et plus encore pour faire souffrir. Le désespoir, les tourments de ceux qui étaient soumis à leur puissance, excitaient leur gaieté. Tous sans exception se montraient féroces ; mais entre tous cependant se distinguait le bâtard de Vaurus, qui commandait à Meaux au nom du dauphin. Ce monstre, en battant la campagne autour de Paris, ne songeait qu'à enlever des voyageurs, des marchands, des paysans, des femmes, qu'il mettait à la torture, moins encore dans l'espoir de leur arracher une rançon que pour s'amuser de leurs cris et de leurs convulsions ; il les faisait ensuite pendre à un arbre connu dans tout le pays sous le nom de l'orme de Vaurus. Henri V avait forcé Dreux à se rendre, le 20 août, par capitulation; il avait ensuite pris Beaugency, Rougemont, dont il fit noyer toute la garnison, Villeneuve le Roi, et

[1] Monstrelet, t. IV, c. 253, p. 322, c. 256, p. 334. — Le Fèvre Saint-Remi, c. 122, p. 192. — Pierre de Fenin, p. 485-489.

quelques autres forteresses; il vint enfin, le 6 octobre, se loger devant la ville de Meaux [1].

Cette ville est bâtie sur la droite de la Marne; c'était là que commandait le bâtard de Vaurus, qui avait avec lui son frère, une dizaine de chevaliers de renom, et environ mille hommes d'armes; ses lieutenants occupaient le Marché de Meaux, forteresse indépendante sur la gauche de la rivière, et une île qui liait l'une avec l'autre place. Le roi d'Angleterre, qui avait avec lui vingt mille combattants, établit son quartier au couvent de Saint-Pharon; mais ses troupes se partagèrent entre les deux rives de la Marne, et assiégèrent les deux forteresses à la fois. La saison des pluies avait commencé, les vivres manquaient, une maladie pestilentielle, répandue dans les villages voisins, gagna le camp anglais, et y causa beaucoup de ravages; mais Henri V était déterminé à prendre Meaux, il s'obstina au siége de cette place, et il passa huit mois entiers devant ses murs [2].

(1422.) Au mois de janvier 1422, Henri V invita son beau-père à venir le joindre au siége de Meaux, et Charles VI, qui croyait régner encore, qui régnait en effet autant qu'il l'eût fait jamais, et qui conservait toujours son même goût pour la guerre, vint le joindre au couvent de Saint-Pharon, d'où il data une de ses ordonnances [3]. Il avait laissé la reine à Vincennes, qu'ils habitaient ensemble, et celle-ci, étrangère à la politique, non moins incapable de gouverner que son mari, était comme lui satisfaite de son gendre, parce qu'il ne la troublait point dans la jouissance des plaisirs de la table, dans son attention scrupuleuse à l'étiquette et à la toilette de ses dames, ou dans sa passion pour accumuler.

Le dauphin qui se trouvait transformé en chef de parti, sans avoir ni plus de capacité que son père et que sa mère, ni plus de passions politiques, leur faisait la guerre cependant, parce que ses amis le voulaient ainsi; mais il ne s'approchait pas des lieux où l'on combattait : au mois de novembre il s'était avancé jusqu'à Bourges, et il avait ainsi relevé les espérances des assiégés de Meaux; mais au mois de janvier il était revenu devant Sommières, que le sénéchal de Beaucaire assié-

[1] Monstrelet, c. 259, p 343. — Journal d'un bourgeois de Paris, p. 303.

[2] *Ibid.*, c. 259, p. 347. — Le Fèvre Saint-Remi, c. 113, p. 197. — Juvénal des Ursins, p. 383. — Berri, p. 440. — Pierre de Fenin, p. 490. — Journal d'un bourgeois de Paris, p. 304.

[3] Ordonn. de France, t. XI, p. 154.

geait pour lui [1]. Son conseil se composait de l'archevêque de Reims, de l'évêque de Laon, de l'abbé de Saint-Antoine de Vienne, de Tannegui du Châtel et la Fayette, maréchaux de France, et des sires de Montlaur, de Mirandol, de Montenay et de quelques autres d'une naissance inférieure. Quoique le Languedoc, dont il faisait sa demeure habituelle, confinât avec les possessions des Anglais dans la Guienne, il n'eut jamais de guerre sur cette frontière; il n'essaya point de troubler la tranquillité des Bordelais, et les Anglais n'essayèrent jamais d'attaquer de ce côté le Languedoc [2].

Pendant ce temps le siége de Meaux continuait; le duc de Bourgogne y était arrivé au mois de janvier, mais sa suite était peu nombreuse, car le prince d'Orange et plusieurs grands seigneurs bourguignons avaient refusé de l'y accompagner, pour ne pas être appelés à prêter serment au roi Henri. Lui-même il ne prit aucune part aux combats; mais après avoir conféré avec les deux rois sur les affaires d'État, il continua son chemin vers la Bourgogne, où les villes de son duché, en haine des Anglais, refusaient de prêter le serment d'observer le traité de Troyes [3]. Les princes étaient bien plus empressés que les peuples à sacrifier leur honneur ou l'indépendance de leur pays à leur avantage privé. Ceux qui étaient prisonniers en Angleterre sollicitaient Henri V de leur permettre d'accéder au traité de Troyes; mais quoique Henri négociât avec eux tous, il n'accorda cette faveur qu'à Arthur, frère du duc de Bretagne et comte de Richemont, auquel il permit de venir servir sous lui, au siége de Meaux, contre les gens du dauphin [4].

Ce n'était point en cherchant à faire brèche aux murailles que les Anglais pressaient ce siége, tout comme ce n'était guère par des sorties que les Français se défendaient. De part et d'autre on se flattait de lasser la patience de ses adversaires, on comptait sur la famine et les maladies, qui régnaient et dans la ville et dans le camp. Surtout les assiégés, qui, par une défense de sept mois, avaient donné tant de temps au dauphin, ne pouvaient croire qu'il ne fît aucun effort pour les secourir. Ses lieutenants ne les abandonnaient pas tout à fait. Le sire d'Offemont, qui s'était récemment distingué en Picardie, essaya d'entrer dans Meaux avec quarante braves : ce petit secours avait été annoncé

[1] Ordonn. de France, t. XI. p. 141.
[2] Hist. du Languedoc, l XXXIV, c. 23, p. 458.
[3] Monstrelet. t, IV, c. 263, p. 355.
[4] *Ibid.*, c. 264, p. 358. — Le Fèvre Saint-Remi, c. 114, p. 200.

aux assiégés, qui avaient promis de reconnaître Offemont pour leur capitaine. Arrivé, le 2 mars, au pied du mur, où il avait placé une échelle, Offemont fit monter ses quarante hommes devant lui, et il resta en bas le tout dernier pour les encourager. La planche en travers du fossé, sur laquelle il était demeuré, fut renversée par un havresac que laissa tomber un des soldats qui montaient devant lui, il fut jeté dans l'eau, couvert de son armure; le bruit qu'on fit pour le retirer réveilla la garde anglaise; il fut blessé et fait prisonnier comme les siens le retiraient de l'eau. Cet accident découragea les assiégés; au bout de peu de semaines, ils résolurent d'évacuer la ville et de se retirer dans le Marché pour avoir une moindre enceinte à défendre; mais avant que cette évacuation fût terminée les Anglais montèrent à l'assaut, et s'emparèrent de vive force de la ville qu'on avait compté leur abandonner quelques heures plus tard [1]. De là, ils passèrent dans l'île au milieu de la Marne, où Henri V fit dresser des batteries; une nouvelle attaque le rendit maître des moulins bâtis sous les murs mêmes du Marché, et cette forteresse courait risque d'être prise au premier assaut. La garnison le brava cependant et le soutint pendant sept ou huit heures avec une grande valeur; mais les pertes qu'elle éprouva dans ce dernier combat ne lui laissèrent plus de moyen d'éviter les rudes conditions que lui imposait le vainqueur. Elle convint de livrer la place le 10 mai, si le dauphin ne venait auparavant à son secours : or le dauphin était alors à Capestan dans le diocèse de Narbonne; on eût dit qu'il avait voulu s'éloigner le plus possible des malheureux qui attendaient son assistance [2].

Aucun secours ne parut, et le Marché de Meaux fut livré aux Anglais; le sire de Gast, le bâtard de Vaurus et quatre autres capitaines furent recommandés à la merci de Henri qui les fit pendre; cinq autres chevaliers se rachetèrent du même supplice, en lui livrant des forteresses qu'ils possédaient dans d'autres provinces; tous les Anglais, Écossais et Irlandais qui se trouvaient dans Meaux furent aussi pendus; tous les meubles des bourgeois et de la garnison furent pillés, tous leurs immeubles furent confisqués, tous les habitants enfin furent conduits dans l'horribles prisons, où les Anglais les laissèrent souffrir de la faim et de la misère [3].

[1] Monstrelet, t. IV, c. 265, p. 360. — Journal d'un bourgeois de Paris, p. 310.
[2] Hist du Languedoc, l. XXXIV, c. 24, p. 459.
[3] Monstrelet, t. IV, c. 269, p. 371. — Le Fèvre Saint-Remi, c. 116, p. 204. —

Onze jours après la capitulation de Meaux, le 21 mai, Catherine, fille de Charles VI et femme de Henri V, arriva à Harfleur avec une suite nombreuse ; elle avait donné naissance à Windsor, le 6 décembre précédent, à un fils qui fut Henri VI, et qui devait être pour l'Angleterre presque ce qu'avait été son aïeul Charles VI pour la France. Elle se rendit à Vincennes auprès de son père et de sa mère, et son mari vint l'y rejoindre. Mais Catherine ne songeait qu'aux fêtes de la cour; Charles VI et Isabeau, dans leur stupide indifférence, ne s'apercevaient pas de la détresse de leurs sujets. Aucun des trois n'essaya d'inspirer à Henri V quelque compassion pour les Français, sur lesquels il prétendait régner, et qu'il traitait cependant en ennemis, car il ne travaillait qu'à les détruire. Philippe duc de Bourgogne ne montrait pas plus de compassion pour un royaume qu'il avait sacrifié à ses vengeances. Toutefois les peuples, que leurs souverains aidaient si peu, commençaient à s'aider eux-mêmes. Ceux qui habitaient au nord de la Loire, plutôt que de perpétuer chez eux la guerre civile, se soumirent au joug anglais [1]. Ceux au contraire qui habitaient au midi de la Loire, avertis de tout ce que leurs voisins souffraient sous une domination étrangère, se réunissaient sous l'étendard français, et s'efforçaient de chasser de leurs provinces les partisans de Bourgogne, qui commençaient à prendre à leurs yeux le caractère de traîtres et de transfuges. Plusieurs de ceux-ci périrent à Serverette en Gévaudan, où ils avaient été poursuivis par les gentilshommes du Limousin, du Forez et du Vivarais, sur lesquels ils avaient voulu lever des contributions [2]. Une armée de vingt mille combattants, commandée par le vicomte de Narbonne, prit la Charité-sur-Loire et assiégea Cône [3]. Le dauphin se rendit lui-même à cette armée. Il y était entouré par un grand nombre d'aventuriers écossais, empressés de combattre les Anglais en France, et de venger ainsi leur roi Jacques Ier que ceux ci retenaient prisonnier, depuis qu'il avait fait naufrage sur leurs côtes. Le dauphin avait nommé l'un d'eux, le comte de Buchan, connétable de France ; Wicton, Douglas, Lindsay Swinton, Stuart et d'autres encore se distinguaient dans son armée [4].

Juvénal des Ursins, p. 387. — Berri, p 440. — Pierre de Fenin, p. 490.— Journal d'un bourgeois de Paris, p. 314.

[1] Monstrelet, c. 270, p. 377, et c. 272, p. 382.

[2] Berri, p. 442.

[3] Hist. du Languedoc, l. XXXIV, c. 24, p. 439.

[4] Buchanani Hist. Scot., l. X, p. 314. — Berri, p. 441.

cône avait capitulé, et devait lui ouvrir ses portes le 16 août, si cette ville n'était secourue auparavant. Mais avant que ce jour fût venu, le duc de Bourgogne, qui rassemblait son armée à Avallon, fit demander la bataille au dauphin par ses hérauts d'armes : le duc de Bedford assemblait l'armée anglaise à Vezelay. Le dauphin ne les attendit point, il se retira à Bourges, puis à Béziers, et il les laissa entrer librement le 11 août dans Cône [1].

Cette retraite du dauphin devait, il est vrai, être le dernier triomphe du roi d'Angleterre. A cette époque même il avait été atteint à Senlis d'une dyssenterie; il s'était cependant fait porter à Melun, pour se trouver à la bataille qu'il comptait livrer devant Cône : mais là les forces lui manquèrent, il fut obligé de revenir à Vincennes, et il s'y mit au lit pour ne plus se relever. Le duc de Bedford son frère, averti de l'état dangereux où il se trouvait, se hâta de revenir auprès de lui, avec les principaux officiers de l'armée anglaise. Il arriva à temps pour recevoir ses dernières instructions. Henri V expira à Vincennes le 31 août avec beaucoup de calme et de courage : il laissait à son fils unique, enfant de huit mois, deux royaumes, et il chargea ses deux frères de les administrer. Le duc de Bedford devait gouverner la France, le duc de Glocester l'Angleterre, et le comte de Warwick, leur cousin, devait élever Henri VI. Le vainqueur d'Azincourt recommanda à tous trois de cultiver la bonne amitié du duc de Bourgogne; et il mourut se complaisant dans le souvenir d'une carrière qui avait été si fatale à l'humanité [2].

Le malheureux Charles VI, père adoptif de Henri V, ne lui survécut que peu de semaines. Il fut atteint à son hôtel de Saint-Pol, à Paris, d'une fièvre quarte; à peine dans l'état de stupidité complète auquel il était réduit, remarqua-t-on sa maladie, qui fut très-courte. Il mourut le 21 octobre, à l'âge de cinquante-quatre ans, après en avoir régné quarante deux, sans être jamais de capable de se gouverner lui-même. Il n'avait auprès de lui, dans ce dernier moment, que son chancelier, son premier chambellan, son confesseur, et un petit nombre de serviteurs. Il laissait en mourant la couronne disputée entre le fils de ses

[1] Monstrelet, t. IV, c. 274, p. 400. — Le Fèvre Saint-Remi, c. 118, p. 215. — Berri, p. 442. — Pierre de Fenin, p. 493.

[2] *Ibid.*, c. 274, p. 405. — Le Fèvre Saint-Remi, c. 118, p. 215. — Pierre de Fenin, p. 494. — Juvénal des Ursins, p. 394. — Berri, p. 443. — Th. Walsingham, p. 406. — Barante, t. V, p. 104.

plus anciens ennemis, qu'il avait adopté, et qui n'avait pas une année, et son propre fils, bientôt âgé de vingt ans, mais souillé par un crime atroce, et qu'il avait déshérité. Sa vie avait été pour son pays une époque affreuse de calamités, mais sa mort ne semblait point devoir mettre un terme aux maux dont avait gémi la France [1].

[1] Monstrelet, t. IV, c. 276, p. 415. — Le Fèvre Saint-Remi, c. 120, p. 223. — Juvénal des Ursins, p. 396. — Berri, roi d'armes, p. 443. — Pierre de Fenin, p. 495. — Journal d'un bourgeois de Paris, p. 324.

SIXIÈME PARTIE

LA FRANCE DEPUIS L'AVÉNEMENT DE CHARLES VII JUSQU'A LA MORT DE LOUIS XII. 1422-1515.

CHAPITRE PREMIER.

Avénement à la couronne de France de Charles VII et de Henri VI, l'un fils, l'autre petit-fils de Charles VI. Défaite des troupes du premier à Crevant et à Verneuil. Les Armagnacs éloignés de la cour de Charles; les ducs de Bourgogne et de Glocester brouillés à celle de Henri. — 1422-1425.

Nous avons déjà parcouru la moitié de la carrière dans laquelle nous nous sommes aventuré, et de siècle en siècle nous n'avons eu à retracer presque autre chose que des souffrances et des crimes. Un intérêt le plus souvent pénible nous attachait aux premières origines des mœurs, des lois, des institutions, que nous devions voir grandir plus tard : nous sentions la nécessité de rassembler autour de chaque nom connu tous les souvenirs qu'il devait réveiller ; nous sentions celle aussi de montrer les hommes tels qu'ils ont été, de détruire les illusions que se sont plu à entretenir des flatteurs ; car ceux qui s'adressent aux tombeaux ne sont pas plus désintéressés, pas moins trompeurs que les autres ; c'est le plus souvent pour servir la puissance du jour, qu'ils brûlent de l'encens devant des cendres froides. Toutefois nous étions fatigué, au moins autant que nos lecteurs, d'avancer toujours au travers des ténèbres de la barbarie, de ne rendre compte que du progrès des ans, sans pouvoir lui associer le progrès de l'espèce humaine ; et la dernière période que nous avons parcourue, celle des guerres de succession contre les

Anglais, semblait encore l'emporter sur toutes les autres par l'intensité de la souffrance, par la violence avec laquelle tous ceux qui tenaient en main le pouvoir de l'épée, le seul qui fût reconnu, semblaient s'acharner à faire retrograder la civilisation.

Nous arrivons enfin à l'aurore d'un temps meilleur : la période où nous entrons nous présentera désormais un développement graduel, un progrès moral dans la nation, une augmentation de ses lumières, un désir plus prononcé d'un ordre salutaire, et au bout d'un temps toujours bien long, après une résistance toujours bien pénible, les chefs se laisseront entraîner par la masse, et la nation française marchera en avant. Nous verrons sous Charles VII le désir d'indépendance de la nation et son orgueil offensé triompher enfin de l'indolence du roi, plus difficile encore à vaincre que les armées anglaises, et reconstituer en un seul corps la monarchie. Nous verrons sous Louis XI les Français s'étonner de voir enfin l'esprit, l'habileté, employer à mettre à profit leurs ressources. Malgré la juste impatience que leur causera une tyrannie jalouse et cruelle, malgré l'impatience presque aussi grande qu'excitera une politique trop astucieuse, qui se déjoue elle-même par son excès de précaution, la France sentira que la science de l'homme d'État est née, et que la capacité peut remplacer le hasard dans la conduite des destinées humaines.

A peine la nation française aura senti sa force, que son premier désir sera de recouvrer la gloire militaire, et d'effacer ainsi l'humiliation de ses défaites, dans ses guerres contre les Anglais. Ce désir l'entraînera en Italie sous Charles VIII, et la même fermentation se soutiendra encore sous Louis XII et ses successeurs. La valeur française se signalera en effet sur tous les champs de bataille ; la nation recouvrera le premier rang entre les nations belliqueuses, et si d'éclatants revers suivent de près ses victoires, ils devront tous être attribués à l'imprudence du gouvernement, non au manque de valeur des armées. En effet la haute politique de Louis XI n'aura encore enseigné qu'une chose au cabinet qui dirige la France, c'est à se jouer des serments et de toutes les obligations morales. Les ministres de Louis XII se montreront faux et perfides, sans en être plus habiles. A la fin de la période que nous allons parcourir, la diplomatie sera peut-être plus honteuse encore qu'à son commencement ; et néanmoins la morale avec les lumières auront commencé à pénétrer dans les rapports sociaux ; le but du gouvernement, le bien de tous, aura commencé à être compris, et Louis XII, si décrié

chez les étrangers, aura appris à désirer et à mériter de la bouche des Français le titre de père du peuple.

Rentrons donc avec plus de confiance dans le détail des annales nationales ; ne nous laissons point décourager par les tableaux de souffrances, de bassesses et de crimes, qui doivent encore se dérouler sous nos yeux ; car malgré toute l'oppression, toute la barbarie, qui semblent toujours couvrir la société, nous avançons vers le seul digne but des associations humaines, vers cette civilisation qui doit faire tomber toutes les entraves sous lesquelles l'homme était accablé, qui doit le délivrer des chaînes de l'ignorance et de celles du vice, de la servitude religieuse et de la servitude politique.

(1422.) Charles VI était mort le 21 octobre 1422, et la nation hésitait à reconnaître quel devait être son successeur au trône. D'une part, son fils unique, le dauphin Charles, déjà avancé dans l'adolescence, et doué de ces avantages de figure, de grâces, de manières, qui gagnent les cœurs et maîtrisent les affections populaires, semblait désigné par l'ordre de la nature et les lois que la monarchie avait jusqu'alors suivies ; d'autre part, Henri VI, roi d'Angleterre, petit-fils de Charles VI, par une femme, avait été désigné comme successeur de son aïeul, par un traité de paix confirmé par les états généraux ; il était maître de la capitale, et reconnu par le plus grand nombre des princes du sang, par l'université et le parlement de Paris, par la majeure partie du clergé, et de la noblesse.

Le peuple français ne trouvait dans son cœur aucune affection qui l'entraînât à se déclarer pour l'un plutôt que pour l'autre. Henri VI, enfant de neuf ou dix mois, était Anglais, et entouré d'Anglais qui offensaient l'orgueil national en fondant leurs droits sur leurs victoires ; le dauphin semblait s'être rendu étranger à la France par un grand crime, l'assassinat de Montereau ; et si l'on en rejetait la faute sur sa jeunesse, cette jeunesse même avertissait la nation que ce n'était pas de sa domination qu'il s'agissait, mais de celle d'une faction. Pendant la longue démence de Charles VI, on avait vu le roi, enlevé tour à tour par les Armagnacs et par les Bourguignons, vouloir tout ce que voulaient ses entours, et changer de langage à l'instant où il était conduit d'un camp dans l'autre. On commençait à se défier de cette légitimité qui ne pouvait se reconnaître qu'à la présence d'un roi [illegible], et le dauphin n'était pas moins captif que ne l'avait été son père. [illegible]it été enlevé au mois de mai 1418 par Tannegui du Châtel,

lorsqu'il était encore trop jeune pour avoir un jugement ou des affections à lui ; dès lors il avait été l'étendard d'une faction, plutôt qu'un personnage réel. Ce n'était pas lui qui voulait, lui qui donnait des ordres, lui qui faisait la guerre ; c'étaient Tannegui du Châtel, le président Louvet, le chancelier Masson ; c'étaient les Armagnacs enfin. On avait éprouvé les fureurs de tous ceux qui l'entouraient, on détestait leurs crimes, et l'on était las d'une fiction légale qui attribuait la souveraineté à un être dépourvu de sens, qu'on voyait entre les mains de ses ennemis.

Les Armagnacs et les Bourguignons n'avaient pas répandu moins de sang les uns que les autres, et n'avaient pas moins offensé toutes les lois divines et humaines ; mais ils n'étaient pas jugés en raison de leur moralité respective : chaque parti détestait ses adversaires pour le mal qu'il leur avait fait, autant que pour celui qu'il avait reçu d'eux, et les provinces n'étant point encore fondues dans l'unité nationale se haïssaient réciproquement comme d'anciens ennemis. Aux yeux des habitants de Paris, de l'Ile-de-France et des provinces voisines, les Armagnacs n'étaient pas même Français, selon l'acception qu'on donnait alors à ce nom. On avait vu arriver le connétable d'Armagnac, des provinces situées entre la Loire et la Garonne, entouré de ses pillards gascons, les mêmes qui pendant plusieurs générations avaient pris les ordres de la couronne d'Angleterre, qui avaient combattu contre les Français dans les armées de Henri II et de Richard, et de nouveau dans celles d'Édouard III, et qui, par un singulier changement de fortune, se trouvaient désormais les champions de l'héritier de la maison de France contre les Anglais. Ces Gascons, dont la langue différait fort de celle de la France, dont les mœurs et les habitudes étaient à demi sauvages, loin de se glorifier d'être Français, avaient toujours manifesté leur haine contre leurs voisins et leurs rivaux septentrionaux ; ils s'acharnaient à la guerre parce qu'ils la faisaient à des Français, et qu'ils croyaient ainsi venger de vieilles injures. Également insensibles et au nom de patrie, et à une affection héréditaire pour la famille des Valois, ce n'était ni l'indépendance nationale, ni ce qu'on est convenu dans les monarchies d'appeler loyauté, qui leur mettait les armes à la main : s'il y avait en eux quelque sentiment public, c'était seulement la rancune contre ces hommes de la langue de France, qui depuis six siècles avaient fait souffrir l'Aquitaine de leurs querelles ; conquérant, perdant, recouvrant ce pays, sans jamais le gouverner dans son intérêt, sans

jamais respecter ses priviléges. Mais pour la plupart des guerriers, ce sentiment d'animosité du midi contre le nord servait seulement d'excuse à leurs fureurs, tandis que la soif du pillage, l'habitude du brigandage, expliquaient seules l'affluence des Gascons sous les étendards armagnacs.

Cette même soif du pillage, et l'attrait irrésistible des chances variées de la guerre, de la vie indépendante d'un partisan, avaient formé les capitaines qui commençaient à acquérir de la réputation dans la Picardie, l'Ile-de-France et la Champagne : Harcourt, Saintrailles, la Hire, et plusieurs autres, qui avaient attaché à leurs personnes des bandes d'hommes résolus et impitoyables, qu'ils entretenaient en levant des contributions forcées, et plus souvent en saccageant les villes et les villages, et qu'ils conduisaient dans leurs expéditions sans suivre un plan commun, sans demander d'ordre à personne, sans correspondre le plus souvent avec le dauphin, dont ils arboraient les drapeaux.

Les provinces centrales de la France, le Berri, la Touraine, et celles qui les avoisinent, étaient les moins belliqueuses de toutes; elles étaient demeurées obéissantes au fils de Charles, qui y avait fixé son séjour, mais elles lui fournissaient peu de soldats, et presque aucun capitaine de renom; aussi étaient-elles gouvernées et défendues par d'autres étrangers, les Écossais, que l'amour de la guerre, du pillage, des vins et des fruits de la France y attirait en grand nombre. La première dignité militaire du royaume, celle de connétable, avait été donnée au comte de Buchan, Écossais; à ses côtés servait Jean Stuart, connétable d'Écosse, et avec lui un grand nombre de seigneurs de sa nation et plusieurs milliers de leurs soldats : on entendait donc aussi souvent parler anglais dans les armées de Charles que dans celles de Henri, tandis qu'on y trouvait bien moins de Français; cependant nous conformant à l'usage, et pour éviter des périphrases, nous appellerons le plus souvent Français les soldats de Charles, et Anglais les soldats de Henri.

Le dauphin était né le 21 janvier 1403, et au moment de la mort de son père, le 21 octobre 1422, il était âgé de dix-neuf ans et neuf mois. S'il avait été doué d'énergie de caractère et d'activité d'esprit, il aurait pu dès lors se mettre à la tête du parti qui soutenait ses droits; mais le fils de Charles VI et de la pesante Isabeau avait hérité de ses parents l'amour du plaisir, l'indolence et la mollesse. Quoiqu'il ne manquât pas de courage, il n'avait aucun goût pour la guerre, parce

qu'elle obligeait à trop de fatigue et de corps et d'esprit. Ses dispositions étaient bienveillantes, et avant la fin de son long règne il eut occasion de montrer que ses affections et ses compassions pouvaient s'étendre des individus aux masses, en sorte qu'il répandit ses bienfaits sur les peuples, comme il les avait répandus d'abord sur les courtisans; mais pendant longtemps sa douceur ne parut procéder que de faiblesse et de nonchalance. Cédant moins à l'amitié qu'à l'habitude, il s'abandonnait à un favori, par qui il se laissait gouverner, à qui il ne savait rien refuser, et qu'il ne paraissait cependant pas regretter un seul jour, quand il le perdait. Exilé de sa capitale, il ne cherchait point à la remplacer par quelques autres des grandes villes de ses États; il les évitait toutes; il fixait son séjour dans quelque château, quelque site champêtre; il s'y dérobait autant qu'il pouvait, avec ses maîtresses, aux yeux de sa noblesse, à ceux des bourgeois, à ceux des soldats, et il y oubliait les affaires publiques et les troubles de son royaume.

Ce fut dans une de ces retraites, au petit château d'Espally, près du Puy en Auvergne, que le dauphin reçut, le 25 octobre 1422, à sept heures du soir, la nouvelle de la mort de son père. On raconte que le premier jour il pleura beaucoup et se vêtit de noir, mais que le lendemain il se rendit à la messe, dans la chapelle du château, en robe vermeille; que ses officiers revêtirent leurs cottes d'armes, que l'un d'eux déploya la bannière de France, que tous les autres la saluèrent par le cri de *vive le roi!* et que, dès lors, dans son parti, il fut désigné par le nom de Charles VII [1]. On n'explique point pourquoi Monstrelet place cette première proclamation à Espally, tandis que Charles VII, dans une ordonnance qu'il rendit huit ans plus tard, la place à Méhun-sur-Yèvre en Berri [2]. Il est sûr du moins que ce fut dans ce château de Méhun-sur-Yèvre, qu'il rendit, le 16 novembre suivant, ses premières ordonnances royales [3]. Tannegui du Châtel, et les autres Armagnacs qui le gouvernaient, jugèrent cependant convenable de le montrer à quelques-unes des villes de l'ouest de la France. Ils le conduisirent d'abord à la Rochelle. L'hôtel où il fut logé, ébranlé par un concours extraordinaire de monde, s'écroula, tua quelques-uns de ses courtisans,

[1] Monstrelet, Collection de Buchon, t. V, l. II, c. 1, p. 7.—Chron. du Languedoc de Guill. Bardin, dans les Preuves de l'Hist. du Languedoc, t. IV, p. 56.

[2] Ordonn. de France, de mai 1430. Préface du t. XIII, p. 3, et texte, p. 154.

[3] Ordonn., t. XIII, p. 1.

et le blessa lui-même. De là il se rendit à Poitiers, où il se montra au peuple avec la couronne en tête [1].

Dans le même temps le duc de Bedford commandait à Paris. C'était l'aîné des frères survivants de Henri V ; il était alors âgé de trente ans environ, et son frère l'avait chargé en mourant du gouvernement de la France. Après avoir présidé aux obsèques de Charles VI, il donna ordre à un héraut d'armes d'inviter les assistants à prier pour l'âme de Charles VI, et pour la prospérité du règne de Henri VI, roi de France et d'Angleterre. Revenant ensuite de Saint-Denis, en procession, il fit porter, comme régent de France, l'épée haute devant lui [2]. Les bourgeois de Paris détestaient les Armagnacs ; ils résolurent, par une délibération solennelle, d'envoyer une ambassade en Angleterre, pour faire hommage à l'enfant âgé de dix à onze mois, qu'on nommait le roi Henri, et pour demander des renforts anglais afin de chasser de l'Ile-de-France les partisans de Charles VII. Cependant ils ne purent voir sans douleur un Anglais déployer sur eux les signes de la souveraine puissance. L'auteur du Journal de Paris, quoique violent bourguignon lui-même, dit que le peuple en murmurait fort, et Michel de Lallier, un de ceux qui avaient été envoyés en députation, entra dans une conspiration pour livrer Paris aux gens de Charles VII. Elle fut découverte, Lallier s'enfuit, plusieurs de ses complices furent décapités, et une femme fût brûlée vive par ordre des Anglais [3]. Mais les supplices ne peuvent arrêter longtemps l'explosion du mécontentement populaire, et déjà la nation laissait entrevoir qu'elle se sentait humiliée : quoiqu'elle eût proscrit le dauphin, quoiqu'elle lui vît rassembler autour de lui ces Armagnacs, souillés par tant de brigandages, ses yeux se reportèrent sur lui, comme sur le représentant de l'indépendance nationale.

Au reste, de part et d'autre, les chefs du gouvernement commençaient à sentir que, pour décider à qui de Charles VII ou de Henri VI demeurerait la couronne de France, c'était moins sur la puissance des armes que sur l'affection du peuple qu'il fallait compter [4]. Aussi de part et d'autre on cherchait à porter quelque remède à la longue anarchie et aux souffrances universelles. La première ordonnance que rendit

[1] Monstrelet, t. V, l. II, c. 2, p. 10.
[2] Journal d'un bourgeois de Paris. Collect. de Buchon, t. XV, p. 327.
[3] Monstrelet, t. V, l. II, c. 3, p. 11.
[4] *Ibid.*, l. II, c. 5, p. 13.

Charles VII à Méhun-sur-Yèvre, le 16 novembre 1422, chargea le gouverneur du Dauphiné de pourvoir à la réforme des tribunaux : les trois états avaient porté des plaintes amères contre les lenteurs et les subtilités des gens de loi ; ils assuraient que les délais de la justice ruinaient les plaideurs et exposaient sans cesse le bon droit. Une commission, présidée par deux évêques et composée de quinze ou seize jurisconsultes, prépara un règlement sur la procédure, en quarante trois articles, où l'on reconnaît un progrès marqué dans l'art de la législation, à la clarté du langage, à l'ordre logique des idées, et à l'attention de pourvoir aux convenances des plaideurs. Ce réglement fut arrêté à Grenoble, le 14 janvier 1423 et mis immédiatement en vigueur [1].

De son côté le duc de Bedford, dont on s'accordait à louer l'esprit de justice, l'amour du bien public et les talents, s'efforçait de rétablir quelque ordre dans la partie du royaume qui reconnaissait Henri VI. Son frère en mourant l'avait nommé régent de France, et il avait voulu que le puîné, duc de Glocester, fût régent d'Angleterre ; mais le parlement anglais n'avait pas voulu reconnaître ce partage qui semblait admettre la supériorité de la couronne de France : le 5 décembre il avait proclamé à Westminster Jean, duc de Bedford, protecteur ou régent d'Angleterre, et le duc de Glocester son lieutenant, seulement en son absence [2]. Cette absence devait se prolonger ; car le parti anglais en France avait besoin de toute l'habileté de son chef. Bedford commença par confirmer dans leurs emplois tous ceux qui avaient eu des provisions du feu roi, les invitant à continuer provisoirement leurs fonctions avec diligence, et leur assurant le payement de leurs gages, comme le remboursement des avances qu'ils pourraient avoir faites [3]. Il publia ensuite plusieurs réglements sur les monnaies, soit pour les faire battre désormais à l'effigie de Henri VI, soit pour tâcher de remédier au désordre de leur altération [4]. Enfin il confirma les priviléges des bouchers de la grande boucherie de Paris. Durant tout le règne précédent, ces hommes s'étaient montrés les plus ardents fauteurs du parti bourguignon, leur organisation était presque militaire, et Bedford les regardait comme les garants de l'obéissance de la capitale [5].

[1] Ordonn. de France, t. XIII, p. 1 à 7.

[2] Rymer, Acta publica, t. X, p. 261. — Rapin Thoyras, Hist. d'Anglet., t. IV, l. XII, p. 187.

[3] Paris, 5 décembre 1422. — Ordonn., t. XIII, p. 8.

[4] Ordonn. de France, t. XIII, p. 7, 14 et 15.

[5] *Ibid.*, p. 16.

(1423.) Charles VII, que les Parisiens nommaient le roi de Bourges, avait en effet convoqué à Bourges, d'autres disent à Celles en Berri, pour le mois de janvier 1423, une assemblée des trois états du royaume, par laquelle il comptait se faire reconnaître. Nous ne savons point en quel nombre ou de quelles provinces les députés se rendirent à cette assemblée, dont il ne nous reste d'autre monument qu'une ordonnance rendue par Charles VII à Bourges, le 24 janvier, pour dispenser les conseillers de son parlement de Poitiers de contribuer à l'aide d'un million de francs que ces états lui avaient accordée [1].

Les trois états de Languedoc fuaent ensuite convoqués à Carcassonne pour le commencement de mai 1423, et Charles obtint d'eux une aide de deux cent mille livres, payables en quatre termes. Le clergé de ses États lui accorda enfin un dixième. Le roi profita de son séjour dans les provinces méridionales pour se réconcilier avec les comtes de Foix et de Comminges, qui étaient frères; ils étaient alors dans le parti anglais, et ils auraient fort augmenté ses difficultés s'ils l'avaient attaqué au midi, tandis que les Anglais le pressaient au nord [2].

Au reste aucune grande armée n'était rassemblée, et Bedford et Charles semblaient se résigner au partage du royaume, tel qu'il existait entre eux; seulement l'un et l'autre laissait agir les capitaines indépendants qui arboraient leurs étendards, et qui, vivant de pillages, faisaient la guerre pour leur compte. En Picardie, Jacques de Harcourt se disait soldat de Charles VII; il surprit, le 11 novembre 1422, la ville et le château de Rue [3]. Dans l'Ile-de-France, le sire de Graville tenait le même parti; il fut reçu volontairement dans Meulan, mais bientôt les Anglais et les bourgeois de Paris l'y attaquèrent et le forcèrent, le 1er mars, à se rendre à composition [4]. Dans le Ponthieu, c'était Dandonet, capitaine d'aventuriers, qui commandait les Armagnacs; partant du Crotoy, où il se trouvait avec sa troupe, il surprit par escalade, le 20 mars, la forteresse de Dommart, où il trouva un butin considérable, et plusieurs chevaliers et nobles dames qu'il mit à rançon; mais il revendit ensuite sa conquête au seigneur bourguignon auquel

[1] Hist. du Languedoc, t. IV, l. XXXIV, c. 27, p. 460. — Ordonn. de France, t. XIII, p. 14.

[2] *Ibid.*, c. 28, p. 461.

[3] Chron. du sieur de Saint-Remi. Collect. de Buchon, t. VIII, c. 121, p. 223.

[4] *Ibid.*, c. 122, p. 226. — Monstrelet, c. 3, p. 12. — Journal d'un bourgeois de Paris, p. 329

elle appartenait [1]. En Anjou, Jean de Harcourt, comte d'Aumale, surprit près de la Gravelle un parti anglais commandé par Jean de la Porte, et lui tua assez de monde [2]. En Champagne, le mont Aiguillon fut pris, après six mois de siége, par Salisbury; Orsay, entre Paris et Montlhéry, le fut également par un lieutenant du duc de Bedford [3]. Une foule de petits faits d'armes de même nature se répétaient dans toutes les provinces; ils répandaient partout le trouble et la désolation, ils multipliaient les souffrances privées, ils suspendaient presque absolument les travaux de l'agriculture, le commerce, et toute espèce d'industrie, mais ils ne donnaient aucun avantage à l'un ni à l'autre parti, et ils ne rapprochaient point la guerre de son terme [4].

Au milieu de l'été, le maréchal de Sévérac, de concert avec Jean Stuart, connétable des Écossais, résolut de faire un grand effort pour rétablir la communication entre Bourges, que l'on considérait comme le centre du gouvernement de Charles VII, et les capitaines qui avaient arboré ses drapeaux dans la Champagne et la Picardie. La route dont ils voulaient s'assurer serait partie de Gien, au passage de la Loire, aurait traversé la Bourgogne vers Auxerre, et ensuite la Champagne. La forteresse de Crevant, entre Auxerre et Avallon, sur la droite de l'Yonne, en était la clef; elle avait été livrée aux Armagnacs par le bâtard de la Baume, mais elle avait été bientôt reprise par le sire de

[1] Saint-Remi, c. 123, p. 227. — Monstrelet, c. 6, p. 21.

[2] Monstrelet, c. 6, p. 24. — Jean Chartier, Histoire de Charles VII, p. 4.

[3] *Ibid*, c. 9, p. 34.

[4] L'historien Amelgard fait un tableau effrayant de la désolation de la France à cette époque. Il assure que d'Abbeville jusqu'à Laon, et de Laon jusqu'aux frontières d'Allemagne, la campagne était absolument déserte, inculte, et couverte seulement de buissons et d'épines, ou quelquefois d'épaisses forêts. Sur toute cette frontière il n'était pas demeuré un seul colon. l. II, c. 1, f. 24.

L'historien latin désigné sous le nom d'*Amelgardus Presbyter Leodiensis*, et conservé en manuscrit à la Bibliothèque du Roi, en un gros volume in-folio d'écriture gothique, sous le n° 5962, est un de ceux qu'on doit regretter de ne pas trouver imprimés dans les collections qu'on a récemment publiées. Il est le premier de la nouvelle école classique qui cherche à rendre à l'histoire de France l'élégance et l'arrangement dans la narration, la netteté du style, l'intérêt, les portraits, les tableaux, que les érudits remarquaient dans les historiens de l'antiquité, surtout dans Tite Live. Il comprend de plus dans ses deux ouvrages, l'un sur le règne de Charles VII, l'autre sur celui de Louis XI, une période importante, et sur laquelle nous n'avons point encore assez de documents; il est vrai qu'il paraît souvent plus occupé de la manière de bien dire, que de la vérité des faits, et qu'il exagère souvent, seulement pour être plus éloquent. L'écriture gothique et fort difficile à lire de ce manuscrit le met presque hors d'usage.

Chastellux et quelques autres gentilshommes bourguignons [1]. Stuart avait sous ses ordres trois mille Écossais; beaucoup d'aventuriers lombards, espagnols et gascons se joignirent à lui; et Sévérac lui amena plus de trois mille hommes levés dans les provinces centrales de la France qu'on regardait comme les moins belliqueuses; quelques-uns des capitaines qui combattirent en partisans au nord de la Loire vinrent aussi se ranger sous leurs drapeaux. L'armée française marcha sur Crevant dans l'espoir de reconquérir cette forterresse. Le sire de Chastellux, à son approche, demanda instamment des secours, soit à la duchesse douairière de Bourgogne, qui était alors à Dijon, soit au duc de Bedford à Paris. L'un et l'autre rassemblèrent en hâte leurs soldats; les comtes de Suffolk et de Salisbury amenèrent à Auxerre environ quatre mille Anglais; ils y rencontrèrent au moins autant de Bourguignons commandés par le sire de Toulongeon, maréchal de Bourgogne. Un réglement sévère fut publié dans cette ville, pour empêcher toute querelle entre les deux nations, qui commençaient à se regarder avec jalousie; l'orde fut aussi donné à tout soldat de ne faire aucun prisonnier, tant que l'ennemi ne serait pas mis en fuite; et l'Anglais ou le Bourguignon qui refuserait de tuer son prisonnier devrait être tué lui-même. Après la publication de cet ordre Toulongeon et Suffolk menèrent leur armée combinée contre celle des Français [2].

Les Anglais remontèrent le long de la gauche de l'Yonne, jusqu'à Coulange la Vineuse. Les Français se présentèrent sur la droite de la même rivière pour leur fermer le passage. Les deux armées se trouvèrent en présence le 1er juillet, avec la rivière d'Yonne coulant entre deux, et le pont de Coulange barricadé par les Français. Pendant trois heures, les Anglais attaquèrent ces barricades sans pouvoir les forcer; mais toute l'attention de l'armée française se dirigeait de ce côté, et les avant-postes qu'elle avait occupés du côté de Crevant, se dégarnissaient peu à peu. Chastellux s'en aperçut, et sortant aussitôt à la tête de toute sa garnison, il ne trouva dans les lignes que ces paisibles soldats des bords de la Loire, qui s'étaient tenus aussi loin qu'ils avaient pu de tout combat; ceux ci prirent la fuite et le maréchal de Sévérac avec eux. Ce mouvement de désordre troubla ceux qui défendaient le pont de Coulange; ils reculèrent, et le pont fut forcé. Presque tous les Français lâchèrent pied; les Écossais, avec les aventuriers qui s'étaient

[1] Barante. Hist. des Ducs de Bourgogne, t. V, p. 148.
[2] Saint-Remi. c. 125, p. 231. — Monstrelet, c. 10, p. 37.

joints à eux, se virent attaqués en tête et en queue ; bientôt entourés par un nombre croissant d'ennemis, ils se défendirent bravement, jusqu'à ce que la plupart d'entre eux fussent tués. Le connétable Stuart, Ventadour, Gamache et Saintrailles furent faits prisonniers ; un neveu du comte deBuchan, un Seeton, un Hamilton et douze cents Écossais demeurèrent parmi les morts [1].

Non-seulement la défaite de Crevant détruisit la seule armée que Charles VII eût sur pied, elle interrompit absolument la communication entre les provinces où il régnait et les partisans qui lui restaient dans les autres ; aussi ces derniers éprouvèrent-ils, durant le reste de l'année, de nombreux échecs. Jean de Luxembourg, avec un corps bourguignon, dissipa les Armagnacs dans le comté de Guise, et leur prit les forteresses d'Arsie et de Landrecies ; il s'empara également de celles du Thiérache et du Cambraisis, tandis que le comte maréchal des Anglais n'avait pas moins de succès dans le Laonais [2]. D'autres Anglais assiégèrent au mois d'octobre, dans la forteresse du Crotoy, Jacques de Harcourt, qui prenait le titre de lieutenant-général de Charles VII en Picardie ; la province était cependant perdue, et Harcourt, ne pouvant espérer d'aide de personne, capitula, et s'engagea à rendre sa forteresse, le 3 mars suivant, si, dans les trois premiers jours de ce mois, il ne pouvait pas *tenir sa journée* entre Rue et le Crotoy ; c'était une stipulation alors fréquente. Au jour fixé, les amis de l'assiégé devaient offrir la bataille aux assiégeants dans un lieu convenu ; s'ils ne le pouvaient pas, ou s'ils étaient vaincus, la place était rendue : jusqu'alors, les armées se retiraient, les hostilités étaient suspendues, et des otages répondaient de l'exécution de la convention [3]. Harcourt, pour se mettre en état de tenir sa journée, s'embarqua aussitôt pour les provinces du midi de la Loire, où il espérait trouver du secours. Il avait un oncle, seigneur de Parthenay, attaché au parti bourguignon ; malgré cette opposition de parti, il alla lui rendre visite, et il en fut reçu courtoisement avec toute sa suite. L'occasion le tenta, il crut pouvoir se rendre maître, par trahison, de ce beau château et du noble héritage qui en dépendait. Un matin, ses chevaliers se jetèrent sur les ponts-levis et s'en emparèrent, tandis que lui-même se présentant au

[1] Monstrelet, c. 10, p. 40.—Saint-Remi, c 125, p. 233.— Chron. de la Pucelle. Coll. de Buchon, t. IX, p. 229. — Chartier, p. 4. — Le Bouvier, dit Berry, p. 369.
[2] *Ibid.*, c. 11, p. 43.
[3] *Ibid.*, c. 12, p. 46. — Saint-Remi, c. 126, p. 234

chevet du lit de son oncle, mit la main sur lui, et lui déclara qu'il était prisonnier de Charles VII, mais les bourgeois de Parthenay, instruits de la trahison dont leur seigneur était victime, prirent les armes en tumulte, et attaquèrent le château avec tant d'impétuosité qu'ils en forcèrent l'entrée. Le sire de Harcourt et les chevaliers qu'il avait amenés avec lui furent alors tous massacrés [1].

Jusqu'à cette année le duc de Bretagne s'était maintenu neutre entre les deux partis; les états de la province étaient opposés aux Anglais, mais les princes penchaient en leur faveur. Le duc de Bourgogne invita le duc de Bretagne et son frère Arthur, comte de Richemont, à venir, au mois d'avril 1423, conférer avec lui à Amiens sur leurs intérêts. Le duc de Bedford, sans y être attendu, se présenta à cette conférence, et fit accepter aux deux princes bretons six mille écus pour les frais de leur voyage [2]. En même temps, Philippe, duc de Bourgogne, offrit au comte de Richemont en mariage sa sœur aînée Marguerite, duchesse de Guienne, et veuve du premier dauphin; il mariait d'autre part la cinquième, Anne, au duc de Bedford, régent de France [3]. Cette alliance séduisit les princes bretons; le 17 avril, ils signèrent, avec les ducs de Bourgogne et de Bedford, une triple alliance, par laquelle ils s'engageaient à s'assister les uns les autres, pour le plus grand bien du roi Henri leur seigneur. Cependant, le lendemain, les ducs de Bourgogne et de Bretagne signèrent un autre traité secret, par lequel ils se promettaient réciproquement de demeurer amis, lors même qu'ils se réconcilieraient avec Charles VII [4].

Le duc de Bourgogne, pressé du désir de venger son père, avait donné tous ses partisans aux Anglais, et c'était lui seul qui leur assurait la supériorité dans le royaume : le duc de Bedford le sentit bien, aussi s'était-il allié avec empressement à lui, en épousant sa sœur, et cherchait-il à le flatter par les marques de la plus grande déférence; mais son frère le duc de Glocester, arrogant, impétueux, ne savait point se soumettre à de tels ménagements; d'ailleurs, au lieu de songer à affermir la domination des Anglais en France, il ne s'occupait

[1] Saint-Remi, c. 126, p. 256. — Monstrelet. c. 12, p. 51. — La Chron. de la Pucelle, p. 276. rapporte cet événement à l'an 1428.

[2] Lobineau. Hist. de Bretagne, l. XVI, c. 16, p. 561.

[3] Saint-Remi, c. 124, p. 228. — Monstrelet, c. 7, p. 25. — Mém. de Richemont, Coll. de Mémoires, t VII, p. 248, et G. Godefroy, ch. 7, p. 746.

[4] Preuves de l'Hist. de Bret., t. II, p. 991.

que de sa propre ambition. Des désordres dans la famille du duc de Bourgogne lui offrirent une occasion de se satisfaire aux dépens de cet utile allié. Jean, fils d'Antoine duc de Brabant, cousin germain de Philippe duc de Bourgogne, était un homme faible, valétudinaire, et dominé par ses favoris. Il avait épousé, en 1417, sa cousine germaine, Jacqueline, déjà veuve du second dauphin, Jean, et souveraine en son propre droit des quatre riches comtés de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de Frise. Les deux époux, fils d'un frère et d'une sœur, avaient vécu fort mal ensemble. Jacqueline, accoutumée à ne rien refuser à ses passions ou à ses caprices, avait un jour fait tuer Guillaume le Bègue, favori de son mari; quelque temps après, et d'accord avec le comte de Saint-Pol, frère de son mari, elle avait fait arrêter la plupart de ses conseillers, et leur avait fait trancher à tous la tête. Le duc de Brabant s'était bientôt entouré de nouveaux favoris, et, à leur persuasion, il avait exilé toutes les femmes de la duchesse. Jacqueline, irritée, avait alors quitté son mari, et avait passé en Angleterre. Là, elle avait fait casser son mariage avec le duc de Brabant, en raison de leur parenté, et elle avait épousé Humphroi duc de Glocester, qui, peu délicat sur l'honneur de sa femme, ne voyait dans cette alliance que l'avantage d'acquérir quatre des plus riches comtés des Pays-Bas [1].

Cette acquisition était d'autre part, aux yeux du duc de Bourgogne une mortelle offense : non seulement comme chef de la famille il ressentait l'affront fait au duc de Brabant son cousin, il voyait aussi détruire son espoir de réunir un jour tous les Pays-Bas sous sa domination, événement que la santé du duc de Brabant rendait probable. Déjà la guerre avait éclaté en Hainaut entre les deux maris de Jacqueline. Le duc de Bedford, dans la conférence d'Amiens, promit au duc de Bourgogne d'engager son frère à se désister de prétentions aussi injurieuses, ou tout au moins de l'amener à un compromis [2]. Mais il trouva dans le duc de Glocester bien plus de hauteur, bien plus de violence qu'il ne l'avait attendu ; le danger auquel il exposait la domination des Anglais sur la France ne parut faire aucune impression sur son esprit.

Ce commencement de brouillerie entre les Anglais et les Bourguignons était la seule circonstance qui semblât promettre à Charles VII un meilleur avenir. Au reste, il ne paraissait point s'en inquiéter; se

[1] Magnum Chronicon Belgicum, in Struvio Scr. Germ., t. III, p. 394-396. — Barante, Ducs de Bourg., t. V, p. 128.

[2] Monstrelet, c. 13. p. 52.

livrant aux plaisirs et à la mollesse dans quelque château loin du bruit des affaires et de la guerre, il ne donnait point d'ordre à ses capitaines, il ne correspondait point avec les provinces; on ne se souvenait de lui que pour l'appeler par dérision *le roi de Bourges;* et ses favoris, ses conseillers intimes, n'étaient pas moins oubliés de la France que lui. Ce fut durant cet abandon que sa femme, Marie d'Anjou, sœur de Louis III, qui se disait roi de Sicile, lui donna, le 4 juillet 1423, à Bourges, un premier fils, qui fut plus tard le roi Louis XI. Le duc d'Alençon fut son parrain, et l'évêque de Laon le baptisa [1].

Plus l'état de la France était déplorable, et plus les étrangers semblaient avoir d'empressement à venir y apprendre l'art de la guerre, ou plutôt encore à venir vivre de pillage dans un pays où ils n'étaient appelés à respecter aucune autorité, à obéir à aucun gouvernement, à user d'aucun ménagement pour le peuple : le comte de Douglas arriva à la Rochelle avec six mille Écossais, et pour le récompenser d'un aussi puissant secours, on engagea Charles VII à le créer duc de Touraine [2]. Cependant cette faveur, jusqu'alors sans exemple en France, et celle du comte de Buchan, qui avait été créé connétable, excitaient parmi les Français une violente jalousie. On déclarait qu'autant valait être pillé par les Anglais que par leurs voisins du nord, plus barbares encore qu'eux : que les paysans étaient las de leur cruauté; les soldats, de leur insolence et des passe-droit qu'ils faisaient à tous leurs compagnons de service, et que leur aide serait plus insupportable que leur inimitié, s'ils venaient encore usurper les honneurs et les dignités de la France [3]. D'autre part un corps nombreux de cavalerie italienne était envoyé à Charles VII par Philippe-Marie Visconti, duc de Milan. Ce souverain habile, après avoir soumis toute la Lombardie, voulait retenir dans sa dépendance les capitaines et les compagnies d'aventure, à l'aide desquels il avait fondé son pouvoir; en les employant dans les guerres de France, il se soulageait d'une partie de leur solde, il se mettait à l'abri de leurs intrigues, et il augmentait l'idée qu'on se formait au loin de sa puissance. Il chargea Tebaldo Valperga, Lucchino Rusca et Bornio Cacchiere, de conduire au roi de France quinze cents hommes d'armes. Le maréchal de Bourgogne Toulougeon ayant voulu

[1] Chron. de Jacques le Bouvier, dit Berri, p. 370. — Monstrelet, c. 13, p. 54. — Chron. de la Pucelle, p. 238.

[2] Chron. de la Pucelle. p. 239.

[3] Amelgard, l. II, c. 4, p. 27.

les arrêter au passage, fut battu par eux et fait prisonnier à la Bussière.

La longueur de la guerre et ses chances variées avaient enseigné aux chevaliers français à montrer des égards aux prisonniers d'un rang distingué et de qui ils pouvaient attendre quelque rançon ; ils les traitaient bien durant leur captivité, et leur donnaient des facilités pour se racheter, tandis qu'ils ne se faisaient pas de scrupule de faire massacrer tous ceux qui n'étaient pas gentilshommes. Aussi on ne tardait guère à voir les premiers reparaître à la tête des corps qu'ils avaient commandés. Pothon de Saintrailles, qui avait été fait prisonnier à la bataille de Crevant, était bientôt revenu dans la ville de Guise où il commandait. Parti de là avec ses aventuriers, il surprit par escalade, dans la nuit du 5 octobre 1423, la ville de Ham sur la Somme, et il y arbora les étendards du dauphin. Bientôt Jean de Luxembourg vint l'y assiéger, il reprit la ville d'assaut et fit trancher la tête à tous les soldats de Saintrailles ; il ne voulut rendre la liberté à celui-ci que sous condition qu'il évacuerait la ville de Guise, qu'il emmènerait tous ses soldats au midi de la Loire, et qu'il promettrait de ne pas repasser cette rivière, pour faire la guerre, que dans le cas où Charles VII conduirait lui-même son armée [1]. La ville de Guise, que les soldats de Saintrailles évacuèrent, appartenait au duc de Bar, qui prétendait se maintenir neutre entre les deux rois, et qui refusa en conséquence d'y recevoir les Bourguignons. Mais Jean de Luxembourg exigea qu'elle lui fût remise, et vint en former le siége. Le duc de Bar et le duc de Lorraine se contentèrent de protester contre cette violence, et n'envoyèrent aucun secours aux habitants de Guise, qui ouvrirent enfin leurs portes aux Bourguignons, le 1er mars 1423 [2].

(1424.) A la même époque le duc de Bedford, se disant régent de France, avait conduit son armée entre Rue et le Crotoy, pour y tenir la journée à laquelle l'avait invité Jacques d'Harcourt ; mais comme il fut bientôt averti que ce seigneur étant mort, aucun autre ne viendrait délivrer sa forteresse, *que les Français n'y comparaîtraient point à puissance*, il crut au-dessous de sa dignité de ranger lui-même son armée en bataille ; il en chargea Raoul le Bouteiller, qui resta deux jours à attendre les Français sans voir paraître personne ; après quoi, le 3 mars, à midi, la ville du Crotoy lui fut livrée [3]. Sa soumission

[1] Monstrelet, c. 16, p. 64.
[2] *Ibid.*, c. 17, p. 67. — Saint-Remi, c. 127, p. 258.
[3] *Ibid.*, c. 14, p. 57.

était un coup funeste pour le parti de Charles VII dans le nord de la France; de même que la perte de Crevant lui avait fermé la communication par terre, entre les provinces de sa domination au midi de la Loire et les aventuriers qui arboraient encore ses drapeaux dans la Champagne, l'Ile-de-France et la Picardie, la perte du Crotoy lui fermait tout accès par mer à ces mêmes provinces. Ce n'est pas qu'elles ne continssent encore des bandes assez nombreuses, qui prétendaient agir par son autorité : mais la plupart se composaient de brigands, ou, comme on les nommait alors, de Sacquemains plutôt que de soldats, qui se seraient déclarés pour le parti contraire, si le pays aux dépens duquel ils voulaient vivre avait reconnu Charles VII. Toutes les fois qu'on les faisait prisonniers, on les pendait au premier arbre qu'on rencontrait, et la plupart avaient mérité ce supplice par des crimes atroces.

Il serait impossible de suivre tous les petits faits d'armes de ces aventuriers ou brigands qui remplissent les chroniques du temps. A la fin de l'année 1423, Beaumont-sur-Oise avait été pris par des partisans de Charles, et repris par un lieutenant du duc de Bedford; Yves du Puys, capitaine armagnac, avec trois cents aventuriers, prit vers le même temps Compiègne par escalade; il en fut chassé au mois de janvier 1424, par le duc de Bedford lui-même. En Champagne, le comte de Salisbury prit d'assaut la petite ville de Sedane dans le comté de Salisbury prit d'assaut la petite ville de Sedane dans le comté de Vertus, et il en fit massacrer presque tous les habitants [1]. En Normandie, un autre chef anglais vint assiéger Ivry; la place était forte et importante, et elle obtint la capitulation accoutumée; les habitants promirent de la livrer la nuit de l'Assomption, si dans la journée précédente ils n'étaient pas secourus lorsque les Anglais viendraient tenir leur journée devant ses murs.

Les opérations militaires parurent ensuite suspendues jusqu'au mois d'août, où le sort d'Ivry devait se décider. Les Écossais, auxquels Charles VII semblait avoir abandonné la défense de son royaume, résolurent de faire un effort pour sauver cette place. Le comte du Buchan connétable de France, et Douglas duc de Touraine, partirent de Tours avec cinq ou six mille Écossais; ils rencontrèrent à Châteaudun le maréchal de la Fayette, Guillaume, vicomte de Narbonne, et le comte d'Aumale;

[1] Monstrelet, c. 17, p. 67. — J. Chartier, p. 7.

ils s'avancèrent par le pays Chartrain et le Perche, et ils furent encore rejoints en chemin par les seigneurs de Ventadour, de Tonnerre, de Moisy, avec leurs compagnies, et par la cavalerie lombarde de Tebaldo Valperga. Comme ces chefs ne voulaient point obéir l'un à l'autre, ils convinrent de déférer le commandement au seul prince du sang qui fût demeuré attaché à Charles VII, Jean II, duc d'Alençon, quoiqu'il fût à peine âgé de quinze ans : le vicomte de Narbonne, auquel on reconnaissait le plus d'expérience, fut chargé de l'assister de ses conseils : on estimait son armée à dix-huit mille hommes [1]. De son côté, le duc de Bedford s'était mis en campagne le 8 août, avec les comtes de Salisbury et de Suffolk, lord Willoughby, dix-huit cents hommes d'armes et huit mille archers anglais pour tenir sa journée devant Ivry.

Il paraît que Bedford occupa de bonne heure près d'Ivry une position où il ne pouvait être attaqué sans désavantage ; les Français, qui arrivèrent le 13 août à peu de distance d'Ivry, l'ayant reconnue, renoncèrent à livrer bataille, malgré les instances des capitaines écossais et lombards ; Gérard de la Pallière, qui commandait dans la place, fut donc obligé de la livrer aux Anglais, presque en présence de ceux dont il avait attendu le secours : mais Narbonne essaya de s'en dédommager en ramenant l'armée du duc d'Alençon rapidement sur Verneuil, qui tenait pour les Anglais, et en annonçant aux magistrats de cette place, qu'il venait de défaire l'armée anglaise ; ceux-ci eurent peur, et lui ouvrirent leurs portes [2].

Verneuil n'est qu'à trois lieues d'Ivry, et le duc de Bedford fut bientôt informé de la supercherie qui lui avait fait perdre cette place ; il résolut de la reprendre à force ouverte, et les Français, qui avaient l'avantage du nombre, ne refusèrent point la bataille ; ils laissèrent leurs chevaux dans Verneuil, et le jeudi 17 août, il vinrent se ranger sur le terrain qu'ils avaient choisi ; les Écossais, qui faisaient le nerf de leur armée, étaient plus propres à combattre à pied qu'à cheval ; les Lombards au contraire, dont la gendarmerie était excellente, reçurent l'ordre de faire un détour pour venir prendre les Anglais par derrière. De son côté Bedford, arrivé en vue des Français, fit mettre pied à terre à ses soldats, et laissa derrière lui ses bagages et ses chevaux sous la garde de deux mille archers. Les deux masses d'infanterie vinrent en-

[1] Berry, p. 371. — Hist. du Languedoc, t. IV. l. XXXIV, c. 32, p. 463.

[2] Monstrelet, c. 19, p. 71. — Saint-Remi, c. 127, p. 238. — Journal d'un bourgeois de Paris. p. 343. — Chron. de la Pucelle, p. 240. — Amelgard, l. II, c. 3, f. 25.

suite se choquer avec une ardeur incroyable; les Français criant Montjoie Saint-Denis; les Anglais, Saint-George à Bedford, et comme chaque soldat répétait de toute sa force ce cri de guerre, leur clameur simultanée avait quelque chose d'effrayant. Pendant trois quarts d'heure la mêlée fut soutenue de part et d'autre avec une égale bravoure. Cependant Narbonne avait mis un peu de désordre dans les rangs français, en les entraînant en avant, tandis que Buchan avait donné à ses Écossais l'ordre de demeurer immobiles et d'attendre le choc des Anglais. En même temps la cavalerie lombarde avait accompli sa manœuvre; elle était parvenue au parc où les Anglais avaient laissé leurs bagages et leurs chevaux, et elle avait repoussé leurs archers, mais ce qui semblait un succès causa la perte de la bataille. Les Lombards s'emparèrent avidement des chars et des chevaux des Anglais, et s'éloignèrent avec eux au galop pour les mettre en sûreté. Les deux mille archers qui les gardaient, et qui avaient été écartés, sans être rompus, n'ayant plus rien à faire à leur parc, vinrent rejoindre leurs compatriotes qui combattaient, et ce renfort inattendu décida la victoire : les Français ayant déjà perdu quatre ou cinq mille hommes, prirent la fuite. On trouva parmi les morts le comte de Buchan connétable de France, le comte de Douglas duc de Touraine et son fils, le vicomte de Narbonne, dont Bedford fit attacher le corps à un gibet, parce qu'il était un des assassins du duc de Bourgogne; les comtes d'Aumale, de Tonnerre, de Ventadour, et un grand nombre de seigneurs. Bedford avait défendu à ses soldats de faire aucun prisonnier, et longtemps ils massacrèrent tous ceux qui leur demandaient quartier; cependant vers la fin du combat ils accordèrent la vie à environ deux cents captifs, parmi lesquels se trouvaient le duc d'Alençon, le bâtard d'Alençon son frère, et le sire de la Fayette. De leur côté, ils avaient perdu environ seize cents hommes, parmi lesquels les plus marquants étaient un Dudley et un Charleston[1].

Le lendemain la ville de Verneuil ouvrit ses portes au duc de Bedford, qui, après y avoir mis garnison, ramena son armée en Normandie et la congédia. Les affaires de Charles paraissaient toujous plus désespérées : les gentilshommes qui avaient péri à la bataille de Verneuil

[1] Monstrelet, c. 20, p. 74. — Saint-Remi, c. 128, p. 240. — Le Bouvier, dit Berry, p. 371. — J. Chartier, p. 8. — Journal d'un bourgeois de Paris, p. 346. — Chron. de la Pucelle, p. 242. — Amelgard assure que la joie que ressentirent les Français de la destruction complète de leurs auxiliaires écossais, les consola de leur propre défaite. l. II, c. 4, p. 27.

étaient ceux qui avaient montré jusqu'alors le plus d'ardeur pour sa cause, et qui pouvaient mieux rassembler pour lui une armée parmi leurs vassaux. La ville de Tournai se disait toujours à lui, mais c'était plutôt une république sous la protection de la France qu'une ville française. Isolée à l'entrée des Pays-Bas, elle ne communiquait plus avec lui ; elle se gardait elle-même, sans vouloir admettre dans ses murs de soldats français, elle ne s'occupait que de ses dissensions privées, et elle ne pouvait lui être d'aucun secours [1]. Nelle en Tardenois et la Fère venaient encore de capituler ; Étienne de Vignoles, plus célèbre sous le nom de la Hire, qui commandait pour Charles en Champagne, fut contraint par le sire de Montaigu, au mois de septembre, de s'engager à évacuer toutes les forteresses qu'il possédait encore dans cette province, s'il n'était pas secouru avant le premier dimanche du carême suivant [2]. Mais comme les ressources de Charles diminuaient, les Anglais lui en créaient de nouvelles par leurs fautes : Bedford avec toute sa sagesse ne pouvait contenir l'arrogance de ses compatriotes ; à peine avaient-ils vaincu leurs ennemis qu'ils s'en faisaient de nouveaux parmi les Français attachés à leur cause. Les sires de Longueval, de Blondel, de Mailly, de Maucourt, et d'autres chevaliers du Vermandois, qui jusqu'alors avaient été attachés au parti bourguignon, et avaient servi dans l'armée de Jean de Luxembourg, furent forcés, par les vexations et les injustices de ces étrangers qui se croyaient leurs vainqueurs, de chercher un refuge dans le parti de Charles VII ; les Anglais s'empressèrent alors de confisquer leurs terres, et dès qu'ils en faisaient quelqu'un prisonnier, ils l'envoyaient au supplice [3].

L'ambition, et l'arrogance du duc de Glocester causaient plus de souci encore à son frère le duc de Bedford. Il avait débarqué à Calais avec Jacqueline de Hainaut sa femme, et il était résolu, malgré toutes les exhortations de son frère, à faire la guerre au duc de Brabant, au risque d'aliéner ainsi la puissante maison de Bourgogne. Le duc de Bedford et le duc de Bourgogne, qui sentaient que cette querelle compromettait, l'un la couronne de Henri VI, l'autre la vengeance qu'il voulait tirer des meurtriers de son père, se réunirent à Paris à la fin d'octobre, pour chercher s'ils pourraient concilier à l'amiable les prétentions des deux maris de Jacqueline. Un procès était entamé à Rome

[1] Monstrelet, c. 15, p. 60.
[2] *Ibid.*, c. 22, p. 90.
[3] *Ibid.*, c. 18, p. 69.

pour décider si les dépenses accordées par le pape, lors du mariage du duc de Brabant avec elle, avaient bien levé tous les obstacles canoniques; mais sans attendre sa décision, Bedford et Bourgogne, agissant comme arbitres, essayèrent de partager les seigneuries de Jacqueline entre ses deux maris. Le duc de Brabant accepta leur prononcé, le duc de Glocester, au contraire, déclara qu'il avait droit à la totalité des seigneuries de sa femme, et qu'avec les cinq ou six mille Anglais qu'il avait amenés à Calais, il saurait bien s'en mettre en possession. Le duc de Bourgogne, offensé de ce manque d'égards, protesta qu'il ne manquerait point à son cousin le duc de Brabant, et que celui-ci pourrait compter sur ses secours [1].

Le duc de Bourgogne n'était pas le seul des princes du sang qui fût irrité contre les Anglais; Arthur, comte de Richemont, frère du duc de Bretagne, qui se sentait des talents pour la guerre, s'éloignait d'eux parce qu'il ne pouvait obtenir aucun commandement dans leur armée. L'arrogance des capitaines anglais, le mépris qu'ils affichaient pour les princes de France, leur avaient aliéné tous les cœurs. Les grands se retiraient dans leurs gouvernements, et évitaient tout rapport avec d'insolents étrangers qui se conduisaient en maîtres. Ils hésitaient s'ils ne se réconcilieraient point avec Charles VII, ils entamaient même des négociations avec lui; et Amé VIII, duc de Savoie, ayant fait rencontrer à Chambéry les ambassadeurs du duc de Bourgogne avec ceux de Charles VII, leur fit signer, le 28 septembre, une trêve de cinq mois, qui semblait un acheminement vers une pacification définitive [2].

Cependant la cour de Charles VII n'était pas faite pour inspirer de la confiance. Retiré dans quelque château, où il semblait ne prendre aucun intérêt aux affaires, il échappait si bien aux regards de ses contemporains, que les historiens du temps ne parlent presque jamais de lui. Dans ce temps même, des intrigues divisaient sans cesse les favoris dont il était entouré. Yolande d'Aragon, reine mère de Sicile, et mère de la reine Marie sa femme, avait beaucoup de crédit sur l'esprit de son gendre, dont elle flattait tous les penchants; elle était jalouse des vieux chefs armagnacs qui avaient enlevé Charles VII de Paris, et elle l'aurait volontiers soustrait à leur domination; la rudesse de ceux-ci, les crimes dont ils s'étaient souillés, l'impossibilité de réconcilier le roi au duc de Bourgogne tant que le premier serait entouré des

[1] Monstrelet, c. 23, p. 91. — Saint-Remi, c. 130, p. 243.
[2] Guichenon, Hist. de Savoie, t. II, p. 37.

assassins du père du second, donnaient beau jeu à Yolande dans ses attaques contre eux. Tannegui du Châtel, le plus farouche des Armagnacs, tua de sa main, en présence du roi, le comte Guichard Dauphin, qu'il soupçonnait d'agir contre lui [1], et dont Charles VII commençait alors à faire son favori. Mais cette violence lui fut préjudiciable, quoiqu'il ne fût point puni; son crédit déclina dès lors, et il ne tarda pas à sentir qu'il devait se retirer. Le président de Provence Louvet montrait plus d'obstination; il s'était assuré l'appui du maréchal de Boussac, de Tebaldo Valperga, chef des Lombards et des Écossais, et il était résolu à périr plutôt avec le roi qu'à le sauver en se séparant de lui.

Yolande d'Aragon sentait bien qu'elle n'affermirait son gendre sur le trône qu'autant qu'elle parviendrait à le réconcilier avec les princes qui s'étaient partagé les provinces de France, tels que son fils Louis III d'Anjou roi de Sicile, le duc de Bourgogne et son frère, et surtout le duc de Bourgogne. Elle avait fait dans ce but plusieurs voyages en Bretagne; Tannegui du Châtel et le président Louvet y avaient été aussi. Après que Buchan eut été tué à la bataille de Verneuil, elle fit offrir au comte de Richemont l'épée de connétable, comme gage de la réconciliation de la maison de Bretagne avec Charles VII. Richemont se sentait du talent pour la guerre; il avait de la capacité dans les affaires, de l'activité, de la décision, mais beaucoup de rudesse de caractère, et un grand mépris pour l'indolence de Charles VII; cependant il se montra disposé à le servir, pourvu que Tannegui du Châtel, le président Louvet, Frottier et Guillaume d'Avaugour fussent renvoyés du royaume. Il déclara ne pouvoir leur pardonner ni leur participation à l'assassinat du duc de Bourgogne à Montereau, ni l'assistance qu'ils avaient donnée au comte de Penthièvre, lorsque celui-ci avait arrêté le duc de Bretagne avec l'intention de l'assassiner aussi [2].

Pendant que cette négociation se continuait, le duc de Bourgogne, qui avait perdu sa première femme, Michelle, fille de Charles VI, le 8 juillet 1422, épousa, dans l'automne de cette année, Bonne, fille de Philippe d'Artois, comte d'Eu, et veuve du comte de Nevers, son oncle [3]. Peu après il vint à Mâcon avec le comte de Richemont son beau-frère,

[1] Pasquier, Recherches de la France, t. I, l. VI, c. 4, p. 529.

[2] Mém. de Richemont, t. VII, p. 251. — Lobineau, Hist. de Bretagne, l. XVI, c. 25, p. 564.

[3] Monstrelet, c. 23, p. 95.

pour y rencontrer Amé VIII, duc de Savoie, qu'il savait fort zélé pour la pacification du royaume. Celui-ci lui présenta Charles comte de Clermont, fils du duc de Bourbon, prisonnier en Angleterre, qui, quoique attaché à Charles VII, lui demandait la plus jeune de ses sœurs, Agnès, en mariage. Cette union s'accomplit en effet. Amé VIII présenta aussi au duc de Bourgogne l'archevêque de Reims et l'évêque du Puy, ambassadeurs de Charles VII, qui avaient accompagné le comte de Clermont. Ils supplièrent humblement Philippe de rendre la paix à la France; mais celui-ci répondit qu'il lui était imposible de devenir l'ami d'un prince qu'il voyait toujours entouré des assassins de son père [1].

Cette réponse n'empêcha point que de nouvelles instances ne fussent adressées au comte de Richemont pour lui faire accepter l'office de connétable. L'évêque de Clermont et le sieur de Trignac secondaient, auprès du roi, Yolande d'Aragon lorsque celle-ci cherchait à se défaire des vieux Armagnacs à l'aide des princes de Bretagne. Le bâtard d'Orléans, qui depuis fut comte de Dunois (en 1439), et le sire d'Albert furent envoyés comme otages à Richemont, auquel le roi donna en même temps quatre places de sûreté pour l'engager à venir le trouver à Angers au mois de novembre. Les honneurs dont Charles VII s'efforça de combler le prince breton ne l'empêchèrent point de persister dans sa première demande pour l'éloignement des assassins du pont de Montereau, et de le faire même avec assez de rudesse. Il obtint enfin, à cet égard, la parole du roi [2], qui convint avec lui que Tannegui serait fait sénéchal de Beaucaire, et se retirerait dans son gouvernement, que Louvet retournerait à son parlement de Provence, que les autres sortiraient du royaume. Tannegui lui-même dit à Richemont : « Que jà » à Dieu ne pleust que pour lui demeurast à faire un si grand bien, » comme la paix entre le roi et monseigneur de Bourgogne [3]. »

(1425.) Sur cette assurance, Richemont revint en Bretagne, soit pour traiter la paix entre le roi et son frère, le duc Jean VI, soit pour s'attacher des seigneurs bretons, à l'aide desquels il pût former l'armée avec laquelle il se flattait de rétablir Charles VII sur son trône : il s'as-

[1] Monstrelet, c. 24, p. 95. — Saint-Remi, c. 131, p. 245.

[2] *Ibid.*, c. 13, p. 56. — J. Chartier. p. 11. — Le Bouvier, dit Berry, p. 372. — Mém. de Richemont, t. VII, p. 250. — Lobineau, Hist. de Bretagne, l. XVI, c. 25, p. 564.

[3] Mém. de Richemont, t. VII, p.253.

sura en effet des seigneurs d'Étampes, de Porrhoet, de Beaumanoir, de Chateaubriand, de Rostrenen, de Montauban; en même temps il engagea son frère à armer les communes de son duché, et à obliger chaque paroisse à lui fournir au moins cinq ou six hommes qu'on exerçait, les uns à tirer de l'arc, les autres à employer la hache, le maillet ou la coutille [1]. Après avoir ainsi pourvu à la défense de son pays, Richemont revint chercher le roi avec une suite qui pouvait passer pour une petite armée; mais la cour avait dans l'intervalle changé de face. Le président Louvet s'était rendu maître de l'esprit du roi, et lui avait persuadé de partir de Chinon, où il avait promis d'attendre Richemont. Celui-ci le suivit à Poitiers, à Tours, à Bourges sans pouvoir l'atteindre. Tous les gentilshommes de la province accouraient à lui, lui offraient leur assistance, et lui recommandaient de sauver le royaume, en écartant de Charles les assassins de Montereau. Toutes les communes, dès qu'il approchait, se déclaraient pour lui, et lui rendaient les plus grands honneurs; mais le roi reculait devant cette manifestation de l'opinion publique; il semblait fuir, et d'être poursuivi par un vainqueur. Enfin, parvenu à Selles, le président Louvet reconnut que cette petite ville avec celle de Vierzon étaient les seules qui voulussent encore obéir à son autorité. Il s'adressa alors au bâtard d'Orléans, qui avait épousé une de ses filles, mais qui n'en était pas moins opposé aux Armagnacs, et il lui demanda de le conduire en sûreté jusqu'aux frontières de Provence. Avec lui Tannegui du Châtel, et tous les autres partisans forcenés de l'ancienne faction d'Armagnac, quittèrent la cour. Charles VII revint, avec Arthur et Richemont, à Chinon; et ce fut dans la prairie devant ce château que, le 7 mars 1425, il lui donna l'épée de connétable avec toute la pompe que pouvait lui permettre l'état déplorable de ses finances. Cette révolution de cour était importante. Charles VII, qui n'avait été jusqu'alors considéré que comme l'agent d'un parti, et qui avait accepté, en quelque sorte, l'héritage de tous ses crimes, le répudiait, pour se présenter désormais comme le roi de tous les Français, comme désireux de les tous réconcilier pour les tous soustraire au joug de l'étranger. Malheureusement il tenait de son père une légèreté, une inapplication, une passion pour le plaisir, un manque de suite dans les idées, qui ne lui permettaient point d'occuper la première place dans son royaume. Richemont qui ne voulait point s'ensevelir lui-

[1] Lobineau, Hist. de Bretagne, l. XVI, c. 29, p. 565, et Preuves, p. 999.—Daru, t. II, l. VI, p. 256.

même dans les voluptés, et qui voyait bien que le roi laisserait prendre un empire absolu sur lui à l'homme qui serait le compagnon de ses plaisirs, fit choix du sire de Giac pour être le favori du prince, encore que le nom de sa mère se liât d'une manière sinistre au souvenir de l'assassinat de Montereau [1].

Pendant que Richemont poursuivait le roi de ville en ville, afin de recevoir de lui l'épée de connétable, on aurait pu craindre que les Anglais ne profitassent de ce que la défense du royaume était absolument abandonnée, pour pousser plus loin leurs conquêtes. En effet, peu de mois après la bataille de Verneuil, le comte de Salisbury entreprit de soumettre le Maine ; il vint, avec une armée considérable, mettre le siége devant le Mans. Ses grosses bombardes firent aux murs une brèche fort large ; et le sire de Tucé, qui commandait les Français, fut forcé de capituler. Il paya quinze cents écus d'or de rançon pour sauver la ville du pillage. Salisbury assiégea ensuite Sainte-Suzanne, Mayenne, et enfin la Ferté-Bernard ; chacune de ces villes lui opposa une honorable résistance, et ne se rendit point que la brèche n'eût été ouverte ; toutefois chacune fut obligée de capituler à son tour, sans que Charles VII, ou aucun de ses généraux fit aucun effort pour les délivrer [2].

Mais les Anglais n'étaient guère plus en état d'attaquer que les Français de défendre. La querelle du duc de Glocester avec le duc de Brabant occupait presque exclusivement leur attention et paralysait leurs forces. Le premier était entré en Hainaut au commencement de décembre 1424, avec sa femme Jacqueline, sa maîtresse Éléonore Cobham, et une petite armée anglaise. Il avait traversé l'Artois sans faire aucun dommage aux terres du duc de Bourgogne ; Bouchain, Mons, et la plupart des villes et des gentilhommes du Hainaut s'étaient soumis à lui ; Valenciennes cependant lui avait fermé ses portes [3]. D'autre part le duc de Bourgogne, qui venait de recueillir l'héritage de Jean sans Pitié, évêque de Liége, au préjudice de Jacqueline, déshéritée par ce prélat dont elle était nièce [4], donna ordre, le 20 décembre, à

[1] Bouvier, dit Berri, p. 373. — J. Chartier, p. 13. — Mém. de Richemont, p. 234. — Chron. de la Pucelle, p. 249. — Barante, t. V, p. 210.

[2] Le Bouvier, dit Berri, p. 373. — J. Chartier, p. 13. — Mém. de Richemont, p. 234. — Chron. de la Pucelle, p. 249. — Barante, t. V, p. 210.

[3] Monstrelet, c. 24, p. 96. — Saint-Remi, c. 152, p. 246.

[4] *Ibid.*, c. 23, p. 94. — *Ibid.*, c. 31, p. 245.

Jean de Luxembourg et aux seigneurs de Croy et de l'Ile-Adam, de rassembler tout ce qu'il avait de troupes dans ses États de Flandre et d'Artois, pour secourir le duc de Brabant. Cet ordre devenu public, donna lieu à une correspondance entre lui et le duc de Glocester, qui devint toujours plus aigre, et qui se termina par un défi à un combat singulier porté par le duc de Glocester, accepté par le duc de Bourgogne pour le 23 avril, jour de Saint-Georges ; le duc de Bedford devait être juge du combat [1]. Les deux ducs comptaient réellement se battre, et dès lors on ne les vit occupés que de faire forger et d'essayer les plus fortes armures, ou de prendre des leçons d'escrime [2]. Cependant Glocester était retourné en Angleterre avec sa maîtresse Éléonore Cobham, et il avait laissé sa femme Jacqueline à Mons, sous la protection des bourgeois, qui s'étaient engagés à la défendre [3]; et Bedford, bien déterminé à empêcher le combat, avait commencé par engager les deux champions, l'un son frère, l'autre son beau-frère, à consentir à un délai ; il avait ensuite chargé son oncle Henri de Beaufort, évêque de Winchester, de réprimander son frère, et de lui faire sentir à quel point il exposait la fortune de l'Angleterre. Le prélat, arrogant et ambitieux, qui songeait à devenir lui-même protecteur d'Angleterre, s'acquitta de sa tâche avec tant d'âpreté que ce fut le commencement de sa brouillerie avec le duc de Glocester son neveu [4]. Un grand conseil, assemblé à Paris sous la présidence de Bedford, mit enfin l'appel à néant, et prononça que les deux ducs n'avaient aucun motif, ou de combattre, ou de se faire des réparations l'un à l'autre [5].

Pendant que ce combat judiciaire était en suspens, la cause matrimoniale était aussi plaidée à Rome ; mais le pape Martin V, qui, élu par le concile de Constance, et venant après le grand schisme d'occident, se défiait du pouvoir du saint-siége, ne se pressait pas de décider entre deux si puissants rivaux, et il attendait de voir lequel aurait la victoire, avant de prendre sur lui de prononcer lequel avait le bon droit. Les Anglais avaient publié une fausse bulle de lui, pour casser le mariage de Jacqueline avec le duc de Brabant, et confirmer

[1] Toutes les lettres sont dans Monstrelet, c. 25, 26, 27 et 28, p. 97-109, et dans Saint-Remi, c. 134-136, p. 251-258.

[2] Saint-Remi, c. 137, p. 261.

[3] Monstrelet, c. 29, p. 112.

[4] *Ibid.*, c. 32, p. 136. — Rapin Thoyras, t. IV, l. XII, p. 216.

[5] *Ibid.*, c. 36, p. 138. — Saint-Remi, c. 138, p. 265.

celui avec le duc de Glocester [1]. Il se hâta de la démentir, mais en même temps il écrivit aux ducs de Glocester et de Bourgogne, pour leur interdire, sous peine d'anathème, le combat singulier auquel ils s'étaient engagés, leur représentant combien il était indigne de princes chrétiens de combattre en personne comme des gladiateurs, et d'exposer leur propre vie plutôt que celle de leurs soldats [2].

Ceux-ci, pendant le même temps, semblaient en effet sur le point de décider la querelle. Philippe, comte de Ligny et de Saint-Pol, frère du duc de Brabant, avait rassemblé une armée de près de trente mille hommes; on y voyait les sires de Conversan, de Croy, de l'Ile-Adam, de Malines, anciens serviteurs du duc de Bourgogne, et à côté d'eux, Pothon de Saintrailles, Renaud de Longueval, et d'autres capitaines de Charles VII, qui avaient saisi avec avidité cette occasion de combattre les Anglais. Ils forcèrent à capituler ceux qui étaient en garnison à Braine le Comte, et violant ensuite leurs promesses, ils les massacrèrent et pillèrent et brûlèrent la ville [3]. Après une courte suspension d'armes, Saint-Pol vint ensuite assiéger Mons, et ayant coupé le conduit qui donnait des eaux à la ville, il força les bourgeois à capituler. Jacqueline se trouvait avec sa mère dans leur ville; tout ce qu'elle put obtenir fut d'être remise le 13 juin au duc de Bourgogne, qui s'engagea à la garder honorablement à Gand jusqu'à ce que le pape eût prononcé sur la cause matrimoniale [4]. Au commencement de septembre elle réussit à s'échapper de Gand, à cheval et déguisée, et à gagner la Hollande par Anvers et Breda; mais d'autres fantaisies l'avaient distraite du duc de Glocester, qui de son côté ne songeait plus à elle, et elle reprit sans lui le gouvernement de la Hollande [5].

La France était cependant laissée en quelque sorte sans gouvernement, pendant que ces petites et basses intrigues divisaient ses princes. Ceux-ci, jaloux les uns des autres, ne se réunissaient plus dans une capitale; le duc de Bedford préférait la Normandie au séjour de Paris; le duc de Bretagne ne s'éloignait guère de Nantes ou de Rennes; le duc de Bourgogne partageait son temps entre Dijon, Gand et Bruges; la reine mère Isabeau de Bavière demeurait seule à Paris; mais elle

[1] Monstrelet, c. 30, p. 119.
[2] Raynaldi Annal. eccl., t. XVIII, an. 1423, § 9.
[3] Monstrelet, c. 29, p. 112.
[4] *Ibid.*, c. 31, p. 121. — Saint-Remi, c. 137, p. 263.
[5] *Ibid.*, c. 33, p. 137.

ne sortait point de son hôtel de Saint-Pol ; elle y vivait sans pouvoir, presque sans argent, n'ayant pas plus de huit setiers de vin par jour pour toute sa maison; et la plupart des Parisiens ne savaient pas même qu'elle fût dans leur ville [1]. La juridiction du parlement de Paris se trouvait fort restreinte par l'établissement du parlement de Charles VII à Poitiers. Ni les affaires judiciaires, ni les faveurs de la cour, ni les intrigues, ni les plaisirs, n'attiraient plus les riches et les seigneurs à Paris ; aussi le commerce y allait en décadence, la misère croissait chaque jour, la population diminuait, et le nombre des maisons abandonnées ou tombant en ruines était si grand, que Bedford fut obligé d'y pourvoir par une ordonnance [2]. Cette misère multipliait les crimes et les procès ; aussi tandis que le nombre des justiciables décroissait, Bedford fut-il obligé de réformer le Châtelet, et d'exiger du prévôt qu'il donnât ses audiences plus longues et plus nombreuses, qu'il pourvût mieux à la nourriture des prisonniers, et qu'il diminuât les frais des procès [3].

L'abandon de Paris pour l'une et l'autre cour avait presque détruit les communications entre les monarques et leurs sujets ; car dans ces temps où il n'existait ni journaux, ni imprimerie, le gouvernement ne connaissait de moyen de faire entendre ses volontés au peuple, qu'en les publiant dans la ville à son de trompe, tandis que les citoyens ne pouvaient témoigner leur assentiment ou leur dissatisfaction que par leurs clameurs, lorsqu'ils s'assemblaient dans les carrefours. Mais depuis que le duc de Bedford, régent pour Henri VI, vivait dans les petites villes de Normandie, que Charles VII errait de château en château, entouré seulement d'un petit nombre de courtisans, et qu'il ne visitait que de loin en loin Poitiers ou Bourges, dont la bourgeoisie, peu nombreuse et peu riche, était sans influence sur le reste du royaume, le rapport était rompu entre le peuple et le souverain ; la cour était oubliée, la monarchie n'avait plus d'utilité ; les paysans dans leurs campagnes, les bourgeois dans leurs petites villes, ne voyaient plus que les capitaines qui les opprimaient, et les magistrats municipaux, qui cherchaient encore de temps en temps à les défendre.

Toutefois, telle était, même sur la France, l'influence du progrès de

[1] Journal d'un bourgeois de Paris, p. 340, 331.

[2] Du 27 mai 1424. Ordonn. de France, t. XIII, p. 47. — Le Journal de Paris prétend qu'il y avait 24,000 maisons abandonnées. *Ibid.*, p. 339.

[3] Ordonn. de mai 1425, t. XIII, p. 88.

la civilisation et des lumières dans le reste de l'Europe, que quelques actes de la législation à cette époque attestent une intelligence croissante des besoins du peuple français. Le parlement de Poitiers ne perdait point de vue la défense des libertés de l'église gallicane. Les anciens chefs du parti armagnac n'avaient pas reconnu le concile de Constance, et étaient demeurés fidèles à Benoît XIII ou Pierre de Luna, que ce concile avait déposé, et qui mourut seulement au mois de juin 1424 [1]. Mais la reine de Sicile et le président Louvet reconnaissaient Martin V. Ils engagèrent même Charles VII à signer à Chinon, le 14 février 1423, une ordonnance qui aurait laissé à la cour de Rome la nomination à tous les bénéfices, et une indépendance absolue dans la juridiction ecclésiastique. Pierre Cousinot, procureur général auprès du parlement de Poitiers, empêcha l'entérinement de ces lettres, qu'il déclara subreptices et contraires au droit des évêques [2]. Déjà deux ans auparavant il avait obtenu des lettres patentes du roi, qui confirmaient toutes les libertés de l'église gallicane [3].

La protection que les deux gouvernements s'efforçaient d'accorder au commerce, malgré les souffrances de la guerre, attestent aussi que la voix des marchands réussissait quelquefois à se faire entendre à côté de celles des guerriers. Bedford, en publiant des ordonnances en faveur des fabricants de drap de Beauvais et de ceux de Rouen, parut avoir pour but d'empêcher un monopole trop étroit, et d'admettre dans les corps de métiers de plus nombreux apprentis [4]. D'autres ordonnances de lui, en faveur des chaussetiers, des drapiers et des bouchers d'Évreux, sont, il est vrai, plus empreintes de l'esprit étroit et exclusif du privilége [5]. Il en est de même de celles de Charles VII en faveur du commerce de la Rochelle [6], mais l'un et l'autre paraissait désirer de ranimer l'industrie française en appelant des marchands étrangers dans les ports de mer ; et tandis que Bedford assurait des franchises aux Portugais établis à Harfleur, Charles VII ne se montrait pas moins hospitalier envers les Castillans, qu'il appelait à la Rochelle [7]. Ainsi, au milieu de tant de causes de douleur et d'inquiétude pour les Français, leur législation continuait à témoigner qu'ils n'étaient pas désormais étrangers au mouvement général de l'espèce humaine vers un état meilleur.

[1] Saint-Remi, c. 140, p. 271. — [2] Préface des Ordonnances, t. XIII, p. 43.
[3] En date du 8 février 1423. — Ordonn. de France, p. 22.
[4] Ordonn. de France, t. XIII, p. 52, 55, 68. — [5] *Ibid.*, p. 77 et 81.
[6] *Ibid.*, p. 43 et 64. — [7] *Ibid.*, p. 44, 58.

CHAPITRE II.

Le conétable Richemont veut gouverner au nom de Charles VII. Comme les favoris de ce roi le contrarient, il fait tuer l'un après l'autre le sire de Giac et le Camus de Beaulieu. Il est à son tour éloigné par la Trémouille. Descente du comte de Salisbury en France. Il assiége Orléans. Journée des harengs, où les Français sont défaits. — 1426-1429.

(1426.) Charles VII avait accompli vingt-trois ans le 21 janvier 1426. A cet âge, beaucoup d'adolescents sont devenus complétement hommes par la maturité de la pensée, par la vigueur du caractère; mais d'autres ne sont encore que de grands enfants, et Charles VII appartenait à cette dernière classe. Livré de bonne heure aux voluptés, épuisé par les plaisirs avant d'avoir appris qu'il avait des devoirs à remplir, il songeait à l'amour, aux fêtes, à la danse, il écartait autant qu'il pouvait les tristes pensées de l'administration de son royaume, et il aurait volontiers oublié qu'il était en guerre, si l'épuisement de son trésor ne l'avait forcé à s'en ressouvenir, en arrêtant ses libéralités.

L'élévation d'Arthur, comte de Richemont, à la dignité de connétable, semblait, il est vrai, rendre au parti de Charles un directeur et un centre d'action. Ce premier officier de la couronne était en possession de commander toutes les armées, il pouvait donner des ordres à tous les généraux, et il regardait également comme de son office d'assurer aux troupes les armes, les munitions dont elles avaient besoin, de garantir le payement de leur solde, et dans ce but d'étendre son inspection même sur les finances ; aussi sous un roi faible et inattentif aux affaires, le connétable pouvait devenir une sorte de vice-roi, car tous les pouvoirs du gouvernement semblait se rattacher à ses fonctions. Richemont n'était pas homme à négliger une seule des prérogatives de sa haute dignité. Ambitieux et impérieux, il ne supportait guère d'opposition. Il avait mis son devoir et son honneur à sauver la monarchie

des mains des Anglais, et il ne souffrait pas sans impatience qu'aucune partie des ressources de la France fût détournée de la guerre; il méprisait les plaisirs et la mollesse, et quand il trouvait sur son chemin les caprices ou les faiblesses du roi, il ne se croyait point obligé à leur montrer beaucoup de respect. Avec cette roideur de caractère il aurait pu être fort utile à la France, dans un moment où l'indolence de son jeune roi la laissait presque sans gouvernement, s'il avait eu des talents plus décidés pour la guerre; mais ses revers, bien plus fréquents que ses succès, démentent la réputation que les historiens de Bretagne ont cherché à lui faire, tout comme ils fournissaient des prétextes à ses rivaux à la cour pour le contrarier.

Le premier désir de Richemont, le premier but qu'il se proposait d'atteindre pour sauver le royaume, était de réconcilier le roi avec son beau-frère le duc de Bourgogne. Il avait demandé à Charles, pour son frère le duc de Bretagne, une conférence à Saumur, au mois de septembre 1425; il lui conduisit aussi sa propre femme Marguerite, veuve du premier dauphin, duc de Guienne. Cette princesse était sœur du duc Philippe de Bourgogne, et fille du duc Jean assassiné à Montereau. Charles en la voyant, s'excusa à elle de cet horrible événement, sur sa grande jeunesse, et sur les mauvais conseillers dont il était alors entouré; en même temps il lui exprima l'ardent désir qu'il ressentait de se réconcilier avec le duc de Bourgogne son frère. Comme pour écarter ensuite ces tristes souvenirs, tout le reste du temps que les princes passèrent ensemble fut consacré aux chants et aux danses, et les cloîtres de la belle abbaye de Saint Florent, où Marguerite était logée, ne retentirent plus que de joyeux instruments [1].

Mais dès que Richemont se fut éloigné avec sa femme, tous les courtisans de Charles VII, blessés de son arrogance et de la dictature qu'il prétendait exercer, se réunirent contre lui. Yolande d'Aragon, belle-mère du roi, qui s'était servie de lui pour écarter de la cour les Armagnacs, voulait recueillir elle-même les fruits de ce changement, au lieu de les lui abandonner; elle pardonnait à Charles toutes les infidélités qu'il faisait à Marie, sa fille, pourvu qu'il continuât à se montrer soumis envers elle. Le comte de Clermont, aussi jeune et aussi inconsidéré que le roi, éprouvait la même jalousie du connétable, dont il était cependant beau-frère, et le sire de Giac, que Richemont lui-

[1] Mém. de Richemont. Ancienne Collection, t. VII, p. 256. — Barante, Hist. des Ducs de Bourg., t. V, p. 213.

même avait recommandé au roi, et qui était bientôt devenu son favori, se joignit aux deux autres pour se rendre indépendant de son protecteur. Une réconciliation avec le duc de Bourgogne l'effrayait, parce qu'il craignait qu'elle ne fût suivie d'une enquête sur la conduite que lui et sa mère avaient tenue pour amener le duc Jean à Montereau. Ainsi, une brigue secrète était organisée autour de Charles VII pour déjouer tous les efforts que ferait pour lui le connétable, pour faire échouer toutes ses entreprises à la guerre, et pour traverser ses négociations avec le duc de Bourgogne.

Les circonstances avaient paru favorables à Richemont pour tenter quelque chose contre les Anglais, car le régent duc de Bedford, inquiet de l'aigreur qui se manifestait entre son oncle l'évêque de Winchester, et son frère le duc de Glocester, était parti pour l'Angleterre le 20 décembre 1423, pour tâcher de les concilier, et il y séjourna seize mois [1]. La discorde entre les deux princes avait été poussée si loin, que Glocester avait accusé en plein parlement Winchester de trahison et de rébellion. Bedford les engagea à s'embrasser et à se promettre de vivre en paix, mais il ne pouvait se fier à des caractères aussi irritables et aussi violents, et il n'osait les perdre de vue. Il avait laissé en France le comte de Warwick pour y être son lieutenant, se flattant que les Français, toujours battus dans les derniers combats, s'estimeraient heureux de n'être pas attaqués en son absence.

Richemont avait au contraire résolu de prendre l'offensive, et après avoir rassemblé une petite armée en Bretagne, d'attaquer la Normandie. Il se rendit d'abord maître de Pontorson, et il vint ensuite assiéger Saint-James de Beuvron. Il croyait, avant son départ de la cour de Charles, s'être assuré que les vivres ni la paye ne manqueraient point à son armée, pendant une campagne qu'il comptait prolonger tout l'été; mais il n'y avait encore que dix jours qu'il avait commencé les hostilités, quand, au milieu du carême, les convois de vivres et d'argent qui lui avaient été promis lui manquèrent; des contre-ordres de la cour avaient arrêté toutes ses mesures : une autre expédition que la sienne était celle qu'on voulait faire réussir, et déjà il éprouvait le besoin. Il crut pouvoir se tirer d'embarras en brusquant l'attaque de Saint-James de Beuvron, d'autant qu'il n'y avait que sept cents Anglais de garnison dans la place. Il chargea un corps de Bas-Bretons

[1] Rapin Thoyras, t. IV, l. XII, p. 216. — Monstrelet, c. 32, p. 130.

qu'il avait dans son armée de suivre les bords d'un étang qui couvrait Saint-James, et de donner l'assaut de ce côté, tandis qu'il attaquerait par le côté opposé ; cependant, comme il était déjà en marche, il réfléchit que ses Bas-Bretons était trop faibles pour accomplir la tâche qu'il leur avait donnée, et il détacha de sa propre division un corps de deux mille hommes, auquel il ordonna de les rejoindre pendant l'assaut. Les Anglais, qui du haut des murs les virent arriver, crurent que c'étaient des compatriotes qui venaient à leur secours. « Courage! s'écrièrent-ils, voici Suffolk et Salisbury qui s'avancent pour nous délivrer ! » Les Bas-Bretons se retournèrent, et voyant s'avancer une colonne inattendue, ils tombèrent dans la même erreur, et prirent la fuite. Cette déroute leur coûta plus de huit cents hommes. L'autre division de l'armée, mécontente et découragée, mit pendant la nuit le feu au logement du connétable, et malgré tous ses efforts fit sa retraite en désordre. Richemont ne pouvait se résigner à prendre pour lui la honte de cette défaite ; il en accusait avec emportement ceux qui avaient retenu l'argent sur lequel il avait compté. Il crut d'abord que c'était le chancelier de Bretagne, et qu'il avait été gagné par les Anglais. En passant devant Nantes il l'enleva dans sa maison de campagne, le fit conduire à Chinon et fit instruire son procès pour crime de haute trahison ; cependant, son innocence fut bientôt reconnue ; Richemont vit clairement que le coup partait de plus haut, et de la cour même de Charles ; il se contint quelques mois encore, pour mieux assurer sa vengeance sur le sire de Giac [1].

La cour avait employé l'argent et les soldats sur lesquels Richemont avait compté, à une autre expédition, et peut-être les ennemis du connétable étaient-ils bien aises qu'un autre chef se couvrît de gloire, tandis que lui-même se décrierait par un revers. Depuis deux mois les comtes de Warwick et de Suffolk assiégeaient Montargis avec trois mille combattants. Ce fut pour délivrer cette ville si rapprochée d'eux et de la Loire, que les conseillers de Charles VII résolurent de faire un grand effort. Jean, bâtard d'Orléans, se trouvait alors à la cour ; il était âgé de vingt-trois ans, précisément comme le roi ; mais s'il avait comme lui le goût des plaisirs, il y joignait l'activité, l'audace et l'amour de la gloire ; il demanda avec instance à conduire l'armée qui marcherait au

[1] Mém. de Richomont, t. VII, p. 257. — Journal d'un bourgeois de Paris, p. 537. — Lobineau, Hist. de Bretagne, l. XVI, c. 34, p. 567. — Monstrelet, c. 66, p. 176 — Chr. de la Pucelle, p. 259.

secours de Montargis, et Étienne de Vignoles, surnommé la Hire, qui s'était déjà acquis un grand renom comme capitaine d'aventuriers, se chargea de l'assister de ses conseils. Les sires d'Orval, de Graville, de Villars, de Gaucourt de Saint-Simon, de Broussart, se joignirent à sa troupe. Il reconnut en approchant que les habitants de Montargis avaient arrêté le Loing, qui traverse leur ville, de manière à le faire déborder; en sorte que les Anglais, qui s'était partagés en trois corps, communiquant entre eux par des ponts, se trouvaient tout à fait séparés, leurs ponts étant déjà sous l'eau. Il n'avaient, d'ailleurs, aucun soupçon de l'approche de leurs ennemis, lorsque les Français attaquèrent tout à coup deux de leurs quartiers. La Hire vint donner dans celui de Suffolk et de son frère, le sire de la Poole; le bâtard d'Orléans dans celui de Henri Basset : bientôt ces deux logements furent en feu. Les Anglais en se retirant par le pont que les eaux débordées recouvraient et minaient en même temps, le chargèrent si fort qu'il rompit sous eux. Le comte de Warwick, qui occupait un coteau de vignes, après avoir recueilli les fuyards, se retira en toute hâte à Château-Landon ; il avait perdu quinze cents hommes dans cette affaire [1].

La déroute de Montargis fut, pour le duc de Bedford, un motif nouveau de retenir le duc de Glocester en Angleterre. Il savait que Richemont ne cessait de presser le duc de Bourgogne de se réconcilier à Charles VII; que les sujets et les feudataires de ce duc ne servaient plus qu'à regret sa vengeance; que leurs cœurs étaient français, et qu'ils regardaient Charles comme le roi des Français. Il voyait donc avec une extrême inquiétude la querelle du duc de Glocester mettre aux prises les Anglais avec les Bourguignons. Le duc Philippe, comme pour se distraire des affaires de France, faisait alors la guerre à Jacqueline, dans la Hollande et la Zélande, Glocester avait envoyé à celle qu'il nommait sa femme cinq cents Anglais, commandés par son lieutenant Fitz-Walter. Cela n'empêcha pas qu'elle n'éprouvât à Brouvers-Haven une première défaite, où ses Anglais furent taillés en pièces [2]. Avant la fin de la campagne, elle en éprouva une seconde sur les frontières de la Frise [3]. Une nouvelle démarche inconsidérée du duc de Glocester pouvait suffire

[1] Monstrelet, t. V, c. 41, p. 162. — Saint-Remi, c. 165, p. 288. — J. Chartier, p. 14. — Chron. de la Pucelle, p. 263.
[2] *Ibid.*, c. 37, p. 141. — *Ibid.*, c. 162, p. 275.
[3] Saint-Remi, c. 164, p. 287.

à rompre l'union si mal assurée des Anglais avec les Bourguignons. Il semble que Bedford usa de son crédit sur le pape Martin V, pour calmer les passions qu'il avait à combattre. Ce pape déclara nul le mariage de Glocester avec Jacqueline, et comme tous deux étaient engagés dans de nouvelles amours, il se soumirent à sa décision [1]. D'autre part, il accorda le chapeau de cardinal à l'évêque de Winchester, dans la promotion du 24 mai 1426; et Bedford, qui regardait comme essentiel au repos de l'Angleterre, d'éloigner son oncle de son frère pour empêcher que leur brouillerie n'éclatât de nouveau, permit au pape, en retour, de faire prêcher une croisade en Angleterre contre les hussites de Bohême, en donnant le commandement de l'armée croisée au cardinal de Winchester [2]. Les hussites préludaient alors à la réformation qui devait s'accomplir un siècle plus tard, et la cour de Rome n'avait rien plus à cœur que de noyer leur secte dans le sang. Chaque année, de nouvelles armées entraient en Bohême pour exterminer tous les hérétiques, et chaque année elles étaient mises en fuite par Ziska, par les deux Procopes, et par les autres vaillants capitaines qu'on avait vu surgir tout à coup du milieu de ces sectaires réduits au désespoir. Le cardinal de Winchester travailla en effet avec ardeur à rassembler l'armée qu'il s'engageait à conduire contre les hussites. Mais nous verrons plus tard que, quand il l'eut transportée en France, il ne voulut pas marcher plus avant, quoiqu'il encourût ainsi les reproches amers de la cour de Rome [3].

En l'absence de Bedford, ses lieutenants aliénaient toujours plus les affections des provinces où ils commandaient. Les Bourgeois de Paris étaient tourmentés par des altérations continuelles des monnaies qui complétaient leur ruine [4]; ils étaient vexés à toute heure par les ingénieurs anglais, qui, sous prétexte de veiller à la préservation des fortifications, gênaient l'exercice de tous leurs droits de propriété, et les menaçaient à leur occasion des peines les plus sévères [5].

Le 15 janvier, les Anglais avaient déclaré la guerre au duc de Bretagne, et le 16 mars ils avaient annoncé qu'ils prenaient sous leur protection ses deux ennemis, le comte de Penthièvre et son frère [6]. Tou-

[1] Monstrelet, c. 60, p. 161.
[2] Rapin Thoyras, t. IV, l. XII, p. 217. — Raynaldi Annal. eccles., 1429, § 26.
[3] Raynaldi, 1426, § 11; 1427, § 1; 1428, § 5, et 1429, § 16.
[4] Journal d'un bourgeois de Paris, p. 360.
[5] Ordonn. de France, t. XIII, p. 109.
[6] Rymer, t. X, p. 349, 354.

tefois après la défaite de Richemont à Saint-James de Beuvron, ils n'entrèrent point en Bretagne, soit qu'ils ne se sentissent point assez forts pour une invasion, ou qu'ils craignissent d'offenser davantage le duc de Bourgogne, allié des princes bretons.

Le connétable Richemont était revenu à la cour après sa déroute à Saint-James; ses jaloux, qui avaient désiré sa défaite, et qui peut-être en avaient été cause, n'osaient plus lui résister quand il était présent; ils redoutaient la hauteur et la violence de son caractère. Richemont voulait limiter les libéralités imprudentes du prince, et réserver toutes les ressources de l'État pour la guerre. Il avait fait créer une commission chargée de réformer les monnaies et de recouvrer les domaines aliénés. Pendant son absence, les gentilshommes de Poitou et le clergé se plaignirent de la rigueur avec laquelle cette commission revenait sur d'anciennes usurpations; et Yolande, qui était bigote, la fit suspendre par ordonnance du 30 avril [1]; mais à son retour Richemont exigea qu'une nouvelle ordonnance, rendue à Poitiers le 12 juin, révoquât toutes les imprudentes donations faites par la couronne, et consacrât aux frais de la guerre la totalité des aides arrachées à la misère du peuple. La reine Yolande de Sicile, les comtes de Clermont, de Vendôme, de Comminges et le sire d'Albret, qui avaient fait révoquer la commission précédente, signèrent avec Richemont cette ordonnance nouvelle [2].

Les comtes de Foix et de Comminges étaient venus joindre le roi à Issoudun au mois de mai 1426, et ils l'avaient suivi à Poitiers; de là ils retournèrent sur la frontière du Bordelais et du Toulousain, pour défendre le Languedoc contre les courses d'un bâtard d'Armagnac, qui s'était engagé au service anglais [3]. Le comte de Foix n'était pas un champion de la couronne moins important que le comte de Richemont; mais, comme lui, il en avait été richement récompensé; la souveraineté du Languedoc lui avait été presque abandonnée par Charles VII. Pour lui accorder cette faveur, il avait fallu en dépouiller un autre prince du sang, Jacques II, comte de la Marche et de Castres. Celui-ci, il est vrai, avait donné assez de marques d'incapacité pour qu'on redoutât peu de le désobliger.

C'était le même qui, le 10 août 1415, avait épousé Jeanne II, reine de Naples; de la branche de Durazzo, et qui, presque aussitôt après,

[1] Ordonn. de France, à Melun sur-Yèvre, t. XIII, p. 115.
[2] *Ibid.*, p. 117.
[3] Hist. du Languedoc, t. IV, l. XXXIV, c. 40, p. 468.

avait fait tuer ses favoris, l'avait dépouillée de tout pouvoir, et avait tenté de la retenir captive dans son palais. Il avait ainsi excité un soulèvement du peuple à Naples, et, en 1416, la reine l'avait fait arrêter à son tour. Il s'était échappé de sa captivité en 1419, et il était revenu en France, où il avait pris l'habit de Saint-François. Charles VII, qui se trouvait abandonné par presque tous les princes de son sang, avait cru donner de relief à son parti en se l'attachant; et comme il ne reconnaissait d'autre roi de Sicile que ceux de la maison d'Anjou, il le désignait par le nom de roi de Hongrie, l'un des titres que lui avait donnés sa femme. Il l'avait fait, en 1423, capitaine général du Languedoc [1]; mais Jacques s'y était montré tout aussi inconsidéré qu'à Naples, et le roi avait été forcé à l'engager à donner sa démission, en lui assurant en retour une pension viagère de douze mille livres, et le rappelant à sa cour [2]. Jean, comte de Foix, avait été, le 6 janvier 1423, nommé à sa place lieutenant général du roi en Languedoc et duché de Guienne, avec deux mille francs d'appointements par mois. Plus tard vingt mille écus d'or par an lui avaient été donnés pour la défense du Béarn, du Marsan et du Gavardan, et il s'en acquitta assez bien, de concert avec le comte de Comminges son frère, pour mettre à couvert Charles VII, pendant tout son règne, d'aucune attaque sérieuse des Anglais du côté de Bourdelais [3].

Le connétable et le comte de Foix, gouvernant chacun une moitié à peu près des États de Charles VII, étaient jaloux l'un de l'autre, et évitaient de se rencontrer à sa cour. Le comte de Foix en partit lorsque Richemont y revint; celui-ci témoigna beaucoup de mécontentement des dilapidations qui s'étaient faites en son absence, et en particulier, de ce que le sire de Giac avait fait donner, par le roi, le duché d'Auvergne au comte de Clermont fils du duc de Bourbon, et le comté de Bigorre au comte de Foix, tandis qu'il ne pouvait lui-même pas obtenir seulement qu'on payât la solde de ses troupes [4]. Charles, indolent autant que facile et débonnaire, abandonnait toujours tous les droits de la souveraineté à celui que l'habitude, plutôt que le choix, avait fait son favori; et le sire de Giac, qui se trouvait alors en possession de cette faveur, se plaisait à mortifier le connétable auquel il avait dû son élévation.

[1] Hist. du Languedoc, l. XXXIV, c. 31, p. 462.
[2] *Ibid.*, c. 33, p. 466. — [3] *Ibid.*, c. 34, p. 464.
[4] Mém. de Richem., p. 260. — Chr. de la Pucelle, p. 257.

(1427.) Richemont n'était pas d'humeur à se laisser longtemps contrarier par un jeune homme qu'il regardait comme sa créature. Il se rapprocha de la reine mère de Sicile, Yolande d'Aragon, qui commençait de son côté, à être lasse de l'insolence du sire de Giac; et étant convenu avec elle de ce qu'il voulait faire, il revint, au mois de janvier 1427, trouver le roi à Issoudun. Le soir, il se fit apporter les clefs de la ville, parce que, dit il, il voulait aller le lendemain, de grand matin, entendre la messe à Notre-Dame du bourg de Déolz. Il s'y rendit en effet; mais au moment où le prêtre, revêtu de ses habits sacerdotaux, montait à l'autel pour la célébrer, on vint lui dire que tout était prêt. Il sortit aussitôt de l'église avec tous ses archers et toute sa suite y laissant le prêtre tout seul. Comme il rentrait dans la ville, les sires de la Trémouille et d'Albert le joignirent; ils montèrent ensemble à la maison du sire de Giac, et en enfoncèrent la porte. Celui-ci était au lit avec la dame de Tonnerre sa femme : il demanda d'où venait tant de bruit; quand on lui répondit que c'était le connétable, il s'écria : « Je suis mort. » En effet, on l'arracha du lit à l'instant même et sans lui permettre de s'habiller; on jeta seulement une robe de chambre sur ses épaules; on lui mit des bottes, mais point de haut de chausses, et on le fit monter sur un petit cheval. Le connétable le conduisit au galop à Dun-le-Roi, château qui lui appartenait, et où il avait un bailli qui rendait en son nom la justice. Richemont ordonna à cet officier d'instruire le procès du favori du roi, de le trouver coupable, et de le faire exécuter tout de suite. Le bailli fit aussitôt mettre de Giac à la torture, et lui arracha, ou prétendit lui avoir arraché l'aveu qu'il avait empoisonné sa première femme pour épouser la seconde; qu'après lui avoir fait avaler le poison, il l'avait fait monter à cheval, et lui avait fait trotter quinze lieues, pendant qu'elle était à l'agonie, jusqu'à ce qu'elle mourût. On dit que de Giac avait donné une de ses mains au diable, et qu'il demandait avec instance qu'on la lui coupât : probablement elle avait été martyrisée à la torture, et il demandait à être délivré de douleurs intolérables. On dit enfin qu'il avoua avoir commis *tant de crimes que c'étoit merveilles*. Cependant il offrait cent mille écus et ses enfants en otage pour racheter sa vie; mais Richemont le fit à l'instant enfermer dans un sac et jeter à la rivière. Sa veuve épousa presque aussitôt le sire de la Trémoille, qui avait été un de ses meurtriers [1].

[1] Mém. de Richemont, p. 261. — Le Bouvier, dit Berri, roi d'armes, p. 374. — J. Chartier, p. 13.

Le roi avait entendu le bruit qu'on avait fait en arrêtant son favori, et s'était levé : il avait envoyé sa garde à la porte pour délivrer le prisonnier ; mais les gens de Richemont ne tinrent aucun compte de ses ordres. Ils répondirent que ce qu'ils faisaient était pour son service, et ils repoussèrent sa garde. Charles montra d'abord beaucoup de courroux ; mais comme tous les courtisans étaient jaloux du sire de Giac, ils se réunirent pour l'accuser. Bientôt on fit voir à Charles les aveux qu'on avait arrachés à son favori ; en même temps on lui présenta un écuyer d'Auvergne, nommé le Camus de Beaulieu, dont la figure lui plut. Beaulieu, qui avait été choisi par la reine Yolande et le connétable pour remplacer de Giac, lui avait promis qu'il demeurerait toujours à leurs ordres. Mais dès que Charles l'eut accepté pour son nouveau favori, dès que Beaulieu se sentit affermi dans ce poste, il aspira à demeurer seul maître.

Le connétable conduisit le roi, la reine de Sicile et toute la cour en Touraine, pour les distraire du meurtre de Giac, qui avait quelque peu troublé les plaisirs du monarque. Cependant Richemont ne put pas longtemps prendre part aux fêtes qui recommencèrent ; son frère le rappelait pour défendre la Bretagne, en lui annonçant que le comte de Warwick avait mis le siége devant Pontorson. Richemont, qui avait pris cette ville l'année précédente, l'avait fortifiée de son mieux, mais il n'avait pu réussir à en faire une bonne place. Ne se trouvant pas assez fort pour faire lever le siége aux Anglais, il plaça quinze cents Bretons au mont Saint-Michel pour intercepter les convois de Warwick, et il essaya de faire une diversion du côté du Maine ; mais les Bretons du mont Saint-Michel ayant attaqué un fort convoi anglais que conduisait lord Scales, loin de réussir à s'en rendre maîtres, furent obligés de prendre la fuite, après avoir perdu la moitié de leurs soldats [1]. Bientôt après, Pontorson capitula. Richemont, pendant ce temps, s'empara de quelques petits châteaux, Garlande, le Lude, Remefort et Malicorne. Il arriva enfin devant le Mans, qui lui ouvrit ses portes ; mais ne poussant pas ses succès avec assez d'activité, il négligea de chasser les Anglais d'une grosse tour qu'ils possédaient encore dans le mur extérieur. Le vigilant Talbot, l'un des plus vaillants capitaines qu'eussent les Anglais, en moins de vingt-quatre heures leur amena du secours, et, rentré dans le Mans par cette tour, il en chassa les Fran-

[1] Monstrelet, c. 66, p. 180. — Mém. de Richem., p. 263.

çais [1]. Cependant le duc de Bretagne regrettait de s'être détaché des Anglais. Ceux-ci lui faisaient de nouvelles propositions. Pour ne pas le gêner, Richemont retourna à Poitiers auprès du roi, et Jean VI signa en effet, le 3 juillet, avec les ambassadeurs du duc de Bedford, un traité par lequel il reconnaissait de nouveau Henri VI comme roi de France, et se soumettait aux stipulations du traité de Troyes [2].

Le duc d'Alençon, prisonnier depuis la bataille de Verneuil, et qui s'était fait honneur, dans sa captivité, par son refus d'adhérer au traité de Troyes, recouvra sa liberté par une suite de la négociation du duc de Bretagne, qui en avait fait une condition de sa propre réconciliation, et avait fait fixer sa rançon à deux cent mille écus. Cette intervention de Jean VI, en faveur ce son parent, n'était pas tout à fait désintéressée ; il convoitait la ville de Fougères, qu'il lui acheta pour lui donner les moyens de payer sa rançon [3].

Le connétable, revenu à la cour, trouva le Camus de Beaulieu aussi puissant que l'était de Giac peu de mois auparavant, et aussi détesté des courtisans. La reine de Sicile et le maréchal de Boussac pressèrent Richemont de les en défaire. Il ne fut pas nécessaire pour cela de forcer le château de Poitiers où le roi l'avait logé. Un homme en qui Beaulieu avait confiance, et qui le trahissait, prétendant lui avoir préparé une aventure galante, l'engagea à sortir de la ville avec lui, et le conduisit dans un petit pré au bord de la rivière, au-dessous du château cependant, en sorte que le roi pouvait les voir de sa fenêtre ; là, deux meurtriers choisis par le maréchal de Boussac les attendaient ; à l'instant ils se jetèrent sur Beaulieu : d'un premier coup d'épée, on lui abattit la main ; le second lui fendit la tête. On laissa son cadavre sur la place ; mais le traître qui l'avait conduit, ramena tranquillement le mulet de Beaulieu aux écuries royales, tandis que Richemont rentra auprès du roi pour l'apaiser. En même temps il lui présenta le sire de la Trémouille, qu'il lui conseilla de choisir pour ami, de préférence aux indignes favoris qu'il avait eus jusqu'alors. *Beau cousin, vous me le baillez*, dit Charles, *mais vous vous en repentirez; car je le connais mieux que vous*. Cependant il l'accepta, et la cour passa à Chinon pour se dis-

[1] J. Chartier, p. 12 et 13. — Chr. de la Pucelle, p. 272. — Lobineau, Histoire de Bretagne, l. XVI, c. 43, p. 571.
[2] Lobineau, Hist. de Bretagne, l. XVI. c. 54, p. 572. Preuves, *Ibid.*, p. 1004.
[3] *Ibid.*, c. 51, p. 571. — Chr. de la Pucelle, p. 270.

traire; car il est probable que le roi, quoiqu'il n'en dît rien, ressentait un peu de mauvaise humeur de ce qu'on lui avait tué deux de ses favoris en moins de six mois [1].

La Trémouille n'était pas homme à se laisser traiter de même; il savait ce qu'il devait attendre du connétable, dès qu'il contrarierait quelqu'une de ses volontés; aussi, dès qu'il sentit qu'il gagnait du crédit sur l'esprit du roi, il l'employa à perdre absolument le comte de Richemont. Celui-ci était retourné à l'armée; il assemblait du monde à Angers pour secourir le sire de Laval, et il força, en effet, les Anglais à lever le siége de la Gravelle [2]. De retour à Loudun de cette expédition, il apprit que les comtes de Clermont et de la Marche voulaient lui parler, et lui faisaient proposer de se rendre à Chatellerault à la fin d'octobre. Ces deux princes du sang voulaient l'avertir que le troisième favori ne ménageait pas mieux leurs intérêts que n'avaient fait les deux autres, et ils voulaient s'entendre pour traiter la Trémouille comme ils avaient traité Giac et Beaulieu. Mais la Trémouille s'était préparé à la résistance, et il avait fait donner l'ordre aux villes qui tenaient pour le roi, de refuser l'entrée de leurs portes aux deux princes et au connétable. Richemont arriva jusqu'aux portes de Chatellerault, et quand on refusa de les lui ouvrir, il fut confondu de tant d'audace; il fallut pourtant se soumettre, et passer la nuit dans les champs. En même temps les princes du sang étaient arrivés à la porte opposée, de l'autre côté de la Vienne, et l'avaient trouvée également fermée. Ils se cherchèrent toutefois, et parvinrent à se dire quelques mots au travers de la rivière qui les séparait. Ils convinrent de se rencontrer le lendemain matin à Chauvigny, où l'on voulut bien les recevoir. Ils se rendirent ensuite ensemble à Chinon, où le maréchal de Boussac et plusieurs capitaines se joignirent à eux. Bientôt l'archevêque de Tours et le sire de Gaucourt arrivèrent en mission auprès d'eux pour traiter d'une réconciliation; mais la Trémouille, qui ne pouvait se fier à eux, y mettait pour condition qu'ils ne reviendraient pas à la cour; d'autre part, ils n'étaient point sûrs qu'ils fussent assez forts pour attaquer le roi à force ouverte, et d'ailleurs ils craignaient par là de donner un trop grand avantage aux Anglais. Sur ces entrefaites, la mort du seigneur de Parthenay,

[1] Mém. de Richemont, p. 266. — J. Chartier, p. 13. — Bouvier, dit Berri, p. 374. — Chr. de la Pucelle, p. 268.

[2] Lobineau, Hist. de Bretagne, l. XVI, c. 55, p. 573.

dont Richemont était héritier, l'obligea à se séparer des deux princes pour aller prendre possession de cette ville [1].

Un roi qui se livrait tour à tour à de vils favoris, qui devenait l'objet de la haine de ses princes et de ses capitaines, ne pouvait guère songer à rétablir l'ordre dans son royaume, ou à réformer la législation. Aussi ses ordonnances, dont on n'a conservé qu'un fort petit nombre, semblent-elles n'attester autre chose que les progrès du favoritisme. L'une d'elles donnée à Poitiers, au mois de juin 1427, est destinée à faire du barbier du roi un puissant et riche personnage. Charles VII lui accorde le droit de donner ou de refuser la permission d'exercer le métier de barbier dans tout le royaume, de juger par ses députés de l'habileté des barbiers, de veiller sur leurs mœurs, et sur leur régularité à observer les ordonnances de police. Il ne faut pas oublier que la corporation, qui était mise sous la protection et la surveillance du valet de chambre et premier barbier du roi, comprenait alors tout le corps des chirurgiens; car raser, saigner et panser les blessures, ne constituaient encore qu'une seule et même profession; aussi la santé de tous les sujets devait-elle souffrir du monopole attribué au barbier du roi [2].

Par une autre ordonnance rendue à Poitiers le 2 décembre 1427, Charles s'efforça de réprimer les usurpations du comte de Foix. Celui-ci avait obtenu des états de Languedoc une aide de 150,000 livres pour soutenir la guerre, mais de sa propre autorité il l'avait augmentée de 22,000 livres qu'il devait rembourser au comte d'Armagnac pour ses services dans la sénéchaussée de Beaucaire. Les états de Languedoc réclamèrent, et Charles VII suspendit la levée de cette *crue* (c'était le nom usité) jusqu'après que les états généraux du royaume en auraient décidé [3]. Mais quoiqu'il semble que Charles VII convoquât assez fréquemment les états généraux, il ne nous est resté aucun monument de ces assemblées. On ne montrait point assez de respect aux députés, on ne leur laissait point assez d'autorité, pour compenser les dangers de leur voyage au travers des provinces infestées par des soldats ennemis et des brigands, ou l'incommodité de leur séjour dans les petites villes ou les châteaux royaux. Les états avaient été assemblés à Chinon, au mois de septembre 1427. Ils furent de nouveau convoqués à Poitiers

[1] Mém. de Richemont, p. 272. — Lobineau, Hist. de Bretagne, l. XVI, c. 56, p. 573.

[2] Ordonn. de France, t. XIII, p. 128.

[3] *Ibid.*, p. 135.

pour le 13 novembre de la même année, puis remis au 8 janvier 1428, et avant que cette époque fût venue, ajournés de nouveau à Tours pour le 18 juillet. Les députés, ballottés par ces convocations successives, ne se rendirent point à la dernière, et Charles VII fut obligé de les convoquer de nouveau à Tours, pour le 10 septembre suivant [1].

En fixant ses regards sur Charles VII et sa cour, on a peine à comprendre comment les Anglais et les Bourguignons ne le chassaient pas du reste du royaume; mais sa sécurité s'explique quand on reporte les yeux sur les Anglais. Le duc de Bedford, après avoir passé seize mois en Angleterre, rentra à Paris le 3 avril 1427, et avant la fin du même mois il y fut suivi par son oncle, le cardinal de Winchester, tandis qu'il renvoya en Angleterre le comte de Warwick, pour y être le gouverneur du jeune roi. Cependant au lieu de s'occuper de ce qui se passait sur l'autre bord de la Loire, toute son attention se dirigeait sur le duc de Bourgogne, et il repartit le 26 mai pour aller le trouver [2].

En effet Bedford savait bien que la domination des Anglais en France ne pouvait se maintenir que par l'appui que leur avait donné le duc de Bourgogne, et que si ce duc paraissait vouloir oublier les affaires de France, en affermissant sa domination sur les Pays-Bas, il fallait éviter que ses intérêts n'y fussent heurtés par des intrigues anglaises, sous peine de lui voir reporter ses ressentiments à Paris. Philippe, duc de Bourgogne, avait fait une campagne d'hiver en Hollande contre Jacqueline. Il y avait assiégé une ville que Saint-Remi nomme Zenenbergue, dont il s'était rendu maître au printemps [3]. Peu après, il avait appris la mort de son cousin le duc de Brabant, survenue le 17 avril. Philippe, comte de Saint-Pol et de Ligny, frère de ce duc, avait été reconnu comme son successeur [4]. Jacqueline était libre désormais, et le duc de Glocester aurait pu l'épouser de nouveau. En effet il demanda et obtint le 9 juillet, du parlement d'Angleterre, un subside destiné à subvenir aux frais de cette alliance [5]. Mais si le duc de Bourgogne n'avait plus un droit aussi évident à s'y opposer, son ambition de s'emparer de la souveraineté de tous les Pays-Bas était beaucoup plus éveillée,

[1] Hist. du Languedoc, l. XXXIV, c. 45, p. 471.
[2] Journal d'un bourgeois de Paris, p. 362.
[3] Saint-Remi, c. 146, p. 289.
[4] Monstrelet, c. 41, p. 166. — Saint-Remi, c. 146, p. 290.
[5] Rymer, t. X, p. 374.

parce qu'il était bien plus près d'atteindre le but. Bedfort, en effet, l'ayant joint à Lille, lui offrit son aide pour la pacification des Pays-Bas, et commença par lui répondre que Glocester renoncerait à Jacqueline, et ne passerait point en Hollande. Glocester, combattu entre son ambition et son amour pour Éléonore Cobham, finit par céder à la dernière, et l'épousa [1]. Le duc de Bourgogne n'ayant plus à combattre que la seule Jacqueline, fut alors en état de lui faire la loi. Déjà il était maître du Hainaut, dont il garda le gouvernement, avec le consentement des seigneurs du pays [2]. Il offrit à Jacqueline une rente considérable, sous condition qu'elle lui abandonnerait l'administration des trois comtés qu'elle possédait encore, de Hollande, Zélande et Frise, et qu'elle le reconnaîtrait pour son unique héritier. La comtesse n'estimait dans un gouvernement que les titres et l'argent, et elle signa le traité le 5 juillet 1428 [3]. Elle épousa peut-être seulement en 1432, son nouvel amant, François Borselen, stathouder de Hollande, qu'elle fit comte d'Ostrevant, et elle mourut le 8 octobre 1436, âgée de trente-six ans, sans laisser d'enfants, en sorte que le duc de Bourgogne n'eut plus de difficultés à recueillir son héritage [4].

(1428.) Dans la même année 1428, le duc de Bourgogne réunit sous sa domination une autre des provinces des Pays-Bas, le comté de Namur. La maison à laquelle appartenait cette seigneurie séteignait. Le comte était d'un âge fort avancé et n'avait point d'enfants. Il avait vendu par avance sa succession au duc Philippe, en s'en réservant l'usufruit. Il mourut cette année, et Philippe fut mis sans difficulté en possession de Namur. Cette acquisition, il est vrai, augmenta la jalousie des Liégeois ; et le duc Philippe, engagé dans des hostilités contre cette puissante ville, continua à s'abstenir de prendre part aux affaires de France [5].

Le duc de Bedford, délivré pour un temps de la crainte de voir ce puissant allié se tourner contre lui, résolut de recommencer avec plus de vigueur les opérations militaires longtemps suspendues contre Charles VII. Thomas de Montagu, comte de Salisbury, avait débarqué à Calais, au mois de juin, avec un renfort de six mille hommes de bonnes troupes anglaises [6], et le régent anglais voulait les employer à

[1] Saint-Remi, c. 167, p. 291 — [2] Monstrelet, c. 42, p. 169.
[3] *Ibid.*, c. 68, p. 185. — Saint-Remi, c. 148, p. 292.
[4] Meyer Annal. Flandr., l. XVI, f. 271. — Monstrelet, t. VI, c. 126, p. 60.
[5] Monstrelet, c. 55, p. 204. — Meyer Annal. Flandr., l. XVI, f. 272.
[6] Saint-Remi, c. 150, p. 298.

se rendre maître de quelque forte place assise sur la Loire ; lorsqu'il se serait ainsi assuré de pouvoir passer et repasser à volonté cette rivière, il estimait que deux ou trois campagnes lui suffiraient pour achever la conquête des provinces centrales, où Charles VII paraissait si peu songer à se mettre en défense.

Bedford assembla à Paris, non point les états généraux, mais plutôt les notables des provinces qui reconnaissaient Henri VI comme roi de France, et il leur demanda de pourvoir à la solde de l'armée, qui en mettant fin à la guerre, les délivrerait de plus longues calamités. On assure qu'un des moyens qu'il proposa pour se procurer de l'argent, fut de faire restituer par l'Église à la couronne toutes les donations qu'elle en avait reçues pendant les quarante dernières années. Mais le clergé repoussa cette demande comme sacrilége et injurieuse, et Bedford fut contraint d'y renoncer. Toutefois l'annaliste de l'Église assure que ce fut en punition de cette proposition impie que le courroux de Dieu s'alluma dès lors contre les Anglais, et qu'il arma contre eux de pouvoirs surnaturels la pucelle d'Orléans [1].

On ne nous dit point de quels moyens fit usage l'assemblée des notables pour trouver de l'argent : cependant l'armée des Anglais se réunissait. Aux six mille hommes amenés d'Angleterre par Salisbury, s'en joignirent environ quatre mille, appelés principalement des garnisons anglaises de Normandie : le comte de Suffolk, lord Scales et Talbot étaient leurs principaux capitaines. Ils attaquèrent d'abord Nogent le Roi, et quoique cette ville ne fît que peu de résistance, les Anglais l'ayant prise, déclarèrent qu'il ne feraient grâce de la vie qu'à ceux qui pourraient payer une grosse somme d'argent pour se racheter, et après avoir reçu la rançon des plus riches, ils firent pendre tout le reste et des habitants et des soldats [2]. Salisbury vint ensuite attaquer Jargeau, dont la garnison capitula, et se retira derrière la Loire ; Janville offrit de capituler, mais les termes offerts par les bourgeois n'ayant pas été acceptés, Janville fut pris d'assaut, et tous ses habitants massacrés. Meung-sur-Loire fut pris ensuite, ainsi que le Puiset, Thury, Yenville, Montpipeau, Beaugency, Marchenois et la Ferté-Hubert [3].

[1] Monstrelet, t. V, c. 51, p. 191. — Raynaldi Annal. eccles., 1428, c. 9. — Rapin Thoyras, l. XII, p. 229. — [2] *Ibid.*, c. 49, p. 187.

[3] *Ibid.*, c. 51, p. 190. — Chr. de la Pucelle, p. 278. — Amelgard., l. II, c. 7, f. 31, verso

La prise de toutes ces petites places sur la rive septentrionale de la Loire, indiquait assez clairement que l'armée anglaise se péparait au siége d'Orléans. Cette grande ville, qui commandait le passage le plus important de la rivière, était le chef-lieu de l'apanage du duc d'Orléans, qui, depuis la bataille d'Azincourt, était toujours prisonnier des Anglais. Ce duc avait déjà offert à plusieurs reprises d'abandonner la cause de son roi et celle de l'indépendance de sa patrie, si on voulait le relâcher. Lorsqu'il avait appris le prochain départ de Salisbury pour la France, il lui avait demandé la promesse qu'il n'attaquerait point son apanage, représentant que depuis sa captivité il ne pouvait plus se considérer comme étant en guerre. Salisbury l'avait promis, mais Bedford jugea qu'un captif n'était point maître d'obliger ses provinces à observer la neutralité, et que sa demande n'était point un motif de suspendre les opérations militaires. En effet, le 12 octobre, l'armée anglaise ayant passé la Loire, vint tracer son camp devant Orléans du côté du midi [1].

Le danger n'avait jamais été plus grand pour l'indépendance de la France, d'autant que l'indolent Charles VII ne semblait se donner la peine ni de le comprendre, ni de songer à y remédier. Comme s'il voulait se hâter de jouir d'une royauté qui lui échappait, il prodiguait les grâces aux courtisans, aux favoris qui l'approchaient; et comme il avait peu de mémoire, il accordait souvent la même faveur à deux ou trois prétendants différents. C'est ainsi qu'il donna les revenus de la sénéchaussée de Beaucaire, évalués à douze mille écus, à la reine de Sicile sa belle-mère, pour le reste de sa vie, ce qui ne l'empêcha pas de les engager ensuite pour l'année 1428, à des marchands qui lui avaient prêté de l'argent, et de nouveau de donner ceux de 1428 et 1429 au duc d'Alençon, pour l'aider à payer sa rançon. Le comte de Foix, auquel tous ces concessionnaires recoururent, parce que la sénéchaussée était dans son gouvernement, défendit, le 12 août, d'exécuter aucunes lettres du roi, jusqu'à ce qu'il les eût vérifiées, après quoi il donna droit à la reine mère [2].

Les inimitiés dans lesquelles le roi se laissait entraîner par ses favoris, n'étaient pas moins ruineuses pour l'État que les grâces qu'il ac-

[1] Chr. de la Pucelle, t. IX, p. 267. — Journal du siége d'Orléans, manuscrit de la bibliothèque de Genève, à elle donné par J. J. Rousseau, sous le nº 86 en lettre gothique enluminée.

[2] Hist. du Languedoc, l. XXXIV, c. 50, p. 474.

cordait. Le connétable de Richemont était jusqu'alors le seul homme qui prît à cœur les intérêts de la monarchie, et qui songeât à sa défense. Mais la Trémouille, qui savait ce qu'il avait à craindre de lui, était de son côté résolu à le perdre ; et Charles VII, incapable lui-même ou de haine ou de colère, ne refusait aucun acte de rigueur à son favori, dès que celui-ci le demandait. Lorsque Richemont s'était rendu en hiver à Parthenay, pour recueillir l'héritage de son parent, il avait laissé à Chinon la duchesse de Guienne sa femme. Charles VII s'y présenta inopinément le 12 mars, avec la Trémouille, pour lui enlever ce château ; et en effet il changea la garnison que le connétable y avait laissée, défendant que ce prince y fût reçu s'il y revenait. Cependant il permit à la duchesse d'aller rejoindre son mari à Parthenay, et toutes les troupes que celle-ci trouva sur son passage, à Thouars et à Saumur, particulièrement les Écossais, s'en allèrent avec elle au connétable [1].

Le roi avait supprimé toutes les pensions précédemment accordées à Richemont, il avait interdit à tous ses commandants de le laisser entrer dans ses places fortes. Enfin la Trémouille donna ordre à Jean de la Roche de commencer les hostilités contre lui. C'était s'attaquer à forte partie, car les deux seuls princes du sang qui obéissent à Charles VII, les comtes de Clermont et de la Marche, tous les courtisans et presque tous les soldats étaient du parti du connétable. Ces deux comtes firent même en sa faveur la tentative hardie de surprendre la ville de Bourges ; cependant Richemont n'arriva pour les soutenir qu'après que la Trémouille eut fait passer des secours au sire de Prie, qui se défendait au nom du roi dans la tour de Bourges. Les princes déconcertés firent leur arrangement particulier avec Charles VII, et Richemont retourna à Parthenay, d'où il ne bougea plus de toute l'année [2].

La nouvelle de l'arrivée des Anglais sur la rive gauche de la Loire, sans réconcilier ces factions, les força cependant à songer un peu plus à leur sûreté. La cour de Charles VII jugea qu'il n'y avait plus d'espoir que dans une assemblée des états généraux. Les députés de la nation ne s'étaient point rendus ni le 18 juillet à Tours, comme ils y étaient convoqués, ni ensuite le 10 septembre. Une troisième convocation pour se rendre à Chinon au commencement d'octobre, leur fut adres-

[1] Mém. de Richemont, p. 274.
[2] *Ibid.*, p. 276. — Chron. de la Pucelle, p. 271.

sée, et en même temps ou leur annonça « Que chacun des assistants au-
» rait franche liberté d'acquitter sa loyauté, et de dire pour le bien
» des besognes tout ce que bon lui semblerait [1]. » Ils arrivèrent en effet à Chinon au commencement du mois, et restèrent assemblés pendant une partie du mois de novembre. On vit autour du trône du roi, la reine de Sicile, le duc d'Alençon, les comtes de Vendôme et de Harcourt. Les principales demandes des députés du royaume, furent la réunion en un seul des deux parlements de Poitiers et de Béziers, dont l'un avait quitté Paris à cause des Anglais, l'autre Toulouse à cause de la peste : cette réunion fut proclamée par ordonnnance du 7 octobre 1428, et dura jusqu'en 1443 [2] ; les députés demandèrent encore la réforme de la chambre des comptes, et celle des tribunaux inférieurs du royaume. D'autre part, les états accordèrent au roi quatre cent mille livres, à payer moitié par la Langue d'oïl, moitié par le Languedoc et le Dauphiné, ordonnant que les nobles et le clergé concourussent avec le tiers-état pour payer cette aide. Ils invitèrent aussi tous les principaux feudataires du royaume à se rendre, *dans cette extrémité*, sous l'étendard royal avec toutes leurs forces ; et ils adressèrent cette sommation entre autres à Louis III d'Anjou, roi de Sicile ; à Jacques de la Marche, roi de Naples et de Hongrie ; à Charles de Bourbon, comte de Clermont, aux comtes d'Armagnac, de Pardiac, de Foix et d'Astarac, et au sire d'Albret [3].

De tous les princes cependant le seul qu'on vit se mettre en mouvement pour la défense d'Orléans, fut le bâtard d'Orléans qui s'était déjà illustré par sa victoire à Montargis, et qui résolut de s'enfermer dans la capitale du duché de son frère, pour la lui conserver. La Hire, Pothon de Saintrailles, les sires de Villars, de Guitry, de Coraze, de Gaucourt, Nicolas de Giresmes chevalier de Rhodes, Pierre de la Chapelle, et d'autres chevaliers renommés, avec quinze ou seize cents combattants se rangèrent sous ses étendards. Les bourgeois de sa ville, de leur côté, prirent tous les armes, et ils montrèrent autant de valeur que de dévouement [4].

Pendant que les Anglais soumettaient toutes les petites villes du

[1] Hist. du Languedoc, l. XXXIV, c. 45, p. 471.

[2] Ordonn. de France, t. XIII, p. 140. — Hist. du Languedoc, l. XXXIV, c. 46, p. 472.

[3] Hist. du Languedoc, c. 47, p. 472. — Préface des Ordonn., t. XIII, p. 12.

[4] Chron. de la Pucelle, p. 285. — Saint-Remi, c. 150, p. 299. — Monstrelet, c. 52, p. 192.

voisinage, les Orléanais voyaient bien qu'ils allaient être attaqués, et ils avaient travaillé à fortifier le corps de leur place. Ils avaient rasé d'avance le faubourg de Portereau; ils ne se flattaient pas de pouvoir mieux défendre les autres, mais ils attendirent pour les détruire de n'avoir plus de doute sur la marche des Anglais : ils y mirent donc le feu seulement le 12 octobre, au moment où ils virent paraître l'ennemi, sacrifiant ainsi courageusement une grande partie de leurs propriétés et vingt-six églises ou chapelles. Les Anglais attendirent que l'incendie se fût éteint de lui-même, puis s'avançant au milieu des ruines, il y trouvèrent encore plusieurs murs debout, parmi lesquels ils purent faire leurs logements. Salisbury fit tracer une première redoute ou bastide, autour de l'église et de l'hôtel des Augustins, en face du boulevard qui couvrait le pont; et c'est là qu'il vint se loger [1].

Ce fut le jeudi 21 octobre, que les Anglais attaquèrent pour la première fois ce boulevard bâti au midi de la Loire, ou du côté de la Sologne, et qui était seulement une tête de pont. L'assaut fut long et meurtrier : les Anglais furent enfin repoussés avec une perte considérable; mais, de leur côté, les plus renommés des chevaliers français qui le défendaient furent blessés. Pierre de la Chapelle mourut le surlendemain de ses blessures; les sires de Guitry, de Coraze, de Villars, de Giresmes et de Saintrailles, furent mis pour plusieurs jours hors de combat; aussi les Orléanais reconnurent-ils qu'ils ne pourraient pas soutenir dans le boulevard un nouvel assaut, d'autant plus qu'ils furent avertis que les Anglais avaient miné les murs par-dessous, et se préparaient à mettre le feu aux étais qui les supportaient. Ils brûlèrent donc leurs logements le 23 octobre, et se retirèrent dans le corps de la place [2].

Cependant ils n'abandonnaient pas encore le pont : vers son milieu le passage était fermé à ceux qui venaient de la Sologne par deux tours ou tourelles, séparées du rivage par quelques arches : les Orléanais essayèrent encore de s'y maintenir, toutefois en ayant soin de rompre derrière eux le pont, et de ne conserver leur communication que par des ais qu'ils pourraient aisément enlever. Mais dès le lendemain dimanche, 24 octobre, sir William Glandsdale, que les Français appelaient Glacidas, profitant de ce que les eaux de la Loire étaient alors

[1] Chr. de la Pucelle, p. 293.

[2] *Ibid.*, p. 284. — J. Chartier, p. 16. — Journal manuscrit du siége d'Orléans de la Bib. de Genève (les pages ne sont pas marquées), 1er feuillet.

fort basses, attaqua et prit d'assaut les tourelles, et y établit une batterie d'où il commença à battre la ville.

La prise des tourelles, qui rapprochait si fort les Anglais du milieu de la ville, y causa un grand effroi ; heureusement, pour raffermir le cœur des bourgeois, ils virent arriver dès le lendemain le maréchal de Boussac et Jacques de Chabannes, sénéchal du Bourbonnais, qui leur amenaient un renfort assez considérable : on distinguait à leur suite les sires du Bueil, de Chaumont, d'Averton, de Sainte-Sévère, et Tebaldo de Valperga : la noblesse de France commençait, de son propre mouvement, à accourir à la défense d'une ville aussi importante [1]. Un accident, dont le comte de Salisbury fut victime, peu de jours après, releva encore les espérances des assiégés. Il était monté jusqu'au second étage de l'une des tourelles, avec Glandsdale, et plongeant de là dans la ville il convenait avec lui du lieu où il devrait placer ses batteries, lorsqu'un coup de canon tiré au hasard d'Orléans, vint frapper contre la fenêtre où il était, et en détacher un éclat qui lui emporta la moitié du visage, et qui tua un homme derrière lui. Salisbury se fit transporter à Meung-sur-Loire, et il y mourut huit jours après [2].

Bedford fut fort déconcerté par la mort de Salisbury, le général en qui il avait le plus de confiance ; ne pouvant point prendre lui-même le commandement du siége vu que sa présence était nécessaire à Paris, il le confia à Guillaume de la Poole, comte de Suffolk, auquel il joignit Talbot, Gray, Scales, Robert Héron, Lancelot de l'Isle, et Gilbert de Halsates ; en même temps plusieurs chevaliers français du parti de Bourgogne, vinrent aussi rejoindre l'armée anglaise sous Orléans : on y voyait entre autres Guillaume de Rochefort, Hugues des Prés, Eustache Gaudin, Geoffroi de Lancy et Guillaume du Broillac. Suffolk se trouvant alors à la tête d'une armée nombreuse, ne craignit plus de la partager pour attaquer la ville par l'une et l'autre rive de la Loire. Il laissa au midi, ou dans la Sologne, Glandsdale avec son corps d'armée, il transporta le sien au nord ou dans la Beauce conservant la communication de l'un avec l'autre par deux ponts qu'il fit jeter dans l'Ile de Charlemagne, et qu'il appuya par une bastide ou redoute. Treize autres

[1] Chron. de la Pucelle, p. 285.

[2] Selon Rapin Thoyras, ce fut le 3 novembre, t. IV. l, XII, p. 252. — Chr. de la Pucelle, p. 286. — Saint-Remi, c. 150, p. 298. — Monstrelet, c. 52, p. 194. — J. Chartier, p. 17.— Bouvier, dit Berri, p. 376.— Journal d'un bourgeois de Paris, p. 379. — Journal du siége, le mercredi.

bastides furent tracées tout autour de la ville, à l'entrée de tous les chemins qui y conduisaient; tous ces travaux furent commencés le 29 décembre. Ils ne purent suffire, à raison de l'étendue de l'enceinte, à couper toute communication des assiégés avec le dehors [1].

(1429.) Au mois de janvier 1429 le sire de Culant, amiral de France, entra dans Orléans avec deux cents lances; il annonça aux assiégés que le comte de Clermont, fils du duc de Bourbon, était à Blois, où il assemblait une armée pour venir à leur secours. Il était averti que les Anglais éprouvant une grande disette de vivres, en avaient demandé au duc de Bedford, qui leur envoyait de Paris un convoi de poisson salé conduit par sir John Falstaff, avec un corps considérable de troupes. Le comte de Clermont résolut de l'enlever; il donna dans ce but rendez-vous à Yenville au bâtard d'Orléans. Les deux corps, partis l'un de Blois, l'autre d'Orléans, contenaient les guerriers les plus illustres de la France : les deux maréchaux de la Fayette et de Boussac ou Sainte-Sévère, le sire de Culant, amiral de France; le vicomte de Thouars, le sire de Belleville, Jean Stuart, connétable des Écossais, que le roi avait fait comte d'Évreux, avec son frère; Guillaume d'Albret, sire d'Orval; Jean de Nilhac, sire de Châteaubrun; Jean de Lesgot, la Hire, un grand nombre de chevaliers d'Auvergne, de Bourbonnais, de Berri, de Poitou, et les Écossais à la solde de France.

Clermont et le bâtard d'Orléans firent leur jonction à Yenville, le 11 février; le samedi 12 ils reprirent la route de Paris par Étampes : après avoir marché deux heures ils découvrirent les Anglais près de Rouvrai. Falstaff, qui les conduisait, en voyant approcher l'armée française, s'était fait une enceinte des chars de son convoi; il y avait fait monter ses archers, et il avait garni les intervalles avec des pieux aigus. Les Français s'arrêtèrent, leur gendarmerie resta en position à cheval, et leur artillerie, couverte par les archers et gens de pied, ouvrit son feu sur les barricades anglaises. Bientôt beaucoup de chars furent renversés ou mis en pièces, les archers et les marchands de Paris qui les montaient furent tués, et de larges brèches laissèrent voir l'intérieur de l'enceinte anglaise. Il suffisait de continuer le même genre d'attaque, et l'armée de Falstaff fondait devant les Français. Mais dans ce moment Stuart, connétable d'Écosse, cria au bâtard d'Orléans et à

[1] Chron. de la Pucelle. p. 287. — Journal du siége; le mercredi.

Clermont que c'était une honte de ne pas oser aborder l'ennemi par les larges brèches que l'artillerie avait faites. A l'instant ces deux jeunes seigneurs se jetèrent à bas de leurs chevaux et se dirigèrent sur le parc anglais ; les sires d'Orval, de Châteaubrun, de Lesgot, et une centaine de gentilshommes avec les Écossais suivirent leur exemple ; mais les autres, qui avaient eu ordre de ne point bouger, restèrent immobiles à cheval. Cette attaque intempestive et beaucoup trop faible fut aisément repoussée, et les Anglais, sortant à leur tour de leur parc, chargèrent vigoureusement les Écossais, qui furent bientôt en pleine déroute. Les Auvergnats, au lieu de venir à leur aide, prirent la fuite, et en peu de temps les Français, qui se croyaient vainqueurs, furent complétement défaits. Le bâtard d'Orléans fut grièvement blessé, le connétable d'Écosse, les sires d'Orval, de Châteaubrun et de Lesgot furent tués avec plusieurs autres gentilshommes et trois ou quatre cents combattants. On désigna par le nom de Journée des Harengs cette bataille, dont tout le champ était couvert non d'hommes morts mais de poissons que conduisait l'armée anglaise, les barils qui les contenaient avaient été brisés par l'artillerie [1].

Jean Falstaff arriva le 13 février au quartier général du comte de Suffolk, avec quinze ou seize cents Anglais, qui avaient défait six mille Français. Tandis que le comte de Clermont, reçu dans la ville avec ses troupes en désordre, en repartit en hâte pour assembler, disait-il, une nouvelle armée qui n'arriva point, le bâtard d'Orléans et le maréchal de Boussac faisaient ce qu'ils pouvaient pour relever le courage des assiégés ; mais la journée des harengs avait fait sur les Orléanais l'impression la plus funeste : qu'attendre, disait-on, de Charles VII, que le danger d'Orléans n'avait pu tirer de la mollesse où il était plongé à Chinon? qu'attendre des armées françaises, puisque, avec une supériorité quadruple en nombre, elles se laissaient dissiper par les Anglais? On ne voyait de salut pour la ville qu'en faisant reconnaître sa neutralité, et les bourgeois d'Orléans résolurent d'envoyer Saintrailles au duc de Bourgogne, dont il était connu et estimé, pour le supplier de recevoir en dépôt une ville qui appartenait à son cousin, et de la lui garder jusqu'il eût recouvré sa liberté. Saintrailles fut bien accueilli par Jean de Luxembourg, qui le recommanda vivement au duc de

[1] Chron. de la Pucelle, p. 290, — Saint-Remi, c. 130, p. 299. — Monstrelet, c. 56, p. 206. — Bouvier, dit Berri, p. 376. — J. Chartier, p. 17. — Journal d'un bourgeois de Paris, p. 381. — Amelgardus, l. II, c. 8, p. 33.

Bourgogne. Il paraissait naturel que Henri, qui se disait roi de France, conservât leur apanage aux princes français qui le reconnaissaient, ainsi qu'il s'y était engagé par le traité de Troyes, surtout lorsque ces princes consentaient à déposer leurs forteresses entre les mains de son meilleur allié, de telle sorte qu'il pût en faire usage pour continuer la guerre; mais lorsque cette proposition, agréée par le duc de Bourgogne fut transmise au duc de Bedford, il répondit : « qu'il n'entendoit pas » battre les buissons pour qu'un autre prît les oisillons; » qu'il comptait bien se rendre maître d'Orléans lui-même et faire payer aux habitants tout ce que lui avait coûté ce siége [1].

Il semblait désormais impossible que Charles VII, languissant à Chinon dans la mollesse, que ses courtisans, divisés et prêts à se battre pour Richemont et la Trémouille, ou les princes du sang et la noblesse, qui l'abandonnaient pour se retirer dans leurs châteaux, pussent défendre Orléans ou sauver le royaume; mais il existait dans le peuple un sentiment ignoré de patriotisme, d'honneur national, d'indépendance, qui pouvait faire des prodiges, s'il était seulement mis en action. Une moitié de la France vivait sous le joug anglais, et tous les jours ce joug lui devenait plus insupportable; elle ne pouvait se résigner à l'insolence des vainqueurs, à l'abus qu'ils faisaient du droit de la guerre. Tous les jours elle sentait davantage que l'ordre établi et maintenu par l'épée ne pouvait être un ordre légal, qu'elle ne devait y voir qu'une épreuve passagère infligée en punition de ses péchés, et dont le terme approchait sans doute. Tous les jours plus séparée de son roi, plus privée de toutes nouvelles de la cour, elle était plus disposée à le parer en imagination des plus hautes vertus, et à le croire digne d'un meilleur sort. Un sentiment religieux de pénitence, d'amour et d'espoir, couvait dans tous les cœurs; il ne fallait qu'une étincelle pour produire une explosion. Une jeune bergère de Domremy sur les frontières de Lorraine, Jeanne d'Arc, la pucelle d'Orléans, fit jaillir cette étincelle, et le sort de la France fut changé.

[1] J. Chartier, p. 18. — Chron. do la Pucelle, p. 292. — Monstrelet, c. 58 p. 213.

CHAPITRE III.

Mouvement littéraire et religieux des esprits. Enthousiasme religieux et patriotique de Jeanne la Pucelle; son arrivée à la cour; ses combats devant Orléans; sa victoire à Patay sur les Anglais. Elle fait sacrer le roi à Reims; elle le conduit devant Paris. Retraite de Charles VII derrière la Loire. La Pucelle attaque Compiègne et y est faite prisonnière. 1429-1430.

(1429.) Pendant que la France était accablée par des désastres et des souffrances presque sans exemple, les contrées voisines jouissaient de plus de paix et de bonheur. Aussi, la civilisation s'y était accrue, et l'esprit humain y avait fait des progrès notables. Ces progrès avaient ensuite été partagés par la France; car il y avait déjà une liaison trop intime entre tous les États de la chrétienté, pour que la grande monarchie située au centre de l'Europe ne profitât pas, malgré ses malheurs, de la civilisation croissante de ses voisins. En Italie, le quinzième siècle fut l'époque du plus vigoureux essor de l'érudition, l'époque de l'ardeur pour l'étude et du renouvellement de toutes les connaissances. De puissants génies qui, dès le commencement du règne de Charles VII, étaient parvenus à toute la maturité de leurs talents et à la pleine jouissance de leur gloire, s'étaient épris d'admiration pour les monuments laissés par l'antiquité, et ils avaient consacré toute la vigueur de leur caractère, leur ardent désir de savoir, et leur talent pour répandre ce qu'ils avaient appris, à recueillir tout ce que les Grecs et les Romains avaient laissé de digne de mémoire, à le comprendre pleinement et à l'enseigner ensuite, de manière à élever leurs contemporains au niveau de la génération hautement civilisée, dont un espace de quinze siècles les séparait. Guarino de Vérone, Jean Aurispa, Ambroise Traversari, Bruno d'Arrezzo, Poggio Bracciolini, François Filelfo et Laurent Walla étaient arrivés à rétablir dans leur pureté les textes de tous les écrits des Grecs et des Romains que nous possédons, à se mettre au niveau de

toutes les connaissances de leurs auteurs, à écrire leur langue avec la même élégance et la même pureté, à penser presque avec la même indépendance qu'eux. Leurs enseignements, suivis avec passion par des milliers d'écoliers, avaient popularisé en Italie l'érudition, l'éloquence, et même un certain degré de philosophie. Ces hommes s'étaient trouvés en contact avec les plus instruits parmi les Français à la cour de Rome, dans les conciles généraux de Pise et de Constance, dans les écoles, et à l'université même de Paris. Malgré les souffrances de la guerre, malgré la misère et le danger, leur exemple et l'émulation avaient commencé à réveiller les esprits, des études plus fortes étaient suivies dans les colléges; des connaissances plus variées étaient répandues parmi ceux qui jouissaient d'une certaine aisance ; beaucoup de préjugés, sans être absolument déracinés, étaient ébranlés, et on commençait à en avoir honte ; quelques hommes enfin s'élevaient au-dessus de leur pays, à la hauteur de leur siècle, et cultivaient la correspondance des savants italiens.

Un mouvement analogue des esprits se faisait sentir en Allemagne, mais là, selon le caractère de la nation, il était mêlé à plus de foi et à plus d'ardeur religieuse. La réformation, commencée par Jean Huss et Jérôme de Prague, s'étendait, se consolidait; l'Église avait bien voulu l'écraser comme celle des Albigeois, et éteindre dans le sang les nouvelles lumières de l'esprit. Aussi, avait-elle fait, à plusieurs reprises, prêcher des croisades contre les hussites; mais les opinions de ces sectaires avaient été adoptées par quelques princes, par beaucoup de gentilshommes, et par une population guerrière qui s'était dévouée avec autant de valeur que de patience à la défense de sa foi, et qui avait repoussé par des victoires signalées toutes les croisades dirigées contre elle. La Bohême donnait pour la première fois l'exemple d'un pays chrétien qui se séparait du catholicisme, et s'organisait dans une indépendance absolue de la cour de Rome; et les armées des Thaborites ou des Orphelins, en battant les orthodoxes dans toutes les rencontres, les forçaient en même temps à réfléchir sur une doctrine que le bras de la Providence ne protégeait point. Ils semaient ainsi leurs opinions dans le reste de l'Allemagne, et ils préparaient déjà cette réformation plus générale que Luther devait prêcher quatre-vingts ans plus tard [1].

[1] Voyez, sur les progrès des Thaborites, Raynaldi Ann. eccl., 1426, § 11, 1427, § 1, 1428, § 5, et les quinze premiers livres de Lenfant, Histoire de la guerre des Hussites et du concile de Basle. Amsterd., 1731, in-4o.

L'Espagne, moins érudite que l'Italie, moins religieuse que l'Allemagne, n'était cependant point étrangère au mouvement général des esprits. Les lettres y étaient cultivées avec un redoublement d'ardeur; les marquis de Villena et de Santillana donnaient l'exemple des études sérieuses, et Juan de Mena y commençait une nouvelle ère poétique : en même temps, les rois d'Aragon sacrifiaient leur orthodoxie à la politique, sans exciter de réclamations parmi leurs sujets. Ils persistaient dans le schisme pour leur avantage personnel, en opposition avec toute l'Europe. A la mort de l'antipape Benoît XIII, en 1426, ils l'avaient fait remplacer par Giles Munioz, qu'ils nommèrent Clément VIII, et le comte d'Armagnac, déterminé comme eux par des motifs d'ambition et de parenté, embrassa le même parti et retint dans le schisme une partie de la Gascogne [1]. Ce schisme était cependant regardé comme un crime atroce par l'église romaine. Martin V publia, le 4 mars 1426, contre les schismatiques, contre le comte d'Armagnac en particulier, une bulle qui le déclarait excommunié, infâme, sacrilége et parjure; elle déliait de leurs serments tous ses sujets, tous ceux qui se croyaient tenus à quelque devoir envers lui; elle exhortait tous ses voisins, et nommément le roi de France, à conquérir et à confisquer tous ses États, à se saisir de sa personne, de celle de ses enfants et de celle de tous ses adhérents, et à les vendre comme esclaves [2]. Mais il ne dépendait plus uniquement de la cour de Rome de changer la vertu en crime ou le crime en vertu : un public qui s'éclairait tous les jours jugeait les papes comme les rois, et cherchait dans les bulles des premiers, dans les édits des seconds, leurs motifs politiques, plutôt que des règles pour la conscience; l'inconséquence même de la cour de Rome accréditait ce jugement. L'antipape Clément VIII abdiqua le souverain pontificat, en conséquence d'un traité tout à l'avantage du roi d'Aragon et du comte d'Armagnac, et Martin V adressa la même année, à ces deux souverains, des bulles dans lesquelles il les appelait ses fils chéris, et leur promettait toute la faveur de l'Église.

Ainsi procédait avec lenteur, mais avec une marche invariable, le progrès des lumières et la lente réformation des esprits : l'esclavage des consciences n'était plus le même; le sacerdoce s'apercevant qu'une opinion publique le jugeait, était contenu dans les limites d'une certaine pudeur, de quelques égards humains. La cour de Rome elle-même

[1] Raynaldi, Annal. eccl., 1426, § 7.
[2] *Ibid.*, 1429, § 11.

avait reconnu la nécessité de parler deux langages, de conserver pour les ignorants et pour le peuple seulement celui qu'elle adressait à tous dans les siècles précédents, mais d'en appeler à la raison, à la morale, à la philosophie, et surtout à l'érudition, dans sa correspondance avec les corps savants, et lorsqu'elle avait besoin de l'appui des docteurs du quinzième siècle.

Mais pendant que l'esprit humain était dans cet état de transition, tandis qu'il passait de l'ignorance de la barbarie aux lumières de la civilisation, les opinions présentaient des contrastes qu'il est difficile de bien saisir. A côté d'une certaine indépendance, de l'examen et du doute, beaucoup de préjugés, beaucoup de superstitions craintives, subsistaient encore dans toute leur force ; et comment s'en étonner, puisqu'un si grand nombre d'entre elles dominent sur le peuple encore aujourd'hui ? D'ailleurs toutes les classes également, les théologiens, les savants et le peuple ignoraient l'existence des lois auxquelles la nature est soumise, et considéraient tous les événements du monde comme dirigés par une intervention continuelle de la Providence. Toutes les actions des hommes, ainsi que toutes les forces de la nature, leur paraissaient procéder si immédiatement de Dieu, qu'ils ne concevaient point de distinction entre l'ordre naturel et l'ordre surnaturel, et qu'un prodige demeurait pour eux tout aussi probable qu'un fait régi par les propriétés les plus constantes de la matière. Mais, au lieu d'étudier les lois de l'univers, ils cherchaient et ils croyaient reconnaître souvent dans les événements de ce monde l'action de puissances occultes autres que la Providence. Les unes pouvaient, il est vrai, se considérer comme ses agents subalternes : c'étaient les anges, les saints, et les images miraculeuses des uns et des autres. Les chrétiens se recommandaient à eux, avaient une affection particulière pour l'un ou pour l'autre, et se mettaient sous leur protection, comme si jusqu'à ses images avaient des volontés et des affections individuelles. Mais les autres puissances occultes qui dirigeaient les événements étaient rebelles à Dieu : c'étaient les esprits infernaux. Leur existence et leur pouvoir n'étaient révoqués en doute par personne au quinzième siècle. L'Église avait travaillé de tout son pouvoir à inculquer et à maintenir cette croyance ; elle avait représenté aux fidèles les diables sans cesse en embûche autour d'eux ; elle avait dénoncé des ligues fréquentes entre les hommes et les démons ; elle avait puni par des supplices atroces les sorciers et les magiciens, elle a continué, presque jusqu'à notre temps, à prêcher cette

croyance et à agir d'après elle, lors même qu'elle était abandonnée par tous les autres hommes qui avaient reçu quelque éducation [1]. Ce n'est qu'à la dernière extrémité, et lorsqu'ils n'ont plus trouvé d'hommes qui crussent au diable, que les prêtres ont renoncé à le montrer et à le faire intervenir sans cesse dans les affaires humaines.

Les philosophes du quinzième siècle n'avaient rien fait pour ébranler cette croyance; en général, même les plus hardis d'entre eux, avaient moins exercé leur raison que leur mémoire. Ce n'était pas à l'aide de l'observation qu'ils cherchaient l'explication du système du monde; ils la demandaient à l'antiquité à l'aide de l'érudition. Comme ils avaient trouvé quelques traces de démonologie chez les Grecs et les Romains, et beaucoup plus chez les Chaldéens, les Hébreux et les Arabes, ils l'avaient prise pour un fait établi, et ne s'étaient pas permis de douter que l'objet d'une science aussi ancienne ne fût une chose réelle. L'astrologie avait été plus cultivée encore par les anciens, aussi leur paraissait-elle la plus importante des applications de l'astronomie; la mythologie elle-même, qui servait de clef à toute l'érudition classique, avait confirmé pour eux la croyance aux sciences occultes; ils avaient admis l'existence des divinités païennes comme d'être réels; seulement parmi les savants, les uns d'accord avec l'Église, ne voyaient en elles qu'autant de manifestations des démons, tandis que les autres, plus indépendants, plus esprits forts, conservaient une affection secrète pour les dieux d'Homère et de Virgile, et n'auraient pas été éloignés de leur rendre un culte.

Le peuple enfin, également confirmé dans les terreurs superstitieuses que crée l'ignorance, par les prêtres et par les savants qui auraient dû l'instruire, vivait dans une attente continuelle du surnaturel, et ne concevait pas même qu'on pût élever un doute sur l'action habituelle des puissances ou célestes ou infernales qui se partageaient sa destinée. Seulement de certaines règles lui avaient été données pour distinguer les unes d'avec les autres. Ainsi, par exemple, des savants s'appuyant sur quelque autorité classique, ou bien des docteurs de l'Église lui avaient enseigné que le diable était sans pouvoir sur le corps d'une

[1] Aujourd'hui même la persécution contre les Francs-Maçons en Espagne et en Italie, n'est fondée que sur les croyances qu'on veut entretenir parmi le peuple de leur alliance avec le diable. Mais, en même temps qu'on les punit pour ce crime supposé, on n'ose pas même, par respect pour les lumières du siècle, avouer qu'on les en soupçonne.

vierge, en sorte que si une femme, dans cet état de pureté primitive, exerçait un pouvoir surnaturel, on devait en conclure qu'il venait de Dieu. Ainsi, encore, les prêtres avaient décidé que le diable, comme père du mensonge, ne pouvait s'abstenir de mentir, en sorte qu'en questionnant sur la foi un être qui faisait des prodiges, on reconnaîtrait que son savoir venait de l'*ennemi*, s'il tombait dans quelque hérésie. Cependant l'esprit du siècle avait pénétré jusque dans les superstitions populaires; les enthousiastes avaient pris un caractère un peu plus humain, un peu plus charitable; ceux qui s'adressaient au peuple ne pouvaient se faire écouter de lui qu'en lui prêchant une réforme morale, et le fanatisme était bien moins haïssable qu'il ne l'avait été au temps des croisades contre les Albigeois.

Les souffrances du peuple français augmentaient son penchant à la dévotion; de nombreux missionnaires se répandaient dans les campagnes, et avertissaient le peuple qu'il ne serait délivré des pillages des gens de guerre, des excursions de l'ennemi, de l'humiliation d'un joug étranger que lorsqu'il aurait renoncé à ses mauvais penchants, à ses plaisirs et à ses vices. Un moine breton de l'ordre des carmes, nommé frère Thomas Connecte, prêcha en l'année 1428, dans la Flandre, l'Artois, la Picardie et les provinces voisines, qui toutes reconnaissaient Henri VI comme roi de France. Il allait de ville en ville monté sur un petit mulet, et suivi d'une foule de ses disciples à pied; dès qu'il arrivait, il trouvait sur la place publique un échafaud dressé pour lui, sur lequel il disait une messe; puis il commençait à prêcher contre les vices, les péchés, les plaisirs et le luxe. Il attaquait surtout les prêtres, qu'il forçait à renoncer à leurs concubines; les grandes dames, qu'il obligeait à déposer de hautes coiffures de tête nommées *hennin*, et qu'il prétendait scandaleuses; les joueurs enfin, auxquels il demandait de brûler les damiers, échiquiers, cartes, quilles et dés. Il appelait à son aide les enfants, et les ameutait contre ceux qui ne se soumettaient pas à ses règles, et souvent il leur donnait l'exemple de crier au *hennin*, lorsqu'il voyait paraître dans les rues quelque femme avec une haute coiffure. Si la malheureuse ne trouvait pas bien vite un refuge dans une maison, elle était couverte de boue, traînée dans le ruisseau, et quelquefois dangereusement blessée. Les peuples cependant regardaient le moine avec admiration, comme un réformateur des mœurs et un saint homme [1]. Le clergé, au contraire, supportait avec impatience la

[1] Monstrelet, t. V, c. 5, p. 197.

critique de ses mœurs et de ses vices, il regardait frère Thomas comme trahissant son ordre en cherchant à le réformer. Il le poursuivit de sa haine, lorsque ce religieux se retira en Bretagne; et lorsqu'il passa ensuite à Rome, sous le pontificat suivant d'Eugène IV, la très-sainte inquisition le fit brûler comme hérétique [1].

Un moine cordelier, nommé frère Richard, ne causait pas moins de fermentation à Paris. Il commença, le 16 avril 1429, à prêcher à Sainte-Geneviève, et il continua chacun des jours suivants jusqu'au lundi 26 avril, montant en chaire à cinq heures du matin, et l'occupant jusqu'à dix ou onze heures. De même que frère Thomas, la partie des mœurs qu'il paraissait vouloir réformer était la toilette des femmes; il en engagea un grand nombre à déposer la coiffure élevée qui était alors à la mode; il leur promit que cette condescendance serait récompensée l'année suivante par les merveilleux changements qu'elles verraient dans le monde. Il paraît que le gouvernement anglais conçut quelque inquiétude de cette prédiction, et de la fermentation qu'elle excitait; le gouverneur de Paris le renvoya après son dixième sermon, et frère Richard, passant ensuite dans les provinces qui reconnaissaient Charles VII, embrassa ouvertement son parti [2].

Ainsi un enthousiasme religieux et politique fermentait dans toute la partie de la France soumise aux Anglais; il persuadait à chacun qu'en redoublant de foi, en renonçant au péché, en réformant ses mœurs, il hâtait la délivrance de sa patrie, et contribuait à lui faire secouer un joug qui devenait insupportable. Toutefois ce zèle populaire ne brilla de tout son éclat que lorsqu'il produisit au milieu des armées la jeune héroïne qui joignait, à sa ferme confiance dans une aide surnaturelle, le courage, la constance, la pureté, la sagesse; elle enflamma la multitude par son exemple, et elle lui donna le pouvoir d'accomplir une grande révolution.

Jeanne d'Arc, née à Greux, paroisse de Domremy, vers l'an 1409, était de six ans plus jeune que le roi. Son père et sa mère étaient des paysans aisés, qui, de même que tous les habitants de leur village, étaient attachés de tout leur cœur au parti armagnac : tandis qu'à deux lieues de distance, le village de Marey ou Maxey, également situé sur la Meuse, entre Neufchâteau et Commercy, sur les frontières de la

[1] Lobineau, Histoire de Bretagne, l. XVI, c. 75. p. 576. — Monstrelet, t. VI, c. 127, p. 62.

[2] Journal d'un bourgeois de Paris, p. 383, 388, 393.

Lorraine et de la Champagne, était tout dévoué aux Bourguignons. Lorsque les principaux lieutenants du Dauphin eurent été obligés d'évacuer la province, les pères courbèrent la tête sous le joug des Anglais, et continrent leur ressentiment; mais les enfants continuèrent à porter leur esprit de parti dans leurs jeux, et ceux des deux villages se livrèrent souvent des combats acharnés. Jeanne d'Arc, qui avait trois frères, les avait vus plusieurs fois revenir tout sanglants, avec les autres enfants de son village, des combats qu'ils avaient livrés aux enfants bourguignons de Maxey [1]. Depuis les capitulations des derniers lieutenants de Charles VII, les vexations des Bourguignons et des Anglais avaient encore redoublé; aussi les Champenois, n'ayant plus de communication avec la cour, en devenaient plus fervents encore dans leurs vœux pour le roi exilé des Français, qu'ils regardaient comme devant être leur protecteur, leur libérateur, leur vengeur. Jeanne d'Arc s'était livrée de tout son cœur à l'esprit de parti ou au patriotisme de ses parents; mais elle y joignait la piété la plus exaltée : souvent elle passait des jours et des nuits en prières; ou bien elle s'occupait à tisser des guirlandes pour la Vierge, pour l'archange Michel, pour sainte Catherine et sainte Marguerite, qu'elle regardait comme ses protectrices particulières. Sans cesse occupée de ces êtres surnaturels, elle crut bientôt voir leur image; elle crut entendre leurs voix, et ces visions commencèrent lorsqu'elle avait treize ans : les infirmités de son sexe ne l'atteignirent point à cet âge; il paraît qu'elle en fut toujours exempte, et que ce fut une des causes qui la disposèrent aux extases et aux illusions de ses organes [2]. C'était justement l'époque où Charles VI mourait, où Charles VII, exclu de son trône et de sa capitale, ne pouvait point obtenir le sacre, qui, aux yeux du peuple et des prêtres, conférait seul le caractère royal.

Pendant les sept ans de lutte et de revers qui s'écoulèrent depuis la mort de Charles VI jusqu'à l'arrivée de Jeanne d'Arc à Chinon, Charles VII n'était toujours pour elle que le dauphin; mais il occupait sans cesse sa pensée : c'était lui qu'elle invoquait sans cesse pour défendre ses parents, sa maison, son village, contre l'oppression des Bourguignons et des Anglais; surtout elle croyait que, dès qu'il serait sacré, la bénédiction des prêtres et celle de Dieu reposant sur lui, la victoire s'attacherait à ses étendards, et qu'il recouvrerait alors son royaume. Cette rêverie continuelle fut bientôt suivie d'extases dans lesquelles elle crut

[1] Interrogatoire de la Pucelle, p. 68, 69.
[2] Préface de la Chronique de la Pucelle, p. 7.

voir ce qu'elle désirait : saint Michel, sainte Catherine, sainte Marguerite, lui apparurent, et l'invitèrent à conduire elle-même Charles VII à Reims pour recevoir l'onction sacrée; elle se figura qu'elle en avait la mission spéciale, et *ses voix*, comme elle les appelait, ne la laissèrent plus dormir jusqu'à ce qu'elle l'eût entreprise.

Jeanne d'Arc avait dix-neuf ans accomplis à l'époque où les Anglais pressaient le siége d'Orléans, au commencement de l'année 1429 : elle était belle, forte, adroite, courageuse comme une jeune fille élevée dans les champs. Elle avait été demandée en mariage par un jeune homme de Toul; mais elle l'avait refusé parce que, disait-elle, elle avait voué sa virginité à Dieu et à la délivrance de la France. Au mois de janvier, elle alla passer quelques jours chez un de ses oncles nommé Durand Laxart : c'est à lui qu'elle parla pour la première fois de la mission qu'elle avait reçue du ciel pour la délivrance de la France, et elle l'engagea à la conduire à un capitaine dévoué à Charles, nommé Robert de Baudricourt, qui se trouvait à Vaucouleurs, petite ville peu éloignée de Domremy. Baudricourt ne regardait point comme impossible l'intervention miraculeuse des anges et des saints en faveur de la France; mais il était tout aussi disposé à croire à celle des fées ou des mauvais esprits qui se ressemblaient, disait-on, ou au bois Chenu, à demi-lieue de la maison de Jeanne, ou sur l'arbre des Fées, hêtre majestueux, qui s'élevait sur le chemin de Domremy à Neufchâteau. Enfin une troisième supposition se présentait encore à son esprit avec plus de probabilité que les autres : peut-être la jeune fille qui venait lui offrir son bras pour délivrer la France était folle; aussi repoussa-t-il d'abord sa prière de lui donner quelques-uns de ses chevaliers pour l'accompagner au travers d'un pays ennemi, jusqu'au roi, qui était à plus de cent cinquante lieues de distance. Il conseilla donc à André Laxart de la bien souffleter et de la ramener chez son père. Mais Jeanne ne se rebuta point; elle revint deux fois à lui avec plus d'instance encore, répétant qu'il fallait absolument qu'elle allât vers le noble dauphin, parce que son seigneur le roi du ciel le voulait ainsi. Deux gentilshommes, Jean de Metz et Bertrand de Poulengy, se trouvèrent présents à ces conférences : ils prêtèrent foi à son inspiration; ils furent échauffés par son enthousiasme, et ils offrirent de l'accompagner, et de fournir à la dépense de son modeste équipement. Baudricourt lui donna seulement une épée : elle fit écrire à son père et à sa mère pour leur demander leur congé et la compagnie de son troisième frère, Pierre d'Arc. Elle coupa ses longs cheveux,

prit des habits d'homme, et partit de Vaucouleurs au commencement de février 1429, avec les deux gentilshommes, leurs deux serviteurs, son frère, un archer et un homme qui prenait le titre de messager du roi [1].

Ce ne fut pas sans de grands dangers que Jeanne, avec sa petite troupe, traversa la France, des bords de la Meuse jusqu'à Chinon en Touraine. Elle avait à redouter en chemin et les ennemis et les brigands, et même les protecteurs qu'elle s'était donnés, qui n'étaient point insensibles aux charmes de la jeune fille qu'ils avaient prise sous leur garde. Mais ces derniers furent bientôt subjugués par son enthousiasme pieux et par la sagesse de sa conduite ; un sentiment de crainte et de respect succéda à des désirs plus tendres. Elle arriva à Chinon le 24 février 1429. Ses gardiens obtinrent, non sans quelque difficulté, qu'elle serait présentée au roi. Cependant celui-ci, oubliant combien il était probable que, occupée sans cesse de lui, elle avait vu quelque part son portrait, fut frappé, comme d'une grande merveille, de ce qu'elle le reconnaissait, tandis qu'il cherchait à se cacher entre ses courtisans. « Gentil dauphin, lui dit-elle, pourquoi ne me croyez-vous? Je vous » dis que Dieu a pitié de vous, de votre royaume et de votre peuple; » car saint Louis et Charlemagne sont à genoux devant lui, en faisant » prières pour vous. Si vous me baillez gens, je lèverai le siége d'Orléans, » et je vous mènerai sacrer à Reims; car c'est le plaisir de Dieu que ses » ennemis les Anglais s'en aillent en leur pays, et que le royaume vous » demeure [2]. »

La cour de Charles VII n'était pas moins disposée que toute la France à croire à une intervention surnaturelle en sa faveur, à accueillir ce qui pourrait ranimer les espérances d'une nation opprimée. Bientôt on raconta à Chinon, non-seulement que *la Pucelle* (désignation sous laquelle elle fut dès lors connue) avait distingué le roi parmi ses courtisans, mais encore qu'elle lui avait parlé de ses pensées les plus secrètes, de choses que lui seul savait ; qu'elle lui avait montré des signes qui ne laissaient aucun doute sur sa puissance surnaturelle ; qu'elle avait

[1] Chron. de la Pucelle, éd. de Buchon, t. IX, p. 293. — Préface à la Chronique, p. VIII. — J. Chartier, p. 19. — Amelgardus, l. II, c. 9, p. 34. — Biographie universelle, t. XXI, p. 496. M. de Walckenaer, auteur de cet article, y a réuni tout ce qui se trouvait épars dans les monuments du temps.

[2] *Ibid.*, p. 296. — Journal manusc. du siége. — Amelgardus, l. II, c. 10, 35.

demandé une vieille épée cachée derrière l'autel de sainte Catherine à Fierbois, et qu'on l'avait trouvée telle qu'elle la désignait, marquée de cinq croix sur la lame. Ainsi l'on ne doutait plus de son pouvoir d'opérer des miracles ; mais l'on hésitait si l'on devait la regarder comme prophétesse ou comme sorcière ; et le clergé, toujours jaloux de ceux qui prétendent parler au nom de Dieu, sans être prêtres, penchait pour cette dernière opinion. Regnault de Chartres, archevêque de Reims, et chancelier de France, l'un des principaux ministres de Charles VII, se défiait surtout de la Pucelle, et la regardait comme une alliée du démon. Jeanne d'Arc fut soumise à de nombreuses épreuves, avant que les conseillers de Charles consentissent à accepter son assistance. Des théologiens l'examinèrent à Chinon, sur sa foi, en présence du duc d'Alençon ; elle fut envoyée à Poitiers, où était le parlement, et elle y fut interrogée par de nouveaux théologiens. Elle fut surveillée à toutes les heures du jour et de la nuit, pour s'assurer si elle n'avait point de communication avec les mauvais esprits ; on fit même demander à Domremy des renseignements sur sa conduite passée ; enfin la reine de Sicile, belle-mère du roi, se chargea du soin, avec les dames de Gaucourt et de Fiennes, de la visiter pour vérifier sa virginité ; et ayant rendu témoignage qu'elle était telle qu'elle s'annonçait, on en conclut que le démon n'avait pu faire alliance avec une vierge, et que son pouvoir surnaturel venait en effet de Dieu [1].

Son pouvoir venait en effet de sa vertu, de la superstition universelle et de l'impatience que ressentait le peuple de secouer un joug odieux. Humble, modeste et de bonne foi dans son enthousiasme, elle ne doutait point qu'elle ne dût réussir dans la mission que ses voix lui avaient donnée, celle de délivrer Orléans, et de conduire le roi à Reims; mais elle ne s'attribuait aucun pouvoir miraculeux ; quand les théologiens lui demandèrent de leur donner quelque signe, elle répondit qu'elle n'en pouvait donner d'autre que de conduire les braves à la bataille. Une fois à l'armée, elle y montra l'adresse d'une paysanne accoutumée à courir sur des chevaux indomptés, l'intrépidité d'une personne qui se croit assurée du secours de Dieu, la patience d'une sainte pour les blessures et les privations ; mais elle se laissa conduire par les chefs qui lui étaient associés, et qui, tout en l'aimant et en l'admirant, s'aperçurent bien vite que c'était à eux à la diriger.

[1] Chronique de la Pucelle, p. 298.

Le roi avait fait donner à Jeanne une armure complète ; il lui avait assigné un écuyer, deux pages, deux hérauts d'armes et un aumônier. Elle s'était fait faire un étendard blanc semé de fleurs de lis ; on y voyait peint le Christ au milieu des nuées, assis sur son tribunal, avec deux anges en adoration à ses côtés, dont l'un tenait une fleur de lis. Elle y avait fait écrire les mots : *Jhesus Maria;* c'était l'arme avec laquelle elle entrait hardiment dans les batailles. Elle portait aussi cependant une petite hache suspendue à ses côtés. Le roi l'envoya à Blois auprès de la petite armée qu'y rassemblaient les maréchaux de Rais et de Sainte-Sévère, Ambroise de Lore et le sire de Gaucourt ; elle avait promis de l'introduire dans Orléans avec un convoi de vivres. Arrivée à Blois, elle fit écrire au roi d'Angleterre et à tous les généraux anglais rassemblés devant Orléans, pour les sommer de rendre les clefs de toutes les bonnes villes qu'ils avaient prises en France. Elle-même ne savait ni lire ni écrire, et elle se plaignit plus tard qu'on n'avait point écrit comme elle dictait, qu'on lui avait fait dire : *Rendez à la Pucelle*, quand elle avait dit *Rendez au Roi* [1].

Cependant et l'interrogatoire des théologiens, et la visite de la reine, et l'armement préparé à Blois, et les cérémonies religieuses par lesquelles Jeanne préludait à son expédition, faisaient l'entretien de toute la province ; les bourgeois d'Orléans étaient remplis d'espérance ; les Anglais étonnés s'attendaient déjà à devoir combattre les puissances de l'enfer. Les capitaines associés à Jeanne, après avoir consulté le Bâtard, qui était à Orléans, convinrent de conduire le convoi qu'ils avaient préparé, et qui consistait en plusieurs chariots de grains et quelques troupeaux de bœufs, de moutons et de pourceaux, par la Sologne ou la rive gauche de la Loire, sur laquelle les Anglais étaient moins en force ; Jeanne ne savait point alors par quel côté on la menait. Elle partit le 28 avril de Blois, elle coucha en route, et le 29 elle arriva devant la bastide que les Anglais avaient construite à Saint-Jean le Blanc, en face d'Orléans, au bord de la rivière. Elle avait obligé tous les soldats à se confesser et à communier le jour même ; elle leur avait fait renvoyer toutes les femmes de mauvaise vie qu'ils conduisaient avec eux ; elle marchait à leur tête avec un petit bataillon de prêtres qui entouraient son étendard. Les Anglais, étonnés, et frappés d'une terreur panique, n'avaient point osé l'attendre : la bastide de Saint-Jean le

[1] Interrogatoire, p. 61.

Blanc étaient abandonnée, et la Pucelle n'éprouva aucun obstacle à faire embarquer tout son convoi, et à le faire entrer dans Orléans. Elle y entra elle-même avec le Bâtard, tandis que les capitaines qui l'avaient accompagnée retournaient à Blois pour y préparer un nouveau convoi. Elle exigea d'eux que cette fois ils l'amèneraient par la Beauce en suivant la rive droite de la Loire [1].

Jeanne excita dans Orléans le plus vif enthousiasme; indépendamment de ce qu'elle avait amené dans la ville un convoi de vivres et un renfort d'hommes ardemment désiré, on avait pour elle bien plus de reconnaissance encore pour avoir excité le premier sentiment de crainte que les Anglais eussent manifesté depuis longtemps. L'abandon de la bastide de Saint-Jean le Blanc était un signe évident de la terreur dont ils étaient frappés. En effet, sans éprouver les forces de la Pucelle ou celles de sa troupe, sans essayer seulement de l'arrêter un moment, ils avaient cru sans hésiter à son pouvoir surnaturel. Les commandants du siége avaient fait arrêter le héraut qui leur avait porté sa lettre, et ils menaçaient de le faire brûler, comme étant au service d'une magicienne; le bâtard d'Orléans le fit relâcher cependant, en menaçant du même sort un héraut anglais qui était venu dans la ville. Jeanne elle-même ne s'attribuait ni puissance miraculeuse ni don de prophétie; elle obéissait seulement à *ces voix* qu'elle croyait entendre, et qui lui disaient qu'elle conduirait le roi à Reims pour y être sacré, et que les Anglais seraient chassés de France. Elle ne mangeait qu'avec la plus extrême frugalité; elle supportait les plus longues fatigues sans se plaindre, elle couchait avec quelque femme la plus considérée de la ville, et elle semblait surtout occupée du soin d'écarter jusqu'à l'ombre d'un soupçon sur la pureté de sa conduite, dans un temps où elle était appelée à vivre au milieu du désordre des guerriers. Sa beauté, sa douceur, ses longues prières, son habitude de commencer tous ses discours par les mots *en nom de Dieu*, comme faisaient les hérauts d'armes, avaient confirmé les Orléanais dans la croyance qu'elle était une sainte, et qu'elle avait le pouvoir de faire des miracles en leur faveur.

Le maréchal de Rais et Ambroise de Lore étaient retournés à Blois auprès de l'archevêque de Reims, qui y préparait un nouveau convoi;

[1] Chronique de la Pucelle, p. 307 — Saint-Remi, c. 151, p. 301.— Monstrelet, c. 57, p. 210, et c. 59, p. 216. — Journal d'un bourgeois de Paris, p. 387. — J. Chartier. p. 20. — Bouvier, dit Berri, p. 377. — Première Chronique de la Pucelle, p. 13. — Amelgardus, l. II, c. 11, f. 36. — Journal du siége, manuscrit.

ils en repartirent presque immédiatement, dès le 3 mai, pour l'amener par la Beauce ; en route ils furent rejoints par le maréchal de Sainte-Sévère, le sire de Bueil, et la Hire. En même temps la nouvelle de l'entrée de la Pucelle à Orléans, inspirant un nouveau courage à tous les hommes d'armes répandus dans le Gâtinais ainsi qu'à Montargis, Gien, Châteaudun et Château-Reynard, ils arrivèrent en foule à Orléans pour prendre part aux victoires dont ils se croyaient sûrs. Le mercredi matin, 4 mai, le Bâtard et la Pucelle sortirent d'Orléans, du côté de la Beauce, à la tête d'une troupe brillante et nombreuse ; ils passèrent devant les bastides anglaises, sans que personne osât en sortir pour les arrêter, ils rencontrèrent leur convoi, et ils le ramenèrent dans la ville.

Jusqu'alors tous ces succès avaient été obtenus par la seule terreur du nom de la Pucelle, sans qu'il se fût encore donné autour d'elle un seul coup de lance. Le soir du même jour cependant, le bâtard d'Orléans, sans même l'en avoir prévenue, fit attaquer la bastide de Saint-Loup, après avoir fait avancer une troupe nombreuse qui coupait aux Anglais des autres bastides, la communication avec celle-là. Le combat fut acharné, et les Anglais se défendaient avec vaillance : tout à coup la Pucelle en fut avertie, et elle arrive au galop, son étendard à la main ; les assaillants à sa vue redoublèrent de courage ; les Anglais, en entendant répéter son nom, faiblirent, et après avoir perdu cent soixante hommes, ils se réfugièrent dans un clocher, où ils furent faits prisonniers [1].

La Pucelle proposa ensuite d'attaquer les autres bastides situées du côté de la Beauce ; mais les capitaines qui partageaient avec elle la défense d'Orléans, tout en profitant de l'enthousiasme qu'elle excitait, ne voulaient rien donner au hasard ; ils résolurent d'attaquer plutôt les Anglais au midi de la Loire, soit parce qu'ils les y savaient plus faibles, soit parce qu'en les chassant de cette rive, ils s'ouvraient une communication importante avec le Berri. La Pucelle acquiesça à l'avis du conseil de guerre, et, le 6 mai, elle s'avança sur le pont, jusqu'à l'arche qui était coupée, d'où elle pouvait se faire entendre des Anglais qui étaient dans les tournelles ; elle les somma de se retirer, leur disant « que le plaisir de Dieu étoit qu'ils s'en allassent, ou sinon qu'il s'en trouveroit courroucé. » On ne lui répondit que par des injures et des

[1] Chron. de la Pucelle, p. 313. — Journal du siége. Au 4 mai.

moqueries ; alors elle passa la Loire en bateau, et sans attendre les renforts que l'on continuait à lui envoyer, elle vint avec peu de monde attaquer la bastide des Augustins. Dans ce moment l'annonce qu'un corps d'Anglais arrivait par Saint-Privé causa une terreur subite à ses gens ; ils s'enfuirent et l'entraînèrent avec eux. Les Anglais les suivaient en leur criant des injures. Tout à coup la Pucelle se retourna et marcha à leur rencontre, son étendard à la main. En la voyant venir, les Anglais à leur tour prirent la fuite sans l'attendre. En même temps le maréchal de Rais, qui avait passé la rivière avec beaucoup de soldats français, arrivait à son aide ; la Pucelle planta son étendard au bord du fossé du boulevard ; bientôt la bastide des Augustins fut prise et brûlée, et la Pucelle, blessée au pied, rentra dans Orléans.

Pour dégager entièrement la ville de ce côté, il fallait encore se rendre maître des tournelles au milieu du pont : le 7 mai, la Pucelle passa la Loire avec ses soldats les plus dévoués, pour les attaquer au midi, tandis que les bourgeois d'Orléans s'avançaient par le pont, prêts à se frayer un passage avec des solives, au travers de l'arche coupée. Glandsdale commandait toujours dans les tournelles ; il s'y défendit vaillamment, et d'un des premiers carreaux qu'il lança la Pucelle fut blessée à l'épaule ; elle-même arracha le carreau, étancha le sang, et retourna au combat. Ces deux blessures, reçues deux jours de suite, semblaient devoir écarter l'idée d'une puissance surnaturelle ; mais la constance de Jeanne, dont la douleur n'abattait jamais le courage, sa confiance en Dieu, l'assurance avec laquelle elle promettait le succès, ranimaient l'ardeur des combattants. L'assaut dura depuis six heures jusqu'à midi. Bientôt les Anglais, accablés de traits, n'osèrent plus se montrer à découvert ; ils ne s'aperçurent pas que les Orléanais, conduits par le commandeur de Giresmes, traversaient l'arche qui avait été rompue. Quand ils voulurent ensuite se retirer par le côté opposé, le pont-levis rompit sous eux. Glandsdale avec environ trois cents combattants y périrent, deux cents furent faits prisonniers ; Suffolk, Talbot, et les capitaines qui commandaient sur l'autre rive, n'avaient jamais pu réussir à faire sortir de leurs redoutes les Anglais glacés de terreur, pour les conduire au secours de leurs frères d'armes [1].

Dès que la prise des tournelles fut connue dans la ville, les cris et

[1] Chronique de la Pucelle, dans Buchon, t. IX, p. 317. — Autre Chronique, *Ibid.*, p. 18. — J. Chartier, Histoire de Charles VII, p. 23. — Journal du siége, manuscrit. Samedi 7 mai.

les feux de joie des Orléanais, et leurs cloches mises en branle, annoncèrent ce succès aux Anglais qui occupaient, de l'autre côté de la Loire, les deux grandes bastides de Londres et de Saint-Laurent. Suffolk, Talbot, Scales, Falstaff et les autres capitaines anglais, tinrent alors conseil ensemble ; il ne leur restait pas plus de quatre mille hommes, et encore ceux-ci paraissaient frappés de stupeur, oubliant leur ancienne vertu, et prêts à prendre la fuite. Les Français au contraire recevaient d'heure en heure de nouveaux renforts, et l'emportaient sur les assiégeants autant en nombre qu'en confiance. Bientôt il fut reconnu dans ce conseil de guerre, qu'on ne pouvait éviter de lever le siége, et l'ordre en fut donné pour le lendemain. En effet, le dimanche 8 mai au matin, l'armée anglaise se dirigea en assez bon ordre vers Meung-sur-Loire, abandonnant dans ses lignes beaucoup de munitions, de bagages et de prisonniers. La Hire et Ambroise de Lore la suivirent avec cent vingt lances jusqu'à trois lieues de distance : les bourgeois d'Orléans voulaient aussi la poursuivre, mais Jeanne, qui regardait le premier objet de sa mission comme accompli, ne voulut pas se mettre à leur tête. Les Orléanais se contentèrent alors de détruire les bastides, de piller les vivres qu'elles contenaient et d'amener sur leurs remparts leurs canons et leurs bombardes. Après quelques lieues de marche, les Anglais se séparèrent : Suffolk se chargea de défendre Fargeau, Scales et Talbot de garder Meung et Beaugency [1].

Le 13 mai, la Pucelle partit d'Orléans, pour venir à Tours rendre compte au roi de son premier succès, lui demander de prendre confiance en elle, et de se laisser conduire par elle à Reims pour s'y faire sacrer [2]. La cour de Charles VII était tout enorgueillie de la levée du siége ; elle reçut la Pucelle avec de grands honneurs, et elle résolut de profiter de l'ardeur nouvelle que montraient les soldats, pour nettoyer d'Anglais tout le cours de la Loire. Le duc d'Alençon reçut le commandement de l'armée, à laquelle on voyait arriver de toutes parts des gentilshommes et de vieux soldats qui voulaient s'associer à la nouvelle fortune du roi ; tandis qu'au contraire le duc de Bedford appelait en vain les Picards et les autres Français jusqu'alors attachés à ses dra-

[1] Chronique de la Pucelle, p. 522. — Amelgardus, l. II, c. 12, f. 37.

[2] Journal du siége. « Sitôt qu'elle le vit, dit-il, elle se agenouilla moult doulcement en l'embrassant par les jambes, et disant : Gentil Daulphin, venez prendre votre sacre à Reims, je suis fort aiguillonnée que vous y alliez, et ne faites doute qu'en cette ville recevrez votre digne sacre. »

peaux ; tous l'abandonnaient, tous manifestaient leur haine contre les Anglais, et Bedford ne pouvait plus compter que sur le très-petit nombre de ses compatriotes qu'il avait avec lui en France.

Le 21 mai Alençon se présenta devant Fargeau, et commença à attaquer la ville avec ses canons et ses bombardes [1]. Bientôt la brèche fut ouverte, et le lendemain 22 mai la ville et le pont furent pris d'assaut ; le comte de Suffolk y fut fait prisonnier avec l'un de ses frères ; un autre, Alexandre de la Poole, y fut tué. Les Anglais perdirent dans cette place cinq cents combattants, dont plusieurs furent tués par les paysans furieux entre les mains des gentilshommes qui les avaient reçus à rançon. Le duc d'Alençon, pour sauver la vie du comte de Suffolk, de son frère, et des autres captifs de distinction que les habitants des campagnes voulaient massacrer, fut obligé de les conduire de nuit à Orléans [2].

Charles VII n'avait eu de longtemps une si belle armée que celle qui se trouvait alors à Orléans, jamais il n'y avait compté un aussi grand nombre d'illustres capitaines. On y voyait, avec le bâtard d'Orléans et la Pucelle, Boussac, maréchal de France, Gravelle, maître des arbalétriers, Culant, amiral de France, de Lore, la Hire, Saintrailles, Brussac. Bientôt après on y vit arriver de Bretagne les sires de Rais, de Chavigny, de Laval et de Lohéac [3]. Le comte de Richemont, connétable de France, ayant rassemblé dans ses terres de Bretagne et de Poitou quatre cents lances et huit cents archers, voulut aussi rejoindre l'armée royale ; mais la Trémouille, qui avait conduit le roi à Sully pour le rapprocher du théâtre de la guerre, croyait qu'il y allait de sa vie à ne pas permettre que le connétable vînt se mettre à la tête des troupes. Il lui envoya le sire de la Jaille à Loudun, pour lui défendre de passer outre. En même temps le duc d'Alençon conduisit l'armée devant Beaugency, et en entreprit le siége. Le connétable, qui, dans les ordres du roi, ne voyait que les caprices de la Trémoiille, répondit qu'il s'était mis en campagne pour le bien du roi et du royaume, et qu'il verrait qui oserait le combattre. La Pucelle le considérant dès lors comme un rebelle, dans son dévouement à l'autorité royale, pro-

[1] Il y a quelque incertitude sur ces dates. La Chronique de la Pucelle dit le 21 juin, Barante dit le 11 juin, la date du 21 mai semble mieux d'accord avec la suite des événements.

[2] Chron. de la Pucelle, p. 325.

[3] *Ibid.*, p. 329.

posa de lui livrer bataille ; mais tous les capitaines de l'armée désiraient au contraire voir Richemont à leur tête, et recevoir le renfort qu'il leur conduisait. Ils persuadèrent donc à Jeanne d'entreprendre elle-même de le réconcilier avec le roi. Comme Richemont avançait toujours, la Pucelle alla au-devant de lui. « Jeanne, lui dit le connétable, on m'a » dit que vous voulez me combattre. Je ne sais pas si vous êtes de par » Dieu ou non ; si vous êtes de par Dieu je ne vous crains en rien, car » Dieu sait mon vouloir ; si vous êtes de par le diable je vous crains » encore moins [1]. » Le comte de Perdriac, Jacques de Dinan, frère du seigneur de Chateaubriand, Beaumanoir, Rostrenen, Montauban, Saint-Giles et la Feuillée accompagnaient le connétable. Le lendemain Beaugency capitula, et la garnison anglaise obtint la permission d'aller rejoindre Talbot, Scales et Falstaff, qui étaient alors à Meung-sur-Loire [2].

Beaugency avait ouvert ses portes le 17 juin, et le 18 les Français se présentèrent devant Meung, mais ils trouvèrent les portes ouvertes. Les Anglais en étaient partis, se dirigeant sur Paris, où Bedford voulait réunir son armée. Ils étaient déjà arrivés à Patay, au milieu de la Beauce, lorsque l'armée française les atteignit. Beaumanoir, Saintrailles, la Hire, de Lore et de Termes, qui avaient pris les devants à la tête de la cavalerie, les chargèrent avec tant d'impétuosité qu'ils les forcèrent à suspendre leur marche, et les mirent en désordre avant même que le corps d'armée fût arrivé. Les Anglais, qui n'avaient pas plus de quatre ou cinq mille hommes, étaient troublés par des terreurs superstitieuses, et éperdus en voyant tout le pays soulevé contre eux. Les Français, au contraire, se croyant sûrs de vaincre avec la Pucelle, et se confiant en leur nombre, ne respiraient que vengeance : elle fut en effet aussi complète qu'ils pouvaient la tirer d'une aussi faible armée; deux mille deux cents Anglais furent tués à Patay, sans avoir eu un instant l'espoir de vaincre, sans presque avoir combattu. Talbot et Scales furent faits prisonniers, avec la plupart de ceux qui étaient en état de payer une rançon. Les fuyards se précipitèrent vers Yenville, mais ils en trouvèrent les portes fermées ; cette place et toutes celles de la Beauce s'étaient hâtées d'arborer les drapeaux français. Jean Falstaff, avec les restes de l'armée anglaise, ne put trouver de refuge que dans Corbeil [3].

[1] Mém. de Richemont, p. 280.
[2] Chron. de la Pucelle, p. 331. — J. Chartier, p. 26. — Journal du siége.
[3] *Ibid.*, p. 334. — J. Chartier, p. 26. — Monstrelet, c. 61, p. 223.

Dès le moment de la délivrance d'Orléans, la Pucelle avait sollicité le roi à plusieurs reprises de venir jouir de ses succès, et encourager ses loyaux sujets par sa présence. Charles VII avait consenti en effet à s'avancer jusqu'à Sully, et ensuite jusqu'à Châteauneuf-sur-Loire. Après la déroute des Anglais à Patay on le pressa de venir à Orléans pour témoigner aux bourgeois de cette ville sa satisfaction de leur fidélité et de leur bravoure. Mais la Trémouille ne pouvait consentir à ce qu'il s'approchât autant du connétable. Il le conduisit au contraire à Gien, et il fit même venir la reine, divisant en même temps l'armée. Richemont avec ses soldats avait descendu la Loire et attaquait Marchenai près de Blois, tandis que le grand amiral Louis de Culant remontait la même rivière et devait s'assurer de Gien, de Bonny, de Cône et de la Charité : les deux dernières villes firent une assez longue résistance, et ceux des capitaines qui étaient dévoués à la Trémouille représentaient au roi qu'il ne devait point s'écarter de la Loire avant de s'être rendu maître de Cône et de la Charité ; mais la Pucelle, qui était venue le trouver à Gien, le supplia de se mettre à la tête de son armée et de marcher à Reims pour s'y faire sacrer ; les plus habiles capitaines la secondaient ; ils disaient à Charles VII que c'était le moment de profiter du découragement des Anglais, qui, dispersés en petit nombre dans un grand royaume ennemi, n'étaient point en état de lui faire tête ; tandis que les Français étaient remplis d'enthousiasme, que ceux qui habitaient au nord de la Loire étaient impatients de secouer un joug odieux, et que ceux qui habitaient au sud accouraient en foule pour se ranger sous les drapeaux du roi, que pour la première fois ils voyaient victorieux [1].

Enfin ces derniers l'emportèrent, et le 20 juin Charles VII se détermina à se fier à sa fortune. Il renvoya la reine à Bourges, et fit partir son avant-garde pour Auxerre, où il la suivit le lendemain. La Trémouille était bien plus effrayé de ce qui pouvait nuire à son crédit auprès du roi, que des hasards de l'entreprise ; aussi faisait-il très-mauvais accueil aux seigneurs qui arrivaient pour grossir l'armée ; mais sa rudesse ne suffisait point pour les rebuter. Tous voulaient servir dans une expédition qu'ils croyaient devoir être glorieuse. La Trémouille prétendait ne pouvoir leur donner que trois francs par homme pour toute la campagne. Mais « ceux des gentilshommes qui n'avoient de

[1] Chron. de la Pucelle, p. 337.

» quoi s'armer et monter, y alloient comme archers et coutillers, » montés sur petits chevaux[1]. » Le connétable et le comte de la Marche demandèrent aussi à accompagner le roi, l'un et l'autre avec une troupe nombreuse et bien équipée, et elles auraient assuré à Charles VII une supériorité décidée. Le connétable fit dire à la Trémouille qu'il était prêt à tout faire pour regagner la grâce du roi, jusqu'à le baiser aux genoux; mais Charles répondit qu'il aimerait mieux n'être sacré de sa vie que de voir le connétable assister à son sacre[2].

L'armée royale, après avoir passé la Loire, fut accueillie avec joie par les paysans dans les bourgades et les villages ; mais les villes hésitaient davantage à se déclarer pour elle; la responsabilité à laquelle elles s'exposaient était trop grande, et elles tremblaient des punitions dont elles étaient menacées. Auxerre, qui appartenait au duc de Bourgogne, n'osa point ouvrir les portes au roi : les bourgeois lui fournirent des vivres, et lui promirent de le reconnaître, dès que Troyes, Châlons et Reims se seraient soumis à lui. Ce fut le sire de la Trémouille qui traita au nom de Charles, à ces conditions, avec les habitants d'Auxerre. Son frère était à l'heure même au service du duc de Bourgogne, et l'on accusa le favori du roi d'avoir reçu de l'argent des bourgeois, pour souscrire à cet accommodement[3]. Saint-Florentin ouvrit avec empressement ses portes au roi; Troyes au contraire lui ferma les siennes. Il y avait dans cette ville cinq ou six cents soldats anglais ou bourguignons, qui contenaient l'esprit public. Ils n'avaient guère eu le temps encore d'entendre raconter les prodiges d'Orléans, et leur courage n'était point ébranlé; ils attendirent l'avant-garde française en dehors de la ville, et après avoir livré une rude escarmouche, ils se retirèrent en bon ordre dans les murs. Ces murs étaient en bon état, et auraient pu tenir fort longtemps contre l'armée royale, qui était dépourvue de tout ce qu'il lui fallait pour entreprendre un siége. Les vivres mêmes lui manquaient, et les soldats, pendant cinq ou six jours, ne se nourrirent presque que de fèves qu'ils allaient cueillir dans les champs. L'archevêque de Reims, chancelier de Charles, qui se défiait toujours de Jeanne, reprochait déjà aux capitaines leur imprudence de s'être engagés si avant, et voulait que l'armée regagnât en toute hâte les rives de la Loire. Un conseil de guerre, assemblé pour

[1] Chronique de la Pucelle, p. 339.
[2] Mém. de Richemont, p. 283.
[3] Chron. de la Pucelle. p. 340.

décider ce qu'il y avait à faire, paraissait pencher vers cette résolution, lorsque Jeanne vint frapper à la porte, et demanda instamment d'être introduite. Elle affirma que ses voix l'avaient assurée que si l'on attendait encore deux ou trois jours, les portes de Troyes seraient ouvertes au roi. Les capitaines semblaient prendre peu de confiance en ses révélations ; ils avaient, en la voyant de plus près, pu mieux juger de sa simplicité et de son ignorance : le roi lui-même lui répondit « que si » elle disoit chose qui fût raisonnable et profitable, il la croiroit vo- » lontiers [1]. » Mais les soldats avaient plus d'enthousiasme; on résolut donc de profiter de leur bonne volonté, et de faire avancer la seule petite bombarde qu'on eût à l'armée, pour battre les murailles en brèche. Bientôt les bourgeois de la ville virent la Pucelle, son étendard blanc à la main, qui dirigeait les travailleurs auprès des murs, pour élever des gabions, et faire des *taudis et approches*. Les uns, frappés d'une crainte superstitieuse, assurèrent qu'ils avaient vu cet étendard entouré d'une multitude de papillons blancs, les autres commencèrent à crier que le roi qui était à leurs portes, était leur seigneur naturel ; à accuser les magistrats et l'évêque, qui bravaient à la fois les puissances du ciel et de la terre, pour persister dans leur rébellion. Pendant les cinq ou six jours qui s'étaient écoulés, les récits de la délivrance miraculeuse d'Orléans, de la victoire miraculeuse de Patay, avec tous les ornements que l'imagination populaire y avait ajoutés, avaient circulé de bouche en bouche ; la fermentation commençait à devenir menaçante, et les magistrats et l'évêque envoyèrent au roi pour offrir de capituler. Celui-ci n'eut garde de disputer sur aucune condition. Il permit à la garnison anglaise de se retirer avec armes et bagages ; il racheta d'elle les prisonniers français qu'elle voulait emmener; il accorda un plein pardon à tous les habitants de la ville qui l'avaient offensé, et il reconnut comme légitimes toutes les grâces, toutes les concessions de bénéfices qui avaient été faites par le parti bourguignon, soit au nom de son père, soit au nom de Henri VI. A ces conditions, la ville de Troyes, où avait été signé le traité qui l'excluait du trône, lui ouvrit ses portes le 9 juillet 1429 [2].

L'armée ne fit que défiler au travers de Troyes, sans s'y arrêter et sans y faire aucun dommage. Châlons, où elle se présenta ensuite, ouvrit ses portes avec empressement. L'évêque, à la tête de la bour-

[1] Chron. de la Pucelle, p. 348.
[2] *Ibid.*, p. 347. — Ordonn. de France, t. XIII, p. 142.

geoisie, vint recevoir le roi hors de la ville. La Pucelle pressait toujours Charles de ne point s'arrêter, et en effet il arriva devant Reims à journées de marche. Châtillon et Saveuse, seigneurs bourguignons, commandaient dans la ville, mais ils n'avaient point de soldats; ils assemblèrent la bourgeoisie, et lui demandèrent de tenir seulement six semaines, au bout desquelles ils répondaient que les ducs de Bedford et de Bourgogne arriveraient avec une armée si puissante qu'elle ferait lever le siége; mais la bourgeoisie refusa de courir ce risque, et engagea les deux capitaines à se retirer; elle envoya ensuite une députation au chancelier Regnault de Chartres, qui avait été élu archevêque de Reims, mais qui n'avait jamais pu prendre possession de son siége, pour l'engager à entrer dans sa ville épiscopale. Regnault fit en effet son entrée dans Reims, le samedi 16 juillet au matin. Le soir du même jour, Charles VII y entra aussi avec son armée. Jeanne marchait devant lui, parmi les guerriers, son étendard à la main, et tous les regards étaient fixés sur elle [1].

Le roi fut sacré dès le lendemain 17 juillet, avec toutes les cérémonies d'usage et autant de pompe qu'en pouvait permettre la hâte avec laquelle il avait marché. Trois princes du sang : le duc d'Alençon, les comtes de Clermont et de Vendôme, et trois simples gentilshommes : la Trémouille, Laval et Jaucourt, représentèrent les six pairs laïques. Les ducs de Lorraine et de Bar s'étaient aussi rendus à Reims pour la cérémonie. La Pucelle fut présente à l'église, proche du roi et du maître-autel, avec son étendard à la main : « Il avoit été à la peine, » dit-elle dans son interrogatoire, c'étoit bien raison qu'il fût à l'hon- » neur [2]. » Après le sacre elle embrassa les genoux du roi en pleurant à chaudes larmes. « Gentil roi, lui dit-elle, ores est exécuté le plaisir » de Dieu, qui vouloit que vous vinssiez à Reims recevoir votre digne » sacre, en montrant que vous êtes vrai roi, et celui auquel le royaume » doit appartenir [3]. J'ai accompli ce que messire m'a commandé, » ajouta-t-elle peu après, qui étoit de lever le siége d'Orléans et de » faire sacrer le gentil roi; je voudrois bien qu'il voulût me faire ra- » mener auprès de mes père et mère, à garder leurs brebis et bétail, » et faire ce que je voudrai faire [4]. » Son père et son oncle étaient

[1] Chron. de la Pucelle, p. 350. — Amelgardus, l. II, c. 13. f. 38.
[2] Procès de la Pucelle, p. 133.
[3] Chron. de la Pucelle, p. 351. — Journal du siége, manuscrit.
[4] *Ibid.*, p. 353.

venus à Reims pour partager sa gloire, et ils augmentaient son désir de rentrer dans sa famille. Mais les capitaines de Charles VII, en combattant aux côtés de Jeanne et en l'appelant à leurs conseils, avaient reconnu qu'elle était leur plus puissant auxiliaire, par l'effet qu'elle produisait sur les soldats, sur le peuple et sur les ennemis, encore qu'eux-mêmes commençassent à se convaincre qu'il n'y avait en elle de merveilleux et de surnaturel que sa simplicité et son courage. Ils mettaient donc la plus haute importance à la conserver avec eux. Sur leurs instantes prières elle consentit à rester encore à l'armée; et dès lors elle montra le même courage dans les combats, la même constance dans les douleurs, la même confiance dans le bon droit de la France, mais non la même persuasion de sa mission divine, ou la même foi dans ses inspirations.

Il ne s'était écoulé que deux mois et demi depuis la première apparition de la Pucelle devant Orléans jusqu'au sacre du roi à Reims. L'armée anglaise, déjà très-peu nombreuse quand elle avait commencé le siége d'Orléans, était presque réduite à rien par les pertes qu'elle avait faites et à ce siége et à Patay. L'explosion longtemps contenue du mécontentement du peuple, le soulèvement de presque toute la Champagne, la captivité de Suffolk, de Talbot et des autres capitaines en qui le duc de Bedford avait le plus de confiance, rendaient la situation de celui-ci fort critique. Il vit bien qu'il ne devait pas songer à troubler la marche du roi vers Reims, ou la cérémonie de son sacre, mais il employa ce temps avec activité à rassembler une nouvelle armée, à raffermir son parti, et à défendre ce qui lui restait de la France. Dans une lettre qu'il adressa au jeune roi Henri VI, il lui disait que le désastre éprouvé devant Orléans, « procédoit en grande partie de manque de » foi, et du doute illégitime que les soldats auroient conçu d'un dis- » ciple et membre du diable appelé la Pucelle, qui usoit de faux en- » chantements et de sorcellerie. L'échec reçu n'avoit pas seulement » réduit grandement le nombre des Anglais, il avoit encore merveil- » leusement ôté le courage du reste, en même temps qu'il avoit en- » couragé l'ennemi, qui s'était dès lors assemblé en grand nombre [1]. »

Le 18 juin de cette même année le conseil de Henri VI avait accordé au cardinal de Winchester la permission de conduire deux cent cinquante lances et deux mille cinq cents archers anglais à la croisade à

[1] Epistola apud Rymer, t. X, p. 408.

laquelle il s'était voué pour l'extermination des hérétiques de Bohême [1]. Mais dans un moment où les armées anglaises en France avaient tant besoin de renforts, le duc de Bedford n'eut garde de laisser partir cette petite armée qui était toute prête, pour une expédition si étrangère aux intérêts de l'Angleterre : il conclut le 1er juillet, avec le cardinal, une convention par laquelle celui-ci s'engageait à demeurer en France au service du régent jusqu'au 21 décembre suivant, tandis que le régent promettait de restituer au pape la solde de ces six mois de délai, au moment où les ennemis de l'Angleterre étant subjugués en France, Winchester repartirait pour son expédition sacrée [2]. Lorsque le pape Martin V en fut informé, il écrivit le 11 août à Charles VII, pour protester que c'était à son insu et contre sa volonté, que des soldats levés pour le service de Dieu étaient employés contre la France. Et ce nouvel acte d'impiété des Anglais attira sur eux, dit l'Annaliste de l'Église, le châtiment que Dieu leur infligea par la main de la pucelle d'Orléans [3].

La Pucelle avait fait écrire successivement deux lettres au duc de Bourgogne, pour l'inviter à se réconcilier avec son roi, et à se trouver au sacre ; il semble que Philippe, qui avait conclu quelques trêves avec les Armagnacs, avait hésité un moment s'il ne renoncerait pas à l'alliance anglaise. Cependant, tandis que Charles VII marchait sur Reims, Philippe, en réponse aux invitations du duc de Bedford, se rendit à Paris le 10 juillet, assembla le peuple devant l'église Notre-Dame, et chercha de nouveau à l'animer contre Charles VII, par le récit de l'assassinat de son père à Montereau. Le 15, les deux ducs sortirent de Paris ; mais le 24 juillet Bedford y rentra avec le cardinal de Winchester, qui lui amenait environ quatre mille Anglais. Le sire de Lille-Adam, qui commandait à Paris pour le duc de Bourgogne, y avait sous ses ordres environ sept cents soldats levés en Picardie [4].

Déjà les Anglais, au lieu de conquérir comme ils l'avaient compté les provinces au midi de la Loire, devaient songer à défendre la capitale. Après le sacre, Laon et Soissons avaient envoyé leur soumission à Charles VII, qui se rapprochait toujours plus de Paris ; la fermentation s'était étendue de la Champagne dans l'Ile-de-France ; Crécy, Coulom-

[1] Rymer, t. X, p. 419.
[2] *Ibid.*, p. 421.
[3] Raynaldi Annal. eccl., 1429, §§ 16 et 17.
[4] Journal d'un bourgeois de Paris, p. 391.

miers et Provins avaient chassé leurs garnisons anglaises ou bourguignonnes, qui s'étaient réfugiées à Château-Thierry ; la Pucelle avait paru devant cette dernière place, et un soulèvement des bourgeois avait de nouveau forcé les Anglais à la retraite. Charles VII avait passé quelques jours à Provins, à Château-Thierry et à Nangis. Bedford sentit la nécessité, s'il ne voulait pas voir des soulèvements éclater jusque dans la capitale, de marcher au devant de Charles VII. Il sortit donc de Paris à la tête de dix mille combattants environ, et il s'avança par Corbeil et Melun jusqu'à Montereau. Il envoya en même temps un défi à Charles VII. Mais il voyait bien que ses troupes étaient trop ébranlées par la superstition pour qu'il pût les mener à l'ennemi. Il se contenta donc de prendre une forte position, dont Charles VII ne put pas même s'approcher, parce qu'il ne put passer la rivière à Bray-sur-Seine. Quand Bedford sut que ce roi était rentré à Château-Thierry, il ramena son armée à Paris, content de l'avoir aguerrie par une petite campagne, où il n'avait pas même vu l'ennemi. L'enthousiasme populaire procurait à Charles VII tous les jours de nouveaux succès, qui ne lui coûtaient aucune peine. Compiègne et Beauvais venaient de se donner à lui. Cependant ses courtisans le pressaient déjà de s'en retourner en Berri, soit qu'ils redoutassent les dangers de la guerre, ou qu'ils regrettassent les fêtes et les plaisirs qu'il leur paraissait avoir quittés trop longtemps, soit qu'ils craignissent seulement de perdre leur influence sur le roi, s'il commençait à se lier avec les guerriers. D'autre part le duc d'Alençon, le bâtard d'Orléans et la Pucelle insistaient pour que le roi profitât des faveurs de la fortune, et qu'il menaçât la Normandie en se rapprochant des villes qui venaient de se déclarer pour lui.

Charles VII se laissait tour à tour conduire par les uns, puis les autres ; il donnait les ordres que lui demandaient ses guerriers, mais il soupirait après le repos comme ses courtisans. Après avoir trouvé le passage de Bray-sur-Seine fermé, il revint vers le nord, et il se logea à Crespy en Valois. Bedford craignait à tout heure de nouvelles défections : il voyait bien qu'à Paris et en Normandie il existait un parti français qui éclaterait dès qu'il pourrait espérer d'être secondé par Charles VII ; il voulait garder à la fois et la capitale, qui donnait à son neveu son meilleur titre à la couronne de France, et la province que Henri V avait conquise la première et qu'il comptait réunir à la couronne d'Angleterre s'il fallait renoncer à celle de France. Mais en même temps qu'il voulait arrêter l'armée française, soit qu'elle mar-

châtsur Paris ou sur Rouen, il n'osait pas lui livrer de bataille, car il sentait bien que ses troupes, dont l'imagination était frappée, pouvaient d'un moment à l'autre s'abandonner à une terreur panique. Il vint se loger à Senlis, puis il prit une forte position au mont Piloy ou Espilouer, tandis que Charles VII s'avança jusqu'au village de Baron. Les deux armées étaient alors en présence ; pendant deux jours elles se préparèrent à la bataille par des escarmouches continuelles. Cependant, les Français ayant bien reconnu le camp retranché des Anglais, ne se sentirent pas assez forts pour l'attaquer, et Charles VII, le troisième jour, reprit le chemin de Campiègne. Bedford, qui, de son côté, s'était tenu renfermé dans son camp, se hâta de ramener son armée à Paris, et à peine se fut-il éloigné que Senlis arbora le drapeau de Charles VII [1].

Bientôt des nouvelles alarmantes pour la Normandie forcèrent Bedford à courir à la défense de cette province, en laissant seulement deux mille Anglais à Paris. Tandis qu'il s'éloignait de la capitale, Charles VII s'en rapprochait ; Saint-Denis lui ouvrit ses portes avec empressement, et le 29 août il se présenta devant Paris : le duc d'Alençon et le comte de Clermont occupèrent la Chapelle, et des cavaliers royalistes vinrent escarmoucher jusque devant la porte Saint-Honoré. Les gendarmes y furent arrêtés par les larges fossés qui entouraient la muraille. La Pucelle, qui les avait conduits, commença à crier qu'on apportât seulement des fagots pour combler le fossé, et que la ville était gagnée. Mais le fossé était bien plus large et plus profond qu'elle ne le supposait ; les pionniers, qui s'en aperçurent, se découragèrent ; les gendarmes montraient peu d'ardeur, et pendant qu'elle les excitait elle fut grièvement blessée aux deux cuisses. Cependant elle ne voulut point se retirer, elle resta sur le bord du fossé jusqu'à la nuit close, et ce ne fut qu'à grand'peine que le duc d'Alençon, qui était venu la chercher lui-même, parvint à la ramener. Pendant ce combat, Charles VII s'était arrêté à Saint-Denis. On n'avait pu l'engager à s'avancer davantage pour encourager ses soldats par sa présence. L'armée s'était ainsi trouvée divisée, et son effort était demeuré incomplet. Il est probable que l'indolence du roi l'empêcha seule ce jour-là de se rendre maître de sa capitale [2].

[1] Chron. de la Pucelle, p. 357. — Chartier, p. 33. — Bouvier, dit Berri, p. 379. — Monstrelet, c. 66, p. 245. — Saint-Remi, c. 152, p. 307.

[2] *Ibid.*, p. 364. — Monstrelet, c. 70, p. 255. — Journal d'un bourgeois de Paris, p. 395.

Cette attaque faite avec tant de mollesse, cet empressement à se retirer avant qu'on eût reconnu l'impossibilité de réussir, portaient le découragement dans l'esprit des guerriers ; on y reconnaissait l'influence de la Trémouille, qui semblait craindre les succès du roi, comme amenant la ruine de son crédit. Il s'était opposé à l'attaque sur Paris, sous prétexte qu'elle pouvait nuire aux négociations qu'on venait d'entamer avec le duc de Bourgogne, qui était retourné à Arras, où il avait signé une suspension d'armes partielle jusqu'au jour de Pâques suivant [1]. Dès que l'attaque sur Paris eut échoué, la Trémouille insista de nouveau pour que le roi se rapprochât des provinces d'où il tirait ses vivres et son argent, et où il n'avait pas d'ennemis. En effet, dans un conseil assemblé le 12 septembre, à Saint-Denis, il fut décidé que la cour retournerait derrière la Loire. Charles VII partit tout de suite par Lagny, Provins, Bray-sur-Seine et Sens, et il arriva bientôt sur la Loire à Gien, où il pouvait oublier de nouveau ses ennemis et ses affaires. Il laissa le comte de Clermont avec le chancelier de France à Beauvais, pour continuer à traiter avec le duc de Bourgogne ; le comte de Vendôme et Louis de Culant amiral de France, évacuèrent Saint-Denis et se retirèrent à Senlis ; Guillaume de Flavy fut chargé du commandement de Compiègne ; Jacques de Chabannes de celui de Creil, et la plupart des soldats rentrèrent dans leurs foyers [2].

La nonchalance du roi, qui abandonnait la campagne au milieu de ses succès et lorsque toutes les villes n'attendaient qu'un signe de lui pour se déclarer en sa faveur, eut l'effet qu'il aurait pu prévoir. Dans Saint-Quentin, Corbie, Amiens, Abbeville, la bourgeoisie était prête à lui ouvrir ses portes s'il s'y était présenté [3]. Au contraire, il s'éloignait, il évacuait Saint-Denis, il avait même donné ordre de livrer au duc de Bourgogne Compiègne et Pont-Saint-Maxence ; dès lors, la bourgeoisie découragée, et ne trouvant en lui aucune garantie, ne voulut plus se compromettre pour lui ; les nobles bourguignons, jusqu'alors si instants auprès de leur duc pour le réconcilier avec la France, se refroidirent de leur côté. Cette réconciliation du duc de Bourgogne était le grand objet auquel la Trémouille avait paru sacri-

[1] Monstrelet, c. 67, p. 249. — Barante, Ducs de Bourg., t, VI. p. 33.

[2] *Ibid.*, c. 72, p. 260. — J. Chartier, p. 37. — Le Journal du siége d'Orléans se termine à cette nomination du comte de Clermont, qu'il nomme duc de Bourbon, pour lieutenant du roi.

[3] *Ibid.*, c. 70, p. 253.

fier des succès certains, et qu'il croyait acheminer en abandonnant deux villes importantes. Saint-Maxence fut livré en effet, mais Guillaume de Flavy refusa de livrer aussi Compiègne où il commandait. Le duc Philippe, en apprenant la retraite de Charles, sentit quel peu de fond il pouvait faire sur lui ; sa sœur, la duchesse de Bedford, qui était venue le trouver, travaillait à le rattacher aux intérêts de l'Angleterre en lui faisant les offres les plus brillantes. Le duc de Bedford, prêt à acheter l'avantage de sa patrie, même par les plus grands sacrifices de son intérêt personnel, offrit au duc de Bourgogne de lui résigner la régence de la couronne de France. A cette condition, Philippe se mit en marche d'Arras pour Paris, avec la duchesse de Bedford sa sœur et trois ou quatre mille combattants. Lorsqu'il passa devant Senlis, le comte de Clermont son beau-frère, et le chancelier de France, sortirent de la ville, avec une soixantaine de chevaliers et le saluèrent au passage ; mais cet échange de politesse fut contraint et d'une froideur extraordinaire [1]. Au contraire, lorsque Bourgogne entra dans Paris, Bedford vint l'embrasser avec tendresse, et les deux beaux-frères se promirent de réunir dans la campagne suivante deux armées assez puissantes pour reconquérir tout ce que le roi Henri VI leur souverain avait perdu en France. Le duc de Bourgogne prit possession de la régence, le duc de Bedford garda pour lui seulement le gouvernement de la Normandie. Un armistice qui, le 28 septembre avait été rendu commun à toute la France, promettait un peu de repos au peuple et aux soldats jusqu'au printemps suivant [2].

Le comte de Clermont ne se crut pas obligé de continuer à s'exposer aux dangers et aux fatigues de la guerre, lorsque le roi, pour lequel il était supposé combattre, s'en éloignait ; il abandonna le commandement de l'armée du nord de la Loire, et se retira dans le Bourbonnais. Il y fut probablement déterminé par un ordre du duc de Bourbon son père. Celui-ci, qui était prisonnier dès l'époque de la bataille d'Azincourt, ne cessait de négocier avec les Anglais pour recouvrer sa liberté. Les bases de son traité avec eux avaient été arrêtées dès 1422, il avait été signé à Londres le 8 février 1429, mais il ne fut ratifié que le 15 janvier 1430. Par ce traité, le duc de Bourbon reconnaissait le traité de Troyes ; il déclarait Henri VI roi de France, et s'engageait à ne jamais se soumettre à son rival ; il promettait de le faire proclamer

[1] Monstrelet, c. 73, p. 261.
[2] *Ibid.*, c. 74, p. 265. — J. Chartier, p. 39.

dans ses duchés de Bourbon et d'Auvergne, ses comtés de Clermont, Forez, Lille et Beaujeu ; de lui faire prêter serment individuellement dans toutes ces provinces par tous les hommes des trois ordres ; enfin de faire son loyal pouvoir pour ramener son fils aîné au parti d'Angleterre. En garantie de ses engagements, il devait donner son second fils en otage avec six des hommes les plus considérables de ses principautés et dix de ses plus fortes places au choix de Henri. Sa rançon était fixée à cent mille écus d'or, et s'il ne pouvait livrer ses forteresses, il s'engageait comme compensation à un second paiement de cent mille écus d'or [1]. Ainsi il avait consenti à tout ce qui pouvait rendre sa défection plus ruineuse pour la France. Mais quoique tous les articles fussent accordés, les Anglais finirent par refuser de le mettre en liberté.

(1430.) La bourgeoisie, la noblesse, les princes du sang, s'empressaient donc à l'envi d'abandonner Charles VII, lorsqu'ils voyaient ce roi s'abandonner lui-même. Charles avait chargé le comte de Vendôme de remplacer le comte de Clermont, et il lui avait envoyé le maréchal de Boussac avec un renfort de huit cents ou mille combattants [2]. En même temps il était retourné à Chinon, où il recommençait à vivre dans la mollesse, d'où Jeanne d'Arc avait eu tant de peine à le tirer. Celle-ci avait voulu de nouveau abandonner la vie militaire : l'épée qu'elle avait fait chercher à l'église de Fierbois s'était cassée entre ses mains ; une autre qu'elle avait arrachée à un Anglais, avait été déposée par elle, avec ses armes blanches, sur le tombeau de Saint-Denis, et était retombée au pouvoir des Anglais, lorsque les Français avaient évacué cette ville. Les généraux qui ne voulaient point renoncer à l'influence qu'elle exerçait sur les soldats et sur le peuple, l'engagèrent par leurs instances à rester encore avec eux. Le duc d'Alençon, qui se flattait de réconquérir son héritage en Normandie, voulait l'y emmener avec lui, mais la Trémouille s'y opposa. Le sire d'Albret assembla ensuite une armée à Bourges pour attaquer la Charité-sur-Loire, où un capitaine d'aventuriers bourguignons s'était fortifié. La Pucelle y alla avec lui, et l'on dut à sa constance, à son courage inébranlable, tandis que tous les autres guerriers s'étaient laissés rebuter, la réussite de l'attaque de Saint-Pierre le Moutiers. Mais après un mois de combats

[1] Rymer, t. X, p. 438 à 443.
[2] J. Chartier, p. 39.

au cœur de l'hiver, Albret fut repoussé devant la Charité, et forcé de lever le siége [1].

Au printemps, et lorsque l'armistice avec le duc de Bourgogne, qui avait été assez mal observé, fut expiré, une nouvelle armée, à laquelle se joignit la Pucelle, passa la Loire pour apporter des secours aux villes qui, de toutes parts, relevaient l'étendard de Charles VII. Les habitants de Melun avaient chassé les Anglais, et appelé chez eux le commandeur de Giresme ; Saint-Denis avait été repris ; la Hire s'était emparé de Louviers, et courait jusqu'aux portes de Rouen ; les Anglais découvraient chaque jour contre eux des conjurations à Paris ; mais ils avaient beau multiplier les supplices, ils ne décourageaient point les partisans de Charles VII [2]. Cependant celui-ci, loin de prendre lui-même le commandement de son armée, n'y envoya pas même un des princes du sang ou quelqu'un des grands seigneurs de sa cour, et ne permit point au connétable de s'y rendre. La Pucelle s'y trouva donc associée uniquement avec des aventuriers brutaux, mal pourvus d'argent ou de munitions, et qui ne voulaient se soumettre à aucune discipline. Ne se croyant plus inspirée, n'étant plus soutenue par son enthousiasme religieux, elle n'en continua pas moins à donner l'exemple de la bravoure dans des combats sans gloire. Au commencement de mai, elle arriva à Lagny-sur-Marne, et elle combattit dans une bataille contre un aventurier ou brigand bourguignon, nommé Franquet d'Arras, qui fut fait prisonnier, et que les juges de Lagny firent pendre. Elle se jeta ensuite dans Compiègne avec Jacques de Chabannes, Tebaldo Valperga, Regnault de Fontaines, Pothon de Saintrailles, et quelques autres chevaliers célèbres, pour défendre cette ville, que le duc de Bourgogne assiégeait. Ceux-ci ayant fait une sortie le 24 mai, et ayant attaqué Jean de Luxembourg, qui occupait le lieu nommé Baudon de la Noyelle, la Pucelle se joignit à eux, et mit d'abord les Bourguignons en fuite ; mais bientôt ils revinrent de toutes parts attaquer une troupe peu nombreuse. Les Français prirent la fuite. La Pucelle combattant toujours, et reculant lentement, arriva la dernière jusqu'au pied du boulevard du pont, et là elle trouva la barrière fermée. Aucun de ses compagnons d'armes ne l'avait protégée dans sa retraite, aucun ne veillait à la porte, ou ne s'avança pour la défendre dans cette dernière extrémité. Guillaume de Flavy, soldat fa-

[1] Bouvier, dit Berri, p. 380.
[2] Journal d'un bourgeois de Paris, p. 403, 405.

rouche, qui commandait à Compiègne, fut soupçonné de l'avoir sacrifiée à dessein, par impatience de ce qu'on attribuait à elle seule tous les succès des guerriers. La Pucelle, abandonnée au milieu de ses ennemis, fut renversée de son cheval par un archer picard, qui l'avait saisie par son habit. Dans ce moment, le bâtard de Vendôme s'approcha d'elle; elle se rendit à lui, et lui donna sa foi. Aussitôt elle fut envoyée à Marigny sous une forte garde. Les Bourguignons et les Anglais se pressaient pour la voir passer désarmée, il poussaient des cris de joie; et leur rage redoublait en reconnaissant que c'était une jeune et belle fille qui les avait si souvent mis en fuite. Il y avait précisément quinze mois qu'elle était entrée à Chinon, la première fois, pour être présentée au roi : il y en avait un peu moins de treize que sa carrière militaire avait commencé, et dans ce court espace de temps, elle avait mérité par son héroïsme plus admirable encore que les pouvoirs surnaturels qu'on lui attribuait, une gloire qui aurait mieux profité à la France, si la Pucelle avait été mieux secondée [1].

[1] J. Chartier, p. 41. — Bouvier, dit Berri, p. 382. — Monstrelet, c. 86, p. 291. —Saint-Remi, c. 158. p. 539.—Première Chronique de la Pucelle, p. 29.—Journal d'un bourgeois de Paris, p. 406. — Amelgardus, l. II, c. 15, f. 40.

CHAPITRE IV.

Charles VII retombe dans l'indolence. Henri VI est amené en France. La Pucelle est poursuivie par l'Église, condamnée et brûlée vive. René d'Anjou fait prisonnier à Bullègneville. Trêve entre le duc de Bourgogne et Charles VII.—1430-1432.

(1430.) La retraite de Charles VII, lorsqu'il évacua Saint-Denis pour retourner à Chinon, au moment où de toutes parts les villes de la Champagne, de l'Ile de France et de la Picardie se soulevaient en son nom, où de paisibles bourgeois compromettaient leurs fortunes, leurs vies, celles de leurs femmes et de leurs enfants pour lui demeurer fidèles, avait glacé l'enthousiasme. Ceux qui conspiraient contre les Anglais pour les chasser des forteresses dont ils étaient maîtres, savaient bien que, s'ils échouaient, il n'y aurait point de pitié pour eux, et qu'ils périraient dans d'affreux supplices ; cependant ils se dévouaient pour replacer leur roi sur son trône ; et ce roi, loin d'imiter leur générosité, ne savait pas même se résigner à supporter plus de deux mois et demi la fatigue des camps ou celle des affaires, à se passer plus longtemps des délices de ses festins, de ses danses, ou d'autres plaisirs plus honteux. Il y eut au moment de sa retraite un découragement général. Cependant le joug de l'étranger était si insupportable, les peuples ont tant de disposition à admirer et à aimer ceux qui manient le pouvoir, à trouver des explications ou généreuses ou politiques à leurs actions les plus suspectes, qu'au bout de peu de mois les Français, au nord de la Loire, recommencèrent à croire que Charles VII avait eu de bonnes raisons pour les abandonner, quoiqu'ils ne pussent les comprendre, et qu'ils hasardèrent de nouveau leur fortune et leur vie à son service. Le roi était jeune, sa figure était belle, ses manières agréables et son accueil prévenant : ceux qui l'avaient approché s'étaient enflammés de zèle pour lui, ils promettaient que le mystère

de sa retraite s'éclaircirait, et que le héros ne tarderait pas à reparaître.

Mais quand, au printemps de 1430, Charles VII ne se remontra point à l'armée, quand il n'y envoya aucun de ses princes, aucun de ses grands officiers ; quand l'héroïne qui l'avait fait sacrer fut confiée à la défense d'aventuriers qui l'abandonnèrent ; quand enfin elle fut faite prisonnière sans que le roi fît aucun sacrifice pour la racheter, aucune démarche pour faire au moins respecter à son égard les lois de la guerre, un profond découragement s'empara de tous les cœurs : les Français sentirent qu'il n'y avait plus de monarchie, plus de patrie en quelque sorte, puisque le représentant de l'une et de l'autre n'avait plus de sentiment français. En effet, ce n'est pas un des moindres inconvénients des monarchies abolues, que l'influence qu'elles donnent aux vices d'un seul homme, pour anéantir l'effet de toutes les vertus, de tout l'héroïsme de ses sujets. Aucun caractère ne demeure plus inexplicable que celui de Charles VII, car le temps vint où ce même homme, qui semblait fait exprès pour désorganiser toute espèce de gouvernement, apporta aux maux de la France une main réparatrice. Il y avait autre chose que de la timidité, plus que de l'indolence poussée au dernier excès, dans ce roi de vingt-sept ans, qui se dérobait à tous les devoirs comme à toutes les charges de la royauté, pour cacher sa vie et peut-être de honteux plaisirs, dans un château écarté, dans une retraite impénétrable : il y avait plus qu'une faiblesse ordinaire de caractère dans cet homme que tout le monde pressait de commander, et qui ne savait qu'obéir ; dans cet homme qui recevait un nouveau favori de la main qui avait tué l'ancien, qui témoignait se défier de lui, et qui lui sacrifiait cependant à l'instant même sa volonté, qui le laissait dès lors régner à sa place, sans conserver un souvenir de ses affections précédentes.

Depuis qu'au milieu de l'été de 1427, le connétable de Richemont avait donné la Trémouille au roi, pour qu'il fût son favori, ce seigneur avait maintenu sans partage son autorité sur la cour ; il avait beaucoup plus de capacité et de caractère que Giac et Beaulieu, ses deux prédécesseurs ; on assure qu'il était brave et bon chevalier : son pouvoir n'en fut que plus fatal à la France. Sa défiance du connétable, qui n'était certes pas sans motif, lui fit exiler ce puissant capitaine de la cour, désorganiser le gouvernement auquel il avait de nouveau donné un centre, anéantir entre ses mains l'armée et le trésor, et désoler même

le petit nombre de provinces qui étaient restées à Charles VII, par une guerre civile, non de factions, mais de favoritisme. Son frère, Jean de la Trémouille, sire de Jonvelle, était demeuré attaché au duc de Bourgogne, et l'on ne pouvait s'empêcher de soupçonner le favori du roi lui-même d'une secrète correspondance avec les Bourguignons. Du moins s'opposa-t-il toujours de tout son pouvoir à toutes les entreprises qui auraient pu étendre la domination de Charles; il l'empêcha d'aller à Orléans, il voulut l'empêcher d'aller à Reims, il le ramena en hâte de Saint-Denis à Chinon, et il l'y retint dès lors dans une langueur voluptueuse, écartant de lui tous les princes du sang, et s'étudiant à ce qu'il ne vît personne, ne sût rien, ne prévît rien, ne pensât à rien. Le recueil des ordonnances contient, il est vrai, même à cette époque, un petit nombre d'actes donnés au nom du roi ; mais on sait assez qu'il ne faut point regarder comme l'expression de sa volonté toutes les chartes auxquelles un roi appose sa signature ; celles-ci contiennent des priviléges accordés aux villes qui lui avaient montré le plus de dévouement, à Orléans, à Montargis, à Melun-sur-Seine et à Troyes[1]. On remarque avec étonnement dans la première, qu'en célébrant la bravoure et la constance des habitants d'Orléans, le roi ne fait aucune mention de la Pucelle. On ne peut aussi, tout en applaudissant à la reconnaissance du roi, s'empêcher de se demander comment il était possible d'établir aucun ordre dans l'administration des finances, quand les récompenses décernées à chaque ville étaient des exemptions d'impôt limitées pour chacune d'après des principes différents.

Malgré la haine de la Trémouille pour le connétable de Richemont, les bons Français qui se trouvaient encore à la cour, firent quelques tentatives pour les réconcilier, d'autant que Richemont repoussait toutes les ouvertures de son frère le duc de Bretagne, pour négocier sa paix avec les Anglais. Le roi proposa donc que son favori et le connétable se rencontrassent en sa présence entre Poitiers et Parthenay ; mais Richemont eut bientôt lieu de craindre que cette prétendue entrevue amicale ne cachât un attentat contre sa personne. Déjà un homme d'armes picard, qui, dans une marche, avait cherché à plusieurs reprises à s'approcher de lui, ayant excité ses soupçons, avait été arrêté, et avait confessé qu'il avait reçu de l'argent de la Trémoille pour l'assassiner. Au lieu d'aller lui-même à cette conférence, Richemont y envoya seulement les seigneurs de Thouars, de Lezay et de Vivonne.

[1] Ordonn. de France, t. XIII, p 144, 149, 152, 154, 157.

La Trémouille, sans respect pour la parole du roi, sous la garantie de laquelle ils étaient venus, sans crainte du connétable, qui restait en armes, prêt à les venger, les fit arrêter tous les trois. Il retint en prison Thouars, qui, parent du connétable, était comme un otage de ce prince ; il fit trancher la tête aux deux autres, et donna ordre au sire d'Albret d'attaquer la seigneurie de Thouars avec tout ce que le roi avait de soldats dans le Poitou. Les bourgeois de Thouars se soulevèrent, la dame dont le mari avait été arrêté s'enfuit auprès du connétable, et implora son secours, et Charles VII permit à son favori de dissiper, pour cette querelle privée, le peu d'argent et de soldats dont il disposait, comme si les Anglais et les Bourguignons ne menaçaient pas sa couronne [1].

Durant le règne honteux de la Trémouille sur Charles VII, l'histoire générale de la France est comme interrompue, il faut interroger chaque province pour comprendre ce qu'elle devenait pendant l'anarchie. Des intrigues de cour ne se faisaient proprement sentir que dans le Berri , la Touraine et le Poitou, qui reconnaissaient l'autorité immédiate du roi et de son favori, et où les Anglais n'avaient point pénétré. Le Bourbonnais et l'Auvergne étaient gouvernés par le comte de Clermont, au nom du duc de Bourbon son père, toujours prisonnier en Angleterre ; ce comte semblait observer la neutralité, pour ne point contrarier les négociations par lesquelles le duc de Bourbon cherchait alors à racheter sa liberté. L'Anjou avait également réussi à se maintenir neutre par des traités avec les Anglais. Il formait avec le Maine, le douaire de la reine de Sicile, Yolande d'Aragon, veuve de Louis II. Yolande avait quatre enfants : Louis III, René, Charles comte du Maine, et Marie femme de Charles VII ; elle avait pris beaucoup de part aux intrigues de la cour de son gendre, elle avait été jalouse de tous les favoris, elle avait cherché à les déplacer ; et elle était à son tour écartée par eux ; cependant la maison d'Anjou se maintenait en quelque sorte comme étrangère au milieu du royaume. Le fils aîné de Yolande, Louis III, souverain de Provence, avait été adopté par Jeanne II reine de Naples ; il vivait alors en Italie, et il gouvernait pour Jeanne le duché de Calabre ; le second fils, René, avait de même été adopté par son grand-oncle maternel, Louis, cardinal de Bar, qui lui avait fait porter le titre de duc de Bar dès le 13 août 1419, et qui

[1] Mémoires de Richemont, t. VII. Collect. de 1785, p. 283. — Lobineau, Hist. de Bretagne, l. XVI, c. 99, p. 581, 582.

lui laissa ce duché en héritage le 23 juin 1430. Ainsi maîtresse de l'Anjou, du Maine, de la Provence, du Barrois, comptant sur l'héritage de la Lorraine et du royaume de Naples, la maison d'Anjou semblait réellement bien plus puissante que celle de Valois. Yolande voulut la fortifier encore en faisant épouser à Louis III Isabeau fille aînée de Jean V, duc de Bretagne ; comme ce duc était allié des Anglais, quoique sa femme fût sœur de Charles VII, Yolande comptait que ce mariage assurerait davantage encore les frontières de l'Anjou, contre toute attaque de la part de l'Angleterre. Mais le duc ne voulut pas éloigner de lui sa fille favorite ; il retira sa parole, et la maria au comte de Laval. La reine de Sicile voulut d'abord venger par les armes cet affront fait à son fils, puis elle s'apaisa quand le duc de Bretagne lui demanda pour son fils aîné, la fille cadette de la reine, qui s'appelait Yolande comme elle [1].

Le Languedoc et la partie de la Guienne qui était demeurée à la couronne de France, étaient gouvernés par le comte de Foix avec une indépendance presque absolue. Jaloux du connétable de Richemont et méprisant le sire de la Trémouille, Foix se tenait autant qu'il pouvait éloigné de la cour, avec laquelle il correspondait à peine. Il conduisit cependant à Sully en Touraine des députés de sa province, qui y tinrent le 13 mars 1430, leurs états en présence du roi. Ces états accordèrent à Charles VII une aide de 200,000 francs, à cause de son sacre et de son couronnement. Il semble que c'est tout ce que la Trémouille put toucher des revenus de cette province la plus vaste et la plus riche du royaume. Tout le reste demeurait entre les mains du comte de Foix et de son frère le comte de Comminges, qui avaient réussi à demeurer en paix avec leurs voisins les Anglais du Bordelais ; ils assemblèrent de nouveaux états le 20 mai à Béziers, pour en obtenir des subsides afin de faire la guerre aux routiers qui désolaient la province, et qui, pour la plupart, étaient les mêmes aventuriers dont se formaient les armées du roi [2].

Le Dauphiné, encore qu'on oubliât qu'il était un fief impérial, était toujours administré comme une souveraineté indépendante de la couronne. Aussi demeurait-il tout à fait étranger à la guerre contre les Anglais ; mais il ne l'était pas de même à celle contre les Bourguignons. Louis de Châlons, prince d'Orange, s'y trouvait à la tête du

[1] Lobin., Hist. de Bret., l. XVI, c. 118 et 123, p. 584, 585.
[2] Hist. gén. du Languedoc, t. IV, l. XXXIV, c. 52, 53, 54, p. 475.

parti de Bourgogne ; Raoul de Gaucourt gouvernait au contraire le Dauphiné pour le roi. Tandis que le comte de Foix poursuivait les routiers qui avaient désolé le Velay et le Gévaudan, Gaucourt invita le plus redouté d'entre eux, Rodrigo de Villandrade, aventurier espagnol, à venir le joindre. Ce fut au printemps de l'année 1431 ; le prince d'Orange était rentré en Dauphiné avec douze cents Bourguignons, et commençait à la ravager, Gaucourt s'étant joint à Villandrade et à Humbert de Groslée, sénéchal de Lyon, se trouva à la tête de quinze à seize cents hommes, avec lesquels il reprit au prince d'Orange le château de Colombier dans le Vivarais, et l'ayant atteint le 11 juin à Anton sur le Rhône, il le mit en complète déroute. Le prince d'Orange ne s'arrêta point dans sa fuite qu'il ne fût arrivé jusqu'à Autun [1].

On voit qu'une grande partie de la France demeurait presque étrangère à la guerre; aucun Anglais, presque aucun Bourguignon ne s'était aventuré dans les provinces au midi de la Loire. Le Berri même et la Touraine jouissaient d'un grand repos, d'une assez grande sécurité; ces provinces peu belliqueuses ne fournissaient guère de soldats à l'armée, car aucun engagement n'était forcé, elles étaient aussi trop pauvres et trop peu industrieuses pour qu'il eût été possible de les accabler d'impôts, et Charles VII n'ayant sous les yeux qu'une nature toujours riante, que des campagnes toujours paisibles, pouvait mieux y oublier la désolation de toute la partie septentrionale de son royaume. Au contraire lorsqu'on l'entraînait à l'armée; il s'y trouvait associé avec des hommes dont la cruauté, la rapacité, les manières brutales, lui étaient insupportables. Tous ces chefs de guerre, tous ces aventuriers qui soutenaient seuls, sans ordre du roi, et le plus souvent sans solde, la lutte pour l'indépendance de la France, n'étaient guère que des corsaires de terre ferme, bien plus occupés à trouver de riches bourgeois à piller que des ennemis à combattre ; leur esprit était sans cesse aiguisé pour les stratagèmes de guerre et les surprises de places, par l'espoir du butin, non par celui des conquêtes ou de la gloire. Cependant quelque gloire s'attachait encore à leur nom : la France était si impatiente du joug étranger, si humiliée de devoir trembler devant un petit nombre d'insulaires, que lorsqu'elle trouvait unies à la cruauté et à la cupidité, vices qui semblaient inhérents à l'état de soldat, la bravoure,

[1] Monstrelet, t. V, c. 95, p. 313. — Saint-Remi, c. 179, p. 414. — J. Chartier, p. 47. — Hist. du Languedoc, t. V, c. 34, p. 476.

la constance et les ruses de guerre qui assuraient le succès, elle célébrait avec enthousiasme les noms de Pothon de Saintrailles et de ses frères, d'Étienne de Vignoles, dit la Hire, d'Ambroise de Loré, Antoine de Chabannes, Gaucourt, Guillaume de Flavy. Au moment du combat, ces capitaines se montraient religieux à leur manière. « Comme il » allait attaquer Montargis, nous raconte un chroniqueur contempo- » rain, la Hire trouva un chapelain, auquel il dit qu'il lui donnât » hâtivement absolution; et le chapelain lui dit qu'il confessât ses pé- » chés. La Hire lui répondit qu'il n'auroit pas le loisir, car il falloit » promptement frapper sur l'ennemi, et qu'il avoit fait ce que gens » de guerre ont accoutumé faire. Sur quoi le chapelein lui bailla abso- » lution telle quelle, et lors la Hire fit sa prière à Dieu, en disant en » son gascon, les mains jointes : Dieu, je te prie que tu fasses aujour- » d'hui pour la Hire, autant que tu voudrois que la Hire fît pour toi, » si il étoit Dieu, et tu fusses la Hire, et il cuidoit très-bien prier » et dire [1]. »

Charles VII ne savait pas se résigner à la société de ces hommes, plus prêts encore à s'égaler au roi, qu'à s'égaler à Dieu; il était content de les voir tous partir pour l'autre rive de la Loire, se disperser dans la Champagne, l'Ile-de-France, la Picardie et la Normandie, et ne conserver plus aucune communication avec lui; il aimait n'être plus à portée que les victimes de leur barbarie fissent parvenir leurs plaintes à sa cour.

Les Anglais n'étaient guère mieux organisés pour la défense, dans ces provinces, que les Français pour l'attaque. Le duc de Bedford, après avoir résigné la régence à son beau-frère le duc de Bourgogne, s'était retiré à Rouen : tandis qu'il cherchait à réformer les abus du gouvernement en Normandie, et à s'attacher les peuples, il sollicitait le conseil de régence en Angleterre de lui envoyer des renforts : mais la rivalité entre son oncle le cardinal de Winchester et son frère le duc de Glocester, entravait sans cesse ses mesures; le parlement lui refusait des subsides; les Anglais, dégoûtés des guerres étrangères, et s'apercevant que leurs prétendues conquêtes en France ne servaient qu'à les épuiser, se refusaient encore à s'enrôler, par la terreur que leur inspirait la Pucelle, qu'on leur avait représentée comme une puissante magicienne [2]. Pour ranimer un peu l'ardeur belliqueuse des An-

[1] Chron. de la Pucelle, Coll. de Buchon, t. IX, p. 266.
[2] Rymer, t. X, p. 459 et 472.

glais, et pour flatter en même temps les Normands, Bedford fit amener en France le roi Henri VI, qui n'avait pas plus de huit ans; il débarqua à Calais le 23 avril 1430, et sa cour, à Rouen, où il séjourna plus de dix-huit mois, fut ornée alternativement par la présence du cardinal de Winchester, du duc d'York, des comtes de Huntingdon, Warwick, Stafford, Arundel, et Suffolk; mais peu d'hommes de guerre anglais passèrent avec eux sur le continent [1].

Le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, restait donc chargé presque seul de maintenir la souveraineté des Anglais sur la France, en dépit des affections de ses sujets, et de ses propres souvenirs de famille et de patrie. L'abandon que lui avait fait le duc de Bedford du titre de régent au nom de Henri VI, avait bien réchauffé quelque peu son zèle; cependant il ne se sentait aucune sympathie avec les Anglais; il ne pouvait entièrement se dissimuler qu'il agissait en traître envers sa patrie, et pour étouffer ce sentiment, il se rendait autant qu'il pouvait étranger à la France; il s'affermissait sur le trône des Pays-Bas, qui devenait pour lui toujours plus indépendant, et il parvenait à se considérer plutôt comme un voisin ambitieux que comme un prince du sang et un sujet rebelle. Le 10 janvier 1430, il s'était remarié à Bruges avec Isabelle de Portugal : c'était déjà sa troisième femme, et il avait en même temps un grand nombre de maîtresses [2]. Cette alliance royale fut pour lui un motif de déployer une nouvelle pompe. Pour la célébrer, il institua l'ordre chevaleresque de la Toison d'or, qui a effacé en réputation tous ceux des grands souverains. Il le composa d'abord de vingt-quatre, et plus tard de trente et un chevaliers, choisis entre les seigneurs de la plus haute naissance. Un règlement en quatre-vingt-quatorze articles contenait les devoirs qui leur étaient imposés, et que tous, à la réserve des princes souverains, juraient d'accomplir. Ils se rapportaient à la fidélité envers l'Église, à l'intégrité de la foi catholique, à la loyauté envers le duc de Bourgogne, grand maître de l'ordre, à l'amitié et la fraternité entre les chevaliers, à l'honneur dans les armes, aux révélations enfin qu'il leur était prescrit de faire de tout ce qu'ils apprendraient d'injurieux aux souverains ou aux membres de l'ordre; la tenue des chapitres de l'ordre et la procédure à suivre pour faire observer ce code de loyauté et de point d'honneur, étaient également réglées d'avance, et les chevaliers qui avaient d'a-

[1] Monstrelet, t. V, c. 87, p. 294.
[2] Barante, Ducs de Bourg., t. VI, p. 58. — Saint-Remi, c. 155, p. 317.

bord sollicité la décoration de la Toison d'or, par vanité, par amour des distinctions, des pompes théâtrales et de la magnificence, ne tardèrent point à s'apercevoir qu'ils avaient resserré les liens de leur dépendance envers leur seigneur, et que le duc de Bourgogne s'était rendu bien plus puissant en se faisant leur grand maître [1].

Après les fêtes de son mariage et de l'institution de la Toison d'or Philippe, duc de Bourgogne, rassembla l'armée qu'il avait promis à son beau-frère de conduire contre les Français, et il vint mettre le siége devant Compiègne, où le capitaine d'aventuriers Guillaume de Flavy s'était fortifié. Ce fut ce siége qui détermina la Pucelle d'Orléans à se jeter dans Compiègne avec les plus braves des capitaines aventuriers qui, comme elle, avaient repassé la Loire. Philippe était à Condin le 24 mai quand la Pucelle fut faite prisonnière; le lendemain il vint se loger plus près encore de la ville, pour presser les travaux du siége [2]. Mais bientôt il y reçut la nouvelle que les Liégeois avaient attaqué son comté de Namur. Il détacha d'abord de son armée le sire de Croy, avec huit cents combattants, pour marcher contre eux [3]. Peu de jours après, il les suivit lui-même dans les Pays-Bas. Philippe, duc de Brabant, son cousin, qui avait succédé trois ans auparavant au mari de Jacqueline, venait de mourir à son tour sans enfants, à Louvain, le 4 août 1430; et le duc de Bourgogne se hâta d'aller recueillir un héritage qui complétait pour lui la souveraineté des Pays-Bas. Il laissa le commandement du siége de Compiègne à Jean de Luxembourg, et il perdit bientôt les affaires de France de vue, pour s'occuper d'intérêts plus importants à ses yeux [4]. Les sires de Brimeu, de Launoy, de Créqui, de Saveuse, d'Humières, de Poix, de Mailly, demeurèrent au camp bourguignon, associés au comte de Huntingdon, et combattant, quoique à regret, pour soumettre leur patrie au joug de l'étranger [5].

Le siége de Compiègne continua tout l'été, malgré la retraite du duc de Bourgogne; pendant quatre mois Guillaume de Flavy se trouva privé de toute communication avec le dehors; les vivres commençaient à être fort rares dans la place assiégée, et la garnison et les bourgeois étaient accablés de fatigue; mais les longues campagnes n'étaient pas faites pour les armées du quinzième siècle; les assiégeants, de leur

[1] Barante, t. VI, p. 63. — Saint-Remi, t. VIII, c. 156, p. 331.
[2] Monstrelet, c. 88, p. 295. — [3] *Ibid.*, c. 90, p. 300.
[4] *Ibid.*, c. 93, p. 306. — Meyer, Annal. Flandr., l. XVI, p. 275.
[5] *Ibid.*, c. 94, p. 309.

côté, s'étaient rebutés, et plusieurs d'entre eux s'étaient déjà retirés dans leurs foyers : le maréchal de Boussac crut le moment propice pour délivrer Compiègne : il appela à lui Pothon de Saintrailles, Tebaldo Valperga et d'autres aventuriers, et ayant rassemblé environ quatre mille hommes, il attaqua avec vigueur l'une des bastides ou redoutes des assiégeants, la prit et entra dans la ville le 25 octobre. Jean de Luxembourg et Huntingdon, sachant qu'il n'avait point amené de vivres avec lui, voulurent continuer le siége, mais ils ne purent retenir leurs soldats, qui commencèrent à déserter par bandes, et le 28 octobre ils se virent forcés de se retirer eux-mêmes à Roye [1].

Pendant la durée du siége de Compiègne, les Anglais avaient repris plusieurs villes ; Soissons, Brie Comte-Robert, et quelques autres [2]. Mais la levée du siége ranima le courage des Français et parut donner un avantage décidé à leurs capitaines. Saintrailles défit Jacques de Helly à Germigny le 20 novembre, et Louis de Robersart à Conti : il vint ensuite, avec le maréchal de Boussac, offrir la bataille au duc de Bourgogne, qui avait rappelé à Péronne auprès de lui son général Jean de Luxembourg : le duc n'osa pas l'accepter [3]. De son côté, la Hire partit de Louviers avec sa compagnie, et s'introduisit par escalade dans Château-Gaillard, forteresse où Barbasan, l'un des plus anciens et des plus fidèles capitaines de Charles VII, était depuis longtemps détenu prisonnier par les Bourguignons, et il le remit en liberté [4]. Enfin les bourgeois de Melun, saisissant le moment où la garnison des Anglais qui occupait leur place avait envoyé de forts détachements dans les campagnes voisines, pour les piller et rassembler des vivres, tombèrent sur ceux qui étaient demeurés à leurs postes, les tuèrent ou les chassèrent, et relevèrent les étendards de Charles VII [5].

Ces revers, qui prouvaient en même temps que le zèle pour l'indépendance de la France se ranimait encore une fois dans le peuple, redoublaient aussi l'irritation des Bourguignons et des Anglais contre Jeanne d'Arc leur prisonnière, qui, la première, avait excité cette explosion de patriotisme. Les prêtres qui s'étaient attachés au parti an-

[1] *Ibid.*, c. 96, p. 316. — Saint-Remi, c. 161, p. 343, — J. Chartier, p. 43. — Berri, p. 382. — Amelgardus, l. II, c. 17, f. 44.
[2] *Ibid.*, c. 94, p. 312.
[3] Monstrelet, c. 98, 99, p. 330, 334. — Saint-Remi, c. 165, p. 355, 356.
[4] Berri, p. 381, 382.
[5] Chartier, p. 44.

glais, étaient plus violents encore contre elle que les laïques, et même, indépendamment de tout esprit de parti, l'Église entière semblait se déclarer contre la Pucelle : toute personne qui prétendait à des pouvoirs surnaturels que l'Église ne lui avait point délégués, excitait sa jalousie et était par elle accusée de magie. En effet, dès le troisième jour après celui où la Pucelle avait été prise, ou le 27 mai 1430, frère Martin Billon, vicaire général de l'inquisiteur de la foi au royaume de France, somma le duc de Bourgogne, au nom du saint-siége, de lui remettre Jeanne d'Arc, pour qu'il fût procédé contre elle par la sainte inquisition. Ni ce tribunal cependant, ni le saint-siége n'avaient pris parti en faveur de Henri VI contre Charles VII [1].

Le sire de Luxembourg, à qui le bâtard de Vendôme avait vendu sa prisonnière, ne se pressa point d'obéir ; il l'envoya dans son château de Beaurevoir en Picardie, où elle fut traitée humainement par des dames de la maison de Luxembourg. Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, la réclama à son tour, comme ayant été prise dans son diocèse, quoique en effet, elle eût été prise au delà du pont de Compiègne, et par conséquent dans le diocèse de Noyon. En même temps il offrit aux capteurs, au nom de Henri VI, qu'il nommait roi de France, dix mille francs pour sa rançon, affirmant que c'est une prérogative des rois de France de pouvoir racheter pour cette somme tout ennemi de leur couronne qui se trouve captif d'un de leurs sujets [2]. Enfin la Sorbonne, ou l'École de théologie de l'université de Paris, écrivit à deux reprises au duc de Bourgogne et au sire de Luxembourg, pour les presser de remettre sans plus de délai la Pucelle à l'évêque de Beauvais et aux prélats inquisiteurs, affirmant « qu'est tenu d'obéir tout chrétien, de » quelque état qu'il soit, à eux en ce cas présent, sur les peines de » droit, qui sont grandes, et qu'en ce faisant ils acquerroient la grâce » et amour de la haute Divinité, et se roient moyen de l'exaltation de » la sainte foi [3]. »

Cette sommation fut présentée le 16 juillet au duc de Bourgogne et à Luxembourg, qui étaient au camp devant Compiègne. Ils promirent aussitôt de remettre la Pucelle à l'inquisition dès que l'argent leur se-

[1] Barante, Ducs de Bourg., t. VI, p. 88. — Chronique et procès de la Pucelle. Buchon, Collection, t. IX, p. 45.

[2] Chronique et procès de la Pucelle, t. IX, p. 31.

[3] Lettre du 14 juillet 1430. — Procès de la Pucelle, *Ibid.*, p. 33. C'est celle au sire de Luxemb. ; celle au duc de Bourgogne se trouve dans le procès manusc. à la Bibl. de Genève.

rait compté. Cet argent ne put être rassemblé qu'au mois d'octobre, et dans l'intervalle la Pucelle, qui chercha à deux reprises à s'échapper, fut alternativement détenue dans les prisons de Beaurevoir, d'Arras et du Cotroy. Au bout de six mois seulement elle fut conduite à Rouen, livrée aux Anglais, et enfermée dans la prison civile et non dans celle de l'archevêché. Le siége de Rouen était alors vacant, mais le chapitre accorda territoire et juridiction à l'évêque de Beauvais, pour y poursuivre, sous les yeux de Henri VI et du duc de Bedford, le procès de la Pucelle [1].

(1431.) Ce procès ne commença proprement que le 12 janvier 1431, par-devant l'évêque de Beauvais et le vicaire de l'inquisiteur, qui seuls avaient droit de prononcer la sentence, mais qui étaient assistés par près de cent docteurs, théologiens, conseillers et assesseurs. Un ordre, donné au nom de Henri VI le 3 janvier, obligeait les geôliers de la Pucelle à la produire devant ses juges ecclésiastiques toutes les fois que ceux-ci le demanderaient. Estivet, chanoine de Beauvais, faisait devant ce tribunal les fonctions de promoteur ou accusateur public. Toutes les pièces de ce déplorable procès ont été conservées; elles sont très-volumineuses [2], et elles font voir de la part des inquisiteurs l'acharnement le plus odieux, la détermination la plus inébranlable de perdre la malheureuse jeune fille traduite devant eux, quelques preuves qu'elle pût donner de son innocence. Le premier but qu'ils se proposaient était de la convaincre de sorcellerie; mais Jeanne avait autant d'horreur que ses juges pour le commerce qu'on croyait alors pouvoir avoir avec les enfers; quoique exaltée et enthousiaste elle était douée d'un grand sens. Elle avait cru aux inspirations, aux voix qu'il lui semblait entendre, sans que sa modestie, sa défiance d'elle-même, l'eussent abandonnée, sans s'être jamais considérée comme une sainte, ou comme douée du pouvoir de faire des miracles. La piété avait été la première, presque la seule passion de sa vie; aussi, pour une jeune paysanne, elle savait assez bien sa religion; et malgré toutes les subtilités des juges qui l'interrogeaient, ils ne purent la faire tomber dans aucune erreur sur la foi. Le plus honteux espionnage avait été employé contre elle; on plaça dans sa prison un prêtre nommé Nicolas Loiseleur, qui se donna pour Lorrain, pour persécuté à cause de son attachement à Charles VII, qui gagna sa confiance et qui fut enfin son

[1] Chronique et Procès de la Pucelle, p. 35 et 40.

[2] Dans le manuscrit conservé à la Bibl. de Genève, elles occupent 203 pages in-folio à deux colonnes.

confesseur. Par une trahison que dans toute autre circonstance l'Église aurait qualifiée de sacrilége, cet homme faisait auprès d'elle le métier d'espion de l'inquisition ; mais tous ces honteux moyens ne produisaient aucune preuve de sorcellerie ou d'hérésie ; au contraire, elle étonnait souvent ses juges par son grand sens, sa pureté et sa bonne foi. On lui demanda si elle savait être en la grâce de Dieu : « C'est une grande chose, dit-elle, de répondre à une telle question. — Oui, interrompit un des assesseurs nommé Jean Fabri, c'est une grande question, et l'accusée n'est pas tenue d'y répondre. — Vous auriez mieux fait de vous taire ! s'écria l'évêque en fureur. — Si je n'y suis pas, répondit-elle, Dieu m'y veuille recevoir, et si j'y suis, Dieu m'y veuille conserver. » Une autre fois on l'interrogeait touchant son étendard : « Je le portais au lieu de lance, disait-elle, pour éviter de tuer quelqu'un ; je n'ai jamais tué personne ; » et puis quand on voulait savoir quelle vertu elle supposait dans cette bannière, elle répondait : « Je disais : Entrez hardiment parmi les Anglais, et j'y entrais moi-même. » On lui parla du sacre de Reims, où elle avait tenu son étendard près de l'autel. « Il avait été à la peine, c'était bien raison, dit-elle, qu'il fût à l'honneur [1]. »

Cependant on réussit à la confondre en exigeant qu'elle se soumît à l'Église. Les juges assemblés sous les yeux de Henri VI et du duc de Bedford avaient décidé que Dieu ne pouvait vouloir le triomphe de Charles VII sur les Anglais : ils en concluaient que les apparitions dont parlait la Pucelle, ou les voix qu'elle disait avoir entendues devaient venir des malins esprits : ils exigeaient que Jeanne, par soumission à l'Église, le reconnût elle-même, et qu'elle abjurât toute croyance en ces signes surnaturels ; et comme elle refusait de prendre ses juges pour arbitres de sa foi, ils confondaient à dessein les définitions de l'église militante et de l'église triomphante pour l'accuser de rébellion et d'hérésie. Isambart, l'un des juges assesseurs, touché de compassion, lui expliqua cette question, et lui conseilla de s'en rapporter au jugement du pape et du concile de Bâle sur le fait de ces apparitions ; ce qu'elle fit à l'instant même. Cet appel l'aurait soustraite aux juges qui voulaient sa perte; aussi l'évêque de Beauvais dit à Isambart d'une voix menaçante : Taisez-vous, de par le diable ! et il dé-

[1] Interrogat. du 27 février, du 3 mars, du 17 mars, etc. — Préface de Buchon, p. 60. — Barante, Ducs de Bourg., t. VI, p. 119, 120.

fendit au greffier de faire mention de cet appel, que le procès en révision a fait connaître [1].

Le 12 mai on mit en délibération devant l'inquisiteur de la foi, si on mettrait Jeanne à la torture : les réponses de la Pucelle avaient été si explicites que la plupart des juges assesseurs répondirent : « Que » pour néant elle serait mise à la torture ; que la matière était assez » claire sans torture, et qu'il ne falloit pas que le procès qui avoit été » fait pût être calomnié. » Deux seuls assesseurs conclurent à ce « qu'elle fût mise en tourments pour la médecine de son âme, » et l'un d'eux fut ce même Nicolas Loiseleur qui s'était introduit dans sa prison, qu'elle avait cru son ami et choisi pour son confesseur [2].

Le 19 mai on donna communication à Jeanne du jugement qu'avait porté l'université de Paris sur chacune de ses réponses. Celle-ci : *considérant la fin des choses révélées et la qualité de la personne*, avait déclaré que les révélations de Jeanne étaient *superstitieuses, procédant de mauvais esprits et diaboliques ;* que quelques-unes des apparitions qu'elle avait racontées et qui peignaient en effet l'égarement de son imagination, *n'étoient point vraisemblables, mais menterie et présomptueuse chose ;* que les signes qu'elle disait avoir reçus pour connaître les anges et saintes, savoir les bons conseils, confortation et doctrine qu'ils lui ont donnés, n'étaient point suffisants, en sorte qu'elle avait cru trop légèrement et affirmé témérairement ; enfin que lorsqu'elle s'obstinait à porter l'habit d'homme, même en recevant le saint sacrement, *elle contemnoit et transgressoit la loi divine et les ordonnances canoniques*. Le docteur en théologie qui avait lu à Jeanne ces décisions de l'université, l'admonesta ensuite, avec un mélange de tendresse dans les mots, d'aigreur et de menace dans les choses. « Jehanne, ma très-chère amie, lui dit-il, il est maintenant temps » que vous pensiez bien à la fin de votre procès, et à ce que vous avez » dit et fait... Vos juges désirant le salut tant de votre âme que de » votre corps, avoient envoyé à l'université de Paris, qui est la lumière » de toutes sciences et extirpation de toutes erreurs, afin que par icelle » votre procès de vos dits et de vos faits fût bien examiné. Après la » délibération de laquelle université, iceux juges ont ordonné que » vous serez admonestée derechef et caritativement, en vous advertis- » sant des scandales et autres erreurs par vous commises, et vous

[1] Préface de Buchon, p. 61.
[2] Procès de la Pucelle. p. 163.

» priant, exhortant et admonestant, pour l'amour de notre Seigneur
» Jésus-Christ, qui a voulu souffrir si cruellement pour racheter l'hu-
» main lignage, vous corrigiez vos dits et faits, et soumettiez au juge-
» ment de l'Église.... Et sachez certainement que si vous ne le faites
» et persévérez en votre erreur, votre âme sera damnée pour être
» perpétuellement tourmentée en enfer, et du corps je fais grand doute
» qu'il vienne à perdition [1]. »

Jeanne répondit d'abord qu'elle soutiendrait jusqu'à la mort ce qu'elle avait dit et fait ; toutefois il paraît qu'elle se laissa troubler dans la nuit, ou par la crainte de la mort, ou par l'influence de tous ces prêtres, de tous ces religieux, qu'elle voyait d'accord, et qu'elle était accoutumée à respecter. Elle consentit donc à signer, ou plutôt à apposer sa croix à une rétractation, dans laquelle elle confessait que les révélations qu'elle disait avoir eues de Dieu, de ses anges et des saintes Catherine et Marguerite, étaient illusion et mensonge. Après cela, elle fut conduite, le 23 mai, sur la place du cimetière de Saint-Ouen, où trois échafauds étaient dressés : le premier pour l'évêque de Winchester, cardinal d'Angleterre ; le second pour les évêques de Thérouanne et de Noyon, et les abbés qui avaient assisté au procès ; le troisième pour l'évêque de Beauvais, l'inquisiteur, et maître Guillaume Hérard, qui adressa un sermon à l'accusée et à l'audience. L'évêque de Beauvais lut la sentence qu'il avait rendue de concert avec l'inquisiteur : après avoir récapitulé ses péchés, il terminait en disant : Nous te avons condamnée
» et condamnons par sentence définitive, à chartre perpétuelle, avec
» pain de douleur et eau de tristesse, afin que là tu pleures tes péchés,
» et que désormais tu n'en commettes plus ; sauf toutefois notre grâce
» et modération, si tu dessers ci-après à l'avoir [2]. »

L'évêque de Beauvais était loin cependant de lui réserver une modération de peine : l'inquisition ne renvoie, en général, que les relaps au bras séculier ; il voulait donc qu'elle méritât un redoublement de rigueur par une nouvelle faute. Jeanne croyait avoir reçu de Dieu l'ordre de porter des habits d'homme ; ce n'était qu'avec une extrême répugnance qu'elle s'était soumise, le jour de sa sentence, à reprendre ses habits de femme, et à laisser couper ses cheveux : le trouble de ses esprits rappela ses extases ; dans la nuit, elle crut voir de nouveau sainte Catherine et sainte Marguerite qui lui reprochèrent comme un

[1] Chron. et Procès de la Pucelle, p. 172-176.
[2] *Ibid.*, p. 180.

péché mortel la rétractation par laquelle elle désavouait leurs révélations, et la faiblesse d'avoir quitté les habits d'homme. On lui avait, à dessein, laissé ces mêmes habits dans la prison pour qu'elle pût les reprendre. Plus tard, dans le procès pour réhabiliter sa mémoire, des témoins déposèrent qu'on ne lui avait laissé que des habits d'homme ; qu'on l'avait aussi exposée à d'indignes violences, qu'un lord d'Angleterre était entré dans sa prison, qu'on l'avait trouvée ensuite son visage plein de larmes, défigurée et outragée, et qu'elle avait repris l'habit d'homme pour la défense de son honneur, attendu qu'on avait voulu attenter à sa pudeur, et qu'elle n'était pas en sûreté avec ses gardes en habits de femme [1].

Quoi qu'il en soit, le lundi 28 mai, les juges, en rentrant dans sa prison, la trouvèrent revêtue d'habits d'homme, déclarant que les saintes Catherine et Marguerite lui avaient reproché son abjuration, comme une fausseté qui l'exposait à la damnation ; elle ajouta *qu'elle aimoit trop mieux faire pénitence, c'est à savoir en mourant, que plus longuement soutenir la peine de la prison :* c'était ce qu'attendaient l'évêque de Beauvais et l'inquisiteur Jean Magistri ; et cette fois leur procédure ne fut pas longue. Dès le lendemain, 29 mai, l'évêque rassembla dans la chapelle du palais épiscopal beaucoup de docteurs et de clercs, auxquels il raconta la rechute de la Pucelle ; tous la déclarèrent hérétique relapse, et convinrent qu'elle serait livrée à la justice séculière [2].

Le mercredi 30 mai, à neuf heures du matin, Jeanne fut emmenée sur la place du Marché Vieux de Rouen. Les évêques de Thérouanne et de Noyon étaient présents, aussi bien que beaucoup de maîtres en théologie. L'évêque de Beauvais, étant monté sur son tribunal avec Jean Magistri, vicaire de l'inquisition, lut la sentence qu'il avait préparée. Il la déclarait rencheue en ses erreurs précédentes, et hérétique ; « et pour ce, ajoutait-il, proférons que comme membre pourri, » te avons déboutée et rejetée de l'unité de l'Église, et te avons déli- » vrée à la justice séculière, à laquelle nous prions te traiter douce-

[1] Déposition de Martin Ladvenu, frère prêcheur qui reçut sa dernière confession; de La Pierre, un des assesseurs, et de Manchon, greffier. — Préface de Buchon, p. 48. Le procès lui-même de révision est en latin dans le manuscrit de Genève, mais d'une si mauvaise écriture, et avec tant d'abréviations, qu'il est bien difficile à lire.

[2] Procès de la Pucelle, p. 185.

» ment et humainement, soit en perdition de vie ou de aucuns » membres. » Si les juges séculiers avaient déféré à cette prière hypocrite, ils auraient, par le fait même, encouru l'excommunication; mais ils n'eurent garde. Au moment où les prélats, après la lecture de la sentence, se furent retirés, le bailli de Rouen, Anglais, qui était présent, sans autre procès, et sans donner aucune sentence, commanda qu'elle fût menée au lieu où elle devait être brûlée [1]. Pendant ce temps, Jeanne s'était jetée à genoux, répétant à haute voix ses prières, demandant merci aux assistants, et les invitant aussi à prier pour elle. Tous les Français qui pouvaient l'entendre, plusieurs des juges assesseurs et le greffier du tribunal pleuraient à chaudes larmes: sept à huit cents soldats anglais qui gardaient la place, témoignaient au contraire leur impatience. L'un d'eux s'approcha du prêtre Martin, qui lui adressait des consolations, pour le presser de finir. *Comment, prêtre*, lui dit-il, *nous ferez-vous dîner ici ?* Enfin ils la saisirent et l'attachèrent au bûcher; le feu y fut mis avant que le prêtre Martin Ladvenu, qui la confessait, l'eût quittée. A sa prière, celui-ci, en se retirant, tint la croix élevée devant elle, afin qu'elle eût la consolation de la voir jusqu'à son dernier soupir. « Elle, étant dans les flammes, dit » ensuite ce prêtre, oncques ne cessa de résonner jusqu'à la fin, et » confesser à haute voix le nom de Jésus, en implorant et invoquant » sans cesse l'aide des saints et saintes du paradis; et en rendant son » esprit à Dieu et inclinant sa tête, elle proféra le nom de Jésus, en » signe qu'elle était fervente en la foi de Dieu [2]. »

Dans aucun des historiens de France, à cette époque, on ne trouve l'indication ou d'un effort de Charles VII pour obtenir que Jeanne d'Arc fût traitée comme prisonnière de guerre, ou d'une menace de représailles, ou d'une expression de regrets. La famille de Jeanne, peut-être pillée par les Anglais ou les Bourguignons, fut réduite à une grande pauvreté ; et, vingt ans plus tard, la ville d'Orléans payait à sa mère Isabeau trois francs par mois, *pour lui aider à vivre* [3]. Ce ne fut qu'en 1455 que Charles VII fit instruire un procès de révision pour

[1] Procès de la Pucelle, p. 188.

[2] Buchon, Préface, p. 62, d'après les dépositions du procès de révision. — Barante, Ducs de Bourgogne, t. VI, p. 133-139.— Journal d'un bourgeois de Paris, p. 421. — Monstrelet, c. 105, p. 353. — Amelgard proteste qu'il rapporte ce qu'il a entendu dire, mais qu'il ne prétend ni affirmer ni nier la partie miraculeuse de l'histoire de Jeanne, l. II, c. 16, p. 42.

[3] Compte-rendu d'un receveur d'Orléans. — Préface de Buchon, p. 66.

réhabiliter la mémoire de Jeanne. Dès le mois de décembre 1429, le roi l'avait anoblie, avec toute sa famille, par des lettres patentes données à Mehun-sur-Yèvre [1]; mais il ne semble pas que les descendants de ses frères, qui prirent le nom de Dulis, aient été mis en jouissance de ces avantages, jusqu'en l'année 1550, où Henri II reconnut leurs titres de noblesse.

Le peuple lui conservait plus de reconnaissance : il ne voulut pas croire à la réalité de son supplice; et l'on trouve, avec étonnement, dans un auteur contemporain, qu'une femme qui se faisait appeler Jeanne Dulis, la Pucelle de France, et qui prétendait avoir habité, depuis sa captivité, le Luxembourg, Cologne et Metz, revint dans sa patrie en 1436, et épousa le chevalier Robert des Hermoises [2]. D'autre part, les aventures merveilleuses de Jeanne avaient disposé tous les esprits simples et religieux à l'attente d'inspirations surnaturelles.

De toutes parts il se présenta des hommes et des femmes, qui prétendirent avoir des révélations et la mission de sauver la France. Les capitaines, sans être dupes de leur enthousiasme, commençaient à regretter Jeanne, ou plutôt l'ardeur qu'elle communiquait à leurs soldats et la crainte qu'elle inspirait à leurs ennemis. Pothon de Saintrailles, le maréchal de Boussac, Louis de Vaucourt et quelques autres firent choix d'un petit berger qu'ils nommaient le Pastourel; « ils le » vouloient exhausser en renommée, dit Monstrelet, comme et par telle » manière comme par avant avoit été Jeanne la Pucelle [3]. » Ce jeune garçon, que la plupart tenaient pour fou, assurait qu'il avait mission de Dieu de rendre les Français maîtres de Rouen. Ceux-ci mettant le Pastourel à leur tête, sortirent de Beauvais dans les premiers jours du mois d'août avec six cents lances et quatorze cents hommes de pied; mais ils avaient à peine fait une lieue lorsqu'ils rencontrèrent, près de Gournai, Warwick, Arundel, Talbot, et environ six cents Anglais, qu'ils ne croyaient point avoir si près d'eux. Une attaque inattendue les mit en désordre. Saintrailles, qui courut aux ennemis, fut à peine suivi par cent vingt de ses cavaliers; tout le reste tourna bride et s'enfuit vers Beauvais. Saintrailles, Vaucourt et le Pastourel furent faits

[1] Appendice au t. IX de Buchon, p. 378.

[2] D. Calmet, Hist. ecclés. et civile de Lorraine, t. II, l. XXVII, p. 702-703, rapporte la Chronique contemp. du doyen de Saint-Thiébault de Metz, finissant en 1443, et un contrat de Jeanne Dulis elle-même.

[3] Monstrelet, t. V, c. 101, p. 343.

prisonniers ; le dernier fut conduit à Paris, à la suite de Henri VI, pour en faire la risée du peuple ; il fut noyé ensuite dans la Seine [1].

La campagne entière de 1431 s'écoula sans être signalée par aucune entreprise brillante des capitaines de Charles VII, que le roi abandonnait à leurs seules forces. Les petits faits d'armes que racontent les historiens du temps, tels que l'attaque faite sans succès par le sire de Chabannes sur Corbie, la prise d'Anglure par Barbasan, et la bataille d'Ambroise de Loré avec les Anglais, à Saint-Célerin, sur les bords de la Sarthe, où chaque parti s'attribua la victoire, ne pouvaient influer sur l'issue de la guerre [2]. Les aventuriers ne se proposaient que de vivre aux dépens du pays; mais ce pays était si ruiné, qu'il ne pouvait suffire à des bandes un peu nombreuses, et que de part et d'autre il n'y avait pas plus de trois ou quatre mille hommes armés pour la cause de la France ou celle de l'Angleterre.

Ce manque d'importance des événements nationaux fixa d'autant plus l'attention sur la catastrophe que subit, à la même époque, la maison d'Anjou. Pendant que Louis III, l'aîné des princes de cette famille, était en Calabre, et que le troisième, Charles comte du Maine, ne s'éloignait guère de la cour de Charles VII, le second, René, semblait commencer à être favorisé par la fortune. Le 23 juin 1430, il avait hérité du duché de Bar, et le 23 janvier 1431, il avait hérité, au nom de sa femme Isabelle, du duché de Lorraine, par la mort du père de celle-ci, Charles II. Il avait alors vingt-trois ans ; il avait pris part aux deux dernières campagnes avec les capitaines de Charles, et il avait même assisté au sacre à Reims [3]. Déjà signalé par cette amabilité de caractère qui lui mérita le surnom de Bon, il avait aussi reçu une éducation plus soignée que la plupart des princes; il cultivait les beaux-arts, la musique, la peinture, la poésie, et l'on ne savait pas encore qu'en les pratiquant tous il ne se distinguerait dans aucun ; on l'avait vu brave, et l'on ne savait point que jusqu'à la fin de sa vie il n'apprendrait jamais l'art de la guerre ; on le voyait aimé de ceux qui l'approchaient, et l'on ne savait point que jusqu'à la fin de sa vie il ne se formerait jamais à l'ordre, à l'économie, à aucune des qualités requises dans l'homme d'État. Il se rendit à Nancy dès qu'il apprit la mort de

[1] Monstrelet, c. 101, p. 343.—Saint-Remi, c. 172, p. 423.— J. Chartier, p. 47.— Bouvier, dit Berri, p. 384. — Journal d'un bourgeois de Paris, p. 427.

[2] *Ibid.*, c. 103 et 104, p. 350-351. — J. Chartier, d. 49.

[3] Hist. de René d'Anjou, par Villeneuve Bargemont, t. I, p. 86,

son beau-père, et, le 29 janvier 1431, il fut reconnu comme duc de Lorraine par les habitants [1].

Cependant il se présenta aussitôt un autre prétendant à l'héritage de Lorraine, c'était Antoine de Vaudemont, cousin germain d'Isabelle de Lorraine, et fils de Ferri, frère du dernier duc. Il affirmait que la Lorraine était un fief masculin ; et, comme depuis la fondation de ce duché il avait toujours été transmis des pères aux fils, sans que les droits d'une fille eussent pu être mis une seule fois en opposition avec ceux de l'héritier mâle, on ne pouvait invoquer, pour ou contre les deux prétendants, aucune décision antérieure. Le comte de Vaudemont se présenta, le 22 février, à Nancy, pour sommer la noblesse de Lorraine de le reconnaître comme son légitime souverain. René était sorti de sa capitale ce jour-là même pour visiter la province ; cependant le conseil de Lorraine, présidé par Marguerite de Bavière, veuve du dernier duc, repoussa les prétentions du comte [2]. Celui-ci recourut à la protection du duc Philippe de Bourgogne, auquel il avait toujours été tout dévoué. Les états du duché de Bourgogne votèrent, pour le seconder, un subside de cinquante mille francs, et Toulongeon, qui gouvernait ce duché avec le titre de maréchal, eut ordre de marcher à son aide [3]. Assez d'aventuriers étaient toujours prêts à se mettre à la solde de quiconque voudrait les employer ; et les bâtards des grandes maisons, qui, pour la plupart, n'avaient d'autre fortune et d'autre métier que les armes, se présentaient toujours les premiers. Toulongeon et Vaudemont, outre les milices bourguignonnes de l'un et les vassaux de l'autre, prirent à leur solde les bâtards d'Humières, de Fosseuse, de Brimeu, de Neufville, et un aventurier surnommé Huchechien, qui ne s'était fait connaître que comme chef de brigands [4]. René d'Anjou, de son côté, avait rassemblé une armée dans la Lorraine et le Barrois, à laquelle le marquis de Bade, son beau-frère, le comte de Salm et Louis de Bavière, parents de sa femme, avaient amené des renforts allemands, et il assiégeait les châteaux de Vaudemont et de Vézélise, apanage de son rival. Toulongeon, n'osant pas marcher à la délivrance de ces châteaux, se jeta dans le Barrois, et commença à le ravager impitoyable-

[1] Villeneuve Bargemont, Hist. de Roné d'Anjou, t. I, p. 111. — D. Calmet, Hist. de Lorraine, t. II, l. XXVII, p. 704, et l. XXVIII, p. 762-766.

[2] Hist. de René d'Adjou, t. I, p. 117.

[3] Barante, Ducs de Bourg., t. VI, p. 153.

[4] Monstrelet, t. VI, c. 107, p. 5.

ment. René ne put se résoudre, malgré les conseils du brave Barbasan, qui s'était attaché à lui, à permettre cette oppression de ses sujets; il leva le siége de Vaudemont, et marcha à la rencontre du maître de ce château. Celui-ci ne trouvant plus à subsister dans le Barrois, avait commencé sa retraite le 29 juin, lorsqu'il fut averti de l'approche de René. Toulongeon le pressait de hâter sa marche, et d'éviter le choc d'une armée fort supérieure; Vaudemont, au contraire, désirait le combat, et bientôt il devint inévitable.

Vaudemont occupait alors une forte position entre Sandrecourt et Bullégneville; l'armée de René lui avait coupé le chemin pour rentrer en Bourgogne : elle était forte de quinze mille homme, tandis qu'il qu'il n'en avait guère que sept ou huit mille. Il forma de tous ses chars de bagage une enceinte pour défendre ses flancs, il les fortifia encore par des pieux plantés en terre, il plaça des archers et arbalétriers en avant, et derrière eux, la lance au poing, ses hommes d'armes, auxquels il fit mettre pied à terre, quoique les gentilshommes bourguignons répugnassent à cette manière de combattre; il attendit ainsi l'ennemi. Le duc René s'était mis en marche le 2 juillet pour attaquer son adversaire; mais quand le vieux et brave Barbasan, qui était à ses côtés, vit la disposition de l'armée qu'il s'agissait de forcer, il voulut arrêter René, lui représentant qu'il compromettait sa souveraineté et son armée, avec peu de chances de succès, tandis qu'il lui suffisait d'attendre pour que ses ennemis fussent vaincus par la famine. Malheureusement Barbazan avait soixante et quinze ans, René n'en avait que vingt-trois; la jeune noblesse qui l'entourait, présomptueuse comme lui, laissa entendre que l'âge avait glacé le courage du vieux capitaine. « La mercy Dieu! s'écria Barbasan, j'ai vécu jusqu'à ce jour sans re- » proche, et aujourd'hui l'on verra si j'ai parlé par lâcheté ni par » crainte [1]. » Et donnant par ce changement même de résolution, une preuve de faiblesse indigne de lui, il pressa dès lors l'attaque, et voulut la commander lui-même. Elle fut aussi malheureuse qu'il l'avait prévu d'abord, quoiqu'il réussît à renverser un des chariots qui couvraient l'armée bourguignonne, et à entrer par cette brèche dans sa position; loin de la mettre en désordre, ce fut lui qui s'y trouva exposé à tout le feu de l'artillerie de Vaudemont, et à toutes les décharges de ses archers. Des rangs entiers étaient emportés, la terreur gagna le

[1] Saint-Remi, c. 171, p. 421.

reste; les jeunes gens qui avaient demandé le combat donnèrent les premiers l'exemple de la fuite. Barbasan fut blessé à mort, et René, blessé aussi, fut obligé de se rendre à un écuyer brabançon, qui le livra au maréchal de Toulongeon. Celui-ci refusa de le céder au comte de Vaudemont, et l'emmena en Bourgogne, où il fut enfermé dans une tour [1].

Quoique la bataille de Bullègneville n'eût pas été livrée pour les intérêts de la couronne de France, sa perte fut considérée comme un grand échec pour la cause de Charles VII. René avait commencé à se prononcer fortement en faveur de ce roi : s'il s'était bien établi dans les duchés de Lorraine et de Bar, il aurait donné un puissant appui aux Armagnacs de Champagne, celle des provinces où se faisait la guerre, qui avait montré le plus de dévouement pour Charles VII. Les guerriers qu'il avait perdus étaient presque tous attachés à la même cause, et c'était aux Bourguignons plus encore qu'au comte de Vaudemont qu'était demeurée la victoire ; c'étaient eux qui s'attribuaient la garde du captif le plus important. D'autre part, la bataille de Bullègneville fut cause d'une de ces révolutions de palais ou de boudoir, sur lesquelles l'historien des monarchies est forcé de fixer, en en rougissant, l'attention de ses lecteurs. Isabelle de Lorraine, femme de René, déterminée à implorer les secours de tous ceux qui pouvaient le tirer de sa captivité, vint à la cour de Charles VII pour lui demander son aide. Elle conduisit avec elle Agnès Sorel demoiselle de Fromenteau, village de Touraine, où elle était née en 1409. Agnès, attachée dès sa plus grande jeunesse à Isabelle de Lorraine, avait reçu à sa cour l'éducation la plus soignée qu'on sût alors donner aux femmes. Aucune de ses contemporaines ne l'égalait en beauté, et son esprit, à ce qu'on assurait, répondait aux grâces de sa figure. Personne ne se dérobait à son charme, et les femmes comme les hommes ne pouvaient la connaître sans l'aimer [2]. Charles VII ne résista point aux regards d'Agnès Sorel, et pour la première fois on le vit vraiment amoureux. Yolande d'Aragon sa belle-mère et Marie d'Anjou sa femme n'avaient qu'un désir, celui d'écarter de la cour l'insolent favori la Trémouille, dont le

[1] Villeneuve, Hist. de René d'Anjou, t. I, p. 138-158. — Barante, t. V,, p. 157-160. — Monstrelet, c. 107 et 108, t. VI, p. 1-14. — Saint-Remi, c. 171, p. 418-423. — Bouvier, dit Berri, p. 383. — J. Chartier, p. 47. — D. Calmet, Hist. de Lorraine, l. XXVIII, p. 770. — Amelgardus, l. II, c. 19, f. 46.

[2] Villeneuve, Hist. de René d'Anjou, t. I, p. 169, et notes.

crédit leur était insupportable. Loin de se montrer jolouses de cette jeune beauté, elles favorisèrent la passion nouvelle du roi ; Marie d'Anjou demanda à sa belle-sœur Isabelle, de lui céder Agnès Sorel, et elle l'attacha à sa personne. On assura qu'Agnès s'efforça dès lors de réveiller dans le cœur de Charles VII l'amour de la gloire ou celui de l'indépendance de sa couronne, qu'elle lui fit honte de sa lâcheté et qu'avec son influence commença la réforme du caractère de son amant. Plusieurs des circonstances de cette réforme sont fabuleuses, cependant il faut bien qu'Agnès ait mérité de quelque manière la reconnaissance populaire qui s'est attachée à son nom [1].

Au reste, loin que la bataille de Bullègneville fût suivie de près par des entreprises hasardeuses de Charles VII, elle fut le signal de négociations qui amenèrent la suspension des hostilités. Le duc de Bourgogne avait d'abord été flatté de ce que la régence de France lui avait été déférée par son beau-frère ; mais bientôt il n'avait plus vu dans cet honneur qu'une ruse des Anglais pour rejeter sur lui tout le fardeau d'une guerre dont il ne devait pas recueillir le fruit, et il leur avait adressé des plaintes très-vives, sur ce qu'ils l'abandonnaient [2]. Quand il venait à Paris, il ne pouvait se dissimuler combien ce peuple, dont il avait été l'idole, était mécontent de lui ; la capitale d'un grand royaume tombait en ruines sous ses yeux, par suite des guerres qu'il avait excitées : il ne savait ou il ne pouvait y apporter aucun remède, et il s'éloignait en hâte, emportant les malédictions d'un peuple qui l'accusait de l'avoir trompé [3]. Le pape Eugène IV lui avait envoyé le cardinal de Sainte-Croix pour l'exhorter à la paix; la cour de Charles VII ne se lassait point de lui faire des ouvertures de réconciliation, de se montrer prête à acheter à tout prix son amitié ; tous les Bourguignons humiliés par la domination anglaise, le pressaient de redevenir Français, comme eux-mêmes l'étaient par le cœur. Son ressentiment, son désir de vengeance, s'étaient éteints ; il ne pouvait demander compte à Charles VII des volontés qu'il avait eues étant enfant, quand il le voyait incapable d'en avoir étant homme, et ni l'intérêt ni l'ambition ne lui conseillaient de continuer la guerre ; mais une insurmontable nonchalance l'empêchait de donner toute son attention aux affaires, de prendre un

[1] Vers de François Ier sous son portrait

[2] Barante, Ducs de Bourgogne. t. VI, p. 146. — Hist. de bourg., t. IV, c. 78, p. 85. — Preuves, *Ibid.*, n° 93, p. 109.

[3] Journal d'un bourgeois de Paris, p. 450.

parti, et de changer tout à la fois une politique et des projets auxquels il était accoutumé. Cependant il se laissa enfin déterminer à envoyer à Chinon Jean de la Trémouille sire de Jonvelle, frère du favori du roi, et le sire de Jaucourt ; et ceux-ci signèrent le 8 septembre une trêve de deux ans, entre Philippe et Charles, qui devait être observée sur toutes les frontières de Bourgogne, de Nivernais, de Champagne et de Rethelois [1].

Le duc de Bedford regardait cette trêve comme fort contraire aux intérêts des Anglais ; il voyait bien que son beau-frère se détachait toujours plus de lui ; que le parti de Bourgogne n'existait plus en France, et que les Anglais y étaient partout regardés comme des étrangers, des ennemis, dont le joug était devenu insupportable. Il voulut essayer de ranimer le zèle de la faction à laquelle le roi son frère avait dû surtout ses succès, en lui montrant le fils de ce roi, le jeune Henri VI, alors âgé de neuf ans, et qui n'avait point encore été couronné, quoiqu'il portât presque dès son enfance le titre de roi de France. Il l'emmena de Rouen à Paris, où le royal enfant fit son entrée le 2 décembre 1431, avec le duc de Bedford, les cardinaux de Winchester et d'York ; les comtes de Warwick et de Suffolk, et beaucoup de lords anglais l'accompagnèrent ; mais presque aucun seigneur français ne voulut se montrer à sa suite, à la réserve des prélats, toujours fidèles au pouvoir et à la fortune. On y voyait entre autres les évêques de Thérouanne, de Noyon, de Paris et de Beauvais. Des échafauds étaient dressés dans les rues ; on y jouait des mystères et le peuple criait Noël. Cependant ce mouvement factice ne pouvait cacher la morne tristesse qui régnait dans tous les cœurs [2]. Quand le convoi passa devant l'hôtel de Saint-Pol, la reine Isabeau de Bavière, veuve de Charles VI, et grand'mère de Henri VI, était aux fenêtres avec ses dames. Oubliée de tout le monde, sans crédit, ne pouvant entretenir qu'une suite peu nombreuse, elle vivait dans ce palais entourée des souvenirs seulement d'une monarchie qui s'était détruite autour d'elle. L'enfant, en passant sous ces fenêtres, ôta son chapeau et la salua gracieusement ; elle lui rendit son salut bien humblement, mais elle se détourna pour pleurer [3].

Le couronnement eut lieu le 16 décembre, dans l'église de Notre-

[1] Monstrelet, c. 118, p. 42. — Barante, t. VI, p. 160. — Preuves de l'Hist. de Bourgogne, t. IV, Art. 79, p. 89, et Art. 90, p. 103.

[2] Barante, Ducs de Bourgogne, t. VI, p. 167. — Amelgardus, l. II, c. 18, f. 45.

[3] Journal d'un bourgeois de Paris, p. 433.

Dame ; ce fut le cardinal de Winchester qui y officia, au grand mécontentement de l'évêque de Paris. Le parlement, l'université et les échevins devaient ensuite dîner au palais dans la grande salle ; mais quand ces corps y arrivèrent, la place était déjà occupée par la plus vile populace; ils ne purent parvenir aux tables qui leur étaient préparées, qu'au milieu des huées et des coups; et les mets, l'argenterie elle-même, avaient été presque tous enlevés par ceux qui les avaient devancés. D'autre part, on ne fit point, selon l'usage, de distributions de vivres à l'hôtel de ville, on ne délivra aucun prisonnier, on ne promit aucune grâce au peuple; et toute cette cérémonie, par laquelle les Anglais avaient cru rendre leur jeune roi plus populaire, ne laissa dans l'esprit des Parisiens que du mécontentement et du dégoût [1].

Au reste, si le peuple regardait les Anglais comme des étrangers ou des ennemis, ceux-ci à leur tour se sentaient campés seulement en France ; ils se croyaient assurés de devoir l'évacuer bientôt, et ils se refusaient à toute dépense qui aurait eu pour but l'avantage seul du pays qu'ils prétendaient gouverner. Ils ne payaient pas même les gages de ce parlement de Paris, qui s'était fait le gardien de l'autorité de Henri VI [2]. Ils ne protégeaient ni les marchés, ni les arrivages de vivres, ni les propriétés dans la campagne voisine, ni les personnes des voyageurs, en même temps qu'ils levaient avec la dernière rigueur des impôts qui n'étaient point employés pour l'avantage du public. Aucun grand seigneur n'habitait plus Paris ; peu de plaideurs suivaient les tribunaux, peu d'écoliers arrivaient à l'université ; les marchands ne trouvaient plus d'acheteurs ; tous ceux qui pouvaient vivre ailleurs quittaient une ville malheureuse, dont l'aspect seul inspirait une morne tristesse, et de tous côtés on abattait les maisons désertes pour en brûler les bois de construction. Les Anglais interdirent, le 31 janvier 1432, ce dernier usage d'une propriété dont on n'avait aucun autre moyen de tirer parti [3].

(1432.) Le jeune roi anglais ne séjourna que peu de semaines à Paris ; bientôt Bedford le reconduisit à Rouen, où il sentait qu'il était plus en sûreté. Il reconnaissait déjà qu'il ne pourrait lui conserver la

[1] Journal d'un bourgeois de Paris, p. 434.— Monstrelet, t. VI, c. 109, p. 14.— Henri VI confirma seule-ment les anciens priviléges de l'Université et des bourgeois de Paris.—Ordonn. de France, t. XIII, p. 169, 170, 171.

[2] Barante, Ducs de Bourg., t. VI, p. 170.

[3] Ordonn. de France, t. XIII, p. 174.

couronne de France, et il songeait plutôt à s'assurer la Normandie, qu'il comptait, à la pacification générale, rattacher à la couronne d'Angleterre, comme elle lui avait appartenu au temps des Plantagenet; aussi la prospérité du commerce, la sécurité des personnes et des propriétés étaient-elles protégées en Normandie par les Anglais, avec bien plus d'efficacité que dans le reste de la France; et dans le même but, Bedford fonda à Caen, pour le droit civil et canon, une école qu'il détacha et rendit indépendante de l'université de Paris [1].

Cependant les capitaines aventuriers de Charles VII faisaient de temps en temps des tentatives sur la Normandie, surtout depuis que la trêve avec le duc de Bourgogne les obligeait à tourner tous leurs efforts contre les Anglais. Le maréchal de Boussac avait assemblé à Beauvais les sires de Fontaine et de Muy, Jean Fouquet, et six cents combattants; un autre de ses capitaines, Regnault de Versailles, parti de la même ville, avait surpris et pillé le château de Dommart en Ponthieu [2], et un Béarnais s'était engagé à lui livrer le château de Rouen où il était en garnison. En effet Boussac s'avança le 3 février avec sa troupe jusqu'à une lieue de Rouen; son avant-garde, forte de cent vingt combattants et conduite par un gentilhomme nommé Richarville, fut introduite, comme on le lui avait promis, par le Béarnais dans le château de Rouen; le comte d'Arundel, qui y commandait, s'échappa à moitié habillé par dessus les murs. La ville était prise si Boussac eût avancé aussitôt: mais les aventuriers qu'il conduisait avaient commencé, dans l'embuscade où ils attendaient, à se disputer sur la part que chacun prétendait au pillage de la capitale de la Normandie. En vain Boussac les pressait de marcher, en vain Richarville accourut leur dire qu'il était maître du château, sous ses yeux ils se séparèrent avec injures, et les malheureux qu'il avait laissés au château, attaqués par toute la garnison de Rouen, et forcés de se réfugier dans la grosse tour, se rendirent enfin à discrétion. Les Anglais les ayant entre leurs mains, leur firent couper à tous la tête [3].

Pendant le séjour qu'avait fait le duc de Bedford à Paris, les bourgeois n'avaient cessé de se plaindre à lui de l'incommodité que leur causait la garnison de Lagny; Jean Foucault, capitaine de Charles VII, et l'Écossais Kennedy s'étaient logés dans cette petite place sur la Marne,

[1] Ordonn. de France, t. XIII, p. 176.
[2] Monstrelet, t. VI, c. 114, p. 31.
[3] *Ibid.*, c. 113, p. 27. — Journal d'un bourgeois de Paris, p. 438.

entre Meaux et Paris ; de là ils étendaient leurs ravages jusqu'aux portes de la capitale, pillant tous les marchands qui s'y rendaient, et soumettant souvent leurs prisonniers à d'atroces tortures. L'année précédente, les Anglais avaient déjà essayé de les en chasser, et ils avaient été repoussés. Bedford chargea au mois de mars 1432, les comtes d'Arundel et de Warwick, et l'Ile-Adam, maréchal de France du roi Henri VI, de donner cette satisfaction aux Parisiens. Ils se mirent en campagne avec douze cents combattants, et ils chassèrent d'abord les soldats de Charles VII de Mongai, de Gournai, et de quelques autres petits châteaux. Au mois de mai ils se présentèrent devant Lagny, et ayant rompu le pont d'un coup de bombarde, ils s'emparèrent après un assaut meurtrier, du boulevard, faisant tête de pont, au nord de la Marne ; mais quand ils attaquèrent ensuite le corps de la ville au midi, ils furent vigoureusement repoussés, et bientôt la plupart des aventuriers abandonnèrent une entreprise qui leur promettait plus de danger que de butin [1].

Dans le même temps le bâtard d'Orléans faisait une diversion importante. La ville de Chartres était toujours demeurée, dès l'an 1417, aux mains des Bourguignons et des Anglais ; un moine dominicain, nommé frère Jean Sarrasin, offrit au Bâtard de la lui livrer. Il était fort admiré comme prédicateur, et toute la population de Chartres se portait toujours à l'église où l'on savait qu'il devait prêcher. Après avoir pris ses mesures avec le bâtard d'Orléans, et avec deux marchands fort connus dans la ville de Chartres, il annonça qu'il prêcherait, le 20 avril, dans une église à l'extrémité de la ville : tandis que tous les bourgeois s'y étaient rendus, les deux marchands se présentèrent à la porte de la ville la plus éloignée de cette église, avec un convoi considérable de chars, dont tous les conducteurs étaient des soldats déguisés. Les portiers, qui les connaissaient, leur ouvrirent les portes avec confiance, et leur demandèrent seulement en retour quelques poissons en présent ; tandis que les marchands en faisaient la distribution, les soldats déguisés se jetèrent sur les portiers et les tuèrent : à un signal donné le bâtard d'Orléans s'était mis en marche, accompagné des sires de Gaucourt, d'Estouteville, de Florent d'Illers, de la Hire, de Felins, et de quatre mille combattants ; il entra dans cet instant par les portes qu'il trouva ouvertes, criant *la paix! la paix!* et tuant cependant

[1] Monstrelet, c. 119, p. 45. — Journal d'un bourgeois de Paris, p. 411.

tout ce qu'il rencontrait. Il se passa assez longtemps avant que ce tumulte parvînt jusqu'aux oreilles de la congrégation du père Sarrasin, dans l'église écartée où il prêchait. Presque tous les meilleurs combattants de la ville s'y trouvaient : ils s'élancèrent bien dans les rues en criant aux armes, et leur évêque Jean de Festigny, qui était Bourguignon, se mit à leur tête, mais il fut tué l'un des premiers ; soixante ou quatre-vingts bourgeois tombèrent autour de lui ; Guillaume de Villeneuve, capitaine de la garnison, s'enfuit avec une centaine de cavaliers qu'il avait sous ses ordres, et les Français, maîtres de la ville, n'épargnèrent ni les propriétés des bourgeois, ni l'honneur des femmes et des filles. Plusieurs des prisonniers qu'ils avaient faits eurent le lendemain la tête tranchée [1].

Peu après la prise de Chartres, les Français trouvèrent moyen de faire parvenir des renforts à Jean Foucault et à Kennedy, qui commandaient à Lagny ; en sorte que ceux-ci eurent sous leurs ordres de huit cents à mille combattants ; d'autre part, Bedford, résolu de délivrer les Parisiens d'un voisinage qui leur était si incommode, rassembla une armée de près de six mille combattants, pour en recommencer le siége : elle était principalement composée de Bourguignons que lui avaient amenés le maréchal de l'Ile-Adam, les bâtards de Saint-Pol et d'Aunay, et les seigneurs d'Orville, de Vaudrey et d'Amont. Il avait tiré de Paris une bonne artillerie, et il eut bientôt fait plusieurs brèches à la muraille ; cependant les assiégés faisaient si bonne contenance, que Bedford n'osait point donner l'assaut. Il était d'ailleurs averti que leurs vivres s'épuisaient, et que leurs soldats commençaient à succomber à la fatigue. Le bâtard d'Orléans reçut de son côté avis de leur détresse, mais il n'avait avec lui pas plus de huit cents cavaliers dans Orléans, parmi lesquels se trouvaient, il est vrai, quelques-uns des plus braves capitaines du parti, Boussac, Gaucourt, Villandrade et Saintrailles ; il partit à leur tête, et se dirigeant par Melun et la Brie, il recueillit en route encore quelques soldats. Arrivé près de Lagny, le 10 août, il réussit à y introduire un petit convoi de bœufs et de farines, tandis que, par des attaques de cavalerie, il attirait ailleurs l'attention des assiégeants. Il ne pouvait cependant se mesurer avec les Anglais, qui, inférieurs en cavalerie, lui étaient infiniment supérieurs en fantassins ; il essaya donc, avec sa petite troupe, de menacer

[1] Monstrelet. c. 117, p. 37. — Journal d'un bourgeois de Paris, p. 439. — Amelgardus, l. II, c. 14, p. 39.

Crécy et Château-Thierry, et il réussit à donner tant d'inquiétude à Bedford, que celui-ci leva le siége pour le suivre [1].

Au milieu de tous ces petits faits de guerre, il y avait bien eu quelques tentatives pour mettre un terme à tant de calamités par des négociations : des conférences furent ouvertes à Auxerre le 8 juillet, afin d'y traiter de la paix générale; et le conseil d'Angleterre, qui était dégoûté des guerres de France, et qui maintenait avec peine sous les étendards de Bedford quelques milliers d'aventuriers, nomma des ambassadeurs pour s'y rendre [2]. De son côté, le duc de Bourgogne donna pour instruction aux siens de ne point se séparer des ambassadeurs d'Angleterre, de ne rien conclure sans eux; mais une même nonchalance semblait s'opposer également à ce que les princes poussassent la guerre avec vigueur ou fissent la paix. Bedford ne pouvait obtenir d'Angleterre ni subsides ni soldats; toutefois il craignait peu les entreprises de Charles VII, toujours livré à ses plaisirs à Chinon, toujours éloigné des affaires et indifférent au sort de la France; son trésor était toujours vide, ses gouverneurs de province toujours absolus, ses capitaines toujours occupés de pillage et non de conquêtes; le duc de Bourgogne, enfin, n'aimait que la pompe et le faste, les guerres de France l'attristaient et lui causaient peut-être des remords; il les chassait autant qu'il pouvait de sa pensée : il venait de repartir pour la Flandre, où un violent soulèvement des Gantois, qu'il avait excité en altérant les monnaies, lui donnait de l'inquiétude [3], et il n'avait mis aucun zèle à hâter la pacification de la France, où aucun danger ne paraissait urgent, et qu'il ne pouvait régler sans une pénible contention d'esprit. Le congrès d'Auxerre se sépara donc sans avoir amené aucun résultat.

Le duc de Bourgogne était beaucoup plus ému par les calamités des princes que par celles des peuples, aussi mit-il plus d'empressement à soulager les ennuis de son captif René d'Anjou, qu'à faire cesser les malheurs de la France. Au commencement de l'année, il s'était rendu de Flandre en Bourgogne, mais en évitant de passer par Paris, pour ne pas voir la désolation de la capitale. Dès son arrivée à Dijon, le 16 février, il alla rendre visite à son cousin le duc René, dans sa prison de la tour

[1] Monstrelet, c. 121, p. 52. — Saint-Remi, c. 173, p. 425. — Bourgeois de Paris, p. 443. — J. Chartier, p. 52. — Bouvier, dit Berri, p. 383.

[2] Rymer, t. X, p. 500, 514, 530.

[3] Monstrelet, t. VI, c. 122, p. 53.

de Bar. Il parut mettre en oubli l'ancienne inimitié de la maison de Bourgogne pour celle d'Anjou. Il le traita avec amitié, et reçut de lui avec reconnaissance son propre portrait, et celui de Jean sans Peur son père, que René, durant sa captivité, avait peint sur verre [1]. Il régla ensuite sa rançon à deux cent mille pièces d'or, que René dut payer au maréchal de Toulongeon, et en attendant, par un traité du 6 avril 1432, il consentit à le remettre provisoirement en liberté, sous condition que René laisserait en otage ses deux fils avec trente gentilshommes lorrains ou barrois, et qu'il promettrait de venir se remettre en prison au bout d'une année, s'il en était sommé par le duc de Bourgogne. Rien ne fut réglé sur la souveraineté de la Lorraine; mais pour préparer un arrangement, René remit sa fille au comte de Vaudemont, qui devait, lorsqu'elle serait d'âge nubile, la faire épouser à son fils [2].

On crut voir dans ces égards du duc de Bourgogne pour René d'Anjou un nouveau signe de son attachement renaissant pour la maison de France. Du moins était-il sûr que Philippe s'éloignait tous les jours davantage des Anglais, qu'il évitait les occasions de les rencontrer ou de leur donner aucune aide efficace. Son alliance avec eux ne semblait plus maintenue que par sa sœur Anne, femme du duc de Bedford, laquelle avait beaucoup de crédit sur l'un et sur l'autre. Elle vivait habituellement à Paris, et elle y était fort aimée. Mais la saison venait de faire éclater une épidémie terrible dans cette ville; on la comparait, pour le nombre des victimes qu'elle emportait chaque jour, à la peste de 1348; il semble aussi qu'elle se manifestait de même par des bubons, qui la faisaient nommer *la bosse*, ou *la vérole plate*. La duchesse de Bedford en fut atteinte à son tour, et elle en mourut le 14 novembre [3]. Bedford crut qu'il était d'une sage politique de rechercher aussitôt une autre épouse qui lui donnât une grande alliance dans les provinces de France, et Louis de Luxembourg, évêque de Thérouanne, qui faisait pour lui les fonctions de chancelier de France, se hâta de lui proposer sa nièce Jacqueline, fille aînée de Pierre de Luxembourg, comte de Saint-Pol. Le mariage suivit de près les fêtes de Pâques, au mois d'avril 1433. La nouvelle duchesse de Bedford était âgée seulement de dix-sept ans, et fort belle; son mari paraissait

[1] Villeneuve, Hist. de René d'Anjou, t. I, p. 171.

[2] *Ibid.*, t. I, p. 174. — Barante. Ducs de Bourgogne, t. VI, p. 175. D. Calmet, Hist de Lorraine, l. XXVIII, p. 777.

[3] Monstrelet, t. VI, c. 128, p. 63. — Journal d'un bourgeois de Paris, p. 446.

fort heureux de ce mariage, mais bientôt il put reconnaître qu'il avait cruellement offensé le duc de Bourgogne, qu'il n'avait pas même consulté, et qu'il avait ainsi porté un coup fatal à la domination des Anglais en France [1].

[1] Monstrelet, c. 136, p. 74.

CHAPITRE V.

Intrigues de la cour de Charles VII. Arrestation et exil de la Trémouille. Décadence du parti anglais. Offre de médiation des princes prisonniers. Guerre des ducs de Bourgogne et de Bourbon. Le connétable les réconcilie. Conférences de Nevers. Paix d'Arras entre Charles VII et le duc de Bourgogne. Paris reconquis par Charles VII. — 1433-1436.

Les historiens du temps, honteux avec raison des misérables intrigues de la cour de Charles VII, n'ont point soulevé le voile dont le roi et son favori s'enveloppaient; cependant il est nécessaire de connaître les révolutions de la cour de Chinon, puisqu'elles eurent au moins autant de part à l'expulsion des Anglais de France, que les petits combats des capitaines d'aventuriers, et qu'elles peignent tout aussi bien les mœurs du siècle et la condition sociale du pays. Le roi n'ayant pas ou la volonté ou la capacité de diriger lui-même ses affaires, il n'y avait de chances pour la France que dans l'espèce de dictature que pouvait s'arroger le premier officier de la couronne, le connétable, comte de Richemont, qui avait déjà montré qu'il avait tout au moins une ferme volonté de sauver l'indépendance nationale. Mais depuis cinq ans que la Trémouille était favori, il avait exilé le connétable de la cour, il avait flatté la nonchalance habituelle du roi, et il l'avait retenu autant qu'il avait pu dans une nullité absolue. La chute du favori était donc l'objet des vœux de la France; c'était en même temps et par un heureux accord l'objet des vœux de tous les courtisans aussi bien que de tous les soldats.

La reine de Sicile Yolande détestait plus que personne le favori, et elle était secondée dans ses attaques contre lui par la reine Marie sa fille, par Charles, comte du Maine, son plus jeune fils; et probablement par Agnès Sorel. Le roi donnait peu d'attention aux plaintes de sa femme, mais il avait des égards pour sa belle-mère, il se plaisait avec son beau-frère, et il n'avait pas voulu les sacrifier à la jalousie de la Trémouille. Yolande et le comte du Maine mettaient tout leur espoir dans le conné-

table; ils s'étaient fortifiés par l'alliance du fils d'une sœur de ce grand officier, Jean II, duc d'Alençon, alors âgé de vingt-quatre ans, et qui s'était acquis quelque réputation dans les armes. Comme Charles ne leur aurait jamais pardonné cependant de correspondre avec Richemont, ils adressaient leurs lettres de préférence à son frère le duc de Bretagne, encore que celui-ci eût reconnu Henri VI comme roi de France, et fût entré dans l'alliance anglaise. Comme les deux rivaux, Charles VII et Henri VI, étaient oncle et neveu, tous les princes du sang avaient des relations de famille avec l'un et l'autre, et le passage d'un parti dans l'autre ne leur inspirait ni honte ni remords; seulement, tandis que les princes se montraient pleins d'égards les uns pour les autres, leurs soldats étaient pendus pour les avoir suivis dans leurs défections.

La correspondance de la reine Yolande avec la cour de Bretagne fut cependant troublée par ce même duc d'Alençon, qui s'en était fait l'agent. Il réclamait du duc de Bretagne trente mille livres pour la dot de sa mère, et comme ce payement éprouvait des retards, il surprit dans un guet-apens, à la fin de décembre 1431, Jean de Malestroit, évêque de Nantes et chancelier de Bretagne, qu'il déclara garder comme gage de l'argent qui lui était dû; il avait bien voulu enlever aussi le comte de Montfort, fils du duc, mais il ne put y réussir. Le duc de Bretagne déclara, le 5 janvier 1432, la guerre au duc d'Alençon, pour se venger de cet affront. Richemont vint commander l'armée de son frère, le comte de Clermont celle d'Alençon : ces deux princes, qui étaient beaux-frères, au lieu de combattre, négocièrent. Le chancelier de Bretagne fut remis en liberté, le duc donna des garanties pour le payement de ce qu'il restait devoir [1], et la conférence où cette paix fut conclue servit en même temps à renouer les intrigues des courtisans de Charles VII avec le connétable de Richemont contre la Trémouille.

(1433.) Le parti qui s'était formé à la cour contre ce favori devenait tous les jours plus fort; le sire du Bueil, propre neveu de la Trémouille, y était entré, aussi bien que le sire de Gaucourt, commandant du château de Chinon. Cependant on ne connaissait qu'une manière de combattre le favoritisme auprès de Charles VII, c'était l'expédient auquel Tannegui du Châtel avait eu recours contre le comte Guichard Dauphin, et Richemont contre Giac et contre Beaulieu, mais le connétable seul osait prendre la responsabilité d'un assassinat. Il fallait attendre une

[1] Lobineau, Hist. de Bretagne, l. XVI, p. 590, 591.

occasion de le voir pour bien se concerter avec lui; elle se présenta seulement aux funérailles de la duchesse de Bretagne, sœur de Charles VII, qui mourut le 20 septembre 1433. Plusieurs seigneurs de la cour de Chinon se rendirent à Vannes pour y assister, et entre autres le duc d'Alençon et le comte d'Étampes; ils y rencontrèrent, sans exciter de soupçons, le comte de Richemont, et c'est là qu'ils l'engagèrent à se charger du rôle le plus important dans le coup qu'ils méditaient [1].

Richemont revint de Vannes à son château de Parthenay pour choisir un meurtrier entre ses gentilshommes et ses serviteurs les plus dévoués. Il s'arrêta sur le sire de Rosnieven, brave chevalier breton, qui s'en tint pour honoré : telles étaient les mœurs et les opinions du siècle. Il lui donna cinquante hommes d'armes bretons, et le fit partir aussitôt. Cette petite troupe arriva pendant la nuit devant Chinon, où était le roi, et où Charles d'Anjou, comte du Maine, l'attendait avec les autres conjurés. La Trémouille, qui était toujour ssur ses gardes, logeait dans le château du Coudray, attenant aux murs de Chinon; mais Olivier Fretal, lieutenant dans ce château pour le sire de Gaucourt, en ouvrit la porte à Rosnieven. Les sires de Chaumont, du Bueil, de Coëtivy, se précipitèrent avec les Bretons dans la chambre où la Trémouille était encore couché. Rosnieven le frappa aussitôt de son épée dans le ventre, mais la Trémouille avait tant d'embonpoint que le coup se perdit dans la graisse; du Bueil ne permit point qu'on lui en donnât un second. Il se chargea de son oncle, déclara qu'il en répondait, et le conduisit dans le château de Montrésor. La Trémouille, dans son effroi, promit de ne jamais plus s'approcher du roi, relâcha le sire de Thouars qu'il retenait prisonnier, et paya à Bueil son neveu quatre mille saluts d'or pour sa rançon. Cependant le roi avait entendu le tumulte, il avait d'abord été fort effrayé; mais la reine et son frère le comte du Maine s'étaient aussitôt présentés à lui avec les sires du Bueil, de la Varenne et de Coëtivy, et ils lui avaient protesté que c'était pour son bien et celui de son royaume qu'ils avaient agi. Charles se contenta de demander si le connétable était arrivé à Chinon avec les Bretons, et quand il sut qu'il n'y était pas, il s'en montra si satisfait qu'il ne parut plus se soucier du reste. Peu après il fit assembler les trois états du royaume dans la ville de Tours. L'archevêque de Reims, chancelier de France, en leur adressant la parole au nom de Charles VII, leur déclara « que le roi avouoit lesdits

[1] Mém. de Richemont, Coll. de Mémoires. Paris, 1785, t. VII, p. 289.

» sires du Bueil, de Coëtivy et de la Varenne touchant la prise d'icelui » sire de la Trémouille, et les retenoit en sa bonne grâce. » Dès lors le comte du Maine demeura à la tête des conseils du roi son beau-frère : il ne se pressa point de réconcilier avec lui le connétable, et il écarta les gentilshommes qui l'avaient aidé à se défaire de la Trémouille, soit qu'il fût jaloux de ceux qui pouvaient partager son crédit, ou qu'il ne put triompher des ressentiments du roi; cependant il parut s'occuper, bien plus que son prédécesseur, de la défense de la France, et du maintien ou du rétablissement de la concorde entre les grands [1].

Tandis que la conjuration contre la Trémouille se tramait, et pendant tout l'été de 1433, la Champagne, la Picardie et l'Ile-de-France avaient vu se renouveler les escarmouches et les surprises de places, comme si la trêve de deux ans conclue au mois de septembre 1431, était déjà expirée. Cette trêve, en effet, n'était pas commune aux Anglais, et lorsque les Bourguignons croyaient l'occasion favorable pour quelque surprise de place, ou quelque levée de contributions, ils se figuraient s'être mis à l'abri de tout reproche en arborant la croix rouge d'Angleterre. Les Français prenaient ensuite sur eux leur revanche, et les chevaliers, se plaignant qu'on leur avait manqué de foi, s'accoutumaient de part et d'autre à ne plus montrer de merci : ils regardaient même la cruauté comme une partie de l'éducation militaire. Jean de Luxembourg, comte de Ligny, ayant battu le sire de Pennesac, qui, sorti de Laon avec quatre cents hommes, avait ravagé les campagnes de Marles et de Vervins, en ramena environ quatre-vingts prisonniers, « et pour » mettre son neveu, le jeune comte de Saint-Pol, en voie de guerre, » il lui en fit occire aucuns, lequel y prenoit grand plaisir. » Ligny ne poussa pas l'éducation chevaleresque de son neveu jusqu'à lui faire tuer tous les prisonniers de sa main ; mais il ne montra pas plus de merci aux autres : le reste fut pendu, malgré les instantes sollicitations du bon chevalier Simon de Lalain, qui voulait tout au moins sauver la vie d'un prisonnier qui autrefois avait sauvé la sienne [2].

La Hire, Antoine de Chabannes et d'autres chevaliers tenaient garnison à Beauvais : ils en sortirent avec quinze cents hommes pour ravager le Cambraisis. Ils n'y trouvèrent point d'ennemis, mais leur but

[1] Chartier, p. 64, 65. — Le Bouvier, dit Berri, p. 386. — Monstrelet, c. 146, p. 95. — Mém. de Richemont, p. 289. — Lobineau, Hist. de Bret., l. XVI, p. 396. — Barante, Ducs de Bourg., t VI, p. 220.

[2] Monstrelet, t. VI, c. 148, p. 101.

principal était d'enlever les villageois de ces campagnes que la guerre avait moins dévastées que les autres. Ils en rassemblèrent en effet un grand nombre qu'ils conduisirent à Beauvais, et là, par la crainte des supplices, ils les contraignirent à se racheter en abandonnant tout ce qu'ils avaient de vaillant [1]. Dans la Brie, les Anglais joints aux Bourguignons s'emparèrent par escalade de la ville de Provins : les assaillants n'étaient pas plus de quatre cents ; les Français n'étaient pas moins nombreux, mais la surprise et la nuit les empêchèrent de se réunir ; toutefois ils continuèrent pendant huit heures à se défendre dans les rues, jusqu'à ce qu'ils fussent tous tués ; la ville fut ensuite pillée [2]. Dans le Ponthieu enfin les Français prirent Saint-Valery par escalade, et ne traitèrent pas cette ville avec moins de barbarie [3].

Sur les frontières de la Bourgogne et du Bourbonnais se préparaient des événements qui pouvaient avoir plus d'importance. La noblesse de ces provinces se montrait tous les jours plus française, tous les jours plus impatiente de la domination ou de l'alliance des Anglais. Deux des plus grands seigneurs de Bourgogne, Louis de Châlon, prince d'Orange, et le sire de Château-Vilain, avaient renoncé à l'allégeance du duc de Bourgogne pour faire leur paix particulière avec Charles VII ; beaucoup d'autres seigneurs de la province paraissaient prêts à faire de même ; beaucoup d'habitants de Dijon était entrés dans une conspiration pour livrer la ville aux Français [4]. D'autre part le comte de Clermont, qui s'était quelque temps tenu en repos, à la demande du duc de Bourbon son père, toujours prisonnier en Angleterre, encouragé par la fermentation de la province, avait repris les armes, et il attaquait les frontières de la Bourgogne. Le 20 juin le duc Philippe partit de ses États de Flandre pour venir défendre la Bourgogne contre son beau-frère : les sires de Croy, de Créqui, d'Humières, de Crèvecœur, l'accompagnaient avec six mille combattants. Il ne voulut point s'approcher de Paris, et en traversant la Champagne il ne commit aucune hostilité contre Troyes ou aucune des villes qui tenaient pour Charles VII. Il n'en voulait qu'au comte de Clermont et aux aventuriers qui s'étaient joints à lui. Ses forces étaient fort supérieures aux leurs, aussi leur enleva-t-il successivement Mussi-l'Évêque [5], vingt-quatre petits châteaux

[1] Monstrelet, c. 149, p. 102. — [2] *Ibid.*, c. 152, p. 108.
[3] *Ibid.*, c. 137, p. 76. — [4] Barante, Ducs de Bourgogne, t. VI, p. 182.
[5] Monstrelet, c. 140, p. 82. — Saint-Remi, c. 176, p 434. — Barante, t. VI, p. 216.

et forteresses, où des aventuriers et des brigands s'étaient établis pour ravager ses frontières et enfin Avallon, qui lui ouvrit ses portes le 21 octobre, après un assez long siége [1]. Ayant ainsi terminé glorieusement la campagne, il revint à Dijon, où la duchesse sa femme accoucha, le 10 novembre, de Charles, qui reçut à sa naissance le titre de comte de Charolais, et qui fut connu depuis sous le nom de Charles le Téméraire [2].

Les avantages remportés par le duc de Bourgogne sur le comte de Clermont avaient arrêté la révolte qui avait paru menaçante en Bourgogne ; ils avaient brouillé les deux beaux-frères plus complétement, et les avaient réveillés de leur indolence par une animosité personnelle ; mais du reste ils changeaient peu la situation générale des Anglais en France. La décadence de leur parti était toujours plus visible ; la haine entre le cardinal de Winchester et le duc de Glocester allait croissant : le premier avait gagné la faveur des communes, et son opposition redoublait encore la résistance du peuple à toute demande de subsides. Aussi ne venait-il d'Angleterre ni argent ni soldats : le duc de Bedford perdait successivement ses meilleurs capitaines ; pour recouvrer Talbot, prisonnier des Français, il consentit à rendre Saintrailles en échange, quoiqu'il sût tout ce qu'il avait à craindre du courage et de l'esprit d'entreprise de celui-ci [3]. Il avait renvoyé en Angleterre le jeune Henri VI dès le mois de février 1432 [4] ; lui-même il vivait le plus souvent à Rouen ; mais depuis son dernier mariage il semblait y tomber dans l'indolence tout aussi bien que Charles VII, et son nom n'était presque plus prononcé. Il évitait, comme le duc de Bourgogne, de se montrer à Paris : l'aspect de cette capitale était trop triste. On n'y voyait plus de seigneurs, plus de gros marchands, plus de riches ; le parlement ayant fait entendre quelques plaintes, son président Philippe de Morvilliers avait été destitué. Trois prélats y exerçaient désormais toute l'autorité : l'évêque de Thérouanne, chancelier de France pour les Anglais ; l'évêque de Paris, et Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, depuis transféré à l'évêché de Lisieux. Le haut prix des denrées, la cessation du travail, la misère et l'inquiétude avaient fait éclater une violente épidémie, une sorte de peste, qui, depuis le mois de mars

[1] Monstrelet, c. 141, p. 87 et 144, p. 90. — Saint-Remi, c. 177, p. 443.
[2] Barante, t. VI, p. 256.
[3] Rapin Thoyras, t. IV, l. XII, p. 254.
[4] Il était à Westminster le 16 février. — Rymer, t. X. p. 500.

jusqu'à la fin de l'année 1433, ne cessa de ravager Paris, emportant surtout les petits enfants [1]. La haine qu'inspirait l'évêque de Thérouanne se joignait à toutes les autres causes de mécontentement, et l'on avait vu se succéder parmi les bourgeois plusieurs conspirations pour secouer le joug des Anglais.

Au mois de septembre, les trois évêques découvrirent un complot de quelques bourgeois de Paris, de concert avec les capitaines de Charles VII, pour s'emparer d'une des portes : ceux-ci devaient s'avancer avec quatre mille hommes jusqu'à peu de distance, et rester en embuscade, tandis que deux cents Écossais, qui se seraient fait passer pour Anglais, et auraient porté la croix rouge, se seraient présentés à la porte, conduisant deux cents Français prisonniers, et auraient demandé à être introduits ; mais au moment où ils auraient passé la porte, les liens de ces prisonniers seraient tombés, et tous ensemble se seraient emparés des ponts et des bateaux, et s'y seraient défendus jusqu'à ce que les quatre mille hommes laissés en arrière fussent arrivés à leur aide. Les inventeurs de ce stratagème, et tous ceux qui en avaient eu connaissance, eurent la tête tranchée ; leur procès n'était pas terminé, qu'on découvrit, le 8 octobre, une autre conspiration pour introduire en bateau les Français par les fossés de Saint-Denis et Saint-Honoré, et de nouveaux supplices punirent ce second complot [2].

Tant de faiblesse dans les chefs, tant de malheur pour le peuple, rendaient la paix toujours plus désirable. Le cardinal de Sainte-Croix, légat du pape Eugène IV, le concile de Bâle, qui commençait à se brouiller avec ce pontife, le duc Amédée VIII de Savoie, et les princes français prisonniers depuis la bataille d'Azincourt, offraient tour à tour leur médiation ; mais ni Charles VII, ni Bedford, ni Bourgogne ne sentaient d'impatience de terminer la guerre. S'ils voyaient devant eux peu de chances de grands succès, ils croyaient aussi avoir peu à craindre de grands revers, et ce petit jeu de surprises de places et de ruses de guerre amusait leur oisiveté sans troubler beaucoup leurs plaisirs. Les ducs de Bedford et de Bourgogne, d'après les instances du cardinal de Winchester, s'étaient donné rendez-vous à Saint-Omer, pour convenir des bases d'une négociation : une sotte dispute d'étiquette les empêcha de se voir ; chacun attendit de l'autre la première visite ; et ils quittèrent tous deux la ville plutôt que de faire ce premier pas [3].

[1] Journal d'un bourgeois de Paris, p. 431. — [2] *Ibid.*, p. 433.
[3] Barante, Ducs de Bourg., t. VI, p. 206.

Mais tandis que les conseils de Charles VII et de Henri VI n'avaient aucun empressement de mettre fin aux calamités de la guerre, les princes du sang prisonniers en Angleterre dès le temps de la bataille d'Azincourt, étaient prêts à faire tous les sacrifices d'honneur et d'indépendance nationale pour recouvrer leur liberté. Le duc d'Orléans s'était offert à se rendre à Calais, ou dans le lieu que voudrait désigner le conseil d'Angleterre, pour y rencontrer les princes du sang restés en France, et les détacher de Charles VII. Il affirmait que la reine de Sicile et son fils Charles, comte du Maine, le duc de Bretagne et ses deux frères, Arthur et Richard, le duc d'Alençon, le comte de Clermont, et les comtes d'Armagnac, de Perdriac et de Foix, étaient prêts à accepter le rendez-vous qu'il leur donnerait; et il assurait, par un acte signé et scellé de lui, le 14 août 1433, avoir bonne espérance que, comme ancien chef du parti d'Armagnac, il les amènerait tous aux concessions nécessaires pour la paix, pourvu qu'il fût autorisé à faire au dauphin, c'est ainsi qu'il nommait Charles VII, une provision notable et honnête de quelques terres et domaines. Dans tous les cas, il promettait de faire hommage au roi Henri, qu'il nommait roi de France, de toutes ses seigneuries ; il promettait le même hommage au nom de tous ses vassaux, et de tous les seigneurs attachés au parti d'Armagnac. Enfin, il s'engageait à livrer aux Anglais, Orléans, Blois, et toutes les villes de son apanage ; à leur faire livrer de même la Rochelle, le mont Saint-Michel, Limoges, Bourges, Poitiers, Chinon, Loches, Béziers et Tournai ; à devenir hommelige du roi Henri VI, et à faire pour lui la guerre au dauphin, qui se disait Charles VII, si celui-ci ne se contentait pas de l'apanage qui lui serait offert [1].

Le conseil d'Angleterre envoya en effet le duc d'Orléans à Calais, avec le duc de Bourbon, et il invita tous les grands seigneurs de France que le premier avait désignés, à se rendre aux conférences qui y seraient ouvertes le 15 octobre, en leur envoyant un sauf-conduit [2]. Des ambassadeurs de Bourgogne, qui étaient venus à Londres, y virent le duc d'Orléans avant son départ, et rapportèrent à leur maître que ce duc les avait assurés qu'il désirait rien tant que de pouvoir se montrer envers son cousin de Bourgogne bon parent et bon ami, et qu'il avait mis en oubli toutes les anciennes inimitiés de leurs deux familles [3].

[1] Cet acte dans Rymer, t. X, p. 556.
[2] *Ibid.*, p. 561.
[3] Barante, t. VI, p. 228.

Mais il paraît que la mort du duc de Bourbon, survenue à cette époque, fit abandonner toute idée de congrès : d'ailleurs les ambassadeurs de France, de Bourgogne et d'Angleterre s'étaient assemblés à Saint-Port, petit village ruiné entre Melun et Corbeil ; et quoique les premiers ne sussent pas toutes les concessions que les princes du sang prisonniers étaient disposés à faire, ils avaient refusé de les prendre pour médiateurs [1].

(1434.) Le comte de Clermont devenait duc de Bourbon par la mort de son père : on lui en avait déjà fréquemment donné le titre par courtoisie ; mais il ne devait l'hommage des fiefs pour lesquels il relevait ou du duc de Savoie, ou de celui de Bourgogne, que de cette époque. Il paraît qu'il se refusa à le prêter, et ce fut un nouveau motif de brouillerie entre les deux beaux-frères. Les ducs de Savoie et de Bourgogne, au contraire, étaient étroitement unis ; ils étaient oncle et neveu. Amé VIII de Savoie était époux de Marie de Bourgogne, sœur de Jean sans Peur. Son comté de Savoie avait été érigé en duché par l'empereur Sigismond, le 19 février 1416 [2]. Comme depuis trois cents ans ses ancêtres possédaient les duchés de Savoie et d'Aoste, il avait prétendu prendre le pas sur tous les ducs, même sur le duc de Bourgogne ; et l'on pouvait s'étonner que cette dispute d'étiquette, soutenue avec vivacité par l'évêque de Bellay et de Bâle, ne les eût pas brouillés [3]. Au contraire le duc Philippe de Bourgogne vint à Chambéry, au mois de janvier 1434, pour assister aux noces de Louis, comte de Genève, fils d'Amé VIII, avec Anne de Chypre, et, le 12 février suivant, il signa avec lui un traité d'alliance contre le nouveau duc de Bourbon. La principauté de Dombes et le pays à la gauche de la Saône furent assignés en partage au duc de Savoie ; le Beaujolais et tout le pays à droite de la même rivière, devaient demeurer au duc de Bourgogne après qu'il en aurait fait la conquête [4].

Le duc de Bourgogne retourna dans les Pays-Bas pour y rassembler une armée ; en son absence le sire de Vergy, son lieutenant, attaqua le sire de Château-Vilain, et lui prit la meilleure de ses forteresses [5]. A son retour, le duc de Bourgogne vint porter la guerre dans le Beau-

[1] Barante, t. VI, p. 217.
[2] Guichenon, t. II, p. 31.
[3] *Ibid.*, Hist. gén. de Savoie, t. II. p. 51.
[4] *Ibid.*, t. II, p. 51. — Monstrelet, t. VI, c. 150, p. 105.
[5] Monstrelet, c. 160, p. 122.

jolais, et après avoir soumis un grand nombre de petites places, il assiégea le duc de Bourbon dans Villefranche. En même temps le duc de Savoie était entré dans la principauté de Dombes, et s'y était rendu maître de Chalamont. Villefranche était une place très-forte et très-bien garnie de soldats et de munitions de guerre, en sorte que le duc de Bourbon put s'y défendre avec succès, cependant il voyait avec une extrême inquiétude les progrès de ses ennemis dans tout le reste de ses États; il fit agir sa femme Agnès, auprès de son frère le duc de Bourgogne, pour travailler à une réconciliation; il s'empressa d'offrir l'hommage au duc de Savoie pour les terres qu'il devait relever de lui. Il eut le bonheur de trouver ces deux ducs non moins désireux de la paix que lui. Amé VIII de Savoie, qu'on a surnommé le Pacifique, mettait son ambition à devenir médiateur de la paix en France. Philippe avait conçu quelque nouveau mécontentement contre les Anglais; le connétable de Richemont, qui recommençait à se saisir du pouvoir en France, n'avait rien tant à cœur que de réconcilier ses deux beaux-frères, les ducs de Bourgogne et de Bourbon, et de les employer ensemble à assurer l'indépendance de la France. Une suspension d'armes fut conclue, et une conférence fut convenue, pour le mois de janvier 1433, à Nevers, qui devait amener de plus grands résultats [1].

Richemont avait reparu, pour la première fois, à la tête des armées de Charles VII au printemps de 1434. Le comte d'Arundel était entré dans le Maine avec une petite armée anglaise, il y avait assiégé et pris Saint-Célerin, après quoi il vint attaquer Sillé-le-Guillaume [2]. Les habitants avaient capitulé, donné des otages, et promis d'ouvrir leurs portes dans six semaines, si les Français ne venaient à cette époque tenir leur journée sur la lande du Grand Ormeau. C'était pour tenir cette journée que Richemont avait besoin d'être autorisé par Charles VII; mais celui-ci n'ayant plus la Trémouille à ses côtés pour l'aigrir sans cesse, commençait à oublier son ressentiment contre le connétable. Charles, comte du Maine, en profita; il fit sentir au roi que le Maine serait bientôt conquis si on ne réussissait pas à y faire paraître une armée française, et il obtint enfin son consentement à ce que les gens de guerre qui étaient à la cour allassent tous rejoindre le connétable. En effet, Charles du Maine, le grand sénéchal, les sires de Bueil, de Coëtivy, de Chaumont, de Thouars, se rendirent à Sablé, où le con-

[1] Saint-Remi, c. 182, p. 463. — Monstrelet, c. 162, p. 124.
[2] Mém. de Richemont, p. 290. — J. Chartier, p. 62.

nétable et le duc d'Alençon avaient de leur côté rassemblé leurs vassaux; l'armée se trouva forte de cinq ou six mille hommes, l'orsqu'au jour marqué elle parut sur la lande du Grand Ormeau. Le comte d'Arundel n'étant pas assez fort pour la combattre, rendit les otages et se retira[1].

Richemont revint à la cour avec les seigneurs que Charles VII avait mis sous ses ordres, et il fut bien reçu du roi; il convint qu'il irait attaquer les Anglais sur la frontière du Valois et de la Picardie, et qu'auparavant, afin d'obtenir les subsides nécessaires, il accompagnerait le roi aux états que celui-ci avait convoqués pour le mois d'avril 1434, à Vienne en Dauphiné. Ces états paraissent avoir réuni les députés non-seulement du Dauphiné, mais de la Langue d'oc, et de la Langue d'oui. Cependant, ainsi que tous ceux qui furent convoqués dans ce règne, ils se montrèrent incapables de prendre part aux affaires publiques, et, après avoir voté les subsides avec autant de parcimonie qu'il leur fut possible, ils se séparèrent sans avoir rien fait[2].

Après la clôture des états, le connétable et le bâtard d'Orléans réunirent quatre cents lances à Blois, avec lesquelles ils se mirent en marche pour Orléans, Melun, Lagny, Senlis et Compiègne, recueillant en passant les gens de guerre dispersés dans la province. Là, le connétable jugea convenable de partager en trois son armée, pour résister aux Anglais, qui cette année, avaient fait un effort plus considérable que de coutume, et qui avaient aussi trois armées. Saint-Simon fut chargé d'aller ravitailler Laon, où Saintrailles se défendait avec peine contre le comte de Ligny. Richemont conduisit une autre partie de son armée au secours de la Hire à Beauvais, et le bâtard d'Orléans fut chargé de tenir tête, autour de Compiègne, à lord Willoughby. Les ennemis s'étant partout retirés devant des forces supérieures, le connétable réunit de nouveau son armée pour faire le siége de Ham en Vermandois, dont il s'empara au mois d'août[3].

La Normandie, que les Anglais avaient d'abord traitée avec des égards particuliers, dans l'espérance de s'en réserver la souveraineté après la paix, commençait à son tour à éprouver les désastres de la guerre. Quand les soldats anglais débarquaient sur le continent, les

[1] Mém. de Richemont, p. 293. — J. Chartier, p. 63. — Barante, t. VI, p. 257.
[2] *Ibid.*, p. 294.—Bouvier dit Berri, p. 387.—Hist. gén. du Languedoc, l. XXXIV, p. 482.
[3] Monstrelet, c. 159, p. 120. — Mém. de Richemont, p. 295.

premiers Français qu'ils rencontraient étaient des Normands ; c'était aussi les premiers exposés à leurs insultes et à leurs pillages : on les forçait à servir de leur personne contre les Français, à contribuer de leur bourse, et en même temps on se défiait d'eux, et on les traitait en ennemis. Au mois de septembre 1433, la grande foire de Caen qui se tenait hors de la ville, auprès de l'abbaye de Saint-Étienne, avait été pillée par les Français. Ambroise de Loré était parti de Saint-Célerin avec sept cents combattants, il avait passé l'Orne à la nage, et il avait enlevé, non seulement toutes les marchandises étalées à la foire, mais encore les marchands, qu'il avait forcés ensuite à payer rançon [1]. Les Normands se voyant également maltraités par les Anglais et par les Français, perdirent enfin patience. Au mois d'août 1434, les campagnards se soulevèrent en même temps autour de Caen, de Bayeux, et dans toute la basse Normandie; on prétendit que soixante mille paysans avaient pris les armes contre les Anglais, et que parmi eux se trouvaient plusieurs chevaliers Normands qui les dirigeaient. Cependant c'était un paysan nommé Quatrepied qui donnait tous les ordres; il s'approchait de Caen dans l'espoir de s'emparer de cette ville, mais il tomba dans une embuscade que lui avaient dressée les Anglais, et il y fut tué. Le duc d'Alençon et Ambroise de Loré, qui s'étaient avancés pour soutenir l'insurrection, trouvèrent les Normands découragés par cette perte. Ne se sentant pas en force pour tenir tête aux Anglais en Normandie, ils voulurent emmener ces paysans dans le Maine. Ce fut bien pis encore : ces pauvres gens n'avaient plus le cœur de combattre loin de leurs foyers : tout leur manquait, ils souffraient de la faim et de la misère; bientôt ils désertèrent par bandes pour retourner chez eux, encore que la plupart y trouvassent les supplices par lesquels les Anglais avaient déterminé de punir leur rébellion [2].

(1435). Cette révolte était à peine apaisée, quand le duc de Bedford se rendit à Paris avec sa femme le 18 décembre 1434; il y séjourna jusqu'au 10 février 1435. Il voyait bien que de toutes parts la France lui échappait, que toutes les provinces, que tous les ordres de la nation, montraient le même éloignement pour le joug anglais. Les Français eux-mêmes ont rendu hommage au duc de Bedford comme à un homme sage et juste; mais il ne dépendait plus de lui ni de personne de re-

[1] J. Chartier. p. 55.

[2] *Ibid.*, p. 65. — Monstrelet. t. VI, c. 165, p. 131.— Journal d'un bourgeois de Paris, p. 457.

gagner l'affection d'un peuple aigri par tant de souffrances ; les bourgeois eux-mêmes qui avaient montré le plus de haine contre Charles et les Armagnacs, haïssaient les Anglais davantage encore : on voyait percer cette haine jusque dans les honneurs qu'on rendait à Bedford, et celui-ci ne put tenir longtemps dans une ville où il sentait en même temps l'inimitié de tous et son impuissance [1].

Dans le même temps, au commencement de janvier 1435, le duc Philippe de Bourgogne se rendit à Nevers pour la conférence qu'il était convenu d'avoir avec le duc de Bourbon, son beau-frère ; il conduisait avec lui ses neveux le comte de Nevers, le duc de Clèves et le marquis de Rothelin ; il alla se loger à l'évêché. La duchesse de Bourbon, sa sœur, arriva peu de jours après avec ses deux enfants, puis le duc de Bourbon avec Christophe de Harcourt, et le maréchal de la Fayette. Enfin on y vit arriver aussi, avec des sauf-conduits du duc de Bourgogne, le connétable de Richemont et le chancelier, archevêque de Reims, qui venaient à ce congrès représenter le roi de France. Les chevaliers attachés à tous ces princes, et qui jusqu'alors s'étaient coupé la gorge pour leur querelle, ne pouvaient s'empêcher, en les voyant s'embrasser et passer leurs journées ensemble dans les fêtes, de se reprocher leur duperie, d'avoir exposé leur fortune, leur vie et le salut de leurs âmes pour seconder des passions et des haines qui n'avaient aucune réalité [2].

La réconciliation des ducs de Bourgogne et de Bourbon, but apparent de la conférence, ne présentait aucune difficulté : elle fut bientôt conclue. Le duc de Bourbon fit hommage pour la seigneurie de Belleville et quelques autres qui relevaient du duché de Bourgogne, et il écarta de la frontière les aventuriers qui avaient précédemment troublé la paix. Mais l'objet important aux yeux de Richemont, c'était de réconcilier le duc de Bourgogne avec Charles VII ; les discussions durèrent douze jours, et les trois beaux-frères convinrent enfin qu'il serait ouvert à Arras, au mois de juillet suivant, un congrès général pour la paix ; que les cardinaux légats seraient appelés à le présider, et que toutes les puissances belligérantes y enverraient des ambassadeurs. Les Français promettaient d'y faire de telles offres au roi d'Angleterre, qu'il pourrait en honneur les accepter et demeurer satisfait. Mais si, malgré

[1] Journal d'un bourgeois de Paris, p. 439.

[2] Monstrelet, c. 167, p. 131. — Saint-Remi, c. 182, p. 468. — Mém. de Richemont, p. 305. — Barante, t. VI, p. 268.

ces offres le conseil de Henri VI refusait la paix à la France, le duc de Bourgogne s'engageait à se détacher de lui, et comme compensation des dommages qu'il pourrait éprouver par ce changement d'alliance, le roi de France devait lui céder les villes et seigneuries situées le long de la Somme, savoir : le comté de Ponthieu, Amiens, Montreuil, Doulens, Saint-Riquier, avec tous leurs droits, sauf celui de la souveraineté, et sous la réserve de pouvoir les racheter pour le prix de quatre cent mille écus d'or [1].

Après avoir signé les conventions de Nevers, le duc de Bourgogne revint à Dijon, tandis que le connétable se rendit à Chinon, auprès du roi, qui le reçut avec faveur et lui promit d'assembler à Tours les états du royaume avant l'époque fixée pour l'assemblée d'Arras, afin de convenir des concessions qu'on pourrait faire aux Anglais [2]. Les états de Languedoc furent assemblés au mois de mai à Béziers, et donnèrent au roi un subside ; mais il semble qu'il dut renvoyer de quelques mois la convocation de ceux qu'il avait promis de réunir à Tours [3].

De Dijon, le duc de Bourgogne retourna au printemps dans ses États de Flandre ; mais il prit cette fois son chemin par Paris, où il entra le 14 avril, dans un magnifique équipage : il avait avec lui la duchesse sa femme, son fils le comte de Charolais, qui était porté dans une litière, et trois de ses bâtards à cheval. Les Parisiens, depuis longtemps désaccoutumés de toute apparence de grandeur, furent éblouis de sa magnificence ; ils furent charmés quand ils entendirent le duc et la duchesse répondre à une députation de l'université, puis à une autre députation des bourgeois de Paris, que désormais ils ne soupiraient plus que pour la paix, et qu'ils allaient travailler de toutes leurs forces à la rétablir [4]. Le duc de Bourgogne se rendit ensuite au conseil qui siégeait à Paris pour le roi d'Angleterre. Il lui déclara que l'état de ses finances, l'abandon où ses frontières avaient été laissées, la ruine de la France, la ferme volonté des Français de ne pas reconnaître Henri VI pour roi, et enfin les exhortations de l'Église, l'avaient déterminé à accéder aux propositions que lui avaient faites ses deux beaux-frères, le duc de Bourbon et le comte de Richemont, pour rendre la paix à la France. Il envoya les sires de Lannoy et de Crèvecœur et le prieur de

[1] Barante, t. VI, p. 272.—Preuves à l'Hist. de Bourgogne, t. IV, n. 117, p. 144.
[2] Mém. de Richemont, p. 507.
[3] Hist. du Languedoc, l. XXXIV, p. 483.
[4] Journal d'un bourgeois de Paris, p. 461. — Monstrelet, c. 170. p. 144.

Saint-Omer faire la même déclaration au conseil de Henri VI à Londres; puis, laissant les Parisiens remplis d'espérance et de joie, au bout de huit jours il continua sa route vers les Pays-Bas [1].

Peu de mois devaient s'écouler jusqu'au congrès dans lequel la France mettait toute son espérance : le duc de Bourgogne, occupé de punir les habitants d'Anvers, qui avaient pris les armes pour la défense de leurs priviléges, s'abstenait de toute hostilité contre Charles VII; et les Anglais voyaient avec un extrême ressentiment qu'ils allaient être abandonnés à leurs seules forces; les aventuriers français de leur côté regrettaient un état de guerre désastreux pour leur pays, mais qui leur laissait à eux-mêmes la plus absolue indépendance, et qui satisfaisait en même temps leur cruauté et leur cupidité. Du moins, ils auraient voulu trouver l'occasion de se faire riches dans la courte saison dont ils pouvaient disposer encore, et les entreprises de guerre de l'année 1435 prirent, plus encore que les précédentes, le caractère du brigandage. Au commencement de mai ces aventuriers surprirent la ville de Rue, d'où ils se répandirent ensuite dans le Ponthieu, l'Artois et le Boulonais, pillant les habitants, les mettant à rançon ou les faisant mourir dans les tourments, s'ils refusaient de se racheter. Ce fut à cette époque que ces soldats, les seuls à peu près qui s'armassent pour défendre l'indépendance de la France, commencèrent à être désignés par le nom d'*écorcheurs*, qu'ils ne rougissaient point de se donner eux-mêmes [2]. Bedford rappela le comte d'Arundel, le plus dur, le plus hautain et le plus détesté de ses capitaines, du Maine, où il avait des succès, pour l'opposer aux écorcheurs de Rue. Arundel, averti que ceux-ci avaient employé quelques ouvriers pour relever les vieilles murailles de Gerberoy, place ruinée entre Gournai et Beauvais, voulut les en chasser avant qu'ils s'y fussent fortifiés : il ne savait pas que dans la même nuit, celle du 10 mais, Saintrailles, la Hire, Fontaine et Latour y étaient entrés avec six cents combattants. Aussi, fut-il surpris quand il comptait surprendre : sa troupe fut attaquée en marche, comme ses trois divisions étaient éloignées l'une de l'autre; elle fut mise en déroute; lui-même fut blessé d'un coup de couleuvrine et amené prisonnier à Beauvais, où il ne tarda pas à mourir [3].

[1] Barante, t. VI, p. 278. — Hist. de Bourg., t. IV, l. XIX, p. 196
[2] Monstrelet. t. VI, c. 171, p. 146.
[3] *Ibid.*, c. 172, p. 148. — J. Chartier, p. 64. — Bouvier dit Berri, p. 388. — Mém. de Richemont, p. 313. — Journal d'un bourgeois de Paris, p. 462.

Une autre bande d'aventuriers, conduite par les sires de Foucault et de Gaucourt, surprit Saint-Denis par escalade dans la nuit du 31 mai au 1er juin, et en massacra la garnison anglaise ; aussitôt elle appela à son aide le bâtard d'Orléans, qui y arriva avec le maréchal de Rieux, Flavy , la Hire, Saintrailles, et environ douze cents combattants. La ville de Paris se trouvait presque cernée ; ses communications, tant au-dessus qu'au-dessous de la Seine, étaient coupées ; le conseil de Henri VI à Paris et le maréchal de l'Ile-Adam, capitaine de la ville, écrivirent à Bedford et à l'évêque de Thérouanne, qui se trouvaient à Rouen, que sans de prompts secours la capitale était perdue. Ces secours arrivèrent cependant presque aussitôt. Le bâtard de Saint-Pol, frère de l'évêque de Thérouanne, accompagné de Moreuil, Mailly et Neuville, accoururent des marches de Picardie avec cinq cents combattants ; les lords Talbot, Scales et Warwick en amenèrent trois mille de Normandie, et la conservation de Paris fut assurée, au moins jusqu'après le congrès d'Arras [1].

Ce congrès commençait à se réunir, et l'affluence des ambassadeurs annonçait l'importance que mettait toute la chrétienté à la pacification si longtemps retardée de la France. Les deux cardinaux présidents arrivèrent les premiers ; celui de Sainte-Croix était envoyé par le pape Eugène IV, et le cardinal de Chypre par le concile de Bâle. Ensuite, on y vit paraître les ambassadeurs de l'empereur Sigismond, des rois de Castille, d'Aragon, de Portugal, de Navarre, de Naples, de Sicile, de Chypre, de Danemark, des ducs de Bretagne et de Milan. L'université de Paris y envoya ses députés, ainsi que beaucoup de bonnes villes de France et des Pays-Bas ; une foule d'évêques et de docteurs en théologie et en droit s'y étaient rendus. L'ambassade d'Angleterre se composait de l'archevêque d'York, du comte de Suffolk et de deux cents seigneurs, chevaliers ou gentilshommes ; le duc de Bourgogne fit son entrée à Arras le 30 juillet, accompagné des ducs de Gueldre et de Bar, du damoiseau de Clèves, des comtes de Nevers, d'Étampes, de Vaudemont, de Ligny, de Saint-Pol, de Salins, et de trois cents archers. Les ambassadeurs de France, au nombre de dix-huit, arrivèrent le 1er août : entre eux on remarquait le duc de Bourbon, le connétable comte de Richemont, le comte de Vendôme, l'archevêque de Reims, chancelier de France, Christophe de Harcourt, Valperga et le maréchal

[1] Monstrelet, c. 174, p. 155.

de la Fayette; leur suite se composait de quatre ou cinq cents personnes, parmi lesquelles se trouvaient les conseillers du roi les plus affidés. Enfin, le congrès avait attiré à Arras plus de cinq cents personnages marquants, plus de dix mille étrangers; c'était en quelque sorte les états généraux de la chrétienté [1].

Les conférences s'ouvrirent le 5 août à la chapelle de Saint-Vaast; et cette première journée fut remplie par les sermons de l'évêque d'Auxerre et des cardinaux, qui exhortèrent les plénipotentaires à proposer des conditions raisonnables pour avoir la paix; mais il s'en fallait de beaucoup que les deux cours de France ou d'Angleterre eussent une ferme volonté d'arriver par des concessions à la paix générale. Les Anglais prenaient toujours pour base de leurs négociations le traité de Troyes, qu'un roi fou avait signé après une guerre désastreuse; ils demandaient en conséquence que Charles VII restituât à Henri VI la couronne de France avec toutes les provinces qu'il avait usurpées sur elle. Les Français d'autre part, qui n'avaient jamais reconnu le traité de Troyes, remontaient ou à la longue trêve conclue en 1395 avec Richard II ou même au traité de Paris entre Charles IV et Édouard III, en 1327, avant le commencement des guerres entre les deux pays, et ils demandaient également que les Anglais restituassent tout ce qu'ils avaient usurpé dès lors sur le royaume de France. L'aigreur et l'animosité résultèrent bientôt dans les conférences de prétentions si opposées. Le 19 août, le cardinal de Winchester, alors principal chef du gouvernement anglais, fit son entrée à Arras; le duc de Bedford n'y parut point; il est probable qu'il était déjà malade à Rouen, où il mourut moins d'un mois après. Les instances des cardinaux médiateurs engagèrent les ambassadeurs français à offrir de céder au roi d'Angleterre, pour tenir en fief de la couronne de France, le duché d'Aquitaine tel que les anciens rois anglais l'avaient possédé; ils ajoutèrent ensuite à leurs offres les diocèses de Bagneux, d'Avranches et d'Évreux, avec une rançon pour le duc d'Orléans. Enfin, par une dernière offre, ils ajoutèrent toute la Normandie à toute l'Aquitaine. De leur côté les Anglais, au lieu d'une paix définitive, proposaient une longue trêve consolidée par le mariage de leur roi Henri VI avec une fille de Charles VII; ils offraient vingt ans, puis trente, puis quarante, pendant lesquels les droits réciproques seraient demeurés intacts. Pressés enfin d'établir les bases

[1] Monstrelet, t. VI, c. 176, 179, 180. p. 161-170. — Saint-Remi, c. 183, p. 469-478. — Barante, t VI, p. 287. — Amelgardus, l. II, c. 21, f. 48.

d'une pacification finale, ils demandèrent que chaque puissance conservât ce qu'elle occupait, en arrondissant ses frontières par des échanges, de telle sorte cependant que Paris, l'Ile-de-France et la Normandie demeureraient à l'Angleterre, et ne pourraient être l'objet d'aucun échange. Cette proposition ayant été hautement repoussée, le cardinal de Winchester partit d'Arras le 6 septembre avec toute l'ambassade anglaise [1].

Lors de cette rupture des négociations les gens impartiaux ne purent hésiter de conclure que c'étaient les Anglais qui se refusaient à des conditions raisonnables. Le droit héréditaire qu'avait prétendu Édouard III contre la volonté prononcée de toute la France, ne pouvait soutenir un instant d'examen, surtout quand il était réclamé par la maison de Lancaster, qui n'avait pas de titres légitimes, même au trône d'Angleterre; aussi ne pouvait-elle faire valoir que les droits que donne la victoire, et que la défaite peut enlever. Or, il était évident que l'Angleterre n'avait aucune chance de conquérir la France. Ce qu'elle n'avait pu accomplir lorsque ses armées couronnées de lauriers étaient commandées par un grand capitaine, attaquant un roi fou et un royaume divisé, elle ne l'accomplirait pas avec un roi mineur, et une nation épuisée et découragée, qui se défendait avec peine contre un roi dans la force de l'âge, entouré de vaillants guerriers, et secondé par une nation le zèle augmentait chaque jour pour sauver son indépendance. Il était évident que les Anglais devaient s'attendre, si la guerre continuait, non à des victoires, mais à de nouveaux revers; qu'il était donc pour eux d'une bonne politique de céder une partie de ce qu'ils avaient conquis pour conserver le reste, et qu'ils ne devaient pas se flatter d'empêcher les Français de pousser leurs avantages, à moins qu'ils ne leur offrissent en échange, non une trêve, mais un arrangement final. Les événements ne tardèrent pas à démontrer combien ces prévisions étaient fondées.

Aussi, lorsque l'ambassade anglaise se retira, les cardinaux qui présidaient le congrès déclarèrent qu'ils regardaient comme leur devoir de travailler à rétablir la paix entre la France et la maison de Bourgogne. Le comte de Richemont et le duc de Bourbon, beaux-frères du duc de Bourgogne, s'étaient toujours flattés d'obtenir du congrès ce résultat,

[1] Barante, Ducs de Bourg., t. VI, p. 203. — Hist. de Bourgogne, t. IV, l. XIX, p. 203 et suiv., d'après un journal anglais des conférences, rapporté par M. de Brequigny, et tiré de la Biblioth. Harlaïenne, no 4763.

qu'ils désiraient bien plus que la paix générale, et se faisaient à Philippe les offres les plus avantageuses. Tous les seigneurs et les chevaliers bourguignons les secondaient de tout leur pouvoir ; loin de s'attacher aux Anglais, avec lesquels ils avaient servi si longtemps sous les mêmes drapeaux, leur éloignement mutuel avait augmenté chaque année. Les Anglais les offensaient par leur arrogance, foulaient leurs droits aux pieds, et leur témoignaient en toute occasion une défiance injurieuse ; les Français, au contraire, depuis que les conférences avaient commencé, étaient sans cesse en fête avec les chevaliers bourguignons, et le sentiment qu'ils ne formaient qu'un seul peuple avec une seule langue, un seul amour-propre national, redoublait leur cordialité [1]. Le duc de Bourgogne partageait à cet égard le sentiment de ses chevaliers : il était Français et prince du sang; il était humilié des victoires des Anglais, encore qu'il y eût contribué. Il ne pouvait trouver dans leur alliance les avantages que lui promettait Charles VII ; mais il croyait que les traités par lesquels il était lié, et plus encore le point d'honneur, s'opposaient à ce qu'il se réconciliât avec son peuple et sa famille. Les cardinaux, munis de toute l'autorité du pape pour le délier de ses serments, ne lui laissèrent bientôt aucun scrupule religieux ; mais sa réputation de bon chevalier ne dépendait pas de l'Église, et pouvait souffrir s'il se dégageait de sa parole. Il demanda des consultations par écrit à des docteurs romains, français et anglais ; chacun répondit suivant sont préjugé national : les premiers dirent que l'Église avait reçu de Dieu le pouvoir de lier et de délier, et qu'elle l'avait dégagé ; les seconds, qu'il n'avait pu contracter des obligations contraires à ses devoirs de prince français et de sujets ; les troisièmes, que ses traités étaient légitimes, et qu'il devait observer. Ainsi rien ne le tirait de son indécision ; mais les cardinaux renouvelaient leurs instances, et tous ses vasseaux, tous les seigneurs français, le suppliaient de rendre la paix à la France. Sur ces entrefaites il reçut la nouvelle de la mort du duc de Bedford, venu à Rouen le 14 septembre. Ce seigneur, qui avait été son beau-frère, était le seul entre les Anglais auquel il se sentît encore vivement attaché par l'affection et la confiance. Sa mort lui parut briser le dernier lien qui l'unit à l'Angleterre, et il se décida, le 21 septembre, à signer le traité qui le réconciliait à sa nation et à son roi [2].

[1] Monstrelet, c. 182, p. 177.

[2] Journal d'un bourgeois de Paris, p. 465. — Rapin Thoyras, t. IV, p. 266. —

Le traité d'Arras que le duc de Bourgogne signait si à regret et après tant de sollicitations, était cependant aussi avantageux pour lui qu'humiliant pour la couronne. Charles commençait par déclarer que le duc Jean de Bourgogne avait été mauvaisement et iniquement mis à mort; que s'il n'y avait pas obvié, son jeune âge seul l'en avait empêché, et qu'il priait le duc de Bourgogne de déposer toute rancune qu'il pouvait avoir dans son cœur contre lui pour cette cause. Il exilait de son royaume, et abandonnait à la justice tous ceux qui avaient eu part à cette action, et il promettait de fonder à Montereau une chapelle expiatoire. Il cédait au duc de Bourgogne les comtés d'Auxerre et de Mâcon, les châtellenies de Péronne, Roye et Montdidier, les redevances du comté d'Artois, et les villes de la vallée de la Somme déjà stipulées par la convention de Nevers. Il dégageait le duc, pendant sa vie seulement et celle du roi, de tout hommage, ressort et souveraineté, de sorte qu'il demeurât absolument indépendant de lui, et que ses sujets ne fussent point tenus à prendre les armes sur l'ordre de la France. Mais après la mort ou du roi ou du duc, celui-ci ou ses héritiers devaient rentrer dans toutes les obligations féodales de leur tenure. Divers avantages pécuniaires furent encore assurés au duc de Bourgogne; les deux princes promirent d'oublier de part et d'autre toutes les injures mutuelles, à la réserve de celles des meurtriers du duc Jean; enfin, les principaux vassaux de Charles VII se rendirent garants de l'observation de ce traité[1].

La signature du traité d'Arras causa une explosion de joie, d'abord dans la ville même où il avait été négocié, ensuite dans tous les États de Bourgogne et dans tout le royaume. Les passions qui avaient excité la guerre civile étaient depuis longtemps éteintes; on ne sentait plus que l'humiliation, la lassitude, qu'aggravait le joug insupportable de l'étranger. Dès que la France était réunie, il n'y avait plus de chance pour les Anglais d'y maintenir leur domination, et les provinces ne se réjouissaient guère moins de voir finir en même temps celle des aventuriers français qui, en les défendant, les avaient tant opprimées. Ceux-ci sentaient bien en effet que seuls ils perdaient à la paix, et il n'avait pas tenu à eux de la troubler. Pendant la durée même des conférences, et malgré la trêve, la Hire et Saintrailles avaient

Hume. Hist. of Engl., t. IV, p. 155. — Preuves de l'Hist. de Bourgogne, t. IV, n° 122, p. 151.

[1] Monstrelet, c. 187, p. 186.— Saint-Remi, c. 185, p. 493. — J. Chartier, p. 75. — Bouvier, dit Berri, p. 392. — Barante, t. VI, p. 316.

passé la Somme le 25 août avec six cents combattants, et ils avaient commencé à piller inhumainement les États de Bourgogne dans lesquels ils s'étaient jetés. Ce ne fut qu'à grand'peine que Bourbon et Richemont les déterminèrent à rendre leur butin, en les menaçant de les faire attaquer par des forces supérieures [1].

Les Anglais prirent à tâche de cacher aux habitants de Paris ce qui se passait à Arras; ils savaient bien qu'ils n'avaient jusqu'alors tenu cette ville qu'à l'aide du parti bourguignon, que les bourgeois avaient conservé un reste d'attachement pour le duc de Bourgogne, mais qu'ils n'en avaient aucun pour eux [2]. A cette époque même, ces bourgeois furent appelés à voir la pompe funèbre de la princesse qui les avait placés sous le joug anglais. Isabeau de Bavière, veuve de Charles VI, mourut le 24 septembre, trois jours après la signature du traité d'Arras, au palais de Saint-Pol, qu'elle avait toujours habité depuis la mort de son mari. Étrangère aux affaires, oubliée des Parisiens, n'exerçant aucune autorité, ne disposant que de fort peu de revenus, elle était tombée dans la plus complète nullité. La même parcimonie, le même oubli de son rang, présidèrent à ses funérailles; mais les Parisiens furent blessés de ce manque d'égards pour les dépouilles de la seule personne qui représentât chez eux la royauté. Les contemporains, qui connaissaient Isabeau pour une personne faible, épaisse d'esprit autant que de corps, indolente, dominée par ses habitudes et ses entours, et peu sensible à l'amour ou à la haine, n'avaient point les ressentiments qu'on a cherché depuis à exciter contre elle chez le peuple français. J. Chartier, après avoir raconté « qu'elle fut délaissée et abandonnée » par le roi d'Angleterrre, en nécessité et pauvreté » ajoute : « C'étoit » dureté et difficulté grandes que de délaisser ainsi les choses autrefois » accoutumées; c'est pour cela que les Anglais furent par quelques-» uns réputés la cause d'avoir abrégé ses jours, parce que le roi d'An-» gleterre ne la chérissoit aucunement. Elle fut aussi fort déplaisante » de ce que les Anglais disoient que Charles dauphin son fils n'étoit » pas légitime, et par ce moyen inhabile à succéder au royaume de » France, aquel le roi d'Angleterre prétendoit de parvenir; ce qu'ils » publioient tant qu'ils pouvoient, afin de le décrier et décréditer. De » toutes ces choses elle fut fort tourmentée en son cœur, en jetant sou-» vent à part elle larmes et soupirs, qui tellement l'ont affligée, que

[1] Monstrelet, c. 184. p. 180.
[2] Journal d'un bourgeois de Paris, p. 465.

» oncques depuis n'eut bien ne joie au dedans. Avant de mourir elle » put avoir cette grande consolation, que sachant la grande division et » guerre civile mortelle qui avoit été par long espace de temps entre son » fils et le duc de Bourgogne, elle la voyait de nouveau assoupie par paix » et bon accord entre icelles parties [1]. » Aucun autre des historiens du temps ne fait allusion aux sentiments qu'on pouvait lui supposer ; mais tous paraissent ressentir, comme une offense nationale, le peu d'honneurs que les Anglais rendirent à son corps au moment de sa sépulture [2].

On ne nous dit point quelle impression fit sur Charles VII la nouvelle de la mort de sa mère : ils s'étaient brouillés par des influences étrangères, dans un temps où l'un et l'autre étaient peu capables d'avoir une volonté ; tous deux ne connaissaient guère non plus le ressentiment ou la haine ; mais depuis dix-huit ans qu'ils étaient séparés, il semble que toute communication avait cessé entre eux. Au reste, dans ce même moment, la nouvelle de la signature de la paix d'Arras comblait Charles VII de joie. Il sentait que, dès cette époque, il allait redevenir roi, et ses affaires devenant moins tristes, il montrait aussi moins de répugnance à s'en occuper. Il annonça lui-même, aux trois états convoqués à Tours, sa réconciliation avec le duc de Bourgogne ; il en témoigna sa joie, et il prêta, en présence des sires de Croy et de Pontailler; ambassadeurs de Bourgogne, le serment d'observer le traité ; il le fit ensuite prêter par tous les députés aux États. Ceux-ci paraissent avoir été peu nombreux ; ils ne se croyaient appelés qu'à voter des impôts, et ils semblaient avoir la même répugnance que le roi à s'occuper d'affaires publiques, dont l'aspect avait toujours été si triste [3]. Dans le même temps, le duc de Bourgogne avait envoyé en Angleterre ses hérauts d'armes, pour porter au conseil de Henri VI la communication du traité d'Arras, et des motifs qui l'avaient déterminé à le signer, avec l'offre de sa médiation pour la paix entre la France et l'Angleterre; mais ils furent fort mal reçus, et par les grands et par le peuple; les Flamands et les Brabançons qui se trouvaient à Londres furent insultés dans les rues, et plusieurs furent massacrés [4].

[1] J. Chartier, p. 83.

[2] Journal d'un bourgeois de Paris, p. 466. — Monstrelet, c. 189, p. 228. — Bouvier, dit Berri, p. 392. — Mém. de Richemont, p. 312.

[3] Barante, t. VI, p. 333. — Hist. de Bourg., t. IV, l. XIX, p. 199.

[4] Monstrelet, c. 191, p. 231. — Rapin Thoyras, l. XII, p. 267. — Hume, t. IV, p. 152.

La colère avait rendu aux Anglais un moment de vigueur pour la guerre : dès que leur ambassade eut quitté Arras ils recommencèrent les hostilités. Les lords Talbot, Willoughby et Scales, se trouvaient en force à Paris ; ils en chassèrent le maréchal de l'Ile-Adam, gouverneur de la ville, dont ils se défiaient, et qui fit en effet sa paix avec Charles VII, avant même le duc de Bourgogne ; ils vinrent ensuite assiéger Saint-Denis, où le bâtard d'Orléans chercha en vain à faire parvenir des munitions, et que la garnison fut forcée d'évacuer le 4 octobre. Les Anglais en rasèrent aussitôt les fortifications [1]. Mais déjà la nouvelle de la paix d'Arras rendait le courage aux habitants des villes de l'Ile-de-France, et de toutes parts ils arboraient les drapeaux de Charles VII. Meulan se rendit au bâtard d'Orléans le 24 septembre. Pontoise profita d'une circonstance où la moitié de sa garnison anglaise était sortie pour fourrager, chassa le reste, et appela l'Ile-Adam à son aide. Celui-ci avait fait arborer les drapeaux français dans tous ses fiefs, dans tous ceux des Montmorency. Corbeil, Vincennes, Beauté, Saint-Germain en Laye, étaient occupés par ses soldats; en même temps des insurrections éclataient de toutes parts dans le pays de Caux et la Normandie au nord de la Seine. Dieppe fut surprise le 27 octobre, par un gentilhomme nommé Charles Desmarets, et cette ville riche, forte et marchande, devint un point d'appui pour le parti français : le maréchal de Rieux, Boussac, Longueval, et d'autres capitaines y accoururent, avec ces bandes redoutables qu'on nommait les écorcheurs. Les paysans du pays de Caux se soulevèrent, un de leurs chefs nommé le Carnier se présenta au maréchal de Rieux pour faire, avec six mille hommes, serment de fidélité au roi. Dans les mois de décembre et de janvier, Fécamp, Arques, Lille-bonne, Montivilliers, Saint-Valery en Caux, Tancarville et Harfleur ouvrirent leurs portes aux Français : dans cette partie de la province, les Anglais ne possédaient plus que Caudebec, et ils en auraient été bientôt chassés, si les généraux de Charles VII avaient pu soumettre à quelque discipline les écorcheurs qu'ils commandaient. Mais ces brigands ne trouvant plus d'ennemis s'étaient presque aussitôt tournés contre les paysans qui les avaient introduits eux-mêmes dans la province. Ils ne songeaient qu'à satisfaire leurs passions brutales : incapables de foi ou de pitié, ils demandaient tour à tour de l'argent, du vin, des femmes, à leurs hôtes : ils soupçon-

[1] Bourgeois de Paris, p. 465.— Monstrelet, c. 188, p. 223. — J. Chartier, p. 71. — Bouvier, dit Berri, p. 391.

naient toujours qu'on leur cachait quelque chose, et ils les faisaient mourir sous les coups ou à la torture, en leur demandant encore ce qu'ils avaient déjà livré. Ils continuèrent ainsi tant qu'il restait quelque chose à prendre. Enfin la famine les chassa du pays de Caux, qui retomba au pouvoir du roi d'Angleterre; mais déjà ils l'avaient réduit à l'état d'un horrible désert [1].

Le duc de Bourgogne, en faisant la paix avec la France, avait compté demeurer neutre entre elle et les Anglais : c'était de bonne foi qu'il avait offert à ceux-ci sa médiation, et il désirait vivement le rétablissement de la paix générale. Il en sentait le besoin pour lui-même; ses provinces, surtout celles qui relevaient de la couronne de France, étaient ruinées; son trésor épuisé; il était accablé de dettes, qu'il ne savait comment payer, et, loin de les réduire, il les augmentait encore, parce qu'il avait pour le faste ce goût fatal qui avait été héréditaire dans sa maison; aussi était-il obligé d'accabler ses sujets de nouveaux impôts, au moment où ceux-ci se flattaient de jouir des fruits de la paix. A la la fin de l'année 1435, un violent soulèvement éclata à Amiens, l'une des villes de la Somme qui venaient de lui être cédées, parce qu'il y fit percevoir une contribution de guerre qui avait été imposée au nom de Henri VI. Quelques-uns de ses officiers furent massacrés; les maisons des autres furent pillées. Les seigneurs de Brimeu et de Saveuse, lieutenants du duc, accoururent à Amiens; ils donnèrent de bonnes paroles aux insurgés, ils les assurèrent que leurs justes désirs seraient satisfaits, pourvu qu'ils rentrassent dans l'ordre. En même temps, ils introduisirent des troupes dans la ville, sous prétexte d'attaquer quelques châteaux du voisinage, dont les brigands s'étaient emparés. Quand ils se sentirent en force, tout à coup ils occupèrent toutes les grandes rues; ils y firent publier à son de trompe, au nom de Charles VII et du duc de Bourgogne l'ordre de payer la contribution de guerre abolie : en même temps ils firent arrêter les chefs mêmes avec lesquels ils avaient traité. Les chevaliers, les gentilshommes, ne se croyaient pas plus tenus d'observer leur parole envers des roturiers que le chasseur de ne pas tromper le gibier qu'il guette. Le jour même ils firent trancher la tête à douze de ces chefs : le jour suivant ils en firent pendre d'autres, et plus de cinquante furent bannis [2].

[1] Monstrelet, c. 193, p. 241. — J. Chartier, p. 66. — Richemont, p. 312. — Berri, p. 392. — Barante, t. VI, p. 343. — Amelgardus, l. III, c. 3, f. 51 et 53.
[2] *Ibid.*, c. 192, p. 236.

Les Anglais ne répondirent point aux dispositions pacifiques que leur avait témoignées le duc de Bourgogne; cependant le cardinal de Winchester, qui désirait la paix, commençait à l'emporter sur son rival le duc de Glocester, qui voulait la guerre; mais il rejetait sur le duc de Bourgogne les revers qu'il avait causés lui-même, en refusant des soldats ou des subsides, et à son exemple tous les Anglais accusaient ce duc de perfidie [1]. Ils travaillaient en retour à séduire les sujets, et à les pousser à la rébellion contre lui; la lettre qu'ils écrivirent dans ce but, le 14 décembre, au nom de Henri VI, aux habitants de Ziriczée, fut mise sous les yeux du duc [2]. D'autres négociateurs anglais sollicitaient l'empereur Sigismond de déclarer la guerre au duc de Bourgogne; la garnison anglaise de Calais fit une tentative pour s'emparer d'Ardres; la garnison bourguignonne d'Ardres, en fit une sur le Crotoy [3]. Le duc d'York, qui avait succédé au duc de Bedford dans le titre de régent de France, avait annoncé qu'il ôterait les sceaux de chancelier à l'évêque de Thérouanne pour les donner à un Anglais, aliénant ainsi la maison de Luxembourg, que Bedford avait cherché à s'attacher plus intimement par son dernier mariage. Le duc de Bourgogne essaya encore l'entremise des deux chefs de cette maison, le comte de Ligny et l'évêque de Thérouanne, pour convaincre les Anglais de ses intentions pacifiques; il ne reçut d'eux en réponse que des récriminations : les deux peuples montraient la même aigreur que les deux gouvernements, et les gens de guerre commençaient déjà les hostilités [4].

(1436.) Parmi les vassaux du duc de Bourgogne, la maison de Luxembourg et tous ses adhérents, le sire d'Antoing, Hugues de Lannoy, le vidame d'Amiens, le bâtard de Saint-Pol, le sire de Mailly, craignaient la guerre avec l'Angleterre, et le ravage de la Flandre maritime qui pouvait en être la suite; les sires de Croy, de Charny, de Crèvecœur, l'évêque de Tournay, le bailli d'Amiens, et tous les Bourguignons pressaient au contraire le duc de resserrer son alliance avec la France, et de se venger des insultes des Anglais : les conseillers qui parlaient ainsi étaient tous les jours plus écoutés; enfin ils furent appelés seuls aux délibérations [5] et la guerre fut résolue. Le 8

[1] Rapin Thoyras, l. XII, p. 269.
[2] Monstrelet, c. 195, p. 249. — [3] *Ibid.*, c. 194, p. 246.
[4] *Ibid.*, c. 196, d. 255. — Barante, t. VI, p. 356.
[5] *Ibid.*, c. 197, p. 257.

mars, le duc, qui était à Gand, y convoqua une assemblée nombreuse des magistrats et de la bourgeoisie, à laquelle il fit adresser la parole en son nom par le bailli de Flandre. Il semble que les princes croyaient déroger à leur dignité, en parlant eux-mêmes au peuple : « Notre » très-redouté seigneur et prince naturel, que vous voyez ici devant » vous en présence, dit le bailli de Flandre aux Gantois, vous fait » dire par moi à vous tous, bonjour, et vous remercie de ce qu'il » vous trouve en si notable nombre. » Il leur exposa ensuite longuement les motifs du duc pour faire la paix à Arras, ses efforts pour la rendre commune au roi d'Angleterre, les offenses qu'il avait reçues en retour des Anglais, et la nécessité où il se voyait de leur faire la guerre. Il leur demanda ensuite de le seconder de toutes leurs forces, dans l'attaque qu'il allait tenter contre Calais, puisque cette ville donnait aux Anglais l'entrée jusqu'au cœur de la Flandre. Les bourgeois parurent touchés de la confiance du prince, et de la part qu'il semblait leur donner dans ses décisions. Ils se rassemblèrent le lendemain pour lui présenter leur réponse, par laquelle ils mettaient à son service leur corps et leur avoir, pour l'aider à recouvrer son héritage [1].

Le duc de Bourgogne n'était cependant point encore en état d'entreprendre le siége de Calais ; il fallait pour cela rassembler une armée et des munitions de guerre : mais après le discours qu'il avait fait adresser aux Gantois, il ne garda plus de ménagements avec l'Angleterre ; il envoya six cents combattants à Pontoise, sous les ordres de Simon de Lalaing, pour y seconder les efforts que devaient faire le connétable de Richemont et le bâtard d'Orléans, afin de recouvrer Paris. L'apparition des drapeaux de Bourgogne devant Paris, dans l'armée de Charles VII, ne pouvait plus laisser de doute à ceux des Parisiens qui jusqu'alors, en servant Henri VI, avaient cru seulement se montrer fidèles à la faction de Bourgogne [2].

Lord Willoughby occupait Paris avec deux mille Anglais, seulement ; son conseil était formé des trois évêques de Paris, de Thérouanne et de Lisieux : aucun autre personnage de marque ne l'assistait. Le duc d'York, quoiqu'il prît le titre de régent de France, n'arrivait point d'Angleterre, avec son nouveau chancelier ; les vivres manquaient dans la ville, le pain y avait quadruplé de prix, les ouvriers demeuraient sans ouvrage, et les trois prélats pour contenir un peuple au désespoir

[1] Saint-Remi, c. 191, p. 538. C'est par là que se terminent ses Mémoires.
[2] Monstrelet, c. 197, p. 261.

avaient recours à la terreur. Ils avaient exigé de tous les bourgeois un nouveau serment de fidélité au roi d'Angleterre ; ils les forçaient à porter la croix rouge sur leurs habits, et ils faisaient pendre ou jeter à la rivière tous ceux qui laissaient percer leur mécontentement ou leur désir de voir triompher les Français [1].

Une troupe peu nombreuse, mais toujours armée, toujours active, et qui n'épargnait pas les supplices, réussissait à contenir une bourgeoisie affaiblie et effrayée. Mais bientôt la troupe anglaise diminua encore en nombre. Comme on la laissait sans solde, quatre cents soldats s'étant attroupés le mercredi saint, 4 avril, sortirent sans ordre pour aller piller la campagne et trouver, dans les maisons éparses, l'argent qu'on ne leur donnait pas ; bientôt le bruit se répandit que six à huit cents autres étaient encore sortis dans la nuit du 10 avril ; mais que, rencontrés par le maréchal de l'Ile Adam, ils avaient été mis en déroute ; que deux cents d'entre eux s'étaient réfugiés dans la tour du Venin, qu'on avait laissée debout en rasant la ville de Saint-Denis, et qu'ils s'y défendaient [2]. Le connétable, le bâtard d'Orléans, les seigneurs de la Roche, de l'Ile-Adam, de Ternant, les deux frères de Lalaing et cinq ou six mille combattants français ou bourguignons, avaient en effet battu les Anglais autour du petit pont de la Brèche, et assiégeaient la tour du Venin [3].

Les bourgeois de Paris commencèrent alors à s'assembler dans tous les quartiers, mais surtout dans celui des halles, auparavant le plus dévoué aux Bourguignons. S'apercevant que les Anglais n'étaient pas assez nombreux pour les dissiper, ils s'échauffèrent bientôt : « Attendrons-nous, disaient-ils, que ces étrangers nous fassent périr par la » famine, ou nous laissent prendre d'assaut, pour que notre roi légi- » time, dont nous voyons les drapeaux sous nos murs, nous punisse » de notre rébellion ? Nous avons trop longtemps suivi le duc de » Bourgogne dans ses erreurs, suivons-le quand il rentre dans le » devoir. » Quelques royalistes secrets qui avaient eu des intelligences avec le connétable, commencèrent alors à les avouer hautement. « Les » Anglais nous trompent, s'écriaient-ils, quand ils disent que notre » roi nous menace de vengeances, de pillage, de massacre ; au con- » traire, il veut tout pardonner, tout mettre en oubli ; et le connétable

[1] Journal d'un bourgeois de Paris. p. 467.
[2] *Ibid.*, p. 470.
[3] J. Chartier, p. 87. — Amelgardus. l. III, c. 6, f. 59.

» est porteur d'un acte d'abolition qu'il nous a fait voir. » Michel de Lallier, Jean de la Fontaine et Pierre de Lancre, se rendirent, au nom de cette assemblée, auprès du connétable, qui leur renouvela l'assurance d'un pardon universel. Richemont, cependant, pour tenir sa promesse, avait besoin de se mettre en garde contre ses propres soldats; cachant soigneusement sa négociation avec les Parisiens, il commanda tout ce qu'il y avait de plus redoutable parmi les écorcheurs qui suivaient ses drapeaux, pour livrer le lendemain, 13 avril, un assaut à la tour du Venin; et dans la nuit qui précéda cette journée, il partit avec ses soldats les plus disciplinés pour se présenter au point du jour devant la porte Saint-Michel. Après avoir passé la Seine, il laissa encore en embuscade une partie de sa troupe à Notre-Dame des Champs.

Lord Willoughby avait bien remarqué la fermentation du peuple; mais la force lui manquait pour le contenir; il n'avait plus que quinze cents Anglais qu'il avait concentrés vers la Bastille et la porte Saint-Antoine. L'évêque de Thérouanne, Simon Morhier, prévôt de Paris, et les autres qui se sentaient plus compromis, s'étaient réfugiés sous sa protection; de là les Anglais envoyaient de grosses patrouilles parcourir les grandes rues et dissiper les bourgeois : une d'elles occupa la porte Saint Michel, comme le connétable allait y arriver; mais en même temps un bourgeois parut sur le mur, et lui cria de tirer vers la porte Saint-Jacques, qui était aux mains de ses partisans. Ceux-ci, en effet, avaient tendu leurs chaînes au travers des rues, et arrêtèrent les Anglais qui venaient sur eux. Leurs compagnons du côté de la campagne demandèrent à parler au connétable. Il s'avança à cheval, leur adressa des paroles courtoises, et leur renouvela la promesse, sur sa foi de chevalier, d'une abolition générale. Aussitôt les bourgeois sans se donner le temps d'enfoncer la porte, dont les Anglais avaient gardé la clef, descendirent une échelle qu'ils appuyèrent contre le mur. Le premier à y monter, et à entrer par là dans la ville, fut le maréchal de l'Ile-Adam, le même qui, le 29 mai 1418, avait le premier pris possession de Paris pour les Bourguignons[1].

On brisa ensuite les serrures qui tenaient la porte fermée, et le connétable, le bâtard d'Orléans, et les autres seigneurs, Armagnacs ou Bourguignons, tous confondus sous les étendards de Charles VII, en-

[1] Voyez ci-devant, t. XII, c. 30, p. 381. — Mém. de Richemont, p. 323. — J. Chartier, p. 88. — Berri, p. 393.

trèrent, à la tête de leurs soldats, dans la ville; tous criaient : *La paix ! la paix ! Vive le Roi et le duc de Bourgogne !* Les bourgeois se hâtaient de coudre sur leurs habits, ou d'étaler devant leurs maisons, les uns la croix droite de France, les autres la croix penchée de Saint-André ou de Bourgogne ; mais les vainqueurs ne faisaient aucune distinction entre eux; à tous ils faisaient bon visage, à tous le connétable répétait : « Mes bons amis, le bon roi Charles vous remercie, » et moi, de par lui, de ce que si doucement vous lui avez rendu la » maîtresse cité de son royaume; et si aucun, de quelque état qu'il » soit, a méprins par devers monsieur le roi, soit absent ou autrement, » il lui est tout pardonné. — Et tantôt, sans descendre, fit crier à son » de trompe, que nul ne fût si hardi, sur peine d'être pendu par la » gorge, de soi loger en l'hôtel des bourgeois, outre leur volonté, ne » de reprocher, ne faire quelque déplaisir, ne piller personne [1]. »

Les Anglais essayèrent cependant encore d'arrêter l'insurrection et de repousser les assaillants. Ils se partagèrent en trois colonnes, qui partirent de la Bastille ; le prévôt marcha sur les halles, à la tête de la première ; Jean Larcher, son lieutenant, sur la porte Saint-Martin, avec la seconde ; lord Willoughby et l'évêque de Thérouanne prirent le commandement de la troisième, et se dirigèrent sur la porte Saint-Denis. Les deux premières trouvant toute la bourgeoisie en armes, furent bientôt obligées de rétrograder. Lord Willoughby parvint jusqu'à la porte Saint-Denis, mais Michel Lallier, qui l'y avait précédé, avait déjà ouvert cette porte aux villageois du voisinage de Paris, qui, cruellement maltraités par les Anglais, venaient se joindre avec joie aux Parisiens insurgés. Les canons des remparts furent tournés contre la colonne anglaise, et la forcèrent à rebrousser chemin ; elle alla se renfermer avec les deux autres dans la Bastille. Le connétable, arrivé devant Notre-Dame, y entra tout armé, y fit dire la messe devant lui, et y fit lire les lettres d'abolition qu'il avait accordées. Les écorcheurs qui assiégeaient la tour du Venin, entendant sonner les cloches de Paris, comprirent que la ville était prise, et accoururent pour avoir part au pillage. Le connétable les fit arrêter aux portes; il nomma le sire de Ternant, bourguignon, prévôt de Paris, et Michel de Lallier, prévôt des marchands, et il fit garder toutes les issues de la Bastille [2].

Lord Willoughby, l'évêque de Thérouanne, et tous les hommes qui

[1] Journal d'un bourgeois de Paris, p. 475.
[2] Mém. de Richemont, p. 325. — J. Chartier, p. 89.

les avaient si bassement servis qu'ils n'espéraient point de merci, ne voulaient pas se laisser enfermer à la Bastille, où ils n'avaient aucune chance d'être secourus ; il leur importait de faire leur retraite sur Rouen, pendant que les chemins étaient encore ouverts; ils offrirent de traiter, par l'entremise de quelques-uns des capitaines bourguignons avec lesquels ils avaient été si longtemps associés. Richemont aurait bien mieux aimé réduire de force la Bastille, pour faire prisonniers tous ces seigneurs, car il comptait qu'il en pourrait tirer au moins 200,000 fr. de rançon ; mais il se trouvait absolument sans argent pour en entreprendre le siége. Le roi ne lui avait donné que 1,000 francs pour tenter la soumission de Paris qu'il venait d'accomplir : il fut donc obligé d'entrer en négociations. Les Anglais offraient de lui remettre la Bastille, pourvu qu'on leur permît de se retirer avec tous ceux qui voudraient les suivre, et tous leurs biens ; on le leur accorda, sous la seule réserve que l'évêque de Thérouanne laisserait sa chapelle aux mains des vainqueurs ; et le 17 avril, après être sortis par la porte Saint-Antoine, ils firent le tour des remparts, en dehors, accompagnés par les huées du peuple, et ils vinrent s'embarquer sur la Seine, pour être transportés à Rouen [1].

[1] Monstrelet, c. 198, p. 261. — Journal d'un bourgeois de Paris, p. 476.—Mém. de Richemont, p. 327. — J. Chartier, p. 390. — Barante, t. VI, p. 382. — Amelgardus, l. III, c. 7, f. 60.

FIN DU TOME SEPTIÈME.

HAG2020020

810,025

TABLE

CHRONOLOGIQUE ET ANALYTIQUE

DU TOME SEPTIÈME

CINQUIÈME PARTIE (SUITE)

LA FRANCE DEPUIS L'AVÉNEMENT DE PHILIPPE DE VALOIS JUSQU'A LA MORT DE CHARLES VI. (1328-1422.)

CHAPITRE XX. *Charles VI entreprend de gouverner par lui-même; il conclut une trêve de trois ans avec l'Angleterre; il visite ses provinces et réforme quelques abus; mais son goût effréné pour le plaisir et l'inconséquence de sa conduite et de ses projets ne laissent point renaître la prospérité publique.* — 1389-1392. 5

1389. Joie du peuple lors du renvoi des oncles du roi. . . . . *ib.*
Récapitulation de leur administration militaire. 6
Administration civile; état déplorable où la France était tombée. 7
Confiance que le peuple accordait au jeune roi; son portrait. . . *ib.*
Nouveau conseil formé des ministres de Charles V. . . . . *ib.*
Il s'occupe aussitôt de traiter de paix avec l'Angleterre. 8
Troubles de l'Angleterre qui lui rendent la paix également désirable. 9
18 juin. Trêve de trente-huit mois entre la France et l'Angleterre. 10
Controverse sur l'immaculée conception de la Vierge. 11
Charles VI force Clément VII à la proclamer. 12
Projet de voyage à Avignon, pour terminer aussitôt le schisme. . *ib.*
Passion du roi pour les plaisirs et les fêtes. 13
1er mai. Fête à Saint-Denis, pour la chevalerie des princes d'Anjou. *ib.*
4 mai. Pompe funèbre de Du Guesclin à Saint Denis. 14
15 août. Ordre au parlement de ne pas obéir aux ordres injustes du roi. 15
22 août. Fête pour la première entrée de la reine à Paris. . . . *ib.*
17 septembre. Fête à Melun pour le mariage du frère du roi à Valentine Visconti. 17
18 septembre. Départ du roi pour le midi. Plaintes du Languedoc contre le duc de Berri. . . . . *ib.*
30 octobre. Entrée du roi à Avignon. 18
2 novembre. Boniface IX succède à Urbain VI à Rome. . . . . *ib.*
1er novembre. Couronnement de Louis II d'Anjou; il est reconnu par la Provence. 19
Charles VI renvoie d'Avignon ses deux oncles, pour entrer en Languedoc. 20
Il visite les grandes villes du midi, où il ne songe qu'à la galanterie. *ib.*
Plaintes du peuple contre Bétizac, trésorier du duc de Berri; il est arrêté. 21
Berri le redemande et prend sur lui toutes ses fautes. . . . . *ib.*
Bétizac trompé s'accuse d'hérésie; il est brûlé le 22 décembre. . 22
1390. 5 janvier. Hommage du comte de Foix; l'ordre rétabli dans le Midi. 23
Charles VI rend visite au comte de Foix; traité pour la succession de ce prince. 24

Février. Retour du roi à Paris, par Avignon, Lyon et Dijon. . . 25
Colère du duc de Berri destitué ; il s'en venge sur son successeur en Languedoc. 26
Réformes des conseillers de Charles VI ; la législation soumise au seul caprice. . . . . ib.
Passion du roi et de la cour pour la chevalerie ; guerre des Génois contre Tunis. 27
Fin juin. Croisade du duc de Bourbon contre Tunis. 28
Le roi projette une croisade à Rome pour l'année suivante. . . . 29
20 juillet. Départ de Louis II d'Anjou pour Naples. 30
La guerre civile se rallume en Provence entre les factions d'Anjou et de Duras. . . . . ib.
1391. Le comte d'Armagnac armé par les ducs de Berri et de Bourgogne, pour attaquer l'Italie. 31
Jalousie et haine des ducs contre le duc de Touraine et le connétable. 32
Le duc de Touraine fait duc d'Orléans achète l'héritage de Blois avec les trésors des Visconti. 33
25 juillet. Armagnac attaque les Visconti ; il est défait et meurt à Alexandrie. . . . . ib.
Jalousie croissante à la cour ; ignorance du roi et sa superstition. . 34
Effroi du roi pour un orage. Empoisonneurs de rivières envoyés au supplice. . . . . ib.
Le duc d'Orléans accorde sa confiance aux sorciers ; sa brouillerie avec Craon. 35
1392. La guerre recommence en Bretagne, le roi vient à Tours pour y mettre fin. 36
12 août. Mort du comte de Foix ; Charles VI abandonne sa succession à son neveu. 37
Fin décembre. Conférence du duc de Bretagne avec Charles VI à Tours. ib.
26 janvier. Traité de Tours pour pacifier la Bretagne. 38

CHAPITRE XXI. *Premiers symptômes du dérangement de la raison de Charles VI. Sa maladie à Amiens. Tentative d'assassinat sur Clisson. Folie du roi. Le duc de Bourgogne s'empare du gouvernement. Prolongement de la trêve avec l'Angleterre. Mort de Clément VII.* — 1392-1394. 39

Charles VI, élevé en roi, ne permet point qu'on raisonne avec lui. . . . ib.
Il ne s'accoutume jamais à raisonner, parce qu'il peut commander au lieu de convaincre. 40
Faiblesse d'un cerveau qui n'a point été exercé, et qu'on enivre d'orgueil. . 41
Ignorance du roi ; son adresse dans les exercices du corps ; son incontinence. ib.
1392. Février. Charles à Amiens, pour traiter de paix avec les Anglais. 42
Les Français désirent plus la paix que les Anglais ; Richard II redevenu presque absolu. . . . . ib.
Les oncles des deux rois, chargés de traiter la paix à Amiens. . . 43
Robert III d'Écosse, et Henri III de Castille, nouveaux alliés de la France. 44
La trêve prolongée d'une année, pour donner lieu à de nouvelles négociations. 45
Mars et avril. Charles VI tombe en *chaude maladie*, on l'emmène à Gisors pour chasser. . . . . ib.
Avril. Pierre de Craon prépare dans son hôtel un guet-apens contre Clisson. 46
2 juin. Craon rentre lui-même à Paris, et se cache dans son hôtel. 47
13 juin. Il attaque Clisson sortant du palais, et croit l'avoir laissé mort. ib.
Colère du roi, il jure de venger Clisson ; procès de Craon. . . . 48
Le duc de Bretagne refuse de livrer Craon, Charles VI rassemble une armée contre lui. 49
Juillet. Charles VI sort de Paris, s'arrête en route, et arrive enfin au Mans. . . . . ib.
5 août. Le roi sort du Mans à la tête de son armée ; symptômes précurseurs de sa folie. 50

Il devient furieux, il attaque ses gardes, et tombe enfin épuisé. . 51
Les ducs ses oncles s'emparent de sa personne et écartent ses conseillers. . . . . *ib.*
Ils reviennent à Paris; le duc de Bourgogne s'empare du gouvernement. 53
Il n'y eut aucune régence instituée légalement pendant tout le règne de Charles VI. 54
Le duc de Bourgogne ne dut son pouvoir ni au droit héréditaire ni à l'élection. 55
Il était cependant le moins incapable entre les trois ducs, oncles et frère du roi. . . . . *ib.*
Le duc de Bourgogne menace Clisson, qui quitte Paris. 56
Il fait arrêter les marmousets ou conseillers du roi. 57
Clisson condamné, privé de la connétablie, et attaqué par le duc de Bretagne. 58
1393. Janvier. Le roi recouvre la santé, on le fait vivre dans les fêtes. . *ib.*
29 janvier. Mascarade du palais; les compagnons du roi périssent dans les flammes. 59
Le roi croyant être châtié par le ciel, veut éteindre le schisme. . 60
Il règle par des ordonnances la tutelle et la régence de ses enfants. *ib.*
Il fait mettre en liberté les marmousets, mais il les exile de Paris. *ib.*
Avril. Nouvelles conférences à Lelinghen, les Anglais demandent le traité de Bretigny. 61
La trêve prolongée encore d'une année. . . . . *ib.*
Mi-juin. Nouvel accès de folie du roi; sa partialité pour Valentine Visconti; soupçons des ducs. 62
Stagnation des affaires; restitution de Cherbourg au roi de Navarre. 63
1394. Janvier. Le roi se rétablit; son pèlerinage en Bretagne; négociations avec Clisson. . . . . *ib.*
Désir du roi de faire le bien; établissement des tirages d'arc. . . 64
17 septembre. Il expulse de nouveau les juifs de France. . . . 65
27 mai. La trêve avec les Anglais prolongée de quatre années. . 66
La Sorbonne accuse la cour d'Avignon; ses efforts pour terminer le schisme. 67
30 juin. Proposition de Clémengis sur les trois voies de terminer le schisme. . . . . *ib.*
16 septembre. Mort imprévue de Clément VII. 68
28 septembre. Benoît XIII lui succède : la France hésite à le reconnaître. 69

CHAPITRE XXII. *Le gouvernement travaille à rétablir l'ordre et la paix dans tout le royaume. Expédition du comte de Nevers en Hongrie. Sa captivité à Nicopolis. Intrigues en Italie. Gênes se donne au roi de France. Isabelle de France mariée à Richard II. Complot de celui-ci pour ressaisir le pouvoir absolu. La France se soustrait à l'obédience de Benoît XIII.* — 1395-1398. 70

Charles VI jouit d'un assez long intervalle de santé. . . . . *ib.*
1395. La guerre civile continue en Provence entre les partisans d'Anjou et de Duras. 71
24 janvier. Sentence du duc de Bourgogne, entre celui de Bretagne et Clisson. 72
Octobre. Traité d'Aucfer, réconciliation du duc de Bretagne avec Clisson. 73
Pierre de Craon revient à Paris, chez la duchesse de Bourgogne. . *ib.*
Il est condamné à rembourser à la duchesse d'Anjou l'argent volé à son mari. 74
2 février. Assemblée du clergé qui propose la voie de cession aux deux papes. . . . . *ib.*
Juin. Conférences avec Benoît XIII; tout le temps perdu en sermons. *ib.*
Août. Le roi chasse son médecin, et retombe en délire. 75
8 juillet. Négociation pour marier Richard II à une fille de France. 76

La noblesse de France veut marcher contre Bajazet; croisade en Hongrie du comte d'Eu. 76
Sigismond demande de nouveaux secours; croisade du comte de Nevers. 77
1396. Mars. Départ du comte de Nevers, avec mille chevaliers, pour la Hongrie. 78
9 mars. Double traité avec l'Angleterre; trêve de vingt-huit ans, et mariage. . . . . *ib.*
27 octobre. Conférence des deux rois à Guines, mariage de Richard II. 79
Le duc de Bourgogne contrarie l'ambition de Jean-Galeas Visconti, duc de Milan. 80
25 octobre. La république de Gênes se donne au roi sous condition. 82
Charles VI annonce qu'il veut faire la guerre à Jean-Galeas. . . 83
25 décembre. Charles VI reçoit la nouvelle de la défaite de Nicopolis. 84
Campagne des Français en Bulgarie, leur imprudence. 85
28 septembre. Défaite de Nicopolis; massacre des chevaliers; captivité des princes. 86
1397. Nouveaux accès de folie du roi; ordonnances expiatoires. . . . 88
Deux sorciers arrivent du Languedoc pour soigner le roi. . . . 89
Rachat du comte de Nevers et des prisonniers pour 200,000 ducats. 90
Contributions des états de Bourgogne pour ce rachat. . . . . *ib.*
Le duc d'Orléans ne peut obtenir de conduire à son tour une croisade à Constantinople. 91
Charles III roi de Navarre vient en France redemander son héritage. *ib.*
Complot de Richard II pour s'emparer du pouvoir absolu. . . . 92
Il détache le duc de Lancaster du duc de Glocester qu'il veut perdre. 93
1397. Juillet. Richard II arrête son oncle le duc de Glocester et le fait mettre à mort. 95
1398. Janvier. Il brouille les ducs de Norfolk et de Hereford, et les exile tous les deux. . . . . *ib.*
Octobre. Hereford reçu à Paris avec faveur par le conseil de Charles VI. 96
17 avril. Confiscation du comté de Périgord donné au duc d'Orléans. *ib.*
25 mars. Conférence à Reims avec Wenceslas; son ivrognerie. . 97
22 mai. Assemblée du clergé de France pour terminer le schisme. *ib.*
27 juillet. Soustraction d'obédience; Benoît XIII assiégé à Avignon. *ib.*
1399. Février. Le siége du palais d'Avignon levé. 98
1398. 30 octobre. Supplice des deux sorciers qui avaient voulu guérir le roi. 99

CHAPITRE XXIII. *Déposition de Wenceslas en Allemagne, de Richard II en Angleterre. Le duc d'Orléans se déclare le champion de l'autorité royale en tout pays. Sa brouillerie ouverte avec le duc de Bourgogne. Scandaleuses dilapidations des princes du sang. Charles VI abandonne tour à tour à l'un, puis à l'autre, son autorité.* — 1399-1422. 100

La France éprouve tous les inconvénients d'une aristocratie sans ses avantages. *ib.*
Dégradation du peuple qui conserve le gouvernement à un roi fou. . . . 101
1399. Inondation: cherté, maladies pestilentielles en France. 102
Conquêtes de Bajazet Ilderim: dangers de l'Europe. . . . . *ib.*
Incapacité de Wenceslas; on songe à le déposer en Bohême et dans l'empire. 103
Richard II poursuit Derby dans son exil en France, et empêche son mariage. 104
Brutalité du duc de Bourgogne en rompant le mariage de Derby avec sa nièce. 105
Les Anglais opprimés attendent de Derby leur délivrance. . . . 106
31 mai. Richard passe en Irlande pour venger son neveu Roger Mortimer. 107
17 juin. Derby s'allie au duc d'Orléans contre Richard II et le duc de Bourgogne. . . . . *ib.*
4 juillet. Il change de parti, et débarque en Angleterre avec l'aide de Bourgogne. 108
20 août. Richard II prisonnier de Derby, et déposé. 109
Indignation des princes français, ils veulent s'emparer de la Guienne. 110

1400. 14 février. Mort de Richard II. Derby reconnu sous le nom de Henri IV. 110
29 janvier. La trêve entre l'Angleterre et la France confirmée provisoirement. 111
1399. 1er novembre. Mort de Jean IV, duc de Bretagne, succession de Jean V, protégé par le duc de Bourgogne. . . . . ib.
1400. 20 août. Déposition de Wenceslas; Robert nommé roi des Romains. 112
Désordre des finances, pillées tour à tour par les ducs d'Orléans et de Bourgogne. . . . . ib.
1401. 7 janvier. Ordonnance pour soumettre les finances à quelque contrôle. ib.
Apanages donnés aux fils du roi. 113
9 mai. Le gouvernement de Languedoc rendu au duc de Berri. . . ib.
10 mars. La succession de Foix accordée au capital de Buch. . . ib.
Louis II d'Anjou abandonne le royaume de Naples et revient en Provence. 114
Nouvelles grâces accordées par Charles VI aux ducs d'Orléans et de Bourgogne. . . . . ib.
Jalousie d'Orléans contre Bourgogne. Il veut secourir Wenceslas et Benoît XIII. . . . . ib.
Il s'allie au duc de Gueldres et il remplit Paris de satellites armés. 115
Décembre. Bourgogne appelle aussi ses soldats à Paris; danger des bourgeois entre ces deux armées. 116
1402. Janvier. Les deux ducs réconciliés par Berri, congédient leurs soldats. 117
28 février. Révocation des grâces accordées par le roi; exceptions en faveur des princes. . . . . ib.
17 mars. Plaidoyer sur la soustraction d'obédience entre les universités de Paris et Toulouse. 118
Embarras de Henri IV en Angleterre, entouré de révoltés. . . 119
14 août. Renouvellement de la trêve avec l'Angleterre, par l'influence de Bourgogne. 120
Henri IV épouse la duchesse de Bretagne; Bourgogne chargé de la garde du duc et du duché. 121
7 août. Défi envoyé par le duc d'Orléans au roi d'Angleterre. . . 122
18 avril. Le duc d'Orléans s'empare de la direction des finances pendant une absence de Bourgogne. 123
Bourgogne dénonce au peuple les malversations du duc d'Orléans 124
24 juin. La direction des finances donnée au duc de Bourgogne. . ib.
Son inquisition sur les contrats frauduleux qu'il punit par des amendes 125
Décembre. Ordonnance du roi en faveur des représentations théâtrales de la passion. 126
Séjour de l'empereur Manuel Paléologue à Paris. 127
Riches présents que lui fait le roi quand il retourne en Grèce. . . ib.

CHAPITRE XXIV. *La France se remet sous l'obédience de Benoît XIII. La trêve avec l'Angleterre est confirmée, et cependant les hostilités recommencent. Mort du duc de Bourgogne. Gouvernement désastreux du duc d'Orléans.— 1403-1405.* 129

La tyrannie des Valois fut presque toujours absurde et brutale. . . . . ib.
Cependant la nation continua à faire des pas vers la civilisation. . . . . ib.
Le pauvre souffre moins encore là où tout manque, mais où le travail est demandé, que là où tout abonde, mais où le travail est sans salaire. . . . 130
Signes qui indiquent que la richesse se reproduisait et s'accroissait. . . . 131
La France abandonnée comme un vaisseau que les courants portent sur des écueils. 132
Aucun motif de guerre étrangère, quoiqu'elle fût imminente. 133
Aucune disposition à la guerre civile, qui l'était aussi. . . . . ib.
1403. 12 mars. Benoît XIII échappe au blocus de son palais à Avignon. 134
Les cardinaux et les bourgeois d'Avignon se soumettent à lui. . . ib.
28 mai Le duc d'Orléans fait décider par surprise que l'obédience lui sera rendue. 135
26 avril. Ordonnance qui appelle la reine au conseil. . . . . ib.
Ordonnance qui supprime la régence, même pour un roi enfant. . 136

27 juin. Renouvellement de la trêve avec l'Angleterre à Lelinghen. 137
Hostilités sur les côtes de Bretagne et sur celles d'Angleterre. . . 138
Novembre. Le duc d'Orléans, à Avignon, négocie avec le pape. . . 139
Juillet. Sorciers employés par le bailli de Dijon, puis brûlés. . . 140
Activité de l'Église dans la persécution des sorciers. 141
1404. 7 janvier. Le duc de Bretagne fait hommage au roi, et retourne en Bretagne. 142
27 avril. Mort de Philippe le Hardi duc de Bourgogne; ses dettes. *ib.*
22 mai. Le duc d'Orléans s'empare de tout le pouvoir; tailles iniques qu'il impose. 143
Le duc d'Orléans s'empare à main armée de l'argent du trésor. . *ib.*
9 juin. Le duché de Nemours donné au roi de Navarre en échange de Cherbourg. 144
25 février. Protestation du roi d'Angleterre sur son désir de conserver la paix. . . . . *ib.*
14 juillet. La France s'allie à Owen Glendower, chef des Gallois. . 145
Dissipation du duc d'Orléans qui ne défend point la France. . . 146
Le comte de la Marche ne peut se résoudre à quitter les plaisirs de Paris pour l'armée. 147
Hostilités de part et d'autre entre des chefs d'aventuriers. . . . 148
Malgré ces hostilités, Henri IV ne déclare point la trêve rompue. *ib.*
Disgrâce de Charles de Savoisy, maître d'hôtel de la reine. . . . *ib.*
1er octobre. Mort de Boniface IX, succession d'Innocent VII à Rome. 150
Les deux papes sentent la nécessité de mettre fin au schisme. . . 151
1405. 16 mai. Benoît XIII arrive à Gênes pour se rapprocher de son rival. 152

CHAPITRE XXV. *Anarchie du royaume. Le duc de Bourgogne enlève à force ouverte le roi et le dauphin au duc d'Orléans. Hostilités avec les Anglais. Le schisme prolongé par la mauvaise foi des deux papes. Le duc de Bourgogne fait assassiner le duc d'Orléans.* — 1405-1407. 153

Les troubles sous Charles IV ne forment point de grands caractères comme les autres révolutions. . . . . *ib.*
1405. Nous ne pressons point notre récit, pour que le lecteur ne se fasse pas illusion sur la durée du mal. 154
Conseil des princes; la reine et le duc d'Orléans. . . . . *ib.*
Les ducs de Berri et de Bourbon, le roi de Sicile, le roi de Navarre. 155
Le duc de Bourgogne et les autres princes du sang. 156
5 mars. Taille imposée au peuple malgré les ducs de Bourgogne et de Bretagne. 157
16 mars. Mort de Marguerite de Flandre; son fils va recueillir son héritage. . . . . *ib.*
Dilapidation de la reine et d'Orléans en son absence. . . . . *ib.*
Dettes du duc d'Orléans qu'il ne paye jamais. 158
Il se fait donner la Normandie; résistance des Normands. . . . 160
Le duc de Bourgogne attaqué par les Anglais ne peut obtenir d'aide de France. . . . . *ib.*
14 août. Il marche vers Paris à la tête d'une petite armée. . . . 161
25 août. Il force le duc de Bavière à lui rendre les enfants de France qu'il enlevait. 162
26 août. Bourgogne accuse l'administration d'Orléans, devant le conseil des princes. 163
Orléans rassemble ses partisans à Melun, pour la guerre civile. . *ib.*
Terreur du duc de Berri, capitaine général des Parisiens. . . . 164
20 septembre. Orléans se rend maître du pont de Charenton et se prépare à la bataille. 165
12 octobre. Ordonnance de pacification de Vincennes. 166
7 novembre. Exhortation de Jean Gerson au conseil du roi. . . . 167
Violence faite au roi pour le tirer de sa saleté. . . . . *ib.*
Ravages commis par trois seigneurs français dans le pays de Galles. 168
Entreprises militaires de quelques autres particuliers. . . . . *ib.*
1406. 27 janvier. Nouvelle brouillerie et nouvelle réconciliation des princes. 169

Mariages des princes, et leurs fêtes. 170
Nouvelles négociations avec l'Angleterre, sans résultat. 171
Septembre. Armée du marquis de Pont qui attaque la Lorraine. . 172
Armée du duc de Bourgogne, destinée contre Calais, qui se dissipe sans voir l'ennemi. . . . . ib.
Armée du duc d'Orléans en Guienne, qui échoue aux siéges de Blaye et de Bourg. 174
6 novembre. Mort d'Innocent VII. 2 Décembre. Élection de Grégoire XII. 175
Les cours de Rome et d'Avignon forcées de se faire des avances. . ib.
Défiance des deux cours qui s'attendent toujours au parjure. . . 176
Nécessité et difficulté d'une abdication simultanée des deux papes. ib.
1407. Négociation d'une ambassade française avec Benoît XIII. . . . 177
Puis avec Grégoire XII. 178
Les deux papes poussés l'un contre l'autre jusque sur le golfe de Gênes, s'y arrêtent. 179
Trêves partielles entre les Français et les Anglais. 180
7 septembre. Suspension du droit de prise, pendant quatre ans. . 181
23 avril. Mort de Clisson; querelle du prévôt de Paris avec l'université. . . . . ib.
Maladie du duc d'Orléans; sa réconciliation avec le duc de Bourgogne. 182
23 novembre. Guet-apens dressé au duc d'Orléans par d'Auquetonville. . . . . ib.
Il est assassiné; douleur qu'en témoigne le duc de Bourgogne. . 183
Bourgogne s'avoue l'auteur du crime et quitte Paris. 184

CHAPITRE XXVI. *Retour du duc de Bourgogne; il avoue et justifie son crime. Il est obligé de s'éloigner pour faire la guerre aux Liégeois. Il est accusé par la duchesse d'Orléans. Paix de Chartres entre lui et les enfants d'Orléans. Concile de Pise. Boucicault chassé de Gênes.* — 1408 - 1409. 186

1407. Le crime du duc de Bourgogne était odieux dans toutes ses circonstances. . . . . ib.
Mais il n'inspira point d'horreur à son parti, ou aux Parisiens. . 187
Les princes seuls en furent effrayés pour eux-mêmes. . . . . ib.
10 décembre. La duchesse d'Orléans vient à Paris en demander justice. 188
1408. Le duc de Bourgogne demande et obtient l'appui de tous ses feudataires. . . . . ib.
Il a une conférence à Amiens avec les princes du sang. 189
Il entre à Paris, et s'y prépare à faire l'apologie de son crime. . . 190
8 mars. Sermon de Jean Petit pour justifier l'assassinat du duc d'Orléans. 191
Profession publique du devoir de tuer les tyrans. 192
Le duc d'Orléans accusé de sorcellerie et d'empoisonnement. . . 193
L'accusation ne se rapporte qu'à des temps très-antérieurs. . . . ib.
Pouvoir du duc de Bourgogne; retraite de la reine et des princes. . 194
25 mai. La France déclarée neutre entre les deux papes. 195
Inquiétude que cause à Bourgogne la guerre des Liégeois contre leur évêque. . . . . ib.
Cruautés exercées par le comte de Hainaut dans l'État de Liége. . 196
5 juillet. Bourgogne sort de Paris pour rassembler une armée dans les Pays-Bas. . . . . ib.
26 août. La reine rentre à Paris; elle y est suivie par la duchesse d'Orléans. 197
5 septembre. La reine déclarée présidente du conseil. . . . . ib.
11 septembre. Sermon de Serisy pour justifier le duc d'Orléans. . 198
Hésitation des princes et du parlement à faire le procès au duc de Bourgogne. 199
12 septembre. Trois députés que le conseil envoie à Bourgogne se joignent à son armée. 200
25 septembre. Bataille de Hasbain. Les Liégeois défaits par Bourgogne. ib.
Horrible traitement des Liégeois par leur évêque Jean sans Pitié. 201

Terreur des princes à la nouvelle de cette bataille ; le roi et la reine quittent Paris. 202
4 décembre. Mort de la duchesse d'Orléans à Blois. . . . . ib.
24 novembre. Rentrée de Bourgogne à Paris, où il se conduit en maître. 203
1409. Le comte de Hainaut médiateur entre la reine et Bourgogne. . . ib.
1er février. Le duc consent à quitter Paris et à retourner à Lille. . 204
9 mars. Bourgogne à Chartres, demande au roi et aux princes d'Orléans de l'excuser. . . . . ib.
Paix fourrée de Chartres, sans aucune garantie. 205
Impossibilité de donner une garantie sans quelque autorité nationale. 206
Fin mars. Le roi rentre à Paris; plusieurs princes s'attachent au duc de Bourgogne. 207
7 juillet. Le roi de Navarre s'allie au duc de Bourgogne. . . . 208
Renouvellement des traités avec l'Angleterre et l'Espagne . . . ib.
1408. Mai. Les cardinaux des deux obédiences se réunissent pour convoquer un concile. 209
1409. Concile de Pise. 15 juin, élection d'Alexandre V. 210
Oppression des Génois par le maréchal Boucicault. 211
Fin d'août. Boucicault veut soumettre la Lombardie à la France. . ib.
6 septembre. Soulèvement de Gênes ; les Français chassés d'Italie. 212

CHAPITRE XXVII. *Supplice de Montagu ordonné par le duc de Bourgogne. Le duc d'Orléans épouse la fille du comte d'Armagnac. Factions des Bourguignons et des Armagnacs. Guerre civile. Les deux partis sollicitent et obtiennent tour à tour l'alliance de l'Angleterre. Siége et traité de Bourges.* 213

Fêtes et divertissements de la cour à Paris. . . . . ib.
Le goût des plaisirs contribua peut-être à maintenir l'unité de la monarchie. 214
1409. 22 septembre. Fête donnée par le grand maître Montagu; sa fortune brillante. . . . . ib.
Haine du duc de Bourgogne pour Montagu. 215
7 octobre. Montagu arrêté et mis à la torture.. . . . . ib.
17 octobre. il a la tête tranchée ; ses biens confisqués. 217
Le duc de Bourgogne seul maître du royaume. . . . . ib.
11 novembre. Traité d'alliance entre la reine et le duc de Bourgogne. 218
1er décembre. Le roi préside le conseil, et approuve le supplice de Montagu. . . . . ib.
27 décembre. Assemblée de la noblesse, présidence du conseil donnée au dauphin. 219
Expédition de Louis d'Anjou contre Rome, d'accord avec les Florentins. 220
1410. 2 janvier. Après son retour en France, l'armée qu'Anjou a quittée prend Rome. 221
Avril. Mariage d'une princesse de Bourgogne avec le fils de Louis d'Anjou. 222
Mariage du duc d'Orléans avec la fille du comte d'Armagnac. . . ib.
15 avril. Traité de Gien entre les ducs d'Orléans, de Berri, de Bourbon, de Bretagne, etc. 223
Mi-juillet. Préparatifs de guerre des ducs de Bourgogne et d'Orléans. 224
Cruauté des soldats d'Armagnac, qui donnent leur nom au parti d'Orléans. 225
2 novembre. Paix de Bicêtre; les ducs de Bourgogne, Berri et Orléans éloignés de Paris. 226
Difficulté de former un tiers parti, quand il n'y avait point de notabilité nationale. 227
1411. Janvier. Les princes du sang exclus du conseil se préparent de nouveau à la guerre. . . . . ib.
Le conseil du roi acquiert un peu de consistance en punissant les brigands. 228
L'université l'affaiblit en maintenant contre lui les immunités du clergé. 229

14 juillet. Le duc d'Orléans déclare de nouveau la guerre au duc de Bourgogne. 229
Le comte de Saint-Pol, gouverneur de Paris, donne des armes aux bouchers. 230
Tyrannie des bouchers, zélés pour le parti de Bourgogne. . . . 231
Guerre cruelle que font les Armagnacs dans l'Artois. 232
28 août. Le conseil du roi invoque l'aide de Bourgogne. . . . . *ib.*
Entrée en France des milices de Flandre; elles organisent le pillage. 233
Septembre. Elles prennent et détruisent la ville de Ham. . . . *ib.*
Armagnacs et Bourguignons en présence; retraite des milices de Flandre. 234
Octobre. Les Armagnacs s'approchent de Paris, et en pillent les environs. 235
12 octobre. Ils prennent le pont de Saint-Cloud; atrocités de la guerre. 236
Le duc de Bourgogne, à Pontoise, obtient des secours d'Angleterre. *ib.*
23 octobre. Le duc de Bourgogne entre à Paris avec les Anglais. . 237
9 novembre. Il reprend Saint-Cloud sur les Armagnacs; retraite du duc d'Orléans. . . . . *ib.*
Les Armagnacs chassés du nord de la France. 238
1412. Cruauté du duc de Bourgogne; supplice de ses prisonniers. . . 239
Destitution des partisans du duc d'Orléans. 240
Le duc d'Orléans entre en traité avec les Anglais. 241
18 mai. Alliance des Armagnacs avec les Anglais pour démembrer la France. 242
Saisie des papiers de Jacques le Grand, ambassadeur des Armagnacs. 243
Louis d'Anjou revenu du royaume de Naples attaque le duc d'Orléans. *ib.*
14 mai. Charles VI prend l'oriflamme contre le duc de Berri. . . 244
11 juin. Il assiége son oncle et ses cousins à Bourges. . . . . *ib.*
Juillet et août. Mortalité dans l'armée royale devant Bourges . . 245
15 juillet. Conférence et traité de Bourges. 246

CHAPITRE XXVIII. *Domination des bouchers à Paris; mécontentement qu'ils témoignent des mœurs du duc de Guienne. Les bouchers sont chassés de la ville. Le roi se joint aux Armagnacs, et attaque le duc de Bourgogne. Soumission de celui-ci. Paix d'Arras.* — 1412-1414. 247

22 août. Assemblée des princes à Auxerre. . . . . *ib.*
Mi-septembre. Retour des princes à Paris; difficultés pour la restitution des condamnés. 248
Réparation à la mémoire de Montagu. 249
Négociations avec les Anglais: menaces de Henri IV. . . . . *ib.*
1413. 20 mars. Mort de Henri IV; renouvellement de la trêve avec son fils Henri V. 250
Janvier. Convocation des états à Paris. 251
30 janvier. Ouverture des états; les députés ne savent pas délibérer. *ib.*
9 février. Les états congédiés sans avoir rien fait. 252
13 février. Remontrance de l'université et des bourgeois de Paris. 253
Elle indique l'état des finances et leur dilapidation. . . . . *ib.*
24 février. Ordonnance de Bourgogne pour destituer les financiers. 254
24 avril. La Bastille occupée par des Essarts; fermentation des bouchers. 255
29 avril. La Bastille attaquée, des Essarts se rend au duc de Bourgogne. *ib.*
Les insurgés à Saint-Pol veulent voir le dauphin. 256
Jean de Troyes reproche au dauphin ses mauvaises mœurs. . . 257
Arrestation de beaucoup de serviteurs du dauphin dans son palais. 258
Sermon d'Eustache de Pavilly au dauphin sur ses ordres. . . . *ib.*
La persécution des riches bourgeois n'avait laissé au peuple pour chefs que des bouchers. 259
Le comte de Vertus s'échappe de Paris; le dauphin veut s'échapper aussi. 260
18 mai. Les Cabochiens, ou bouchers, font prendre au roi le chaperon blanc. . . . . *ib.*

25 mai. Ordonnance pour la réforme du royaume. 261
4 juin. Supplice de quelques courtisans du dauphin. 262
Emprunt forcé réparti par les Cabochiens ; leurs prévarications. . 263
1er juillet. Supplice de Pierre des Essarts. 264
Fureur du dauphin pour le plaisir; reproche que lui adresse Jacqueville . . . . . ib.
22 juillet. Conférences à Pontoise avec les députés des princes. . 265
La bourgeoisie désire la paix, et se sépare des Cabochiens. . . . ib.
5 août. Elle s'arme et va chercher le dauphin, qui se met à sa tête. 266
Les ducs avec la bourgeoisie vont délivrer tous les prisonniers; fuite des bouchers. 267
8 août. Paix de Pontoise publiée. 268
Destitution des Bourguignons, remplacés par des Armagnacs. . . ib.
Le duc de Bourgogne quitte Paris ; supplice de quelques-uns de ses partisans. 269
31 août. Rentrée des princes du parti d'Armagnac à Paris. . . . ib.
5 à 18 septembre. Diverses ordonnances contre les Bourguignons. ib.
20 novembre. Le roi de Sicile renvoie Catherine de Bourgogne qui était fiancée à son fils. 270
Les princes reprochent au dauphin ses plaisirs honteux. 271
4 et 22 décembre. Le dauphin demande au duc de Bourgogne de le délivrer. . . . . ib.
1414. 11 février. Le duc de Bourgogne à Montmartre ; les portes lui sont fermées. 272
La doctrine de Jean Petit condamnée par la Sorbonne. 273
1er avril. Le roi prend l'oriflamme pour marcher contre le duc de Bourgogne. . . . . ib.
7 mai. Il prend Compiègne et Noyon. 274
20 mai. Il prend Soissons ; pillage et massacres dans cette ville. . 275
Soumission du comte de Nevers ; défaite d'un corps bourguignon. ib.
12 juillet. Prise de Bapaume. 276
28 juillet. L'armée royale investit Arras. . . . . ib.
Le frère et la sœur du duc de Bourgogne demandent la paix pour lui. 277
4 septembre. Soumission du duc de Bourgogne ; traité d'Arras. . ib.
11 sept. Les assiégeants brûlent leur camp et reviennent en désordre. 278

CHAPITRE XXIX. *Le dauphin renvoie de Paris tous les princes. Descente de Henri V en Normandie; bataille d'Azincourt. Le duc de Bourgogne menace Paris. Mort du premier dauphin. Tyrannie du comte d'Armagnac. Mort du second dauphin. Le troisième dauphin relègue la reine à Tours.*—1414-1417. 279

1414. L'anarchie de la France toujours la même pendant la folie du roi. ib.
Les princes du sang remplacés par d'autres aussi ineptes que leurs prédécesseurs. 280
1er octobre. Le dauphin de retour à Paris retombe dans ses débauches et ses prodigalités. . . . . ib.
Le duc de Berri prétend que le peuple n'a point droit de savoir pourquoi les princes font la paix ou la guerre. 281
Les hostilités et les supplices continuent malgré la paix d'Arras. . ib.
1415. 5 janvier. Sermons devant la cour contre le duc de Bourgogne. . 282
23 février. Le traité d'Arras confirmé à Paris. 283
Négociations avec Henri V; ses prétentions exorbitantes. . . . . ib.
Ambassade anglaise à Paris ; fêtes qu'on lui donne. 284
Avril. Le dauphin fait sortir les princes de Paris, et les exclut du gouvernement. 285
Il pille le trésor de sa mère et fait arrêter sa femme. 286
Le duc de Bourgogne veut se rapprocher du dauphin, il en est repoussé. . . . . ib.
13 avril-28 juillet. Ambassade de France en Angleterre. 287
Henri V, pendant ce temps, hâte ses préparatifs de guerre. . . ib.
31 août. Le dauphin veut se réconcilier au duc de Bourgogne, mais l'éloigne de l'armée. 288

Taille extraordinaire levée sur le peuple. 288
1er août. Découverte d'une conspiration qui arrête quelques jours Henri V. 289
14 août. Descente de Henri V en Normandie; siége de Harfleur. . ib.
22 septembre. Harfleur se rend ; maladies dans le camp anglais. . 290
Fin septembre. Armée française commandée par le roi à Rouen. . 291
7 octobre. Henri V se met en route de Harfleur pour Calais. . . 292
19 octobre. Il passe la Somme à Béthencourt ; les Français veulent lui couper le passage. . . . . ib.
24 octobre. Les Français, commandés par Albret, prennent position à Azincourt. 293
25 octobre. Les deux armées en bataille; supériorité des Français. 294
Le terrain mal choisi par les Français ; tristesse dans leur camp. . ib.
Henri V mène ses Anglais en un seul corps à l'attaque. 295
L'avant-garde française mise en désordre par les archers anglais. . 296
Fausses manœuvres des Français ; leur déroute. . . . . ib.
Henri V à l'approche d'un corps d'armée fait massacrer ses prisonniers. 297
Grand nombre des morts et des prisonniers français. 298
2 novembre. Henri V ramène son armée en Angleterre. . . . . ib.
18 décembre. Mort du dauphin duc de Guienne. 299
29 décembre. Le comte d'Armagnac arrive à Paris et s'empare du gouvernement. 300
1416. Le duc de Bourgogne à Lagny menace Paris pendant dix semaines. ib.
1er mars. L'empereur Sigismond vient à Paris pour la paix de l'Église. 301
Concile de Constance; déposition de Jean XXIII ; abdication de Benoît XII. . . . . ib.
Réformateurs en Bohême et en Angleterre ; procès de Jean Petit annulé. 302
Tyrannie du comte d'Armagnac à Paris. 303
Il veut surprendre Harfleur, et est repoussé. 304
13 juin. Mort du duc de Berri; ses fiefs passent au nouveau dauphin. ib.
Tous les princes du sang entrent en négociations avec Henri pour trahir la France. 305
Le dauphin Jean retenu en Hainaut; Armagnac s'oppose à son retour. 306
12 novembre. Alliance du dauphin Jean avec le duc de Bourgogne. ib.
1417. Janvier. Conférences à Compiègne avec le dauphin Jean. 307
4 avril. Mort du dauphin Jean ; soupçons d'empoisonnement. . . 308
29 avril. Mort du roi de Sicile ; tyrannie d'Armagnac. . . . . ib.
Supplice de Bosredon; la reine reléguée à Tours par le dauphin Charles. 310

CHAPITRE XXX. *Tyrannie du comte d'Armagnac. Le duc de Bourgogne enlève la reine de Tours. Ses partisans se rendent maîtres de Paris. Armagnac est tué. Massacres dans les prisons de Paris. Conquête de la Normandie par Henri V. Le dauphin mis à la tête du parti d'Armagnac.* — 1417-1419. . 311

1417. Les Français désirent la paix, même au prix de l'indépendance nationale. . . . . ib.
Tyrannie du comte d'Armagnac demeuré seul maître du roi et du dauphin. . . . . ib.
Expédients violents par lesquels il se procure de l'argent. . . . 312
Manifeste du duc de Bourgogne contre lui; ses conquêtes en Picardie. 313
Août. Il passe l'Oise et la Seine, et s'avance jusqu'à Montrouge. . 314
Armagnac contient les Parisiens par la terreur, et évite tout combat. ib.
1er novembre. Le duc de Bourgogne enlève la reine Isabeau à Tours. 315
La reine prétend à l'administration du royaume, et la cède au duc de Bourgogne. 316
Janvier-juillet. Négociations pour une trêve avec les Anglais. . . 317
1er août-13 octobre. Henri V attaque et soumet plusieurs places de Normandie. . . . . ib.
Le duc de Bretagne, la reine de Sicile, la Flandre et l'Artois promettent d'être neutres. 318

Le duc de Bourgogne à Troyes licencie son armée. 319
1418. 30 janvier. Il supprime des taxes oppressives. . . . . *ib.*
16 février. Il établit à Troyes un nouveau parlement. . . . . *ib.*
3 avril. Il convoque les états de Languedoc, et soulève cette province. 320
Février. Armagnac et Charles VI assiégent Senlis. 321
19 avril. Ils sont forcés de lever le siége . . . . . *ib.*
Janvier à mai. Henri V poursuit ses conquêtes en Normandie. . *ib.*
23 mai. Projet de traité de Montereau, rejeté par Armagnac. . . 323
29 mai. Conjuration de Périnet le Clerc contre Armagnac. . . . 324
Il livre Paris à Lille-Adam et aux Bourguignons. . . . . *ib.*
Tannegui du Châtel enlève le dauphin dans son lit et s'enferme à la Bastille. 325
Le comte d'Armagnac jeté en prison avec beaucoup de ses partisans. *ib.*
1er juin. Tentative de Tannegui pour reprendre Paris. 326
11 juin. La Bastille se rend aux Bourguignons; Tannegui et le dauphin à Melun. . . . . *ib.*
Les vassaux de Lille-Adam entrent à Paris pour piller. 327
12 juin. Soulèvement de la populace pour massacrer les prisonniers. 328
Massacre des Armagnacs dans toutes les prisons de Paris. . . . *ib.*
14 juillet. Le duc de Bourgogne rentre à Paris avec la reine. . . 329
Juin à octobre. Misère et épidémie à Paris; remords des assassins. 330
21 août. Nouveau massacre des prisonniers dirigé par le bourreau Capeluche. . . . . *ib.*
Les assassins exclus de la ville, supplice de Capeluche. 331
Le duc de Bourgogne fait révoquer la condamnation de Jean Petit. 332
Le dauphin âgé de seize ans, chef nominal du parti armagnac. . . 333
Vains efforts du duc de Bourgogne pour faire sa paix avec le dauphin. *ib.*
Les deux partis négocient avec Henri V, au lieu de défendre la Normandie. 334
Fin juin. Henri V investit Rouen. 335
Les bourgeois de Rouen crient le grand *haro* au roi et au duc de Bourgogne. 336
Octobre et novembre. Le duc de Bourgogne et le dauphin négocient avec Henri V. . . . . *ib.*
Fin décembre. Le duc avertit les gens de Rouen qu'il ne peut les secourir. 337
1419. 19 janvier. Rouen livré à Henri V. 338
Avril et mai. Trêves entre les Bourguignons, les Armagnacs et les Anglais. 339

CHAPITRE XXXI. *Négociations de paix. Assassinat du duc de Bourgogne. Arrestation du duc de Bretagne. Le dauphin déclaré indigne du trône. Traité de Troyes. Les rois de France et d'Angleterre font la guerre au dauphin. Mécontentement des Français. Mort de Henri V et de Charles VI.* — 1419-1422. 340

1419. Désir universel des peuples d'avoir la paix. . . . . *ib.*
Les princes las de la guerre; les Anglais épuisés par leurs victoires. 341
Le duc de Bourgogne désire vivement se réconcilier au dauphin. . *ib.*
29 mai. Conférence de Meulan entre le duc de Bourgogne et Henri V. 342
30 juin. Ils se séparent mécontents l'un de l'autre. 343
11 juillet. Conférence du duc de Bourgogne et du dauphin au ponceau de Pouilly. 344
Traité de paix, après lequel les deux princes demeurent séparés. . *ib.*
29 juillet. Surprise, pillage et massacre de Pontoise par les Anglais. 345
30 juillet. Le duc de Bourgogne se retire à Troyes sans pourvoir à la défense de Paris. 346
Le dauphin rassemble une armée et demande une nouvelle conférence. *ib.*
Les Armagnacs déterminés à se défaire du duc de Bourgogne. . . 347
Le pont de Montereau préparé par eux pour la conférence. . . . *ib.*
10 septembre. Le duc de Bourgogne tué sur le pont de Montereau. 348
Manifeste du dauphin pour expliquer ce meurtre. 349
12 septembre. Assemblée à Paris qui s'engage à venger cette mort. 350

Philippe nouveau duc de Bourgogne se prépare à venger son père. . 330
2 décembre. Il promet à Henri V la couronne de France. 331
Le dauphin se retire dans le Midi. . . . . ib.
1420. 15 février. Le comte de Foix se déclare pour lui, avec les états du Languedoc. 332
Le dauphin engage les comtes de Penthièvre dans un complot contre le duc de Bretagne. . . . . ib.
21 février. Le duc de Bretagne arrêté par ses cousins de Penthièvre. 333
5 juillet. Il est délivré par le courage de sa femme. . . . . ib.
Décadence de la France sous les Valois; la nation dégoûtée d'eux. 334
Conséquences probables de l'union de la France avec l'Angleterre. 335
28 mars. Le duc de Bourgogne à Troyes rend hommage à Charles VI. ib.
9 avril. Signature des préliminaires du traité de Troyes. . . . 336
21 mai. Traité de Troyes. Mariage de Henri V avec Catherine. . ib.
Premiers mécontentements que causent les Anglais par leur arrogance. 337
2 juin, la ville de Paris, 10 décembre, les états généraux, acceptent le traité de Troyes. 338
24 juin. Cruautés de Henri V au siége de Montereau. . . . . ib.
Siége de Melun, que le dauphin ne tente point de faire lever. . . 339
18 novembre. Melun se rend à Henri V; cruauté du vainqueur. . 360
Décembre. Henri V à Paris; horrible misère du peuple. . . . ib.
1421. 3 janvier. Le dauphin ajourné en parlement et condamné par contumace. . . . . ib.
Le dauphin abandonné par tous les princes du sang. 361
Mécontentement qu'excite Henri V. 362
23 mars. Le duc de Clarence tué à Baugé en combattant les Armagnacs. ib.
11 juin. Henri V ramène d'Angleterre une nouvelle armée. . . . 363
31 août. Victoire du duc de Bourgogne sur les Armagnacs à Mons en Vimeu. 364
Cruauté des gens de guerre: férocité du bâtard de Vaurus à Meaux. 365
1422. Le dauphin reste en Languedoc pendant le siége de Meaux. . . . 366
Négociations des princes du sang avec Henri V; retour en France d'Arthur de Bretagne. . . . . ib.
2 mars. Tentative d'Offemont pour entrer dans Meaux. 367
10 mai. Meaux livré aux Anglais; leur cruauté. . . . . ib.
Juillet. Le dauphin menace Cône, et se retire devant le duc de Bourgogne. 368
31 août. Mort de Henri V à Vincennes. 369
21 octobre. Mort de Charles VI. 370

SIXIÈME PARTIE.

LA FRANCE DEPUIS L'AVÉNEMENT DE CHARLES VII JUSQU'A LA MORT DE LOUIS XII. 1422-1515.

CHAPITRE Ier. *Avénement à la couronne de France de Charles VII et de Henri VI, l'un fils, l'autre petit-fils de Charles VI. Défaite des troupes du premier à Crevant et à Verneuil. Les Armagnacs éloignés de la cour de Charles. Les ducs de Bourgogne et de Glocester brouillés à celle de Henri.* — 1422-1425. 371

Fatigue causée par la longue période de barbarie que nous avons traversée dans cette histoire. . . . . ib.
Progrès de la nation française sous les quatre rois, Charles VII, Louis VI, Charles VIII, et Louis XII. 372
1422. 21 octobre. Droits ou prétentions de Henri VI et Charles VII à succéder à Charles VI. 373
Les Français ne voient d'abord dans Charles VII que l'instrument de la faction des Armagnacs. 374

Les Armagnacs anciens sujets des Anglais, et ennemis héréditaires de la France. 375
Les capitaines de Charles, au nord de la Loire, n'étaient que des corsaires de terre ferme. . . . . ib.
Les provinces centrales peu belliqueuses, confiées à la défense des Écossais. 376
Charles VII indolent, dévoué au plaisir, mais bienveillant. . . . ib.
25 octobre. Il est proclamé roi à Espally, ou, selon d'autres, à Mehun sur Yèvre. . . . . ib.
Le duc de Bedford fait proclamer Henri VI à Saint-Denis; mécontentement des bourgeois; conspiration. 377
Efforts des deux rois pour rétablir l'ordre; réforme de la procédure en Dauphiné. . . . . ib.
5 décembre. Le duc de Bedford, lord protecteur de France et d'Angleterre; Glocester son lieutenant en Angleterre. 378
1423. 24 janvier. états de Bourges, qui accordent à Charles une aide d'un million; états de Carcassonne. 379
Petits faits d'armes entre les capitaines français et anglais; surprises de places. 380
Le maréchal de Séverac veut rétablir la communication entre le Berri et la Champagne. 381
1er juillet. Bataille de Crevant sur l'Yonne; défaite des Français; massacre des Écossais. 382
Revers des capitaines français dans le nord; capitulation à terme du Crotoy 383
17 avril. Conférence d'Amiens, et alliance des ducs de Bedford, Bourgogne et Bretagne. . . . . ib.
Le duc de Glocester épouse Jacqueline de Hainaut, femme du duc de Brabant; colère du duc de Bourgogne. 384
4 juillet. Naissance, à Bourges, du fils de Charles VII, qui fut depuis Louis XI. 385
Nouveaux Écossais au service de Charles VII; Lombards envoyés par le duc de Milan. 386
Nouveaux revers des capitaines Armagnacs; retraite de Saintrailles; siége de Guise. 387
1424. 3 mars. Bedford va tenir sa journée devant le Crotoy, qui lui est livré. ib.
Les Écossais et Français marchent en force vers Ivry pour y tenir une journée. 388
13 août. Ivry livré aux Anglais; les Français s'emparent de Verneuil. 389
17 août. Bataille de Verneuil; les Français et Écossais défaits avec une grande perte. 390
Nouveaux revers des Français; la Hire évacue la Champagne. . . 391
Octobre. Vains efforts de Bedford pour réconcilier les ducs de Glocester et de Bourgogne. 392
Négociations du duc de Savoie pour rapprocher Bourgogne et Richemont de Charles VII 393
Deux partis à la cour de Charles VII : la reine mère de Sicile, et les vieux Armagnacs. . . . . ib.
Novembre. Entrevue à Angers de Richemont avec Charles VII; il exige la retraite des Armagnacs. 394
Richemont lève une armée pour Charles VII; il le poursuit pour l'enlever aux Armagnacs. . . . . ib.
1425. 7 mars. Charles VII donne à Richemont l'épée de connétable, et renvoie les Armagnacs. 395
Conquête du Maine par les Anglais; invasion du Hainaut par le duc de Glocester. . . . . ib.
Défi entre Glocester et Bourgogne; plaidoyers à Rome; fausses bulles. 396
13 mars. Jacqueline, assiégée à Mons par Saint-Pol, est livrée au duc de Bourgogne. . . . . ib.
La reine Isabeau oubliée à Paris; décadence de cette ville. . . . 397
Les princes, en abandonnant la capitale, interrompant la communi-

cation entre le roi et ses sujets. 398
Fidélité du parlement de Poitiers aux libertés gallicanes. . . . 399
Protection que les deux rois s'efforcent de donner au commerce. . *ib.*

CHAPITRE II. *Le connétable Richemont veut gouverner au nom de Charles VII; comme les favoris de ce roi le contrarient, il fait tuer l'un après l'autre le sire de Giac et le Camus de Beaulieu; il est à son tour éloigné par La Trémouille. Descente du comte de Salisbury en France; il assiége Orléans. Journée des harengs, où les Français sont défaits.* — 1426-1429. . . . 400

1426. Charles VII, livré de bonne heure au plaisir, commence fort tard à se conduire en homme. . . . . *ib.*
Richemont, comme connétable, réunissait presque tous les pouvoirs de la royauté. 401
Le roi s'excuse de l'assassinat de Montereau à Marguerite de Bourgogne, femme du connétable. 402
Intrigues à la cour pour faire échouer les entreprises militaires du connétable. . . . . *ib.*
Richemont profite de l'absence de Bedford, retourné en Angleterre, pour attaquer la Normandie. 403
Mi-carême. Richemont repoussé à Saint-James de Beuvron; son ressentiment. 404
Première victoire du bâtard d'Orléans sur les Anglais, à Montargis. 405
Efforts de Bedford pour maintenir la paix dans son parti, entre Glocester, Winchester et Bourgogne. . . . . *ib.*
Mécontentement des Parisiens et des Français sous le joug anglais. 406
Le pouvoir de Charles VII partagé entre Richemont et le comte de Foix, gouverneur de Languedoc. 407
Leur jalousie l'un de l'autre; ils évitent de se rencontrer à la cour. 408
1427. Janvier. Richemont arrête le sire de Giac, favori du roi, à Issoudun, et le fait mourir. . . . . *ib.*
Le roi accepte des mains de Richemont un nouveau favori, le Camus de Beaulieu. 409
Les Anglais reprennent Pontorson; revers du connétable dans le Maine. 410
5 juillet. Traité du duc de Bretagne avec les Anglais; Alençon remis en liberté. 411
Richemont fait tuer le Camus de Beaulieu; il donne la Trémouille pour favori au roi. 412
Les princes du sang invitent Richemont à faire tuer aussi la Trémouille, qui l'exclut de la cour. 413
Ordonnance de Charles VII sur les barbiers, sur une aide illégalement perçue. 414
Assemblée des états généraux auxquelles les députés négligent de se rendre. . . . . *ib.*
Bedford, de retour à Paris, ne paraît s'occuper que du duc de Bourgogne. 415
1428. 3 juillet. Bourgogne acquiert les comtés de Hainaut, Hollande, Zélande, Frise et Namur. 416
4 juin. Arrivée de Salisbury avec six mille Anglais; arrivée des notables à Paris. 417
Septembre. Salisbury se rend maître de plusieurs places sur les bords de la Loire. 418
12 octobre. Salisbury passe la Loire, et attaque Orléans du côté du midi. 419
Indolence de Charles VII: disgrâce et exil du connétable. . . . 420
Hostilités entre le connétable, secondé par les princes, et la Trémouille. 421
Le bâtard se jette dans Orléans avec quelques braves chevaliers. . *ib.*
Octobre. États-généraux de Chinon pour la défense du royaume. . *ib.*
21 octobre. Assaut meurtrier; la tête de pont, puis les tournelles abandonnées aux Anglais. 422
Fin d'octobre. Orléans reçoit de nouveaux renforts; Salisbury blessé à mort. . . . . *ib.*

29 décembre. Suffolk à l'armée anglaise; Orléans attaqué des deux côtés de la rivière.. . . . . ib.
1429. 12 février. Bataille des harengs; les Français défaits par sir John Falstaff. . . . . ib.
Saintrailles député au duc de Bourgogne pour lui remettre Orléans en dépôt. 423
Découragement de la cour et de la noblesse; patriotisme du peuple, qui n'attend que l'occasion d'éclater. . . . . ib.

CHAPITRE III. *Mouvement littéraire et religieux des esprits. Enthousiasme religieux et politique de Jeanne la Pucelle; son arrivée à la cour; ses combats devant Orléans; sa victoire à Patay sur les Anglais Elle fait sacrer le roi à Reims; elle le conduit devant Paris. Retraite de Charles VII derrière la Loire. La Pucelle se jette dans Compiègne et y est faite prisonnière.*—1429-1430 424

1429. Progrès de la civilisation, malgré la guerre; érudition de l'Italie. . ib.
Sa réaction sur la France, surtout par les assemblées de l'Église. . 425
Mouvement religieux des hussites en Allemagne; littérature de l'Espagne; fin du schisme. . . . . ib.
La cour de Rome obligée de faire des concessions aux lumières; mélange de superstition et de philosophie. 426
Croyance aux sciences occultes, conséquence de l'ignorance des lois de la nature. 427
Elle est encouragée également par l'Église et par les savants. . . ib.
Règles adoptées par le peuple pour distinguer les prodiges de Dieu et ceux du malin. 428
Prédication et réforme de frère Thomas Connecte; son supplice. . 429
Prédication à Paris de frère Richard; il est exilé. 430
Enthousiasme religieux et patriotique de Jeanne d'Arc la Pucelle; sa jeunesse. 431
Ses visions commencent à la mort de Charles VI; sa piété lui fait désirer le sacre du dauphin. 432
Janvier. Jeanne demande au capitaine Baudricourt de la faire conduire au roi. . . . . ib.
Février. Elle part de Vaucouleurs avec un cortége militaire, et arrive en Touraine. 433
24 Février. Elle se présente au roi à Chinon; on croit voir du merveilleux dans ses actions. 434
Des prélats et des matrones l'examinent pour s'assurer qu'elle n'est point alliée du diable. 435
Elle est envoyée à Blois joindre l'armée: terreur des Anglais; espoir des Français. . . . . ib.
28 et 29 avril. Elle part de Blois, et introduit un convoi dans Orléans par la Sologne. 436
Sa vie à Orléans; son soin pour préserver intacte sa réputation. . 437
3 mai. Nouveau convoi venu par la Beauce; prise de la bastide de Saint-Loup. . . . . ib.
6 mai. Prise de la bastide des Augustins; la Pucelle blessée. . . 438
7 mai. Prise des tournelles; les Anglais chassés du bord méridional de la Loire. 439
8 mai. Les Anglais lèvent le siége. 13 mai, la Pucelle, à Tours, rend compte au roi de ses succès. 440
21 mai. Alençon et la Pucelle prennent Fargean; belle armée assemblée à Orléans. 441
Le connétable vient joindre cette armée, malgré la défense du roi; son discours à la Pucelle. 442
18 juin. Défaite des Anglais à Patay, captivité de leurs chefs. . . ib.
20 juin. Le roi, à Gien, se détermine à passer la Loire et à marcher vers Reims avec la Pucelle. 443
Il ne permet pas au connétable et à la Marche de le joindre; il passe devant Auxerre. . . . . ib.

9 juillet. Troyes lui ouvre ses portes après quelques jours de résistance. 444
16 juillet. Entrée de l'archevêque dans Reims. 17 juillet, sacre de Charles VII. 445
La Pucelle veut se retirer dans son village; les capitaines du roi la retiennent. . . . . ib.
1er juillet, Bedford engage à son service l'armée que Winchester avait levée pour la croisade. 446
10 au 15 juillet. Le duc de Bourgogne à Paris; conquêtes de Charles VII dans l'Ile-de-France. 447
Bedford prend des dispositions pour couvrir Paris et Rouen sans livrer bataille. 448
29 août. Charles VII est reçu à Saint-Denis; la Pucelle blessée devant la porte Saint-Honoré de Paris. 449
12 septembre. Charles, persuadé par la Trémouille quitte l'armée et retourne à Chinon. 450
Découragement des villes et des amis qu'avait Charles auprès du duc de Bourgogne. 451
Bedford cède au duc de Bourgogne la régence de France, et se retire en Normandie. 452
1430. 13 janvier. Le duc de Bourbon reconnaît le traité de Troyes pour obtenir des Anglais sa liberté. . . . . ib.
La Pucelle veut de nouveau se retirer; elle est retenue par Alençon; sa campagne d'hiver. 453
La Pucelle se jette dans Compiègne. 24 mai, elle y est faite prisonnière. 454

CHAPITRE IV. *Charles VII retombe dans l'indolence. Henri VI est amené en France. La Pucelle est poursuivie par l'Église, condamnée et brûlée vive. René d'Anjou fait prisonnier à Bullègneville. Trêve entre le duc de Bourgogne et Charles VII.* — 1430 - 1432. 455

1430. Découragement produit par la nonchalance de Charles VII; caractère inexplicable de ce roi. . . . . ib.
Influence pernicieuse de la Trémouille; langueur voluptueuse où il retient le roi. 456
La Trémouille veut faire assassiner Richemont; guerre civile entre eux. 457
Indépendance des gouverneurs de province; neutralité du comte de Clermont en Bourbonnais et Auvergne. 458
Neutralité et grandeur croissante de la maison d'Anjou, en Anjou, Provence, Barrois, et Calabre. . . . . ib.
Gouvernement du comte de Foix en Guienne, de Gaucourt en Dauphiné. 459
Charles, dans le Berri et la Touraine, écarte de sa présence les capitaines. 460
Mœurs sauvages de ces aventuriers; prière de la Hire. 461
23 avril. Henri VI amené en France; sa cour à Rouen. 462
10 janvier. Troisième mariage du duc de Bourgogne; fondation de l'ordre de la Toison d'or. . . . . ib.
4 août. Bourgogne hérite du duché de Brabant; il s'éloigne du siége de Compiègne. 463
28 octobre. Les Anglais et Bourguignons lèvent le siége de Compiègne; ils éprouvent d'autres échecs. 464
Ils veulent se venger sur la Pucelle d'Orléans; haine du clergé pour elle. 465
Octobre. La Pucelle rachetée au nom de Henri VI, et conduite à Rouen dans la prison civile. . . . . ib.
1431. 12 janvier. Commencement du procès de la Pucelle; honteux espionnage auquel on l'expose. 466
1431. Grand sens qu'elle montre dans ses nombreux interrogatoires; acharnement de ses juges. 467
12 mai. On délibère si elle sera mise à la torture; jugement de la Sorbonne sur ses réponses. . . . . ib.

19 mai. Exhortation publique qui lui est adressée. 468
25 mai. Sa première condamnation à une prison perpétuelle. . . 469
30 mai. Sa seconde condamnation comme relapse ; elle est livrée au bras séculier. 470
Son supplice. 471
Tardive récompense accordée par les rois à sa famille. 472
Le pastourel mis à la tête d'une armée ; les Anglais le prennent et le noient dans la Seine. . . . . ib.
25 janvier. René d'Anjou hérite de son beau-père Charles II, duc de Lorraine. 473
Antoine de Vaudemont, son cousin, lui dispute cet héritage avec l'aide des Bourguignons. . . . . ib.
29 juin. Vaudemont et Toulongeon sont arrêtés dans leur retraite par René d'Anjou. 476
2 juillet. Bataille de Bullègneville ; mort de Barbasan ; René d'Anjou prisonnier. 473
La duchesse de Lorraine implore les secours de Charles VII, et introduit à sa cour Agnès Sorel. 474
Le duc de Bourgogne cherche à se rendre étranger à la France. 8 septembre, trêve de deux ans. 478
2 décembre. Bedford amène Henri VI à Paris ; son couronnement, 16 décembre. . . . . ib.
1432. Éloignement des Parisiens pour les Anglais ; Henri VI retourne à Rouen. 479
3 février. Tentative de Boussac pour surprendre Rouen, elle échoue par la faute de ses soldats 480
Mai. Commencement du siége mis devant Lagny par les Anglais. ib.
20 avril. Surprise de Chartres par le bâtard d'Orléans. 481
Bedford presse le siége de Lagny. 10 août, le bâtard d'Orléans le lui fait lever. 482
8 juillet. Conférence d'Auxerre pour la paix générale, elles échouent. ib.
6 avril. Bourgogne rend la liberté sous caution à René d'Anjou. . 483
13 novembre. Mort de la duchesse de Bedford, second mariage du duc de Bedford. 484

CHAPITRE V. *Intrigues de la cour de Charles VII. Arrestation et exil de la Trémouille. Décadence du parti anglais. Offre de médiation des princes prisonniers. Guerre des ducs de Bourgogne et de Bourbon. Le connétable les réconcilie. Conférences de Nevers. Paix d'Arras entre Charles VII et le duc de Bourgogne. Paris reconquis par Charles VII.* — 1433-1436 486

Influence funeste du favori la Trémouille ; sa chute désirée par tous les ordres ib.
Accord de la reine Yolande et du duc d'Alençon contre la Trémouille ; guerre d'Alençon et de Bretagne. 487
1433. 20 septembre. Funérailles de la duchesse de Bretagne ; complot qui y est formé contre la Trémouille. 488
La Trémouille attaqué à Chinon par les gens du connétable ; il est blessé et exilé de la cour. . . . . ib.
Petits faits d'armes pendant l'été ; Ligny accoutume son neveu Saint-Pol à tuer de sa main les prisonniers. 489
Le prince d'Orange et le sire de Château-Vilain font leur paix séparée avec Charles VII. 490
Guerre de Philippe de Bourgogne contre ces deux seigneurs et le duc de Bourbon. . . . . ib.
Décadence du parti anglais ; indolence du duc de Bedford ; misère et peste à Paris. 491
Conspirations à Paris en faveur de Charles ; ce roi et les deux ducs peu empressés de faire la paix. 492
14 août. Offres du duc d'Orléans, prisonnier, pour la paix, en sacrifiant l'indépendance nationale. 493
Conférences de Saint-Port, sans résultat ; mort du duc de Bourbon, prisonnier. . . . . ib.

1434. Les ducs de Bourgogne et de Savoie attaquent le nouveau duc de Bourbon; armistice entre eux. 494
Mars. Charles laisse de nouveau commander au connétable une armée dans le Maine. 495
Avril. Charles et le connétable aux états de Vienne ; le connétable envoyé en Picardie. . . . . *ib.*
Août. Vexations des Anglais en Normandie; soulèvement des paysans ; leur châtiment. 496
18 décembre au 10 février. Séjour de Bedford à Paris; misère croissante du peuple. 497
1435. Janvier. Conférences de Nevers; bases convenues de négociation; convocation du congrès d'Arras . . . . . *ib.*
14 avril. Le duc de Bourgogne à Paris ; il annonce aux Parisiens qu'il leur donnera la paix. 498
Les aventuriers désirent la continuation de la guerre; on leur donne le nom d'*écorcheurs*. 499
10 mai. Défaite et mort d'Arundel à Gerberoi. 31 mai, surprise de Saint-Denis. 500
Août. Congrès d'Arras ; réunion d'ambassadeurs de toute la chrétienté. 501
Prétentions opposées des Anglais et des Français ; impossibilité de les mettre d'accord. 502
6 septembre. L'ambassade anglaise se retire; son imprudence de rompre les négociations. 503
Le duc de Bourgogne pressé par ses sujets et par l'Église de faire une paix séparée. . . . . *ib.*
14 septembre. Mort du duc de Bedford, qui rompt les liens de Bourgogne avec les Anglais. 504
21 septembre. Traité d'Arras; sacrifices que fait Charles pour apaiser le duc de Bourgogne. 505
Joie que cause le traité d'Arras aux peuples ; efforts des écorcheurs pour le rompre. . . . . *ib.*
24 septembre. Mort d'Isabeau de Bavière, sa nullité, ses funérailles sans pompe. 506
Charles VII, depuis la paix d'Arras, montre moins d'éloignement pour les affaires. 507
L'Ile-Adam, chassé par les Anglais, soulève contre eux l'Ile-de-France. 508
Décembre et janvier. Soulèvement du pays de Caux ; il est ravagé et abandonné par les écorcheurs. . . . . *ib.*
Soulèvement d'Amiens contre le duc de Bourgogne, punition des insurgés. 509
1436. Janvier. Les Anglais repoussent la médiation du duc de Bourgogne, et le forcent à la guerre. 510
8 mars. Le duc annonce aux Gantois qu'il est résolu de faire la guerre aux Anglais. 511
Mars. Bourgogne envoie des renforts au connétable, qui veut attaquer Paris. . . . . *ib.*
4 et 10 avril. Des corps anglais sortent de Paris ; fermentation et soulèvement des bourgeois 512
Efforts de lord Willoughby pour défendre Paris contre le connétable 513
13 avril. L'Ille-Adam, le connétable, le bâtard d'Orléans et l'armée française introduits dans Paris. 514
Amnistie publiée par le connétable ; retraite des Anglais à la Bastille ; ils offrent de traiter. . . . . *ib.*
17 avril. La Bastille rendue par capitulation; retraite des Anglais à Rouen 515

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LABORATORIO
DI LEGATORIA DI LIBRI
GIUSEPPE MICARELLI
VIA DEL GOVERNO VECCHIO 93-94
ROMA
TELEFONO 50-46